Normandie Université

UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité **AMENAGEMENT**

Préparée au sein de l'**Université de Rouen Normandie**

Recettes urbaines pour être labellisé Capitale Européenne de la Culture : de la ville souhaitée au territoire réinventé

Présentée et soutenue par

SANCHEZ ALGARRA CRISTINA

Thèse soutenue le 12/12/2024

devant le jury composé de :

M. PROTH BRUNO	Professeur des Universités - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NORMANDIE	Directeur de thèse
MME PALOMARES ELISE	Professeur des Universités - Université de Rouen Normandie (URN)	Président du jury
M. DEHAIS DOMINIQUE	- Université de Rouen Normandie (URN)	Co-encadrant
M. DUMONT MARC	Professeur des Universités - Universite de Lille	Membre du jury
MME SEPIETER FRANÇOISE	Maître de Conférences HDR - Université de Rouen Normandie (URN)	Membre du jury
MME VIVANT ELSA	Professeur des Universités - Universite Gustave Eiffel	Membre du jury
M. DEVISME LAURENT	Professeur des Universités - Nantes Université	Rapporteur du jury
MME MAZZONI CRISTIANA	Professeur des Universités - Ec Architect Paris-Belleville	Rapporteur du jury

Thèse dirigée par **PROTH BRUNO** (ARCHITECTURE TERRITOIRE ENVIRONNEMENT NORMANDIE)

ÉCOLE DOCTORALE 556 HSRT

Normandie Université

ARCHITECTURE TERRITOIRE ENVIRONNEMENT NORMANDIE

Remerciements

Cette thèse a été réalisée de décembre 2020 à septembre 2024. Il aurait été impossible de la faire sans l'appui d'un nombre de personnes beaucoup trop important pour que je puisse toutes les citer.

En raison des conditions extrêmement difficiles auxquelles j'ai dû faire face pour la rédiger, je tiens avant tout à exprimer ma profonde gratitude envers les employés des hôpitaux publics, à qui je dois tout simplement la vie.

Je voudrais également remercier Bruno Proth, mon directeur et mon co-encadrant, Dominique Dehais. Leurs conseils, leur temps et la liberté qu'ils m'ont accordés ont été indispensables. Merci également aux membres de mon comité de suivi de thèse et aux membres du jury pour avoir accepté de donner de leur temps pour la suivre et l'évaluer.

Merci aux co-financeurs, la Métropole de Rouen Normandie et la Région de Normandie, leur soutien économique a été indispensable pour mener à bien cette recherche.

Merci aux équipes de l'université Rouen Normandie, de l'école doctorale ED 556 HSRT, Homme Sociétés, Risques, Territoire et du laboratoire ATE pour le support logistique et administratif. Je pense également aux enseignants de l'Université Polytechnique de Madrid avec qui j'ai pu avoir l'occasion d'échanger ou qui ont témoigné leur intérêt. Un remerciement particulier à Céline Bodart, qui m'a donné le goût de la recherche au cours du post-master recherche, DPEA de l'École d'Architecture de la Villette.

Merci à toutes les femmes (Magali, Alice, Françoise, Marine et Pauline) du groupe de recherche « Villes en scène » car j'ai énormément appris à leur côté.

Merci infiniment à Francis pour son soutien, pour avoir accepté de m'accompagner sur certains terrains, de m'expliquer la grammaire et la syntaxe françaises, de relire ma prose et pour les échanges à des nombreuses reprises sur le contenu et la structure. Merci à mon associée Lydia qui a accepté de supporter sur ses épaules lors des dernières phases de rédaction la charge de travail et la gestion de notre agence d'architecture.

Cela n'aurait pas non plus été possible sans la centaine de personnes qui ont accepté de m'accorder un entretien ou d'échanger sur le sujet à des occasions plus informelles. Merci particulièrement aux équipes de Bourges 2028 et Rouen 2028 qui m'ont présenté leur démarche en détail.

Je remercie mes parents, mes amis ainsi que Maïté, pour leur soutien inconditionnel, et Hugo, sans qui je n'aurais jamais osé me lancer dans cette recherche. Merci beaucoup à ma sœur et mon meilleur ami Miguel, qui savent toujours trouver le moyen de m'encourager. Enfin, merci à Alejandro, Josefa, Julian et Maria, travailleurs acharnés, qui seraient fiers de leur petite-fille et du travail qu'elle a accompli.

Merci à tous ceux qui œuvrent d'une façon ou d'une autre pour mettre en avant l'art et la culture.

Sommaire

Résumé **410**

Introduction **11**

Hypothèses 14

Méthodologie 16

Structure générale et questionnements 24

PREMIÈRE PARTIE. Fabrique urbaine et course au label : se singulariser dans un contexte concurrentiel **27**

Chapitre 1 - L'émergence timide de nouveaux modèles urbains. L'étude du label CEC dans un contexte de crises imbriquées **29**

1.1. Étudier le pré-événement **31**

1.2. Comprendre la ville entrepreneuriale **35**

1.2.1. La mythologie CAME à la lumière du label 36

1.2.2. Le récit évocateur 37

1.2.3. L'image prospective 38

1.2.4. Fêter la distinction et se distinguer par la fête 46

1.3. La candidature, un catalyseur d'analyse urbaine : du tournant économiciste au tournant transitionnel **48**

1.3.1. Ville centre vs collaboration territoriale : vers une démétropolisation ? 50

1.3.2. Séduire le public vs décarboner la culture : le tourisme comme ordonnateur des mobilités ? 52

1.3.3. Construction neuve vs tout-patrimoine : quelle réponse à l'artificialisation ? 54

Conclusion : S'émanciper de la ville créative ? **56**

Chapitre 2 - Gouverner par les honneurs. Orienter la ville réussie 61

2.1. Programmer pour durer. L'obsession pour ancrer l'événement dans le temps 64
2.1.1. Cadre règlementaire : économicisation de la culture et objectifs géopolitiques ... 65
2.1.2. Critères de sélection : vers une stratégie à long terme 76
2.1.3. Du bilan de l'événement à l'autoévaluation 81
2.2. Produire la ville par la circulation de savoirs 81
2.2.1. La circulation verticale *top-down* : le contrôle de l'Europe 82
2.2.2. Trois registres, trois vecteurs : les différents niveaux d'influence 84
2.2.3. La circulation horizontale *peer-to-peer* : villes labellisées, villes inspirantes 86
2.2.4. La circulation verticale *bottom-up* : l'autoévaluation 90
Conclusion : Construction collective des savoir-faire pour devenir et demeurer CEC ... 97

DEUXIÈME PARTIE. Construction symbolique de la candidature : appréhender les enjeux sociopolitiques, territoriaux et communicationnels 101

Chapitre 3 - Écogenèse du territoire candidat : définition du périmètre et de l'échelle 103

3.1. De la ville centre au territoire élargi : les motivations des candidats 106
3.1.1. S'inspirer des villes labellisées : Lille, Luxembourg, Essen, Marseille. 109
3.1.2. « Jouer collectif » dans un processus permanent de réforme territoriale 113
3.2. Stratégies et objectifs de construction 121
3.2.1. Internationaliser le territoire 122
3.2.2. Construire et affirmer l'identité métropolitaine 128
3.2.3. Revendiquer une distribution équitable de ressources 134
3.3. Sémiotisation et représentations des territoires 136
3.3.1. La représentation spatiale 138
3.3.2. La représentation sémantique 149
3.3.3. La représentation symbolique. La création d'une identité graphique. 154
Conclusion : De la superposition de strates à la demande de rééquilibrage 158

Chapitre 4 - Rythmer la ville. Mise en événement de la candidature. 161

4.1. L'événement spatial comme moyen d'adhésion au projet urbain 164

4.1.1. Parer la ville pour faire miroiter l'année 2028 169

4.1.2. L'urbanité événementielle : un moyen de travailler plusieurs objectifs 175

4.1.3. Mise en abîme de la candidature pour s'internationaliser 181

4.2. Concerter pour afficher le consensus 187

4.2.1. La co-construction à l'épreuve de la ville « conteneur » de culture 188

4.2.2. L'émergence de nouveaux outils de participation 190

4.2.3. Fabriquer l'adhésion par la maitrise de l'espoir et la convivialité 193

4.3. Scénariser la candidature par la mise en récit de la ville durable 193

4.3.1. La revanche des villes moyennes : de villes défavorisées à villes attractives 194

4.3.2. La ville productive et la ville durable sous l'angle des politiques culturelles 199

Conclusion : Événementialiser pour médiatiser 202

TROISIÈME PARTIE. Préparation à l'événement des candidats : aménager la ville réussie. 205

Chapitre 5 - La programmation culturelle associée à l'expérience du déplacement. La dimension cinétique de l'espace public 207

5.1. La ville marchable : quelle mise en scène du territoire afin de permettre une lecture dynamique ? 216

5.1.1. L'horizon 2028 pour piétoniser le centre-ville 221

5.1.2. La constellation de lieux méconnus pour connecter les grands territoires 224

5.1.3. Marcher pour observer la ville en train de se faire 228

5.2. Le territoire cyclable : le vélo comme objet de politique d'aménagement. 232

5.2.1. Touristification du pédalage : l'argument écologique au service du développement économique 237

5.2.2. Esthétisation, artialisation et animation des aménagements cyclotouristiques 242

5.2.3. Fracture sociale et tension : vélotafeurs, vélotouristes et habitants 247

5.2.4. Chronophotographie inversée en coupe transversale de la *Seine à Vélo* 255

5.3. Faire itinérer la culture à travers le territoire candidat 264
5.3.1. Penser la mobilité culturelle pour panser la fracture territoriale 265
5.3.2. L'art pour renouer avec l'industrie..... 274
Conclusion : Mobilités capitales au carrefour des volontés durables et économiques .. 279

Chapitre 6 - La ville durable au prisme de la ville événementielle..... 283

6.1. Resémantiser les 40 hectares Michelin : valorisation partenariale de l'image globale de Clermont-Ferrand ?..... 289
6.1.1. L'investissement symbolique de la candidature..... 291
6.1.2. Les ambitions de la firme de pneumatiques 295
6.2. Miser sur l'internationalisation de la culture pour affronter le déclin berruyer . 303
6.2.1. La recherche de l'équipement phare 307
6.2.2. Régénération par le développement des clusters créatifs. 313
6.3. Patrimonialiser l'abandon séquanien : capitaliser sur le passé symbolique pour se projeter dans l'avenir culturel 316
6.3.1. Les petites villes d'aujourd'hui se rêvent en grandes villes de demain 321
6.3.2. Empiler patrimonialisation et défis environnementaux..... 333
Conclusion : Des ruines patrimonialisées par la candidature durable 340

CONCLUSION GENERALE 345
La candidature, outil d'analyse..... 346
De la ville souhaitée à la ville réussie : modèles hérités, diffusés et imposés 349
De la ville porteuse à la construction territoriale..... 354
Limites et perspectives..... 358

Table des illustrations 361
Liste de tableaux..... 365
Annexes 366
Bibliographie..... 390

Introduction

Dans le but de « contribuer au rapprochement des peuples », le programme intergouvernemental « Capitale Européenne de la Culture » (abrégé ici CEC) a été créé en 1985 à l'initiative des ministres de la culture grecque, Mélina Mercouri, et français, Jack Lang. Depuis cette date, les institutions européennes ont fait évoluer le règlement de ce dispositif. La décision du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 régit aujourd'hui l'organisation du dispositif CEC grâce auquel deux villes des états membres et une troisième ville d'un pays candidat ou candidat potentiel à l'adhésion à l'Union Européenne sont désignées chaque année « Capitales Européennes de la Culture ». Un calendrier tournant préétabli choisit d'avance les états qui accueilleront la manifestation. La ville tchèque de České Budějovice, la ville macédonienne de Skopje et Bourges porteront en 2028 le titre CEC. Les villes labellisées reçoivent 1,5 millions d'euros pour organiser l'événement. Initialement conçu comme une simple festivité, le label s'est transformé en un méga-événement, rassemblant une myriade de manifestations étalées sur toute une année[1]. Bourges sera la cinquième ville française à porter le titre après Paris en 1989, Avignon en 2000, Lille en 2004 et Marseille-Provence en 2013.

Compétition

Depuis 2006, la désignation des CEC a lieu dans le cadre d'un concours national[2]. En suivant les préconisations fixées par l'institution européenne, le Ministère de la Culture de chaque pays membre est chargé de l'organisation de la compétition nationale qui débute sept

[1] Les recherches d'analyse post-événement CEC s'accordent sur le fait que, jusqu'à 1990, le projet, appelé à l'origine *Ville européenne de la culture*, rythmait l'été avec une série d'activités et que c'est à partir de Glasgow 1990 que le programme évolue tant dans son budget (60 millions d'euros pour la ville écossaise), dans sa durée – se prolongeant dès lors sur une année –, que dans la volonté de lier projet de rénovation urbaine et programmation artistique.

[2] Marseille a été la première ville française issue de ce concours. Avant l'institution européenne choisissait directement la ville.

ans avant l'événement et se déroule sur deux phases : une phase de présélection et une phase de sélection. Pour y participer les villes souhaitant devenir CEC doivent élaborer un dossier de candidature, surnommé *bidbook*[3], intégrant l'ensemble de la programmation culturelle et artistique ainsi que les projets d'infrastructures nécessaires afin de pouvoir accueillir l'événement.

Pour la sélection de la ville française, le Ministère de la Culture a publié un appel à candidatures en décembre 2021 auquel neuf villes françaises ont répondu. Sur le cahier des charges figurent six critères d'évaluation : la contribution à la stratégie de long terme de la ville, le contenu culturel et artistique, la dimension européenne, la portée, la gestion et la capacité de réalisation. Amiens, Bastia, Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nice, Reims, Rouen et St-Denis ont déposé un dossier de candidature fin 2022 pour la première phase de présélection. Leurs réponses ont été évaluées par un jury européen, indépendant, composé de douze experts dans le domaine culturel qui a présélectionné le 3 mars 2023 les villes de Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen à la suite d'un premier oral. Les villes préchoisies ont approfondi leur dossier qui a été à nouveau défendu lors d'un deuxième oral. Après la visite du jury dans ces quatre villes, la ville Berruyère a reçu le 13 décembre 2023 le titre de Capitale Européenne de la Culture 2028.

En plus des neuf candidats, deux autres ont annoncé une proposition qui n'a jamais abouti. Sylvain Robert, le président de la communauté d'agglomération Lens-Liévin et maire de Lens, annonce sa volonté de se porter candidat au titre[4] lors de son discours d'investiture le 7 juillet 2020. Il adresse un courrier au ministère pour faire officiellement acte de candidature en mettant en avant le classement au patrimoine mondial de l'Unesco du Bassin minier et le musée Louvre-Lens[5]. Finalement, aucun dossier au nom de cette ville n'a été présenté. De même, un collectif d'acteurs économiques, politiques et sociaux, d'artistes et de citoyens se sont mobilisés dans une tribune sur *Le Monde* pour proposer qu'une banlieue devienne CEC en

[3] Le terme anglais *bid* désigne la participation à une compétition. Il est fréquemment utilisé dans le contexte des marchés publics pour faire référence à une offre soumise par un prestataire lors d'un appel à candidatures. Le *bidbook* correspond ainsi à la proposition de chaque ville en vue d'obtenir le label CEC.

[4] La ville avait déjà candidaté pour devenir Capitale Française de la Culture en 2024.

[5] H. N., « L'agglo Lens-Liévin candidate pour être capitale européenne de la culture en 2028 », *Voix Nord*, 15 juillet 2020.

2028. Dans le but de dénoncer la relégation spatiale, sociale et économique des territoires français périphériques des grandes villes, leur projet souhaite :

> […] œuvrer à la production des nouveaux imaginaires qui reconnaissent le patrimoine de ces territoires, des personnes qui le composent et de leurs identités. […] afin de revisiter les enjeux centre/périphérie, […] et les processus d'inclusion, de démocratie, de coopération entre les territoires, dans un contexte de rivalités et de concurrence accrues[6].

Le projet ne sera jamais rendu et se transformera en projet de recherche retenu par l'ANR[7] ayant comme objectif la préfiguration d'un observatoire européen des formes d'engagement et de participation citoyens par la culture. Nous pourrions penser qu'il s'agit d'annonces purement médiatiques.

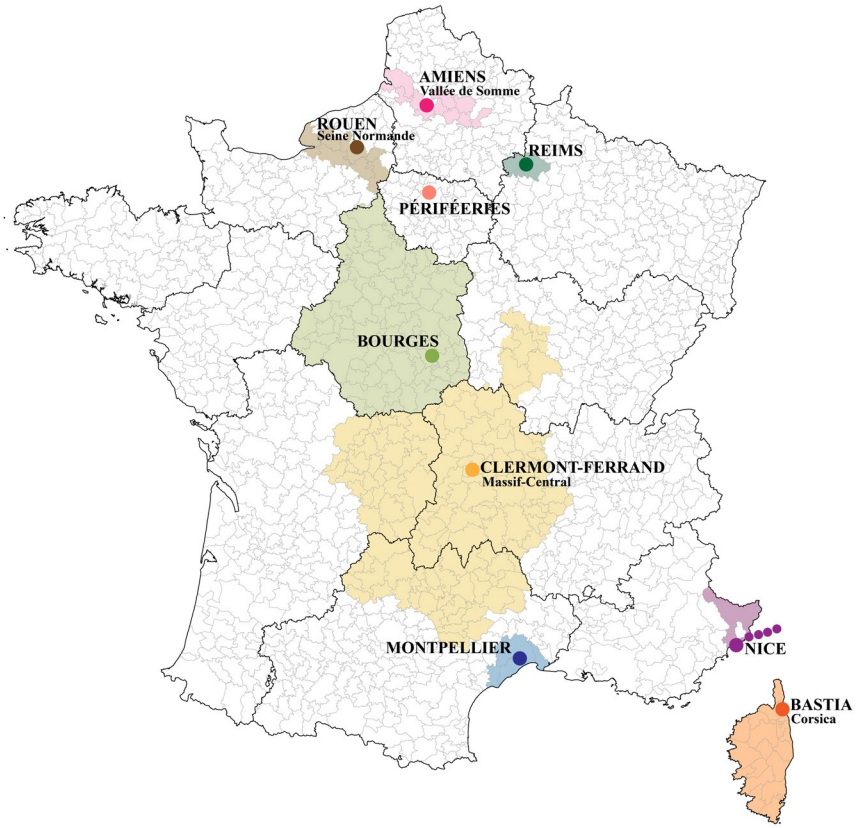

Figure 1 : Territoires candidats au label CEC

Source : carte réalisée par Cristina Sánchez-Algarra

Clé de lecture : la carte a été réalisée à partir des territoires de référence présentés dans le dossier de candidature.

[6] COLLECTIF, « Banlieues : « Nous souhaitons œuvrer à la production de nouveaux imaginaires qui reconnaissent le patrimoine de ces territoires » », *Le Monde*, 25 octobre 2020.

[7] Agence Nationale de la Recherche.

Hypothèses

Cette thèse analyse la construction des candidatures de villes françaises pour emporter le titre CEC en 2028. Elles seront étudiées comme des initiatives capables de construire des récits établissant les lignes directrices de la fabrique urbaine. Nous considérons cette fabrique comme l'ensemble des projets de construction des espaces d'une ville matériellement ou socialement conçus[8], ainsi que la stratégie de l'action publique qui les déclenchent. Plus précisément, notre ambition sera d'analyser comment, dans un contexte de concurrence nationale, les discours pour emporter le titre sont élaborés en combinant opérations culturelles et développement économique local ou régional. Nous envisageons de répondre à la question suivante : en quoi la préparation d'un projet culturel d'envergure internationale permet de réfléchir aux conditions contemporaines de la fabrication de villes.

Nous formulons l'hypothèse centrale selon laquelle ces candidatures ont comme objectif la construction d'un récit territorial. Nous soutenons que ce titre est moins une distinction exaltant l'état actuel de la ville détentrice qu'un outil de réflexion autour d'une image prospective fondée sur ce récit prétendu consensuel et suffisamment singulier pour emporter le titre[9]. Son socle dialectique est basé sur la culture comme ressource immatérielle pouvant participer à un développement local aux retombées multiples, qu'elles soient sociales, économiques ou urbaines[10]. Empruntant à la culture et à l'art leur force symbolique[11] ce récit a un double objectif. Tout d'abord, il aspire à construire un socle d'appui pour l'action publique, soit légitimant les décisions prises, soit anticipant les réponses futures, comme les investissements massifs sur certains secteurs, tels que la culture. Ensuite, inspiré du comportement entrepreneurial des villes et s'inscrivant dans les logiques concurrentielles néolibérales qui renvoient aux stratégies territoriales de distinction, il propose une représentation valorisante de l'état futur de la ville afin de la positionner dans le marché

[8] LEFEBVRE Henri, *La production de l'espace*, Anthropos, 2000.

[9] GIROUD Matthieu et VESCHAMBRE Vincent, « Villes créatives, villes concurrentes : les candidatures françaises au titre de capitale européenne de la culture 2013 », *L'Observatoire*, N°36, 2010.

[10] AMBROSINO Charles et GUILLON Vincent, « Les tournants culturels des sociétés urbaines », Le manuscrit, 2014.

[11] DI MÉO Guy, « Le renouvellement des fêtes et des festivals, ses implications géographiques », *Ann. Géographie*, 643, 2005.

européen, voire mondial. Or, ce discours s'adresse à des publics hétérogènes aux attentes peu compatibles[12]. À l'extérieur de la ville, il vise de nouveaux investisseurs, touristes et habitants – surtout d'une classe sociale aisée – ; à l'intérieur, il cible les médias locaux et des clientèles électorales.

Devant la nécessité de développer de nouveaux arguments attractifs et porteurs d'avenir, nous défendons l'idée que la phase de préfiguration de l'année CEC représente un moment clé de réflexion pour les villes face aux paradigmes urbains contemporains. En tant qu'objet de recherche, la candidature devient un outil d'analyse urbaine permettant de comprendre non seulement les ambitions sociospatiales, mais aussi la volonté de transformation urbaine ainsi que ses défis majeurs et priorités.

Loin de se résumer à la mise en œuvre des principes néolibéraux, l'élaboration de ce récit manifeste l'échec des pouvoirs locaux à construire des projets de développement urbain émanant d'une réflexion collective. Décliné de notre hypothèse centrale, nous formulons le postulat selon lequel, la construction de la candidature, dans le contexte français de recompositions perpétuelles des frontières politiques et administratives, réaffirmerait ou appuierait la construction symbolique d'une entité territoriale facilitant les échange politiques transpartisans, sans pour autant dépasser les luttes politiques structurantes et institutionnelles qui perturbent la conception de projets culturels territoriaux[13].

Notre troisième hypothèse suggère que, dans le processus d'écriture de la candidature à CEC, l'élaboration de ce récit prospectif construit sur l'interdépendance de développement des secteurs économique et touristico-culturel entraîne des effets sur l'action politique de développement urbain. En effet, la préparation pour accueillir l'année capitale, fait l'objet d'initiatives traversées de contradictions. Comment rendre compatible l'investissement massif dans des infrastructures destinées au tourisme culturel avec l'évolution des enjeux sociétaux et

[12] MAISETTI Nicolas, *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, L'Harmatan, 2014.

[13] GRANJA Christelle, « Pour la culture, un modèle métropolitain reste à inventer », sur *Libération* [en ligne], [consulté le 18 janvier 2024].

environnementaux que la crise sanitaire a exacerbée ? Comment projeter des villes qui veulent développer leur attractivité tout en modérant la sur-fréquentation ?

Enfin, nous avançons l'argument que la période de construction des candidatures, à cause de leurs conditions temporelles, normatives et médiatiques représente un moment disruptif au sein de l'action publique ouvrant un certain nombre de pistes de réflexion sur l'avenir des villes concurrentes.

Méthodologie

Malgré les difficultés que cela pourrait engendrer, nous avons décidé d'étudier cette étape de préfiguration à partir d'une observation en temps réel. Les sites webs des villes candidates perdantes sont hors ligne à l'heure où nous rédigeons cette thèse. Un nombre très important des personnes ayant travaillé sur les dossiers occupent aujourd'hui d'autres postes, parfois éloignés des collectivités. Les supports de communication ne sont plus disponibles et les médias locaux ont effacé un certain nombre d'articles et publications soutenant leur ville. Notre corpus d'analyse constitue aujourd'hui un ensemble d'archives presque impossible à retracer autrement. En sus, ce type d'exploration nous a permis d'étudier les réactions des candidats aux différentes annonces de leurs concurrents, montrant la construction guidée du récit candidat[14]. Il s'agit ici d'analyser la construction de la candidature et comment elle se voit influencée par le contexte concurrentiel.

Même si nous utilisons des outils présentant les résultats comme une comparaison entre les différents territoires, l'analyse comparative n'est pas notre objectif. Nous défendons au contraire que ce type d'analyse aussi bien pratiquée par l'institution européenne que par la littérature scientifique pourrait entrainer des effets d'homogénéisation. Nos arguments empiriques bien que présentés sous la forme comparative nous servent à illustrer nos propos et à vérifier nos hypothèses concernant les mécanismes du label CEC.

[14] Guidée par le règlement et par la volonté de se singulariser par rapport au reste.

Notre période d'analyse s'étend entre novembre 2015 et juin 2024. Le point de départ correspond à la date à laquelle la première ville française prétendante a rendu publique sa volonté de présenter sa candidature[15]. Nous avons décidé d'en fixer le terme quelques mois après de la date de sélection de la ville lauréate, le 13 décembre 2023, afin de collecter aussi les réactions à cette désignation.

Une méthodologie interdisciplinaire[16]

Comme nous pourrons le voir dans le premier chapitre de cette thèse, le dispositif CEC intéresse un certain nombre de disciplines et a été abordé sous plusieurs angles : socioéconomique[17], politique[18], touristique[19], géographique[20], du point de vue du marketing urbain[21] et de celui de l'aménagement de l'espace[22]. Notre ambition d'appréhender le sujet dans sa réalité globale nous a amené à fabriquer une méthodologie qui emprunte et adapte les outils de différentes disciplines. Pour qualifier notre démarche, nous préférons ainsi le terme « interdisciplinarité » à ceux de « pluridisciplinarité » ou « multidisciplinarité » car notre objectif est de répondre à nos questions dans leur ensemble en regroupant toutes les relations entre les différents éléments impliqués. Sans ambitionner d'embraser tous les savoirs, à travers nos outils, nous souhaitons synthétiser et relier le savoir disciplinaire pour le replacer dans un cadre systémique plus large qui engloberait celui de l'aménagement urbain et de la fabrique de

[15] « États généraux de la culture : les 60 mesures de la ville pour la culture » VILLE DE CLERMONT-FERRAND, « Restitution des États Généraux de la Culture », 2015.

[16] Nous faisons ici référence à la définition définie qui inscrit « l'interdisciplinarité » dans l'esprit « d'intégration » contrairement à celui qui entrevoie une « coopération » entre les sciences. PAYETTE Maurice, « Interdisciplinarité : clarification des concepts », 5, 2001.

[17] SJØHOLT Peter, « Culture as a Strategic Development Device », *Eur. Urban Reg. Stud.*, 6, SAGE Publications Ltd, 1999.

[18] MAISETTI Nicolas, *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, L'Harmatan, 2014.

[19] GRAVARI-BARBAS Maria et VESCHAMBRE Vincent, « S'inscrire dans le temps et s'approprier l'espace », *Ann. Géographie*, n° 643, 2005.

[20] LUSSO Bruno et GRÉGORIS Marie-Thérèse, « Pérenniser l'événementiel culturel dans la métropole lilloise après la Capitale européenne de la culture », *Rives Méditerranéennes*, 2014.

[21] VIGNAU Mathilde et GRONDEAU Alexandre, « Labellisation culturelle et marketing territorial: entre transformations urbaines, contestations et inégalités socio-spatiales. », *Mark. Territ.*, 2022.

[22] ROTOLO Marina, *La production de la ville en contexte labellise Matera, Capitale européenne de la culture en 2019*, Paris Est Sup, 2021.

la ville. Concrètement, notre méthodologie s'appuie sur plusieurs outils, principalement qualitatifs. Nous empruntons à l'enquête de terrain (ethnographique ou socio-anthropologique) trois formes de production de données : l'observation participante, l'entretien et la collecte de sources écrites[23].

Observation participante

J'ai été lauréate d'un appel à candidatures lancé par la Métropole de Rouen Normandie, pour réaliser le commissariat d'une manifestation artistique, la *Forêt Monumentale*. Ce projet a été choisi par l'équipe de la candidature rouennaise pour faire partie de la programmation de l'année capitale. Cette situation privilégiée d'observation a été clé dans la construction de ce travail en fournissant un point de vue incomparable sur l'élaboration d'un récit. Si l'on pourrait penser que cela introduit un biais orientant notre point de vue et nous éloignant de l'idéal de recherche objective, cela nous a au contraire permis d'être en mesure de nuancer les propos de personnes interviewées comme des informations récoltées dans la presse[24].

Entretiens

Nous avons utilisé une méthode d'entretien semi-directif compréhensif. À l'image de la méthode théorisée par Jean-Claude Kaufmann[25] et puisque notre objet observé est un processus en construction, nous avons été contraints d'élaborer nos outils dans un mouvement d'aller-retour, entre proximité et recul, accès à l'information et reformulation des hypothèses, observation et analyse des faits. Cette stratégie nous a donné la souplesse nécessaire pour réorganiser notre grille initiale d'entretien.

Nous avons choisi un échantillon représentatif de personnes à interroger afin de constituer un corpus composé de 57 entretiens d'une durée moyenne d'une heure et demie[26]. Nos informateurs privilégiés sont principalement des personnes ayant contribué à la réalisation

[23] OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La politique du terrain », *Enquête*, 1995.

[24] L'explication concrète de ce point de difficulté est détaillée plus tard.

[25] KAUFMANN Jen-Claude, *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, 1996.

[26] La liste complète de personnes interviewées est fournie en annexe.

d'autres candidatures et des anciens membres du jury ayant participé à la sélection de ville labellisées à d'autres périodes, mais occupant au moment de notre rencontre des fonctions sans lien direct avec le dispositif européen. Nous avons adopté une approche plus distanciée vis-à-vis des réponses provenant des personnes directement impliquées dans l'élaboration de la candidature : l'équipe, les acteurs culturels locaux et les représentants politiques. Afin de les situer dans l'évolution de la construction du récit, nous les avons interrogés à différents moments du processus de sélection de la ville candidate : avant la présélection, après la présélection et après la désignation de la ville labellisée. Notre échantillon a été complété par des habitants dont les intérêts personnels ou professionnels étaient liés également au dossier. Enfin, les chercheurs consultés nous ont servi à établir des liens entre nos propos et la littérature existante.

Collecte de sources écrites : articles de presse

L'étude d'un corpus d'articles de presse se justifie par trois raisons. Elle s'inscrit directement dans l'une de nos hypothèses centrales : si la candidature est utilisée pour élaborer et diffuser un récit, s'intéresser aux supports de communication peut constituer une première étape afin de déceler ce discours, en raison de son rôle central dans la formation de l'opinion publique. Ensuite, une idée qui traverse tout notre travail est l'utilisation de la candidature pour médiatiser la ville et l'action publique. Ce corpus d'articles représente un résultat en soi de la thèse, révélant l'intérêt que les médias ont porté à ce sujet. Enfin, dans une perspective d'illustrer ce que le contexte de compétition fait aux candidatures, ces publications nous ont permis d'observer les réactions des villes candidates à certaines informations relayées par leurs concurrents.

Les 222 articles listés en annexe ont joué un rôle clé dans notre exploration : en communiquant chaque étape importante, ils nous ont servi à établir la chronologie de la compétition. Cependant, garder une distance critique, pourtant nécessaire, n'a pas toujours été facile. Comme nous avons pu le vérifier, les médias se sont parfois limités à relayer l'information telle qu'elle est rédigée dans les dossiers de presse fournis par l'association chargée du projet – voire validée directement par celle-ci dans le cadre d'un partenariat. Le pouvoir public dicte les informations diffusées par les médias qui deviennent une extension de

ses services de communication. La presse est donc responsable du tri entre les éléments mis en exergue et ceux laissés de côté volontairement. Afin de dépasser ce biais, nous avons consulté d'autres types de documents officiels, également listés en annexe. Notre observation a permis de remettre en perspective certaines publications. À l'instar de la visite de Jack Lang, présentée dans la presse comme un acte symbolique majeur de la candidature de Saint-Denis, qui s'est avérée n'être qu'un simple coup médiatique. L'ancien Ministre à l'origine de l'initiative CEC, s'est tout simplement laissé photographier avant de repartir rapidement. Nous y étions présents.

Comme dans une campagne présidentielle, chaque occasion devient un prétexte pour une communication en grande pompe. Sans surprise, les médias locaux se sont emparés des slogans de leur ville tandis que les nationaux exploraient les opportunités de chaque rival et ont rappelé les fameuses retombées de Marseille 2013. Les événements réalisés, le nombre d'habitants y ayant participé, les annonces budgétaires, les projets urbains et les déplacements européens des équipes pour visiter d'autre villes CEC ont alimenté les pages des journaux jusqu'à la désignation de la ville labellisée. Pour les villes perdantes, ces titres ont ensuite laissé place aux questionnements sur le dispositif et les montants alloués à cette de préfiguration.

Collecte de sources écrites : divers documents

Nous dressons ici un état global de notre démarche de collecte. Une annexe liste une partie de principaux documents consultés. Ceux-ci sont extrêmement divers :

- Les dossiers de candidature, plus couramment appelés *bidbook,*
- Dossiers de presse, les brochures et objets de *merchandising* de chaque concurrent,
- Les procès-verbaux des collectivités actant, par exemple, les subventions accordées à l'association missionnée pour élaborer la rédaction de la candidature,
- Documents techniques : Plans Locaux d'Urbanisme, rapports techniques,
- Donnés cartographiques : produites généralement par les équipes de la candidature ou les communes porteuses,
- Sources démographiques produites par l'Insee.

L'exploitation de ces sources recouvre plusieurs objectifs, le principal étant celui de tenter d'objectiver la vision édulcorée de la ville candidate produite dans ce contexte. Nonobstant, en fonction du chapitre, nous avons dû mobiliser l'ensemble des outils ou seulement une partie en faisant différentes adaptations. Nous avons ainsi décidé d'expliquer en détail la production de données pour chaque chapitre en indiquant concrètement la méthodologie opérée.

Collecte de sources graphiques

La collecte et le traitement de sources graphiques mérite une mention spéciale. Elles se sont avérées fondamentales afin d'établir un lien entre le récit et les images qui y sont évoquées. Cet apport graphique (photos réalisées par des tiers ou par nous-même, affiches, logos…) et leur analyse constituent de vraies données d'enquête. Une clé de lecture permet de situer systématiquement l'image dans notre recherche, justifie son insertion et explique notre interprétation.

Pratiquer le terrain de manière régulière

Il nous semble important d'expliciter la base essentielle de cet appareillage méthodologique constitué par la pratique des terrains étudiés de façon aussi régulière que possible. Cette pratique permet de comprendre plus finement le contexte urbain, les problématiques des politiques urbaines ou encore les discours déployés. La marche exploratoire[27] nous a permis d'expérimenter par nous-même le tissu culturel et ses équipements, les chantiers en cours et les conflits d'usage dans l'espace public. Avec moins d'objectivation qu'un rapport rigoureux, cette approche plus sensible s'est avérée néanmoins nécessaire.

Nous nous sommes rendus sur le territoire métropolitain rouennais de manière hebdomadaire pendant l'année 2023. Un séjour d'une semaine a été effectué à Bourges en juin 2022, suivi d'un autre à Bastia en Novembre 2022, d'un deuxième à Bourges après l'obtention

[27] Nous avons emprunté l'expression des visites à pied imaginées par l'urbaniste et philosophe américaine Jane Jacobs dans les années 1960. J'ai marché seule, contrairement à ce qu'elle proposait, mais cette expression nous sert pour insister sur une manière d'arpenter l'espace qui ne se limite pas à se rendre d'un point A vers un point B, mais qui implique de marcher en observant attentivement.

du label en juillet 2024 et d'un dernier d'une durée d'un mois à Rouen pendant l'été 2024. Nous avons régulièrement visité Saint-Denis et le territoire de la Plaine Commune notamment à l'occasion des *Conseils d'Influence*[28].

Obstacles et opportunités

Le cadre concurrentiel de la compétition nationale a rendu très difficile l'obtention de données à travers les entretiens. D'une part, cette thèse a été co-financée par la région Normandie et la Métropole Rouen Normandie, porteur de la candidature rouennaise. Malgré l'argumentaire déployé lors des premiers entretiens concernant l'impartialité de la science, nous avons dû cacher cette filiation dans les rencontres qui ont suivi afin de ne compromettre l'information obtenue. D'autre part, les personnes liées directement à l'élaboration de la candidature, dans un souci de confidentialité, se sont montrées réticentes à nous accorder des entretiens, répondre à nos questions ou être enregistrées. Afin d'obtenir les informations, nous avons interpellé nos sources à travers l'illustration des informations rendues publiques par leurs adversaires démontrant par ailleurs le comportement par imitation des candidats. Néanmoins, me croyant affiliée à une université étrangère, certains acteurs n'ont pas hésité à être totalement transparents et dévoiler des aspects confidentiels. Malgré nos demandes, nous n'avons jamais eu accès aux *bidbooks* de Bastia, Nice et Amiens.

Une deuxième difficulté s'est présentée dans la temporalité dans laquelle s'inscrit ce travail. Si l'observation en temps réel nous permet de suivre le processus en construction, elle n'est pas exempte de plusieurs complications. Nous n'avons pas pu ajuster dans le détail notre méthodologie, au contraire, nous avons dû l'adapter au-fur-et-à mesure de la construction des candidatures, bien que les objectifs soient restés inamovibles. Afin de pouvoir maintenir l'objectivité et mettre à distance notre objet, nous avons réalisé des entretiens et des visites dans les villes candidates à différents moments de la préparation. Les médiaux locaux ont soutenu leur ville candidate dans un manque clair d'impartialité journalistique. Nos différentes

[28] Conçus comme des points d'étape lors de la construction de la candidature, ils mobilisent les acteurs culturels, les institutions, ainsi que les habitants du territoire et présentent les avancés.

méthodes de collecte de données nous ont permis de mettre en perspective certaines données et de corroborer nos résultats.

La troisième difficulté s'est paradoxalement révélée comme une facilité. Même si je n'ai jamais participé directement à l'élaboration de la candidature, j'ai contribué à la conception de la deuxième édition de la *Forêt Monumentale*, en tant que commissaire artistique. Malgré ce lien, je n'ai été sollicitée que de manière très symbolique et jamais pour participer à la mise en place de la candidature, j'ai pu ainsi étudier le rapport entre candidature et les manifestations existantes. Mon rôle actif à certains moments précis ne m'a soulevé aucune difficulté liée au dédoublement de ma position, à la fois extérieure à l'objet d'étude et intérieure agissant sur l'objet lui-même. Au contraire, cette posture a été nécessaire pour objectiver et prendre le recul suffisant des témoignages des personnes interrogées et qui ont participé également à la construction de la candidature à plusieurs niveaux. En effet, cette proximité de la proposition rouennaise m'a permis de repérer les réponses stéréotypées et fallacieuses, celles occultants des aspects cruciaux et même d'élaborer la stratégie pour interroger les concurrents au moment de la compétition. Pour le dire autrement, j'ai pu passer outre la langue de bois cherchant à occulter une partie de la réalité.

Schémas, cartes mentales et tableaux

Le format académique de la thèse, exigeant aussi bien des sections prédéfinies que des normes de présentation, restreint la manière dont les informations sont articulées et nuancées, obligeant à une restitution qui nous semble souvent très linéaire et textuelle. Sans presque de formation en la matière, nous avons toutefois décidé de nous confronter à l'exercice en nous appuyant sur des outils d'analyse maîtrisés dans le métier d'architecte. En hybridant le respect de ces contraintes avec la nécessité d'organiser la pensée dans l'espace, nous avons élaboré plusieurs tableaux et schémas qui synthétisent notre réflexion de manière claire. Ces outils ont été utilisés à différentes étapes de la présentation de notre travail, dans le but de favoriser sa diffusion scientifique. Nous espérons accompagner ainsi la lecture de cette prose.

Structure générale et questionnements

À l'image d'un projet architectural, cette thèse se déploie en partant d'une exploration à la plus grande échelle pour descendre jusqu'à l'échelle la plus petite, celle des détails. Un mouvement de va-et-vient entre l'échelle locale et les échelles supérieures permet d'émettre des observations plus générales à partir de cas très concrets.

Notre questionnement principal concernant la réflexion sur les conditions contemporaines de la fabrication des villes lors de la préparation d'un projet d'envergure se divise en trois parties. Chacune envisage de répondre à une problématique traversant les deux chapitres qui la composent. La première partie vise à contextualiser le sujet, à la fois dans une perspective scientifique autour des modèles urbains inspirant le label (Chapitre 1) et dans le cadre normatif maitrisé par l'institution européenne (Chapitre 2). Par une approche ciblée sur le cas des neuf candidats français, nous souhaitons interroger dans quelle mesure les conditions de concurrence peuvent influencer le positionnement des villes face aux paradigmes urbains contemporains. Deux interrogations guident cette exploration : dans un contexte de crises à répétition, quelles sont les stratégies des villes vis-à-vis les modèles urbains hérités basés sur la volonté d'accroître leur attractivité et de se distinguer dans un contexte globalisé ?

La seconde partie est consacrée à la construction symbolique territoriale encouragée par le dispositif CEC – ou résultant de celui-ci. Elle permet, par l'exploration des territoires candidats, de rendre compte des différentes stratégies adoptées (Chapitre 3). Afin de les qualifier, nous nous intéresserons à l'échelle et au périmètre choisis ainsi qu'à leur traduction politique, et à leur dimension spatiale en lien, en superposition ou en contradiction avec d'autres configurations territoriales[29]. Nous explorerons la notion de gouvernance, au sens de Patrick Le Galès, définie comme « un processus d'agrégation, de coordination et de direction d'acteurs, de groupes sociaux et d'organisation, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés

[29] Nous faisons ici référence aux structures qui dépassent les frontières administratives des collectivités. Sur le plan juridique et économique, nous pourrions citer comme exemple un GIP (Groupement d'Intérêt Public) tandis que dans une version dont les effets restent à déterminer, nous pourrions avancer une *Entente*, tel que *l'Entente Axe Seine.*

collectivement »[30]. Nous nous demanderons quels sont les symboles, messages et représentations véhiculés afin de rallier les acteurs locaux au projet (Chapitre 4). Une récolte de clichés illustreront comment la ville a servi de support de communication pour les diffuser. Enfin, une analyse des événements organisés lors de la phase de préfiguration nous servira pour déceler le rôle accordé aux habitants.

La troisième partie se concentre sur la préparation envisagée par chaque candidat pour réussir l'événement que cela soit du point de vue de l'espace public, devenu lieu public (Chapitre 5) ou dans la perspective de contribuer à aménager une ville plus durable (Chapitre 6). Cette partie s'est développé à partir de ce paradoxe : tandis que le label inciterait à la production de destinations touristiques à forte empreinte carbone, les villes candidates, sous la pression croissante des préoccupations environnementales, sont contraintes de proposer des projets respectant une certaine responsabilité écologique. À ce titre, nous explorerons les propositions des quatre villes finalistes – Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen.

Le schéma suivant montre l'exploration de chaque question à travers les différentes parties et chapitres de cette thèse tout en suivant chaque échelle. Les neuf villes candidates, en particulier les finalistes Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen, sont utilisées comme cas d'études pour établir une relation entre l'action publique et les projets présentés.

[30] LE GALÈS Patrick, « Gouvernance », Dictionnaire des politiques publiques 5e édition entièrement revue et corrigée, Presses de Sciences Po, 2019.

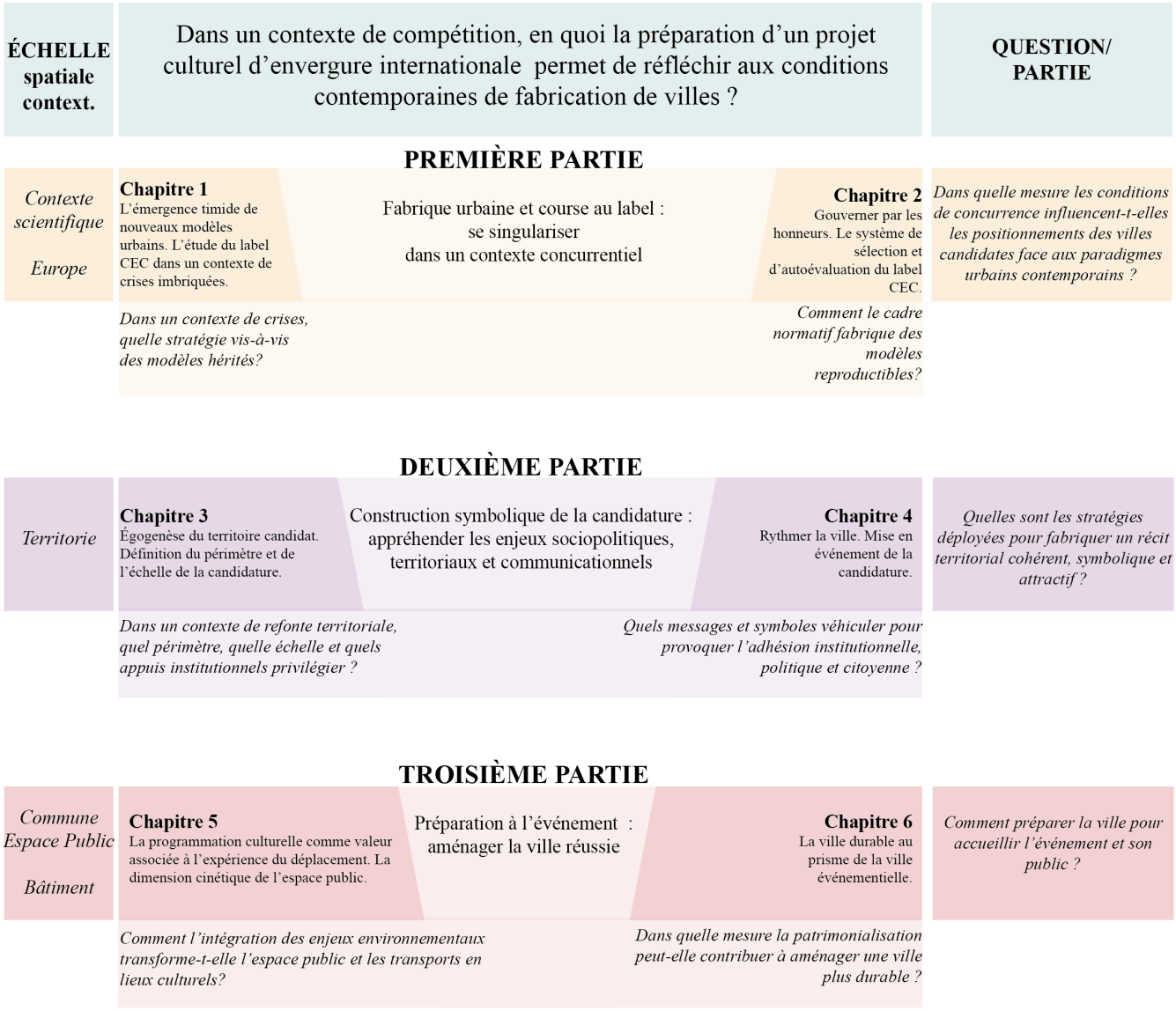

Figure 2 : Schéma explicatif de l'organisation générale de la thèse

Source : réalisé par Cristina Sánchez-Algarra

PREMIÈRE PARTIE. Fabrique urbaine et course au label : se singulariser dans un contexte concurrentiel

La première partie de cette thèse est organisé en deux chapitres. Elle s'attache à établir les bases théoriques et contextuelles, plus spécifiquement pour le domaine de l'aménagement territorial et urbain dans une perspective culturelle. Nous aborderons dans le premier chapitre les principaux paradigmes urbains qui traversent l'ensemble de ce travail ainsi que les principaux travaux sur lesquels ils s'appuient et comment notre exploration se situe par rapport à ceux-ci. Dans le deuxième chapitre, une explication détaillée du fonctionnement du système CEC et de l'évolution de son cadre réglementaire permet de poser un cadre solide pour les analyses et réflexions qui suivront.

Chapitre 1 - L'émergence timide de nouveaux modèles urbains. L'étude du label CEC dans un contexte de crises imbriquées.

Avant toute tentative d'analyse et de compréhension de la construction des candidatures au label CEC, il nous semble essentiel de consacrer le premier chapitre aux principaux travaux ayant étayé notre questionnement et à la définition de quelques notions qui éclairent la nébuleuse de termes diffusés dans la littérature scientifique autour des liens entre la culture, la créativité et la ville. Nous poursuivons un double objectif : l'état de l'art nous permettra de situer notre recherche en relation aux études existantes et l'effort conceptuel permettra d'accompagner la lecture.

Cette thèse s'appuie sur la littérature scientifique qui aborde différents thèmes reliant la culture et la ville. Ils sont traditionnellement étudiés par des domaines scientifiques différents : histoire, géographie ou sociologie urbaine d'un côté, histoire ou géographie culturelle, sociologie de la culture de l'autre[31]. Nous avons exploré les travaux axés sur la distinction – par des prix, des protections et des labels – et ses implications dans la fabrique urbaine. La recherche analysant le tourisme culturel comme ordonnateur de l'espace nous a permis de faire le lien avec les politiques d'aménagement consacrées aux infrastructures touristiques. Enfin, le marketing urbain nous a servi pour l'analyse des images de la ville produites dans le but de séduire l'observateur.

Si la littérature savante se concentre sur la labellisation comme vecteur de transformation[32], nous défendons l'idée que la candidature au label CEC est un catalyseur d'analyse dans le domaine urbain. Notre cadre conceptuel se situe au carrefour de trois crises

[31] DJAMENT-TRAN Géraldine, « Introduction : déconstruire la "ville créative" pour analyser la fabrique métropolitaine de la culture/la fabrique culturelle de la métropolisation », in *La métropolisation de la culture et du patrimoine*, Le manuscrit, 2014.

[32] ROTOLO Marina, « Le kaléidoscope Matera 2019 et ses modèles négociés », *Rev. Int. Urban.*, 2019.

imbriquées où les villes sont protagonistes. Premièrement, les collectivités locales et leur rapport aux ressources jouent un rôle clé dans la crise environnementale[33] [34], encourageant les politiques urbaines à trouver de nouvelles démarches[35]. Sous l'élan de la décentralisation et de la volonté de créer des régions et des métropoles toujours plus concurrentes[36], la réforme territoriale permanente éprouve des difficultés à atténuer les disparités démographiques et économiques entre territoires, tout en impactant le secteur culturel[37] [38]. En sus, ce dernier est davantage fragilisé par la crise énergétique, par la reprise de l'inflation, mais surtout par la difficulté à développer, voire pérenniser, l'offre d'équipements et d'événements hérités de l'investissement massif des villes au fil des décennies précédentes et qui obligeraient les municipalités à la réévaluation de la stratégie budgétaire[39], au risque de mettre en péril le fonctionnement des équipements culturel phares, la carrière d'artistes et la stabilité des emplois administratifs et techniques des compagnies[40] [41].

Ceci constitue le point de départ de notre réflexion : si le label CEC esquisse le cadre d'une fabrique urbaine guidée par des politiques d'attractivité[42], nous pouvons postuler que le

[33] COUR DES COMPTES, « L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique. », 2024.

[34] Les habitants des villes sont particulièrement exposés au changement climatique. Dans son rapport annuel de 2024, la Cour de comptes signale que « Les villes ont l'obligation de se doter d'une stratégie d'adaptation dans le cadre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et de la prendre en compte pour l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire ».

[35] ROUDIL Nadine, « Introduction Villes, territoires et énergies : enjeux et défis actuels. », *Géographie Économie Société*, 19, 2017.

[36] La Loi NOTRe (2015) vise à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.

[37] BONET Lluís et NÉGRIER Emmanuel, *La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité.*, La Découverte/PACTE, 2008.

[38] Nous développons plus en détail le cadre législatif dans le chapitre 3.

[39] GUILLON Vincent, « Mouvements tectoniques dans les politiques culturelles des villes », *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

[40] CHEGRA Billal, « Crise du secteur culturel: l'occasion de repenser nos modèles économiques – par Billal Chegra », *L'opinion*, 5 mai 2024.

[41] Nous anticipons des sujets qui serons abordés plus tard comme les difficultés économiques de l'Opéra de Rouen, et la fermeture des Musées de Bourges comme conséquence de l'impossibilité de remédier à leur état d'abandon. Pensons aussi aux découpes budgétaires énoncés par Laurent Wauquier pour la région Auvergne-Rhône-Alpes au deuxième trimestre de 2023 et les différentes alertes du secteur culturel comme le Conseil économique social et environnemental demandant à la même période une refonte urgente de la politique culturelle.

[42] DE REYMAEKER Baptiste, Le label capitale européenne de la culture, une oppportunité dans une stratégie de régénération urbaine. Compte-rendu de l'intervention de Pierre Cornut, [s. n.], 2017.

contexte actuel, marqué par l'imbrication de crises – économique, territoriale, démocratique et environnementale – dessine le périmètre de nouveaux modèles qui peinent encore véritablement à s'affirmer en tant que tels, mais se manifestent déjà de manière perceptible dans les candidatures françaises au label CEC en 2028.

Une question guide le déroulé de ce chapitre : en quoi l'étude de la quête de distinctions est-elle pertinente pour saisir les mécanismes de construction de la ville contemporaine et l'émergence de nouveaux paradigmes ? D'abord, nous expliquerons le déplacement opéré dans l'analyse de l'événement, dans la mesure où cela constitue déjà un fort positionnement de ce travail par rapport à la littérature existante. Nous étudierons ensuite comment la recherche aborde l'adoption de stratégies entrepreneuriales par les politiques publiques, aboutissant à l'émergence du marketing urbain et à la promotion des villes à travers des projets culturels emblématiques. Nous montrerons comment la littérature scientifique alerte sur les effets indésirables de ces politiques dédiées à l'investissement massif dans un domaine – la culture dans notre cas – et visualise un épuisement du système de politiques culturelles actuelles. Enfin, nous mettrons à discussion les travaux proposant de nouveaux systèmes encouragés par la montée de préoccupations environnementales et démocratiques, le manque de ressources au sein de petites villes ou des propositions associant tourisme et patrimonialisation, marquant différentes approches pour fabriquer la ville.

1.1. Étudier le pré-événement

Contaminées par la volonté déterminée du monde institutionnel et politique de répertorier les effets sur plusieurs domaines urbains possibles (soit pour les mettre en valeur, soit pour les nuancer, voire les contester), les recherches se sont concentrées sur l'héritage des opérations CEC et sur les changements observables dans le développement urbain après l'année capitale. De manière générale, les spécialistes semblent s'accorder sur la perte des objectifs initiaux du label CEC, formulés par l'institution européenne qui ambitionnent de créer un sentiment d'appartenance à un espace commun. Un nombre non négligeable d'études, axées sur l'héritage, persistent à critiquer l'utilisation d'un programme culturel pour transfigurer l'image d'une ville et en tirer un bénéfice économique. L'alchimie aurait lieu grâce au caractère

médiatique du projet qui permettrait de diffuser une image édulcorée et un style de vie séduisant pour les élites économiques.

La littérature française est riche pour caractériser les conséquences de l'année CEC pour les villes labellisées. Le titre a été au centre ou mis en perspective avec d'autres manifestations, comme dans le travail de Maria Gravari-Barbas et Sébastien Jacquot sur l'instrumentalisation de l'événement pour légitimer des projets urbains[43]. Comme eux, un certain nombre d'experts mettent en exergue l'effet levier dans le domaine du développement urbain. Entre autres, Françoise Lucchini fait un tour d'horizon de plusieurs villes labellisées et signale l'investissement fait en parallèle de l'année CEC que font toutes les capitales dans des projets d'infrastructure : la création de nouveaux édifices d'envergure comme à Salamanque (un centre des arts de la scène) ou à Bruges (un complexe musical) en 2002, la restauration d'équipements culturels, de monuments et la reconversion culturelle de friches, tel que le *Tramway* de Glasgow ou les *Maisons Folies*, issus d'une réhabilitation de bâtiments d'origine industrielle, militaire ou religieuse à Lille 2004. Tel qu'elle le signale, l'année CEC aurait permis de « donner l'impulsion, de présenter l'ambition urbaine et de profiter de la vague optimiste »[44]. Pensons au projet de Marseille 2013 dont la genèse est retracée par Boris Grésillon[45].

À l'étranger, les travaux ne sont pas moins nombreux. Bernadette Quinn explore Cork 2005 en mettant en avant l'impulsion suscitée par cet événement en termes d'amélioration des relations entre acteurs culturels[46]. Parmi les chercheurs les plus prolifiques sur ce sujet, Isabelle Garcia combine des publications scientifiques avec des missions portées par l'institution européenne pour évaluer l'héritage des CEC et des Jeux Olympiques. Les retombées de Liverpool 2008 font partie du programme *Impacts 08* de l'Université de Liverpool et sont l'axe de travail de beaucoup de ses études, qu'il s'agisse de la participation des

[43] GRAVARI-BARBAS Maria et JACQUOT Sébastien, « L'événement, outil de légitimation de projets urbains » [en ligne], *Géocarrefour*, 82, 2007.

[44] LUCCHINI Françoise, « Capitales Européennes de la Culture. Changer l'image internationale d'une ville », *Ann. Rech. Urbaine*, 101, 2006.

[45] GRÉSILLON Boris, *Un enjeu « capitale » Marseille-Provence 2013*, Édition de l'aube, 2011.

[46] QUINN Bernadette, « The European Capital Culture Initiative And Cultural Legacy », *Event Manag.*, 13, 2009.

volontaires[47], de l'intégration des habitants[48] des retours d'expérience de cette ville[49] ou de Glasgow 1990[50] transformés en conseil stratégique pour d'autres villes[51]. Ses résultats l'ont conduite à développer un cadre et des recommandations pour mener des recherches sur l'évaluation de méga-événements[52]. Mons 2015 a également suscité certaines réflexions en montrant la « face médiatisée d'une politique de développement socioéconomique basée sur la culture et initiée au début des années 2000 »[53].

En France, Lille 2004 et Marseille 2013 ont donné lieux à un nombre très important de publications. Christine Liefooghe, qui entend le label comme un accélérateur de projets urbains, enquête sur la volonté lilloise de trouver un nouveau modèle de développement, en signalant que si « l'année européenne de la culture a permis la création de nouveaux équipements culturels dans les périphéries de la métropole, l'urbanisme événementiel s'est d'abord déployé dans le cœur historique de la ville »[54]. Samuel Périgois recueille les propos de Bertrand Collette, responsable de la coordination territoriale et des grands chantiers de l'association Marseille-Provence 2013, concernant l'évaluation de l'année capitale. Il explique la stratégie adoptée intégrant le recours à un cabinet d'expertise indépendant et aux institutions, comme l'université. Il évoque également les paramètres évalués, tels que l'impact sur les pratiques culturelles du territoire, l'attractivité et l'image de la région.

---

[47] RODENHURST Kate, COMERFOR-PARK Lucy et MELVILLE Ruth, « Volunteering for culture : exploring the impact of being an 08 Volunteer. », European Capital of Culture Research Programme. University of Liverpool., 2010.

[48] GARCIA Beatriz, MELVILLE Ruth et COX Tamsin, « Neighbourhood impacts: a longitudinal research study into the impact of the Liverpool European Capital of Culture on local residents », European Capital of Culture Research Programme. University of Liverpool., 2010.

[49] GARCIA Beatriz, MELVILLE Ruth et COX Tamsin, « Impacts 08 : The Liverpool Model », European Capital of Culture Research Programme. University of Liverpool., 2010.

[50] GARCIA Beatriz, « Deconstructing the City of Culture », *Urban Stud.*, 42, 2005.

[51] GARCIA Beatriz et COX Tamsin, « European Capitals of Culture: success strategies and long-term effects », Comité du Parlement Européen de la Culture et l'éducation, 2013.

[52] GARCIA Beatriz et LANGEN Floris, « Measuring the impacts of large scale cultural events: a literature review », Université de Liverpool, 2009.

[53] LELOUP Fabienne et MOYART Laurence, « Mons, capitale européenne de la culture en 2015 », *Rev. D'Économie Régionale Urbaine*, décembre, 2015.

[54] LIEFOOGHE Christine, « Lille 2004, capitale européenne de la culture ou la quête d'un nouveau modèle de développement », *Méditerranée Rev. Géographique Pays Méditerranéens J. Mediterr. Geogr.*, Presses Universitaires de Provence, 2010.

De la réalisation de l'année CEC au retour d'expérience à travers l'évaluation, l'héritage post-événement et ses traductions spatiales semblent bien balisés. Cependant, quelques rares exceptions abordent les étapes précédant l'année capitale comme la thèse réalisée par Marina Rotolo en 2021 sur Matera, Capitale Européenne en 2019. Juxtaposant la labellisation et la protection UNESCO, elle explique comment la labellisation est entrée dans le champ de l'action publique et les potentielles conséquences sur la fabrique urbaine[55]. Plus rares encore sont les recherches qui examinent la phase de candidature. Tel est le cas de Ron Griffiths qui voit à travers l'analyse des candidatures de Liverpool, Cardiff et Bristol au titre en 2008 un questionnement plus profond du rôle que la culture peut jouer dans les villes au-delà de l'exercice bureaucratique[56]. Bordeaux, Marseille, Lyon et Toulouse ont été retenues parmi les huit villes concurrentes à devenir CEC en 2013. L'analyse comparative de leurs dossiers réalisée par Matthieu Giroud et Boris Grésillon révèlent les nouvelles conditions de nomination suite au changement de règlement européen introduisant la compétition dans le système[57]. Les mêmes propositions sont ensuite étudiées afin de déchiffrer les dynamiques impulsées par ces villes et notamment la mobilisation « des outils conceptuels spécifiques pour penser la relation entre la culture et la ville, et interroger les rapports entre innovation culturelle, fonctionnement social et développement urbain »[58].

Bien que la plupart des recherches s'accordent sur la nature férocement concurrentielle de la compétition nationale, très peu se concentrent sur les étapes qui précèdent la désignation, probablement en raison de la confidentialité et du secrétisme les caractérisant[59]. Il ne s'agit pas seulement de combler une lacune dans la littérature existante ; explorer ces phases est d'autant plus intéressant que cela permet d'expliquer les influences et interactions entre candidats. Cette thèse prétend contribuer à éclaircir cette zone d'ombre profitant de l'explosion de la

[55] ROTOLO Marina, *La production de la ville en contexte labellise Matera, Capitale européenne de la culture en 2019*, Paris Est Sup, 2021.

[56] GRIFFITHS Ron, « City/culture discourses », *Eur. Plan. Stud.*, 14, 2006.

[57] GIROUD Matthieu et GRÉSILLON Boris, « Devenir capitale européenne de la culture », *Cah. Géographie Qué.*, 55, 2012.

[58] GIROUD Matthieu et VESCHAMBRE Vincent, « Villes créatives, villes concurrentes : les candidatures françaises au titre de capitale européenne de la culture 2013 », *L'Observatoire*, N°36, 2010.

[59] Sur l'ensemble de personnes rencontrées lors de nos entretiens, plusieurs ont refusées d'être enregistrées en avançant cet argument.

communication institutionnelle via les différents canaux numériques (sites web, réseaux sociaux, blogs, journaux numériques). Notre approche présente une nouvelle perspective afin d'échapper au biais cognitif selon lequel la simple corrélation de deux éléments sous-entend une relation de causalité entre eux, car paradoxalement, il existe autant de recherches évaluant les potentielles retombées que de travaux signalant une difficulté à les mesurer[60]. En nous intéressant à la genèse, nous aborderons les intentions initiales, les projets envisagés, les contraintes et le processus de construction lui-même. Ce premier déplacement de perspective ambitionne de discuter les résultats de travaux scientifiques et de les compléter dans le cas d'éventuelles carences.

1.2. Comprendre la ville entrepreneuriale

Nous ne sommes pas les premiers à nous intéresser à l'influence de l'idéologie néolibérale sur la production d'espaces urbains émanant des thèses qui offrent une compréhension des mécanismes ayant profondément transformé les villes depuis les années 1980. Ces théories sous-tendant l'aménagement urbain à partir de la marchandisation des villes regroupent aussi les idées qui expliquent le comportement concurrentiel pour organiser des grands événements[61], tel que l'année capitale.

Nous esquisserons quelques principes basiques qui déterminent cette idéologie comme point de départ. Cependant, notre démarche vise surtout à explorer ses évolutions, ses signes d'essoufflement, les forces de changement susceptibles de contrarier le socle néolibéral et les interrogations des acteurs participant à l'élaboration des *bidbooks*. Nous commencerons par énoncer les principes de la mythologie CAME et de ses composants. Le but est ensuite de montrer leur fonctionnement à travers les images et récits que fabriquent les candidatures.

[60] LIEFOOGHE Christine, « Lille 2004, capitale européenne de la culture ou la quête d'un nouveau modèle de développement », *Méditerranée Rev. Géographique Pays Méditerranéens J. Mediterr. Geogr.*, Presses Universitaires de Provence, 2010.

[61] PINSON Gilles, « Conclusion », in *La ville néolibérale*, Presses Universitaires de France, 2020.

1.2.1. La mythologie CAME à la lumière du label

Les chercheurs Olivier Bouba-Olga et Michel Grosseti expliquent comment les croyances partagées autour de l'acronyme CAME pour Compétitivité, Attractivité, Métropolisation et Excellence, sous-tendent tout un ensemble de politiques publiques. S'inspirant de l'ouvrage *Mythologies* de Roland Barthes de 1957[62], ils qualifient ces énoncés de « mythologies » en raison de leur présence quasi récurrente dans de nombreuses études scientifiques du domaine urbain, dans les discours politiques, tant au niveau national que local, ainsi que dans les rapports des agences gouvernementales et *think tanks*, lorsqu'il s'agit d'examiner les liens entre économie et espace géographique. Ces principes structurent les impératifs de compétitivité entre métropoles qui pourraient « attirer les talents de demain […] et qui conviendrait de soutenir en concentrant les efforts »[63].

Or, non seulement les effets escomptés ne se produisent pas, mais provoquent des effets indésirables. Comme les géographes l'expliquent, « les ressources publiques étant limitées, les dédier fortement à quelques acteurs – ici, la classe intéressée par l'offre culturelle – ou à quelques lieux – les équipements et les infrastructures de la culture – conduit à renforcer les inégalités sociospatiales. À l'objectif du marketing urbain de promouvoir une ville attractive pour la rendre compétitive, s'ajoute la croyance du marketing culturel-urbain qui suppose que toute stratégie autour des arts et de la culture se traduit par des effets sociaux[64] [65].

Notre travail retrace depuis la genèse des dossiers de candidatures au label CEC comment ces croyances et impératifs de compétitivité s'installent dans les discours des équipes chargées de l'écriture avec parfois un certain questionnement.

---

[62] BARTHES Roland, *Mythologies*, Éditions du Seuil, 1970.

[63] BOUBA-OLGA Olivier et GROSSETTI Michel, « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? », 2018.

[64] SAEZ Guy, « Une (ir)résitible dérive des continents », *L'Observatoire*, N° 36, 2010.

[65] Lors de nos échanges avec les acteurs des candidatures, « l'amélioration de la qualité de vie des habitants » se présente systématiquement pour argumenter la volonté de s'inscrire dans la course au label.

1.2.2. Le récit évocateur

La construction de l'image de la potentielle ville labellisée s'accompagne de l'élaboration d'un récit. Le corpus des travaux de recherche que nous avons étudié nous permettent d'établir les fondements scientifiques pour comprendre comment il est construit et comment il est ensuite diffusé.

Le discours sur l'urbain est l'objet de nombreuses publications. Nous nous intéressons particulièrement à la thèse de Matthieu Adam sur l'enrôlement des concepteurs et des habitants dans des projets emblématiques d'aménagement durables tel que Bottière-Chénaie (Nantes) et Confluence (Lyon) par le biais d'un discours construit dans ce but[66]. Concrètement, nous nous intéressons à la partie qui aborde, reprenant Loïc Blondiaux[67] « l'impératif participatif et de gouvernance ouverte des projets […] appelant à une nécessaire implication des habitants dans la fabrication et la gestion de leurs espaces de vie ». Nous le verrons, l'institution européenne impose la participation des habitants dans la construction des candidatures[68], ce qui a obligé les organisateurs à réfléchir en même temps aux stratégies d'adhésion et à la mise en place de nouvelles pratiques de démocratie participative.

En faisant le parallèle avec l'analyse sur le discours de Matthieu Adam, nous dévoilons pourquoi les candidatures sont un outil fécond pour comprendre la construction des représentations de la ville. Premièrement, le discours porté par la candidature n'est pas neutre. Il est conditionné et conditionnant. Le récit sous-tendant la candidature est contextuel, situé aussi bien temporellement que spatialement. Pour les villes les plus précoces, il commence à se construire un peu avant les élections municipales de 2020 et ambitionne de réinventer les contours d'un nouveau territoire dans une période de réforme territoriale permanente. Il révèle à la fois la projection future de l'image porteuse, la politique d'aménagement permettant d'y arriver et sa capacité à convoquer les habitants. S'intéresser à ce récit est donc fondamental

[66] ADAM Matthieu, *La production de l'urbain durable. L'enrôlement des concepteurs et des habitants par l'intégration des contradictions* [microfiche], Géographie, Universtié François-Rabelai de Tours, 2016.

[67] BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Éditions du Seuil, 2007.

[68] Voir la partie du chapitre 4 consacrée à la participation et la concertation qui s'événementialise.

pour comprendre comment chaque ville prétend affronter les défis actuels au niveau économique, social, environnemental et surtout, dans le domaine de l'aménagement.

Comme l'explique Christiana Constantopoulou, le récit candidat peut se définir comme le discours élaboré par les équipes préparant la candidature, soutenu par celles-ci ainsi que par tous les acteurs adhérents au projet (institutionnels, politiques, du secteur privé et habitants) possédant le pouvoir d'affirmer une réalité[69]. La notion de récit revêt une grande importance dans les sciences sociales, à tel point qu'elle se matérialise sous la forme d'un courant de la science politique, la *Policy Narrative*[70]. Dans celui-ci, les politiques publiques sont étudiées dans leur dimension conceptuelle ou cognitive grâce au récit partagé par les acteurs institutionnels. En amont, il argumente la forme de l'action dans ses modalités et ses finalités, tandis qu'en aval, il en justifie les conséquences. Dans la même logique, Philippe Zittoun explique que ce discours organisé et convergent, voire routinier, contribue à la construction des problèmes publics qui se trouvent inscrits à l'agenda politique[71] et conduit à la définition des réponses stéréotypées[72]. Nous nous appuierons sur la notion de récit pour circonscrire le cadre discursif à volonté fédératrice (partagé par tous les acteurs du territoire) qui façonne une image édulcorée du territoire et poursuit plusieurs objectifs : remporter le label, positionner le territoire dans l'échiquier européen et inverser les stigmates.

1.2.3. L'image prospective

Kevin Lynch aborde dès 1960 une réflexion autour de la construction de l'image d'une ville en partant de son analyse des villes de Boston, Los Angeles et Jersey City[73]. L'urbaniste définit l'image d'une ville comme une représentation collective qui renvoie à une réalité physique et fonctionnelle, un cadre de vie, une ambiance, une capacité à se projeter dans

[69] CONSTANTOPOULOU Christiana, *Récits et fictions dans la société contemporaine*, L'Harmattan, 2012.

[70] ROE Emery, *Narrative Policy Analysis*, Duke University Press, 1994.

[71] ZITTOUN Philippe, *Fabrique politique des politiques publiques. Une approche pragmatique de l'action publique.*, SciencesPo. Les Presses, 2013.

[72] GENESTIER Philippe et VESCHAMBRE Vincent, « Chapitre IV. La démolition des tours et des barres comme évidence », in *Dire la ville c'est faire la ville : La performativité des discours sur l'espace urbain*, Presses universitaires du Septentrion, 2017.

[73] LYNCH Kevin, *The Image of the city*, MIT Press, 1960.

l'avenir, un potentiel d'innovation et une idéologie. Il introduit la notion d'*imageability* pour expliquer la qualité d'un objet physique afin de provoquer des images fortes chez un observateur. Volontairement ou involontairement, nous retrouvons la traduction de sa pensée dans la construction du territoire ayant servi de base pour postuler au label[74]. Lors de nos échanges avec les acteurs, un conseiller de la candidature rouennaise, questionné sur la délimitation du périmètre candidat, énonce littéralement les notions de lisibilité et visibilité pouvant remplacer le terme *imageability,* selon Lynch.

Ce dernier détaille aussi comment modifier cette perception collective en interférant dans le mécanisme de va-et-vient entre l'image et le récepteur, ce qui entraine le processus d'appropriation : il s'agit soit de rééduquer celui qui la perçoit, soit d'intervenir directement sur les représentations, sur l'objet. Nous expliquerons comment les *bidbooks* sont le résultat d'une hybridation entre ces deux options agissant en même temps sur le public cible à travers la refonte du récit et des représentations ainsi que sur la ville même, par le biais des projets d'aménagement prévus.

Vendre un territoire

Bien que Kevin Lynch énonce, dès les années 1960, les principes de construction de l'image d'une ville, la notion de marketing territorial ne fait son apparition dans la littérature anglophone que dans les années 1990. Même si les géographes francophones la font évoluer, la façon dont le marketing territorial emprunte les techniques de la publicité et de la communication entrepreneuriale pour vendre un territoire semble être la pierre angulaire sur laquelle s'accorde la communauté scientifique. Nous avons synthétisé dans le schéma suivant le fonctionnement du marketing territorial par rapport au marketing commercial.

[74] Voir le chapitre 3 autour de la construction du territoire et son image

Comme le montre le schéma, la promotion du territoire est l'objectif au sein du marketing urbain comme la vente du produit l'est pour le marketing publicitaire.

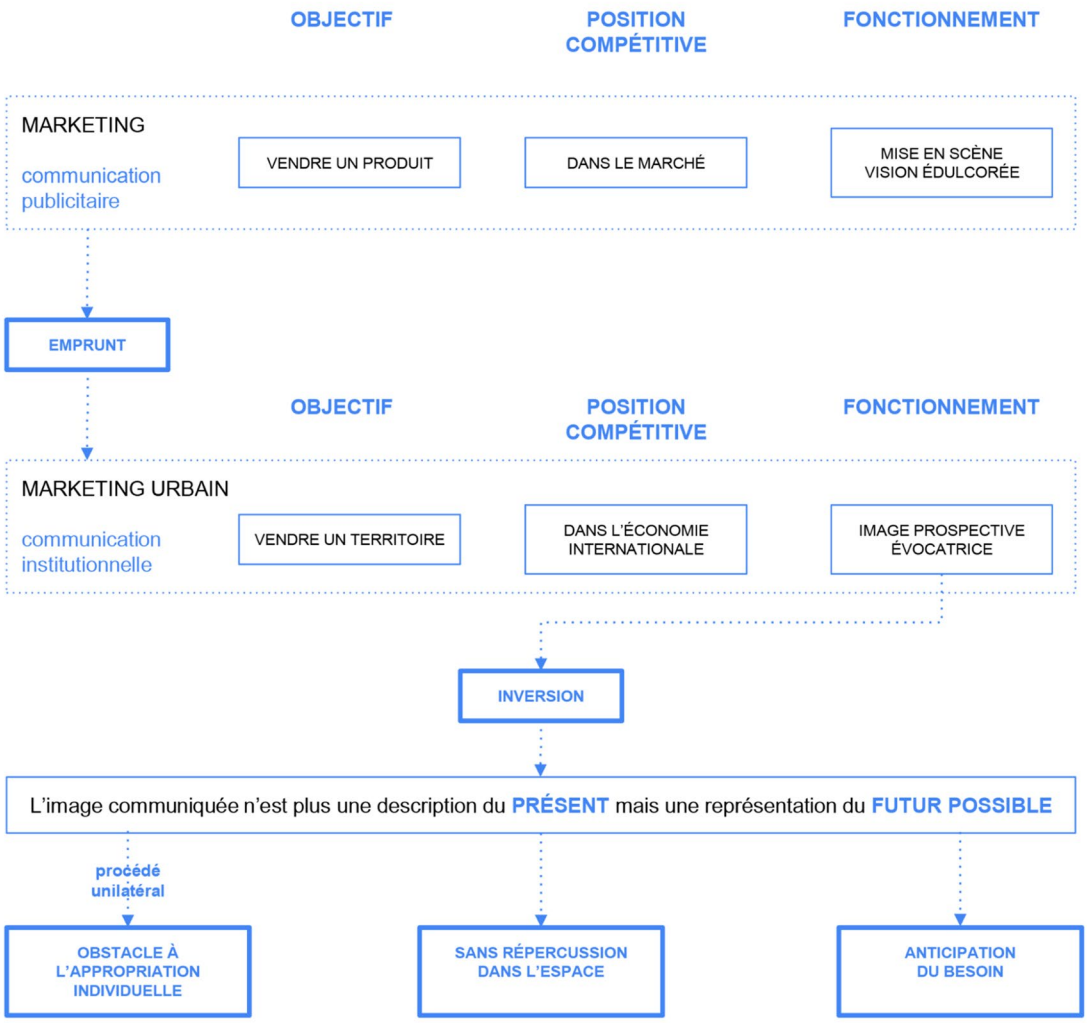

Figure 1. 1 : Carte mentale du fonctionnement du marketing territorial

Source : réalisée par Cristina Sánchez-Algarra

L'image de la ville communiquée à travers le label étant une représentation du futur possible, elle interfère dans le processus de construction décrit par Kevin Lynch puisqu'elle impose au récepteur une représentation créée se constituant comme un obstacle à l'appropriation individuelle. Les propositions des villes candidates sont élaborées entre 7 et 11 ans avant l'année capitale en 2028, avec une projection à l'horizon 2038, soit environ 20 ans

entre la conception et la projection. Nous pourrions nous demander si la longueur de cet intervalle n'entraîne pas une anticipation faussée des besoins futurs.

En plus de techniques empruntées du marketing publicitaire, pensons aux supports de communication : sites internet, affiches, brochures, goodies publicitaires, *covering* des bus et tramways[75]. La littérature sur le marketing territorial (et sur le marketing publicitaire) nous servira d'appui pour décrypter les rouages de séduction utilisés.



Figure 1. 2 : Supports communicationnels des candidatures

Source : image réalisée par Cristina Sánchez-Algarra à partir des objets distribués lors des différentes présentations réalisées par les équipes de candidature.

Clé de lecture : les candidatures exposées de gauche à droite sont Saint-Denis (Périféeries), Reims, Rouen et Bourges.

[75] Nous explorons ces supports dans le chapitre 4.

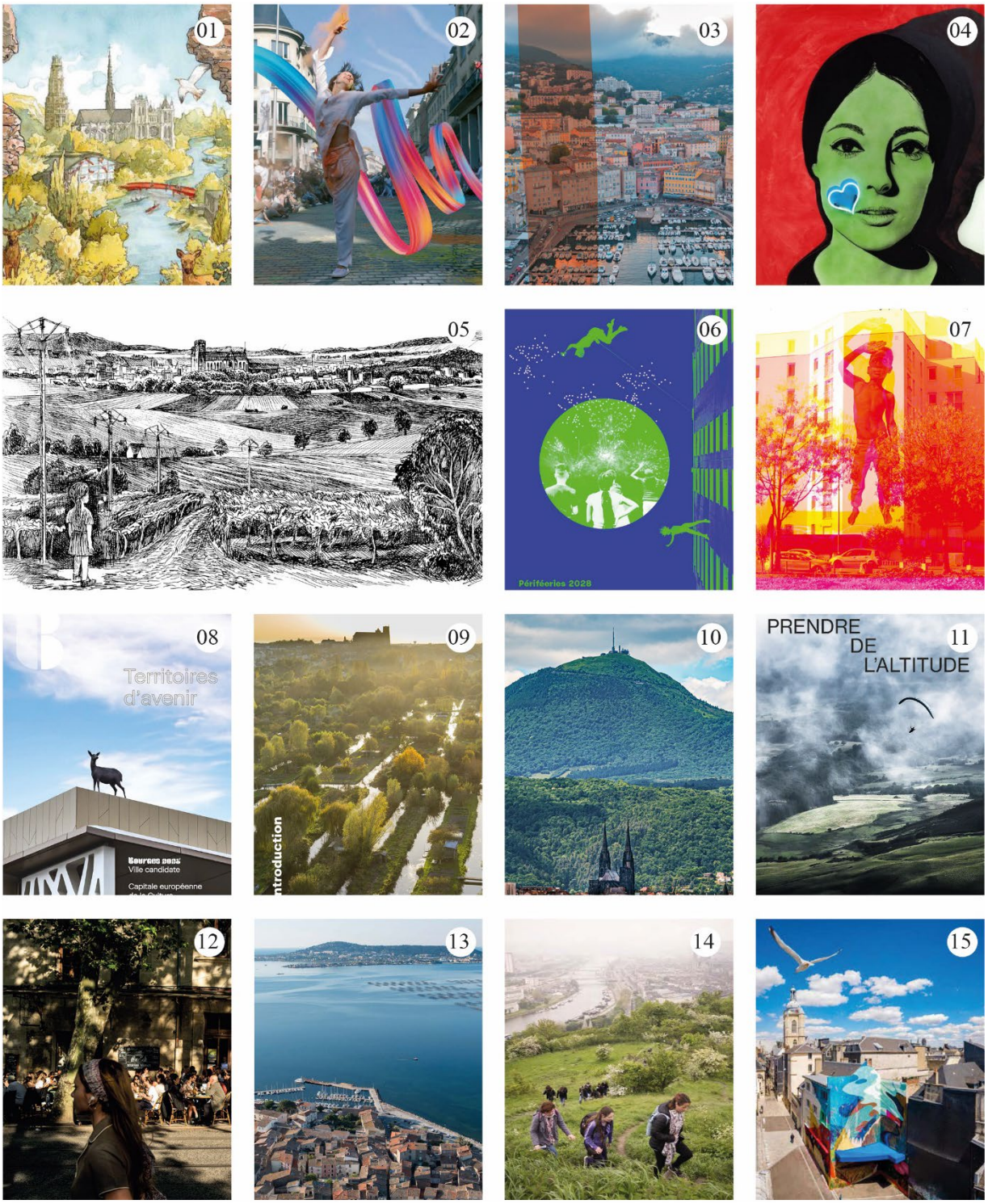

Figure 1. 3 : Représentations des villes candidates

Source : réalisée par Cristina Sánchez-Algarra à partir des images des dossiers de candidature et des dossiers de presse

Clé de lecture : les images correspondent aux candidatures suivantes. 01- 02, Amiens. 03, Bastia. 04, Nice. 05, Reims. 06-07, Saint-Denis. 08-09, Bourges. 10-11, Clermont-Ferrand. 12-13, Montpellier-Sète, 14-15 Rouen. Les paysages, les images en vue d'oiseau, les démonstrations culturelles dans la ville ou de la ville ainsi que des illustrations évocatrices complètent le catalogue que les villes ont choisi.

Différentes images des villes illustrent les dossiers de candidature. Elles obéissent aux stratégies de marketing territorial emboîtées dans le paradigme néo-libéral d'une mise en compétition exacerbée des territoires. Nous en avons étudié une sélection représentative. L'analyse de ces clichés est étayée par les concepts et les cadres théoriques issus du marketing territorial, du tourisme et du patrimoine. Le choix opéré prétend rendre compte de la grande diversité de techniques de représentations utilisées. Allant des photographies classiques [images 8, 12 et 15], en passant par des illustrations édulcorées comme la vue amiénoise [01], la perspective rémoise [05] ou le traitement numérique des images dionysiennes [06, 07], la mosaïque déploie de multiples visions des villes. La sélection est aussi guidée par la volonté de représenter plusieurs points de vue : à vol d'oiseau, vue à hauteur d'homme et des vues presque orthogonales. Sur les images 01, 09-11, 13 et 14, le paysage est le protagoniste, confirmant cet élément comme le choix privilégié du marketing territorial[76]. Sur des vues aériennes, les humains sont presque absents sur les marais de Bourges [09] ou peu nombreux et orientés vers les pratiques de loisirs[77] comme dans la vue depuis la côte rouennaise de Sainte Catherine [14] ou sur l'envolée au-dessus des monts du Massif Central [11], de manière à offrir un territoire le plus naturel possible. Les éléments bâtis de la ville ont presque disparu, seuls les « lieux de mémoire »[78] emblématiques comme les cathédrales amiénoise [01], rémoise [05], berruyère [09] et clermontoise [10] en facilitent l'identification. Ces représentations constituent aussi un argument pour illustrer la consistance du tissu urbain. La notion de « ville modelée par l'événement »[79]est édifiante dans l'image [02], illustrant la *Color Day'Lire* amiénoise[80] imprégnée de l'identité graphique de la candidature, comme c'est aussi le cas dans la vue bastiaise [03]. La fresque murale de la rue piétonne, à deux pas du Gros-Horloge[81] rouennais

[76] CHEVALIER Dominique, *Projets de villes et politiques municipales de communication : le cas de Marseille, Montpellier, Nice et Toulouse / Dominique Chevalier ; sous la direction de Philippe Cadène* [microfiche], Géographie, Montpellier 3, 1997.

[77] BEUZE EDRAGAS Florence et BOURON Jean-Benoît, « Notion en débat : marketing territorial », sur *Géoconfluences* [en ligne], publié le décembre 2019.

[78] LAZZAROTTI Olivier, *Des lieux pour mémoires. Monument, patrimoine, et mémoires-Monde.*, Armand Colin, 2012.

[79] GRAVARI-BARBAS Maria, « La ville modelée par l'événement : L'Avignon du Festival. Marquage territorial d'un événement culturel" », in *Géographie et liberté. Mélanges en hommage à Paul Claval.*, L'Harmattan, 1999.

[80] Festival en plein cœur d'Amiens. Il s'agit d'une course de 5 km organisée par la ville au parc Saint-Pierre, ouverte à tous, intégrant d'autres animations.

[81] Monument emblématique de la ville de Rouen dans une rue piétonne du centre-historique de la ville.

est mobilisée [15] afin d'attester d'une certaine création artistique locale en lien avec la ville et ses espaces publics. Saint-Denis, dont le territoire est à peine illustré dans le dossier, présente des images d'interventions artistiques traitées numériquement au point que la déformation opérée ne permet pas de reconnaître la ville [06-07]. Le tableau « Nissa Bella » – homonyme de l'hymne niçois – signé par l'artiste local Martial Raysse[82], est utilisé pour construire une image d'effervescence artistique et culturelle [04]. La nouvelle Maison de l'Architecture de Bourges, en page de garde du dossier de candidature de la phase de présélection, participe à la fois à rappeler qu'il s'agit d'une de premières villes à accueillir l'initiative de Malraux[83]et à démontrer l'investissement récent dans le secteur culturel[84]. Pour mettre en exergue la dimension humaine, les habitants montpelliérains sont à l'honneur sur boulevard Henri IV [12] reprenant le cliché de Montpellier, ville étudiante[85].

Cacophonie de représentations[86]

En même temps que la candidature poursuit sa construction identitaire, d'autres acteurs réalisent un travail dans la perspective d'améliorer l'attractivité territoriale. Tel est le cas de *Rouen Normandy Invest*[87], l'agence rouennaise de développement économique et d'attractivité qui accompagne gracieusement les entreprises extérieures dans leurs phases d'installation. Quelques mois avant le dépôt du dossier de la candidature, cette agence lance une opération de promotion qui se vante d'associer l'artiste RERO « en écho à la candidature de Rouen au titre

[82] Réalisé en 1967, il représente la première femme et muse de l'artiste. Cette allégorie de la ville de Nice a été initialement titré « Portrait de France ». Rappelons ici que la ville labellisée représente un pays pendant l'année CEC.

[83] Le déploiement des maisons de la culture de Malraux est initié avec Bourges, le Havre et Caen qui accueillent cet équipement au début des années 1960.

[84] L'artiste Olivier Leroi, installé dans le Cher, signe trois sculptures d'animaux dans le cadre du programme *1% artistique.* Ces œuvres – une biche, un cerf et un mouton – installés sur le toit de la nouvelle Maison de la Culture, l'ancienne et le Château d'eau respectivement, établissent un lien symbolique entre ces équipements culturels phares de la ville de Bourges.

[85] Le tramway circule sur cette avenue où se trouvent aussi le nouveau bâtiment de la faculté de médecine et le jardin des plantes.

[86] Nous avons volontairement choisi cette expression synesthésique pour renforcer le fait que la rencontre ou le mélange d'images émanant d'acteurs variés et s'adressant à des publics différents créent un résultat discordant, tel une cacophonie de voix.

[87] La Métropole et la ville de Rouen, la communauté d'Agglomération Seine-Eure, le CCI, Haropa Port, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine Maritime, mais aussi l'Université de Rouen font partie des partenaires institutionnels.

CEC ». *Rouen Carrément Barré* est le nom de cette campagne qui veut construire l'image de « la plus importante métropole proche de la plage et de Paris et faciliter la venue de talents par la promesse d'un fort pouvoir d'achat » [88].

Les vues surplombant les paysages du dossier de candidature laissent la place à des images à hauteur de piéton avec des représentations stéréotypées et des célébrités originaires de la ville [images F et G]. La cathédrale [D] ou encore l'image de Jeanne d'Arc [B] reviennent en tant que symboles protagonistes. L'intervention artistique en ville de la réponse rouennaise se transforme en intervention directe de l'artiste sur le support de communication. Ces affiches sont conçues comme des paradoxes dans la mesure où les stigmates reconnus de la ville s'affichent barrés, car l'image montrée argumente le sens opposé du message écrit. Une certaine situation géographique privilégiée – entre Paris et la côte – repose sur une confusion d'images entre le centre-ville de Rouen et les falaises du littoral [C] accentuée par la comparaison avec la ville brésilienne de Rio de Janeiro et sa pluviométrie. Les représentants politiques et le DJ *Petit Biscuit* représentent le futur émanant de ce territoire [F et G] qui se veut social et festif grâce à la manifestation de l'*Armada* [A] et la place du Vieux Marché situé au centre-ville couverte de terrasses de bars et restaurants.

[88] https://www.rouennormandyinvest.com/agence/missions-services/



Figure 1. 4 : Images de la campagne *Rouen Carrément Barré*

Source : Rouen Normandy Invest, 2022.

1.2.4. Fêter la distinction et se distinguer par la fête

La réflexion sur l'événementiel s'inscrit dans un champ de la géographie qui a connu un essor rapide à partir des années 1990, analysant ces grands événements populaires depuis les années 1980[89]. Cependant, ce n'est qu'à partir des années 2000 que ces travaux sont associés à la ville au point d'introduire de nouvelles notions telles que « l'événement urbain », « la ville événementielle »[90], la « ville-événement »[91], ou encore « l'événement touristique »[92]. La littérature scientifique les aborde sous l'angle de l'ancrage territorial ou de la pérennité de

[89] CHAUDOIR Philippe, « La ville événementielle » [en ligne], *Géocarrefour*, 82, 2007.

[90] *Ibid.*

[91] BOULLIER Dominique, *La ville-événement*, Presses universitaires de France, 2010.

[92] GETZ Donald, « Event tourism: definition, evolution and research », *Tour. Manag.*, 2008.

l'action publique qu'ils structurent dans la longue durée[93]. Le cas des capitales européennes illustre bien cette obsession de l'inscription dans le temps de ces événements. À titre d'exemple, Bruno Lusso et Marie-Thérèse Grégoris étudient la pérennisation de Lille 2004, à travers les manifestations Lille 3000[94].

Le travail d'Alessandro Guala, même s'il n'est pas totalement concentré sur les CEC, apporte un nouveau point de vue. Il divise l'intérêt que le monde scientifique accorde aux grands événements en trois phases distinctes. La première, avant les années 1990, regroupe des études axées sur la performance de l'événement en soi et son organisation, accordant peu d'importance aux effets à long terme. La deuxième phase, entre les années 1990 et 2020, voit la littérature se concentrer davantage sur l'héritage. Enfin, à partir des années 2020, une troisième étape émergerait, marquée par un intérêt croissant pour les candidatures perdantes qui n'accueilleront pas l'événement. En raison des efforts colossaux déployés, de l'argent investi et des outils de gouvernance imaginés ou inventés pour élaborer une candidature, la littérature commence à s'interroger sur la capacité des villes perdantes à réaliser, malgré tout, les projets initiaux, ou à recycler leurs propositions en vue d'obtenir d'autres distinctions[95]. Notre travail apporte une vision complémentaire à ces propos.

Una relation de réciprocité à plusieurs bandes

Emmanuelle Lallement analyse la performativité réciproque qui s'établit entre un label et l'objet distingué au point de se demander : « qui labellise qui ? ». Sa réflexion porte sur la figure de l'écrivain associée à la ville[96] ou comment « le jeu rhétorique inscrit le processus de

[93] CHAUDOIR Philippe, *op. cit.*

[94] LUSSO Bruno et GRÉGORIS Marie-Thérèse, « Pérenniser l'événementiel culturel dans la métropole lilloise après la Capitale européenne de la culture », *Rives Méditerranéennes*, 2014.

[95] GUALA Alessandro « Chito », « To bid or not to bid », *Acad. Lett.*, 2021.

[96] À travers l'inscription de l'origine d'un écrivain ou d'un mouvement littéraire au cœur d'une maison comme le label *Maison des illustres*.

collocation[97] dans une performativité réciproque »[98]. De façon similaire, la labellisation CEC tisse un rapport entre l'événement, les transformations urbaines survenues, la ville et l'année de couronnement. Un rapport provoquant « des intensités métonymiques notables »[99], allant jusqu'à donner l'impression que cette année représente une rupture, un avant et un après et que tout événement urbain survenant à ce moment – surtout s'il redore l'image de la ville – semble perçu comme une conséquence directe de cette distinction. Le label fait l'événement en ville et la ville se sert de l'événement pour devenir singulière. La fête fait briller la ville, qui, en retour, renforce le prestige du label et de l'institution qui le porte. Les villes labellisées deviennent symbiotiquement associées à la date où elles furent couronnées : Marseille 2013, Lille 2004, Glasgow 1990…[100]

1.3. La candidature, un catalyseur d'analyse urbaine : du tournant économiciste au tournant transitionnel

L'initiative CEC est différente : alors que les autres labels couronnent des éléments existants en certifiant leur authenticité et leur unicité, notre titre sélectionne un projet sur papier. Ils partagent tous une double nature de singularité et de distinction octroyée à partir d'un cadre précis qui peut, comme le signalent plusieurs chercheurs, conduire à l'uniformisation des réponses des villes. Pourtant, une certaine évolution de l'initiative est visible depuis sa naissance en 1985.

L'étude de Boris Grésillon sur les trajectoires des capitales européennes de la culture montre certains modèles : la ville-événement où tout est prétexte à fête, comme Lille 2004, la ville-patrimoine qui met cette dimension à l'honneur, comme Gênes 2004, la ville-chantier caractérisée par les opérations de *lifting* urbain faisant émerger des immeubles et des quartiers

[97] En linguistique, la « collocation » est l'association fréquente de deux mots de manière idiomatique. Notre thèse illustre l'exemple de cet effet puisque la structure syntagmatique ville et année devient une structure indépendante.

[98] AÏM Olivier et LALLEMENT Emmanuelle, « Labels du patrimoine : une nouvelle dialectique entre art et économie ? », in *Les labels dans le domaine du patrimoine culturel et naturel.*, Presses universitaires de Rennes, 2020.

[99] *Ibid.*

[100] Et parfois même à l'artisan ayant participé

nouveaux, comme Glasgow 1990 ou Liverpool 2008 ou la ville-mémoire dont l'événement est également le moment pour s'interroger sur son passé douloureux (Graz 2003 ou Linz 2009)[101].

Mons a accueilli, en 2017, une journée d'études : *De quoi les Capitales Européennes de la Culture sont-elles le nom ?* Le mot de synthèse proféré par Anne-Marie Autissier explique comment le dispositif CEC a évolué depuis la vision de Mélina Mercouri et Jack Lang. La chercheuse introduit un autre point de départ pour l'évolution du projet : si au départ le label était prétexté pour projeter une ville dans l'espace européen par le biais de ses grands artistes, de ses musées et de son patrimoine, les CEC, sous l'effet notamment des crises, ont été obligées de se poser la question de l'implication de ses habitants[102]. D'autres exemples montrent des signes d'évolution. Tartu[103] 2024 présente – et met à disposition – une stratégie pour organiser l'événement d'un point de vue écologiquement responsable. Des matériaux utilisés à la stratégie de la récolte de déchets, en passant par la mobilité des publics, le guide pour organiser des *environmentally friendly events* est disponible sur son site[104].

Le débat sur la pertinence de politiques juxtaposant attractivité et croissance à partir de la culture est d'une brûlante actualité à l'heure où la pandémie de Covid-19 a favorisé la prise de conscience des enjeux environnementaux[105]. La refonte de politiques publiques pour les prendre en compte se développe à deux vitesses : des territoires qui mettent en œuvre un certain nombre de standards correspondant toujours à une conception néolibérale et marchande de la culture[106] et des territoires qui élaborent des *Politiques publiques de la Culture à l'ère des transitions*[107] en rejetant justement les comportements des premiers. À travers ce dernier prisme, la culture et l'art sont instrumentalisés pour porter un discours transformatif qui modifie

[101] GRÉSILLON Boris, *Un enjeu « capitale » Marseille-Provence 2013*, Édition de l'aube, 2011.

[102] AUTISSIER Anne-Marie, La culture face au déchirement démocratique. Synthèse 2., [s. n.], 2017.

[103] Ville d'Estonie d'environ 100 000 habitants.

[104] https://tartu2024.ee/en/environment/

[105] AMBROSINO Charles et SAGOT-DUVAUROUX Dominique, « Fin de cycle pour la ville créative? », sur *Observatoire des Politiques culturelles* [en ligne], publié le 26 octobre 2023.

[106] Nous pensons ici aux exemples du Trait et Duclair du chapitre 6.

[107] C'est le titre du document élaboré par la Métropole de Rouen portant sur les politiques publiques de la culture jusqu'à 2038 et qui annexé à la délibération du conseil métropolitain du 31 janvier 2022.

les imaginaires individuels et collectifs. Paradoxalement, cette politique peut se retrouver en même temps paralysée par les contraintes pesant sur l'économie où elle s'insère[108] [109].

Bien que le cadre règlementaire européen ne semble pas toujours accompagner pleinement ces enjeux socioéconomiques (au-delà de ceux propres à l'institution)[110], les différentes villes proposent des projets qui muent en autant d'initiatives, intégrant au moins une réflexion autour de ces défis. La labellisation et concrètement ce label comme objet de recherche ne sont pas nouveau, mais ces effets de contexte concèdent à ce sujet d'étude un éclat nouveau. La question qui s'ouvre est la suivante : comment les villes se positionnent par le biais de leurs candidatures par rapport aux défis urbains que le contexte de crises récurrentes impose ? À cet égard, nous proposons la candidature comme catalyseur d'analyse urbaine.

1.3.1. Ville centre vs collaboration territoriale : vers une démétropolisation ?

Emmanuel Négrier et Philippe Teillet définissent ainsi la notion de *projet culturel de territoire* :

> « Une organisation de l'action collective qui dépasse les seuls acteurs institutionnels, formalisée par un ou plusieurs documents stratégiques négociés et délibérés, ayant le bien commun territorial en perspective, au-delà d'un simple équipement ou dispositif, qui se réfère à une échelle spatiale variable, en combinant développements artistique, culturel et territorial »[111].

En effet, même si la candidature est portée par une institution en priorité, elle est travaillée à l'aide de plusieurs acteurs dépassant l'institutionnel (associations, artistes, secteur privé…). Un document stratégique – le dossier de candidature – formalise le projet qui n'est pas centré sur un seul équipement, mais sur un ensemble qui combine plusieurs échelles (municipale, métropolitaine, départementale, régionale). En complétant cette définition avec la composante touristique et la volonté de préparer le territoire au niveau des infrastructures pour

[108] IRLE David, ROESCH Anaïs et VALENSI Samuel, « Chapitre 1. Quels sont les enjeux ? Risques et opportunités du réchauffement climatique pour la filière culturelle française. », in *Décarboner la culture.*, Presses universitaires de Grenoble, 2021.

[109] Pour comprendre le rôle qui est attribué à la culture et la difficulté à le mettre en place, voir la section 4.3.

[110] Voir chapitre 2 sur l'évolution du règlement.

[111] NÉGRIER Emmanuel et TEILLET Philippe, « Introduction », in *Les projets culturels de territoire, Presses universitaires de Grenoble*, Presses universitaires de Grenoble, 2019.

accueillir l'événement, il est possible de mieux s'approcher du mécanisme CEC. Nous suggérons de le nommer « projet territorial de développement et d'aménagement par la culture », afin de mieux refléter ces nouvelles dimensions. Nous partageons le plaidoyer des chercheurs qui défend une réflexion sur l'art et la culture indissoluble de l'approche territoriale.

Comme la culture, le territoire apparaît désormais comme la « solution » pour aborder une gamme étendue de problématiques publiques associant la gestion des ressources naturelles, la cohésion locale, et le développement économique, malgré le fait que la traduction de sa planification stratégique reste vague[112]. Par ailleurs, en raison de sa nature transversale, l'adaptation au changement climatique est fréquemment utilisée pour promouvoir la coordination et le décloisonnement des politiques sectorielles. Il n'est pas étonnant que les villes candidates, obligées d'imaginer leur avenir, mobilisent différentes échelles pour constituer leur projet territorial de développement et d'aménagement par la culture.

Le déséquilibre territorial reproché aux métropoles comme conséquence de l'absorption des ressources sur une seule ville-centre au détriment du reste de communes est l'objet de toutes les critiques. Le modèle de ville créative[113] confirme ce fonctionnement, présent dans l'initiative CEC qui impose le portage de la candidature par une ville centre, malgré le fait que son projet puisse s'étendre sur un territoire plus large[114]. Cela n'a pas empêché certaines métropoles de diriger la candidature, bien que les compétences de cette intercommunalité soient limitées parfois à la gestion d'équipements et d'événements contribuant à leur attractivité, leur empêchant la construction de véritables politiques publiques[115].

Comme conséquence probable de ces impositions réglementaires, les études menées jusqu'à présent se concentrent presque exclusivement sur l'analyse d'une seule ville, négligeant les perspectives territoriales plus larges, qui sont pourtant déjà présentes dans certaines

[112] DEMAZIÈRE Christophe et DESJARDINS Xavier, « La planification territoriale stratégique : une illusion nécessaire ? », *Rev. Int. Urban.*, 2016.

[113] Cette notion et ses origines sont expliqués à la fin du chapitre.

[114] Le chapitre 2 explique cette obligation.

[115] GUILLON Vincent et SAEZ Jean-Pierre, « L'intercommunalité réinvente-t-elle (enfin) les politiques culturelles ? », *L'Observatoire*, N° 54, 2019.

candidatures. C'est le cas pour ladite réussite de Glasgow 1990[116], les retombées dans plusieurs domaines de Liverpool 2008[117], les modèles de développement par la culture de Mons 2015[118], la production de la ville en contexte labellisée à Matera 2019[119], soit presque autant de sujets que de villes labellisées. Très peu d'exemples explorent l'événement au-delà des limites municipales. Ils sont axés sur l'économie créative générée dans la métropole et ses espaces environnants à l'occasion de Lille 2004, les dispositifs communicationnels de Luxembourg 2007 et sa région[120] ou sur l'espace de la Ruhr à Essen 2010, enfin dans la construction institutionnelle du projet métropolitain de la cité phocéenne au moment de la préparation de Marseille 2013. Au vu de la construction territoriale de ce projet, ne serait-il pas pertinent de repenser et d'élargir la perspective avec laquelle cet objet de recherche est abordé ? En d'autres termes : au vu des besoins territoriaux et transversaux[121] de ce projet culturel d'envergure et de la planification territoriale stratégique qu'il engendre, est-il pertinent de maintenir un système qui ne labellise qu'une seule ville porte-drapeau ?

1.3.2. Séduire le public vs décarboner la culture : le tourisme comme ordonnateur des mobilités ?

Le pic pétrolier envisagé aux alentours de 2050 où les ressources en pétrole ne seront plus suffisantes pour assurer notre mode de vie incite à requestionner l'activité touristique. En raison de sa croissance continue ainsi que de sa forte empreinte carbone, différents experts estiment qu'il représentera une partie encore plus importante des émissions mondiales de gaz à effet de serre, aujourd'hui estimées environ 8%, principalement dues aux déplacements des

[116] AUTISSIER Anne-Marie, « Capitales européennes de la culture », *Sociétés*, n° 140, 2018.

[117] GARCIA Beatriz et COX Tamsin, « European Capitals of Culture: success strategies and long-term effects », Comité du Parlement Européen de la Culture et l'éducation, 2013.

[118] LELOUP Fabienne et MOYART Laurence, « Mons, capitale européenne de la culture en 2015 », *Rev. D'Économie Régionale Urbaine*, décembre, 2015.

[119] ROTOLO Marina, *La production de la ville en contexte labellise Matera, Capitale européenne de la culture en 2019*, Paris Est Sup, 2021.

[120] BUZY-CHRISTMANN Delphine, *Dispositif communicationnel, imaginaire transfontalier et événement culturel. Le cas de « Luxembourg et grande région capitale Européenne de la Culture 2007 »* [microfiche], Sciences de l'information et de la communication, Université de Lorraine, 2013.

[121] Les questions qui se posent autour de ces besoins sont développées sur la section 3.1.

touristes entre leur domicile et leur destination[122]. Le programme CEC, dont les fondations sont basées sur la mise en mouvement des individus, semble encore ancrée dans une époque révolue. Pourtant, les *bidbooks* intègrent une réflexion à double volet : comment concevoir des infrastructures à faible impact, et comment en atténuer les effets sur le long terme ?

Édith Fagnoni postule que le tourisme interroge l'espace et la production spécifique des lieux dédiés[123]. Si les géographes explorent l'organisation touristique de l'espace, nous nous intéresserons à la manière dont ce secteur dicte de nouveaux principes d'action pour la gestion de flux. Nous voudrions savoir si le système touristique et ses trois domaines interdépendants – économie, société et espace – est responsable des stratégies mises en place pour concevoir les modes de déplacement et les infrastructures les accueillant. Autrement dit, en quoi la question conjuguée des impératifs environnementaux et de la production de nouveaux sites touristicoculturels par le biais du label engendre-elle des prescriptions précises quant à l'aménagement des espaces dédiés aux mobilités ? Quelle place accorder alors à ces infrastructures dédiées dans leur quasi-totalité aux touristes qui traduisent en creux une perte de résonance avec « l'habitabilité de la ville : […] entre les besoins des habitants et ceux des visiteurs »[124] ?

De la singularité à la surfréquentation

La même chercheuse explique que l'espace sélectionné et produit par le tourisme marque le passage d'une valeur d'usage à une valeur marchande transformant l'espace singulier en espace banalisé, conformément à la nature intrinsèque du site touristique, qui est d'être convoité et concurrencé. Les dossiers de candidature sont traversés par ce qu'elle nomme « la

[122] LENZEN Manfred, SUN Ya-Yen, FATURAY Futu *et al.*, « The carbon footprint of global tourism », *Nat. Clim. Change*, 2018.

[123] FAGNONI Édith, Le tourisme, un organisateur d'espaces, *Actes Congrès Natx. Sociétés Hist. Sci. Voyag. Voyag.*, Éditions du CTHS, 2010.

[124] AMBROSINO Charles et SAGOT-DUVAUROUX Dominique, « Fin de cycle pour la ville créative? », sur *Observatoire des Politiques culturelles* [en ligne], publié le 26 octobre 2023.

place grandissante accordée à la valeur des lieux dans le discours sur la durabilité, l'éthique ou encore le tourisme se voulant solidaire et responsable » [125].

Les reproches formulés à l'encontre de ce secteur et ses conséquences négatives sur les territoires sont très nombreux, notamment concernant les dégradations environnementales[126] ou les tensions virulentes entre l'hébergement résidentiel et touristique[127]. Bien que la mise en accusation du « tourisme de masse » soit présente dans les *bidbooks*, leur traduction dans leurs propositions reste ambiguë. En partant de ces réflexions, nous nous intéresserons aux réponses apportées par les candidats consistant souvent à imaginer des aménagements, des sites et des activités pour l'année CEC diminuant la fréquentation mais prolongeant la durée des séjours afin de conserver les revenus. Ce qui nous amène à nous demander : si tel est le cas, comment garantir l'accès pour tous ?

1.3.3. Construction neuve vs tout-patrimoine : quelle réponse à l'artificialisation ?

La perspective environnementale est instrumentalisée au service de la quête de singularité. Le processus de reconquête des friches à la place de la construction de nouveaux équipements est avancé comme un argument clé pour se démarquer des anciennes villes labellisées renommées « bâtisseuses »[128]. Nous intéresser à ces délaissés urbains nous a amené à l'exploration du concept de « patrimonialisation » amplement étudié dans le domaine de la géographie. La potentielle labellisation alimente l'espoir de trouver des financements et légitime l'action publique basée sur cette notion. Le but est d'interférer dans le cycle constant de réappropriations et d'abandon de plus en plus prolongés, avant que ces sites ne soient définitivement abandonnés, entraînant une dégradation progressive de l'environnement urbain. Philippe Bachimon explique « l'écartèlement temporel » qui se creuse progressivement entre cette vacance figée dans le temps et les espaces l'entourant[129] qui peuvent se contaminer de ce

[125] Voir le chapitre 5 sur la construction d'un objet touristique à partir des chemins de halage.

[126] SALIM Emmanuel, GIRAULT Camille et NESUR Kalpana, « Le tourisme réflexif en montagne à l'heure de l'Anthropocène », *Mondes Tour.*, 2022.

[127] GONZÁLEZ-PÉREZ Jesus María, « The dispute over tourist cities. Tourism gentrification in the historic Centre of Palma (Majorca, Spain) », *Tour. Geogr.*, 2019.

[128] Cette notion est exprimée à plusieurs reprises lors de nos entretiens avec les acteurs.

[129] BACHIMON Philippe, « Paradoxales friches urbaines », *Inf. Géographique*, Vol. 78, 2014.

désinvestissement, voire participer aux dégradations. Si les notions de « patrimoine » comme celle de « patrimonialisation » sont difficiles à saisir, les géographes semblent converger sur l'idée « d'un ensemble d'actions consistant à identifier, conserver et transmettre des objets ou des pratiques (et les valeurs et normes qu'elles incarnent) symbolisant une certaine représentation du passé »[130] et s'intéressent au résultat de « cette opération intellectuelle, mentale et sociale qui implique des tris, des choix, donc des oublis »[131].

Vicent Coëffe et Jean-René Morice font l'état des lieux de l'élargissement de ces notions au début du XXIème siècle que nous voudrions compléter dans la perspective de préparer notre exploration. Nous partageons leurs idées sur l'extension typologique et temporelle de la notion de patrimoine que nous pourrions aussi transposer à la notion de friche, car nous identifierons un étirement typologique de cette notion associée dans son origine au *heritage industry* anglais[132] et une réduction de la distance entre la construction du bâtiment et le moment de sa distinction patrimoniale. En appui de cette réflexion, plusieurs questions sur les projets présentés par les candidats surgissent d'un point de vue architectural. Quel est le tri architectural opéré se traduisant dans une réponse spatiale et formelle ? Comment cohabitent les principes environnementaux et la volonté de patrimonialisation ? À quel endroit s'arrête la préservation patrimoniale et la conservation de symboles et où commence l'adaptation aux besoins présents ?

Nous soutenons l'hypothèse que les projets de réhabilitation des villes candidates illustrent « le basculement dans la patrimonialisation généralisée [le tout-patrimoine[133]] [et qui marquent ainsi] le passage d'une modernité de la table rase à une post-modernité de la conservation généralisée »[134]. Pour compléter la vision de la géographie urbaine, nous nous intéresserons aux éléments architecturaux préservés, aux transformations spatiales et à la modification dans la hiérarchie d'espaces. Nous examinerons comment paradoxalement ces concentrateurs symboliques sont réduits à des containers vides sur lesquels le projet

[130] COËFFÉ Vincent et MORICE Jean-René, « Patrimoine sans limite ? », *Inf. Géographique*, Vol. 81, 2017.

[131] LAZZAROTTI Olivier, « Patrimoine », Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin, 2013.

[132] HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps.*, Éditions du Seuil, 2012.

[133] COËFFÉ Vincent et MORICE Jean-René, *op. cit.*

[134] BACHIMON Philippe, « Paradoxales friches urbaines », *Inf. Géographique*, Vol. 78, 2014.

architectural force l'intégration d'un programme culturel[135] dans la perspective « d'introduire des activités marchandes comme un levier potentiel de sauvegarde du patrimoine en péril »[136].

Conclusion : S'émanciper de la ville créative ?

La relation de la culture à la ville alimente aussi bien le conflit que l'espoir. Nous pouvons concéder à la théorie de la ville créative le mérite de posséder des vertus mobilisatrices[137]. Alimentant l'espoir de la sphère politique cherchant des solutions clé en main pour le développement urbain, elle est devenue l'un des modèles urbains – au sens d'Ola Soderstrom[138] – les plus importants de la fin du XXème siècle, bien qu'elle ne soit pas une doctrine urbanistique, puisqu'elle ne permet pas d'éclairer les praticiens et élus sur la manière d'agencer les tissus urbains[139]. Formulée par le britannique Charles Landry[140], elle est élevée au rang de *doxa* suite à l'intervention du consultant Richard Florida[141] qui formule la théorie de la classe créative[142]. Constituant le socle conceptuel du développement urbain pensé selon une logique économiciste, la vision de l'américain repose sur la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité[143] qui encouragerait l'installation d'une classe économicosociale déterminée – les

[135] Voir la section 6.3.

[136] GRAVARI-BARBAS Maria, « Politiques publiques en matière de patrimoine et de tourisme », *L'Observatoire*, N° 61, 2023.

[137] PIGNOT Lisa et SAEZ Jean-Pierre, « La ville créative », *L'Observatoire*, N° 36, 2010.

[138] SÖDERSTRÖM Ola, « Des modèles urbains en mouvement », *Urbanisme*, 2012.

[139] AMBROSINO Charles, « Ville créative et renaissance urbaine : retour sur la genèse intellectuelle d'un modèle urbain du XXe siècle. », *Rev. Int. Urban.*, 2019.

[140] LANDRY Charles et BIANCHINI Franco, *The Creative City*, Demos/Comedia, 1995.

[141] Il intervient auprès de décideurs et ses recettes sont appliquées dans beaucoup de villes, faisant de ce principe un outil de développement urbain.

[142] FLORIDA Richard, *The rise of the creative class, and how it is transforming work, leisure, community and everyday life.*, Basic books, 2002.

[143] En développant l'animation culturelle et nocturne et en investissant sur des équipements et des infrastructures comme les universités, musées, salles de spectacles et clusters d'innovation.

créatifs[144] – pouvant donner lieu à la régénération d'un quartier grâce à l'investissement successif d'acteurs et d'entreprises satisfaisant les besoins de cette classe. Les théories du britannique et de l'américain ont ainsi édifié un modèle de développement culturel urbain basé sur l'économie du savoir[145]. Depuis, ce modèle expérimente différentes interprétations et devient « le support d'idéologies et d'utopies sous-jacentes et contradictoires »[146]. Fonctionnant en grande partie comme un signifiant vide, dont le sens dépend de qui l'interprète[147], elle est l'objet de maintes critiques.

Nombre de recherches scientifiques soulignent les limites opérationnelles, voire méthodologiques[148] et conceptuelles[149] de la vision de ville proposée par la théorie créative[150] et signalent le risque qu'elle puisse engendrer des inégalités sociales et économiques. À leur tour, des artistes, porteurs d'une certaine forme de résistance au capitalisme culturel[151] , dénoncent leur instrumentalisation à des fins politiques, conduisant à la gentrification des quartiers populaires[152]. Même les artisans de ces théories semblent revoir leurs positions. Ainsi, Charles Landry – presque 20 ans après la conceptualisation de sa pensée – plaide aujourd'hui pour une ville créative qui s'intéresse aux problèmes « qui comptent réellement à l'échelle mondiale » en incluant le défi de vivre ensemble dans une grande diversité culturelle et se saisit

[144] Richard Florida fait une définition très large de la notion de créatif. D'après cet économiste, 30% des actifs nord-américains sont considérés en tant que tel. Entre autres, les artistes, les scientifiques, les chercheurs, les ingénieurs, les architectes mais aussi les juristes, les financiers, les médecins feraient partie de cette classe. En partant d'analyses statistiques, il considère qu'il existe une corrélation entre la performance économique des villes et la présence de créatifs.

[145] SAEZ Guy, « Une (ir)résitible dérive des continents », *L'Observatoire*, N° 36, 2010.

[146] LIEFOOGHE Christine, « La ville créative », *L'Observatoire*, N° 36, 2010.

[147] SEGOVIA Chema et HERVÉ Julie, « The creative city approach », *City Territ. Archit.*, 9, 2022.

[148] VIVANT Elsa, *Qu'est-ce que la ville créative?*, PUF, 2009.

[149] MARTIN-BRELOT Hélène, GROSSETTI Michel, ECKERT Eckert *et al.*, « The spatial mobility of the 'creative class' : a European perspective. », *Int. J. Urban Reg. Res.*, 2010.

[150] LIEFOOGHE Christine, « La ville créative », *L'Observatoire*, N° 36, 2010.

[151] Rappelons ici l'initiative *Not in Our Name* née à Hambourg en novembre 2009 qui critiquait à travers un manifeste la stratégie politique pour convertir la ville allemande en marque au bénéfice des classes les plus aisées les élites du secteur privé et les touristes.

[152] NION Brand Hamburg (Initiative Not in Our Name Marke Hamburg), « Not in our name! Jamming the gentrification machine: a manifesto », *City*, 2010.

des enjeux environnementaux[153]. Quant à Richard Florida, il émet certaines critiques vis-à-vis des potentielles conséquences négatives issues de ces propositions antérieures[154].

Dans la sphère politique, deux tendances coexistent. Un recul des politiques culturelles inspirées par les modèles de la ville créative et de la régénération urbaine par la culture semble se manifester[155]. Le désengagement financier public, marqué par des coupes nettes sur les équipements les mieux financés, sous couvert d'une volonté politique de répartition plus équitable des ressources[156], se généralise[157]. Face à cela, le secteur appelle à une action urgente[158]. En même temps, l'affirmation en 1995 de Sharon Zukin, « *Culture is more and more the business of the cities* » semble encore très vive dans certaines villes[159], notamment celles qui postulent au titre CEC en souhaitant enclencher ou poursuivre une dynamique créative à travers le label.

Cependant, certaines initiatives liées à ces candidatures, soumises à une pression supplémentaire due à l'agitation actuelle d'imbrication de crises, laissent entrevoir un certain questionnement. Charles Ambrosino et Dominique Sagot-Duvauroux révèlent les raisons pour lesquelles le modèle de la ville créative est réinterrogé : l'accélération de la prise de conscience des enjeux environnementaux et le manque de distribution équitable des fameuses retombées annoncées sur l'ensemble de la population[160]. Ce faisant, la littérature grise entrevoit des

[153] LANDRY Charles, *The origines and the future of the creative city*, Comedia, 2012.

[154] FLORIDA Richard, *The New Urban Crisis: How our Cities are Increasing Inequality, Deepening Segregation, and Failing the Middle Class — and What We Can Do about It*, Basic books, 2017.

[155] GUILLON Vincent, « Mouvements tectoniques dans les politiques culturelles des villes », *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

[156] Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a réduit en 2023 le financement de théâtres, compagnies et festivals pour un montant de 5 millions d'euros, prétendant porter un combat contre la culture élitiste.

[157] L'Opéra de Rouen a annoncé sa fermeture pendant six semaines et celle du Rhin s'est vu contrainte de reformuler sa programmation au début de 2023 face aux difficultés financières.

[158] MOISSELIN Vincent, « Crise du secteur culturel: l'urgence d'agir », Conseil économique, social et environnemental sur proposition de la commission d'Éducation, culture et communication, 2023.

[159] Voir le chapitre 6.

[160] AMBROSINO Charles et SAGOT-DUVAUROUX Dominique, « Fin de cycle pour la ville créative? », sur *Observatoire des Politiques culturelles* [en ligne], publié le 26 octobre 2023.

« mouvements tectoniques dans les politiques culturelles des villes »[161], des « villes créatives en transition »[162] et invite à la réflexion pour une ville « post-créative »[163] ou plus radicalement formule l'avènement d'un nouveau modèle : la ville « néo-créative »[164].

En complément des hypothèses formulées dans l'introduction, nous défendons que les candidatures au label CEC illustrent la transition entre la ville créative, montrant des signes d'essoufflement et d'incapacité à se confronter à l'imbrication de crises, et l'émergence de nouvelles approches. Elles reflètent une cohabitation entre les stratégies encore ancrées dans le modèle de ville néolibérale et des tentatives d'expérimenter de nouvelles options, ou du moins de susciter des questionnements sur l'avenir. Ces travaux scientifiques constituent les fondations théoriques d'un moment charnière entre deux paradigmes : un moment de transition où les repères de la ville créative sont remis en question, et où de nouveaux principes ont des difficultés à s'affirmer solidement. Ce flottement entre deux modèles crée un espace d'exploration où les anciennes idées et les nouvelles se côtoient sans pour autant produire de redéfinitions claires. Nous le verrons, les candidatures – volontairement ou pas – tentent de s'affranchir des mythologies et des croyances de ce paradigme en explorant des projets multiscalaires et multipartenariaux[165], des formes innovantes de gouvernance et de participation citoyenne[166], des initiatives vers des mobilités moins carbonés[167] et des actions s'appuyant sur les constructions existantes.

[161] GUILLON Vincent, « Mouvements tectoniques dans les politiques culturelles des villes », *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

[162] AMBROSINO Charles, « Villes créatives en transition », *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

[163] MILES Malcolm, « A Post-Creative City? » [en ligne], *RCCS Annu. Rev.*, 2013.

[164] RIUS-ULLDEMOLINS Joaquim et DÍAZ-SOLANO Pau, « Local political change, the neo-creative city paradigm and the mutations of Valencian cultural branding », *City Cult. Soc.*, 34, 2023.

[165] Voir chapitre 3.

[166] Voir chapitre 4.

[167] Voir chapitre 5.

Chapitre 2 - Gouverner par les honneurs. Orienter la ville réussie

Le label CEC fait partie d'une liste d'honneurs[168] et de distinctions à laquelle les villes et les territoires prétendent dans leur quête d'attractivité et de reconnaissance[169]. La ville de Bourges est labellisée Capitale Européenne de la Culture pour 2028 et dans le rapport de sélection finale, le jury entend récompenser un « récit visionnaire qui dépasse les limites locales pour aborder des questions européennes et mondiales urgentes ». Les experts culturels signataires de mettent ainsi en lumière la potentielle capacité des villes labellisées s'inscrivant dans une volonté d'internationalisation à se positionner comme des exemples de nouveaux modes de faire pour relever les défis, de plus en plus complexes, de la gestion urbaine et pour répondre à des exigences parfois temporaires, mais en phase avec les tendances contemporaines.

Les candidats se sont entourés de conseillers à l'expérience avérée dans l'organisation d'autres programmes CEC. Ils ont aussi étudié les dossiers des anciens candidats, visité d'autres villes portant ou ayant porté le titre et scruté attentivement les annonces du reste des concurrents. Parallèlement, l'institution européenne a mis à disposition un éventail de documents servant d'aide à la construction du dossier. À la lumière de ces observations, plusieurs interrogations essentielles émergent. Les candidats sont-ils influencés par les expériences passées de villes labellisées ? Existe-il des méthodes, idées, pratiques ou projets qui pourraient les inspirer afin d'importer la compétition, augmenter les retombées, voire pérenniser l'action ? Ce chapitre interroge la manière dont est véhiculée l'idée d'un modèle de développement urbain exemplaire s'appuyant sur la mise en place d'une stratégie culturelle et sur un investissement massif dans ce domaine.

[168] Nous devons le titre de ce chapitre au travail de Renaud Epstein autour des distinctions des villes.

[169] EPSTEIN Renaud, « Les trophées de la gouvernance urbaine », *Pouvoirs Locaux Cah. Décent. Inst. Décent.*, 2013.

Nous ne sommes pas les premiers à aborder la question de modèles gagnants et leur lien intrinsèque avec la notion de bonnes pratiques, largement traitée à partir de plusieurs disciplines. Dans le domaine de l'aménagement, il nous faut mentionner François Choay qui a divisé l'urbanisme depuis sa création en trois grands modèles d'action :« le culturaliste », « le progressiste » et « le moderniste ». Par l'approche oplitique, les chercheurs Vincent Béal, Renaud Epstein et Gilles Pinson, dans leur travail sur la circulation croisée de bonnes pratiques, expliquent comment l'action publique urbaine est maintenant caractérisée par une « explosion des phénomènes de circulation de savoirs, d'expertises, d'expériences, d'instruments, de pratiques et de modèles »[170] et comment les acteurs de la fabrique de la ville se tournent de plus en plus vers des expériences exogènes érigées internationalement comme des « modèles » à suivre. Comme eux, nous utilisons la notion de circulation plutôt que celle de transfert pour caractériser l'ensemble des échanges qui a lieu dans le cadre de l'initiative CEC. En effet, la notion de circulation, inspirée de celle de *policy mobilities* utilisées par des géographes (Eugene McCann et Kevin Ward en 2011[171]) et des politistes (Samuel Ripoll en 2022[172]) s'inscrit non seulement dans une logique de mouvement, mais aussi d'adaptation et de transformation locale des idées, des modèles, des instruments. En partant de la compréhension des processus de diffusion, de transformation et d'adaptation locale pour conclure sur les grands principes et cadres de référence qui pourraient guider l'action d'urbanistes – et dans certains cas d'architectes –, nous opérons une synthèse entre les deux domaines : le politique et l'urbain. Ce dont il est question dans ce chapitre n'est pas seulement le phénomène de diffusion, mais le processus de construction collective de tout un savoir-faire au sein du système circulaire de : construction de la candidature, système d'évaluation, présélection, labellisation, autoévaluation.

La perspective adoptée est axée sur la compréhension des phénomènes de circulation de pratiques comme une forme de régulation de la production de la ville[173]. Si Marina Rotolo

[170] BÉAL Vincent, EPSTEIN Renaud et PINSON Gilles, « La circulation croisée », *Gouv. Action Publique*, VOL. 4, 2015.

[171] MCCANN Eugene et WARD Kevin, *Mobile Urbanism: City Policymaking in the Global Age.*, University of Minnesota Press, 2011.

[172] RIPOLL Samuel, « Circulation des modèles urbains et promotion de la démocratie. La diffusion du « modèle Barcelone » dans les « pays en développement » (années 1970-années 1990) », *Inf. Géographique*, Vol. 86, 2022.

[173] BOURDIN Alain et IDT Joël, *L'urbanisme de modèles*, Éditions de l'Aube, 2016.

défend l'influence de l'Italie dans la fabrication des images de Matera lors de l'organisation de l'événement CEC, nous formulons l'hypothèse que l'institution européenne, qui encadre le label, retrouve des capacités de contrôle des États membres précisement dans le domaine culturel où ses compétences sont limitées[174]. Sur les pas de Nadia Arab, nous adopterons une approche plus enrichissante que le débat stérile qui confronte la simple critique de la singularité des contextes urbains et du risque d'homogénéisation et de standardisation des villes aux arguments de ceux qui labellisent et diffusent les « bonnes pratiques ». Si la chercheuse se demande « À quoi sert l'expérience des autres ? » [175], nous nous demanderons comment dans le cadre du label, ces expériences contribuent à rétroalimenter le système de circulation de savoirs. Nuançant les travaux existants, nous formulons l'hypothèse que celui établi grâce au projet CEC est circulaire et hiérarchisé, l'UE se positionnant au niveau supérieur et les villes au niveau inférieur.

Ce chapitre se déploie en deux temps distincts. La première partie s'intéresse à la volonté, devenue quasiment obsessionnelle, de prolonger la durée de l'événement ainsi qu'à l'évolution du cadre normatif pour s'adapter à cette tendance. À travers l'exploration des documents cadre de l'initiative, nous étudierons l'inscription de la culture dans les logiques économiques de croissance et de compétitivité au niveau européen, que nous considérons comme déclencheur pour contrôler le développement de chaque État membre. Dans la perspective de déchiffrer la construction collective de savoir-faire, la deuxième partie se concentre sur la structuration du réseau d'acteurs, les flux d'information et les documents cadre sous-tendant le système. Par le biais de l'analyse de textes diffusés et leurs traductions dans les propositions des concurrents, nous détaillerons la manière dont chaque ville s'approprie de la notion de « réussite ».

[174] AUTISSIER Anne-Marie, *L'Europe de la Culture. Histoire(s) et enjeux.*, Babel. Maison des Cultures du Monde, 2005.

[175] ARAB Nadia, « À quoi sert l'expérience des autres ? », *Espac. Sociétés*, n° 131, 2008.

2.1. Programmer pour durer. L'obsession pour ancrer l'événement dans le temps

L'inscription dans le temps de l'année capitale renvoie à un paradoxe. D'un côté, une importance majeure est accordée à cet événement par son caractère éphémère comme espace de l'exception, de l'extraordinaire, l'espace où précisément les manifestations regroupées dans l'année du titre peuvent atteindre toute leur puissance symbolique[176], de l'autre, une obsession pour le faire durer dans le temps existe. En effet, la littérature savante comme les villes candidates et l'Union Européenne se soucient des traces que l'événement CEC laisse dans l'espace urbain, de son inscription dans la matérialité de la ville et dans les pratiques qui la façonnent[177] en lui conférant la qualité de phénomène observable. Son caractère médiatisé accentue également l'obsession pour l'inscription dans le temps long à travers des traces concrètes et visibles dans la ville.

Si les études scientifiques se sont intéressées au label à partir des années 1990, l'orchestration d'événements de grande ampleur apparaît depuis les années 1980 comme une stratégie obligatoire des politiques urbaines, au cœur de leurs préoccupations et de leurs actions[178]. L'équation à résoudre pour les instigateurs de ces événements consisterait à passer de la manifestation éphémère à caractère festif à l'évolution de la ville sur la base de ces événements, vus comme des accélérateurs et catalyseurs du développement urbain, surtout pour le cas des villes aux bases économiques fragilisées cherchant à se positionner à l'international. Pour les villes françaises candidates au titre en 2028, l'objectif principal est de transformer l'année capitale en résultats concrets, quantifiables, monétisables si possible, mais surtout visibles longtemps après l'événement. L'inscription sur le long terme devient ainsi un véritable enjeu[179]. Comme les chercheurs Maria Gravari-Barbas et Sébastien Jacquot l'expliquent : « une fois l'événement terminé, l'objectif est de le faire durer, d'en prolonger les effets, de démontrer que celui-ci n'a pas été vain, éphémère, autrement dit, de capitaliser sur l'événement. Le succès

[176] CHAUDOIR Philippe, « La ville événementielle » [en ligne], *Géocarrefour*, 82, 2007.

[177] FROMENT Pascale et GRÉSILLON Boris, « Introduction », *Rives Méditerranéennes*, TELEMME (UMR 6570), 2014.

[178] *Ibid.*

[179] GRAS Pierre, « Cardiff veut lier développement et grands événements », *Géocarrefour*, 82/3, 2007.

se mesure sur le long terme »[180]. Finalement, la figure contemporaine de la ville durable[181] face à l'émergence climatique semble encore accentuer cette sorte de primauté accordée à l'efficacité comme synonyme de rendement économique grâce à son inscription dans le temps long[182].

L'institution européenne, – tout comme les villes et la littérature scientifique –, s'est également montrée particulièrement intéressée par les traces visibles de l'initiative CEC, allant jusqu'à commander plusieurs études qui établissent directement un lien entre la réussite de l'année capitale et la quantité, la qualité et la durée des retombées et des effets à long terme[183]. Néanmoins, nous verrons que cet intérêt n'a pas toujours été au cœur des objectifs primordiaux de l'initiative. Le discours du directeur artistique de Bourges, après l'obtention du titre traduit ces ambitions :

> On a parlé des feux d'artifices […], mais on a un certain nombre de choses qui perdurent après. Autrement ça ne vaut pas la peine. Il faut capitaliser sur la visibilité et la dynamique incroyable du titre pour capter un maximum de choses. (Intervention de Pascal Keiser lors de la présentation du projet Bourges 2028 à la Maison de la Culture, le 16 mars 2024)

2.1.1. Cadre règlementaire : économicisation de la culture et objectifs géopolitiques

La mondialisation culturelle accompagne l'intégration progressive de la culture comme bien consommable à l'agenda de croissance et concurrence de l'UE[184]. À mesure que les compétences européennes s'élargissent, les contours insaisissables de la notion de culture évoluent. C'est ainsi que s'estompent les frontières entre culture, création artistique et innovation au service de la compétitivité entre villes et territoires. Nous analyserons comment l'amplification et la redéfinition des relations entre culture et ville, promues par la montée des discours et ancrés dans la théorie créative interfèrent sur l'évolution de l'initiative CEC. Pour

[180] GRAVARI-BARBAS Maria et JACQUOT Sébastien, « L'événement, outil de légitimation de projets urbains » [en ligne], *Géocarrefour*, 82, 2007.

[181] CASSAIGNE Bertrand, « La ville durable », *Rev. Proj.*, n° 313, 2009.

[182] CHAUDOIR Philippe, « La ville événementielle » [en ligne], *Géocarrefour*, 82, 2007.

[183] GARCIA Beatriz et COX Tamsin, « Capitales Européennes de la culture : stratégies de réussite et retombées à long terme », Direction Générale des Politiques Internes. Parlement Européen, 2013.

[184] CALLIGARO Oriane et VLASSIS Antonios, « La politique européenne de la culture », *Polit. Eur.*, N° 56, 2017.

ce faire, nous explorerons les textes normatifs dans leur ensemble : le Journal Officiel de l'UE (abrégé ici JO), les Décisions et d'autres dispositions concernant le secteur culturel. Nous défendons que le label s'est progressivement transformé en outil de gouvernance à distance, ainsi qu'en instrument de la politique d'expansion de l'Union Européenne alors qu'il a été initialement conçu pour renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun. Enfin, nous examinerons comment ce cadre normatif s'est transformé en prenant en compte les différents bilans qui ont eux aussi évolué au fil de temps : de simple collecte des données quantitatives à des études comparatives de villes, regroupant un éventail de paramètres très large. L'étude de ce corpus nous servira pour mieux comprendre comment la marchandisation de la culture est devenue incontournable dans les stratégies de développement urbain.

Politique d'expansion : promouvoir une culture commune européenne ou bien la diversité ?

C'est en juin 1985 que la résolution publiée dans le Journal Officiel de la dite alors Communauté européenne[185] établit le contenu, les objectifs et le processus de sélection de l'événement annuel alors nommé Ville Européenne de la Culture. Composée seulement de trois articles, elle justifie la création de cet événement comme une manière de « rapprocher les peuples des États membres » en tenant en compte « des affinités culturelles européennes plus larges »[186]. La ville accueillant l'événement doit offrir au public européen un aperçu de sa propre culture ainsi que celle de la région ou du pays concerné, avec la possibilité de montrer un lien avec la culture d'autres états membres[187]. L'organisation internationale ne disposant pas de cadre légal pour une action communautaire dans le domaine culturel nomme ce projet initiative intergouvernementale. Dès le départ, ce projet est confronté à un dilemme crucial que Lluís Bonet et Emmauel Négrier examinent dans leur travail : faut-il mettre en avant une culture européenne unique ? Si oui, laquelle ? Ou bien faut-il favoriser la diversité des cultures

[185] La dénomination Union Européenne (UE) prend la suite de la Communautés de communes (CE) avec l'entrée en vigueur le 1er novembre 1993 du traité de Maastricht

[186] MINISTRES RESPONSABLES DES AFFAIRES CULTURELLES, « RESOLUTION of the Ministers responsible for Cultural Affairs, meeting within the Council, of 13 June 1985 concerning the annual event "European City of Culture" », Journal officiel des Communautés Européennes, 1985.

[187] *Ibid.*

nationales et régionales présentes sur le continent ?[188]. La légitimité d'une initiative intergouvernementale pilotée par Bruxelles s'appuie sur le manque supposé de sentiment européen chez les citoyens et sur l'absence de valeurs et de symboles (au sens de Stéphane Rosière[189] [190]) au sein de l'organisation jusqu'ici fondée sur des raisons purement économiques. Les règles du dispositif CEC volontairement souples et presque symboliques, permettent de répondre aux attentes des villes et des différents acteurs[191] sans déposséder les États membres de leurs prérogatives[192].

Les principales modifications dans le règlement jusqu'au traité de Maastricht, en 1992 concernent l'ouverture du label CEC à la participation des États tiers [voir Tableau 2. 1]. Cette dernière relève d'un enjeu à double composante pour les institutions européennes. D'une part, il est difficile de justifier le cantonnement du label promouvant une culture européenne excluant une partie de membres du continent et d'autre part, le statut attractif de CEC[193], peut constituer un effet d'appel. Le label s'instaure ainsi comme un outil dans une logique d'expansion. Une ouverture vers d'autres pays non membres est clairement affichée à partir de 1996, année à laquelle tous les pays membres avaient accueilli une ville labellisée. Cette opportunité, officialisée par une communication publiée dans le JO des CE[194], s'est ainsi présentée à d'autres pays « se fondant sur les principes de la démocratie, du pluralisme et de l'État de droit ». Elle découle des conclusions des ministres de la culture réunis au sein du conseil en 1990, année où

[188] BONET Lluís et NÉGRIER Emmanuel, *La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité.*, La Découverte/PACTE, 2008.

[189] ROSIÈRE Stéphane, *Géographie politique et géopolitique : une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, 2007.

[190] Stéphane Rosière explique que le symbole englobe un éventail très large d'éléments (lieux de mémoire, monuments, champ de bataille. Par ailleurs, il explique que tout symbole correspond à un enjeu contemporain et qui est lié à un projet

[191] IMMLER Nicole L. et SAKKERS Hans, « (Re)Programming Europe », *J. Eur. Stud.*, 44, SAGE Publications Ltd, 2014.

[192] PIERRARD Ombeline, « Les capitales européennes de la culture : la création de symboles par l'Union européenne », *Géographie*, 2018.

[193] *Ibid.*

[194] Journal officiel des Communautés européennes

Glasgow, citée en exemple de réussite et de changement de paradigme[195] [196], accède au titre. L'institution européenne prétexte cette ouverture dans les JO de 1992[197] afin de fixer « certains critères pour leur propre orientation et celle des États européens ». Dans cette même logique d'expansion, les différentes Décisions font état de l'évolution des frontières de l'Union[198]. L'élargissement des frontières et l'intégration de nouveaux États, majoritairement de l'est, rend plus compliqué l'existence d'un sentiment d'appartenance commun. Le règlement permettra ainsi la nomination chaque année d'une ville d'un ancien État membre et d'une ville d'un nouvel État.

DATE / REF	NOM	OBJECTIF de l'INITIATIVE	MODIFICATIONS
13/06/1985 réf : 85/C 153/02 doc : JO (résolution)	Ville Européenne de la Culture	**Contribuer au rapprochement des peuples des États membres**, mais en tenant compte des affinités culturelles européennes plus larges	
18/05/1990 réf : 90/C 162/01 doc : JO (conclusions ministres de la culture)	Ville Européenne de la Culture		Possibilité d'ouverture à d'autres pays Création de l'initiative : Mois culturel Européen : "L'Europe à [nom de la ville]
12/11/1992 réf :92/C 336/02 doc : JO (conclusions ministres de la culture)	Ville Européenne de la Culture		Déterminer une procédure plus précise de désignation des villes. S'ouvrir à d'autres États non membres.
Article 128 du traité de Maastricht (1992) : Respect de la diversité des États membres, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun. L'action de la Communauté vise à encourager la coopération entre États membres et, si nécessaire, à appuyer et compléter leur action » dans leurs domaines suivants : diffusion de la culture, sauvegarde du patrimoine, échanges culturels non commerciaux, création artistique et littéraire, y compris le secteur audiovisuel			
Rapport de John Myerscough, 1994, « European Cities of Culture and Cultural Months », préfacé par Robert Palmer			
Article 151 du traité d'Amsterdam (1997) : Différence : insister sur le fait de respecter et de promouvoir la diversité des cultures des États membres			
25/05/1999 réf : Décision 1419/1999/CE doc : JO (décision du parlement européen et du conseil)	**Capitale Européenne de la Culture** pour les années 2005-2019	Mettre en valeur la richesse, la diversité et les traits caractéristiques communs des cultures européennes et contribuer à améliorer la connaissance que les citoyens européens ont les uns des autres	Action communautaire (unification des actions culturelles mois cultures + ville européenne de la culture) Fin de l'initiative "Mois culturel européen" Pour la première fois, le règlement s'intéresse aux **EFFETS à LONG TERME**

[195] AUTISSIER Anne-Marie, « Capitales européennes de la culture », *Sociétés*, n° 140, 2018.

[196] Elle est la première ville à développer une programmation culturelle sur toute une année, la première aussi à créer une association indépendante de la mairie pour garantir son indépendance et la première à déployer une stratégie de communication très ambitieuse avec le recours systématique aux médias pour populariser l'initiative.

[197] JO 92/C 151/01 du 18 mai 1992 et 92/C 336/02 du 12 novembre 1992

[198] Chypre, la République Tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République Slovaque et la Slovénie sont intégrés dans l'UE en 2004, la Décision de 2005 amende ainsi celle de 1999.

DATE / REF	NOM	OBJECTIF de l'INITIATIVE	MODIFICATIONS
24/10/2006 réf : Décision 1622/2006/CE doc : JO (décision du parlement européen et du conseil)	Capitale Européenne de la culture pour les années 2007-2019	Mettre en avant les courants culturels communs aux Européens Promouvoir la coopération et la circulation entre pays membres Soutenir et développer la création Assurer la mobilisation et la participation de larges couches de la population et garantir son prolongement au-delà de l'année CEC Promouvoir le dialogue entre cultures Promouvoir le patrimoine historique et l'architecture urbaine ainsi que la qualité de la vie dans la cité	Résoudre les problèmes liés à la procédure de sélection Renforcer la dimension européenne Redéfinir le rôle du jury Instaurer une procédure de sélection mixte (échelons nationaux et européen). Intégrer un suivi et un conseil Encourager la diffusion des **BONNES PRATIQUES**
Rapport de Robert Palmer (directeur de Glasgow 1990), « European cities and Capitals of culture », 2004. Collaboratrice : Beatriz Garcia			
Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (entre en vigueur en 2007)			
Article 167, traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (2007) : Sans modification de compétences			
Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation (2007) : Renforcer la coopération et la créativité pour la croissance de l'emploiº			
16/04/2014 réf : Décision 445/2014/UE doc : JO (décision du parlement européen et du conseil)	Capitale Européenne de la culture pour les années 2020-2033	Sauvegarder et promouvoir la richesse et la diversité des cultures en Europe, mettre en valeur les traits communs, tout en renforçant chez les citoyens le sentiment d'appartenance à un espace culturel commun, encourageant ainsi le dialogue interculturel, mettant en évidence un héritage culturel commun. Renforcer la contribution de la culture au développement à long terme des villes, qui peuvent y associer leurs zones environnantes, conformément à leurs stratégies et priorités respectives, en vue d'encourager une croissance intelligente, durable et inclusive.	

Tableau 2. 1 : Évolution des objectifs de l'initiative CEC

Source : élaboration par C. Sánchez-Algarra à partir des différents documents normatifs référencés

Clé de lecture : nous observons l'évolution des objectifs du dispositif CEC parallèlement à l'évolution de textes légaux modifiant les compétences de l'UE dans le domaine culturel. Les premiers textes n'avaient pas de base légale en matière de compétences européennes. Ainsi, le cadre normatif restait vague de manière à ne pas impacter les prérogatives des États membres dans ce domaine. Chaque nouveau traité européen a donné lieu a à un nouveau cadre normatif de l'initiative CEC.

L'attribution de compétences culturelles. Le principe de subsidiarité.

Le traité de Maastricht en 1992 permet à l'action de l'UE d'avoir une base légale dans le domaine de la culture. Même si cela constitue encore une intervention discrète[199], il marque un point singulier dans l'évolution du règlement des CEC. Les compétences intégrées dans ce traité respectent un strict principe de subsidiarité. En d'autres termes, dans les domaines qui ne

[199] CALLIGARO Oriane et VLASSIS Antonios, « La politique européenne de la culture », *Polit. Eur.*, N° 56, 2017.

relèvent pas de la compétence exclusive de l'Union, ce principe entend protéger la capacité de décision et d'action des États membres et il légitime l'intervention de l'Union si les objectifs d'une action ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres, mais peuvent mieux l'être au niveau de l'Union, « en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée ». [200] Le texte évoque à la fois un espace et un patrimoine communs et fait référence aux cultures, au pluriel[201]. Selon l'article 128 de ce traité, puis le 151 du traité d'Amsterdam (1997) et l'article 167 du traité sur le Fonctionnement de l'UE (2007), la Communauté « contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun ». Le label CEC oscille ainsi entre la promotion de la diversité des cultures en Europe et celle d'une culture européenne commune[202], tout en cherchant à s'adapter à l'élargissement des compétences.

Les contours insaisissables de la notion de culture et ses utilités

Le caractère polysémique de la notion de culture et ses contours incertains ont complexifié la rédaction du cadre règlementaire du label CEC qui a évolué pour s'adapter au caractère élusif de la culture jusqu'à prendre en compte en 2006 un éventail très vaste d'éléments [voir les objectifs de la décision publiée dans le JO de 2006[203] sur le Tableau 2. 1]. Dans son acception plus matérielle, elle renvoie au patrimoine historique et à l'architecture urbaine hérités ainsi qu'à la création artistique. Dans son acception plus anthropologique, elle fait référence aux valeurs, manifestations et qualité de vie spécifiques à une population. Au moment de réaliser les normes pour concourir au label CEC, il est clair qu'en plus des définitions différentes de culture selon le pays, sa double nature, hésitant entre le caractère symbolique et matériel, entre valeur intrinsèque et valeur marchande[204] soulève des problèmes. Au sein même des candidats français, la culture mise en valeur grâce au label constitue un point discordant. Rouen, dans la stratégie culturelle réalisée au moment de la candidature, comme le

[200] Source : https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/7/le-principe-de-subsidiarite

[201] CALLIGARO Oriane et VLASSIS Antonios, *op. cit.*

[202] *Ibid.*

[203] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 1622/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 2006.

[204] CALLIGARO Oriane et VLASSIS Antonios, *op. cit.*

règlement l'impose, envisage une culture axée sur trois principes : « une culture de la transition écologique, une culture de la diversité et une culture de la coopération »[205]. De son côté, Clermont ajoute des paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Bourges voit dans le label une réponse à l'euroscepticisme. En se proclamant CEC, elle entend promouvoir les valeurs européennes là où ils sont les plus contestées : « desmzones reculées […], dans les villes petites et moyennes, ainsi que dans les campagnes qui les entourent ».

Considérer la double nature du concept et l'introduction de la compétition au niveau national

La fin du XXème siècle a marqué le passage à une culture qui n'est désormais plus conçue de manière indépendante des règles du marché[206]. Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne de 2000[207] [208], puis avec Europe 2020[209] (2010), l'UE a élaboré un programme centré sur la croissance et la compétitivité[210]. L'intégration de la politique culturelle dans celui-ci a été accompagnée par la reconnaissance du multiculturalisme comme une norme communautaire établie.[211] « L'Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation » de 2007 a inscrit un changement de paradigme de l'action culturelle communautaire, désormais clairement alignée sur des objectifs économiques. Il met en avant le rôle de la culture et la créativité dans la perspective des grandes stratégies et priorités européennes, surtout en tant que moteur de la croissance et de l'emploi. L'interdépendance culture-économie au service de la compétitivité

[205] MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE, « Politiques publiques de la Culture. Stratégie culturelle 2023-2038. La Culture à l'ère des transitions. », 2023.

[206] SAEZ Guy et SAEZ Jean-Pierre, *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles : dynamiques européennes*, La découverte, 2012.

[207] La stratégie de Lisbonne est l'axe le plus important de la politique économique et de développement de l'UE entre 2000 et 2010 dont l'objectif est de faire de l'Union l'économie la plus compétitive du monde en 2010, pouvant réaliser une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

[208] NATALI David, « La stratégie de Lisbonne après une décennie », *Rev. Ires*, n° 60, 2009.

[209] La stratégie UE 2020 succède à la stratégie de Lisbonne. Son objectif est d'améliorer le développement durable en matière de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement tout en augmentant la compétitivité de l'UE au niveau mondial.

[210] CALLIGARO Oriane et VLASSIS Antonios, « La politique européenne de la culture », *Polit. Eur.*, N° 56, 2017.

[211] *Ibid.*

devient centrale dans le dispositif CEC au moment de la Décision publiée en 1999[212] avec l'intégration d'un jury. Si le concours au niveau national n'est toutefois pas encore instauré en 1999, cette Décision, arrivée après Glasgow 1990[213], ajoute certains critères sur les retombées économiques et sociales dans la ville à ceux concernant les aspects culturels et la dimension européenne [voir Tableau 2. 1]. L'initiative CEC devient à partir de cette Décision, une action communautaire intitulée « Capitale européenne de la culture » et vise à « mettre en valeur la richesse, la diversité et les traits caractéristiques communs des cultures européennes et à contribuer à améliorer la connaissance que les citoyens européens ont les uns des autres »[214]. Le processus de compétition entre villes générant plusieurs candidatures entre en vigueur après la Décision de 2006[215] qui s'applique pleinement en 2013 avec la nomination de Marseille.

La culture, la ville et la créativité

Le cadre normatif comme les politiques culturelles de l'Union sont entravés par la difficulté de saisir la notion de culture, ses limites, sa double nature et sa manière d'affronter les enjeux identitaires nationaux. À partir de 1999, une volonté de prolonger l'impact de l'événement CEC émerge. Elle découle de la perception de la culture comme un actif économique consommable, propice à l'investissement et faisant ainsi partie de la stratégie de développement des villes. Comme nous l'avons expliqué, la mondialisation joue un rôle dans la redéfinition des liens entre culture et ville, abordés depuis fin des années 1990 sous l'angle de la « créativité » [216] dans les politiques urbaines. Nous postulons que l'émergence de ces

[212] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 1419/1999/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 mai 1999 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2005 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 1999.

[213] Nous faisons ici référence au fait que Glasgow 1990 est considéré comme étant la première ville à avoir tiré profit de l'année capitale pour développer son projet économique et urbain.

[214] PARLEMENT EUROPÉEN, *op. cit.*

[215] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 1622/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 2006.

[216] DJAMENT-TRAN Géraldine, « Introduction : déconstruire la "ville créative" pour analyser la fabrique métropolitaine de la culture/la fabrique culturelle de la métropolisation », in *La métropolisation de la culture et du patrimoine*, Le manuscrit, 2014.

discours autour de la « ville créative » a imprégné l'évolution du cadre normatif à partir de 1999, enclenchant ainsi une préoccupation pour les traces post-événement.

En effet, le discours de créativité comme puissant instrument de développement urbain et de prospérité économique est mis en lumière par Charles Landry et Franco Bianchini sous le nom de « ville créative », en 1995. Ils théorisent ce qui avait déjà été mis en pratique par Glasgow en 1990 : miser sur les industries culturelles pour déclencher une nouvelle phase de croissance[217] [218] [219]. Le Ministère de la Culture britannique cartographie en 1998 les industries créatives en intégrant dans ce groupe un éventail très large d'activités[220] : art tous domaines confondus, mode, cinéma, architecture, design, TV et radio. Ce discours suggère que ces secteurs peuvent stimuler la croissance économique, l'innovation et l'emploi ainsi que le développement de clusters créatifs. Les propos de Charles Landry et ceux du Ministère britannique, antérieurs au règlement du label CEC de 1999, ont exercé une influence évidente sur la réglementation [voir la frise chronologique du Tableau 2. 2]. C'est ainsi que la Décision de 1999 stipule que les programmes des villes désignées doivent inclure : « la contribution au développement de l'activité économique, notamment de l'emploi et du tourisme »[221]. Issue du rapport de Myerscough de 1994[222], la norme attire « l'attention des décideurs […] sur la nécessité d'intégrer le projet dans un processus dynamique à moyen terme [afin de prolonger] l'incidence positive en termes de retentissement médiatique, de développement culturel, touristique et de sensibilisation des habitants à l'importance du choix de leur ville »[223]. En citant

[217] VIVANT Elsa, « L'instrumentalisation de la culture dans les politiques urbaines », *Espac. Sociétés*, n° 131, 2008.

[218] JACQUOT Sébastien, *Enjeux publics et privés du réinvestissement des espaces historiques centraux, une étude comparée de Gênes, Valparaiso et Liverpool* [en ligne], phdthesis, Université d'Angers, 2007.

[219] ROUSSEAU Max, « Re-imaging the City Centre for the Middle Classes », *Int. J. Urban Reg. Res.*, 33, 2009.

[220] DEPARTMENT OF CULTURE, MEDIA AND SPORT, « Creative industries Mapping Document », 1998.

[221] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 1419/1999/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 mai 1999 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2005 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 1999.

[222] MYERSCOUGH John, « European Cities of Culture and Cultural Months », European Commission and the Network of Cultural Cities of Europe, 1994.

[223] PARLEMENT EUROPÉEN, *op. cit.*

le rapport Palmer (2004)[224], la Décision de 2006[225], cadre de référence de Marseille 2013, intègre la même phrase.

Les propos de Greg Richards concernant le « tourisme créatif » sous-tendent la Décision de 2014, cadre normatif pour les candidats français au titre en 2028. Elle note le « potentiel nécessaire [des villes labellisées] pour servir de catalyseur du développement local et du tourisme culturel » en alignement avec l'Agenda et la communication européenne de 2011 intitulée « L'Europe, première destination touristique au monde – un nouveau cadre politique pour le tourisme européen ».

[224] PALMER Robert, « European Cities and Capitals of Culture », Commission Européenne, 2004.

[225] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 1622/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 2006.

LÉGENDE

Cadre réglementaire CEC
Modifications dans le fonctionnement de l'UE impactant le secteur culturel
Rapport commandé par l'institution européenne avec analyse comparative de villes.
Ville labellisée
Cadre théorique

1985	Journal Officiel 13/06/1985 Création « Ville européenne de la culture »
	Athènes 1985
1990	Journal Officiel 18/05/1990 Création mois culturel Européen. Ouverture à d'autres pays non membres.
	Glasgow 1990. Directeur : Robert Palmer
1992	Journal Officiel 18/05/1992 Ajout certain critères : alterner pays membres avec d'autres états. Alterner capitale et ville de province
	Traité de Maastricht. Article 128, plus de compétences domaine culturel.
1994	Rapport Myerscough « European Cities of Culture and Culturel Months". Analyse comparative (Athènes 1985-Lisbonne 1994)
1995	Charles Landry : « Ville créative »
1997	Traité d'Amsterdam. Article 151.
1998	Ministère de la Culture britannique « Économie créative »
1999	Journal Officiel 25/05/1999 Changement de nom de l'initiative : « Capitale Européenne de la Culture » Introduction d'un jury. Un calendrier qui préétablit l'ordre des pays accueillant la ville CEC.
2000	Greg Richards : « Tourisme créatif »
	Avignon 2000
2002	Richard Florida : « Classe Créative »
2004	**Lille 2004**
	Rapport Robert Palmer « European cities and Capitales of Culture » Analyse comparative des villes labellisées entre Athènes 1985 et Lille 2004
2006	Journal Officiel 24/20/2006 Capital Européenne de la Culture. Calendrier de 2007 à 2019
2007	Traité sur le Fonctionnement de l'UE. Article 167 : l'UE si nécessaire, appuie et complète l'action des États.
	Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation : objectifs des activités de l'UE dans le domaine de la culture.
	La Convention UNESCO sur la promotion de la diversité des expressions culturelles entre en vigueur.
2013	**Marseille 2013**
	Beatriz García « Capitales Européennes de la culture : stratégies de réussite et retombées à long terme »
2014	Journal Officiel 16/04/2014 Capitale Européenne de la Culture de 2020 à 2033. Obligation d'autoévaluation.
2017	Création du réseau de villes financé par l'UE « Culture Next » dédié aux CEC (villes labellisées ou candidates)
2018	Commission Européenne « Guidelines for the cities' own evaluations of the results of their ECOC »
2019	Capitales Européennes de la Culture et Cohésion Urbaine Transfrontalière. Thématique : Sentiment d'appartenance transfrontalier et identité européenne.
2020	Journal Officiel 23/12/2020 Adaptation du calendrier en fonction de la pandémie COVID. Suppression du Royaume Uni.
2021	Journal Officiel Français 24/12/2021 Règles, procédures et modalités de participation pour devenir CEC pour l'année 2028
2023	Mars : présélection de Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen. Décembre : Bourges CEC 2028
2028	**Bourges et České Budějovice CEC**

Tableau 2. 2 : Évolution du cadre théorique et règlementaire liés au dispositif CEC.

Source : élaboré par Cristina Sánchez-Algarra à partir des textes mentionnés.

Clé de lecture : tous ces éléments sont juxtaposés dans la même ligne chronologique de manière à trouver des interconnexions. Nous révélons plusieurs points : l'évolution du cadre, de plus en plus normatif au fur et à mesure que les compétences de l'UE s'élargissent, l'adaptation de ce même cadre en suivant les recommandations des rapports. La « réussite » du dispositif CEC arrive après les théories sur les rapports qu'entretiennent ville et créativité, à partir du moment où les retombées surtout économiques entrent dans le jugement.

2.1.2. Critères de sélection : vers une stratégie à long terme

En déficit de compétences dans le domaine culturel, le règlement de 1985[226] ne présente pas des règles spécifiques. L'ouverture à d'autres pays en 1990 oblige à la création d'un cadre plus détaillé. Néanmoins, les critères de sélection dans la résolution de 1992 se limitent à décrire le processus selon lequel les villes seront choisies 2 ans avant la manifestation[227] : chaque État membre est sélectionné par ordre alphabétique et décide ensuite, à l'intérieur de ses frontières, quelle institution sera responsable du choix de la ville labellisée. Afin de satisfaire les partisans d'une approche institutionnelle purement régulatrice, les règles se limitent à définir une distribution équitable entre les zones géographiques du continent et proposent une alternance entre une ville capitale et une ville de province.

Cependant, ce n'est qu'en 1999 que les critères de sélection s'élargissent et se précisent conformément aux nouvelles compétences accordées[228]. Une ville d'un État membre est labellisée CEC à tour de rôle selon l'ordre indiqué à l'annexe qui accompagne la décision et qui liste pour chaque année entre 2005 et 2019 le pays accueillant la manifestation. La ville porteuse du titre est désignée 4 ans avant l'année CEC par un jury composé par 7 experts du secteur culturel : 2 désignés par le Parlement européen, 2 par le Conseil, 2 par la Commission et 1 par le Comité des régions. La ville souhaitant devenir CEC réalise un dossier détaillant son projet. Celui-ci précise dans quelle mesure elle entend tout d'abord mettre en avant les courants culturels communs européens qu'elle a inspirés ou auxquels elle a contribué ; ensuite, elle explique la manière dont elle promeut des événements culturels impliquant des acteurs d'autres villes de l'UE pour établir des coopérations durables ; puis, le projet candidat s'engage à soutenir la création artistique, à faciliter l'accès des citoyens de l'UE aux événements et à encourager le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle. Enfin, la ville candidate doit mettre en avant patrimoine historique, architecture urbaine et qualité de vie. Le règlement peine

[226] MINISTRES RESPONSABLES DES AFFAIRES CULTURELLES, « RESOLUTION of the Ministers responsible for Cultural Affairs, meeting within the Council, of 13 June 1985 concerning the annual event "European City of Culture" », Journal officiel des Communautés Européennes, 1985.

[227] Pour l'année 2028, le processus de sélection a commencé 5 ans avant l'année CEC.

[228] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 1419/1999/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 mai 1999 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2005 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 1999.

à trouver sa place à l'intersection des politiques publiques et des différentes échelles de gouvernance (locale, régionale, nationale, européenne). Bruxelles encourage la ville désignée à élaborer un programme culturel qui met en avant ses spécificités et celles de l'État membre qui accueille la manifestation, tout en laissant la place à la valorisation du patrimoine de l'espace commun européen.

Les critères d'évaluation évoluent dans le temps. Comme nous l'avons vu, ils changent selon les objectifs de l'institution européenne en fonction de l'agenda politique, l'évolution de ses compétences et à mesure que la culture est entendue comme un bien consommable ; enfin, pour prendre en compte les rapports commandés par la même institution, réalisant des analyses comparatives entre les villes. John Myerscough, qui réalise les bilans de CEC dès le début de l'initiative en 1985, signe le rapport intitulé *European Cities of Culture and Cultural Months*[229]. Ce document propose une analyse comparative entre les villes labellisées entre 1985 et 1994 mettant en lumière divers aspects de cette période initiale : une durée variable, allant de quelques mois à un an, une tendance à privilégier le patrimoine et les événements prestigieux ainsi que des investissements ciblés dans les infrastructures[230]. L'une de ses principales conclusions est qu'au-delà de l'augmentation du nombre de visiteurs et de spectateurs observée dans certaines villes labellisées, l'économie de ces projets ressemble à celle du tourisme : elle génère des emplois saisonniers et offre peu de bénéfices à long terme, à l'exception de certains investissements dans les infrastructures. Prendre en considération ce rapport conduit les directives européennes à s'intéresser pour la première fois à l'impact après l'année CEC. La Décision de 1999[231] précédemment détaillée est rédigée après ce premier rapport commandé par l'institution européenne. Désormais, il est demandé aux villes désignées de mobiliser efficacement la population pour assurer une influence sociale durable et d'intégrer le projet culturel dans un processus dynamique à moyen terme[232].

[229] MYERSCOUGH John, « European Cities of Culture and Cultural Months », European Commission and the Network of Cultural Cities of Europe, 1994.

[230] AUTISSIER Anne-Marie, « Capitales européennes de la culture », *Sociétés*, n° 140, 2018.

[231] PARLEMENT EUROPÉEN, *op. cit.*

[232] *Ibid.*

Robert Palmer écrit le deuxième rapport en 2004[233] et ses conclusions permettent d'éclairer quelques aspects clés de l'initiative. D'abord, il explique comment, pour certaines villes, la dimension culturelle a été éclipsée par les ambitions politiques priorisant d'autres agendas et intérêts non culturels. À la différence du rapport précédent, Palmer, qui a été aussi directeur de Glasgow 1990, entend le titre comme un puissant outil pour le développement culturel qui offre des opportunités inédites pour agir comme catalyseur de changement urbain. Cet expert consultant conclut que la culture est perçue par les villes labellisées comme un produit et un processus, dualité essentielle pour le label. Ses conclusions sont suivies d'un éventail de recommandations. La Décision de 2006[234], rédigée après ce rapport reprend les traits les plus saillants de ces recommandations et oblige les villes candidates à penser à l'inscription de l'événement dans le long terme en ouvrant la possibilité d'élargir le périmètre de la ville au-delà des frontières municipales, comme Lille 2003 l'avait fait en son temps. Un changement important est introduit : la compétition se joue maintenant entre les villes du pays nommé. Marseille fut ainsi la première ville française issue de cette compétition à être labellisée pour l'année 2013.

Le cadre normatif actuel, rédigé en 2014, encadrant le règlement pour les candidats français au label en 2028, reprend ces recommandations et conseils, tout en définissant les critères de l'appel à candidatures en les divisant en six catégories : contribution à la stratégie à long terme, dimension européenne, contenu culturel et artistique, capacité de réalisation, portée et gestion. Le tableau suivant illustre l'évolution des critères ainsi que les moments clés d'introduction de nouvelles règles discutées dans ce chapitre.

[233] PALMER Robert, « European Cities and Capitals of Culture », Commission Européenne, 2004.

[234] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 1622/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 2006.

DATE/ REF	NOM	PROCESSUS DE SÉLECTION	CRITÈRES DE SÉLECTION	MODIFICATIONS
13/06/1985 réf : 85/C 153/02 doc : JO (résolution)	Ville Européenne de la Culture	Chaque année, un état membre accueille l'événement. Les pays se succèdent par ordre alphabétique. Chaque état décide quelle institution s'occupe de l'organiser. Sélection de la ville 2 ans avant	Sans critères	
18/05/1990 réf : 90/C 162/01 doc : JO (conclusions ministres de la culture)	Ville Européenne de la Culture		Sans critères	Élargissement à d'autres pays européens à partir de 1996 Création du mois culturel européen
12/11/1992 réf :92/C 336/02 doc : JO (conclusions ministres de la culture)	Ville Européenne de la Culture	Processus de sélection tous les deux ans. Chaque État présente la demande au nom des villes candidates La sélection se fait 5 ans avant. En 1993 pour les années 1998 et 1999 et en 1995 pour les années 2000 et 2001	La ville doit respecter les principes de démocratie et pluralisme (membre ou non membre) Alterner des villes des États membres et villes d'autres pays européens Les villes désignées pour des années consécutives ne doivent pas appartenir à la même zone. Alterner entre une ville capitale et une ville de province Couple de villes peut être désigné pour la même année	Ajout des quelques critères de sélection, mais toujours très larges. Calendrier pour sélectionner les villes
Article 128 du traité de Maastricht (1992)				
Rapport de John Myerscough, 1994, « European Cities of Culture and Cultural Months », préfacé par Robert Palmer				
Article 151 du traité d'Amsterdam (1997)				

DATE/ REF	NOM	PROCESSUS DE SÉLECTION	CRITÈRES DE SÉLECTION	MODIFICATIONS
25/05/1999 réf : Décision 1419/1999/CE doc : JO (décision du parlement européen et du conseil)	**Capitale Européenne de la Culture** pour les années 2005-2019		**Système de désignation du pays par rotation** à travers une seule décision européenne. Annexe avec l'ordre chronologique désignant chaque pays. **Un jury de 7 experts** nommés par les institutions européennes désigne la ville Candidatures présentées aux institutions européennes 4 ans avant l'année	Durée d'un an, mais une durée plus courte est possible Annexe 1 : pays choisis entre 2005-2019 Annexe 2 : critères programmation et évaluation.
24/10/2006 réf : Décision 1622/2006/CE doc : JO (décision du parlement européen et du conseil)	Capitale Européenne de la culture pour les années 2007 à 2019	La sélection se fait 6 ans avant	Le programme doit respecter 2 catégories de critères : 1/ dimension européenne -renforce la coopération - fait ressortir la richesse et la diversité -met en évidence les aspects communs 2/ville et les citoyens -encourage la participation des citoyens **-A UN CARACTÈRE DURABLE et fait partie du développement culturel et social à LONG TERME de la ville**	Possibilité d'élargir le **PERIMÊTRE** au-delà des frontières municipales 13 experts pour le jury (6 nationaux et 7 européens) Suivi, supervision et conseil Prix Melina Mercouri 2 phases : présélection + sélection Introduction de la compétition au niveau national
Rapport de Robert Palmer (directeur de Glasgow 1990), « European cities and Capitals of culture », 2004. Collaboratrice : Beatriz Garcia				
Article 167, traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (2007)				
Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation (2007)				
16/04/2014 réf : Décision 445/2014/UE doc : JO (décision du parlement européen et du conseil)	Capitale Européenne de la culture pour les années 2020 à 2033		Critères répartis dans 6 catégories : - Stratégie à long terme - Dimension européenne - Contenu culturel et artistique - Capacité de réalisation - Portée - Gestion	Jusqu'à 2 experts nationaux **AUTO-EVALUATION IMPOSEE** Questionnaire à remplir

Tableau 2. 3 : Évolution des critères de sélection de l'initiative CEC

Source : élaboration par Cristina Sánchez-Algarra à partir des différents documents normatifs référencés

Clé de lecture : les critères ont évolué en fonction de plusieurs éléments et notamment l'élargissement des compétences culturelles de l'UE. La politique d'expansion de l'UE a ouvert la possibilité de devenir CEC à d'autres pays. L'introduction de la compétition en 1999 oblige à la rédaction de critères plus précis. C'est à partir de la même année que l'institution européenne s'intéresse aux effets à long terme.

2.1.3. Du bilan de l'événement à l'autoévaluation

Alors que le tourisme assume le rôle d'une industrie mondiale de premier plan, l'initiative CEC est perçue comme ayant une valeur significative à la fois en tant que symbole politique et générateur de revenus signifiants. Dès le début, l'institution européenne, les organisateurs, les représentants politiques et les acteurs culturels se sont concentrés sur les retombées économiques du projet en commandant des rapports pour en évaluer l'impact[235]. Cette priorité a relégué les impacts socio-culturels, plus difficiles de quantifier et moins politiquement acceptables, au second plan. Ainsi, John Myerscough signe les premiers bilans post-opération en se limitant à la collecte des données quantitatives qui rendent compte de l'investissement réalisé, du nombre d'activités programmées et de la fréquentation de touristes et de spectateurs. Il s'occupe aussi de réaliser la première étude comparative de villes labellisées. Les analyses post-événement se succèdent et Robert Palmer, directeur de Glasgow 1990, est missionné par l'Union Européenne pour réaliser l'étude comparant 21 villes labellisées entre 1995 et 2004. L'institution européenne adapte son règlement en fonction de sa politique d'expansion pour prendre en compte les résultats de ces bilans comparatifs. En 2014, un nouveau règlement introduit l'obligation pour les villes labellisées de réaliser une autoévaluation.

2.2. Produire la ville par la circulation de savoirs

Même s'il existe peu d'instruments de mesures quantitatives ou qualitatives de la « réussite » de l'opération CEC, le lien entre culture et développement économique est étayé par autant de travaux scientifiques[236] que de rapports produits par l'Union Européenne[237] [238]. Cette doxa économico-culturelle semblerait faire consensus parmi les élites économiques en quête de nouvelles stratégies d'attractivité par la culture et le tourisme. C'est cette notion de réussite faisant le lien direct entre rendement économique et opération culturelle qui est

[235] HALL Colin Michael, *Hallmark tourist events: impacts, management and planning*, Belhaven Press, 1992.

[236] GARCIA Beatriz, « Deconstructing the City of Culture », *Urban Stud.*, 42, 2005.

[237] PALMER Robert, « European Cities and Capitals of Culture », Commission Européenne, 2004.

[238] MAISETTI Nicolas, « « Jouer collectif » dans un territoire fragmenté », *Gouv. Action Publique*, VOL. 4, 2015.

véhiculée dans le cadre du label CEC. Les spécificités du système de circulation de savoirs, la manière dont il s'est créé, dont il s'est stabilisé et dont il évolue potentiellement s'expliquent à partir de cette notion. Dans ce mécanisme, nous avons identifié plusieurs parties selon comment circule l'information et nommées selon le point de départ et celui d'arrivée : circulation verticale *top-down*[239], circulation horizontale *peer-to-peer* et circulation verticale *bottom-up*[240].

2.2.1. La circulation verticale *top-down* : le contrôle de l'Europe

Il est certain que l'action CEC constitue pour l'UE un outil plus important que la simple organisation d'un ensemble de festivités pendant un an. La volonté de s'ériger en Capitale Européenne de la Culture entraîne, depuis le règlement de 2006[241] et pour les villes nommées à partir de 2013, la participation au concours national et la réponse obligatoire à un cadre précis. Volontairement créé au départ avec des règles souples[242] [243], le label permet aujourd'hui à Bruxelles, malgré ses moyens limités dans le domaine culturel et sa faible participation économique dans ce dispositif[244], de guider les États membres sans sortir de ses prérogatives[245]. Elle exerce à travers ce dispositif un contrôle à distance de la politique culturelle de chaque État. À travers ce dispositif, l'UE pilote le développement économique basé sur la culture en stimulant la circulation des « modèles urbains »[246]. Nous désignerons ici par « circulation verticale, *top-down* » la circulation de savoirs de l'institution européenne qui s'occupe

[239] TIMMS Paul, « Urban transport policy transfer: "bottom-up" and "top-down" perspectives », *Transp. Policy*, 18, 2011.

[240] En optant pour les termes anglophones, nous ambitionnons de nous éloigner des connotations négatives de leurs équivalents français (descendante et ascendante) utilisés dans le jargon politique et économique pour critiquer l'organigramme pyramidal où l'État gouvernerait sans prendre en compte les spécificités et réalités du terrain (descendant). Le remède à ces critiques, où les décisions émaneraient de la base, des habitants est caractérisé comme ascendant.

[241] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 1622/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 2006.

[242] AUTISSIER Anne-Marie, *L'Europe de la Culture. Histoire(s) et enjeux.*, Babel. Maison des Cultures du Monde, 2005.

[243] Voir la partie du chapitre consacré à l'analyse de l'évolution du règlement

[244] La ville labellisée reçoit le prix Mélina Mercouri de 1,5 millions €.

[245] PIERRARD Ombeline, « Les capitales européennes de la culture : la création de symboles par l'Union européenne », *Géographie*, 2018.

[246] SÖDERSTRÖM Ola, « Des modèles urbains en mouvement », *Urbanisme*, 2012.

d'évaluer, de sélectionner les modèles jugés exemplaires et de les diffuser ensuite à travers ses différents rapports et guides vers les villes candidates. C'est le rapport Palmer qui conseille à la Commission d'adopter un rôle plus déterminant dans la préparation des candidatures et l'invite à élaborer des guides incluant des « exemples de modèles de stratégie et [des] conseils »[247] et des guides intégrant les détails pour réaliser le suivi et les rapports d'évaluation. Cette recommandation est accompagnée d'une incitation à élaborer un cadre unique d'évaluation. À titre d'exemple, la Décision de 2014 [voir Tableau 2. 1] affiche clairement comme rôle de la Commission : « d'encourager les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les villes qui ont été, sont ou seront les villes détentrices du titre, ainsi que les villes candidates, et de promouvoir une plus large diffusion des rapports d'évaluation des villes et des enseignements tirés » [248].

À titre d'exemple, mentionnons comme moyen de véhiculer les prescriptions, le rapport de présélection des villes françaises candidates au titre en 2028 qui indique que « l'un des aspects cruciaux [pour emporter le titre] est l'obligation de disposer d'une stratégie culturelle formelle et explicite […] de faire en sorte que le titre de CEC se fonde sur une transformation à moyen terme de la ville et de sa vie culturelle ». Suivant cette injonction, la ville clermontoise explique que sa candidature est « devenue un axe central de travail pour le développement du territoire » et qu'il reste « encore à faire pour créer un maillage culturel solide afin de se tourner collectivement vers le national, voire l'international » en référence à sa position, aujourd'hui modeste, dans l'échiquier économique national et européen. En distinguant une ville avec ce titre, l'institution européenne crédite le modèle de ville qui redistribue les ordres de priorité entre les enjeux d'action publique urbaine[249] pour accorder à l'attractivité, axée sur la politique culturelle, le rôle principal.

[247] PALMER Robert, « European Cities and Capitals of Culture », Commission Européenne, 2004.

[248] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 445/2014/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033 et abrogeant la décision nº 1622/2006/CE », Journal officiel de l'Union européenne, 2014.

[249] PINSON Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine », *Rev. Fr. Sci. Polit.*, 56, 2006.

2.2.2. Trois registres, trois vecteurs : les différents niveaux d'influence

En explorant les différents documents diffusés par l'Union Européenne à destination des villes candidates, nous explorerons les vecteurs de circulation des figures imposées[250], bonnes pratiques[251] et modèles urbains[252] en distinguant les registres prescriptif, incitatif et suggestif[253] conduisant à la fabrication de réponses stéréotypées. Notre objectif est d'identifier la traduction concrète de ce règlement en « *package* méthodologique et en indications pratiques constituant un chemin à suivre »[254] pour d'une part se voir octroyer le titre et d'autre part, réussir à prolonger l'événement au-delà de l'année capitale. Ce faisant, le but est d'impacter l'évolution urbaine à partir de la recherche de nouvelles sources de revenus, surtout pour les villes qui connaissent un déclin ou dont certains quartiers sont tombés dans l'abandon[255]. Cet ensemble méthodologique constitue un éventail très large de conseils divisés en deux objectifs généraux : protéger et promouvoir la diversité des cultures en Europe et encourager la contribution de la culture au développement à long terme des villes[256]. Nous analyserons le deuxième ayant un rapport direct à l'espace urbain de chaque ville.

Le premier niveau, prescriptif, s'appuie sur l'injonction de « figures imposées »[257] qui obligent, par exemple, à l'élaboration d'une stratégie à long terme pour la transformation d'une ville fondée sur la culture. Le deuxième niveau, incitatif, consisterait à encourager fortement l'adoption de certains comportements urbains sans que pour autant ils figurent enregistrés dans une norme. Par le biais de la labellisation. Bruxelles sélectionne, valide et incite à l'adoption

[250] GIROUD Matthieu et VESCHAMBRE Vincent, « Villes créatives, villes concurrentes : les candidatures françaises au titre de capitale européenne de la culture 2013 », *L'Observatoire*, N°36, 2010.

[251] BÉAL Vincent, EPSTEIN Renaud et PINSON Gilles, « La circulation croisée », *Gouv. Action Publique*, VOL. 4, 2015.

[252] SÖDERSTRÖM Ola, « Des modèles urbains en mouvement », *Urbanisme*, 2012.

[253] DEVISME Laurent, DUMONT Marc et ROY Élise, « Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espac. Sociétés*, 131, 2007.

[254] NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, « Le développement urbain durable », *Espac. Sociétés*, n° 131, 2008.

[255] SMITH Andrew, *Events and Urban Regeneration : the strategic use of events to revitalise cities* [en ligne], Routledge, 2012, [consulté le 15 mars 2024].

[256] COMMISSION EUROPÉENNE, « European Capitals of Culture (ECoC). Guidelines for the cities' own evaluations of the results of their ECOC », 2018.

[257] GIROUD Matthieu et GRÉSILLON Boris, « Devenir capitale européenne de la culture », *Cah. Géographie Qué.*, 55, 2012.

des stratégies de développement urbain identifiées comme « bonnes pratiques ». Enfin l'Europe suggère la reproduction de différents modèles de réussite. Le tableau qui suit présente les documents à la portée des villes candidates pour construire leur dossier. Ils ont été classés en fonction du rédacteur et la phase à laquelle ils interviennent.

RÉDACTEUR	PREPARATION CANDIDATURE	COMPÉTITION	ÉVALUATION	RECOMMANDATION
Institution Européenne	Journal Officiel de l'UE (1985, 1990, 1999, 2006, **2014**, 2017, 2020)	Rapport de présélection	1º évaluation après la désignation	Commission Européenne, *Guide for cities preparing to bid 2020-2033* (Traduction de l'autrice : Guide pour la préparation de la candidature pour la période 2022-2033)
		Rapport de sélection	2º avant l'année CEC	Commission Européenne, 2021, *Compendium of recommendation from ex-post evaluations of ECOC 2007-2019* (Traduction de l'autrice : Recueil de recommandations issues des évaluations post-événement CEC)
			1º évaluation comparative 2024	Commission Européenne, 2018, *Guidelines for the cities' own evaluations of the results of their ECOC* (Traduction de l'autrice : Orientations pour l'auto-évaluation des résultats de CEC)
			2º évaluation comparative 2029	Beatriz Garcia et al. (missionnée par le Parlement Européen), 2013, *European Capitals of Culture: Success Strategies and Long-Term Effects"* (Traduction de l'autrice : CEC : stratégies réussies et conséquences à long terme)
			3º évaluation comparative 2034	Palmer/Rae Associés (missionnés par la Commission Européenne), 2004, *European cities and Capitals of Culture* (Étude comparative de villes CEC entre 1995 et 2004)
				Commission Européenne, 2011, *European Capitals of Culture : the road to sucess* (1985-2010) (Traduit par l'autrice : CEC : le chemin pour le succès)
Ministère de la Culture Français	Appel à candidatures			
Villes candidates		1º dossier de candidature (1ºbidbook)		
		2º dossier de candidature (2ºbidbook)		
Tiers				Plusieurs auteurs, 2022, (Financé par l'UE, CECCUT) *Guide de bonnes pratiques et boîte à outils pour l'évaluation.* CECCUT : CEC et cohésion urbaine transfrontalière

Tableau 2. 4 : Documents disponibles pour les villes souhaitant candidater

Source : élaboré par Cristina Sánchez-Algarra à partir des différentes sources

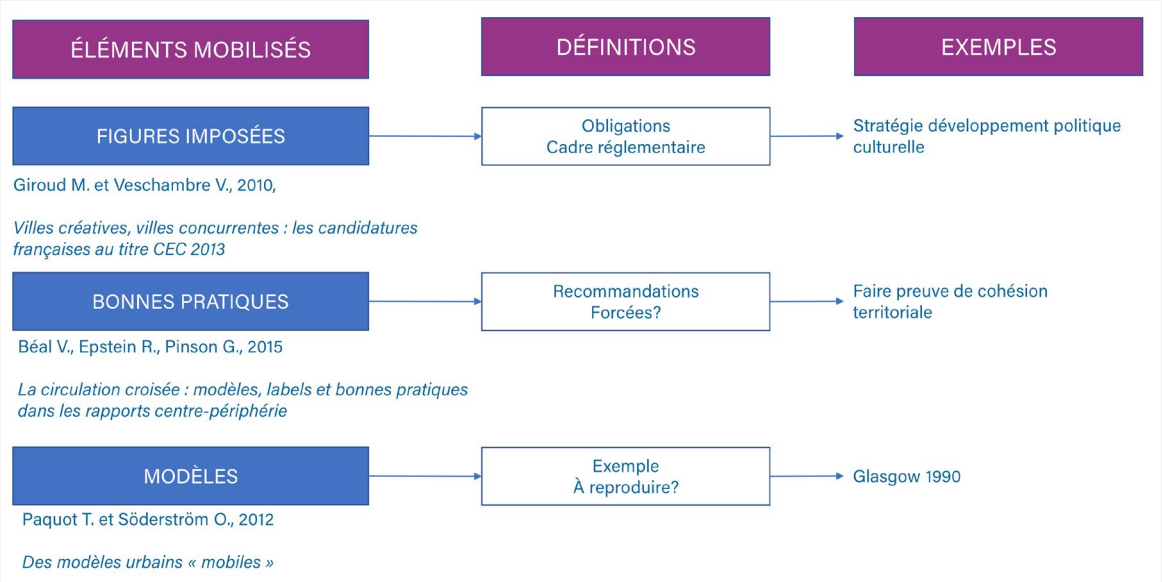

Figure 2. 1 : Éléments mobilisés via le label CEC

Source : Réalisé par Cristina Sánchez-Algarra

Clé de lecture : ces documents sont réalisés pendant différentes phases de la compétition : le cadre règlementaire européen, les rapports de sélection émanant du jury, les différentes évaluations après la désignation de la ville labellisée et les recommandations des années après l'événement.

Le schéma ci-dessus détaille les trois types d'éléments mobilisés en fonction de son registre ainsi que des exemples les illustrant.

2.2.3. La circulation horizontale *peer-to-peer* : villes labellisées, villes inspirantes

Par circulation horizontale, nous désignerons la transmission de savoir-faire entre villes. Nous analyserons les deux types : entre les candidats au titre 2028 et entre ces derniers et les anciennes villes labelisées. L'objectif est de déchiffrer comment ces recettes ont été adaptées, transformées, voire même comment elles ont servi à la construction des candidatures par opposition.

Face aux dépenses conséquentes engendrés par l'année CEC (de la construction de la candidature à sa célébration), les élus locaux, les techniciens, les acteurs culturels avancent des conséquences en cascade se prolongeant au-delà de l'année capitale. L'image de nouveau départ que constitue l'événement suscite une vague d'optimisme. Les retombées économiques

médiatisées médiatisées – prouvées ou non prouvées – des anciennes villes CEC servent à illustrer concrètement le potentiel résultat et de légitimer l'effort collectif.

Cette circulation horizontale s'effectue à travers plusieurs canaux. Nous étudierons différents vecteurs : l'éventail de documents (articles de presse, articles scientifiques et dossiers de candidatures) mis à disposition des candidats, la plateforme créée *ad hoc* par l'institution européenne et enfin, la circulation d'experts entre le jury, la direction du programme et le rôle de conseiller.

L'Union Européenne incite à ce type d'échanges en encourageant les villes à partager leurs expériences et à diffuser leurs dossiers de candidature. Ainsi, la Décision 1622/2006/CE du 24 octobre 2006 promeut activement « la diffusion des bonnes pratiques, notamment pour garantir la valeur ajoutée européenne de l'action ». Dans le cadre de cette dynamique, l'institution a financé la création de la plateforme *Culture Next*, avec pour objectif de « favoriser la réalisation de plus de programmes de Capitale Européenne de la Culture dans les villes et régions, et de définir une vision européenne à long terme sur le développement local à travers la culture et la créativité »[258]. Sur le site web, il est mis en avant que cette initiative attire les villes en quête de transformation culturelle, sociale, économique et infrastructurelle grâce à son ampleur et sa dynamique. De plus, il est signalé que les villes participant au processus de candidature produisent un vaste ensemble de connaissances et de bonnes pratiques qu'il est important de partager. Ce réseau est créé dans le but de rassembler et de proposer des manières de capitaliser sur la mise en place de stratégies culturelles impliquant la participation citoyenne, la mobilisation de budgets significatifs et la mobilisation de talents, d'idées et de ressources. En outre, le site propose une archive regroupant une part significative des dossiers de candidature, des évaluations post-manifestation et les différents rapports du jury.

Un deuxième canal qui facilite la transmission des pratiques est la circulation des experts-conseillers. Robert Palmer, ayant déjà préfacé en 1994 le rapport de Myerscough comparant les villes entre 1985 et 1994, a été directeur de l'opération médiatique de Glasgow 1990 et le directeur du rapport qui a le plus marqué la compétition. Cette expérience écossaise

[258] Traduit de l'anglais par Cristina Sánchez Algarra du site : https://culturenext.eu/about/

a été signalée comme exemplaire par lui-même, les médias, l'institution européenne et certains chercheurs. À cet égard, nous pouvons citer Anne-Marie Autissier qui voit la ville de Glasgow comme le projet qui a « labellisé » le label, car ce titre, nommé alors Ville européenne de la culture, aurait servi comme instrument de régénération urbaine[259]. Les candidats français au titre en 2028 ont continué cette dynamique de circulation de savoirs en se procurant, comme une garantie de réussite, le conseil des différents experts ayant travaillé par le passé dans d'autres projets CEC. Ulrich Fuchs, à l'origine de la candidature de Brême (Allemagne), a été le directeur de Linz 2009 (Autriche) et directeur adjoint de Marseille-Provence 2013 avant de devenir conseiller de la candidature clermontoise. Il a également siégé au sein du jury d'experts en tant que président sélectionnant les villes labellisées entre 2014 et 2019, tel que Matera 2019. Pascal Keiser, directeur du programme numérique de Mons 2015, est le commissaire général de Bourges 2028. Philippe Kauffmann, conseiller artistique pour Mons 2015, n'a pas été reconduit en tant que directeur artistique[260] de Clermont 2028 après le manque de fréquentation du programme d'animation Effervescences[261]. Il a ensuite été missionné comme conseiller artistique pour la candidature rouennaise accompagnant Pierre Sauvageot, conseiller stratégique. Avant de faire partie du jury de CEC de 2019 à 2021, il occupait le poste de directeur du centre marseillais de création en espace public *Lieux Publics* lors de sa participation au festival *Métamorphoses* conçu dans le cadre de Marseille 2013. La capitale normande a pu aussi compter sur les conseils d'Emmanuel Vinchon qui a notamment travaillé sur la définition du territoire de candidature.

Toutes les équipes de candidatures françaises au titre 2028 ont mémorisé l'expression prisée par les promoteurs de Marseille 2013 : « un retour sur investissement de l'ordre de 6 € pour 1 € investi ». Par ailleurs, même si tous les candidats se déclarent « non bâtisseurs » en opposition à Marseille 2013 et l'opération de développement économique Euroméditerrannée, les édiles candidats, à l'instar de la cité phocéenne, entendent profiter de l'événement pour accélérer leur projet de développement urbain : transformation de douze friches industrielles

[259] AUTISSIER Anne-Marie, « Capitales européennes de la culture », *Sociétés*, n° 140, 2018.

[260] DODON Julien, « Interview avec Olivier Bianchi. Effervescences à Clermont-Ferrand : la direction artistique ne sera pas reconduite », *La Montagne*, 17 octobre 2018.

[261] Effervescences est un programme d'animations culturelles né pendant les États généraux de la Culture en 2015 avec l'objectif de préparer la candidature en tant que CEC.

rouennaises[262], reconversion de la friche Michelin en un quartier culturel pour Clermont-Ferrand[263], 152 millions € pour les projets urbains de Montpellier[264] et création de deux *creative districts*[265] pour Bourges qui aspire aussi à transformer ses mobilités. Lille 2004 est pris comme exemple pour sa capacité à insuffler un dynamisme culturel après l'année de désignation. Tous les candidats au label en 2028 mentionnent le programme culturel *Lille 3000* comme exemple à suivre pour faire durer l'événement. Le témoignage du président de la métropole rouennaise, peu de temps avant la sélection définitive de la ville labellisée, explique dans ce sens :

> « Je ne connais pas, en tout cas dans ma vie d'élu, des projets aussi importants que celui-là pour la vallée de la Seine. Vraiment. Je le dis comme je le pense. Un exemple auquel je fais souvent référence, c'est Lille, en 2004. Je suis souvent allé à Lille à cette époque-là. Il y a eu vraiment un avant et un après, clairement ». (Présentation du dossier de candidature aux acteurs de la culture du territoire, Nicolas Mayer-Rossignol, le 14 novembre 2023, le Hangar 107, Rouen)

Comme le modèle lillois, le fait d'étendre les festivités de l'année capitale aux communes environnantes et d'élaborer son projet sous le modèle ville-centre/zone environnante a été repris par les candidats français[266]. S'inspirant des Maisons Folies lilloises, Reims a conçu des maisons de concertation citoyenne et imaginé des cabanes itinérantes afin de pallier le manque de lieux culturels dans sa périphérie, loin du centre-ville[267]. Enfin, la dimension européenne du projet lillois[268] est mise en lumière par le rapport de Robert Palmer qui signale comme « unique dans l'histoire du programme CEC, le partenariat entre villes pour former une zone géographique qui traverse les frontières nationales » [269]. Utilisé non seulement comme

[262] BRUET Céline, « Douze projets de réhabilitation à l'étude pour la candidature de Rouen capitale européenne de la Culture », *Paris Normandie*, 22 mai 2023.

[263] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu. Une capitale de transition. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

[264] VILLE DE MONTPELLIER et ASSOCIATION MONTPELLIER 2028 CEC, « Partageons nos imaginaires. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection », Montpellier, 2022.

[265] MARQUES Lénia et RICHARDS Greg, « Creative districts around the world celebrating the 500th anniversary of Bairro Alto », NHTV Breda, 2014.

[266] Voir le chapitre de cette thèse qui analyse les implications territoriales de ce modèle.

[267] VILLE DE REIMS et ASSOCIATION REIMS 2028 CEC, « Reims 2028 - Dossier de candidature CEC. Phase de présélection ».

[268] Parmi les 12 Maisons Folie (le centre culturel de quartier, relais de la programmation Lille 2004), 3 se trouvent en Belgique.

[269] PALMER Robert, « European Cities and Capitals of Culture », Commission Européenne, 2004.

gage de cohésion territoriale, mais aussi comme démonstration d'intégration à leur programmation d'une dimension européenne, le règlement pour candidater reprend depuis 2006 la possibilité d'élargir le périmètre municipal et même d'aller chercher les territoires au-delà des frontières nationales. Nice a repris cette impulsion en construisant un périmètre transfrontalier en intégrant des communes italiennes.

2.2.4. La circulation verticale *bottom-up* : l'autoévaluation

C'est dans cette partie du système de circulation que les adaptations locales des pratiques exemplaires sont les plus évidentes. En fonction des contextes, des spécificités, des stratégies, des capacités locales (humaines ou économiques) l'hétérogénéité de candidats constitue un obstacle à l'uniformisation des villes[270].

Les deux variantes de la ville réussie

Nous avons volontairement laissé planer le doute sur la notion de réussite jusqu'ici, car nous avons voulu que le lecteur ressente cette ambigüité vécue par les villes candidates. En effet, deux variantes de cette notion sont à l'œuvre : la ville qui réussit parce qu'elle emporte la compétition nationale [voir l'image lors de l'annonce du résultat de la compétition] et celle qui réussit parce que le bilan de l'événement atteint les retombées escomptées [voir la déclaration publique de Dominique Bluzet]. La victoire de Marseille se traduit selon lui par 400 événements, 10 millions de visiteurs et par le fait de lui redonner « une place de choix dans le concert des grandes métropoles », grâce en partie à l'équipement phare du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, élevé sur le port par Rudy Ricciotti[271].

[270] CASTRILLO ROMÓN María, FERNÁNDEZ ÁGUEDA Beatriz et VAZ Céline, « Éditorial. Productions et appropriations locales de l'urbanisme gloablisé », *Espac. Sociétés*, 2023.

[271] CARPENTIER Laurent, « Grâce à « L'Année Capitale », Marseille a retrouvé sa fierté », *Le Monde*, 23 décembre 2013.

« Je hais ces cœurs pusillanimes qui, pour trop prévoir les suites des choses, n'osent rien entreprendre. Marseille s'était habituée à l'échec. C'est rassurant l'échec. Mais là on a réussi, et il va falloir comprendre pourquoi on se plantait avant. Marseille est redevenue un port ; Aix, une ville de l'art. Même Arles, avec sa barge exhumée du Rhône, est redevenue romaine… "L'Année Capitale" a renoué avec les fondamentaux de son histoire. »

Figure 2. 2 : Ville réussie, version 1 : témoignage de Dominique Bluzet

Source : extrait de l'article « Grâce à l'Année Capitale, Marseille a retrouvé sa fierté » publié par *Le Monde* le 23 décembre 2013. Il s'agit de l'intervention de Dominique Bluzet, à l'époque directeur du Théâtre du Gymnase à Marseille

Clé de lecture : L'homme de théâtre cite *Les Fourberies de Scapin* de Molière pour reprocher les détracteurs du projet Marseille-Provence 2013 de ne pas avoir soutenu l'initiative qui a, selon lui, réussi.



Figure 2. 3 : Ville réussie, version 2 : Bourges labellisée CEC

Source : extrait de l'article « Bourges désignée capitale européenne de la culture en 2028 ! » publié par *Le Berry Républicain* juste après l'annonce de la ville labelisée, le 12 décembre 2023

Clé de lecture : Yan Galut, maire de Bourges, au centre de l'image célèbre avec Pascal Keiser, le commissaire artistique, et le reste de l'équipe la labellisation de Bourges quelques instants après l'annonce.

S'autoévaluer

C'est la double nature de la notion de réussite qui imprègne le système de diffusions des connaissances établi. Après avoir examiné le transfert *top-down* et *peer-to-peer* dans les sections précédentes, cette étude se termine en abordant le processus dans sa totalité en incluant la dynamique *bottom-up*. Nous concluons sur les expériences qui partent des villes labellisées et remontent vers Bruxelles par l'analyse sur l'obligation imposée de réaliser une auto-évaluation. Pour la première fois, l'article 16 de la Décision de 2014[272] concernant les villes désignées entre 2020 et 2033 oblige les villes porteuses du titre à réaliser une autoévaluation de l'année CEC. Comme conséquence de cette contrainte, les villes candidates doivent présenter dans leur dossier leur plan pour réaliser le suivi et l'évaluation de l'impact du titre ainsi que la manière dont elles comptent diffuser les résultats[273]. L'autoévaluation est néanmoins guidée par des lignes directrices et des indicateurs communs. La Commission européenne veille à ce que cette autoévaluation soit également accompagnée par des observations externes et indépendantes. Enfin, ces analyses ont comme objectif « d'établir des comparaisons et de tirer des enseignements utiles pour les capitales européennes de la culture de demain, ainsi que pour toutes les villes européennes » et comprennent « une évaluation de l'action dans sa globalité, y compris l'efficacité des procédures appliquées pour sa réalisation, ainsi que son incidence et les moyens de l'améliorer »[274]. Selon ces indications, la prémisse et l'axiome du système d'autoévaluation sont qu'il existe un seul modèle de ville « réussie » capable de tirer des bénéfices à tous les niveaux comme conséquence de son investissement massif dans la culture.

L'autoévaluation est abordée dans le questionnaire en annexe accompagnant l'appel à candidatures[275] édité par le Ministère de la Cuture français. Sa deuxième prémisse lie à nouveau le succès de l'opération à la prolongation dans le long terme. Oscillant autant au cœur du développement économique et touristique de la ville, qu'à travers les impacts urbains et

[272] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 445/2014/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033 et abrogeant la décision nº 1622/2006/CE », Journal officiel de l'Union européenne, 2014.

[273] COMMISSION EUROPÉENNE, « European Capitals of Culture (ECoC). Guidelines for the cities' own evaluations of the results of their ECOC », 2018.

[274] PARLEMENT EUROPÉEN, *op. cit.*

[275] MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Appel à candidatures dans le cadre de l'action de l'Union Européenne "Capitale Européenne de la Culture" pour l'année 2028 », 2022.

sociaux, nous explorerons les différentes réponses des candidats afin de définir leur propre notion de « ville réussie » à l'heure où un regain des modèles urbains s'affirme[276] [277]. Le tableau suivant montre les conclusions divisées en ambitions communes et particularités.

LES DIFFÉRENTES VISIONS DE "VILLES RÉUSSIES"			
	PERSPECTIVE TOURISTIQUE	**AMBITION LOCALE**	
		Urbaine	**Divers**
Commun	***Augmenter la fréquentation*** ***Prolonger la durée du séjour*** ***Développer de nouveaux formats***	***Accélérer ou déclencher des projets*** ***Participer à la reconstruction/réhabilitation des parties les plus délabrées***	***Renforcer l'attractivité*** ***Renouveler l'image à plusieurs échelles***
Amiens	Elargir le public, établir un lien cohérent entre la stratégie touristique du futur et les manifestations existantes[278]	Transformer l'ancien Tri Postal en Plateforme des Images et de la création (PIC). Arrivée du TGV rapprochant Amiens de l'aéroport Charles-de-Gaulle, nouveau bâtiment de la Bibliothèque Nationale de France (conservatoire national de presse et centre de conservations pour ses collections en 2028)	Rebondir grâce à la Culture depuis que la ville a perdu son statut de capitale régionale des Hauts-de-France au profit de Lille seule[279]. Attirer des nouvelles entreprises et ramener le taux de chômage à la moyenne nationale[280].
Bastia	« Désaisonnaliser l'offre touristique »[281]	Développer plusieurs projets stagnés : aménagement du quai Sud du Vieux Port, renouvellement des quartiers sud de la ville (NPNRU), plan de rénovation d'équipements culturels comme le Théâtre Municipal et le Palais Caraffa	Faire naître de nouvelles images positives. Se réinventer, loin des clichés véhiculés et des impressions erronées, pour se présenter sous une vraie lumière[282].
Bourges	Doubler la fréquentation (objectif 2 millions de visiteurs). Élargir l'offre sur la région	Transformer le centre historique de la ville : élargissement de la zone piétonne. Rénovation de bâtiments à forte valeur patrimoniale (Hôtel de Dieu et Musées)	Augmenter les liaisons ferroviaires avec Paris Pallier le désert médical Création d'une filière d'industries créatives

[276] SÖDERSTRÖM Ola, « Des modèles urbains en mouvement », *Urbanisme*, 2012.

[277] DEVISME Laurent et DUMONT Marc, « Des modèles urbains, pour quoi faire? », *Lieux Communs - Cah. LAUA*, 2011.

[278] Entretien avec Directeur de l'office de Tourisme et des Congrès – Amiens Métropole le 22/07/2024.

[279] Selon les propos de Sébastien Acuhart, directeur de l'Action culturelle et du patrimoine d'Amiens lors de la présentation du dossier de candidature à la presse le 3 février 2023.

[280] Extrait du dossier de presse de la création de la marque *Amiens naturellement.*

[281] Entretien avec la chargée du projet de la candidature le 25 octobre 2022

[282] Selon les propos du maire de Bastia, Pierre Savelli.

LES DIFFÉRENTES VISIONS DE "VILLES RÉUSSIES"			
	PERSPECTIVE TOURISTIQUE	AMBITION LOCALE	
		Urbaine	Divers
Clermont-Ferrand	Développer un modèle touristique à l'échelle du Massif, « se positionner comme leader du tourisme lent et vert avec une offre inédite nature-culture »[283]	Projet *Inspire* : restructuration du réseau de transports complète Reconquête des aires urbaines encore occupés par les espaces Michelin.	Désenclaver le territoire[284]
Montpellier	Éteindre l'offre ailleurs que dans le littoral[285] S'affirmer comme territoire de culture	Construction d'infrastructures permettant de rééquilibrer l'offre sur le territoire.	Construction d'une gouvernance urbaine interterritoriale à l'échelle du bassin de vie.
Nice	Remplacer son mode de tourisme par « un tourisme axé sur la culture, l'environnement et les grands rendez-vous événementiels internationaux »[286]	Plan de rénovation des musées, aménagement de trois salles de spectacle neuves dans des bâtiments existants, transformation du 109 en tiers-lieu, rénovation de l'Opéra, relance des studios de la Victorine.	S'inscrire dans une dynamique d'accueil d'événements. Nice accueillera la 3ème conférence des Nations-Unies sur l'Océan en 2025 et les Jeux Olympiques d'hiver en 2030
Reims	« Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion et l'innovation sociales »[287]	Rénovation du musée des Beaux-Arts fermé depuis 2019. Tiers-lieux, mutation du quartier du Port-Sec pour en faire une destination culturelle, réhabilitation de friches	Minimiser la fuite de talents. Décloisonner le travail des acteurs culturels (la compétence culture reste à l'échelle communale empêchant le développement de la programmation au-delà du centre-ville).
Rouen	Mise en tourisme des friches industrielles. Développement du *slow tourism*	Réhabilitation et patrimonialisation des bâtiments délabrés	Transformation de mobilités
Saint-Denis	Développer le tourisme de marges. Capter les flux de publics internationaux de Paris	La candidature ne propose pas de projets spécifiques, mais se présente comme l'opérateur qui profite d'un investissement conséquent (p ex. 900 millions d'euros à l'occasion des JO ou un tiers des chantiers du Grand Paris Express)	Renverser les stigmates. « Donner à voir une autre image du territoire, qui a toujours existé mais a été trop longtemps étouffée par les stéréotypes sur les quartiers populaires diffusés massivement par les médias traditionnels »[288][289].

Tableau 2. 5 : Synthèse des ambitions des candidats : différentes visions de « ville réussie ».

Source : réalisé par Cristina Sánchez-Algarra à partir de la section « Impact à long terme » des dossiers de candidatures, la section d'autoévaluation et des échanges avec les différents acteurs et notamment les services culturel et d'aménagement des villes

[283] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu quand la culture rencontre la nature. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[284] L'idée du TGV reliant Clermont-Ferrand et Paris date des années 1980. Depuis les tentatives de desservir la capitale auvergnate se sont succédées sans aboutir. En attendant, la région serait desservie par des trains vétustes.

[285] Entretien avec la chargée du projet Montpellier 2028 du 30 juin 2023

[286] Propos de Christian Estrosi recueillis dans « Nice candidate pour être capitale européenne de la culture 2028 », *Le Figaro*, 6 mai 2021.

[287] VILLE DE REIMS et ASSOCIATION REIMS 2028 CEC, « Reims 2028 - Dossier de candidature CEC. Phase de présélection ».

[288] VILLE DE SAINT-DENIS et ASSOCIATION PÉRIFÉERIES 2028- CANDIDATURE CEC, « Périféeries. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

[289] Selon le dossier de candidatures de la ville de Saint-Denis.

Même si nous portons notre attention exclusivement sur les ambitions touristiques, urbaines et sur les traits les plus saillants concernant l'image et la représentation des villes, le système d'autoévaluation va bien au-delà. Elle vise à mesurer des paramètres très hétérogènes allant de l'augmentation du nombre d'emplois, l'accès à l'offre culturelle, le renforcement de la filière, la promotion de la diversité, l'inclusion des publics, les collaborations entre les secteurs éducatif et culturel, jusqu'à l'impact positif sur le bien-être des habitants[290]. Des ambitions qui sont souvent exprimées au futur simple pour donner une impression de certitude et de détermination, se présentant non comme souhait, mais comme des actions destinées à se réaliser. Le passé composé peut être aussi utilisé afin de créer une perception d'accomplissement, comme le dossier de candidature berruyer l'imagine :

> Notre Modèle de Gares Végétales a amené un profond changement dans l'utilisation des transports publics […] Le nombre de visiteurs des départements du Cher et de l'Indre […] a augmenté de 25% comparé à 2023, ce qui soulage également les parties les plus fréquentées de la Vallée de la Loire. Le nombre de trains directs reliant chaque jour Bourges à Paris a augmenté de 40% […] Enfin, l'écart d'espérance de vie entre les populations les plus riches et les plus pauvres de Bourges et du Cher s'est réduit[291].

En synthétisant les ambitions candidates et en nous concentrant exclusivement sur les aspects liés directement ou indirectement au domaine urbain, nous pouvons identifier les aspects récurrents qui caractérisent le modèle diffusé. La réussite de l'année capitale repose ainsi sur la capacité à transformer, renouveler ou créer une nouvelle image, renforçant l'attractivité de la ville et se traduisant par une hausse significative de la fréquentation touristique. De nouveaux formats accompagnés par de nouvelles infrastructures attirent les classes économiques aisées dans le but d'allonger la durée des séjours. Notre échange avec un acteur niçois illustre cette synthèse :

> [Il s'agit d'] agrémenter notre offre touristique plutôt que la changer. Le tourisme culturel est issu de certaines classes socio-professionnelles un petit peu différentes, avec un pouvoir d'achat qui est quand même intéressant. Proposer une nouvelle vision. Il faut arrêter de croire qu'on et une capitale *bling-bling* où l'on n'attire que des vieux. (Entretien avec le responsable de la communication et de la promotion de la métropole Nice-Côte d'Azur, le 24 août 2024)

[290] À partir du tableau d'autoévaluation du projet Montpellier 2028, selon le bidbook de la phase de sélection.

[291] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

Les dossiers attestent néanmoins d'une certaine hétérogénéité dans la mise en œuvre de ce modèle. À cet égard, nous observons la volonté de réorienter la stratégie touristique pour désaisonnaliser l'offre ou l'étendre sur un territoire plus vaste. Les rapports avec Paris occupent une place significative des préoccupations. Entre désir d'émancipation culturelle et volonté d'améliorer les connexions, une certaine ambigüité se distille dans les candidatures. Pour Saint-Denis, souhaitant développer le tourisme des marges, opposé à une culture élitiste parisienne, il reste essentiel d'attirer les visiteurs de la capitale. Clermont-Ferrand a besoin d'augmenter la fréquence des liaisons ferroviaires (et en raccourcir la durée) pour devenir l'étendard du tourisme rural lent. Dans la même lignée, Nice, qui aspire à devenir une destination culturelle, veut se positionner en dehors des « normes parisiennes »[292] et du tourisme globalisé.

C'est la quête de singularité qui fait émerger des projets sous un angle innovant. Bien que le cadre normatif du label n'ait pas été actualisé depuis quelques années, des expériences novatrices – qu'elles soient éprouvées ou non – font mot d'ordre, remontant ainsi des villes vers l'institution européenne et son système d'évaluation et de sélection. Ce savoir emprunte la voie des rapports de sélection qui deviennent presque des règles implicites pour les candidats à venir. Le voyage se fait parfois par le biais des anciens membres du jury qui se transforment après leur expérience européenne en conseillers des villes candidates. L'Europe encourage la diffusion de modèles de développement urbain. « Territoires d'avenir » est le titre de Bourges 2028 qui souhaite « inspirer les villes européennes et françaises de taille moyenne sur les grandes questions qui traverse la société ». Clermont-Ferrand veut devenir le centre de « l'Europe des massifs » et se présente comme modèle pour articuler la ville et « l'ultra-ruralité ». Rouen ambitionne de s'ériger comme exemple pour les territoires baignés par un fleuve.

[292] Entretien avec le responsable de communication et promotion de Nice du 21 août 2024.

Conclusion : Construction collective des savoir-faire pour devenir et demeurer CEC

La volonté de s'ériger en CEC entraîne la participation à un concours national et la réponse obligatoire à un cadre précis. Nous mettons en exergue l'émergence d'une politique culturelle européenne ayant un impact dans le développement des villes et façonnée par des processus hors-sol d'import/export. Malgré sa faible participation économique au dispositif et sa compétence culturelle limitée, nous avons prouvé comment l'institution européenne, à travers ce label, retrouve des « capacités de mobilisation et d'orientation à distance »[293] des politiques menées nationalement, stimulant la circulation des « modèles urbains »[294], sans pour autant remettre en cause l'indépendance des États membres. L'économicisation de la culture modifiant la volonté de contrôle européen participe à l'évolution du cadre normatif, transformant le dispositif en outil économique et géopolitique où la phase de candidature ne permettrait aucune influence nationale.

Vu comme une panacée, le label suscite en même temps de l'enthousiasme et une vague d'optimisme grâce à sa médiatisation outrancière. La notion de « ville réussie » et ses deux variantes – lauréate de la compétition et capable de capitaliser sur l'événement – structure un système de circulation des savoirs sans que son potentiel effet de leurre soit questionné. Favorisé par un réseau d'acteurs occupant tantôt le poste de conseiller, de juré ou de directeur de candidature et par un ensemble de documents à disposition de villes candidates, l'appareillage facilite la diffusion des idées, des méthodes et des pratiques pouvant couronner la ville de succès capital. Ainsi a émergé cette notion qui, pour 2028, représente surtout la possibilité de fabriquer une ville dont le modèle touristique, basé sur la culture, a tendance à attirer les classes socio-professionnelles à revenus importants, à modifier la durée de leurs séjours, tout en distribuant les bénéfices sur un territoire plus vaste.

Il est largement admis que la réussite d'une CEC repose sur sa capacité à s'inscrire dans la durée. Les différents documents rédigés par l'institution européenne ainsi que la littérature

[293] BÉAL Vincent, EPSTEIN Renaud et PINSON Gilles, « La circulation croisée », *Gouv. Action Publique*, VOL. 4, 2015.

[294] SÖDERSTRÖM Ola, « Des modèles urbains en mouvement », *Urbanisme*, 2012.

scientifique contribuent à élever cette croyance au rang de *doxa.* Devenue objectif principal, elle constitue l'argument à partir duquel la dynamique de transmissions d'idées et méthodes fonctionne, du registre normatif au registre suggestif, en passant par le niveau incitatif.

Les exemples analysés montrent comment la ville labellisée introduit une approche novatrice qui peut prendre plusieurs formes (périmètre d'action, requalification de bâtiments, mode de gouvernance, système de participation…). Cette initiative est ensuite évaluée par les différents rapports de l'institution européenne. Les villes souhaitant le titre étudient le dossier de candidature des villes labellisées et les rapports d'évaluation, les visitent et s'entourent des experts ayant mis en œuvre ces pratiques. Les différentes analyses, scientifiques ou commandées par Bruxelles, scrutent et évaluent ensuite ces pratiques. L'Europe reprend ces méthodes et les incorpore dans le cadre normatif et/ou dans leurs guides de bonnes pratiques. Le système initialement introduit par une seule ville se propage en créant un effet d'entraînement où d'autres villes candidates sont incitées à reproduire/adapter cette approche.

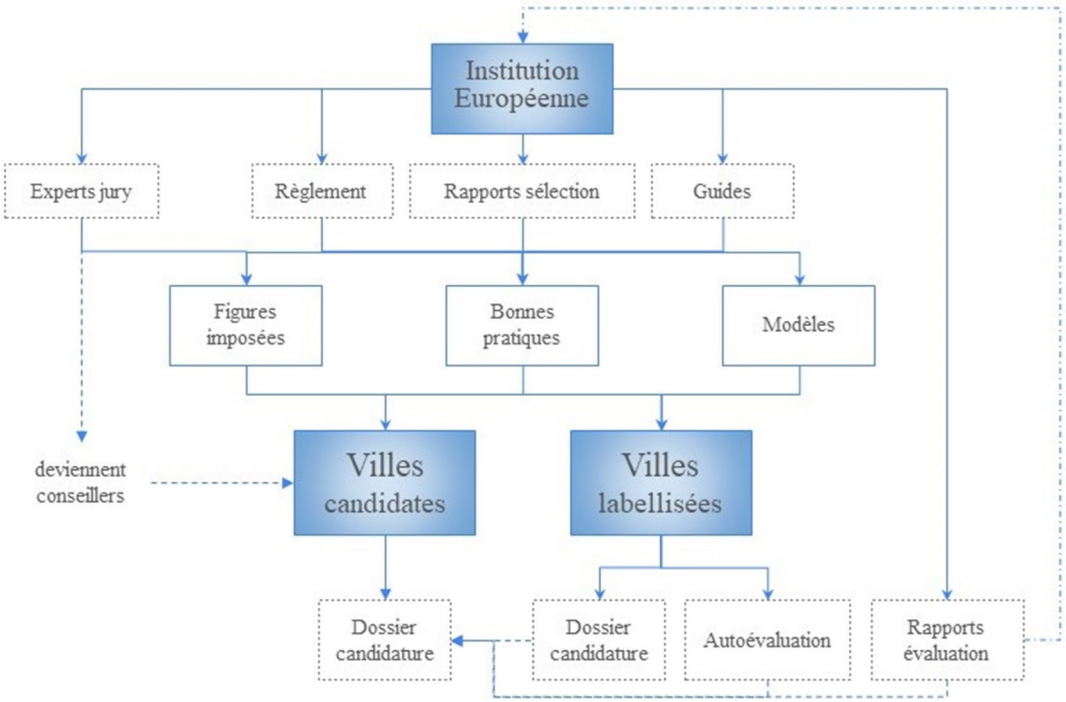

Figure 2. 4: La circulation de savoirs à travers le label CEC

Source : réalisé par Cristina Sánchez Algarra

En examinant de près les résultats, il devient clair que la participation à la compétition nationale dirigée fait circuler la notion de ville/territoire « réussi/e » capable d'emporter le titre. Si le dispositif n'exalte plus les atouts actuels de la ville, mais qu'il s'intéresse à son état futur, la réponse au cadre précis du règlement basé sur un questionnaire, limiterait la marge de singularisation. La recherche de la distinction favorise paradoxalement la standardisation de récits territoriaux. Si ces récits prospectifs réalisés dans l'écriture de la candidature ont des effets sur l'action politique, il serait ainsi plausible d'anticiper une homogénéisation dans le développement urbain de villes souhaitant s'apparenter à la « ville réussie » mobilisée par le dispositif CEC. Nous nuançons cette conviction largement partagée dans la communauté scientifique car nous avons prouvé que l'hétérogénéité des villes candidates, de leurs ressources humaines et économiques se traduit en autant d'ambitions et de visions de villes réussies.

DEUXIÈME PARTIE. Construction symbolique de la candidature : appréhender les enjeux sociopolitiques, territoriaux et communicationnels

Cette partie s'intéresse à la construction symbolique du territoire. Nous proposons une définition de territoire par la sédimentation des considérations de plusieurs domaines. Les analyses géographiques évoquent l'identité d'un territoire « quand on cherche à mettre en évidence les données concrètes d'un espace géographique, son site, son patrimoine et les caractéristiques culturelles partagées de ses habitants »[295] . Les politologues s'y réfèrent pour définir les limites qui circonscrivent une autorité politique et une énonciation de certaines règles qui le régissent[296] tandis que les spécialistes en marketing urbain se posent la question du « décalage entre périmètres fonctionnels et périmètres institutionnels, [auxquels] s'ajoute le périmètre symbolique et sa multiscalaire au gré du rayonnement souhaité »[297]. Le troisième chapitre s'intéresse plus particulièrement aux mécanismes de définition du territoire qui se reflètent dans les candidatures et leur superposition à d'autres réalités existantes. En nous appuyant sur ces nouveaux « arrangements territoriaux », nous cherchons dans le quatrième chapitre à mettre en lumière les dispositifs de ralliement d'acteurs locaux. Notre regard se porte plus précisément vers les messages véhiculés et les événements qui rythment la ville pendant la phase de préparation de candidature.

[295] GUÉRIN-PACE France et GUERMOND Yves, « Identité et rapport au territoire », *Espace Géographique*, 35, 2006.

[296] MESSU Michel, « Le territoire ou l'espace du politique », *Can. J. Reg. Sci.*, 44, 2021.

[297] HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « Quelles limites territoriales pour une promotion métropolitaine ? », *Commun. Rev. Commun. Soc. Publique*, 2009.

Chapitre 3 - Écogenèse du territoire candidat : définition du périmètre et de l'échelle

Dans les travaux de Claude Raffestin, l'écogenèse territoriale est définie comme le processus par lequel les hommes transforment « par leur travail à la fois la nature qui les entoure et leurs propres rapports sociaux »[298]. Selon lui, le territoire ou plutôt « l'arrangement territorial » est donc une résultante de ce processus. Derrière cette notion se profilent une série de principes ordonnateurs et des dispositions territoriales[299]. Par écogenèse du territoire candidat, nous faisons référence à la détermination de nouveaux ordres spatiaux liés à des objectifs économiques. Nous définissons ici la notion d'écogenèse comme la construction d'un nouveau territoire utilisé pour candidater au label CEC. Nous analyserons comment l'introduction de la compétition au niveau national à partir de 2007[300] et le développement de l'événement – aussi bien dans la taille et la quantité des festivités de l'année capitale que dans la prolongation de sa période de préparation – ont obligé les villes à pousser leurs limites administratives pour fabriquer une candidature qui ne se limite plus à mettre en valeur son patrimoine, mais participe à la présentation de nouveaux espaces identitaires. Dans cette perspective, Guy di Méo met en évidence la forte dimension identitaire qui sous-tend les rapports des sociétés à leurs espaces. Selon lui, la relation territoriale est un élément de consolidation, voire de formation des identités sociales[301]. C'est pourquoi, nous considérons crucial de nous intéresser aux « arrangements territoriaux »[302] et à leurs principes ordonnateurs ayant été imaginés par les candidats français à CEC en 2028. En nous basant sur la thèse de Guy di Meo qui entend l'identité comme un continuum de l'individu au territoire, nous

[298] RAFFESTIN Claude, « Écogenèse territoriale et territorialité », in *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard & Fondation Diderot, 1986.

[299] *Ibid.*

[300] À partir de la décision 1622/2006/CE du Parlement européen et du Conseil, et donc pour l'année 2013 (année de désignation de Marseille), la compétition ne se déroule plus entre pays européens, mais à l'échelle nationale selon le calendrier préétabli désignant pour chaque année au moins deux pays différents.

[301] DI MÉO Guy, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société », *Géocarrefour*, 77, 2002.

[302] RAFFESTIN Claude, *op. cit.*

formulons l'hypothèse selon laquelle, dans un contexte de fragmentations et de reconstructions territoriales constantes, la candidature CEC, en associant un projet culturel d'envergure, est utilisée pour construire une nouvelle identité territoriale projetant une image prospective séduisante. Emporter la compétition est sans doute crucial, mais la candidature est devenue un but en soi car le récit résultant de cette nouvelle construction identitaire vise d'une part à placer cette nouvelle entité dans l'échiquier économique européen et d'autre part à légitimer les découpes administratives et systèmes de gouvernance résultants des reformes successives de décentralisation.

Afin d'éprouver cette question d'arrangement spatial, ce chapitre propose d'explorer les territoires définis par les neuf candidatures françaises à CEC en 2028. Plus concrètement, il s'agit d'étudier l'échelle et les périmètres territoriaux mis en récit pour construire l'image prospective internationale de la ville. Ce chapitre est articulé autour de cette logique : examiner les motivations qui ont contraint les villes à adopter cette approche, analyser les stratégies mises en œuvre et étudier les représentations territoriales qui en découlent.

Pour ce faire, nous avons d'abord évalué l'importance de l'identification du territoire candidat en interrogeant les experts conseillant les équipes de candidature. Cette première étape a été suivie d'une analyse visant à déterminer la découpe territoriale qui a été choisie. Nous avons collecté les diverses représentations spatiales de ce territoire dans le premier dossier de candidature (phase de présélection) et observé ses évolutions dans le second dossier (phase de sélection) car dans certains cas, ces arrangements n'étaient pas évidents : le périmètre d'action (là où les événements sont censés avoir lieu) a dû se conformer au périmètre fédérant le soutien institutionnel. Nous avons également examiné l'adhésion d'autres structures au projet qui a été constatée dans les procès-verbaux des conseils de collectivités. Grâce aux témoignages recueillis nous avons pu prouver que le processus aboutissant à la définition du territoire n'est pas une évidence, malgré le message de légitimité et d'ancrage économico-social que les candidats se sont efforcés de médiatiser. Afin de garantir l'objectivité de notre collecte d'informations, nous avons posé les mêmes questions à ces responsables :

> Quel est le territoire qui fait partie de la candidature ? Avez-vous reçu des propositions d'autres territoires pour intégrer votre candidature ? Quelles communes voisines voudriez-vous intégrer dans votre candidature et dans quel but ?

Les candidatures que nous appelons ici « territoriales » ont mis en place une stratégie de singularisation en mettant en lumière un découpage territorial intégrant plusieurs entités. Même si ce groupement peut prendre appui sur d'autres structures administratives, tels que des GIP[303], elle n'existe aujourd'hui sous aucune forme administrative. La volonté de territorialisation et le niveau d'efficacité du message diffusé ont été évalués selon trois axes principaux : l'impact médiatique, les conclusions des rapports de sélection et présélection du jury d'experts européens et les témoignages des acteurs du domaine culturel appelés à participer à l'élaboration de la candidature. Afin d'éclaircir les différentes motivations qui ont obligé les villes à élargir le périmètre communal, nous nous sommes intéressés au règlement européen avant d'étudier l'historique d'anciennes villes labellisées. Ce travail nous a permis de formuler des hypothèses concernant les stratégies, motivations et objectifs qui sous-tendent la candidature au-delà de la seule distinction internationale.

Finalement, nous avons récolté et analysé les discours ainsi que les différentes images associées à ces découpages dans les sites web, les dossiers de presse et les brochures qui ont ensuite circulé d'une part dans les articles de presse qui nous ont servi à mesurer l'impact médiatique et d'autre part lors des différentes présentations publiques. Notre observation directe des différents terrains nous a également permis de comprendre comment ces représentations ont été mises en lumière et ont transformé les espaces publics les plus représentatifs de la ville.

[303] Groupement d'intérêt public

3.1. De la ville centre au territoire élargi : les motivations des candidats

Les villes voulant participer à la compétition ont besoin pour l'organisation de l'année CEC de moyens humains et économiques conséquents que le seul prix Melina Mercouri de 1,5 millions d'euros[304] décerné au lauréat ne peut absorber. Présenter une candidature dans un contexte de concurrence accrue oblige à prévoir des budgets ambitieux qui augmentent au fil des ans. Nous différencierons entre le budget consacré à la création artistique/culturelle et le budget d'investissement destiné à la réalisation d'infrastructures culturelles, urbaines et touristiques (y compris les projets de rénovation). Le premier est le seul montant qui est véritablement dédié à la préparation et réalisation du programme de l'année CEC et les années qui le suivent. Il intègre : les dépenses de production et de mise en œuvre des projets artistiques et culturels, la promotion, le marketing et le fonctionnement de la structure destinée à gérer l'ensemble. Quant au budget d'investissement, il regroupe tous les projets dédiés à la construction ou rénovation d'infrastructures et dont le montant affiché par les candidats inclut tout type de projet qui pourrait potentiellement être lié à la manifestation, qu'il soit ou non conçu pour l'occasion. Ainsi, la quête de ressources économiques oblige les concurrents français à mobiliser un territoire plus large que l'échelle municipale et à décloisonner les politiques sectorielles. Cela nécessite un tel effort que la seule phase de candidature se prolonge maintenant sur plusieurs années.

Le tableau suivant présente les données des quatre villes finalistes en les comparant à celles de Lille 2004 et Marseille 2013. Nous avons calculé des ratios par habitant afin d'établir une comparaison entre les anciennes villes labellisées et les candidates. L'objectif est de déceler les évolutions. Bien que Marseille affiche le budget le plus conséquent, son ratio par habitant est nettement inférieur. Bourges est étonnement la ville qui prévoit de dépenser une somme plus importante par habitant. Le pourcentage d'investissement public se maintient aux alentours de 90 % du budget global.

[304] MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Appel à candidatures dans le cadre de l'action de l'Union Européenne "Capitale Européenne de la Culture" pour l'année 2028 », 2022.

Ville candidate	Lille 2004	Marseille 2013	Bourges	Clermont-Ferrand	Montpellier	Rouen
Habitants ville (2020 INSEE)	212 597 (en 1999)	858 120 (en 2011)	64.362	147.284	299.096	114.187
EPCI co-porteur (compétence économique / aménagement espace)	Lille Métropole Communauté Urbaine	Marseille Provence métropole	Communauté d'agglomération Bourges Plus	Clermont Auvergne Métropole	Montpellier Méditerranée Métropole	Métropole Rouen Normandie
Habitants EPCI (2020 INSEE)	1 120 013 (en 1999)	1 859 922 (en 2011)	102.434	295.821	499.761	496.629
Budget prévu (frais de fonctionnement) année CEC de 2024 à 2032 sauf pour Lille et Marseille (dossier de candidature)	**73,65 millions** 86% public : Europe/État : 18,2 Région 10,7 Département 10,05 Ville et autres EPCI 21,7 18% privé : 13	**98 millions** (de 2009 à 2013) : Europe et État 14,7, Région 12,25 Département : 12,25 Ville : 22,05 Autres EPCI : 22,5	**46 millions** 80% public : UE 4, État 12, Région 6, Ville 6, Agglo. 5.2, département 2, Autres EPCI 0.5, Villes matrice 1 20 % privé :9,3	**72,8 millions** 90% public : UE 5, État 12, Région 8, Ville 11, Métropole 11, département 4, Autres EPCI 14	**67 millions** 90% public : UE 3, État 11, Région 7, Ville et métropole 25, Autres EPCI 14	**80 millions** 92% public : UE 2, État 12, Région 12, Ville et métropole 36, Département 5, Autres EPCI 7
Ratio budget public/ habitant EPCI porteur	7 €	53 €	390 €	246 €	134 €	161 €
Ratio budget public/an / habitant EPCI porteur	NC	10.6 €	43 €	27 €	15 €	18 €
Budget prévu pour les projets urbains	NC	NC	99,8 millions	153,9 millions	124,8 millions	158,2 millions (seulement Rouen)

Tableau 3. 1 : Budget Lille, Marseille et villes présélectionnées pour l'année CEC.

Source : élaboration par Cristina Sánchez-Algarra à partir des données de l'INSEE, les dossiers de candidature et le rapport du jury d'experts

Clé de lecture : unités exprimées en millions d'euros. Ce tableau met en évidence l'augmentation des budgets depuis la dernière ville française labellisée, Marseille. Le deuxième ratio montre la différence de budget/an/habitant. En effet, l'estimation de la candidature de Marseille est réalisée de 2009 à 2013 tandis que l'estimation des candidats au label en 2028 est faite sur plusieurs années. Afin de pouvoir les comparer, nous avons pris en compte la période la plus longue, celle de l'estimation de Rouen allant de 2024 à 2032, soit 4ans après la manifestation. Ces calculs ne prennent pas en compte la différence de pouvoir d'achat compte tenu de l'inflation, entre 2013 pour Marseille et 2023 pour les candidats. Même si la collectivité porteuse est officiellement la ville, nous avons pris comme échelle l'intercommunalité, car c'est la collectivité qui a la compétence économique/aménagement de l'espace).

En outre, l'élargissement du périmètre de candidature est aussi motivé d'une part par la volonté de créer un récit adressé simultanément à différents destinataires : au jury d'experts européens, à des destinataires extérieurs (touristes, investisseurs, médias et potentiellement nouveaux habitants), à des destinataires internes (élus et acteurs culturels) et à l'espace local (habitants et secteur privé) et d'autre part, par la détermination de s'inscrire dans la dynamique entamée par les villes anciennement labellisées voulant faire preuve de cohésion territoriale en diffusant les valeurs européennes du « vivre ensemble »[305]. Fédérer l'opinion publique est crucial pour susciter l'adhésion et légitimer le projet qui prévoit un investissement massif dans le domaine culturel. C'est en ce sens que l'on peut saisir la réflexion suivante d'un conseiller d'une des candidatures :

> « Il s'agit de préciser le périmètre d'intervention, d'en proposer une lisibilité et une visibilité tant pour ceux qui y travaillent que pour ceux qui y vivent, sans oublier les futurs touristes, locaux et internationaux, ni les médias locaux et internationaux »

De cette manière, candidater au label obéit à la volonté d'affirmer une nouvelle image territoriale[306] à plusieurs échelles (de la commune, de l'intercommunalité, du département et de la région) et répond aux dynamiques de ré-échelonement de l'action publique urbaine comme conséquence du contexte dans lequel elles s'inscrivent, de processus de mondialisation et de reconfiguration de l'échange politique territorial [307]. Les premières expériences d'élargissement et de rééchelonnement dans le dispositif CEC suivant cette logique ont servi de source d'inspiration pour les candidats français au label en 2028.

Les rapports entre identité, espace et société sont présents dans la littérature scientifique. Nous nous appuyons sur les travaux du géographe Guy di Méo qui explique que l'instrumentalisation du processus identitaire par le pouvoir politique passe par des cheminements différents, notamment par « accélérer la production du lien social en lui conférant une assise spatiale ; enrichir l'identité collective de signes et de symboles culturels

[305] GIROUD Matthieu et GRÉSILLON Boris, « Devenir capitale européenne de la culture », *Cah. Géographie Qué.*, 55, 2012.

[306] ROTOLO Marina, *La production de la ville en contexte labellise Matera, Capitale européenne de la culture en 2019*, Paris Est Sup, 2021.

[307] MAISETTI Nicolas, *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, L'Harmatan, 2014.

imprimés dans l'espace géographique… »[308]. Par une approche ciblée sur les cas des candidatures françaises à CEC en 2028, nous souhaitons éclairer un questionnement plus centré autour des liens entre territoire candidat, récit diffusé, image véhiculée et projets urbains imaginés. À travers ces exemples, nous souhaitons ajouter aux propos du géographe les cheminements suivants : proposer un cadre légitime pour exercer un contrôle sur l'aménagement spatial et une entité attractive pour se distinguer dans le contexte globalisé.

3.1.1. S'inspirer des villes labellisées : Lille, Luxembourg, Essen, Marseille.

La décision Nº 445/2014/UE du Parlement Européen et du conseil du 16 avril 2014 instaure les règles pour candidater au titre CEC pour la période allant de 2020 à 2033. Dans les dispositions du règlement européen, repris par l'appel à candidatures national, il est précisé que « le titre est décerné à une ville » ; celle-ci peut y associer sa zone environnante, mais elle est la seule à le recevoir. Le cas échéant, le dossier est constitué au nom de la « ville candidate »[309]. Ainsi, dans le questionnaire de présélection, les candidats sont invités à répondre à la question suivante : « Votre ville a-t-elle pour le projet associé sa zone environnante ? Expliquez votre choix. L'institution européenne justifie la possibilité d'élargir le périmètre d'une seule commune par l'objectif de « toucher un public plus large et amplifier les retombées ». Dans le rapport de la phase de présélection, le jury apprécie de la candidature clermontoise « la large couverture régionale et la volonté de faire rayonner la culture jusque dans les régions plus distantes »[310]. À travers son règlement et ses différents rapports de sélection, la Commission Européenne, stimule les candidatures qui portent une ville au centre d'un périmètre plus large que ses limites administratives.

Nous avons souligné comment les villes candidates au titre en 2028 s'inspirent des pratiques expérimentées par les anciennes villes labellisées démontrant dans quelle mesure le

[308] DI MÉO Guy, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société », *Géocarrefour*, 77, 2002.

[309] MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Appel à candidatures dans le cadre de l'action de l'Union Européenne "Capitale Européenne de la Culture" pour l'année 2028 », 2022.

[310] COMMISSION EUROPÉENNE, « Sélection de la Capitale européenne de la culture 2028 en France. Phase de présélection. Rapport du jury », 2023.

dispositif CEC facilite la circulation de « modèles »[311] [312]. Nous avons sélectionné 4 anciennes capitales européennes de la culture Lille 2004, Luxembourg 2007, Ruhr 2010[313] et Marseille 2013, pour illustrer la nouvelle tendance inaugurée par Lille 2004 : se porter candidate au titre de ville centre d'une zone plus large. Sans grande surprise, nous retrouverons des similitudes évidentes entre ces candidatures territoriales et les candidatures françaises au label en 2028.

Cela a été à la fois l'un des atouts et l'un des éléments originels de la candidature lilloise que d'avoir présenté un périmètre élargi aux communes frontalières belges, qui ont été réellement associées à l'opération [314]. Luxembourg, nommé pour la deuxième fois en 2007, suit les pas de la ville lilloise et met en lumière la « grande région » regroupant le Grand-Duché, la Sarre, la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie, soit 65 000 km² et 11,2 millions d'habitants. Le Bassin minier, comme dans le cas de Ruhr 2010 a été présent dans deux projets majeurs de la programmation : *All you need* et de *ReTour de Babel* qui étaient situés dans des friches sidérurgiques sur le sud du pays. Après Lille 2004, le règlement européen intègre en 2006 la compétition au niveau national et l'opportunité de permettre aux villes « de faire participer leur région, y compris toute l'île » de manière à toucher un public plus large et amplifier l'impact de la manifestation[315]. Luxembourg avec Sibiu, en Roumanie, sont les premières villes lauréates de ce nouveau règlement. L'institution européenne profite de l'originalité de Lille pour faire évoluer son règlement en intégrant cette possibilité d'élargissement régional, Luxembourg conforte cette modalité.

Derrière Ruhr 2010 et le slogan *Essen for the Ruhr* se cache la ville d'Essen qui met à l'honneur un bassin de population de plusieurs millions d'habitants autour de la vallée de la Ruhr, soit 52 communes divisées en 5 zones : autour de Duisbourg, d'Oberhausen, d'Esse, de

[311] ROTOLO Marina, *La production de la ville en contexte labellise Matera, Capitale européenne de la culture en 2019*, Paris Est Sup, 2021.

[312] Voir chapitre concernant la circulation de « modèles »

[313] Ruhr 2010 est le projet de la ville de Essen qui prend le nom du fleuve homonyme.

[314] LIEFOOGHE Christine, « Lille 2004, capitale européenne de la culture ou la quête d'un nouveau modèle de développement », *Méditerranée Rev. Géographique Pays Méditerranéens J. Mediterr. Geogr.*, Presses Universitaires de Provence, 2010.

[315] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 1622/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 2006.

Bochum et Dortmund [voir Figure 3.1]. Ces villes sont présentées comme des « *gateways* » vers la métropole de la Ruhr[316]. Un travail de marketing pointu a eu comme effet de positionner durablement ce groupement en tant que métropole de la culture sur la carte des régions européennes[317]. Dans le contexte décentralisé, les particularités régionales sont hautement valorisées. La région Rhénanie-du-Nord-Westphalie a rapidement accordé une attention significative à son héritage industriel. Plusieurs ensembles ont été investis de nouvelles fonctions, bien avant Ruhr 2010. C'est le cas du Gasometer à Oberhausen, lieu industriel emblématique fermé depuis 1988, qui a été reconverti en lieu d'expositions pour faire partie depuis 2006 de la Route Européenne de la Culture Industrielle, ERIH[318] ou le complexe industriel de la mine de charbon de Zollverein dont certaines parties sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ruhr 2010, à travers la devise *Wandel durch Kultur, Kultur durch Wandel* [319], avait deux objectifs. Premièrement, proposer une nouvelle identité au niveau local s'appuyant sur son passé valorisant l'expérience des mutations entraînées par la disparition des mines et deuxièmement, écarter l'image d'une région sinistrée, précaire et sale[320].

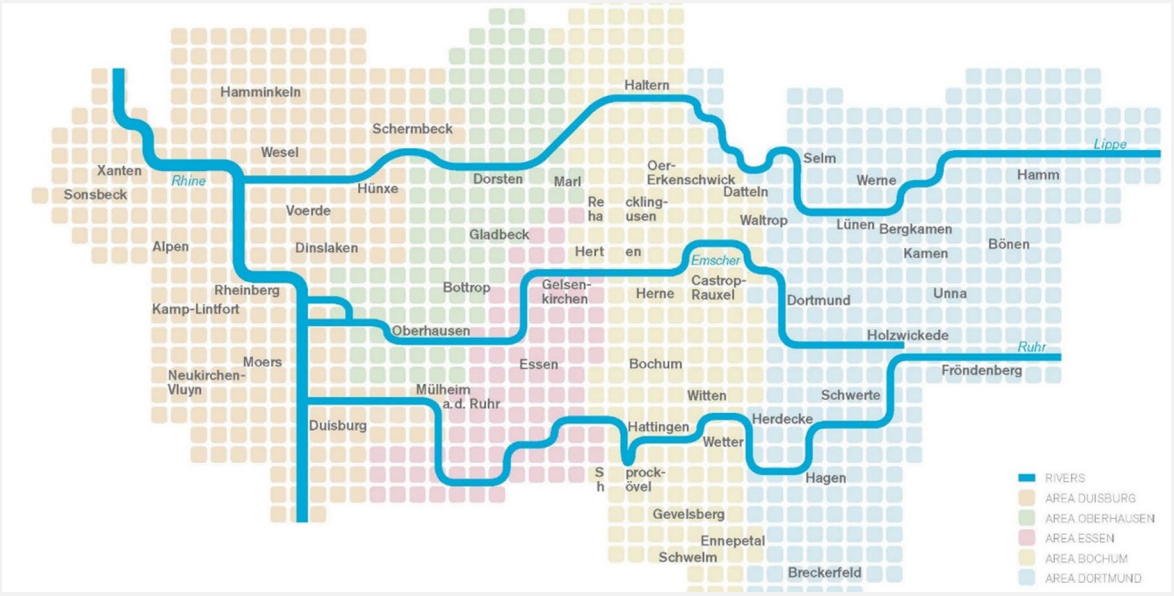

Figure 3. 1 : Territoire de Essen 2010

Source : European Capital of Culture 2010 « Essen for the Ruhr ». Ruhr.2010 GmbH (abréviation en allemand pour SARL)

[316] VILLE DE ESSEN, « Essen for the Ruhr », 2005.

[317] REUTER Antoinette, « Les enseignements de « RUHR.2010 –Kulturhauptstadt Europas » », 2016.

[318] European Route of Industrial Heritage, https://www.erih.net/.

[319] Changement par la culture – culture par le changement. Traduction propre.

[320] REUTER Antoinette, *op. cit.*

Marseille-Provence 2013, première ville française lauréate de la compétition nationale datant de 2006, s'inscrit également dans cette tendance observée de villes-centre opérant sur une « zone environnante ». Le périmètre du projet de la cité phocéenne s'élargit initialement d'Arles à Toulon et comprend deux départements, cinq structures de coopération inter-communales et cent trente communes, intégrant un total de 2 200 000 habitants et un territoire de 4 600 km² [voir la carte ci-dessous].

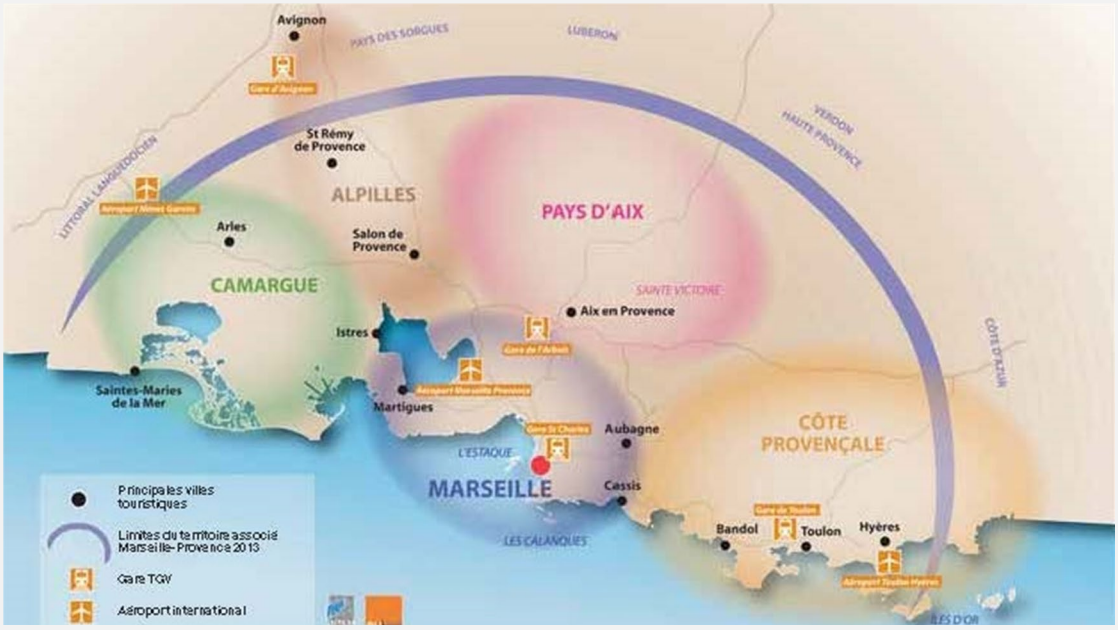

Figure 3. 2 : Territoire Marseille-Provence 2013

Source : Association Marseille-Provence 2013

Clé de lecture : carte présentant le territoire de la candidature avant le retrait de Toulon.

Les entrepreneurs initiaux de la mobilisation marseillaise ne sont pas les élus municipaux, mais des chefs d'entreprise qui présentent dans le dossier de candidature leur territoire comme : « une entité cohérente d'un point de vue économique et culturel » [321] et expliquent plus loin que :

> « Devenir CEC représente une formidable occasion de mobiliser et fédérer un territoire, tout en lui apportant une visibilité internationale. Les enjeux de la sélection sont considérables en raison

[321] VILLE DE MARSEILLE et ASSOCIATION MARSEILLE-PROVENCE 2013, « Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture. Dossier de candidature », 2008.

de son impact culturel, mais également de ses importantes retombées sociales et économiques. »[322].

Illustrant cette volonté, la carte de la candidature produite par le comité d'organisation, regroupe un territoire plus large que la seule ville de Marseille, remplaçant les limites définies des structures territoriales par des limites diffuses en forme de halos. La même stratégie de représentation est utilisée par la candidature niçoise qui efface les limites des structures territoriales italiennes.

Force est de constater que les candidats au label en 2028 se sont inspirés des anciennes villes labellisées pour mettre à l'honneur un territoire plus large que la ville porteuse de la candidature. Rouen avec son projet axé sur la vallée de la Seine s'est inspirée de Ruhr 2010, ayant choisi la vallée du cours d'eau homonyme pour faire appel à un imaginaire rempli de « méandres, berges et détours[323] ». Les 5 « *gateways* » de la candidature allemande a pu inspirer les « dix Portes Capitales » de la candidature rouennaise qui met à l'honneur ses friches industrielles à travers le projet Seine Monumentale comme les candidatures luxembourgeoise et allemande l'avaient déjà fait. Le périmètre de Lille 2004 a servi d'inspiration à la candidature niçoise qui a choisi également un périmètre transfrontalier.

3.1.2. « Jouer collectif »[324] [325] dans un processus permanent de réforme territoriale

De manière générale, le dispositif CEC oblige les villes européennes voulant candidater à un investissement massif dans un programme culturel d'un an. Ce dernier est accompagné également d'un projet de métamorphose urbaine intégrant l'édification et la réhabilitation d'équipements et d'infrastructures. Même si la ville porteuse attend les bénéfices les plus significatifs, ses ressources humaines et ses finances allouées, justifiées par la quête

[322] *Ibid.*

[323] Dans la brochure « Embarquons vers Rouen 2028 » distribuée par l'équipe préparant la candidature

[324] Nicolas Maisetti utilise l'expression « Jouer collectif » pour expliquer que malgré la volonté institutionnelle affichée publiquement du projet de Marseille 2013, le travail politique a « recomposé les frontières de l'échange politique territorialisé, mais sans dépasser les conflits d'institution ou des luttes politiques structurantes du pouvoir urbain »

[325] MAISETTI Nicolas, « « Jouer collectif » dans un territoire fragmenté », *Gouv. Action Publique*, VOL. 4, 2015.

d'attractivité et l'appétit des « externalités positives » [326], ne lui permettent d'affronter à elle toute seule ni la conduite de l'opération, ni la préparation de la candidature s'étalant sur plusieurs années impliquant un investissement potentiel de plusieurs millions d'euros avec des chances limitées de remporter le label. Jusqu'à 13 ans vont s'écouler pour certaines villes concurrentes entre l'annonce de la candidature[327], le dépôt du dossier, les différentes phases de sélection et l'année capitale en 2028. Sur le plan électoral municipal, cela se traduit par un maximum de trois mandats.[328] L'institution européenne veut s'assurer une continuité du projet présenté lors de la phase de sélection en incitant les villes à réunir le maximum de soutiens politiques. Ainsi, la mobilisation de ressources humaines, économiques et politiques semble une évidence pour les villes candidates qui n'hésitent pas à faire appel non seulement à d'autres municipalités communes, mais aussi à d'autres structures territoriales de différentes échelles (EPCI[329], départements et régions). L'objectif est de susciter un engagement politique et financier conséquent car pour emporter le label il faut « faire en sorte que le titre de CEC se fonde sur une transformation à moyen terme de la ville et de sa vie culturelle »[330]. Si la création d'une telle coalition parait inévitable, l'identification de ses membres, dans le contexte de restructuration territorial français se relève moins évidente. Les candidats au label en 2028 ont été contraints de forger un groupement confronté à des défis multi-scalaires touchant les niveaux social, économique, politique, administratif et fonctionnel. Le tableau suivant illustre les associations multi-scalaires de 9 candidats.

[326] WALLON Emmanuel, « Les nouveaux horizons de la décentralisation culturelle », *L'Observatoire*, N° Hors-série, 2022.

[327] Nous rappelons ici l'annonce de l'adjointe culturelle de l'époque de la ville de Clermont-Ferrand dont les propos ont été recueillis par *Le Figaro*, le 9 septembre 2015.

[328] Rappelons ici que Yann Galut était exclusivement conseiller départemental au moment du lancement de la candidature, est devenu maire au moment de la préparation, en 2020 et pourra être relu lors des élections de 2026 avant de l'arrivée de l'année capitale en 2028.

[329] Établissement public de coopération intercommunale définit par l'INSEE comme « des structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun ».

[330] COMMISSION EUROPÉENNE, « Sélection de la Capitale européenne de la culture 2028 en France. Phase de présélection. Rapport du jury », 2023.

Ville-centre	Intercom. porteuse	Nom candidature	Zone environnante associée	Surface/Population
Amiens 134 706 hab./49,8 km² Maire : Brigitte Fouré (UDI)	**Communauté d'agglomération Amiens Métropole** Présidente : Brigitte Fouré (UDI) Création : 2 000	Amiens 2028 - Amiens 2028-Vallée de Somme ALTER-NATIVA	Bassin de la Somme : CA Baie de Somme, CC Ponthiue-Marquenterre, CC Nièvre et Somme, CA Amiens Métropole, CC du Val de Somme, CC du Pays du Coquelicot, CC de la Haute Somme, CC Terre de Picardie, CC de l'Est de la Somme, CA du Saint Quentinois	492 619 habitants 3872 km²
Bastia 48 503 hab./19,4 km² Maire : Pierre Savelli (Fermu a Corsica)	**Collectivité de Corse** Président : Gilles Simeoni (Fermu a Corsica) Création : 2018	Bastia Corsica 2028 Aldil'isula (Au-delà de l'Île) L'Odissea (jusqu'à décembre 2022)	Corse	340 440 habitants 8 679,8 km²
Bourges 64 541 hab./68,7 km² Maire : Yann Galut (PS)	**Communauté d'agglomération Bourges Plus** Présidente : Irène Felix (DVG) Création : 20002	Bourges 2028 Cher, Centre-Val de Loire Territoire d'avenir	Département du Cher, Région Centre Val de Loire	302 306 habitants 7 235 km²
Clermont-Ferrand 147 865 hab./42,7 km² Maire : Olivier Bianchi (PS)	**Clermont Auvergne Métropole** Président : Olivier Bianchi (PS) Création : 2018	Clermont-Ferrand 2028 Massif Central Terre du Milieu, Une capitale de Transition	Massif Central	3,8 millions d'habitants 85 000 km²
Montpellier 295 542 hab./56,9 km² Maire : Michaël Delafosse (PS)	**Montpellier Méditerranée métropole** Président : Michaël Delafosse (PS) Création : 2015	Montpellier 2028	*DOSSIER de PRÉSELECTION* : CA Hérault-Méditerranée CA Sète Agglopôle Méditerranée CC de la Vallée de l'Hérault CC du Grand Pic Saint-Loup Montpellier Méditerranée Métropole CC du Pays de Lunel *APRÈS LA PRÉSELECTION*, intercommunalités rajoutées : CA du Pays de l'Or CC Terres de Camargue	838 961 habitants 2 693 km² 904 656 habitants 3 010 km²
Nice 342 669 hab./71,9 km² Maire : Christian Estrosi (LFA-Horizons)	**Métropole Nice Côte d'Azur** Président : Christian Estrosi (LFA- Horizons) Création : 2012	Nice 2028	Territoire transfrontalier : Nice, Métropole Nice Côte d'Azur, Communauté d'Agglomération de la Riviera Française En Italie : Cuneo, San Remo, Imperia, Vintimille et Dolceacqua	835 000 habitants 2500 km²[331]

[331] Selon le site web de la candidature, consulté le 23 février 2023

Ville-centre	Intercom. porteuse	Nom candidature	Zone environnante associée	Surface/Population
Reims 181 194 hab./46,9 km² Maire : Aranud Robinet (HOR)	**Communauté Urbaine Grand Reims** Président : Aranud Robinet (HOR) Création : 2017	Reims 2028	Grand Reims et 20 villes partenaires dans la région Grand Est	296 254 habitants 1432,4 km²
Rouen 112 321 hab./21,4 km² Maire : Nicolas Mayer-Rossignol (PS)	**Métropole Rouen Normandie** Président : Nicolas Mayer-Rossignol (PS) Création : 2015	Rouen Normandie 2028 Rouen Seine Normande 2028	Bassin de la Seine Normande (De Giverny-Vernon, jusqu'au Havre) Seine-Normandie Agglomération, Caux-Seine Agglo, CC de Lyons-Andelle, du Roumois-Seine et de Caux-Austreberthe en plus de Métropole de Rouen Normandie, Ville de Rouen, la Région Normandie, les [332]Départements de l'Eure et de Seine-Maritime et l'Agglo. Seine-Eure	1,17 millions d'habitants 4 165 km²
Saint-Denis 112 852 hab./12,4 km² Maire : Mathieu Hanotin	**Établissement public territorial Plaine Commune** Président : Mathieu Hanotin (PS) Création : 2016	Périféeries 2028	Plaine Commune : Saint Denis, Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine. L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains, Villetaneuse	441 844 d'habitants[333] 47,4 km²

Tableau 3. 2 : Territoires candidats.

Source : réalisé par C. Sánchez Algarra. Sauf si cela est indiquée, la surface et la population sont des données récupérées de l'INSEE en 20219

Clé de lecture : Nom de la candidature : Tous les noms que le projet a portés. Zone environnante associée : territoire mentionné dans le dossier de candidature comme étant le territoire intégré dans la candidature. Toutes les candidatures, à l'exception de celles de Bastia et Bourges, partagent la même personne occupant les fonctions de président de la structure intercommunale et de maire de la ville porteuse. Il convient de souligner que sur les 9 candidatures, 5 proviennent de métropoles, et que toutes ces candidatures ont été initiées par des politiciens de gauche, à l'exception de celles de Bastia (Fermu a Corsica, nationaliste centre), Nice (LFA, centre-droite) et Reims (Horizons, centre-droite). CA : Communauté d'Agglomération. CC : Communauté de Communes. EPT : Établissement Public Territorial. UDI : Union des démocrates et indépendants, centre droit. DVG : divers gauche. LFA : La France audacieuse, centre droit. HOR : horizons, centre droit.

Plus concrètement, dans le cadre Français, le dispositif CEC s'inscrit dans le triple contexte de « territorialisation des processus de mondialisation, des dynamiques d'européanisation des politiques locales et des reconfigurations de l'échange politique territorial »[334]. En effet, la reconfiguration des formes d'organisation territoriale à différentes échelles est une facette incontournable de la globalisation, engendrant une complexité

[332] Sur le tableau, nous avons listé les adhérents selon le dossier de candidature, indépendamment de leur abandon après dépôt.

[333] VILLE DE SAINT-DENIS et ASSOCIATION PÉRIFÉERIES 2028- CANDIDATURE CEC, « Périféeries. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

[334] MAISETTI Nicolas, *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, L'Harmatan, 2014.

d'échelles géographiques et administratives qui se superposent. L'organisation des espaces urbains et des institutions étatiques émerge comme le produit d'une dynamique conflictuelle résultant de la restructuration spatiale à l'échelle mondiale et de la compétition généralisée[335]. La manière dont les territoires sont organisés est étroitement liée à la globalisation créant des interactions complexes, des dynamiques à différentes échelles et des tensions politiques à chaque niveau. En France, on peut recenser depuis la loi de l'Administration Territoriale de la République, dite Joxe-Baylet, en 1992, une dizaine de lois qui concernent cette réforme territoriale. Sous le gouvernement de François Hollande, trois textes se sont succédés pour réorganiser les collectivités territoriales et redéfinir leurs attributions : la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions et la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Cet activisme législatif a comme objectif la simplification dans les processus de décision. Toutefois, les différentes réformes s'achèvent par un compromis qui ne clarifie point la répartition des responsabilités culturelles entre les divers niveaux de l'administration[336]. Tout d'abord, parce qu'en raison de sa nature transversale, la compétence culture, se conforme au principe des compétences partagées. En effet, conformément à l'article L. 1111-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la compétence culture est partagée entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. Enfin, parce que le législateur a décidé d'inclure aussi la question culturelle dans le champ de compétences des EPCI en considérant que l'échelon intercommunal apparaît tout à fait adapté au développement de politiques publiques culturelles et artistiques. Les compétences partagées évoquées par la loi NOTRe restent aussi intriquées qu'avant ces lois dont l'objectif était la simplification. Aussi, les représentants et agents culturels doivent constamment négocier toute initiative culturelle avec leurs partenaires des autres échelles. Les politiques du secteur subissent par conséquent cette reconfiguration qu'Emmanuel Négrier constate dans ces travaux comme « l'extrême sensibilité du secteur culturel à tout ce qui concerne l'évolution des compétences territoriales et de leur

[335] BRENNER Neil, « Globalisation as reterritorialisation: the re-scaling of urban governance in the European Union », *Urban Stud.*, 1999.

[336] WALLON Emmanuel, « Les nouveaux horizons de la décentralisation culturelle », *L'Observatoire*, N° Hors-série, 2022.

cadre d'exercice » [337]. Il identifie la « réforme territoriale » non comme un projet, mais comme un processus permanent.

Le redécoupage de la carte régionale de 2016 avec le passage de 22 régions à 13 complexifie cette restructuration. La délimitation du territoire de la candidature rouennaise met en évidence la fragmentation persistante des territoires malgré cette fusion. Elle illustre aussi les tensions politiques générées par l'absence de clarification dans le transfert de compétences, soulignant ainsi les défis liés à cette restructuration territoriale. Frédéric Sánchez, ancien président de la Métropole Rouen Normandie, à l'origine du projet rouennais, avait souhaité proposer une candidature de l'ensemble de la toute nouvelle région normande :

> « À l'époque où je lance cette initiative, je voyais une opportunité réelle en vallée de Seine et en Normandie de s'embarquer dans un projet collectif, mais forcément dans des niveaux d'implication différents. D'embarquer [tous les acteurs] dans un territoire plus vaste que le territoire administratif de la Métropole Rouen Normandie pour la raison tout simple que le vécu de nos habitants correspond peu au final aux limites administratives et surtout le vécu dans le domaine de la culture. » (Entretien avec Frédéric Sánchez, président de la Métropole Rouen Normandie au moment où il a lancé la candidature, octobre, 2021)

L'annonce s'est justement faite en novembre 2017, après la réforme territoriale de réunification des régions. La volonté de l'ancien président s'est vite heurtée à l'éternelle querelle entre Caen et Rouen, accentuée depuis la réunification de la Normandie en 2015. C'est ainsi que le projet rouennais a commencé sous le nom de « Rouen Normandie » pour se transformer en « Rouen Seine Normande » [voir Figure 3. 3]. Un membre de l'équipe ayant participé à l'écriture de la candidature explique cette rivalité :

> « Nous, on avait plusieurs possibilités. On pouvait rester à Rouen, mais en l'occurrence, comme c'est la métropole qui a eu l'idée de ce projet, qui l'a poussée et qui la finance en grand partie, on savait que de toute façon cela serait à minima la métropole. On aurait pu se dire pourquoi pas toute la Normandie, en plus on est soutenus par la Région Normandie. Or, ce n'est pas évident. D'abord, parce qu'une grande ville comme Caen nous a dit qu'il faudrait une candidature Rouen-Caen, mais annoncée comme tel. Ce qui, en termes de règlement, n'est pas possible. C'est compliqué depuis la réunification de la basse et la haute Normandie. Il y a un gros problème de légitimité de qui est la capitale de la Normandie, de l'institution. La région passe son temps à ménager la chèvre et le chou entre Rouen et Caen pour que chacun ait les mêmes projets, les mêmes subventions, les mêmes ceci, cela. Ce qui d'ailleurs pose des problèmes parce qu'on oublie tous les autres territoires parce qu'on se focalise sur les deux

[337] NÉGRIER Emmanuel et TEILLET Philippe, *Les projets culturels de territoire*, PUG et UGA éditions, 2019.

> grandes villes en se disant : "il ne faut pas qu'on se dise que l'une peut être capitale alors que l'autre serait une sorte de sous-capitale". Par ailleurs, on s'aperçoit qu'au-delà de la question administrative de la région en fait il y a une vrai différence culture. » (Entretien avec un membre de l'équipe de la candidature rouennaise, juin, 2021)

Ce témoignage explique bien le conflit. Caen, le chef-lieu de l'ancienne région Basse-Normandie, a mis comme condition à sa participation une candidature Rouen-Caen, un partage du coup de projecteur incompatible avec le règlement[338].



Figure 3. 3 : Logos de Rouen 2028 avant et après.

Source : Dossier de presse décembre 2021. Dossier de candidature de Rouen 2028, novembre 2023.

Clé de lecture : Ces images montrent l'évolution de la construction territoriale. Si au départ Rouen 2028 s'étend sur toute la Normandie (logo de gauche), au moment du dépôt du dossier, le territoire se limite à la « Seine Normande » (logo de droite).

Si le label CEC a été le prétexte pour trouver des nouvelles alliances politiques et faciliter la prise de décision, il l'a été également pour reprendre les luttes partisanes et multi-scalaires. Le périmètre de soutien institutionnel et économique de la candidature rouennaise s'est vu impacté par l'annonce de fermeture de l'opéra de Rouen à cause de contraintes budgétaires. Suite à cette annonce, le président de la métropole normande a adressé une lettre pour demander de l'aide financière au Ministère de la Culture. La missive a fait réagir les présidents des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime qui ont retiré leur soutien à la candidature[339].

[338] MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Appel à candidatures dans le cadre de l'action de l'Union Européenne "Capitale Européenne de la Culture" pour l'année 2028 », 2022.

[339] BRAUN Marc, « Rouen, capitale européenne de la culture en 2028 ? Le Département de l'Eure se retire du projet », *Ouest-Fr.*, 6 février 2023.

Le projet CEC offrirait aussi aux candidats l'opportunité de simplifier les prises de décision au sein de chaque structure porteuse. En élargissant leur périmètre territorial et en intégrant les communes voisines, ils ont également mis en place un mécanisme favorisant la coopération culturelle multi-scalaire, tout en ralliant un soutien unanime. Nicolas Mayer Rossignol, actuel maire de la ville de Rouen et président de la Métropole Rouen Normandie, lors d'un acte public pour présenter la candidature explique :

> « Nous avons voté à la métropole et à la ville de Rouen une trajectoire budgétaire, d'ici 2028, du doublement du budget culture, si on gagne et d'augmentation d'une fois et demie si on n'est pas labelisé : c'est-à-dire, plus de 50% ou plus de 100% en fonction d'une victoire ou pas. En plus [du budget consacré à] Capitale Européenne de la Culture. […] On n'en aurait jamais pu le faire s'il n'y avait pas le projet CEC. Politiquement cela aurait été impossible. Tout le monde aurait trouvé une raison : la culture n'est pas prioritaire, on ne peut pas… Et en plus on l'a voté à l'unanimité, dans les deux cas [ville et métropole] Je peux vous dire que des votes à l'unanimité, sauf sur des sujets absolument consensuels, c'est rare. Suffisamment rare pour être souligné ». (Discours de Nicolas Mayer Rossignol, au Hangar 107, Rouen, novembre 2023).

Nous pouvons ici signaler les défis rencontrés lors de la prise de décision, de l'allongement et de la complexification des procédures lors du développement de projets, non seulement culturels englobant un territoire plus large que la seule commune[340]. Comme en témoignent nos entretiens, les institutions ont trouvé l'argument parfait pour accélérer pendant la préparation de la candidature, les dossiers et projets en cours, surtout ceux qui interagissent avec d'autres structures. Le recours à une intercommunalité est parfois motivé par le désir de concevoir un projet d'envergure, tel que la programmation de l'année capitale, tout en garantissant qu'en plus de bénéficier d'un budget plus conséquent, le véritable porteur regroupe toutes les compétences nécessaires afin de faciliter une prise de décision efficace. Dans ce sens, il est remarquable que dans 7 des 9 candidatures, les leaders politiques à l'origine de ces projets occupent simultanément les poste de maire et de président de l'intercommunalité concernées [voir Tableau 3. 1]. Dans la même logique, la candidature dyonisienne explique la raison qui l'a conduite à s'appuyer sur la structure intercommunale francilienne d'établissement public territorial de Plaine Commune car « sur le plan institutionnel, les compétences relatives à l'aménagement urbain, le développement économique et les services à la population ont été

[340] NÉGRIER Emmanuel et TEILLET Philippe, *op. cit.*

transférées à Plaine Commune »[341] malgré le fait que cette structure ne possède pas la compétence culturelle.

3.2. Stratégies et objectifs de construction

Les prétendants au titre en 2028 en quête d'image et de position internationales ont accepté de bon gré l'injonction d'élargissement de leurs frontières administratives pour élaborer leurs candidatures. Cette démarche leur offre une opportunité unique : celle de façonner un discours capable d'internationaliser leur territoire, de revendiquer leurs droits sociaux et territoriaux, de nouer des partenariats stratégiques, parfois même de réhabiliter leur image en transformant leurs stigmates en atouts.

Allant à la rencontre de l'idée émise par les personnes interrogées, qui soutiennent que la découpe territoriale adoptée s'est naturellement imposée en raison de l'histoire et de l'identité de la ville, notre analyse cherche à démontrer le caractère artificiel, construit et évolutif de la rationalisation rhétorique sous-tendant chaque récit des candidatures. En résumé, bien qu'il existe une pluralité de façons de délimiter le territoire (administrative, fonctionnelle, historique, urbaine-rurale, etc.) [342], durant la période d'écriture du dossier, la découpe capable d'opérer à aux échelles précédemment analysées, a réussi à s'imposer par l'ensemble des candidatures et à devenir une entité largement médiatisée, susceptible de séduire divers destinataires, mais aussi de satisfaire d'autres enjeux territoriaux. Emmanuel Négrier décrit, par exemple, comment « la question culturelle s'est avérée de façon discursive l'un des moyen d'accréditer l'existence d'une nouvelle institution, d'un nouveau territoire, […] d'une identification politique porteuse d'image et de capacité d'action » [343]

[341] VILLE DE SAINT-DENIS et ASSOCIATION PÉRIFÉERIES 2028- CANDIDATURE CEC, « Périféeries. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

[342] MAISETTI Nicolas, *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, L'Harmatan, 2014.

[343] NÉGRIER Emmanuel et TEILLET Philippe, *op. cit.*

Il s'agit de définir un périmètre territorial suffisamment singulier et dense d'un point de vue culturel, dont l'image fait sens commun auprès de l'opinion publique, tout en renforçant le rayonnement européen[344] et de s'appuyer sur cette entité pour construire le récit territorial et structurer la programmation culturelle de l'année CEC. À cette fin, les villes concurrentes ont mobilisé différentes stratégies. L'analyse comparative décrite ci-dessus les recense en fonction de celle qui, dans un souci de singularisation, a été davantage utilisée par chaque candidat.

3.2.1. Internationaliser le territoire

Les villes françaises en compétition pour remporter le label en 2028 peuvent se référer au document de l'appel à candidatures publié par le Ministère de la Culture pour rédiger leur dossier. En plus d'expliquer les critères de sélection, un formulaire annexé liste toutes les questions auxquelles les villes doivent répondre. D'après ce guide[345], les objectifs de ce dispositif sont : « d'une part, mettre en valeur les traits communs qu'elles partagent [les villes] tout en renforçant chez les citoyens le sentiment d'appartenance à un espace culturel commun ; d'autre part, renforcer la contribution de la culture au développement à long terme des villes, sur les plans économique, social et urbanistique, en tenant compte de leurs stratégies et de leur priorités respectives ». Les candidats doivent diffuser des valeurs communes et répondre à une grille de questions tout en essayant de se singulariser. Cette dialectique de singularité dans l'uniformité n'est pas originale et renvoie aux mécanismes concurrentiels et aux enjeux de marketing désormais imposés aux territoires par les nouvelles règles du capitalisme mondialisé[346].

Se singulariser grâce à un territoire unique constitue la première stratégie de différentiation. Elle consiste à mettre en lumière une réalité (géographique, sociale, économique…) qui fait appel à un imaginaire reconnu dans le contexte national et européen. Le récit candidat s'appuie sur un modèle présent ou futur de leur territoire similaire à d'autres

[344] HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « Quelles limites territoriales pour une promotion métropolitaine ? », *Commun. Rev. Commun. Soc. Publique*, 2009.

[345] MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Appel à candidatures dans le cadre de l'action de l'Union Européenne "Capitale Européenne de la Culture" pour l'année 2028 », 2022.

[346] GIROUD Matthieu et GRÉSILLON Boris, « Devenir capitale européenne de la culture », *Cah. Géographie Qué.*, 55, 2012.

réalités européennes. L'alchimie pour emporter le label consisterait à « faire territoire » via la mise en récit d'une identité singulière qui fait écho en Europe tout en respectant le formulaire précis rédigé par la commission européenne. Matthieu Giroud et Boris Grésillon expliquent comment les concurrents doivent « résoudre la difficile équation consistant à respecter la promotion de valeurs européennes communes (afin de consolider l'Europe politique, culturelle et citoyenne en construction) tout en parvenant à se singulariser (pour gagner la compétition) »[347]

La candidature rouennaise s'est élargie jusqu'à atteindre toute la vallée de la Seine Normande. Un conseiller ayant participé à la rédaction de la candidature nous explique les problèmes de notoriété et visibilité de Rouen :

> « Rouen n'a aucune existence en tant que telle. Qui connaît Rouen en Europe ? La Normandie, tout le monde sait ce que c'est. Rouen, pratiquement personne. Le Havre peut jouer un peu sur l'architecture. Caen sur certaines festivités et le débarquement. C'est assez léger. Et Rouen existe par plein de raisons par son appartenance à un territoire plus grand. » (Entretien avec un conseiller pour la candidature de Rouen, janvier 2022)

Comme nous l'avons déjà écrit, les candidats s'inspirent des anciennes villes labellisées et ce témoignage rappelle celui du directeur du tourisme au sein de la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole qui, en 2009, expliquait que la candidature était basée sur la promotion du nouveau territoire Marseille-Provence et non d'une collectivité[348] afin de donner à voir une entité reconnaissable à l'extérieur. Grâce à ce témoignage nous comprenons aussi l'importance accordé à la lisibilité en Europe. Le projet « Rouen Seine Normande » regroupe ainsi 1,17 millions d'habitants sur 4 165 km² [349]. Dans cette candidature « les collectivités de la vallée de Seine normande s'unissent pour engager une métamorphose du territoire à la hauteur des bouleversements passés et à venir[350] ». D'après le dossier, la vallée de la Seine normande « c'est une histoire et une géographie communes et un avenir collectif marqué par les risques industriels et climatiques ». Néanmoins, Rouen a commencé à se réapproprier les

[347] *Ibid.*

[348] MAISETTI Nicolas, « « Jouer collectif » dans un territoire fragmenté », *Gouv. Action Publique*, VOL. 4, 2015.

[349] Calcul réalisé à partir des données de l'INSEE 2019 en prenant en compte les EPCI représentées dans la carte de la candidature.

[350] Dans la brochure « Embarquons vers Rouen 2028 » distribuée par l'équipe préparant la candidature

berges de la Seine au début des années 2000, jusqu'à ce moment le fleuve était seulement une limite entre rives gauche et droite. C'est seulement au milieu des années 2010 que la ville s'intéresse à sa rive gauche, auparavant un parc de stationnement sauvage. Le bâtiment de la métropole signé Jacques Ferrier s'y installe. La plaine Saint-Sever est requalifiée en prairie, le parc urbain de la presqu'île Rollet, avant dédié au stockage du charbon, est reverdi et les quais de la rive gauche sont réaménagés en promenade par Jacqueline Osty dans le projet qui reçoit le Grand Prix national du Paysage en 2018. Jean Debrie, professeur en aménagement de l'espace, décrit dans une tribune publiée dans *le Monde*[351] cette tendance selon laquelle « depuis une trentaine d'année, dans la plupart de ces villes, un double agenda de requalification des friches industrielles, d'une part, et des voiries routières, d'autre part, traduit une forme de reconnexion des villes à leur fleuve ». Le périmètre de la candidature rouennaise révèle de cette manière l'opportunité pour la ville de renouer les liens avec son fleuve ainsi qu'un territoire qui peut se lire au niveau local sans conflit avec la Basse Normandie. Il représente également une embouchure pour la Seine Francilienne qui a besoin de ce territoire pour s'ouvrir sur l'océan et se connecter au reste de l'Europe, conférant ainsi au candidat une visibilité internationale. Ce renouement avec la Seine est mis en évidence au point de concéder à la Seine le rôle de « directrice artistique »[352]. Cet enracinement trouverait sa résonance dans le contexte européen à travers le « dialogue de fleuves » [voir Figure 3. 4] selon lequel le territoire candidat ainsi défini partagerait « des problématiques très actuelles avec les autres fleuves et rivières européens : montée des eaux, crues ou sècheresses liées au changement climatique, remise en cause du modèle de développement et des activités économiques des vallées industrielles, interrogations liées aux zones d'habitation et aux modes de déplacement… »[353]. Comme

[351] Tribune publiée dans *Le Monde*, le 5 octobre 2022, par Jean Debrie, professeur des Universités en aménagement de l'espace et urbanisme, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, UMR Géographie-cités

[352] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[353] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

l'indique le rapport final du jury ayant sélectionné la ville labelisée « l'utilisation métaphorique des fleuves [est utilisé] comme des moyens de se connecter au monde entier »[354].

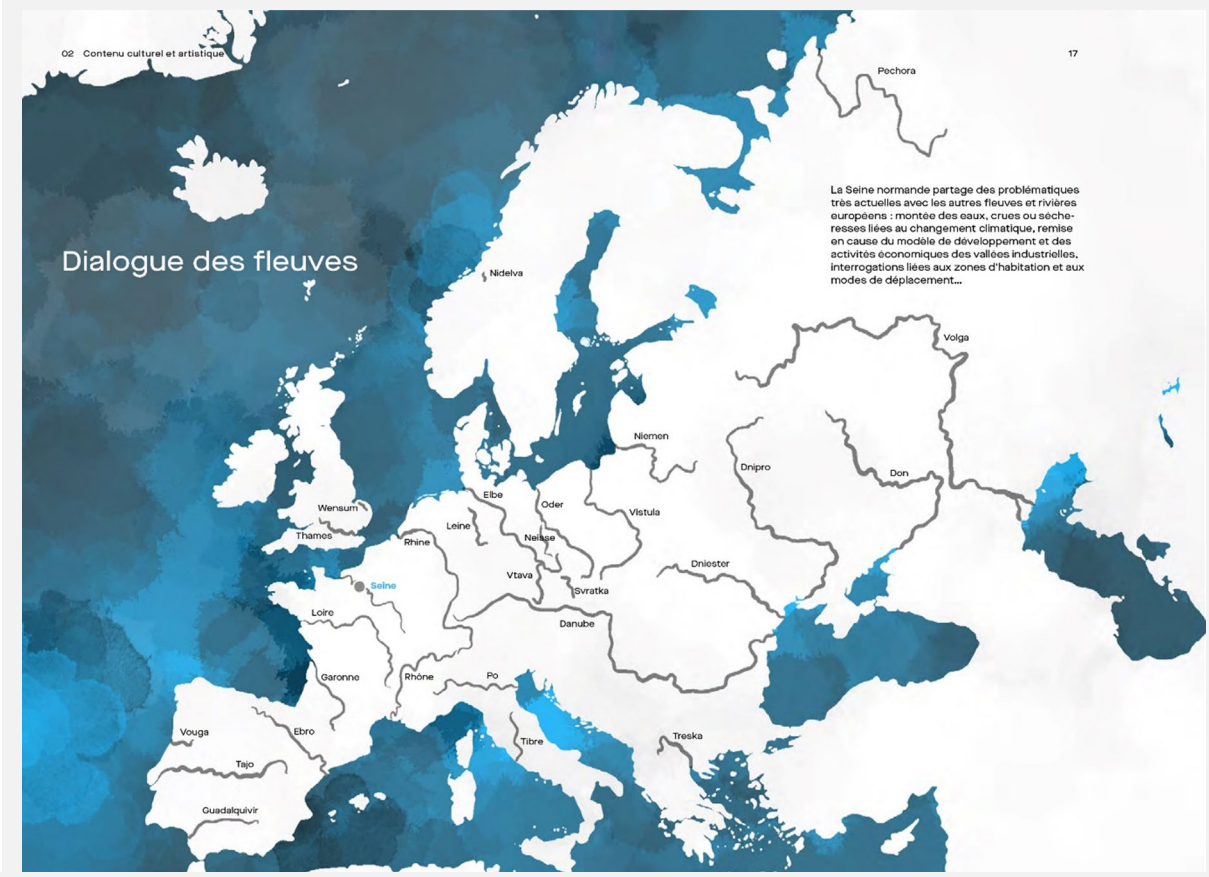

Figure 3. 4 : *Dialogue des fleuves*

Source : Dossier Rouen 2028, phase de présélection., décembre 2022.

Clé de lecture : la candidature rouennaise entend faire écho au reste de fleuves européens car « la Seine normande partage des problématiques très actuelles avec les autres fleuves et rivières européens : montée des eaux, crues ou sècheresses liées au changement de développement et des activités économiques des callées industrielles, interrogations liées aux zones d'habitation et aux modes de déplacement… »

Les fleuves sont utilisés de manière métaphorique pour relever des défis qui se posent en Europe et dans le monde, en les reliant à des questions plus larges, telles que les risques environnementaux, les intérêts politiques et culturels et les besoins sociétaux.

[354] COMMISSION EUROPÉENNE, « Sélection de la Capitale européenne de la culture 2028 en France. Phase de sélection. Rapport du jury », 2024.

Dans la même logique, le site web de la candidature d'Amiens annonce que le label CEC suppose « un saut vers la notoriété »[355]. Pierre Savreux, vice-président d'Amiens Métropole, délégué à la culture et au patrimoine entend avec cette candidature pouvoir s'inscrire dans une « nouvelle naissance ». À l'instar de Rouen, Amiens avec son projet le long de la Somme a imaginé une proposition dont le périmètre est « riche de la diversité de ses paysages, de ses zones humides […] à l'image des hortillonnages, célèbres jardins flottants baignant Amiens[356] ». Les deux candidatures sont présentées comme capables d'incarner d'autres territoires baignés par un fleuve et appellent en même temps à la singularité, la cohérence, la représentativité et l'universalité de leurs périmètres de candidature, tant par leur « histoire et géographie communes » que par leurs rives « autrefois très exploitées par l'Homme et ses pratiques maraichères et manufacturières » ayant « un avenir collectif marqué par les risques industriels et collectifs » [357] Comme pour le cas rouennais, associer l'intégration du fleuve dans la candidature amiénoise n'a pas été immédiate ; elle est survenue plus tard dans le processus.

Si Amiens et Rouen ont pris leur fleuve pour construire leur récit, la candidature clermontoise fait appel aux « zones montagneuses en Europe » avec l'ambition de faire de l'année CEC « un laboratoire pour les massifs et les zones enclavées à l'échelle de l'Europe, en répondant par la culture à certains enjeux de mobilité, de démographie déclinante, de meilleure considération des citoyens ruraux et des filières agricoles et artisanales »[358].

[355] Sur le site web de la ville d'Amiens : https://www.amiens.fr/Actualites/Un-saut-vers-la-notorie-te consulté le 26 juin 2023.

[356] Dans l'espace dédié à la candidature sur le site de la ville d'Amiens : "Cap sur Amiens-Vallée de Somme 2028" https://www.amiens.fr/Grands-projets/Amiens-2028 consulté le 30 mars 2023.

[357] Ibid.

[358] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu. Une capitale de transition. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

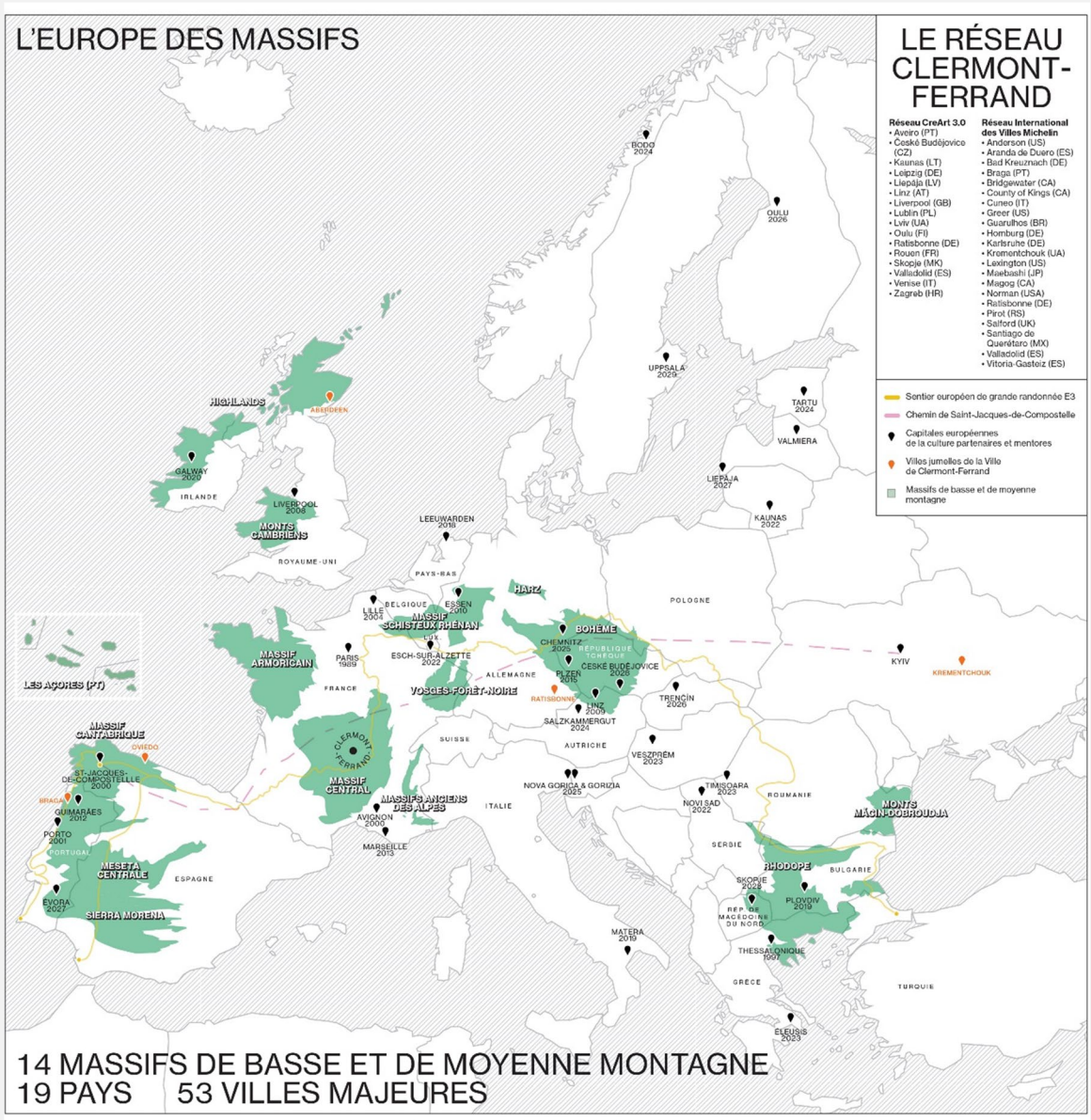

Figure 3. 5 : *L'Europe des massifs*

Source : dossier Clermont-Ferrand 2028, phase sélection, décembre 2022.

Clé de lecture : la candidature clermontoise aspire à résonner à l'échelle européenne, car d'autres zones montagneuses pourraient faire face à des enjeux similaires à ceux du Massif Central.

Paradoxalement, le dispositif CEC efface les différences entre les villes et devient un système qui transforme l'Europe en terrain uniforme de compétition[359], tout en imposant simultanément une quête d'appartenance, un désir d'ancrage dans un lieu et une quête d'authenticité locale, presque en réaction contre cette uniformisation. Hervé Théry explore ce phénomène de « mondialisation-déterritorialisation-reterritorialisation » mettant en lumière la relation contradictoire entre les territoires et la mondialisation. D'une part, la mondialisation nie la territorialité en effaçant les frontières en constituant une compétition d'échelle planétaire et d'autre part, elle renforce la territorialité, car, comme le montrent les candidats au label 2028, la recherche de singularité, d'enracinement dans un lieu devient un moyen efficace de mieux « vendre » les territoires[360]. Nous voulons ici montrer l'interdépendance « glocale », le terme que les géographes néo-marxistes ont choisi pour désigner les rapports entre la mondialisation et la reconfiguration territoriale[361], comme l'explique Neil Brenner[362].

3.2.2. Construire et affirmer l'identité métropolitaine

Nous avançons l'hypothèse selon laquelle, les candidats français au label ont des objectifs qui dépassent la simple valeur intrinsèque de cette distinction. Clairement, la construction de la candidature participerait à la réalisation d'autres objectifs territoriaux, tels que la consolidation des nouveaux regroupements de communes, formés suite aux différentes réformes de décentralisation. La collaboration entre ces regroupements soulève également des défis. Comme nous l'avons constaté, la coopération culturelle est l'un de ces travaux collaboratifs qui crée des tensions. Elle est motivée non seulement par la recherche d'économies d'échelle dans la gestion et mutualisation de certains équipements, elle est aussi motivée par l'attractivité touristique, le développement local, la cohésion sociale et la réduction des fractures

[359] À ce sujet, voir le chapitre de cette thèse sur la mobilisation des modèles urbains.

[360] THÉRY Hervé, « Mondialisation, déterritorialisation, reterritorialisation (Globalization and territory) », *Bull. Assoc. Géographes Fr.*, 85, 2008.

[361] MAISETTI Nicolas, *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, L'Harmatan, 2014.

[362] BRENNER Neil, « Globalisation as reterritorialisation: the re-scaling of urban governance in the European Union », *Urban Stud.*, 1999.

territoriales[363]. La candidature pour l'année CEC illustre bien ces motivations. En effet, même si comme nous l'avons expliqué, l'institution européenne oblige les candidats à postuler sous l'égide d'une ville, derrière la plupart des candidatures françaises se trouvent les intercommunalités qui dirigent la stratégie du dossier, ayant une force de frappe économique et en matière de compétences plus développée que la commune.

Ville-centre	Intercommunalité porteuse et date de création	Marie Président de l'intercommunalité	Ratio soutien économique intercommunalité / budget global de la candidature (2022-2023)
Bourges 64 541 hab./68,7 km²	**Communauté d'agglomération Bourges Plus** Création : 2002	Maire : Yann Galut (PS) Présidente : Irène Felix (DVG)	18% 670 000 euros
Clermont-Ferrand 147 865 hab./42,7 km²	**Clermont Auvergne Métropole** Création : 2018	Maire : Olivier Bianchi (PS) Président : Olivier Bianchi (PS)	21% 3 781 000 euros
Montpellier 295 542 hab./56,9 km²	**Montpellier Méditerranée Métropole** Création : 2015	Maire : Michaël Delafosse (PS) Président : Michaël Delafosse (PS)	30% 1 000 000 euros
Rouen 112 321 hab./21,4 km²	**Métropole Rouen Normandie** Création : 2015	Maire : Nicolas Mayer-Rossignol (PS) Président : Nicolas Mayer-Rossignol (PS)	66% 1 821 800 euros 45% entre ville et métropole sur 80 millions de budget total pour la manifestation en 2028[364]

Tableau 3. 3 : Structures co-porteuses des candidatures

Source : réalisé par Cristina Sánchez-Algarra à partir des procès-verbaux de chacune de structures concernées (ville, EPCI, département, région et autres) pour chacun de 4 candidats présélectionnés. Le budget ne tient en compte que la contribution monétaire publique figurant expressément comme soutien économique à l'association préparant la candidature. Les apports en nature ou en compétence cédés ne sont pas ainsi pris en compte de la même manière que nous n'avons pas additionné les montants correspondant aux différents mécénats et contributions du secteur privé.

Clé de lecture : Dans le tableau il est indiqué le type de structure territoriale qui co-dirige la candidature, l'année de création et le poids économique sur l'ensemble du budget alloué à la candidature entre les années 2022-2023.Cette période a été choisie avec l'objectif de pouvoir établir des comparaisons. En effet, afin de pouvoir comparer les candidatures qui ont commencé à investir et préparer leur dossier à différents moments, nous nous sommes concentrés sur le budget total alloué dans la période 2022-2023, car hormis Montpellier qui a commencé sa candidature en 2022, le reste ont commencé avant. CA : Communauté d'Agglomération. CC : Communauté de Communes. EPT : Établissement Public Territorial. UDI : Union des démocrates et indépendants, centre droit. DVG : divers gauche. LFA : La France audacieuse, centre droit. HOR : horizons, centre droit

[363] WALLON Emmanuel, « Les nouveaux horizons de la décentralisation culturelle », *L'Observatoire*, N° Hors-série, 2022.

[364] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

Il n'est pas fortuit que parmi les 4 villes choisies lors de la phase de présélection, à l'exception de Bourges, le représentant politique à l'origine de l'initiative occupe en même temps le poste de maire de la ville candidate et celui de président de l'intercommunalité qui co-dirigent la candidature. La convergence de rôles contribuerait à apaiser les tensions liées au transfert de compétences de la ville-centre à l'intercommunalité. De plus, elle faciliterait une contribution économique plus importante au soutien de la candidature de la part de l'intercommunalité.

Au moment où Frédéric Sánchez lançait la candidature rouennaise, la ville devait transférer certaines compétences (la gestion de l'opéra, par exemple) à la métropole rouennaise, suite au changement de statut de celle-ci, en janvier 2015[365]. L'ancien président socialiste en fait l'annonce dans un contexte de vives tensions politiques, résultant des désaccords persistants dans le transfert des compétences, notamment avec le maire de l'époque, Yves Robert, également membre du parti socialiste. Lors d'une visite ministérielle, Hervé Morin, président du conseil de la région de Normandie, invite les deux représentants rouennais à faire fonctionner le « couple métropole-ville » mettant en avant le besoin pressant de céder le contrôle de l'Opéra à la Métropole. À la fin de la visite, il exhorte le maire en ces termes percutants : « Yvon, il faut que tu passes la main à la Métropole sur l'Opéra ! C'est elle qui a le blé ! »[366]. Cet exemple illustre les tensions politiques qu'Emmanuel Wallon attribue aux récentes réformes. En effet, si les avancées dans la métropolisation sont le résultat direct de cette myriade de nouvelles lois, leur développement dans le domaine culturel se heurte à certaines habitudes, notamment à l'attachement des maires à « ces attributions à haute valeur ajoutée sur le plan symbolique »[367]. Questionné à propos des friches classées « d'intérêt métropolitain »[368] dans l'objectif d'entamer une réflexion autour de leur réhabilitation dans le cadre de la candidature rouennaise, le

[365] LOUVET Simon, « Rouen, capitale Européenne de la Culture ? À l'opéra, visite ministérielle et tacles politiciens », *76actu.fr*, 24 novembre 2017. L'article rend compte de l'annonce de Frédéric Sánchez au milieu des tensions politiques.

[366] *Ibid.*

[367] WALLON Emmanuel, « Les nouveaux horizons de la décentralisation culturelle », *L'Observatoire*, N° Hors-série, 2022.

[368] Ce sujet sera traité plus dans le détail dans un autre chapitre de ce travail.

directeur du service culturel nous livre son abattement concernant les tensions et difficultés autour des compétences métropolitaines :

> « [Notre structure] n'a pas ce qu'on appelle la « compétence générale » ce qui veut dire qu'à chaque fois il faut décider le champ d'intervention. Il peut s'agir d'un bâtiment ou d'un projet qui est ensuite déclaré « d'intérêt métropolitain ». Pour le déclarer [ainsi], il faut avoir les 2/3 à l'assemblée métropolitaine, ce qui pose énormément de soucis. » (Entretien avec le directeur du service culturel, octobre 20023)

Néanmoins, loin d'avoir simplifié ces collaborations, les différents actes de décentralisation[369] poursuivent un cheminement politique transpartisan qui a incité, puis obligé les communes à se regrouper, ce qui crée des tensions entre les communes concernées en matière de fiscalité et des transferts de compétences[370]. Les nouvelles entités obéissent plutôt à des logiques économiques et ne sont pas forcément liées entièrement à des logiques de cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi. Ainsi, pour les toutes nouvelles intercommunalités participant à la compétition nationale pour obtenir le label, un des enjeux centraux est celui d'institutionaliser un territoire et de favoriser l'émergence d'une identité sociale autour de l'espace délimité qui constitue les frontières récemment créées.

Sète, qui s'est vu refuser le label de Capitale Française de la Culture[371], s'est unie à Montpellier pour présenter très tardivement *Montpellier 2028*. Grâce au dossier Montpelliérain, nous dévoilons ce qui se joue au moment de la définition du périmètre territorial. En effet, Montpellier 2028 a rendu, lors de la première phase de présélection, une proposition intégrant 142 communes issues de six intercommunalités adjacentes à la Métropole. Sur la carte de la Figure 3. 6, nous pouvons repérer un territoire laissé en blanc : la communauté d'agglomération du Pays de l'Or. Cette carte reflète la confrontation politique permanente qui a commencé à la

[369] Le mot « acte » est utilisé pour définir chacune des étapes de la décentralisation : acte I (1982-2002), acte II (2003-2007), acte III (à partir de 2007)

[370] FABUREL Guillaume, *Les métropoles barbares. Démondialiser la ville, désurbaniser la terre.*, Le passager clandestin, 2019.

[371] La ville de Sète a participé à la première édition du label « capitale française de la culture » en 2021. Le label a été décerné pour la première fois en 2022. Sète n'a pas été labélisée. Le gouvernement a créé en 2019 ce label dans le but de « distinguer, tous les deux ans, une commune ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants se démarquant par le soutien à la création, la valorisation du patrimoine, la transmission artistique et culturelle, la mobilisation des habitants, ainsi que l'implication des artistes et acteurs culturels implantés sur le territoire ». (Selon le site web du label)

fin des années 1990 quand Montpellier a voulu absorber, contre leur gré, les communes avoisinantes faisant partie de l'agglomération du Pays de l'Or[372] contre leur gré[373]. Ce n'est pas surprenant si Montpellier 2028, en vue de la deuxième phase de sélection, a annoncé haut et fort les adhésions de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or et de la Communauté de Communes Terre de Camargue portant à 8 le nombre d'intercommunalités et à 154 le nombre de communes [voir Figure 3. 7]. Le label CEC aurait permis à ces territoires de dialoguer pour la première fois. En effet, la Métropole méditerranéenne et le Pays de l'Or n'entretiennent pas des relations cordiales et collaboratives malgré le fait qu'elles soient liées sur des nombreux sujets. L'adhésion de cette agglomération a été annoncée ainsi[374] occultant le conflit partisan territorial qui empêche par exemple le développement du projet du tramway reliant le centre du Montpellier et sa plage en traversant le Pays de l'Or[375] [376]. La candidature a affiché ce dialogue, mais elle n'aura pas pour autant servi à dépasser le clivage [377].

[372] BOULARAND Arnaud, « Près de Montpellier. 10 ans du Pays de l'Or : "on a mis de côté les idéologies". », *Métropolitain*, 14 février 2022.

[373] Montpellier a obtenu le statut de Métropole en 2015.

[374] RÉDACTION, « Montpellier, Capitale Européene de la Culture: le Pays de l'Or rejoint la candidature », *Métropolitain*, 3 juillet 2023.

[375] FINGER Sarah, « Transports: vers les plages de Montpellier, la gratuité abandonnée », *Libération*, 20 décembre 2023.

[376] NOTÉ Jean, « Littoral montpelliérain : le Pays de l'Or dit non au tramway jusqu'à la mer », *Midi Libre*, 15 février 2022.

[377] NOTÉ Jean et TRABUCHET Ludovic, « La Métropole de Montpellier et le Pays de l'Or, une relation...comme dans un film », *Midi Libre*, 22 mai 2022.



Figure 3. 6 : Territoire Montpellier 2028 avant la présélection

Source : site web de la candidature https://www.montpellier2028.eu/ consulté le 30 octobre 2022

Clé de lecture : cette carte illustre le premier territoire présenté par la candidature où la communauté d'agglomération du Pays de l'Or, entre la communauté de communes du Pays de Lunel et la métropole de Montpellier, n'est pas colorée.

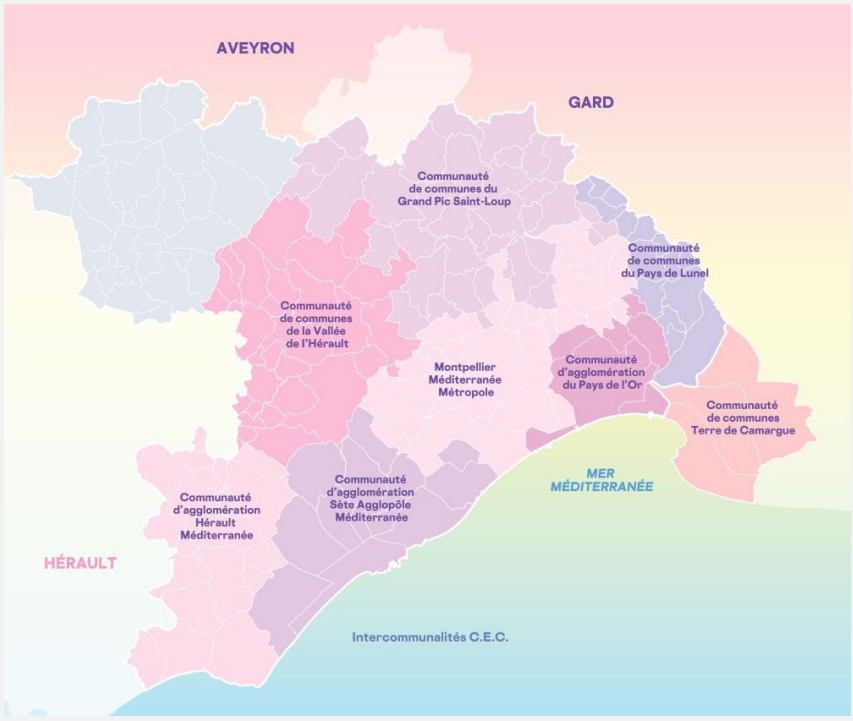

Figure 3. 7 : Territoire Montpellier 2028 après la présélection

Source : site web de la candidature, https://www.montpellier2028.eu/, consulté le 20 juillet 2023.

Clé de lecture : cette carte illustre le territoire de la candidature montpelliéraine avec l'adhésion de la communauté d'agglomération du Pays de l'Or. L'adhésion a eu lieu en juillet 2023.

3.2.3. Revendiquer une distribution équitable de ressources

La candidature de Bourges, *Territoires d'avenir*, ambitionne d'affronter les enjeux actuels via la culture et de pouvoir « inspirer les villes européennes et françaises de taille moyenne sur les grandes questions qui traversent la société[378] ». En adoptant le slogan « territoire d'avenir », la candidature fait écho aux villes de « moins de 100 000 habitants […] souvent négligées, fragilisées par la planification et les investissements nationaux et européens qui se sont concentrés sur les métropoles [et] les agglomérations ». L'enjeu est moins de se servir de son passé, que de se projeter vers l'avenir en se basant sur une candidature qui porte non seulement l'espoir des villes moyennes européennes, mais aussi l'étendard pour la défense et la revendication de rééquilibrage territorial. Néanmoins, les chercheurs hésitent sur la définition de « ville moyenne » en argumentant que dans chaque pays l'expression peut faire référence à différentes réalités[379]. Notre échange avec le directeur de la candidature berruyère est révélateur :

> « C'est important parce que ce sont les villes et les territoires d'avenir. On n'est plus dans un avenir qui est lié aux métropoles ou grandes capitales de province. Je pense que c'est important en France parce qu'il y a un récit dominant : politique ou médiatique qui est très centralisateur […] Et si on regarde dans les 20 dernières années, toute la politique culturelle, mais aussi économique et d'aménagement du territoire de la France, s'est concentrée vers les grandes métropoles et je pense qu'aujourd'hui si on a regard sur 2030-2050, les grands enjeux sont sur les villes médianes[380] avec toute la richesse qu'elles peuvent amener dans un monde complexe […]. Déjà il faut dire qu'elles sont majoritaires. En France, cela représente 25 % à 30% des habitants qui vivent dans des villes médianes. Une proportion importante, et c'est la même chose dans le territoire de l'Union Européenne, on voit qu'ils sont dans des situations difficiles parce que la plupart de financements va aux territoires des métropoles ». (Entretien avec le Commissaire Général de Bourges 2028, juillet 2022)

[378] Sur le site web de la candidature : https://bourges2028.org/ consulté le 30 décembre 2023.

[379] SANTAMARIA Frédéric, « La notion de "ville moyenne" en France, en Espagne et au Royaume-Uni », *Ann. Géographie*, 2000.

[380] Notre interlocuteur parle de « villes médianes » tandis que le dossier fait référence aux « villes moyennes ». La candidature berruyère les utilise indistinctement. Il semblerait que les représentants politiques préfèrent la première expression en faisant référence aussi à leur fonctionnement et évitant de cette manière toute connotation négative à la taille.

Marseille avait déjà insisté sur l'opportunité que représentait de recevoir le label afin de rattraper des retards infrastructurels de tous ordres[381]. Dans cette perspective, Bourges prétend en plus devenir la représentante de toutes « les villes petites et moyennes […] les plus touchées. La fragmentation territoriale et générationnelle est alors apparue clairement[382]. Les jeunes qui ont l'impression de ne pas avoir d'importance, vivant dans des zones qui n'en ont pas non plus -ni pour la police, ni pour les politiciens- ont laissé libre cours à leur colère et à leur frustration. Le ressentiment des laissés pour compte […]. Le but de *Territoire d'avenir* est de faire des villes petites et moyennes des lieux où tout le monde a son importance et le ressent ». L'institution européenne qui viendrait au secours de ces territoires délaissés célèbre le changement de paradigme que représente la candidature de Bourges finalement choisie CEC car « selon le dossier de candidature, elle souffre « depuis longtemps d'un manque de considération de la part de l'État, qui se traduit notamment par nombre d(in)décisions concernant l'aménagement du territoire » [383].

Cependant, c'est la candidature dionysienne[384] qui cristallise davantage l'exigence d'investir dans les territoires relégués. Le projet dionysien, *Périféeries*[385] 2028, ambitionne de porter :

> « Les désirs d'habitantes et d'habitants de toute l'Europe, celles et ceux qui sont désignés comme un « à côté » ou relégués. Aujourd'hui, elles et ils font retentir leurs identités singulières : Molenbeek dans Bruxelles, Eleusis aux portes d'Athènes, Kaunas devant Vilnius […]. Ces histoires et ces récits, nous leur donnerons droit de cité afin qu'ils ne soient plus au ban d'une modernité qui n'aura pas la moindre chance de se construire sans eux »[386].

Saint-Denis, sous le mot-valise de « Périféeries », se dresse comme paradigme de la périphérie : « Nous sommes « la » périphérie ». La candidature de *Banlieue(s) Capitale*

[381] GIROUD Matthieu et GRÉSILLON Boris, « Devenir capitale européenne de la culture », *Cah. Géographie Qué.*, 55, 2012.

[382] Le dossier de Bourges fait référence à la crise liée à la covid.

[383] COMMISSION EUROPÉENNE, « Sélection de la Capitale européenne de la culture 2028 en France. Phase de sélection. Rapport du jury », 2024.

[384] Dionysien : gentilé utilisé pour désigner les habitants de la commune de Saint-Denis dans le département de la Seine-Saint-Denis.

[385] Nom attribuée à la candidature

[386] Extraits de la tribune signée par les acteurs de la candidature apparue dans le *Journal de Dimanche* le 10/07/2022

Européenne de la Culture s'est fondée sur la même volonté : celle de changer l'image des banlieues et bâtir des nouveaux récits[387].

Malgré la volonté de représenter les « banlieues européennes », *Périféeries* n'a pas voulu intégrer la démarche *Banlieue(s) Capitale Européenne de la Culture.* De ce fait, et par manque de soutien politique, le collectif voulant regrouper plusieurs banlieues françaises n'a finalement pas déposé un dossier de candidature. Saint-Denis a fait de sa candidature une revendication spatiale, une dénonciation de la concentration économique et de pouvoirs dans les métropoles car « Paris, capitale française, ne serait pas ce qu'elle est sans ses banlieues populaires, sans ces arrière-cours qui sont l'envers du décor d'une métropolisation qui trop souvent exclut et relègue ». Investir la culture de la « marge » ne constitue pas une nouveauté dans le dispositif européen, car prendre volontairement de la distance vis-à-vis des formes traditionnelles de culture (exclusive ou élitiste) constitue déjà le point commun des candidatures anglaises à CEC en 2008[388]. Les dossiers français au label 2028 abordent également le sujet. Néanmoins, axer sa candidature sur cette volonté représente une singularité de la candidature dyonisienne.

3.3. Sémiotisation et représentations des territoires

Daniel Meier explique ce que Pierre Bourdieu[389] avait déjà énoncé : il existe une relation consubstantielle entre territoire et représentation. Il rajoute par ailleurs qu'un territoire n'existe pas en soi, indépendamment d'un regard qui est porté sur lui[390]. Comme le soulignent les géographes Guy Di Méo[391] et Jean Aldhuy[392], la représentation que les acteurs se font d'un

[387] Comme acte fondateur, un collectif d'acteurs économiques, politiques et sociaux, d'artistes et de citoyens signe la tribune apparue dans *Le Monde* le 25 octobre 2020 avec la volonté de « œuvrer à la production de nouveaux imaginaires qui reconnaissent le patrimoine de ces territoires [les banlieues] »

[388] GRIFFITHS Ron, « City/culture discourses », *Eur. Plan. Stud.*, 14, 2006.

[389] BOURDIEU Pierre, « L'identité et la représentation », *Actes Rech. En Sci. Soc.*, 35, 1980.

[390] MEIER Daniel, « Territoires et représentations », *Contrar.*, n° 11, 2009.

[391] DI MÉO Guy, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société », *Géocarrefour*, 77, 2002.

[392] ALDHUY Julien, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, 2008.

territoire est diversifiée, voire divergente[393]. La création d'une nouvelle représentation urbaine pouvant promouvoir la ville dans le contexte international est l'un des enjeux cruciaux des Capitales Européennes de la Culture[394], les prétendants français au titre en 2028 ont construit une nouvelle représentation pour chaque ville dans le cadre de leurs dossiers. Afin d'étudier ces représentations, nous faisons appel au concept de sémiotisation spatiale que nous définissons comme le processus par lequel la découpe territoriale définie selon les stratégies précédemment analysées est dotée des significations symboliques et culturelles par le biais d'un récit et les représentations qui l'accompagnent. Les porteurs des candidatures ont utilisé ces images pour véhiculer ce récit s'adressant aussi bien à l'extérieur (investisseurs, touristes) qu'à l'intérieur (acteurs politiques, culturels et habitants). Ces représentations ont servi également à médiatiser leur propos et à initier la restauration de l'image du territoire s'appuyant sur l'opération culturelle d'envergure qui constitue le dispositif CEC. Afin de faciliter la prise en charge collective, un système de représentation, emprunté des outils standardisés de communication[395], a été conçu.

Si le marketing et la communication publicitaire visent à « vendre un produit », alors le but des candidatures est bien celui de « vendre un territoire ». Parallèlement, là où le marketing cherche à obtenir une position compétitive sur le marché, les concurrents français au label CEC 2028 ont cherché à obtenir une position stratégique sur l'échiquier économique international, et notamment au niveau européen. Alors que le marketing se base sur la mise en scène d'une vision édulcorée du produit, les candidats ont construit une image prospective évocatrice de leur territoire. Cette image s'est exprimée à travers plusieurs formes de représentations. Tout d'abord nous observerons les représentations spatiales, qui se matérialisent par des cartes illustrant le territoire en question. Puis, nous examinerons les représentations sémantiques, c'est-à-dire les descriptions verbales utilisées pour caractériser le territoire. Enfin, nous analyserons les représentations symboliques associées.

[393] GUIROU Camille, « Cartographier le territoire autrement », *Manag. Int.*, 25, 2021.

[394] ROTOLO Marina, *La production de la ville en contexte labellise Matera, Capitale européenne de la culture en 2019*, Paris Est Sup, 2021.

[395] MAISETTI Nicolas, *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, L'Harmatan, 2014.

3.3.1. La représentation spatiale

Nous distinguerons entre le territoire « de soutien » et celui « d'action ». Ce dernier intègre tous les emplacements où la programmation artistique peut avoir lieu. Tandis que le territoire « de soutien » est défini par les structures territoriales qui ne dépassant pas l'échelle de la région (communes, intercommunalités, départements et région) apportent un soutien économique ou financier. En fonction de leur récit, les prétendants français ont utilisé différentes manières pour représenter ce territoire. Nous appellerons candidatures territoriales spatiales celles qui appuient leur discours sur un territoire définit par une représentation qui superpose le territoire « de soutien » et celui « d'action ». Dans ce type de candidature, l'engagement financier des entités territoriales a contraint les équipes à adapter leur programmation pour mieux correspondre au territoire aux adhérents au chaque projet. Qui également consenti à céder le protagonisme à la ville porteuse de la candidature.

Ainsi, Rouen Seine Normande 2028, appelé RSN2028 présente une carte mettant en lumière la Seine, aux limites correspondant aux frontières administratives des intercommunalités des départements de l'Eure et la Seine Maritime qui bordent le fleuve [voir Figure 3. 8]. Procès-verbaux de chaque structure territoriale à l'appui, cette candidature délimite un territoire englobant la Communauté de communes du pays de Honfleur-Beuzeville, la Communauté de communes Pont-Audemer/Val de Risie, la Communauté de communes Roumois Seine, la communauté d'agglomération Seine-Eure, la Communauté d'agglomération Seine Normandie, la Communauté de communes Lyons Andelle, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté de communes Caux-Austreberthe, la Caux-Seine Agglomération, et le Havre Seine Métropole. Au total 10 EPCI dont 2 métropoles, 5 Communautés de Communes et 3 Communautés d'Agglomération : un territoire continu fraichement créé, englobant toutes les EPCI qui bordent la Seine, de l'océan jusqu'à la limite avec la région d'Île-de-France. Sur la même carte, certaines villes appelés dans le dossier « les dix Portes Capitale », sont mises en lumière : Honfleur, la plus grande commune et siège de la CC[396] de Honfleur ; Quillebeuf-sur-Seine pour la CC de Pont d'Audemer ; aucune commune ne représente la CC de Roumois Seine ; Gaillon et Pont-de-l'Arche pour la CA Seine-Eure ; Les

[396] De manière à simplifier la lecture nous avons remplacé Communauté de communes par l'abréviation CC et Communauté d'agglomération par l'abréviation CA

Andelys, Giverny et Vernon, siège de la CA Seine Normandie ; Rives-en-Seine pour la CA de Caux Seine ; Le Havre pour la Métropole Havre Seine ; aucune commune représente la CC Caux Austreberthe ; enfin, Duclair, Elbeuf et la ville de Rouen, pour la Métropole de Rouen Normandie.

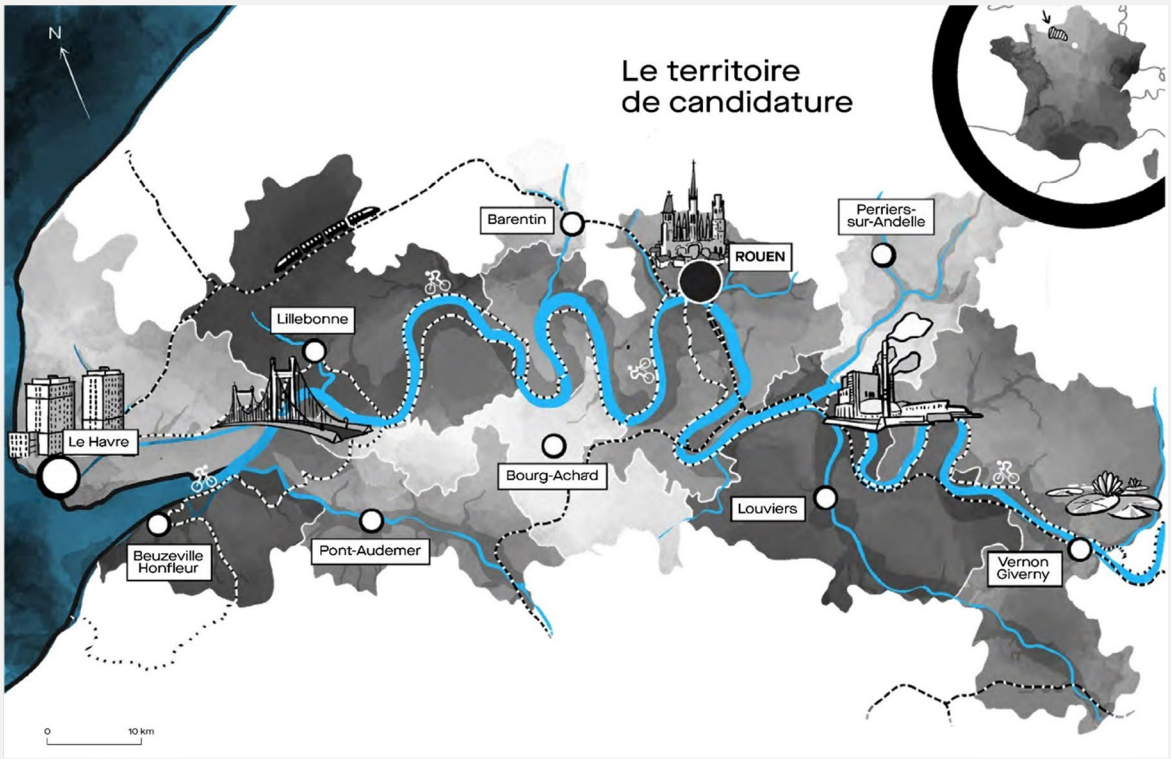

Figure 3. 8 : Territoire Rouen Seine Normande 2028

Source : Dossier de candidature de la phase de présélection de la ville de Rouen.

Bien que les axes routiers principaux et les aires de covoiturage soient également intégrés dans la carte, le protagonisme est accordé à l'offre de mobilité douce. Nous retrouvons ainsi : la partie normande de la Seine à Vélo[397], les chemins de Grandes Randonnées, les lignes et les gares du Réseau Ferré National et les Lignes du réseau NOMAD[398]. Les traversées de la

[397] Itinéraire cyclable de Paris à la mer constitué de 420 Km. La candidature de Rouen a intégré que la partie correspondant à la région de Normandie.

[398] Le réseau NOMAD est le réseau de mobilité normand regroupant tous les transports régionaux non urbains et scolaires : trains, cars, transports à la demande et covoiturage.

Seine sont également représentées : 8 bacs de Seine[399] et 20 ponts/viaducs dont 7 dans la ville de Rouen. Trois éléments essentiels se dégagent ainsi de cette représentation : les limites du territoire de candidature (matérialisées pas les frontières territoriales des EPCI), les villes centre, couronnées par Rouen, porteuse de la candidature et les réseaux de communications. Comme le souligne Raffestin, « L'écogenèse territoriale la plus rudimentaire intègre immédiatement les notions de limite, de centralité […] et de circulation : la délimitation, centration et communication sont au cœur du processus de territorialisation »[400]. Les nouvelles adhésions ont fait également la une des journaux locaux. Le journal Paris-Normandie, quelques jours avant que la décision finale du jury de sélection soit publique, célèbre et adapte les titres en fonction du territoire couvert par chaque édition, la rouennaise souligne le « défi partagé » de Rouen 2028 tandis que les éditions havraise et euroise soulignent l'adhésion à la « fête » [voir Figure 3. 11, Figure 3. 11 et Figure 3. 11].

[399] Les bacs de Seine sont les bateaux qui font le service public de traversée de la Seine entre Rouen et Le Havre et qui ont été pendant très longtemps les seuls moyens de franchir la Seine entre Rouen et l'estuaire comme conséquence de l'absence du pont sur le fleuve due à la volonté de conserver une hauteur très importante pour laisser les navires de haute mer arriver jusqu'au port de Rouen. Ils sont actuellement gérés par le conseil départemental de la Seine-Maritime.

[400] RAFFESTIN Claude, « Écogenèse territoriale et territorialité », in *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard & Fondation Diderot, 1986.


PARIS NORMANDIE
ROUEN - ELBEUF - DIEPPE - BRAY - CAUX
FOOTBALL
Coupe de France : le FC Rouen, le FC Dieppe et QRM passent
PAGES 17-18-19
DU HAVRE AUX ANDELYS
Rouen 2028 : un défi partagé
La candidature pour devenir en 2028 capitale européenne de la culture dépasse très largement les limites de Rouen. Toute la vallée de la Seine est impliquée. PAGES 12-13

Figure 3. 11 : Une du *Paris Normandie* sur Rouen 2028

Source : Paris-Normandie, 10 décembre 2023, édition rouennaise


PARIS NORMANDIE
EURE
ATHLÉTISME
Deux athlètes du Val-de-Reuil AC aux Europe de cross
PAGE 21
ROUEN, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE EN 2028
L'Eure sera aussi de la fête
Des Andelys jusqu'au Havre, toute la vallée de la Seine est engagée dans la candidature de Rouen capitale européenne de la culture en 2028. Réponse mercredi soir. PAGES 12-13

Figure 3. 11 : Une du *Paris Normandie* avec le soutien eurois

Source : Paris-Normandie, 10 décembre 2023, édition départementale Eure


LE HAVRE
PARIS NORMANDIE
FOOTBALL
D1 féminine : les Havraises rêvent d'un exploit face au PSG
PAGE 20
ROUEN, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE EN 2028
Le Havre sera aussi de la fête
Du Havre jusqu'aux Andelys, toute la vallée de la Seine est engagée dans la candidature de Rouen capitale européenne de la culture en 2028. Réponse mercredi soir. PAGES 12-13

Figure 3. 11 : Une du *Paris Normandie* avec le soutien havrais

Source : Paris-Normandie, 10 décembre 2023, édition havraise

La construction de cette découpe territoriale a servi pour médiatiser la candidature et son territoire. Afficher l'unité territoriale malgré les conflits partisans est un exercice qui ouvre une fenêtre médiatique par sa rareté. Laurent Wauquiez (Les Républicains) président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes attaqué en mai 2023 sur les plusieurs vagues de réduction des aides culturelles dans cette région[401] s'est toutefois fait photographier quelques mois après, à côté d'Olivier Bianchi (Parti Socialiste) avec le dossier de candidature de Clermont-Ferrand et des centaines d'élus de trois régions (600 collectivités locales) dans l'Hôtel de Région[402].



Figure 3. 12 : Soutiens politiques Clermont-Ferrand 2028

Source : *La Montagne*, 17 novembre 2023

Clé de lecture : les élus de 600 collectivités locales soutiennent le dossier clermontois au siège de l'Hôtel de Région. Au centre Olivier Bianchi avec Laurent Wauquiez attaqué par ses réductions budgétaires du secteur culturel.

[401] LE MONDE-RÉDACTION, « Laurent Wauquiez, attaqué sur la baisse des aides culturelles en Auvergne-Rhône-Alpes, dénonce une « culture à deux vitesses » », *Le Monde*, 28 mai 2023.

[402] FEBVRET Pierre-Olivier et DODON Julien, « Des élus de tous bords apportent leur soutien à la candidature Clermont-Ferrand/Massif central à la capitale européenne de la culture 2028 », *La Montagne*, 17 novembre 2023.

La représentation utilisée pour Amiens reprend les mêmes éléments que celle de Rouen : territoire délimité et divisé par les frontières administratives des EPCI soutenant la candidature et bordant la Somme [voir Tableau 3. 2 et Figure 3. 13]. Le territoire de cette candidature regroupe 12 territoires partenaires, surtout placés dans le département de la Somme : la CC de l'Est de la Somme, la CC de la Haute Somme, la CC Terre Picardie, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur des Hauts-de-France, la CC du Pays du Coquelicot, la CC du Val de Somme, la CA Amiens Métropole, la CC Nièvre et Somme, la CA Baie de Somme, la CC Ponthieu-Marquenterre, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées et la CA de Saint-Quentinois, la seule structure dans le département de l'Aisne[403]. Les villes mises en lumière sont le siège de chacune des intercommunalités mentionnées et Amiens, comme dans le cas rouennais, est représentée comme le centre de cette vallée. La carte s'accompagne des descriptions valorisantes : « Un cadre naturel exceptionnel préservé et reconnu. Un territoire de mémoire des conflits de la Guerre de Cent Ans à la Seconde Guerre mondiale, fort de sa résilience […]. Une vallée qui a connu l'industrialisation, la désindustrialisation et enfin la reconversion et l'innovation contemporaine. Un espace rural émaillé de nœuds urbains, autosuffisant énergétiquement, à l'agriculture raisonnée. Une terre de solidarité […] »[404].

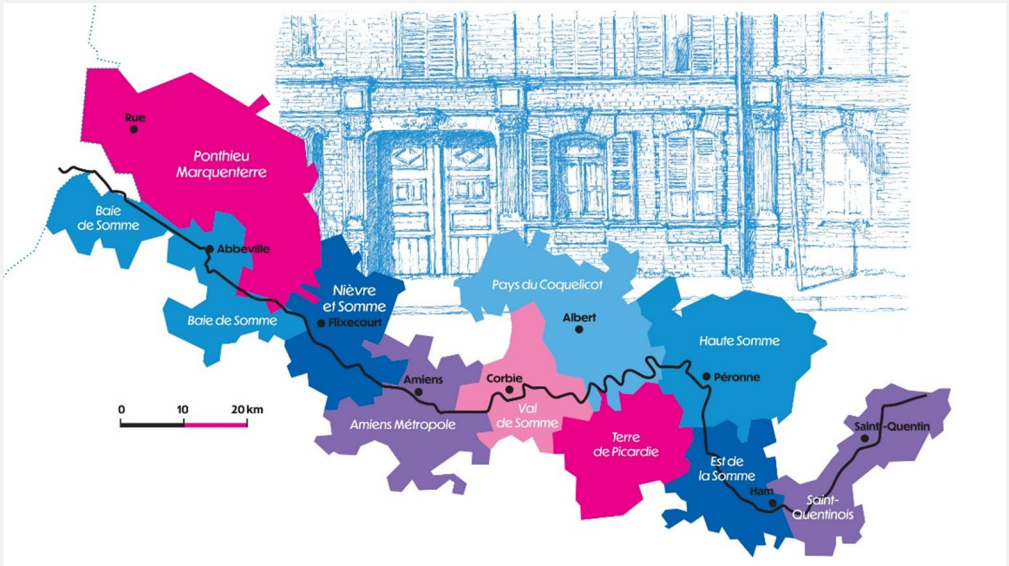

Figure 3. 13 : Territoire Amiens-Vallée de la Somme 2028 sur fond de maison typique amiénoise

Source : Dossier de presse de la candidature d'Amiens, janvier 2023

[403] Dossier de presse de la candidature d'Amiens, janvier 2023

[404] Dossier de presse de la candidature d'Amiens, janvier 2023

Clermont-Ferrand est en termes d'extension celle qui s'étend sur un territoire plus large : une surface de 85 000 km² et 3.8 millions d'habitants [voir Tableau 3. 2 et Figure 3. 15] caractérisé par le Massif Central. Il regroupe 4 régions, 22 départements et 3 942 communes[405]. L'association de la candidature souhaite faire de ce territoire de candidature « un véritable catalyseur, rassemblant des acteurs, structures et territoires, afin de mener une réflexion décloisonnée à l'échelle du Massif Central »[406]. Comme dans la carte de la Figure 3. 13, le territoire de la commune de Clermont-Ferrand est davantage présenté comme le centre opérateur, « historiquement une ville productive […] est aujourd'hui une ville créative »[407]. Selon cette carte la programmation se déroule surtout dans la ville centre et prend appui sur le reste de territoires à travers les dispositifs relais qui permettent de témoigner de ce qui se développe dans la ville porteuse de la candidature comme par exemple les compagnies de colportage [en jaune sur la carte de la Figure 3. 14]. Même si le colportage est aujourd'hui presque disparu, il était au XIXème siècle, partie importante d'un mode de vie, de relations sociales et de la culture populaire[408]. Il s'agissait des petits marchands ambulants qui portaient des marchandises de porte en porte. La candidature clermontoise récupère cette figure à laquelle elle attribue des caractéristiques du « nomadisme culturel » afin de mettre l'accent sur « une volonté affirmée de travailler loin des lieux dédiés habituellement à la culture »[409]. Concrètement, dans le dossier il est prévu des caravanes de véhicules « étonnants » (camions-théâtre, camions-ciné, fourgonnettes, caravanes *dancig*, réalisés par des designeurs afin de parcourir « quatorze départements du Massif Central »[410]. La plupart de manifestations et

[405] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu quand la culture rencontre la nature. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[406] Délibération du conseil municipal. Séance du 06 novembre 2020, rapport nº 5 : Candidature Capitale Européenne de la culture. Création de l'association « Clermont-Massif Central 2028 » Adoption des Statuts

[407] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu. Une capitale de transition. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

[408] QUILLET Renaud, « Le colportage de librairie en pays picard durant le second XIX e siècle », *Rev. Nord*, n° 385, 2010.

[409] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu quand la culture rencontre la nature. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[410] Malgré une carte bien définie, issue du GIP Massif Central, le dossier de candidature semble douter sur la surface sur laquelle s'étend vraiment la programmation. À certains moments il est indiqué que la candidature s'étale sur 22 départements comme dans la carte et à certains moments il est indiqué que les compagnies de colportage conçues comme système relais vont parcourir 14 départements.

projets concernant la candidature situés dans le territoire métropolitain, les compagnies de colportage devraient « sillonner les zones rurales et les quartiers prioritaires »[411].



Figure 3. 14 : « L'épicentre » de Clermont-Ferrand 2028

Source : dossier de candidature clermontois, phase de présélection, décembre 2022

Clé de lecture : divisé dans les communes appartenant à la métropole, la carte montre la concentration d'éléments référés à la programmation dans la commune de Clermont en comparaison avec le reste de communes. La ligne du dispositif « Compagnies de colportage » dessine une surface vague où la programmation pourrait s'éteindre grâce à ce dispositif et à la fonction relais de lieux et institutions culturelles participant au projet et présentes aussi sur la carte.

[411] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, *op. cit.*

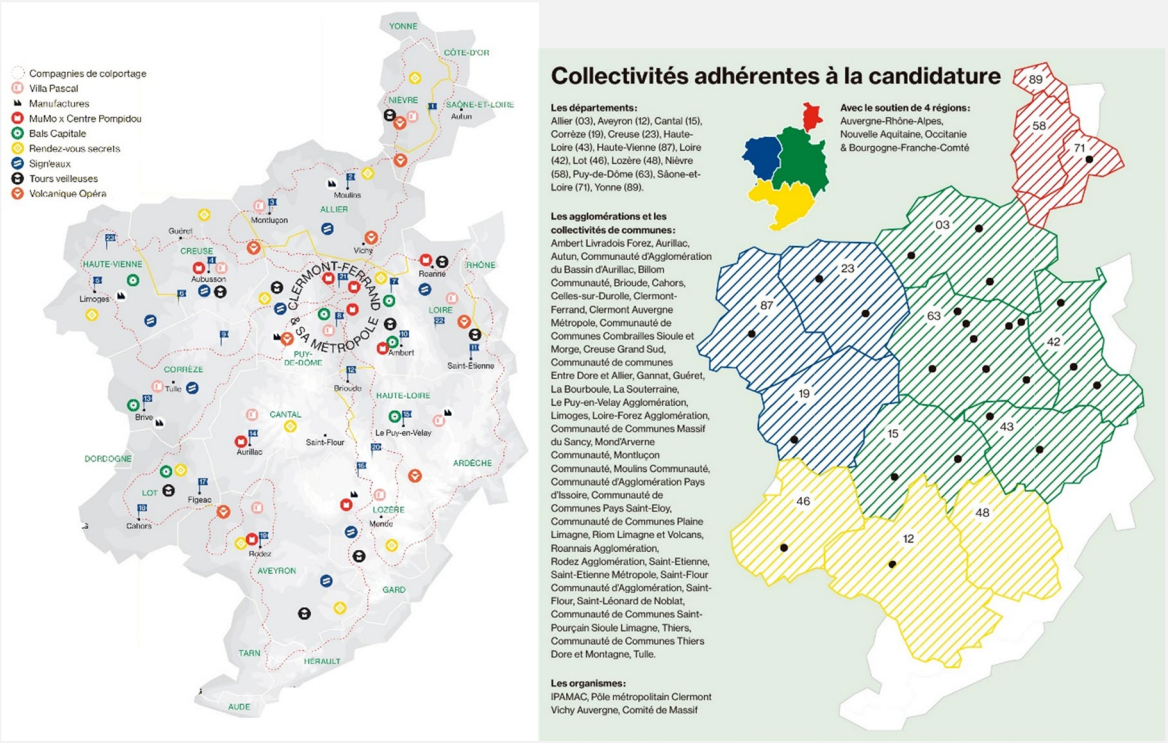

Figure 3. 15 : Territoire Clermont-Ferrand 2028

Source : dossier de candidature clermontois, phase de présélection, décembre 2022

Clé de lecture : à gauche la carte superpose le territoire de soutien (les structures adhérentes) et le territoire d'action (les lieux où la programmation se déroule). Seuls les départements adhérents sont représentés. En choisissant une carte divisée en départements la candidature montre un territoire continu. Si la carte avait été réalisée à l'échelle des EPCI, comme dans le cas de Rouen, la carte rendrait un aspect de territoire fragmentée car l'ensemble des EPCI de chaque département adhérent ne sont pas listés sur la liste accompagnant la carte.

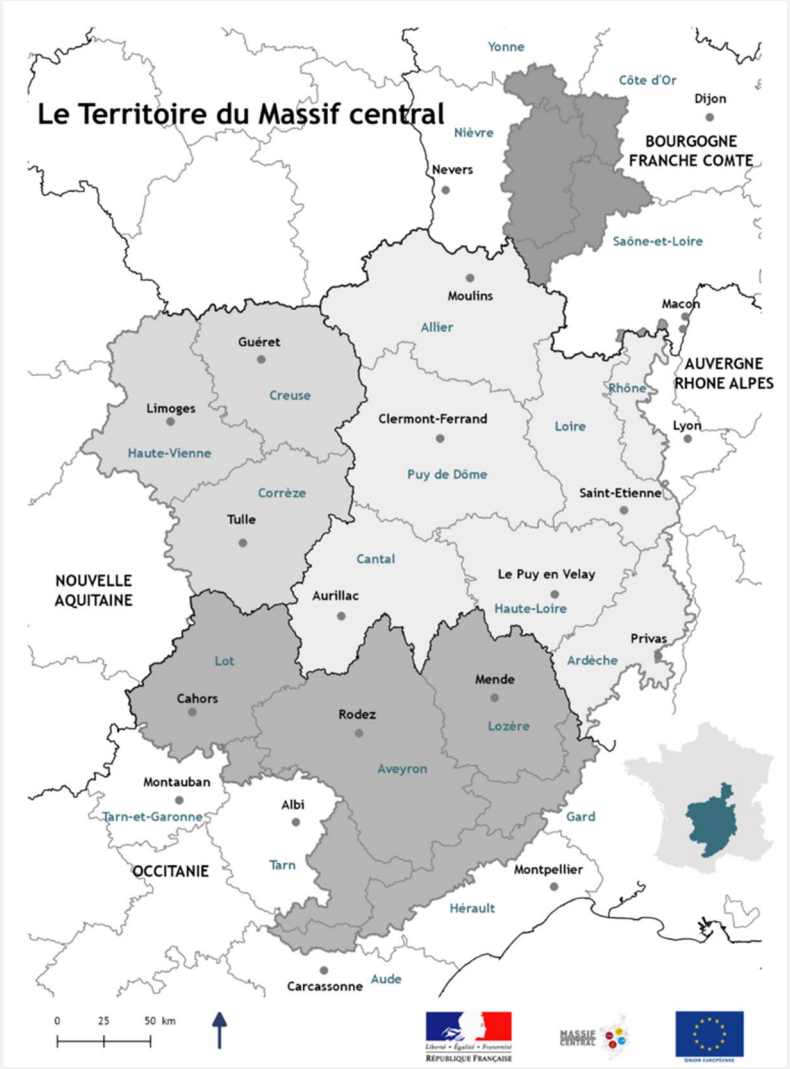

Figure 3. 16 : Territoire GIP Massif central

Source : site web du GIP Massif Central https://www.massif-central.eu/le-massif/le-territoire/

Clé de lecture : le groupement d'intérêt public interrégional (GIP) pour le développement du Massif central est l'autorité de gestion du programme opérationnel qui reçoit les Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) dans l'objectif de renforcer ses atouts en matière d'attractivité et être capable d'attirer et maintenir des entreprises et des actifs en s'appuyant sur la valorisation de la qualité environnementale et ses ressources naturelles et l'innovation. Le fond de carte du territoire Clermont-Ferrand 2028 s'appuie sur la même découpe territoriale que le GIP.

Les cartes incluses dans le dossier de candidature reproduisent exactement la représentation spatiale avec les limites et la division en départements du GIP[412] Massif Central qui a servi comme fond de plan [voir Figure 3. 16]. En tant que membre honoraire de

[412] Groupement d'intérêt public : structure administrative française permettant à des entités publiques ou privées de coopérer dans le cadre d'un projet ou d'une mission d'intérêt général.

l'association[413], ce GIP a comme but de lutter contre le déclin démographique à partir de trois axes majeurs : faire venir de nouveaux habitants, créer des richesses économiques et rendre le territoire accessible[414]. En s'alignant parfaitement avec les arguments de la candidature, la présence de cette structure administrative qui a également financé sa préparation[415], a constitué une base solide pour étayer le récit candidat.

Nice, à l'image de Lille 2004, a cherché un périmètre transfrontalier regroupant en plus de la Ville de Nice et sa Métropole, l'est du département des Alpes-Maritimes, la partie orientale de l'ancien Comté de Nice aujourd'hui constituée en communauté de communes de la Rivera française et les villes italiennes de Cuneo (Piémont), Vintimille, Imperia et San Remo (Ligurie), soit 835 00 habitants sur 2500 km².



Figure 3. 17 : Territoire Nice 2028

Source : site web de la candidature https://www.nice-2028.eu/fr/ consulté le 13 décembre 2022

Clé de lecture : à différence d'autres cartes, cette candidature a choisi de rendre les limites diffuses tout en mettant en valeur la frontière internationale et les villes italiennes soutenant la candidature.

[413] ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Statuts. Clermont-Ferrand Massif Central 2028 candidature capitale européenne de la culture », 2021.

[414]Source : https://www.massif-central.eu/le-massif/le-territoire/

[415] 100 000 euros en 2022 et 50 000 euros en 2023. Source : procès-verbal du conseil métropolitain de Clermont-Ferrand du 1er avril 2022 et délibération du même conseil du 31 mars 2023.

Les différentes représentations spatiales du territoire candidat ont non seulement illustré le dossier de candidature, mais également les dossiers de presse et ont servi comme support visuel lors des différentes présentations publiques. Les médias se sont emparés de ces cartographies représentant de nouvelles identités tout en dissimulant les tensions politiques au sein de chaque territoire. En effet, comme l'explique Nicolas Maisetti dans ses travaux portant sur la candidature marseillaise : les mécanismes économiques (dans notre cas, la compétition pour se placer dans l'échiquier européen) se sont désormais imposés sur les régulations politiques traditionnelles, anciennement limitées par des frontières électorales et administratives[416].

3.3.2. La représentation sémantique

Nous voudrions analyser un autre type de représentation adoptée par les candidats en soulignant le rôle crucial du discours dans la création et la valorisation des territoires[417] créés pour candidater. Nous nous appuierons sur les travaux qui interrogent le rôle du discours dans la valorisation et/ou la dévalorisation de l'espace urbain de la sociologue américaine Sharon Zukin « l'investissement dans l'espace urbain par le discours ». Notre objectif est de démontrer que le cadre discursif, incluant le choix lexical, les catégories de pensée et les schèmes de raisonnement[418], présents à la fois dans les discours écrits et oraux des acteurs, ont joué un rôle majeur dans l'attribution d'une légitimité partagée dans la découpe territoriale. Il est important de comprendre le cadre de compréhension et d'interprétation des processus géographiques, architecturaux et sociologiques[419] qui sont mobilisés par ces discours, ainsi que les caractéristiques et lieux spécifiques ciblés, capables de créer une nouvelle image médiatisable. La conception de ces éléments découle d'une double vocation. D'une part, elle est motivée par la compétition nationale pour le label, où chaque candidat aspire à se démarquer tout en respectant le règlement européen. D'autre part, elle répond à des objectifs plus larges,

[416] MAISETTI Nicolas, « « Jouer collectif » dans un territoire fragmenté », *Gouv. Action Publique*, VOL. 4, 2015.

[417] ZUKIN Sharon, « Pouvoir des mots, mots du pouvoir », in *Dire la ville c'est faire la ville : La performativité des discours sur l'espace urbain*, Presses universitaires du Septentrion, 2017, [consulté le 22 février 2024].

[418] GENESTIER Philippe et VESCHAMBRE Vincent, « Chapitre IV. La démolition des tours et des barres comme évidence », in *Dire la ville c'est faire la ville : La performativité des discours sur l'espace urbain*, Presses universitaires du Septentrion, 2017.

[419] ZUKIN Sharon, *op. cit.*

notamment celui d'accorder au développement culturel la capacité de susciter ou accompagner un profond développement urbain, présenté comme une évidence. Nous aborderons trois manières d'interpréter les discours des candidats : tout d'abord, selon une approche de nature communicationnelle, visant à renforcer la logique de l'arrangement territorial considéré en soulignant son efficience économique dans le cas d'une labellisation; ensuite, selon une perspective valorisante et singulière qui se manifeste par l'inversion de stigmates ; enfin, selon une logique discursive dans laquelle l'attribution du label à certains territoires constitue un acte de rééquilibrage territorial, considéré comme dû par l'institution européenne.

Si, comme l'explique Guy Di Méo, « la relation territoriale paraît, en bien des cas, un facteur de consolidation, voire de formation des identités sociales » [420], la construction d'un nouveau territoire implique la création d'une nouvelle identité et le discours utilisé par les candidats regroupe « une véritable consistance matérielle faite de signes et de symboles »[421]. En adoptant un registre basé sur la conviction, des champs lexicaux se déploient, créant de nouveaux symboles et repères. Ces éléments sont choisis afin de renforcer et de conforter cette identité, lui conférant ainsi une image de solidité et de cohérence indéniable. L'expression de l'identité comme continuum entre l'individu et le territoire[422] se traduit dans les discours des candidats en amalgamant le territoire et ses habitants. Que ce soit pour les acteurs culturels, résidents, professionnels de l'aménagement urbain et responsables politiques, ce mélange concède des capacités humaines à l'arrangement spatial, suscitant l'émotion et l'adhésion.

Nous aborderons en premier lieu le *do something syndrome,* présent dans l'ensemble des candidatures. Il s'agit du lexique qui évoque la nécessité de prendre des mesures face à une situation difficile[423]. La rhétorique sous-tendant ce devoir moral est introduite par des termes tels que **changement, mutation et métamorphose**. Selon ces témoignages, le territoire requérant une action décisive qui permettrait d'opérer un changement dans son image intérieure

[420] DI MÉO Guy, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société », *Géocarrefour*, 77, 2002.

[421] *Ibid.*

[422] *Ibid.*

[423] GENESTIER Philippe et VESCHAMBRE Vincent, « Chapitre IV. La démolition des tours et des barres comme évidence », in *Dire la ville c'est faire la ville : La performativité des discours sur l'espace urbain*, Presses universitaires du Septentrion, 2017.

et extérieure. Le secteur culturel et l'opération CEC sont présentées comme étant à la fois les principaux moteurs et les catalyseurs de ces dynamiques.

La candidature bastiaise et sa proposition *Au-delà de l'île / Beyond the Island / Aldil'isula*, entend « affirmer la double volonté de problématiser la réalité insulaire de la Corse […] mais également […] impulser un **changement** de regard sur notre territoire au-delà de ce fait insulaire, qui a fait l'objet au fil de siècles de projections, de marketing folklorisant, de constructions utopiques et d'expérimentations politiques »[424]. Bourges ne se concentre pas sur son image, mais sur les problématiques auxquelles les villes petites et moyennes font face. Son discours se déroule en trois temps. D'abord, le dossier résume les difficultés : « nous ne sommes toujours pas desservis par le TGV, nous avons du mal à attirer les médecins et les prévisions de perte de population d'ici 2050 sont toujours de l'ordre de 30% dans le département du Cher, comme pour toutes les villes petites et moyennes de France »[425]. Ensuite, il présente une volonté de changement : « mais un nouveau récit de Bourges et de son avenir possible a fait son apparition. Le récit d'une sortie de crise pour mieux rentrer dans une phase de résolution des conflits, grâce à une stratégie qui place une partie oubliée de la France au cœur d'un nouveau centre, et aide à faire face à certaines des problématiques les plus importantes de l'Europe aujourd'hui »[426]. Ce schéma de raisonnement aboutit à une rhétorique qui relève du *wishful thinking*, où l'on confond ses désirs avec les réalités et où l'on croit qu'il faut proposer une issue favorable, même si celle-ci pourrait être difficilement réalisable. La candidature à CEC en 2028 est censée agir comme « force positive de **changement** » car « Bourges 2028 » offre un nouveau modèle sociétal et territorial pour les villes petites et moyennes »[427].

Nous sommes dans l'affirmation que le dispositif CEC est de nature à changer la situation sociale, mais aussi économique des habitants. S'appuyant sur les théories de Charles Landry sur la ville créative[428], les références à la transformation du modèle économique urbain

[424] Dossier de presse de la candidature bastiaise *Beyond the island*. Janvier 2023.

[425] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[426] *Ibid.*

[427] *Ibid.*

[428] LANDRY Charles, *The creative city: a toolkit for urban innovation.*, Routledge, 2008.

en modèle de ville créative sont récurrentes. Clermont-Ferrand définit de cette manière le succès de l'année capitale « par les souvenirs que nous créerons, par le **changement** d'image d'une ville passée de productive à créative »[429]. Le label comme élément pouvant changer et améliorer la vie des habitants a été aussi véhiculé au sein des discours des représentants politiques :

> Le projet capital européenne de la culture ne peut venir que valoriser ce travail [de collaboration de toute la vallée de la Seine]. Au-delà de l'événement touristique nous ce qu'on vise c'est vraiment l'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'univers et le champ lexical pour la candidature rouennaise commencent par le titre de celle-ci[430] : *Time to meander*[431]. « Ce slogan, c'est l'urgence et la patience au même temps »[432] :

> « L'urgence, c'est le moment, le « Time to », c'est maintenant. C'est le rendez-vous à ne pas manquer. Et nous l'affirmons comme un impératif avec le point d'exclamation. Il n'y a pas le choix : la Seine s'impose comme une évidence et la brutalité des changements en cours est connue.
>
> *To meander*, c'est poser le principe que, dans l'urgence, la Seine nous invite, de méandre en méandre, au rythme de ses marées, à renouer avec elle et avec le territoire en mutation qu'elle dessine.
>
> *To meander*, c'est accepter le territoire pour ce qu'il est, comme il a été découpé par le fleuve, comme il sera redessiné par le changement climatique, et prendre le temps de découvrir de nouvelles expériences en échappant à la ligne droite des solutions toutes faites.
>
> *To meander*, c'est écrire les récits qui se remodèlent au rythme de la Seine et de ses affluents, qui constituent le vivre ensemble, d'une rive à l'autre, de pont en pont, de marée en marée »[433].

[429] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu quand la culture rencontre la nature. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[430] Aussi bien le dossier de candidature pendant la phase de pré-sélection que celui de de la phase de sélection sont nommés de la même manière.

[431] Une traduction envisageable serait : *Temps de flâner* ou *Temps de serpenter*

[432] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[433] *Ibid.*

Selon cet extrait, le dossier rouennais est imprégné de cette volonté évocatrice et valorisante grâce à la syllepse[434]. En effet, *Time to meander* joue en même temps sur le double sens du terme anglais. Dans sa première acception, elle évoque les méandres de la Seine, qui est dans ce texte personnifié et dans le dossier de candidature élevée au rang de directrice artistique. Dans sa deuxième, au sens métaphorique, elle revêt le sens figuré de « marcher lentement sans direction claire »[435]. Dans une perspective communicationnelle, ce discours se forge pour de délimiter un territoire suscitant paradoxalement une réaction immédiate (*time to*) tout en invitant à éviter les chemins linéaires (*meander*). Dans le même univers de méandres et restant dans le champ lexical du fleuve, Rouen est le « port d'attache » tandis que les villes des territoires adhérents sont les « quais d'embarquement ».

Dans le dossier de de Saint-Denis, il est expliqué que la construction du mot « Périféeries » dérive de la contradiction des termes périphéries et féerie. Par l'invention de ce mot, la candidature entend renvoyer à des images très éloignées « les périphéries, objets de discours stigmatisant, territoires autrefois relégués, et la féérie, monde merveilleux, poétique, spectacle magnifique »[436]. Dans cette perspective valorisante, la candidature dyonisienne, utilise les valeurs stigmatisant son territoire pour les transformer en points singuliers. Enfin, l'imaginaire lié au Massif Central et sa Terre du Milieu, offre cohérence et lisibilité en même temps qu'il inspire « un sentiment commun d'appartenance à ses habitants »[437].

[434] La syllepse est la figure rhétorique qui consiste à employer un mot à la fois dans son sens propre et dans son sens figuré

[435] Traduction à partir de la définition de « to meander », selon le dictionnaire de Cambridge.

[436] VILLE DE SAINT-DENIS et ASSOCIATION PÉRIFÉERIES 2028- CANDIDATURE CEC, « Périféeries. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

[437] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu. Une capitale de transition. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

3.3.3. La représentation symbolique. La création d'une identité graphique.

Le choix du territoire caractérisé par « ses reliefs et sa nature volcanique » a permis de développer son identité graphique déclinée par son logo « Volcamour » et d'imaginer le récit territorial sur lequel la programmation culturelle s'appuie. La candidature fait le parallélisme entre cette « histoire commune » du Massif Central et la Terre du Milieu de J.R.R. Tolkien. Le Massif Central posséderait, de la même manière que l'espace littéraire, « des paysages, des modes de vie, des rituels, des langues et des mythes » Enfin, le concept de Terre du Milieu porterait en lui celui d'une CEC : « inviter les ressortissants européens à construire une histoire commune » et permettrait d'écrire le récit nécessaire pour opérer une transformation territoriale car « aucune transition ne s'accomplie sans grand récit ».

D'après la candidature amiénoise, le ruban du logo fait écho aux enjeux de mobilités en Europe et à l'importance des éléments naturels traversant les paysages. De plus, les couleurs sont un hommage au passé de l'histoire amiénoise, notamment les polychromies de la cathédrale, et l'exploitation de la waide[438] pour la production de teintures bleues dans l'industrie textile[439].



Figure 3. 18 : Logos de la candidature d'Amiens

Source : communiqué de presse du 3 mars 2022 et communiqué de presse, Janvier 2023

Clé de lecture : il s'est écoulé une année entre les premiers logos (à gauche) qui montraient exclusivement le nom de la ville jusqu'à la deuxième édition qui était accompagné par la mention du territoire « vallée de la Somme » (à droite). Comme dans le cas rouennais, malgré le discours des candidats autour d'une découpe territoriale évidente, la construction du territoire candidat et le territoire l'accompagnant s'est déroulée progressivement au cours de la candidature. La présentation de l'identité graphique a également été exploité pour faire parler des vertus de la ville.

[438] La waide est une petite fleur jaune qui permettait d'extraire un pigment bleu – le bleu d'Amiens – lors du broyage de ses fleurs. Appelée « l'or bleu », elle a considérablement contribué au financement de sa cathédrale.

[439] VILLE D'AMIENS, « Dossier de presse. Amiens 2028, ville candidate. Source de nouvelles pratiques culturelles en Europe », 2022.

L'identité graphique ainsi créée est exportée à tout genre de support graphique et communicationnel. De ce point de vue, l'exemple de l'image ci-dessous illustre les mécanismes du marketing urbain, montrant comment les pouvoirs publics utilisent les techniques issues de la sphère de l'entreprise pour promouvoir à la fois la candidature et son territoire.



Figure 3. 19 : Image visuelle de Amiens 2028 sur les murs du métro de Paris

Source : site web de la ville d'Amiens

Même si elle a été encouragée par le jury de présélection, les cartes de la métropole comme celles du territoire du Massif Central ont disparus du deuxième dossier de candidature pendant la phase de sélection. Elles ont été remplacées par des illustrations symbolisant les montagnes et les volcans.

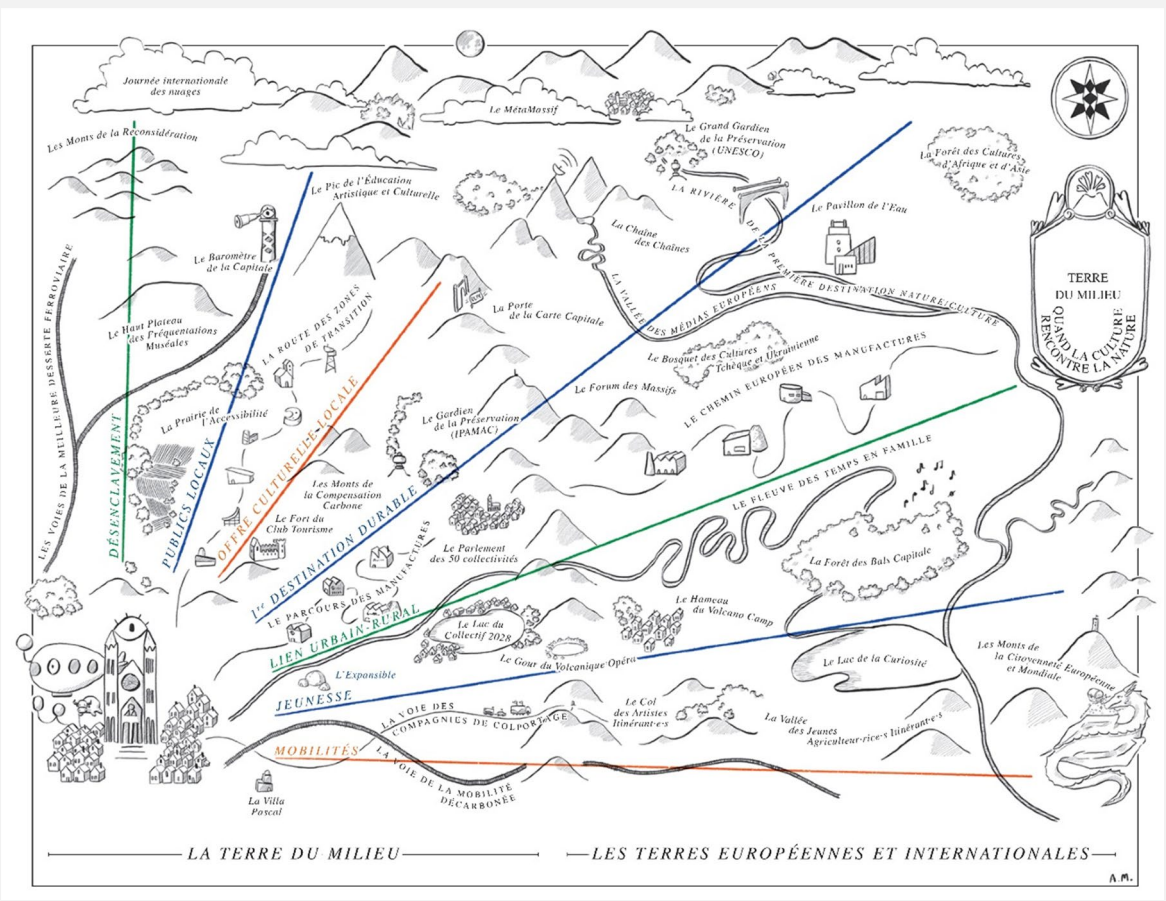

Figure 3. 21 : La *Terre du Milieu*

Source : candidature clermontoise, phase de sélection, novembre 2023

Clé de lecture : la ville est représentée par une illustration de sa cathédrale, des maisons individuelles et un grand ballon dirigeable représentant le projet *l'expansible*. De la ville centre partent les axes suivants : « les voies de la meilleure desserte ferroviaire, désenclavement, publics locaux, offre culturelle locale, 1ère destination durable, lien urbain-rural, jeunesse et mobilités ».



Figure 3. 20 : Logo « Volcamour »

Source : dossiers de candidature de Clermont-Ferrand

L'identité graphique de Nice 2028 repose sur plusieurs éléments visuels. Ses peintres célèbres sont mis à l'honneur : le bleu d'outremer de Yves Klein, Martial Raysse et sa *Nissa Bella* ou encore le vocabulaire de signes librement inspiré des gouaches d'Henri Matisse. La palette de couleurs choisie inclut le bleu, en référence à la Méditerranée et au drapeau européen, le vert évoquant la végétation locale et l'ocre rappelant les façades de la ville ainsi que la chaleur méridionale. Le « i » de Nice est retourné pour dessiner un point d'exclamation, en écho à son message « connecter l'inattendu ». Le casino « flottant », symbole du faste des séjours de villégiature, démonté par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale et dont la possible reconstruction a beaucoup fait débat complète l'ensemble de symboles.



Figure 3. 22 : Affiche Nice 2028

Source : https://www.explorenicecotedazur.com/blog-pro-actualite/nice-2028-candidature-de-capitale-europeenne-de-la-culture/

Conclusion : De la superposition de strates à la demande de rééquilibrage

À travers un regard transversal sur les candidatures, nous avons cherché à décrypter comment cette phase préliminaire permet l'écogenèse du territoire candidat, entendue comme la construction d'une nouvelle entité territoriale qui dépasse les limites administratives de la ville porteuse de la candidature pour englober un territoire multiscalaire qui, pour le cas de Clermont-Ferrand, peut atteindre la surface du Massif Central. Le label CEC aura servi aux candidats français à réfléchir et trouver la nouvelle image et le nouveau récit s'accordant à ses limites. Parmi les motivations, nous avons souligné l'encouragement de l'institution européenne à élargir le périmètre « d'action » et de « soutien » de la ville-centre, seule admise selon le règlement à présenter une candidature. Tout en soulignant cette incitation, nous avons pu constater les inspirations et les modèles retracés à partir des villes labellisées auparavant comme Lille, Luxembourg, Essen ou Marseille.

À l'heure où le processus permanent de réforme territoriale[440] ne cesse de créer des tensions politiques fragilisant le secteur culturel, empêchant le développement des projets culturels de territoire [441], la candidature au titre CEC s'est révélée comme un moment clé de réflexion sur le choix des limites et des échelles à partir desquelles se conçoivent non seulement des projets culturels, mais aussi des projets d'aménagement liés à l'action culturelle. Dans un contexte de restructuration, les volontés politiques, cherchant à définir leur nouvelle identité conforme aux nouvelles limites administratives, ont embrassé de manière plus déterminée ces projets d'envergure. Ils ont saisi leur intérêt intrinsèque, et compris leur importance pour insuffler corps, visage, dynamisme et signification aux nouvelles découpes territoriales.

Les illustrations fournies dans ce chapitre révèlent que la phase de candidature a été cruciale pour définir de nouveaux arrangements spatiaux ou confirmer ceux récemment crées, lesquels peuvent aisément s'insérer dans la scène économique européenne, en faisant écho à

[440] La loi MAPTAM (en 2014, affirmation de métropoles), en 2015 celle de la fusion des régions et en 2015 la loi NOTRE promettaient la révolution, la simplification et la décision, mais elles ont rajouté une complexité supplémentaire (Négrier, E. et Teillet, P., 2019).

[441] NÉGRIER Emmanuel et TEILLET Philippe, *Les projets culturels de territoire*, PUG et UGA éditions, 2019.

d'autres réalités similaires dans le continent. Construire un territoire combinant un lien fort localement et une pertinence importante au niveau européen s'inscrit dans la tendance *glocaliste* et dans les processus de « mondialisation, déterritorialisation et reterritorialisation »[442] qui caractérise la compétition territoriale généralisée.

Nos exemples illustrent une tendance croissante parmi les candidats au label à exprimer leur opposition aux déséquilibres et inégalités territoriales. Capitalisant sur le caractère médiatique de l'initiative européenne, leurs récits se transforment en manifeste revendicatif. L'institution européenne est soucieuse d'augmenter et de confirmer son rôle de régulateur qui selon elle permet la consolidation du sentiment d'appartenance à un espace unique.

Plus que de simples illustrations, ce sont les diverses représentations proposées qui octroient une signification profonde à la délimitation territoriale choisie par chaque candidat. Ceux qui ancrent leurs récits dans la cohérence et la pertinence de ces nouvelles frontières ont élaborés des cartes juxtaposant soutiens et actions, mettant en évidence les limites des structures territoriales capables d'apporter un soutien économique important et d'intervenir dans les secteurs de la culture et de l'aménagement. Ces structures couvrent une étendue suffisamment grande pour permettre une lecture des territoires sans fragmentation, de faire preuve de cohésion territoriale aux yeux du jury international, sans pour autant dépasser les clivages et les tensions politiques. Ces représentations sont accompagnées par des discours à vocation plurifonctionnelle. Sans devenir secondaire, remporter le label n'est pas moins important que créer l'adhésion autour du projet. Dans un souci de persuasion, même si les messages véhiculés sont différents, les perspectives et mécanismes adoptés par les candidatures puisent dans le courant de la science politique de la *Policy Narrative*. L'objectif du récit n'est donc pas seulement de convaincre le jury, mais de présenter une lecture évidente du territoire candidat, son univers associé et préparer l'opinion publique à accepter l'action, la modalité et la finalité de l'action politique. Nous avons pu toutefois constater la nature évolutive de ses limites ainsi que les tensions générées entre ses acteurs.

[442] THÉRY Hervé, « Mondialisation, déterritorialisation, reterritorialisation (Globalization and territory) », *Bull. Assoc. Géographes Fr.*, 85, 2008.

Chapitre 4 - Rythmer la ville. Mise en événement de la candidature.

Dans son ouvrage *La ville événement*, le sociologue Dominique Boullier propose la définition d'événement comme un élément singulier, inhabituel, qui ne se répète pas dans le calendrier (à la différence des cérémonies), favorise l'interaction entre les acteurs, envahit des espaces (parfois marginaux) ou les transforme provisoirement en tribune politique, change l'ambiance urbaine et constitue une occasion pour mettre en valeur la ville et faire parler d'elle avant et après[443]. En nous appuyant sur la conceptualisation de cet auteur, notre analyse consiste à accorder une attention particulière aux événements qui ont eu lieu pendant la phase de candidature. Nous avons délibérément regroupé des rendez-vous festifs et conviviaux, impliquant la participation des habitants en tant que simples spectateurs, et des manifestations plus formelles, autrefois confinées aux salles de réunion des institutions, mais désormais célébrées dans des lieux spécifiquement choisis et aménagés, se présentant comme des espaces de dialogue. Il est important de considérer les deux conjointement car leur synergie a été utilisée comme argument pour promouvoir l'image de la ville où « il fait [ou il fera après l'année CEC] bon vivre »[444] et où tout acteur local a une place dans la prise de décisions sur le projet d'avenir urbain. À titre d'exemple, la candidature de Clermont-Ferrand déclare avoir réalisé 193 événements et ateliers ayant convoqué un total de 48 627 participants sur l'ensemble du Massif Central entre 2021 et 2023[445]. En effet, les candidats ont systématiquement insufflé une dimension événementielle à la construction de leur candidature à force de colloques, de présentations, d'ateliers, de performances, et d'une communication conséquente sur chacun de ces événements, convoquant plusieurs milliers de personnes entre les acteurs culturels, le

[443] BOULLIER Dominique, *La ville-événement*, Presses universitaires de France, 2010.

[444] L'expression est utilisée par plusieurs candidats (Bourges, Nice ou Rouen par exemple) insistant sur le fait que la ville porteuse regroupe toutes les conditions pour l'épanouissement de ses habitants. L'association Villes et villages est à l'origine de ce palmarès qui classe l'ensemble des 34 808 communes de France métropolitaine à partir de 187 critères rassemblés en 11 catégories.

[445] ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Rapport d'activité 2020-2023. Une incroyable aventure collective. », 2024.

secteur privé et la société civile[446]. Nous considérons la phase de présélection comme la période se déroulant entre l'annonce publique émanant du représentant politique et la sélection de la ville par le jury, le 13 décembre 2023. Même si la période la plus intense d'événements commence principalement à partir de 2021, cette phase s'étend pour certaines candidatures jusqu'à 13 ans avant l'année CEC[447]. De plus, le budget annuel précédant cette sélection peut atteindre plusieurs millions et la plupart de cet enveloppe financière est consacrée à l'organisation de ces rendez-vous. L'événement devient une opportunité pour atteindre plusieurs objectifs. Notre hypothèse principale est en effet que l'espace urbain de la ville candidate devient à la fois le support de communication de la candidature et l'objet de communication en soi. Ce chapitre vise à éclaircir les raisons, les modalités, les expressions, le public cible, les acteurs mobilisés ainsi que les stratégies ayant conduit à la mise en événement de la phase préalable à la sélection, à interroger la manière dont ces événements contribuent à façonner l'image prospective de la ville et sont utilisés par les candidats pour se positionner sur des questions d'aménagements territoriaux.

Afin de décrypter ces rendez-vous, nous nous intéresserons aux événements organisés par les 4 candidats présélectionnés Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen qui du fait de leur présélection, ont prolongé leur préparation sur une année. Notre objectif est de démontrer que la production de rythmes partagés est le fait d'un pouvoir[448] – la/les institutions opérant derrière chaque association[449] – cherchant à légitimer la candidature à ce label, à positionner la ville dans la course à l'attractivité nationale et internationale et surtout à créer l'adhésion locale à un agenda politique.

[446] SÁNCHEZ-ALGARRA Cristina, « Course au label Capitale Européenne de la Culture en 2028 : événementialiser la préparation », *Urbanités*, 2024.

[447] Entre l'année du lancement et l'année capitale. Par exemple, Clermont-Ferrand a annoncé sa candidature en 2015.

[448] PRADEL Benjamin, *Rendez-vous en ville ! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle* [en ligne], phdthesis, Université Paris-Est, 2010, [consulté le 27 décembre 2020].

[449] Toutes les candidatures ont établi une association afin de créer l'illusion d'indépendance de tout pouvoir politique. Ces associations sont financées par l'institution publique (municipalité, intercommunalité et/ou métropole).

Le chapitre se divise en trois parties. La première explore les modalités, les types et les stratégies menées par les organisateurs afin de s'immiscer dans le rythme quotidien de la ville candidate pour opérer un changement singulier de manière à susciter l'intérêt national et international. L'organisation de ces événements est affichée comme une volonté de co-construction avec tous les acteurs locaux. En partant de cette volonté, la deuxième partie nous renvoie aux difficultés d'établir le consensus parmi tous les acteurs et habitants et à la manière dont ils ont été utilisés pour créer l'adhésion au projet. Enfin, la troisième partie s'intéresse à une conviction centrale qui sous-tend les candidatures françaises : la construction d'un plaidoyer érigeant la culture comme partie intégrante de la lutte contre le changement climatique. En effet, si les anciennes villes labellisées ont mis en place des stratégies visant une réduction de l'impact carbone des activités programmées, les candidats français au titre en 2028 ont davantage conçu une programmation qui présente la culture comme un levier pour développer des projets non seulement écologiquement plus responsables, mais qui obligent à développer la ville dans ce sens. Pour résumer, la grande nouveauté des dossiers français par rapport à Lille 2004 et Marseille 2013 est celle d'imaginer que la culture peut jouer un rôle clé en stimulant le développement d'un modèle de ville durable, tant en promouvant des pratiques durables qu'en transformant physiquement les espaces de la ville. Si cette pensée suscite un consensus des neuf candidats, son application se fait selon différentes intensités. Notre analyse porte sur celles qui ont traduit cet argument non seulement dans les activités programmées pour l'année capitale, mais aussi sur la conception de projets de développement urbain. Pendant la phase de préparation, les villes porteuses ont programmé ainsi des événements mettant en dialogue la ville durable et la ville événementielle[450]. La dernière partie de ce chapitre explore la scénarisation de la ville durable via ces événements.

Concrètement, nous analysons ici les événements organisés pendant la phase de candidature par les quatre villes pré-choisies. L'étude du contenu des dossiers de candidature nous permet de relever le positionnement de chaque candidat quant aux principaux enjeux de l'aménagement territorial ainsi que les modèles urbains qui sont prônés. Une observation directe des événements nous a permis d'analyser comment ces thématiques sont ensuite

[450] Ici, seulement les événements mettant en place ces dispositifs sont analysés. Un chapitre de thèse est entièrement consacré aux projets d'aménagement et développement urbain d'une ville plus durable proposés par les candidats.

diffusées, abordées lors de la rencontre avec les habitants et traduites dans les projets d'aménagement qui sont conçus. Cette étude est mise en perspective de plusieurs manières. Tout d'abord, le relevé des décisions dans les procès-verbaux des conseils municipaux et métropolitains nous a permis de contraster les énoncés et récits énoncés lors de ces événements. Ensuite, les entretiens semi-directifs menés auprès des responsables de la candidature et des experts culturels européens ayant participé à l'élaboration des candidatures ou ayant fait partie du jury de sélection de villes nous ont servi pour prendre le recul nécessaire afin d'analyser les méthodologies appliquées. Enfin, le recueil d'images et l'analyse d'articles émanant des médias locaux nous a facilité le repérage des endroits de la ville qui ont été mis en lumière ainsi que l'identification des intervenants principaux, en plus de l'évaluation de l'impact médiatique de ces rendez-vous.

4.1. L'événement spatial comme moyen d'adhésion au projet urbain

La liste d'événements retenus pour analyse est proposée au lecteur en annexe afin de bien saisir les différents rendez-vous regroupés par le concept d'événement lors de la préparation de la candidature. Nous développons ici le traitement systématique que nous avons défini pour les décrypter et identifier les questions qu'ils relèvent sur la fabrique de la ville. Afin de délimiter les contours de notre champ d'étude, nous avons limité notre période d'analyse entre 2015 et cinq mois plus tard après la désignation de Bourges comme ville lauréate en décembre 2023. En effet, les premiers événements liés à la candidature commencent en 2015 – pour les candidatures les plus précoces –, même si le plus grand nombre se déroule dans les années précédentes à la sélection, de 2021 à 2023. Le choix de travailler sur Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen découle du propre processus de sélection. Ces quatre villes, du fait de leur présélection ont eu presqu'un an de plus que le reste de concurrents pour insuffler un rythme événementiel.

Le tableau suivant permet de situer chronologiquement ces premiers événements[451]. Cette synthèse veut illustrer les débuts de la construction de la candidature et l'impact de ses annonces initiales, étayés par les premiers événements regroupant acteurs et population locale, qui ont été utilisés stratégiquement dans le cadre de la scène politique locale, en profitant de l'intérêt médiatique généré par le dispositif CEC. Pour le cas berruyer, l'annonce a été faite par Yann Galut, battu lors des législatives de 2007. Cette annonce, largement médiatisée lui a permis de revenir sur la scène sphère publique en vue des élections municipales qu'il a remportées en 2020. Ne faisant pas parti du gouvernement de la municipalité à ce moment, la diffusion de cette intention a provoqué une levée de boucliers de la part de tous les acteurs (politiques, culturels et habitants)[452]. Olivier Bianchi[453] a lancé la candidature CEC peu de temps après son élection en tant que maire et à la suite de l'événement appelé *Les États Généraux de la Culture*, aussi amplement médiatisés[454]. La création de l'association en charge de la candidature n'a eu lieu qu'après sa réélection en 2020. Dans le cas de Montpellier, l'annonce a précédé les ateliers de concertation. Nicolas Mayer-Rossignol a repris le projet CEC initié par son prédécesseur et l'a intégré à sa campagne pour les élections municipales de 2020. Après la sanctuarisation de Bourges comme CEC, les déclarations de Yann Galut illustrent une toute autre position sur la scène politique locale et l'ambition de situer Bourges sur la carte :

> Maintenant, je suis le maire de Bourges qui va organiser en France, pour l'État, l'année de la capitale européenne de la culture. C'est une fierté, une responsabilité et un changement de statut »[455]

---

[451] SÁNCHEZ-ALGARRA Cristina, « Course au label Capitale Européenne de la Culture en 2028 : événementialiser la préparation », *Urbanités*, 2024.

[452] SIMON Frank et MAZEROLLE Valérie, « Bourges capitale européenne de la culture : le retour manqué de Yann Galut », *Berry Républicain*, 22 novembre 2017.

[453] La culture constitue pour Olivier Bianchi, selon ses déclarations, une des priorités de son mandat. Avant de devenir maire, il a été adjoint au maire en charge de la culture et vice-président à Clermont-Communauté pendant 15 ans.

[454] BERTHOMIEU Lydia, « La ville réunit professionnels et citoyens pour une grande concertation », *Berry Républicain*, 10 septembre 2015.

[455] GARDEL Benjamin, JEAY Geoffroy et MIGAULT Thomas, « Entretien Yann Galut : « Maintenant, je suis le maire de Bourges qui va organiser en France, pour l'État, l'année de la capitale européenne » », *Berry Républicain*, 1 février 2024.

LÉGENDE TABLEAU :	
	Date de la création de l'association de la candidature (approbation conseil municipal/métropolitain)
	Date et *nom* du 1er événement organisé par l'association
	Date de l'annonce et représentant politique de la candidature
	Date de sélection et nom du chargé de projet (directeur/ commissaire)
	Date du 1er événement durant lequel la candidature est mentionnée

ANNÉE	BOURGES	CLERMONT-FERRAND	MONTPELLIER	ROUEN
2014		**Élections municipales 2014, O. Bianchi (PS) maire, président métropole**		
2015		Novembre 2015 *États Généraux de la Culture*		**Création métropole Rouen, F. Sánchez, président métropole**
		Novembre 2015 O. Bianchi-maire, président métropole		
2017		2017 Philippe Kauffmann		
	Novembre 2017, Y. Galut-conseiller départemental	Octobre 2017 *Effervescences I*		Novembre 2017, F. Sánchez-président métropole
2018		Février 2018 *Effervescences II*		Avril 2018, Retour d'expérience Lille, Marseille et Mons
2019				Janvier 2019, Acte I soirée débat CEC
		Septembre 2019 *Effervescences III*		Avril 2019 Rouen Normandie 2028
				Juillet 2019 Thomas Malgras
2020	**Élections municipales 2020, Y. Galut (PS) maire**		**Élections municipales 2020, M. Delafosse (PS) maire, président métropole**	**Élections municipales 2020, N. Mayor-Rossignol (PS) maire, président métropole**
		Décembre 2020 Patrice Chazottes		
2021	Décembre 2021 Bourges 2028 CEC	Janvier 2021 Clermont-Ferrand Massif Central 2028		Juillet 2021 (récolte) décembre 2021 (restitution) *Entrez dans le rêve*
	Décembre 2021 Pascal Keiser			
2022			Février 2022 Sophie Léron	
			Mars 2022 M. Delafosse-maire, président métropole	
	Juin 2022 *Bourges en commun*		Mai-juin 2022 Ateliers concertation	
	Juin 2022 *Imaginons ensemble Bourges 2028*		Août 2022 Montpellier 2028 CEC	
			Automne 2022 50 événements programmés AAPP	
2023	**Année sélection**			

Tableau 4. 1 : premiers événements organisés autour de la candidature.

Source : réalisé par Cristina Sánchez-Algarra

Clé de lecture : les candidats adoptent souvent une trajectoire similaire qui intègre annonce politique, événement d'état de lieu culturel/persuasion citoyenne, création de l'association et rendez-vous de mise en commun et de recherche d'adhésion.

Avant de revenir sur les événements, nous exposerons les critères qui ont permis la construction de ce corpus. Notre premier critère a été le portage. Nous étudions ainsi les événements organisés, financés ou portés par les équipes préparant la candidature, seules ou en partenariat avec d'autres acteurs. De cette manière nous avons écarté les événements estampillés CEC, mais dont l'organisation n'a pas été réalisée, par les équipes préparant la candidature. Ces objets ont été exclus car ils ont été présentés seulement comme des preuves de la capacité organisationnelle. Leur inclusion dans l'agenda culturelle de la ville candidate aurait eu pour seul but de démontrer que la ville possède une activité culturelle intense, sans pour autant montrer de véritable lien avec le projet global. Dans certaines occasions, il s'agit de rendez-vous périodiques qui existaient avant même le projet CEC et que la candidature a englobé parfois indépendamment de la cohérence avec le récit candidat.

Un deuxième critère a été la répétition dans le temps pendant la préparation du dossier. À ce titre, nous nous appuyons sur le paramètre de la périodicité que Benjamin Pradel[456] utilise pour définir les rythmes collectifs, car notre choix s'opère exclusivement sur des actions renommées qui se répètent et rythment la ville. En effet, bien que leur titre ne soit pas le même, l'objectif est identique : présentation, dialogue, concertation, recueil d'avis... Comme dans la thèse de ce sociologue, nos événements possèdent le même espace référent, le territoire de candidature. Cependant, ils ne se déroulent pas dans le même espace physique, ce qui nous a permis d'identifier les espaces du territoire qui sont mis en valeur et médiatisés dans cette phase à travers de rythmes périodiques : des ateliers de co-construction, des présentations, des débats…Leur particularité, par rapport à d'autres rassemblements du même type, réside dans le caractère convivial, festif et parfois performatif. Le dernier critère discriminatoire est leur capacité à interroger la fabrique urbaine. Nous nous appuyons sur la définition d'Hélène Noizet qui entend par cette expression « le processus par lequel l'interaction entre société urbaine et ville, dans sa réalité matérielle, espaces et territoires, produit un urbain spécifique en perpétuelle transformation »[457]. Nous analysons spécifiquement les événements qui soulèvent des questions cruciales concernant les modèles de participation dans les décisions collectives, le

[456] PRADEL Benjamin, *Rendez-vous en ville ! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle* [en ligne], phdthesis, Université Paris-Est, 2010, [consulté le 27 décembre 2020].

[457] NOIZET Hélène, « Fabrique urbaine », Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, 2013.

rôle de chaque acteur dans ce processus, ainsi que les caractéristiques de la ville durable que chaque candidat aspire à développer dans son territoire.

L'observation a été réalisée à différents niveaux d'implication : observation participante active, observation sans participation (en tant que spectateur) et l'observation indirecte à travers les traces écrites produites à la suite de ces événements. Pour la candidature de Rouen, à cause de notre rôle en tant qu'acteur culturel[458], nous avons pu réaliser une observation participante active[459].

Finalement, nous nous intéressons aussi aux événements imbriqués dans d'autres événements célèbres à l'échelle européenne. En effet, la volonté de réaliser une médiatisation outrancière de la ville et sa candidature a conduit à l'introduction de l'événement de la candidature dans un autre événement déjà existant nous permettant de prouver notre hypothèse sur le caractère médiatique de certains de ces rendez-vous afin de positionner la ville dans l'échiquier européen.

Le corpus ainsi obtenu regroupe 31 événements et ensembles d'événements[460] sur la période 2019-2024 et représente autant de lieux identifiés sur le territoire de chaque candidature et particulièrement sur chaque ville porteuse. Ce corpus constitue en lui-même un résultat. Si certains travaux montrent l'importance prise par l'événementiel – surtout festif – dans sa capacité à véhiculer des stratégies d'appropriation de l'espace en suscitant ainsi des conflits [461], dans son pouvoir à modeler la ville ou même à la construire grâce à l'événement[462], notre travail à comment ces événements participent à la conception de la ville. Bien que nous ne soyons pas dans un registre d'événement festif dans sa globalité comme la plupart de littérature scientifique citée, notre liste d'événements observés partage un certain nombre de caractéristiques. Par

[458] Missionnée par la Métropole de Rouen, j'ai participé à l'organisation de la deuxième édition d'une manifestation artistique

[459] BOURDIEU Pierre, « L'objectivation participante », *Actes Rech. En Sci. Soc.*, n° 150, 2003.

[460] Par ensemble d'événements nous faisons référence au groupement d'événements réalisé sous un même titre.

[461] GRAVARI-BARBAS Maria et VESCHAMBRE Vincent, « S'inscrire dans le temps et s'approprier l'espace », *Ann. Géographie*, n° 643, 2005.

[462] GRAVARI-BARBAS Maria, « La « ville festive » ou construire la ville contemporaine par l'événement. (The "Festival City " », *Bull. Assoc. Géographes Fr.*, 86, 2009.

exemple, il s'agit de rassemblements dans une ambiance conviviale. Notre étude est focalisée néanmoins sur des événements qui n'attirent que le public local. À différentes échelles aussi (notre étude au niveau local), une partie de leur succès est mesuré par la fréquentation et la médiatisation. Il ne faut pas perdre de vue leurs différences. Si Maria Gravari-Barbas passe en revue « les différents lieux issus de la dynamique festivalière, investis par les principaux acteurs politiques, économiques et culturels locaux » et leur dimension symbolique[463], nous explorons le processus de signification de lieux investis, justement loin des lieux iconiques traditionnels.

4.1.1. Parer la ville pour faire miroiter l'année 2028

Avant de commencer l'analyse en détail des événements, il est important d'étudier comment la ville a promu le rendez-vous de 2028 pendant la phase de candidature. Bien que ce ne soit pas un événement au sens strict, tel que défini dans ce chapitre, il nous semble important de décrire les systèmes et supports utilisés pour habiller la ville et faire parler d'elle et de son futur projet 2028. Ces éléments, comme les événements pendant la phase de préfiguration, ils ont joué un rôle clé dans la stratégie de marketing de la candidature. Ils ont non seulement suscité l'attention, mais aussi encouragé l'adhésion au projet. Concrètement, nous voudrions intérroger la ville comme support publicitaire de l'année 2028 et du projet de transformation associé. Pendant la phase de préparation de candidature, les supports publicitaires traditionnels ainsi que les façades des bâtis institutionnels de la ville porteuse ont établi un véritable parcours de marketing urbain capable de véhiculer un discours sur la ville elle-même. Contrairement au marketing urbain des derniers années, qui se concentre sur la mise en valeur des qualités actuelles de la ville et sur la construction de son image de marque[464], les candidatures ont paré chaque ville de promesses d'avenir, mettant en avant ce qu'elle pourrait devenir en 2028.

[463] GRAVARI-BARBAS Maria et VESCHAMBRE Vincent, *op. cit.*

[464] CUSIN François, « Qualités de la ville, attractivité et marketing urbain », *Constructif*, N° 63, 2022.



Figure 4. 1 : La candidature habille Rouen

Source : photographies réalisées par Cristina Sánchez-Algarra

Clé de lecture : à gauche, la façade du siège de la métropole de Rouen s'est vêtue avec les couleurs de la candidature, son image graphique et le message « Je soutiens Rouen 2028 ». Le même message a également habillé la façade de l'Hôtel de Ville. Les deux institutions sont les principaux financeurs de la candidature. Les bâtiments occupent des positions stratégiques dans l'espace urbain. La façade du siège de la métropole est visible depuis les quais de la Seine et l'Hôtel de Ville est situé sur la Place du Général de Gaulle, dans le centre historique.

Le groupe industriel français JCDecaux spécialisé dans la publicité urbaine se déclinant sur différents supports invite les marques non simplement à se montrer, mais à s'insérer dans « les plus belles scènes de la ville : les meilleurs emplacements, les plus beaux mobiliers, la meilleur exposition »[465]. Une concession de service permet à ce groupe d'installer des dispositifs de communication et d'exploiter à titre exclusif une ou les deux faces de ses mobiliers urbains à des fins publicitaires en échange de l'installation et de l'entretien, ainsi que de la cession d'une partie de ces surfaces pour l'information institutionnelle. La commune ou le groupement de communes récupèrent également en contrepartie une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des revenus de source publicitaire de

[465] Sur le site web : https://www.jcdecaux.fr/annonceurs-agences/nous-decouvrir/urbain-retail-media-in-store

l'entreprise.[466]. Comme les entreprises et marques voulant positionner leurs produits dans le marché, les candidatures ont utilisé la face B de ces supports, la face A utilisé par les premières.



Figure 4. 2 : Supports de communication des candidatures dans la ville

Source : photographie de Cristina Sánchez-Algarra à gauche et du journal *La Montagne* du 22/05/2023

Clé de lecture : À gauche, la colonne Morris affiche les messages de la candidature dans les rues rouennaises. À droite, l'écran numérique remercie les clermontois après la présélection de la ville. Des messages porteurs d'espoir sur la ville et sur le territoire évoquant un futur où « tout est possible » en 2028 envahissent l'espace urbain à travers ces supports. Ces derniers sont habituellement utilisés par des entreprises qui paient une redevance pour y diffuser leurs contenus publicitaires. L'écran numérique (à droite) a ainsi pu être partagé : d'un côté, l'année CEC ; de l'autre, l'image d'une marque.

La candidature rouennaise a déployé dans la ville les messages suggestifs : « En 2028, je risque la fête », « En 2028, je sème le futur », « En 2028, je défriche les usines », « En 2028, je dévore l'Europe » et « En 2028, j'apprends la Seine ». Syntactiquement ils sont tous

[466] À titre d'exemple la ville et la métropole de Rouen réalisent une concession pour l'exploitation de 150 panneaux publicitaires éclairés de 2 m^2, 80 panneaux éclairés de 8 m^2 et 8 colonnes d'affichage et cèdent exclusivement une seule face de ces dispositifs à l'entreprise.

construits de la même manière. La première partie situe l'année 2028 comme année cible. La deuxième partie est construite avec un épiphonème[467] à la première personne du singulier exhortant l'habitant à faire partie du projet. Des messages motivants et précurseurs d'un avenir pour la ville où la transformation des usines et friches industrielles, la Seine et l'Europe s'annoncent comme le futur.



Figure 4. 3 : Messages Rouen 2028

Source : supports publicitaires élaborés par l'Association Rouen 2028

Clé de lecture : l'année 2028 est utilisée comme référence temporaire pour l'annonce porteur d'espoir d'un nouveau futur

Dans le domaine de la publicité urbaine, les transports en commun occupent une place stratégique. Non seulement les véhicules, mais aussi leurs tracés sont des éléments forts de repère. Ils circulent dans l'espace public et sont visibles à plusieurs endroits de la ville à différents moments de la journée. Le *wrapping* ou *covering*[468] publicitaire des transports en commun a été utilisé pour communiquer avec les habitants et promouvoir leur projet. À titre

[467] Courte exclamation sentencieuse de portée générale par laquelle on termine le plus souvent un discours, une fable (CNRTL).

[468] Expression anglo-saxonne pour désigner une technique de communication à des fins publicitaires qui utilise comme medium d'affichage un véhicule ou un bâtiment. Elle consiste à recouvrir le support à l'aide d'une toile ou d'un film plastique. On parle de *total covering* quand le support est entièrement recouvert.

d'exemple, la candidature rouennaise, en accord avec Transdev Normandie[469], a été affichée à la fois dans la gare de Rouen avec des bâches et des calicots, sur un métro et sur six bus TEOR[470] avec le flocage intégral dès le mois de mai 2023. Par ailleurs, les bus rouennais ont également montré le drapeau avec le message « Je soutiens Rouen 2028 » le jour de la visite du jury le 8 décembre 2023[471]. Il ne s'agit pas d'une nouvelle technique, Bordeaux en 2013 avait déjà habillé son tramway pendant la période de candidature où Marseille a remporté le titre. Grâce à des couleurs vives et des slogans percutants, les pouvoirs publics ont propagé des messages incitant la population à adhérer au projet à travers toute la ville. Ces supports mobiles ont traversé des lieux emblématiques, tels que la place de la Comédie à Montpellier, mais aussi des zones plus éloignées du centre, avec la garantie de toucher un public à la fois large et parfaitement ciblé, et véhiculant le long du trajet un maximum de slogans de soutien, d'adhésion et mobilisant des messages évocateurs de l'esprit de fête à venir en cas de labellisation. Les transports en commun sont indissociables de l'image d'une politique de la ville qui met en place des stratégies pour développer des modèles de circulation basés sur les mobilités douces[472].

[469] Transdev est un opérateur de modes de déplacement implanté dans 19 pays. À Rouen, c'est l'exploitant de la majorité du réseau de transports en commun (y compris les vélos en libre-service)

[470] Transport Est-Ouest Rouennais

[471] ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Rapport d'activité. Bilan 2023 », 2024.

[472] Voir le chapitre de la thèse qui étudie le lien entre la candidature et la diffusion des stratégies de politiques de développement de mobilités douces



Figure 4. 5 : Rouen 2028 habille les bus

Source : Nicolas Mayer Rossignol sur son compte twitter le 15/06/2023

Clé de lecture : image du bus à haut niveau de service de la ligne T1 du service TEOR (Transport Est-Oust Rouennais habillé avec les couleurs et slogan de la candidature de Rouen 2028 circulant au moment où se déroule également l'Armada (8-18 juin 2023). Grâce à ce dispositif les messages traversent toute la ville.



Figure 4. 4 : Montpellier 2028 habille le tramway

Source : Christophe Ruiz/Montpellier Méditerranée Métropole

Clé de lecture : Image du tramway circulant dans le centre-ville avec les couleurs et les slogans de Montpellier 2028..

Les supports publicitaires de la ville ont également conquis la nuit. Le projet rouennais a envahi les quais et les sous-faces des ponts à l'aide de *gobos*[473] qui projettent les couleurs vives de la candidature en contraste avec les espaces sombres de ces endroits la nuit.



Figure 4. 6 : Rouen 2028 se projete la nuit

Source : image réalisée par Cristina Sánchez-Algarra le 22 novembre 2023, quelques semaines avant l'annonce de la ville labellisée

Clé de lecture : illuminations avec les couleurs et symboles de la candidature de Rouen projetés à l'aide du dispositif *gobo*, sur le sol du quai Ferdinand de Lesseps, devant le parking du Hangar 109

4.1.2. L'urbanité événementielle : un moyen de travailler plusieurs objectifs

Si leurs finalités peuvent être différentes selon les candidatures et les discours des candidats, les événements organisés par les candidats comportent de similitudes. Plusieurs objectifs, assez diversifiés, sont poursuivis par la volonté d'événementialiser la phase de candidature. Tout d'abord, nous avons observé des objectifs en lien direct avec la préparation de candidature : tester, prototyper et montrer aux habitants un avant-goût de ce qui pourrait être l'année capitale. Ensuite, nous avons relevé une forte volonté, au moins affichée, de chercher à

[473] Terme anglosaxon qui dérive de l'anglais *Goes Before Optics* et qui définit la plaque métallique découpée avec un motif placé devant un projecteur, qui permet d'obtenir une image lumineuse du motif découpé sur une surface. C'est un dispositif très utilisé dans le théâtre ou le cinéma.

intégrer les habitants et les acteurs locaux dans les débats, dialogues et présentations dans l'objectif d'avoir une meilleure pluralité de visions. Le lien social et le développement des liens entre acteurs sont également recherchés à travers ces rassemblements.

Cependant, nous avons décelé des intentions moins louables. Bien que la communication ne soit pas nécessairement négative, ce seul objectif distribue un ordre de priorités. En devenant un but en soi, elle relègue le contenu, les intervenants, les lieux, ainsi que les outils et méthodes au second plan. De même, le choix de l'endroit investi pour célébrer ces événements a joué un rôle important. Comme la communication, le choix du lieu est essentiel, reléguant le reste des paramètres à un deuxième plan.

Le processus de signification des lieux par les autorités derrière le dossier de candidature

Loin des lieux symboliques traditionnels, les événements organisés par les associations en charge du dossier de candidature, en ont cherché des nouveaux à investir. Lors de la phase de préfiguration du dossier, une spatialisation du processus de construction de la candidature s'est attachée à mettre en valeur ces lieux singuliers. Les autorités, derrière les associations, ont participé au processus de leur signification.

Même si un certain nombre de symboles patrimoniaux persistent, dans l'esprit de construction d'un nouveau récit, la candidature s'accompagne de nouveaux emblèmes. La candidature rouennaise, en cohérence avec son discours réconciliateur « par le renouvellement de [son] rapport au fleuve » a organisé des manifestations éloignées de ses symboles classiques. Pour signaler l'investissement non seulement de la rive gauche, mais aussi de ses bâtiments industriels, la candidature Rouen 2028, dans le cadre d'un projet « prototype » a organisé une JAM session sur le hangar 181, en bord de Seine, et le long du boulevard industriel à Rouen. Sous la direction du graffeur Kejo, une fresque a été réalisée pendant un week-end de juillet 2023 servant de cadre pour des ateliers graff pour les enfants, battles hip hop, foot freestyle et DJ sets. Dans la continuité de ces propos, la ville normande a également programmé une « croisière stupéfiante ». Soutenue par Rouen 2028, l'association « Dans le sens de barge » a proposé pendant un week-end d'octobre 2022, une croisière destinée au grand public, d'une

durée de quatre heures, « proposant de découvrir la Seine autrement » en abordant « les dimensions portuaires, industrielles et patrimoniales des territoires ».



Figure 4. 7 : les événements de Rouen 2028 sur les hangars industriels

Source : site web de la ville de Rouen, juillet 2023

Clé de lecture : fresque en construction sous la direction de l'artiste Kejo sur la façade du hangar 181

Dans l'idée de « tester, expérimenter, d'éprouver, d'observer comment le territoire s'empare du projet CEC » [474], le programme « Effervescences » a rythmé Clermont-Ferrand entre 2017 et 2019 avec des installations monumentales, des performances et des rendez-vous secrets. Pour ces derniers, les spectateurs se retrouvaient à un endroit précis pour ensuite être conduits, selon les organisateurs, dans un lieu insolite pour assister à une expérience pas comme les autres. Il s'agit d'un programme qui propose diverses formes artistiques dans des lieux

[474] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu. Une capitale de transition. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

totalement improbables[475]. Symbole du passé industriel, le site de Michelin (parc Cataroux, créé en 1921)[476], qui occupent 40 hectares au cœur de la ville, en fait partie. Une trentaine de spectateurs ont assisté à une performance de 35 minutes de deux comédiens belges dans des locaux désaffectés du fabricant. Andrés Di Masso définit l'appropriation d'un lieu comme « le processus dynamique par lequel le déroulement des pratiques et des expériences spatiales articule des transactions significatives et co-constitutives entre les personnes et les lieux »[477]. La géométrie singulière des anciennes pistes dans lesquelles les pneus du fabricant étaient testés fait déjà partie du paysage urbain[478] [479]. Néanmoins, introduire une manifestation artistique, accessible à un petit nombre de personnes sous le format *rendez-vous secret* recrée et transforme des liens significatifs entre les spectateurs et la friche. La mise en valeur de ce site insolite passe devant la manifestation artistique : les médias qui se sont fait écho de cette singulière activité montrent le public se dirigeant vers le fond des pistes, décrivent son caractère insolite et recueillent la surprise des visiteurs. L'entreprise Michelin et son site abandonné jouent un rôle clé dans le dossier clermontois. Ces rendez-vous secrets ont remis sur la table la reconversion de ce site et le rôle de cette entreprise pour l'avenir de la ville[480].

Du côté montpelliérain, le coup de projecteur a été mis sur les communes présentant une activité culturelle moins importante que Montpellier. Affichée comme une volonté de « bâtir un territoire de candidature plus représentatif du bassin de vie » et d'instaurer « le dialogue institutionnel et territorial » dans un « territoire marqué par la concurrence territoriale », cette candidature a organisé deux appels à projets dont le cahier des charges imposait de « faire

[475] Rappelons ici le festival *Allumées*, imaginé par Jean Blaise en 1990, à Nantes. Chaque année des artistes étrangers étaient invités à rencontrer ceux de Nantes dans des lieux nantais le plus souvent non dédiés à la culture, entre autres, les friches abandonnées suite à la fermeture de chantiers navals.

[476] Voir le chapitre 6, la section dédiée aux projets prévus par la candidature comparée à ceux prévus par la société Michelin pour le même site.

[477] DI MASSO Andrés, « 7. Appropriation d'un lieu », in *Psychologie environnementale : 100 notions clés*, Dunod, 2022.

[478] BROWAEYS Xavier et CHATELAIN Paul, « Thème 1 - Le paysage urbain et son évolution », in *Étudier une commune : Paysages, territoires, populations, sociétés*, Armand Colin, 2011.

[479] Paysage urbain pour les auteurs cités est décrit comme l'ensemble d'objets visuels bâtis à un moment donné en fonction de techniques précises, d'impératifs financiers, de contraintes réglementaires, de choix politiques et de modèles culturels, voire de visions idéologiques. Selon les géographes, pour lire le paysage urbain, il faut donc « chercher à identifier des types de constructions en les reliant à des phases d'urbanisation ».

[480] Un chapitre de cette thèse est consacré aux projets de transformations de friches industrielles présents dans les dossiers de candidature

émerger des projets partenariaux entre les territoires à l'échelle du bassin de vie de la candidature ». Au total, 1,4 millions euros furent dépensés par l'association de la candidature divisés sur 83 projets culturels (700 000 euros pour 48 en 2022 et 700 000 euros pour 35 projets en 2023). Malgré la volonté affichée de rééquilibrage, nous remarquons une concentration très importante de rendez-vous localisés sur la ville-centre. 33 sites sur 78 sont localisés dans Montpellier selon la carte de la programmation 2023

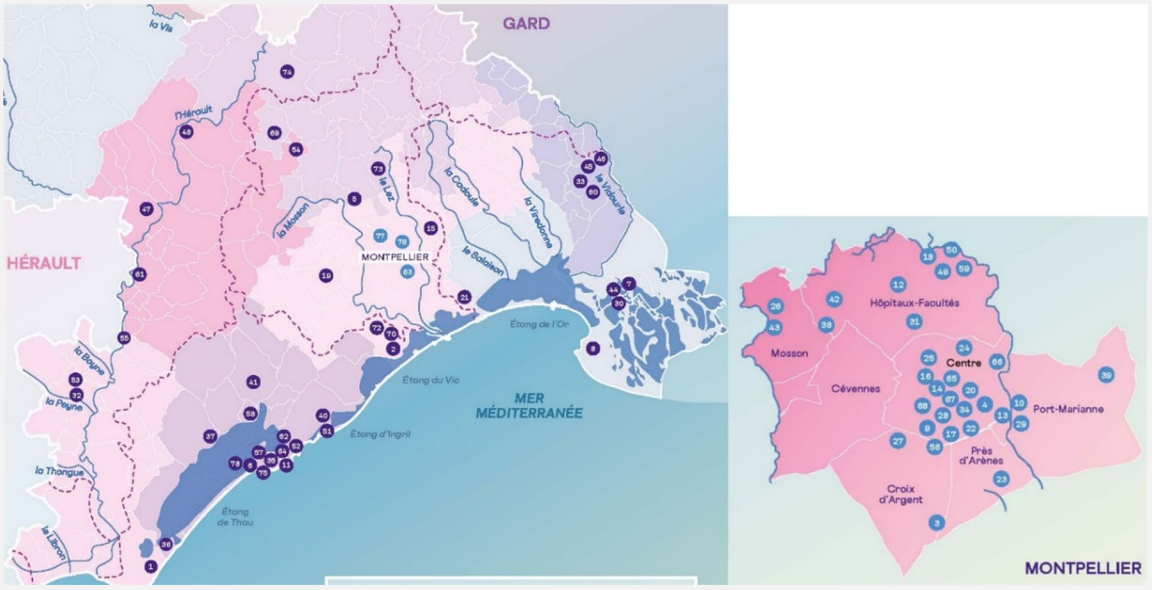

Figure 4. 8 : Les sites des 35 événements de Montpellier 2028

Source : programmation activités 2023, Association Montpellier 2028, juillet 2022

Clé de lecture : à gauche, l'ensemble du territoire de candidature, à droite un zoom sur Montpellier qui concentre plus de la moitié des lieux où les activités se déroulent.

À l'heure où le processus permanent de réforme territoriale[481] ne cesse de créer des tensions politiques fragilisant le secteur culturel et empêchant le développement des projets culturels de territoire (Négrier et Teillet, 2019), le moment de candidature s'est révélé comme un moment clé de réflexion et de choix des limites et des échelles à partir desquelles concevoir

[481] La loi MAPTAM (en 2014, affirmation de métropoles), en 2015 celle de la fusion des régions et en 2015 la loi NOTRE promettaient la révolution, la simplification et la décision, mais elles ont rajouté une complexité supplémentaire (Négrier, E. et Teillet, P., 2019).

non seulement des projets culturels, mais aussi des projets d'aménagement. Des rives négligées par le passé, des territoires périphériques et/ou confrontés à la concentration métropolitaine du pouvoir se retrouvent mis en lumière grâce à l'événementialisation des candidatures au CEC. Comme Dominique Boullier l'indique, l'événement exploite l'accessibilité et la centralité, les caractéristiques qui constituent la ville selon Henri Lefebvre, permettant aux participants d'accéder à certains lieux devenus centraux pour l'occasion (Boullier, 2010). La mise en événement participe aussi à la construction du discours dissimulant les fractures politiques et peut renvoyer une image de cohésion sociale, de cohérence et d'unité fonctionnelle territoriales sans pour autant dépasser le déséquilibre entre ville-centre et les communes.

Evénementialiser pour communiquer

Le succès de ces événements se mesure dans la capacité de ceux-ci à réunir le maximum de personnes et à faire parler dans les médias. « Altitude », regroupant 129 activités, a ensuite suivi la série pendant l'été 2021. En 2022, c'est le programme « Le somment des sommets » qui a proposé des expositions, des ateliers, des spectacles et des concerts. Enfin, pour 2023, l'association clermontoise affiche une programmation intégrant tout autant d'événements. Lors du conseil métropolitain de Clermont-Ferrand du 29 mars 2024[482] clôturant le processus de candidature suite à la décision du jury, un dernier montant de 839 000 euros sont attribués à l'association afin de financer les dernières activités programmées. Au total, selon Olivier Bianchi, la ville aurait alloué 6.2 millions d'euros et la métropole environ 2 millions d'euros à sa candidature entre 2017 et 2024. À ce budget il faudrait rajouter encore 1 million d'euros provenant de mécénats privés et des contributions d'autres collectivités[483].

[482] CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE, « Conseil Métropolitain. Capitale Européenne de la culture: clôture du processus de candidature porté par l'association Clermont Massif Central 2028. », 2024.

[483] RÉDACTION, « Combien a coûté la candidature Clermont-Ferrand au titre de Capitale Européenne de la Culture? », *La Montagne*, 29 mars 2024.

4.1.3. Mise en abîme de la candidature pour s'internationaliser

Nous utilisons l'expression « mise en abîme » pour décrire comment un événement s'imbrique dans un autre. Dans notre analyse, c'est l'année CEC possible qui s'insère grâce à la candidature dans d'autres événements. À la recherche de visibilité médiatique, les candidats se sont associés à des manifestations déjà établies et reconnues à l'échelle internationale. Par exemple, le cadre du Festival d'Avignon, rendez-vous annuel incontournable et célèbre à l'échelle européenne réunissant des artistes français et internationaux, a été utilisé par les candidatures de Bourges et de Montpellier pour promouvoir leur projet au sein d'événements confirmés. Comme Maria Gravari-Barbas cet événement est avant tout un rendez-vous artistique. En revanche, associé à la ville, il opère également une organisation de l'espace urbain : il a créé sa propre topographie, transformé la ville en espace festivalier. En résumé, « il est à la fois consommateur et producteur : il consomme la ville, l'occupe, souvent il al dévore ; en même temps il produit ses propres lieux, il crée ses repères, il laisse des traces »[484]. S'associer à ce festival avec une telle empreinte sur la ville constitue pour les candidats une opportunité unique pour renvoyer une image du modèle d'association d'événements et du développement urbain qu'ils souhaitent sur leurs territoires tout en utilisant ses canaux de communication pour diffuser des messages, promouvoir les candidatures et leurs villes au niveau international. Avec Avignon comme décor de fond, Montpellier a convié quatre acteurs du secteur culturel à discuter des défis de la mobilité des artistes, en tenant compte des préoccupations postpandémie de la Covid-19 et dans une logique de diminution de déplacements carbonés. Malgorzata Szlendak, membre de la Commission européenne, Gaëlle Massicot Bitty, responsable du pôle artistes et professionnels à l'Institut français, Marie Le Sourd, secrétaire générale du réseau d'accompagnement *On the Move*, ainsi que le danseur et chorégraphe burkinabé Salia Sanou ont discuté devant le message de la candidature Montpelliéraine *Au carrefour de nos imaginaires* face à un public – principalement venu pour assister au festival d'Avignon. Ils ont présenté la candidature et la programmation des activités de l'année 2023 sélectionnées à partir du deuxième appel à projets organisé par l'association et se déroulant majoritairement sur Montpellier.

[484] GRAVARI-BARBAS Maria, « La ville modelée par l'événement : L'Avignon du Festival. Marquage territorial d'un événement culturel" », in *Géographie et liberté. Mélanges en hommage à Paul Claval.*, L'Harmattan, 1999.



Figure 4. 9 : Le Festival d'Avignon et Montpellier 2028

Source : revue spécialisée en art *Le quotidien de l'art*, le 20 juillet 2023

Clé de lecture : Images de la table ronde organisée par la candidature de Montpellier et qui a regroupé 4 acteurs du secteur culturel pour discuter sur les enjeux de la mobilité des artistes lors du Festival d'Avignon. Cet événement a servi à la promotion de la candidature montpelliéraine et les activités organisées par celle-ci. En haut, les intervenants discutent devant le fond de la pancarte de la candidature avec le *leitmotiv* et titre du dossier de candidature *Au carrefour de nos imaginaires.* En bas, à gauche, un homme tient la programmation d'activités et événements organisés par l'association de la candidature. L'image en bas, à droite, montre un spectateur regardant le détail de la même programmation appelée *Partageons nos imaginaires*, le titre du dossier de candidature lors de la phase de présélection.

La capitale de l'Hérault a également saisi l'occasion pour proclamer haut et fort l'adhésion au projet CEC de la collectivité du Pays de l'Or (la seule à l'avoir intégré après la présélection). Michaël Delafosse déclare à l'occasion :

> Nous sommes là, 154 communes qui avons fait le choix d'affirmer et de porter la culture par la décentralisation [et de construire] une candidature du grand dehors, une candidature d'hospitalité. (Propos de Michaël Delafosse recueillis à l'occasion du Festival d'Avignon par le journal *Métropolitain* (actu.fr) le 13 juillet 2023)[485].



Figure 4. 10 : Acteurs de Montpellier 2028 au Festival d'Avignon

Source : image du journal *Métropolitain*, 13 juillet 2023

Clé de lecture : l'équipe de Montpellier a annoncé l'adhésion de l'intercommunalité du Pas de l'Or portant à 154 le nombre de communes adhérentes. De gauche à droite : Nicolas Dubourg, directeur artistique de la candidature, Michaël Delafosse, maire de Montpellier et président de la métropole, Sophie Béjéan, rectrice de l'académie de Montpellier, Sophie Léron, directrice générale de la candidature et Adèle Charvet, cantatrice et marraine de Montpellier 2028.

Avignon a été utilisé pour afficher une cohésion et une unité territoriales difficiles à croire entre la Métropole de Montpellier et le Pays de l'Or[486].

[485] NITHARD Cédric, « En Avignon, Montpellier défend sa candidature, carrefour de l'Europe et pont vers l'Afrique », *Métropolitain*, 13 juillet 2023.

[486] NOTÉ Jean et TRABUCHET Ludovic, « La Métropole de Montpellier et le Pays de l'Or, une relation...comme dans un film », *Midi Libre*, 22 mai 2022.



Figure 4. 11 : Bourges 2028 et le Festival d'Avignon

Source : Association Bourges 2028

Clé de lecture : image de la pancarte *Avignon terre de culture 2025 soutient Bourges 2028* affichée devant la façade du Palais de Papes. Ce bâtiment, symbole de la ville d'Avignon, a été choisi pour afficher publiquement le soutien au projet Bourges 2028 lors de l'édition 2023 du Festival d'Avignon. Classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, il s'agit d'un lieu incontournable du centre historique.

Bourges, comme la ville méditerranéenne, n'a pas hésité à tisser des liens avec la 77ème édition du Festival d'Avignon. La coopération entre Avignon et Bourges s'est affichée à travers la présentation de deux créations musicales : deux concerts issus du Printemps de Bourges 2023, avec le soutien de la Maison de la Culture de Bourges. La symbiose entre Bourges et Avignon dépasse la simple collaboration dans l'organisation d'événement et leurs frontières municipales. La deuxième a créé le dispositif *Avignon terre de culture 2025* ayant

comme ambition de faire de la ville un territoire d'exception culturelle. Il s'agit aussi de célébrer l'anniversaire des 25 ans d'Avignon, capitale européenne de la culture. Le marketing territorial entre dans cette collaboration entre Bourges et Avignon dans une nouvelle phase : le cadre du Festival sert à Bourges pour promouvoir sa candidature au titre et réciproquement Avignon utilise Bourges pour capitaliser sur son expérience CEC, 25 ans auparavant. Le contrat se signe par l'affichage des banderoles qui habillent des lieux iconiques de la ville d'Avignon (115 000 spectateurs pour sa 77ème édition selon les médias locaux et 90 597 habitants en 2020 selon l'INSEE). La Cité des Papes a également réaffirmé son soutien à la candidature berruyère dans le cadre du projet « Matrice » (1 million d'euros de contribution repartis entre les villes membres) organisé par Bourges comme un forum de partage d'expériences regroupant 15 villes de taille moyenne de France et d'Europe, réunis pour la première fois lors de ce festival.



Figure 4. 12 : *Embarquez vers #Rouen 2028* à l'Armada

Source : photographie de C. Sánchez-Algarra (juin 2023)

Clé de lecture : Banderole de la candidature rouennaise à Capitale Européenne de la Culture encourageant les visiteurs de l'Armada à « Embarquer vers Rouen 2028 ».

La ville clermontoise et sa Métropole ont payé 360 000 euros à la société A.S.O., propriétaire de l'ensemble des droits d'exploitation du Tour de France, afin, entre autres, que les caméras survolant le Puy-de-Dôme filment le logo de la candidature « Volcamour », évoquant les volcans caractérisant le Massif[487].



Figure 4. 14 : Clermont-Ferrand 2028 et le Tour de France

Source : Twitter. https://twitter.com/clermont2028/status/1678396155296886784/photo/1. Clermont- Ferrand Massif Central 2028 [@clermont2028]. (10 juillet 2023).

Clé de lecture : le logo « Volcamour » sur un terrain de football de Saint-Genès-Champanelle pendant le Tour de France.



Figure 4. 13 : Le passage de la Flamme olympique et paralympique le 13 mai et le 22 août 2023 sur le territoire Montpellier 2028

Source : twitter du 13 mai 2024, https://x.com/mtp2028/status/1789925969257508921

Clé de lecture : sur la carte, en vert, le territoire de candidature. Sète, Juvignac et Montpellier ont accueilli les « éclaireurs ». Une programmation festive a accompagné ce passage. Montpellier 2028, actif encore malgré la non labellisation, a profité de l'occasion pour communiquer à nouveau sur son territoire. Pour recevoir la flamme le temps d'une journée, chaque département a dû verser 180 000 euros au COJO (Comité d'organisation des JO)

[487] VILLE DE CLERMONT-FERRAND, « Conseil municipal de la ville de Clermont-Ferrand. Tour de France féminin 2023 et tour de France 2023 », 2022.

4.2. Concerter pour afficher le consensus

Comme un ancien membre du jury nous l'indique, le candidat n'est pas seulement jugé sur le *bidbook*. En effet, les jurés mènent une enquête afin d'analyser l'implication de la population dans la construction du dossier et la place de la culture dans les projets politiques (entretien avec un ancien membre du jury, juin 2023). Parmi les questions auxquelles ils doivent répondre, les candidats doivent expliquer « comment la population locale et la société civile ont été impliquées dans la préparation de la candidature »[488]. Les projets insistent tous sur la vertu d'élaborer un récit à travers le dialogue interculturel et la participation de tous les acteurs (institutionnels, économiques, culturels, associatifs, habitants). Les 4 finalistes se sont lancés dans l'organisation d'ateliers, de colloques, de forums et de soirées afin de mobiliser la population. Ils ont affiché la volonté de réunir aussi bien les acteurs culturels, les habitants, les partenaires politiques, le secteur privé et les représentants d'autres villes, associées à leur réseau national ou international. L'enjeu de ces événements dépasse le cadre social pour toucher la dimension démocratique. Il ne s'agit pas simplement de rassemblements festifs ou conviviaux. Même s'ils sont présentés comme une opportunité pour laisser la place aux habitants dans la constitution du programme culturel de l'année CEC, les discussions se tournent souvent vers le développement urbain. En recentrant la production urbaine au cœur de ces événements et en concédant aux habitants un rôle plus important que celui de simples spectateurs, ces rendez-vous affichent un nouvel espace de dialogue en proposant une vision de la ville en train de se faire[489], ou plutôt, de se concevoir.

Le temps de préparation de l'événement CEC a quitté les salles de réunion pour générer des rendez-vous réalisés sur des lieux iconiques. Toutes les candidatures ont proposé des temps de réflexion sur l'avenir de leur ville. Néanmoins, ces événements ne sont que secondairement adressé à ses habitants[490]. L'enjeu médiatique est bien plus important. La mise en événement d'ambiance festive et conviviale à caractère artistique a servi d'une part pour légitimer un récit

[488] MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Appel à candidatures dans le cadre de l'action de l'Union Européenne "Capitale Européenne de la Culture" pour l'année 2028 », 2022.

[489] MATTHEY LAurent, ERNWEIN Marion et GABERELL Simon, « Transgresser ou animer? L'événement nouveau régime de la fabrique urbaine. », in *Dehors! Cultiver l'espace public*, Éditions de la Baconnière, 2016.

[490] BOULLIER Dominique, *La ville-événement*, Presses universitaires de France, 2010.

déjà défini et d'autre part pour faire de la concertation citoyenne une performance amplement médiatisée au niveau local et régional, la course au label se déroulant au rythme des images concurrentes de villes diffusées dans le but d'influencer le jury. Il est ainsi essentiel d'afficher le lieu investi, la quantité d'événements, le nombre d'habitants ayant participé et le prétendu consensus. Le constat de n'avoir pas réussi à intégrer efficacement les suggestions des habitants, amplement médiatisées à travers les événements, a mis en lumière de manière frappante le manque de pluralité de points de vue dans les processus décisionnels[491], car même si les candidatures ont proposé différents organes de représentation citoyenne, leur fonctionnement reste à inventer.

Nous ne pouvons vérifier la sincérité des démarches relatives à la volonté de démocratisation des décisions concernant l'avenir de la ville à travers ces rendez-vous de co-construction, mais nous constatons un détournement dans leur mise en œuvre, où l'impact médiatique est prioritaire. En effet, l'élaboration d'un dossier de candidature co-construit avec tous les acteurs locaux est un horizon obstrué par le poids de s'adresser en premier lieu à l'extérieur.

4.2.1. La co-construction à l'épreuve de la ville « conteneur » de culture

Comme l'explique la sociologue Marion Carrel, la participation citoyenne poursuit plusieurs objectifs[492]. Elle en identifie six qui correspondent bien à ceux que nous avons observés, auxquels nous pourrons ajouter cinq autres, non exclusifs à la participation.

Le premier est celui de faire appel aux citoyens et à leur supposé expertise liée à leur étroit contact avec leur ville. Ainsi Clermont-Ferrand a mobilisé plus de 3 000 personnes pour participer aux *États Généraux de la Culture*, déroulés en 2015, soit 13 ans avant l'année CEC [voir Tableau 4. 1]. Le maire de la ville explique les écueils à éviter concernant cette concertation : d'une part, le possible dévoiement comme conséquence de l'incapacité des décideurs à traduire les aspirations des habitants et d'autre part, le détournement de cette

[491] SCOGNAMIGLIO Typhanie et CARREL Marion, « La participation citoyenne », *Action Publique Rech. Prat.*, N° 13, 2022.

[492] *Ibid.*

concertation en stratégie populiste[493]. Toute une série de rencontres ont regroupé des citoyens, des professionnels, mais aussi des écoles. Une *Grande Restitution publique*[494] a clôturé cet événement où la culture a été érigée en outil pouvant « participer au développement et au rayonnement du territoire » via l'écriture d'un « nouveau récit de ville » nécessitant « la création d'un groupe de réflexion Clermont [CEC] 2028 ».

Étonnamment, les habitants de Bourges, bien que le contexte berruyer soit différent, sont parvenus aux mêmes conclusions lors des séances intitulées *Bourges en commun*, organisés en mai et juin 2022.

> Bourges a besoin de retrouver une belle image d'elle-même. C'est important pour une ville que ses habitants soient fiers d'elle. Nous avons entendu l'attachement des Berruyers pour leur territoire, mais peut-être aussi un peu de désillusion et une certaine dose de complexes. On ferme les commerces, le centre se vide, la population vieillit, mais à travers de nombreuses initiatives, la ville de Bourges cherche à retrouver son éclat et la culture a un vrai rôle à jouer. La démocratie participative, les plans de rénovations urbains, Bourges capitale européenne de la culture, mais aussi les nombreuses initiatives citoyennes et les savoir-faire propre au territoire sont des preuves que la ville n'a pas dit son dernier mot ! (Extrait de la restitution de *Bourges en commun* réalisé par les coopératives d'urbanisme culturel Esopa Productions et Cuesta dans le cadre du programme *Territoires en commun*. Juin, 2022)

Selon ce témoignage, le label CEC, en synergie avec d'autres initiatives, pourrait empêcher la fermeture commerces, l'abandon du centre et le vieillissement de la population. Cet extrait présenté comme un diagnostic réalisé avec les habitants érige le label et la culture comme des solutions à différents enjeux urbains et économiques et même démographiques. Autrefois, le label était perçu comme un palliatif pour les économies affaiblies par la désindustrialisation ou les territoires en retard. Les conclusions de *Bourges en commun* concèdent au label une toute nouvelle dimension puisqu'il n'est pas présenté seulement comme une réponse à un contexte économique défaillant, il devient une voie vers la régénération, la revitalisation des villes et la résolution d'une multitude de problèmes.

[493] BIANCHI Olivier, RENAU Élisabeth et SAEZ Jean-Pierre, « Un projet culturel pour la ville de demain », *L'Observatoire*, N° 46, 2015.

[494] VILLE DE CLERMONT-FERRAND, « Restitution des États Généraux de la Culture », 2015.

Au vu de ces conclusions, nous pouvons identifier un deuxième objectif, celui de légitimer ou relégitimer les décisions qui sont déjà prises au préalable. Un acteur culturel témoigne dans ce sens :

> Yann Galut[495] était précédemment député et puis aussi vice-président à la culture du département […] Quand on lui a proposé avec Georges Buisson[496] en 2017 de candidater pour cette Capitale Européenne de la Culture, il s'est emparé très vite […] et dès qu'il a été maire en 2021, il s'est vraiment emparé de ce dossier. (Entretien avec un acteur culturel de Bourges, avril 2024)

En effet, la décision était déjà prise avant même l'arrivée à la mairie de Yan Galut et cet événement de participation citoyenne, réalisé en 2022, aurait pu servir à légitimer cette décision.

Quant à Montpellier, elle a organisé de mai à juin 2022 des ateliers de co-construction : « cinq rencontres imaginées comme des temps de travail et d'échange autour de cinq thématiques cardinales ».

4.2.2. L'émergence de nouveaux outils de participation

L'Archipel, *l'Assemblée de Seine* et le *Conseil des Sages* sont affichés dans le dossier rouennais comme des espaces fédérateurs de réunion et de dialogue citoyens ayant joué un rôle crucial dans la préparation du dossier. Étonnamment, celui-ci a été finalisé avant la deuxième et dernière réunion de *l'Assemblée de Seine* dont le « fonctionnement reste encore à inventer »[497]. Le 11 mai 2023 à la Maison de l'Université de Rouen Normandie s'est tenue la première assemblée consacrée à la question des critères du succès. L'équipe de la candidature a organisé un temps interactif autour de la phrase « Notre Capitale sera un succès si… ». Divisés en petits groupes, les citoyens ont réfléchi collectivement à partir des grandes thématiques : expérience vécue, fierté, image, appropriation, géographie, enjeux et temporalité. Nous avons

[495] Élu député de 1997 à 2002 et de 2012 à 2017, ainsi que conseiller du Cher depuis 2008. Il est élu maire de Bourges en 2020.

[496] Ancien administrateur du palais Jacques-Cœur (un de lieux emblématiques de la culture de la ville), administrateur aussi de la crypte et de la tour de la cathédrale de la même ville et de la maison de Georges Sand à Nohant.

[497] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

assisté à la deuxième, organisée le 6 octobre 2023, où les organisateurs ont animé un *brainstorming* commun dans une ambiance festive et conviviale. Même si cet organe de consultation figure comme partenaire de plusieurs projets et est représenté au sein de l'assemblée générale du GIP, son rôle reste diffus. Cet exercice de dialogue donne une apparence de consultation, mais les discussions restent superficielles, sans lien concret avec le dossier de candidature. Les retours des habitants semblent être pris en compte de manière plus symbolique que substantielle. La réponse apportée pour devenir CEC montre des correspondances floues avec les propositions évoquées pendant les consultations, laissant penser que les décisions étaient déjà préétablies. Pendant que ces événements se déroulaient, le conseil métropolitain approuvait – sans consultation citoyenne – la stratégie culturelle jusqu'à 2038, la reconnaissance de l'intérêt métropolitain des tiers-lieux comme le triangle Béthencourt ou l'ancienne école de Duclair et lançait les études pour la transformation de douze sites du patrimoine industriel en lieux culturels. Ces actions qui figurent dans le *bidbook* représentent une partie des 158 millions prévus pour le développement des projets urbains.

Le contexte de compétition pour le titre rend impossible le partage de certains détails. Le délai très court inciterait les équipes à se tourner vers des structures de consultation établies. La candidature aura ainsi montré le manque d'outils existants pouvant concrétiser les besoins citoyens en projet réels.



Figure 4. 15 : Assemblée de la Seine

Source : image réalisée par Cristina Sánchez-Algarra

Clé de lecture : image de la deuxième réunion de cet organe de consultation citoyenne organisée par l'association Rouen 2028 et qui s'est déroulée sous la serre de la ferme pédagogique de l'association le *Champ des possibles*, située au sein du Parc naturel urbain du Champ des Bruyères, à Saint-Étienne-du-Rouvray. La discussion a lieu avec les assistants assis sur un rouleau de paille, sous les toiles en plastique de la ferme, pendant que les agents de la métropole et les membres de l'équipe de l'association ont animé la séance.

4.2.3. Fabriquer l'adhésion par la maitrise de l'espoir et la convivialité

L'association Rouen Seine Normande 2028 (abrégé Rouen 2028) a organisé la manifestation « Entrez dans le rêve » afin de « libérer les utopies et susciter l'envie d'un projet fédérateur et capital »[498]. Dans la même logique, le Kindarena a accueilli des moments de dialogue parfois festifs, dont les images enrichissent le dossier de candidature[499]. Interrogés cependant sur les idées concrètes des habitants intégrées dans le dossier de candidature, les organisateurs de ces moments festifs de concertation ont pu citer un seul projet baptisé « L'île flottante » (entretien avec les responsables de la candidature, novembre 2023) reprenant en partie les idées des association existantes « Le monde flottant » et « Dans le sens de barge » qui envisagent des manifestations artistiques sur les rives ou directement sur la Seine, en réponse « au manque d'équipements culturels, d'animation et des liaisons transversales du fleuve » (entretien avec des responsables des associations, novembre 2023). Néanmoins, la presse locale a relayé ces moments.

4.3. Scénariser la candidature par la mise en récit de la ville durable

L'initiative européenne CEC est conçue pour « mettre en lumière la richesse et la diversité de la culture européenne dans le but de rapprocher les peuples européens et de cultiver une compréhension mutuelle »[500]. Conçues pour susciter la mobilité entre les Européens, les programmations de l'année CEC peuvent regrouper des événements se déroulant sur une journée ou sur un week-end obligeant les européens à se déplacer rapidement en avion. Le projet de Marseille 2013, tourné vers un public international, a intégré son aéroport comme partenaire territorial. S'écartant de cette position, un des éléments le plus marquant de 4 finalistes est le positionnement vis-à-vis du développement durable.

[498] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

[499] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, *op. cit.*

[500] MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Appel à candidatures dans le cadre de l'action de l'Union Européenne "Capitale Européenne de la Culture" pour l'année 2028 », 2022.

4.3.1. La revanche des villes moyennes : de villes défavorisées à villes attractives

Dans le cadre du projet Matrice, la candidature de Bourges a organisé pendant la phase de compétition six sessions de travail invitant des directeurs d'institutions, des élus, des administrateurs municipaux, des artistes et deux rendez-vous proposés au grand public[501]. Nous analysons exclusivement ces deux sessions exceptionnelles car notre étude porte sur les événements ouverts au public ayant eu une répercussion médiatique. Le premier de ces rendez-vous s'est tenu durant le festival d'Avignon 2023, au Palais des Papes, regroupant des représentants et des artistes de Bodø[502] 2024, d'Avignon et d'Angoulême. Le deuxième fait partie de l'ensemble d'événements nommé *Imaginons ensemble Bourges* dont nous détaillerons le principe dans le point suivant.

Le principe de ce projet nommé Matrice est de regrouper « un organisme informel de renforcement des capacités dédié à l'innovation, au prototypage et au déploiement des solutions communes et groupées »[503.] Dans ce groupement sont intégrées : cinq villes de la Région Centre-Val de Loire (Bourges, Châteauroux, Vierzon, Issoudun et Blois), six villes françaises (Avignon, Angoulême, Guingamp, Béthune, Nevers et La Rochelle) et sept Capitales Européennes de la Culture (Matera 2019, en Italie, Bodø 2024, en Norvège, Oulu 2026, en Finlande, Tartu 2024, en Estonie et Bad Ischl 2024, en Autriche, Evora 2027, au Portugal et České Budějovice, en Tchéquie).

Selon les organisateurs, la notion de *ville moyenne* structure cette réunion. Ainsi, l'équipe de Bourges fixe le seuil maximum d'habitants à 100 000 pour les villes moyennes. Mais les villes françaises qui en font partie sont en effet sous le seuil maximum avec des grands écarts entre la population d'Avignon et celle de Guingamp. Quant aux villes européennes, elles sont davantage peuplées, comme Oulu qui double le seuil maximum. L'injonction de l'institution européenne de tisser des liens avec d'autres territoires européens à travers le

[501] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[502] Ville norvégienne située dans le comté de Nordland qui comptait 52 241 habitants en 2019

[503] https://bourges2028.org/nos-projets/la-matrice/

dispositif CEC[504] se traduit dans ce projet par l'intégration de villes européennes ayant été labellisées au préalable. L'ouverture non seulement à des villes de la région Centre-Val de Loire, mais aussi à d'autres villes françaises et même à d'autres villes européennes est motivée par plusieurs raisons. Tout d'abord, le soutien financier de la région dépend du rayonnement du projet CEC sur tout le territoire régional. Ensuite, certaines villes françaises auraient pu être choisies pour intégrer ce projet à cause du rayonnement national, voire international, de leur manifestation culturelle d'envergure. Tel est le cas d'Avignon et de son Festival de Théâtre et spectacle vivant[505] [506] et du FIBD[507] d'Angoulême[508] [509]. Bourges 2028 s'érigerait ainsi comme étendard d'un réseau global de villes permettant l'exécution des projets, des idées et des héritages issus de l'année 2028 à plusieurs échelles [voir Figure 4. 16]. Encouragés par l'institution européenne[510] [511], les équipes berruyères ont conçu un projet qui véhicule de cette manière l'idée d'un modèle de développement urbain mis en place sous l'égide de l'année capitale et pouvant s'exporter dans le reste de l'Europe à condition de ne pas dépasser un certain seuil de population.

[504] COMMISSION EUROPÉENNE, « European Capitals of Culture (ECoC). Guidelines for the cities' own evaluations of the results of their ECOC », 2018.

[505] GRAVARI-BARBAS Maria, « La ville modelée par l'événement : L'Avignon du Festival. Marquage territorial d'un événement culturel" », in *Géographie et liberté. Mélanges en hommage à Paul Claval.*, L'Harmattan, 1999.

[506] Selon l'organisation du Festival d'Avignon, (pour les événements programmés sans compter la programmation OFF) chaque édition délivre environ 125 000 billets pour les spectacles payants et 30 000 entrées libres pour le reste de manifestations. Parmi les spectateurs, 38% viennent de la région d'Avignon, 28% d'Île-de-France, 23 % d'autres régions françaises et 11% de l'étranger.

[507] Festival international de la bande dessinée d'Angoulême

[508] GRAVARI-BARBAS Maria et VESCHAMBRE Vincent, « S'inscrire dans le temps et s'approprier l'espace », *Ann. Géographie*, n° 643, 2005.

[509] Le FIBD d'Angoulême regroupe selon ses organisateurs 200 000 visiteurs.

[510] COMMISSION EUROPÉENNE, « European Capitals of Culture (ECoC). Guidelines for the cities' own evaluations of the results of their ECOC », 2018.

[511] Pour comprendre la manière dont l'Union Européenne mobilise un système pouvant véhiculer des modèles urbains voir le chapitre 2.

Bourges	64 362 hab.	Angoulême	41 407 hab.	Bad Ischl (Autriche)	14 133 hab. (2018 Statistik Austria)
Blois	46 660 hab.	Avignon	90 597 hab.	Bodø (Norvège)	52 241 hab. (2019 Statistik sentralbyra)
Châteauroux	43 331 hab.	Béthune	24 983 hab.	České Budějovice (Tchéquie)	95 664 hab. (2021 Czech Statistical Office)
Issoudun	11 314 hab.	Guingamp	7 115 hab.	Evora (Portugal)	56 596 hab. (2011 INE)
Vierzon	25 045 hab.	Nevers	32 284 hab.	Matera (Italie)	59 685 hab. (2023 ISTAT)
		La Rochelle	77 210 hab.	Oulu (Finlande)	205 750 hab. (2020 stat.fi)
				Tartu (estonie)	94 663 (2021 ERR)

Tableau 4. 2 : Nombre d'habitants de chaque ville du forum *Matrice*

Source : pour les villes françaises, INSEE, habitants recensés pour l'année 2020. Pour le reste de pays, l'équivalent national a été indiqué.

Clé de lecture : il est plus difficile de comparer le nombre d'habitants avec le reste des pays, car la situation nationale pourrait éventuellement induire à l'erreur. En revanche, en France, même si en effet, toutes les villes respectent le seuil maximum de 100 000 habitants, nous observons une grande disparité de réalités entre la ville de Guingamp et Avignon.

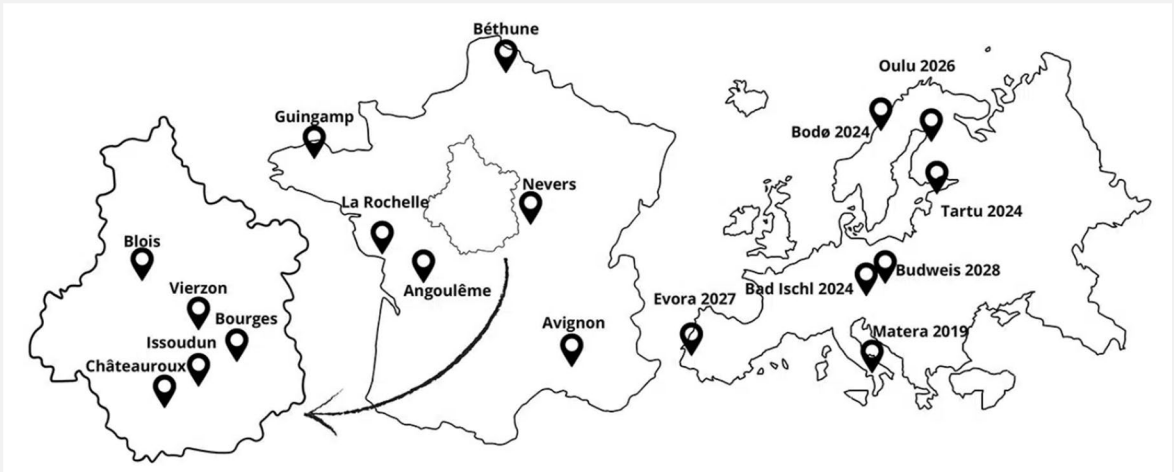

Figure 4. 16 : Les villes faisant partie du projet Matrice

Source : https://bourges2028.org/nos-projets/la-matrice/

Clé de lecture : l'image ci-dessous montre l'insertion de ce projet à l'échelle régional, l'échelle nationale et l'échelle européenne.

En dépit des réunions informelles et de la participation occasionnelle lors d'événements médiatisés, la réelle implication de ces villes demeure opaque dans les dossiers de candidature et les échanges que nous avons pu avoir avec les organisateurs. Ceux-ci présentent en revanche un budget d'un million d'euros pour ce projet, couvrant la contribution financière de toutes les villes y adhérant. De plus, la manière dont l'héritage de Bourges 2028 pourrait s'étendre à d'autres territoires reste également peu explicite. Or, les principes énoncés presque sous forme de manifeste restent très détaillés.

En premier lieu, même si le concept de *villes moyennes* derrière ce réseau semble diffus, toutes les villes y participant semblent s'y identifier. Le géographe Frédéric Santamaria explique dans ses recherches sur les villes moyennes en Espagne, en France et au Royaume-Uni que cette notion est très vague et peut faire référence à des réalités très distinctes : elle peut se référer exclusivement à des paramètres liés à la taille ou intégrer d'autres variables en fonction du contexte de chaque pays. Si ce géographe situe le seuil inférieur à 20 000 habitants et le supérieur à 200 000[512], l'Association des Villes de France[513] les situe à des seuils deux fois plus bas, entre 10 000 et 100 000 habitants. De son côté, l'INSEE ne prend pas seulement en compte le nombre d'habitants, mais d'autres critères : la présence de plus de 5 000 emplois, une population inférieure à 150 000 personnes et le fait de ne pas être le siège de la préfecture d'une ancienne région[514].

Or, le projet *Matrice* et les événements organisés par la candidature berruyère ayant prôné les *villes moyennes* font néanmoins référence à une réalité encore plus complexe que le seul paramètre de la taille. Tout d'abord, comme les exemples cités, un seuil maximum est établi, il s'agit de villes de moins de 100 000 habitants. Selon le dossier de candidature, l'ère post-covid aurait positionné ce type de villes comme les fers de lance de l'avenir de l'Europe. Cet argument lui aurait servi d'ailleurs pour nommer le dossier *Territoires d'avenir* en faisant

[512] SANTAMARIA Frédéric, « La notion de "ville moyenne" en France, en Espagne et au Royaume-Uni », *Ann. Géographie*, 2000.

[513] L'Association de Villes de France est une association pluraliste d'élus qui rassemble les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations du territoire national, ensemble qui, d'après les adhérents, s'identifie avec le cadre de vie de près de la moitié de la population française, c'est-à-dire 30 millions d'habitants.

[514] INSEE, « Des villes moyennes marquées par leur diversité fonctionnelle et leur insertion dans un réseau métropolitain », 2017.

référence à leur capacité à agir plus rapidement dans des processus décisionnels plus courts que dans des villes de taille plus importante et pouvoir ainsi « éviter une paralysie complète face à la crise et à l'incertitude »[515]. Si le dossier de candidature de la phase de présélection insiste sur la taille et les possibilités offertes après la pandémie, celui de la phase de sélection ouvre de nouvelles fenêtres sur des aspects plus sociaux. Ainsi, les villes moyennes auraient été touchées pour la première fois par des émeutes pendant l'été 2023, suite à la mort de l'adolescent Nahel Merzouk[516]. Selon le dossier de Bourges 2028, les villes moyennes feraient partie des zones les plus reculées où l'institution Européenne ferait face à une forte contestation et accuseraient des problèmes démographiques graves, notamment une prévision de perte de population de 30% et un centre historique en déclin continuel. Elles seraient en outre des endroits où la population la plus marginalisée se retrouverait plus en difficulté. Selon le portrait social dressé par Bourges 2028, les *villes moyennes* seraient des foyers de contestation, abritant une proportion significative d'eurosceptiques.

Le seuil inférieur n'est en revanche pas défini ce qui laisse un éventail encore plus large de réalités et de tailles de villes pouvant souscrire aux propos de ce forum. L'expression est ainsi rebaptisée villes petites et moyennes et est utilisée pour se référer à toutes les villes qui ont repéré un moment d'exposition médiatique dans la période postérieure à la pandémie de Covid-19. Les médias ont effectivement relayé l'attrait accru des villes à taille humaine qui seraient devenues plus que jamais attractives[517] [518] après la crise sanitaire qui aurait mis en lumière le coût et l'exiguïté des logements dans les grandes villes. Pour elles, la période suivant la pandémie aurait pu constituer une aubaine afin de lutter contre la baisse démographique ou, en tout cas, une opportunité médiatique de se démarquer dans la course à l'attractivité en

[515] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

[516] Adolescent âgé de 17 ans, il a été tué à Nanterre, à bout portant par balle par un policier invoquant le refus d'obtempérer et la légitime défense. Cet argument a été contesté pas des vidéos et des témoignages des passagers et les protestations se sont propagées au reste de la France ainsi qu'en Belgique et Suisse.

[517]https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/grand-bien-vous-fasse/la-revanche-des-villes-moyennes-4176857

[518] MOYON Patrice, « La revanche des villes moyennes », *Ouest Fr.*, 26 octobre 2023.

mettant en avant leur agilité, la décongestion et les opportunités qu'elles offrent aux entreprises désireuses de s'installer dans un terrain propice à l'expérimentation.

Les événements sous le projet nommé *Matrice* ont ainsi été créés dans le but de plaider en faveur des villes se déclarant désavantagées, non seulement sur le plan culturel, mais aussi en termes d'infrastructures et de connexions ferroviaires. Les auto-nommées victimes du processus de métropolisation et des déséquilibres territoriaux ont pris leur revanche et se sont positionnées médiatiquement à l'aide des événements organisés par la candidature de Bourges 2028. Les médias qui ont utilisé la notion de revanche pour expliquer la tendance d'abandonner les grandes villes pour s'installer dans les villes moyennes pendant la période post-covid (hypothèse à ce jour pour le moins nuancée[519]) ont repris cette notion au moment de la labellisation de Bourges en décembre 2023[520] mettant, une fois de plus, l'attention sur ce grand ensemble diffus recouvrant un éventail très large de réalités, mais potentiellement attractif par le bouillonnement culturel comme conséquence de l'année CEC.

4.3.2. La ville productive et la ville durable sous l'angle des politiques culturelles

Les villes se retrouvent aujourd'hui sommées de développer des stratégies d'aménagement qui répondent autant aux impératifs de réindustrialisation qu'aux défis de durabilité sociale et environnementale. De leur côté, les politiques culturelles doivent désormais faire face à une volonté d'ouverture vers l'extérieur, tout en dépliant de moyens sobres énergétiquement parlant. Enfin, les stratégies touristiques regroupant des activités culturelles sont confrontées à un renouvellement de leurs méthodes et leur public cible proposant des séjours plus longs ou s'adressant à des visiteurs nationaux de manière à réduire l'empreinte carbone des voyages. Ces objectifs se traduisent dans le cas rouennais par l'affichage de sa volonté de ne pas inciter les visiteurs « à prendre l'avion depuis leur lieu de vie habituel pour vivre les expériences Capitale [s] »[521]. Les déplacements en avion sous-tendant le projet CEC

[519] BOUVART Coline, FROCRAIN Philippe, RAIS ASSA Claire *et al.*, « La revanche des villes moyennes, vraiment ? », *Note Anal.*, n° 106, 2022.

[520] HUGOUNENQ Sarah, « Capitale européenne de la Culture : Bourges, la revanche des villes "moyennes" », *Quotid. Art*, 13 décembre 2023.

[521] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

en 2013 sont devenus des points négatifs dans les candidatures de 2028 qui privilégient désormais le développement de mobilités douces. La programmation de Bourges inclut l'habillage des trains, des gares, des résidences ainsi que des concerts organisés à bord des trains. Côté des infrastructures, cette candidature entend pouvoir augmenter le nombre de trains de nuit reliant Paris et l'Europe de 25% et les trains reliant la ville à Paris de 40%. L'investissement dans ces mobilités est accompagné par l'affichage d'une « sobriété budgétaire [522] structurant une candidature « qui ne construit pas, mais qui réhabilite […] avec des légères rénovations » les bâtiments phares de la ville (comme l'Hôtel Dieu qui sera transformé en Cité des Artistes)[523]. Le recours de concevoir une programmation artistique et un projet urbain liés au développement des mobilités douces est présenté comme l'aboutissement logique des 3 colloques nommés « Imaginons ensemble Bourges 2028 » organisés lors de la phase de préfiguration. Le cycle de colloques berruyer commence par deux journées de rencontres sous le titre de « La culture active contre le changement climatique ». Parmi les invités, Lydie Lescarmontier, scientifique spécialiste du changement climatique et co-présidente de l'association portant la candidature et Héloïse Lesimple, chargée de mission au Shift Project[524], partagent avec une cinquantaine d'auditeurs réunis dans la maison de la culture de Bourges les enjeux de la décarbonation de la culture. L'après-midi se poursuit par des ateliers participatifs sous forme de « bocal à poisson[525] » où une remarque récurrente faisait état de l'obligation de se déplacer en véhicule privé pour accéder aux événements artistiques et culturels. La remarque des habitants sur l'obligation de se déplacer en véhicule privé pour accéder aux rendez-vous artistiques et culturels marque cet événement et cristallise également la difficulté de la municipalité d'expulser les véhicules du centre historique de la ville (entretien avec un acteur culturel de la ville, mars 2024). Ce constat citoyen a donné lieu à deux manifestations pendant la préparation de la candidature berruyère : une pour connecter la ville et son agglomération (Métro Europa) et l'autre pour connecter les zones rurales et celles-ci à la

[522] HAMMACHE Sindbad, « "Bourges 2028" mise sur la sobriété », *J. Arts*, 24 octobre 2023.

[523] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[524] *Think tank* français qui a comme objectif l'atténuation du changement climatique et la réduction de la dépendance de l'économie aux énergies fossiles.

[525] Méthode de discussion qui a pour but de favoriser l'échange où les personnes voulant s'exprimer accèdent aux chaises situées au centre d'un cercle de chaises formé par les écouteurs. Écouteurs et intervenants interchangent leurs chaises de manière à permettre la communication.

ville (RER Europa) (voir cartes de la figure 4). La première a relié des lieux à travers des trajets bas carbone à parcourir à pied, à vélo et en trottinette. La deuxième, RER Europa, développé en 2022, a mis à la disposition des citoyens du département du Cher un bus alimenté par du biométhane, issu des ordures ménagères, pour pouvoir réaliser un parcours touristique guidé de quatre heures dans « l'ultra-ruralité »[526] de ce département [527].

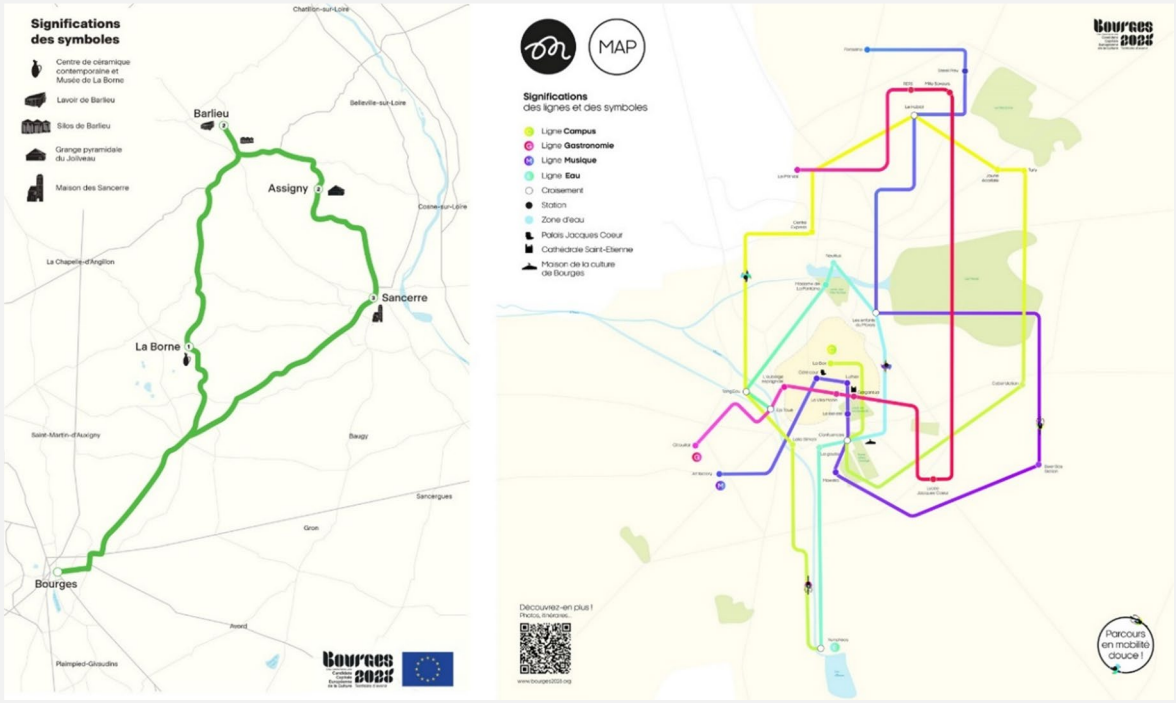

Figure 4. 17 : *RER Europa* et *Métro Europa*

Source : site web de la candidature https://bourges2028.org/nos-projets/ (consulté le 3 mars 2023)

Clé de lecture : plans des projets organisés par la candidature de Bourges. *RER Europa*, à gauche, se déroule sur l'échelle intracommunautaire et *Métro Europa*, à droite, sur l'échelle de la ville

De la sorte, l'année CEC servirait pour ériger Bourges en « territoire d'avenir, idéal pour prototyper les solutions innovantes de demain, adaptables en tout ou en partie pour un grand nombre de villes de [cette] taille, qui, comme nous l'avons dit, représentent une majorité

[526] Bourges parle « d'ultra-ruralité », tandis que Clermont-Ferrand utilise « l'hyperruralité » pour se référer aux zones périphériques de leurs territoires de candidature mal reliées à la ville principale.

[527] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

de citoyens en France et dans l'UE »[528]. Leur sobriété affichée, ancrée dans une démarche responsable sur le plan environnemental, s'affirme comme un argument de distinction. Bien que le budget de 46 millions – selon la délibération du conseil municipal du 4 décembre 2023 – soit le plus modeste de quatre villes présélectionnées, son rapport au coût par habitant en fait la ville qui investit le plus. Événementialiser la phase de préfiguration a permis néanmoins de diffuser un message de sobriété, en plus de tester certains prototypes et de conférer à la culture un rôle principal afin de confronter les enjeux climatiques. Si ceux-ci ne sont pas une nouveauté dans les thématiques abordées par les candidatures, les placer comme moteur de développement urbain en accordant à la culture ce rôle actif constitue un renouvellement thématique et formel. Paradoxalement, une initiative vouée à stimuler la mobilité internationale à sa naissance se positionne aujourd'hui comme un espace de débat dans lequel expérimenter, à travers les événements initiés lors de la candidature, une offre culturelle disponible pour tous (du centre-ville à l'ultra-ruralité) et accessible via des modèles de déplacement décarbonés.

Conclusion : Événementialiser pour médiatiser

Les porteurs de projets des quatre villes françaises finalistes au titre en 2028, Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen, ont conçu une cascade d'événements médiatisés au niveau local et régional pour donner un avant-goût de l'année CEC, susciter l'envie de candidater et rallier tous les acteurs. Très présents par le biais de différents supports publicitaires, les messages véhiculés parlent de la ville, font parler de la ville et les utilisent comme le font les marques.

Les associations, en apparence indépendantes de toute influence politique – même si financées majoritairement par la ville candidate –chargées du dossier, ont événementialisé la candidature pour construire un récit présenté comme consensuel capable de fédérer à l'intérieur et séduire à l'extérieur. L'événement, par son caractère singulier, facilite l'adhésion des habitants ainsi que l'échange entre les acteurs des différentes échelles du territoire. La candidature et son événementialisation servent ainsi à exhiber une certaine cohésion territoriale

[528] *Ibid.*

à plusieurs niveaux. Il s'agit de mobiliser un récit qui fédère différentes collectivités de plusieurs échelles (commune, EPCI, département et région) et leurs responsables politiques, malgré leurs affiliations politiques. Cette contribution met en évidence que la période de candidature pouvant s'étendre jusqu'à 13 ans avant l'année CEC associe politiques culturelles, développement urbain et construction territoriale[529].

À la lumière de notre analyse, il apparaît que la mise en événement de la candidature renforce la conviction en faveur d'investissements massifs dans la culture, érigée comme levier de développement urbain et économique de manière durable. Paradoxalement, tout en suscitant les déplacements courts internationaux (afin de renforcer le sentiment d'appartenance à un seul espace commun), l'initiative CEC offre l'opportunité d'explorer la manière dont la culture peut relever les défis environnementaux, l'événementialisation de la candidature constituant un élément clé propice à la mise à l'épreuve de cette vision.

Affichés comme des outils de construction collective de la candidature, ces rendez-vous ne s'adressent que secondairement à ses habitants, car ils visent en réalité un objectif communicationnel. Les candidats exploitent la notoriété médiatique des événements évoqués captant ainsi l'attention sur leur ville avant et après le moment prévu, mettant en lumière des aspects spécifiques de celle-ci. Leur visibilité a été un levier stratégique pour que les villes affirment leur position sur des questions cruciales d'aménagement territorial tels que la décentralisation, la lutte contre les déséquilibres territoriaux, la participation citoyenne, et le développement durable.

Ces rassemblements publics génèrent un impact politique significatif en visant plusieurs objectifs sociaux et urbains de manière simultanée. En créant de nouvelles opportunités médiatiques, ils propulsent les instigateurs politiques au premier plan[530]. Même si la candidature n'aboutit pas, le message aura quant à lui été diffusé au public et aux acteurs locaux. Ces rendez-vous collectifs constituent un outil de fabrication d'adhésion à un projet politique

[529] NÉGRIER Emmanuel et TEILLET Philippe, *Les projets culturels de territoire*, PUG et UGA éditions, 2019.

[530] PRADEL Benjamin, *Rendez-vous en ville ! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle* [en ligne], phdthesis, Université Paris-Est, 2010, [consulté le 27 décembre 2020].

de développement constitué avant même l'organisation. Bien organisés, ils permettent ainsi d'anticiper la contestation.

Les prétendants au titre ont événementialisé la candidature afin de stimuler les acteurs locaux, de fonder le socle discursif de la candidature et d'offrir un aperçu de l'année CEC auprès de leurs populations respectives pour susciter leur engouement. En revanche, si organiser ces événements pourrait apporter une sorte de caution aux porteurs[531], en réalité, ces rendez-vous ne sont que secondairement adressés à ses habitants[532]. S'associer à la programmation des manifestations reconnues et utiliser leurs moyens de communication représente non seulement une excellente opportunité de mettre en avant la candidature et le travail de préparation, mais également de soulever l'intérêt autour de la ville[533] à l'échelle européenne. À l'heure de la « manifestation de papier », celle qui se juge sur son écho médiatique [534], il est impératif pour les villes candidates, particulièrement dans ce cadre compétitif, d'exister par leur réputation, conformément aux principes de « l'économie d'opinion »[535]. Avec ces événements amplement médiatisés, il ne s'agit plus de mettre en valeur la ville actuelle, en tant que cadre bâti, mais de faire circuler l'image prospective de la ville, sa dimension culturelle et son projet de développement qui doivent la singulariser de ses concurrentes. La candidature devient un but en soi et ses événements une manière de la légitimer.

[531] DI MÉO Guy, « Le renouvellement des fêtes et des festivals, ses implications géographiques », *Ann. Géographie*, 643, 2005.

[532] BOULLIER Dominique, *La ville-événement*, Presses universitaires de France, 2010.

[533] *Ibid.*

[534] CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion*, Éditions de Minuit, 1990.

[535] ORLÉAN André, *Pouvoir de la finance* [en ligne], Éditions Odile Jacob, 1999, [consulté le 9 mai 2024].

TROISIÈME PARTIE. Préparation à l'événement des candidats : aménager la ville réussie.

À l'origine du label européen, la programmation des villes labellisées était principalement basée sur une composante artistico-culturelle. Actuellement, un nombre croissant de villes ouvre ce dispositif à d'autres domaines en adoptant une approche plus large de la dimension culturelle de la ville. C'est ainsi que toute une série d'activités one été intégrées à la programmation, de la gastronomie au sport en passant par la mode[536].

Même si l'émergence des préoccupations environnementales a eu lieu au cours des années 1970, elles n'ont été inscrites dans la législation comme des enjeux majeurs des politiques d'aménagement du territoire qu'en 1999[537]. Lors des premières étapes[538], le projet CEC ne semble pas se soucier de ces défis ; au contraire, il encourage indirectement les européens à se déplacer dans le pays accueillant la ville labellisée. Dès lors, les villes imaginent des candidatures associant, par exemple, leurs aéroports. La montée de ces préoccupations, combinée à l'ouverture de la programmation dans le sens large de la culture, la volonté de se singulariser qui sous-entend la compétition nationale ainsi que la justification de la gestion frugale ont façonné les dossiers de villes françaises aspirant à obtenir le titre en 2028. Leurs réponses sont traversées à la fois par les questions environnementales et par le modèle de ville durable qui en découle.

[536] AUTISSIER Anne-Marie, La culture face au déchirement démocratique. Synthèse 2., [s. n.], 2017.

[537] La loi du 25 juin 1999 d'orientation et d'aménagement durable du territoire (LOADDT) a pour objectif un développement plus durable. Elle intègre des dispositifs originaux comme les corridors biologiques.

[538] Rappelons ici que la première ville labellisée a été Athènes en 1985.

Cette partie interroge en quoi la montée en puissance des préoccupations environnementales a influencé les candidatures et comment cela se traduit dans les projets d'aménagements prévus pour accueillir l'événement. À travers des exemples tirés des propositions de quatre villes finalistes, nous examinons comment le label CEC se retrouve prisonnier d'un paradoxe : prôner de grands événements festifs ouverts à tous, tout en proposant des solutions écologiquement responsables. Le cinquième chapitre est consacré à la préoccupation fondamentale de l'organisation événementielle, le coût carbone qui représente la mobilité des publics[539]. Nous mettons en résonance la volonté de l'action publique de décarboner les modes de déplacement dans leur territoire et les propositions pour l'année capitale qui envisagent de nouveaux programmes culturels à faible impact carbone. Cette exploration nous donne l'occasion d'interroger comment l'initiative européenne participe à accélérer les transformations vers un modèle urbain moins décarboné ou comment son effet levier permet d'imaginer de nouveaux modèles touristiques.

Enfin, le dernier chapitre de cette thèse s'intéresse à la réhabilitation des bâtiments existants comme réponse au défi de réduction de l'artificialisation de sols. Afin de mieux comprendre cette volonté « non bâtisseuse » des candidatures nous étudions les projets d'infrastructure proposés par Bourges, Clermont-Ferrand et Rouen. La notion de patrimonialisation et son étroite relation avec la fabrique de sites touristiques nous serviront à déceler les processus de fabrication de nouveaux lieux entre mémoire et offre culturelle.

[539] Selon l'ADEME et le rapport « Décarbonons la culture » réalisé dans le cadre du Shift Project, 79% de l'impact carbone est dû au transport des personnes et à la logistique, dont 50% des émissions sont liées au transport du public.

Chapitre 5 - La programmation culturelle associée à l'expérience du déplacement. La dimension cinétique de l'espace public.

Présenter une candidature sur un territoire plus large que la seule ville[540] oblige à réfléchir à comment le visiteur/habitant/touriste peut se rendre sur les lieux où les événements de l'année capitale vont se dérouler. Cette contrainte impose aux villes candidates de développer un réseau d'infrastructures ou, s'il existe, de le mettre en valeur. Les candidats dont les dossiers mettent en avant les enjeux écologiques se sont forcés à proposer des modes de transport décarbonés, avec les infrastructures et aménagements qui en découlent. Prôner ce genre de déplacements ou les ériger comme expérience culturelle et artistique apparaît en effet comme une évidence dès lors que la culture fait partie intégrante de la lutte contre le changement climatique. Toutes les candidatures s'accordent sur l'importance d'une mobilité durable, intégrée dans le cadre de la programmation de l'année capitale.

Le secteur culturel, appelé à faire preuve davantage de responsabilité écologique et à repenser la mobilité des publics[541], se retrouve dans une situation ambivalente face au label CEC. Tout d'abord, depuis sa conception, le projet CEC encourage les déplacements courts entre pays européens en organisant des événements se déroulant sur quelques heures, une journée, voire un week-end. En effet, le rapprochement des États membres[542] sur lequel s'appuie l'action communautaire CEC, vise à contribuer à l'amélioration de la connaissance

[540] Voir le chapitre correspondant à la construction du territoire candidat.

[541] MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture », 2024.

[542] MINISTRES RESPONSABLES DES AFFAIRES CULTURELLES, « RESOLUTION of the Ministers responsible for Cultural Affairs, meeting within the Council, of 13 June 1985 concerning the annual event "European City of Culture" », Journal officiel des Communautés Européennes, 1985.

que les citoyens européens ont des États membres[543] et invite implicitement les citoyens européens à se déplacer en avion. Le succès des compagnies aériennes low-cost au début des années 2000 renforce cette tendance.

Or, la dénonciation du surtourisme[544] [545] qui prend de l'ampleur, la « honte de prendre l'avion » (*flygskam* ou *avihonte*[546]) et l'engagement des entreprises en matière de responsabilité environnementale suscitent le développement de stratégies alternatives au tourisme de masse, une tendance que la crise sanitaire de la Covid-19 accélère à son tour[547]. Ainsi, les candidats français au label ont dû concevoir un événement qui tout en respectant les directives européennes visant à attirer des citoyens de tous les États membres, propose des manières durables de se rendre sur la ville CEC et d'en parcourir l'ensemble du territoire. L'enjeu est également de ne pas restreindre l'offre à un public aisé, capable de séjourner plusieurs jours ou habitant dans les centres villes bien desservis, mais de rendre l'année capitale accessible à tous. Le témoignage suivant illustre ces préoccupations :

> On est encore dans un modèle touristique qu'on appelle de city break, c'est-à-dire, l'idée que tu viens passer deux ou trois jours pour appréhender l'essentiel de la ville dans ce temps et pour cela, tu traverses l'Europe en avion pas cher. Cela me paraît un peu paradoxal avec le fait de s'affirmer être une candidature qui veut confronter les enjeux sociétaux et environnementaux. Je pense que les CEC devraient conserver l'ouverture sur le monde et sur l'Europe, mais peut-

[543] PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 1419/1999/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 mai 1999 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2005 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 1999.

[544] FAGNONI Édith, « Tourisme et patrimoine dans l'espace urbain: repenser les cohabitations. », *Bull. Société Géographique Liège*, 2021.

[545] Par exemple, Barcelone prévoit de ne plus concéder de licences touristiques et de ne plus renouveler les licences existantes à partir de 2028. Cela permettra de remettre sur le marché 10 000 appartements. De la même manière, pour la Mont Saint-Michel, même s'il n'est pas question pour l'instant d'instaurer de jauges, il y a déjà des mesures en place pour limiter le nombre de visiteurs tel que des places de parking réservables à des heures moins visitées ou une campagne de communication pour inciter à venir en dehors des périodes de forte affluence. Les îles Baléares, en Espagne, sont la région la plus visitée du pays. Le gouvernement régional étudie un nouveau modèle de tourisme après des dizaines de manifestations de riverains demandant une meilleure répartition de richesses et notamment des logements abordables pour les habitants. Presque la moitié de l'économie de cette région est basée sur le tourisme. À Ibiza, plus de 1 000 saisonniers habitent dans des caravanes car ils ne peuvent pas se permettre le loyer d'un logement. En 2024, Venise a limité les groupes à 25 personnes (la moitié d'une capacité d'un bus touristique) et imposé une taxe pour les touristes d'un seul jour.

[546] La honte de prendre l'avion du suédois *flygskam* (parfois francisé en avihonte) est le sentiment de culpabilité que ressent une personne sensible à la protection de l'environnement de se déplacer en avion, connu pour son impact climatique très important.

[547] FABRY Nathalie et ZEGHNI Sylvain, « Au-delà de la Covid-19 », *I2D - Inf. Données Doc.*, n° 3, 2021.

> être viser un public plus près et imaginer des séjours plus longs. (Entretien avec le secrétaire général de la candidature rouennaise, juin 2021)

Cette exigence multiple – concevoir des initiatives singulières, séduire le public international, proposer une offre de déplacements écologiques maillant l'ensemble du territoire, tout en gardant l'inclusivité – représente un défi majeur pour les candidats qui se déclarent enclavés comme Bourges[548], voire isolés comme Clermont-Ferrand[549] [550].

Le défi est tel que les territoires candidats au label accompagnent leur dossier avec des cartes illustrant ce type de mobilités, qu'il s'agisse des différentes manières de parcourir le territoire [voir Figure 5. 1] ou de connecter les villes européennes en train [voir Figure 5. 25]. Leurs programmations proposent deux types de projets : ceux qui encouragent l'utilisation des modes de déplacement décarbonés et ceux qui placent le déplacement au cœur même de l'expérience artistique et/ou culturelle.

Nous sommes ici face à un nouveau paradigme consistant à proposer des activités et des événements où l'élément important n'est pas le lieu où ceux-ci se développent, mais le parcours en soi, le/s chemin/s qui nous conduit/sent d'un point A à un point B. Se juxtaposant aux enjeux écologiques, ce changement de paradigme ouvre la fenêtre à un type de tourisme différent de celui prôné par les anciennes villes labellisées CEC et à la réflexion sur le développement territorial non à partir des grands équipements, mais à partir de la mise en valeur de l'espace public et des infrastructures. La candidature rouennaise cite à ce propos : « le parcours et les différents moyens de transport seront eux-mêmes travaillés comme autant d'actes artistiques, autant d'œuvres pour randonner ou de refuges pour se rencontrer »[551].

---

[548] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[549] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu quand la culture rencontre la nature. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[550] Selon la candidature de Clermont-Ferrand, la « Terre du Milieu » décrit parfaitement la situation géographique du territoire, centre enclavé de la France, tandis que la candidature de Bourges prétend relier les citoyens de régions européennes aussi enclavées que la ville de Bourges.

[551] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

Lieu de résidence	Offre
Hors Europe	**Il accède à Rouen Seine Normande 2028 via :** ➔ Les Passerelles vers Rouen 2028 ➔ La 11e Porte Cible affinitaire (arts, écologie) Publics des structures partenaires de chaque Passerelle Marketing dématérialisé
Europe	**Il accède à Rouen Seine Normande 2028 via :** ➔ Les Passerelles vers Rouen 2028 dans nos villes-fleuves amies ➔ La 11e Porte ➔ En train : dans le cadre du Contrat de destination, la mise en place d'une offre identifiée de type « Seine 2028 » permet aux personnes achetant ces billets, via un QR Code, d'avoir accès à des contenus en téléchargement le jour de leur voyage : audio, vidéo, playlist, textes, informations... pour que le temps de déplacement fasse réellement partie de l'expérience. Un partenariat avec Interrail Europe doit être négocié. ➔ En bus : campagne de promotion de la destination auprès des opérateurs (Flixbus, Bus Blablacar...) ➔ À vélo : des partenariats sont à développer avec Eurovélo, financé par l'Europe, pour promouvoir notre destination Cible affinitaire (voyages écologiques, curiosité pour le détour...) Cible des étudiants à petit budget Cible grand public via les partenariats presse locale Publics des structures partenaires de chaque ville-fleuve amie et de la Passerelle
Royaume-Uni	**Il accède à Rouen Seine Normande 2028 via :** ➔ Le Passerelle vers Rouen 2028 à Norwich ➔ La 11e Porte ➔ Les liaisons ferry Newhaven/Dieppe, Portsmouth/Le Havre (partenariat spécifique à développer : traversée labellisée #Rouen2028 avec une programmation à bord) ➔ L'eurostar (partenariat spécifique à développer) Cible affinitaire (francophile, écologie, arts) Cible grand public via les partenariats presse locale Publics des structures partenaires de la Passerelle Promotion spécifique de notre chapitre No Brexit
France (villes candidates ECOC non retenues)	**Il accède à Rouen Seine Normande 2028 via :** ➔ La 11e Porte ➔ Train, bus, vélo Partenariat en cours d'élaboration avec les villes de Bastia, Amiens et Saint-Denis. : cible affinitaire (écologie, slow tourisme, culture) – Public des soutiens de leur dynamique Capitale
Paris et régions limitrophes	**Il accède à Rouen Seine Normande 2028 via :** ➔ La 11e Porte ➔ Train, bus, vélo, bateau (depuis Paris) Cible des populations peu mobiles : RSN28, une destination au vert et à portée de budget grâce à nos Détours 2028 Cible affinitaire (écologie, slow tourisme, culture)
Vallée de Seine normande	**Cibles privilégiées :** jeunes, familles, personnes n'étant pas déjà familières des lieux dits de culture **Cible affinitaire** (écologie, arts & culture) : nos réseaux sociaux, partenariat revue MICHEL « le Guide MICHEL, le guide dé-touristique » **Cible grand public :** partenariat presse locale, contenus créés par le Conseil des Sages à partir de 2024, communication interpersonnelle **Cible public « éloigné » :** mise à disposition d'informations dans les lieux des services publics, bailleurs sociaux... À chaque Porte sur le territoire, un point d'information, comme une petite Maison des Confluences. Un mobilier symbolise RSN28, les informations « participer », « vivre l'expérience » est disponible (également dans l'ensemble des structures socioculturelles et associatives membres de l'Archipel), des rendez-vous y sont organisés : Trocs des savoirs, point de départ d'une Grande Marée, etc.

Figure 4. 18 : Mobilités publics Rouen 2028

Source : Dossier de candidature de Rouen Seine Normande 2028. Phase de sélection.

Le projet *Détours et méandres*[552] présenté dans le dossier de candidature rouennais lors de la première phase témoigne de cette volonté :

> Slow[553] trains pour voies désaffectées, bacs artistiques traversant la Seine, tyroliennes, chemins de traverse à emprunter à vélo…permettent à chaque visiteur de parcourir l'ensemble du territoire de candidature, et plus particulièrement les trajets reliant nos dix portes en mobilité alternative à la voiture individuelle.
>
> Rencontrer un territoire, se l'approprier, implique de pouvoir le parcourir autrement. Outre les campagnes de communication et de médiation pour une mobilité douce déjà amorcées et qui seront développées d'ici 2028, le projet Détours et méandres propose de compléter l'offre de mobilité douce par la création par des artistes invités de parcours non encore équipés.
>
> Qui sait ? ces modes de déplacement alternatifs, les plus poétiques, les plus fous (mais faisant également appel à un travail très sérieux en ingénierie) constitueront peut-être, pour certains, les prototypes de nouveaux modes de mobilité.

Dans le même dossier, Rouen présente l'offre d'accès proposée à chaque visiteur, touriste ou non en fonction de sa distance au territoire. L'avion, la proximité à un aéroport, les liaisons internationales ou le nombre de passagers ne sont plus mis en avant comme cela avait été fait dans le dossier de candidature de Marseille 2013 :

> Son aéroport dessert 90 destinations dans 30 pays. 18 millions de passagers transitent chaque année par les gares TGV d'Aix-en-Provence et de Marseille[554].

[552] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

[553] La candidature rouennaise fait référence ici et dans tout son dossier de candidature (*Time to meander*) au *slow tourisme* qui découle du *slow mouvement*, lancé dans les années 80 par le journaliste, sociologue, activiste et critique gastronomique italien Carlo Petrini via la création de l'association *slow food,* apparue comme réaction à l'installation d'une marque de *fast food* en plein cœur de Rome. En France, cette expression peut être utilisé comme synonyme de tourisme durable pour se référer à l'expérience touristique qui minimise la distance parcourue, maximise le temps disponible pour le voyage, consomme localement et minimise l'empreinte carbone.

[554] VILLE DE MARSEILLE et ASSOCIATION MARSEILLE-PROVENCE 2013, « Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture. Dossier de candidature », 2008.

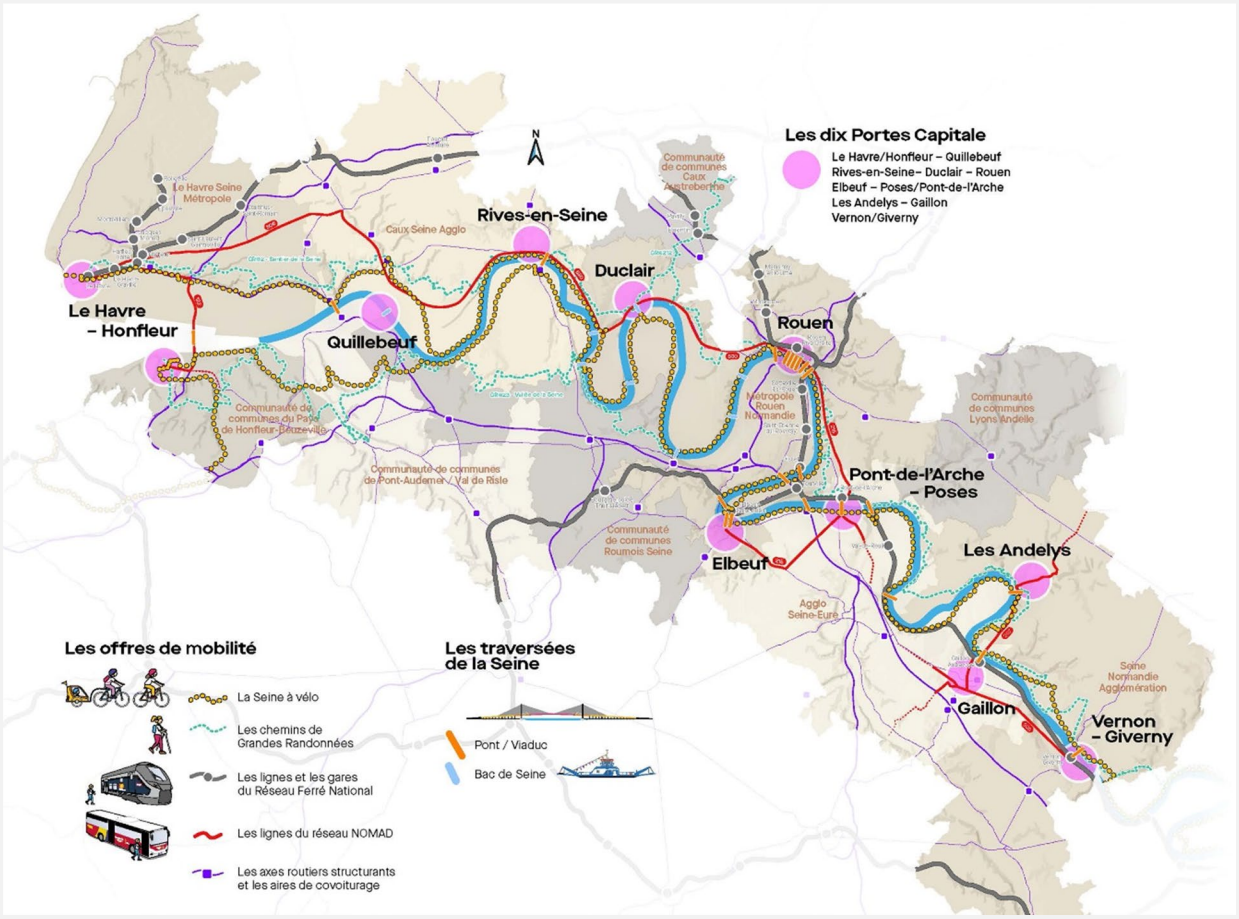

Figure 5. 1 : Territoire de Rouen Seine Normande 2028 et ses offres de mobilité

Source : Dossier de candidature de la phase de sélection de la ville de Rouen.

Clé de lecture : même si cette carte fait apparaître les axes routiers, les mobilités douces (vélo, marche, train ou bus) sont mises en exergue : la Seine à Vélo, les chemins de Grandes Randonnées et les réseaux de transport en commun (bus et train) sont ici représentés.



Figure 5. 3 : Visite de la Ministre de culture de Rouen 2028

Source : article publié sur le journal *Paris-Normandie*, le 1er septembre 2023, sous le titre « Capitale européenne de la culture 2028. Le maire de Rouen vante les atouts de sa ville à la ministre ».

Clé de lecture : balade de la délégation de la candidature en navette fluviale sur la Seine en compagnie de la Ministre de la Culture de l'époque Rima Abdul Malak.



Figure 5. 3 : Visite du jury de Montpellier 2028

Source : article publié sur le journal *Midi Libre*, le 05 décembre 2023 sous le titre « Montpellier-Sète capitale européenne de la culture 2028 : dernière opération séduction sur l'île singulière ».

Clé de lecture : balade en bateau (utilisé pour les tournois de joutes sétoises) de la délégation de la candidature Montpellier-Sète accompagnée des jurys d'experts européens lors du grand oral avant la décision définitive du 13 décembre 2023.

En outre, la phase de candidature a servi pour promouvoir et mettre en récit ces modes de transports doux en médiatisant des images de ces trajets lors des étapes clé de la candidature.

Si le label a longtemps été un levier pour transformer et accélérer le développement urbain et construire de nouveaux bâtiments accueillant différents programmes culturels[555] [556] [557], nous soutenons l'hypothèse que les candidatures françaises au label en 2028 ont conçu des projets où les infrastructures ne sont pas seulement des aménagements facilitant l'activité culturelle, mais sont au contraire au cœur même du projet de candidature et sont mises en avant comme des points singuliers. Ce changement de paradigme est ancré dans les politiques urbaines visant le report modal de l'automobile vers les transports publics et qui se heurtent aux habitudes de la population en matière de transport[558]. Nous formulons aussi l'hypothèse que la candidature est utilisée, d'une part, pour inciter les citoyens et visiteurs à utiliser les moyens de transport durables afin d'accélérer les politiques visant l'exclusion des voitures des centres-villes, et d'autre part, pour faire des déplacements doux une attractivité territoriale, une activité touristique, voire un service de la ville, attirant non seulement les touristes écomobiles[559] [560], mais aussi les nouveaux habitants, issus principalement des classes moyennes et supérieures plus sensibles aux récits écologiques dominants[561] [562] et davantage

[555] ROTOLO Marina, *La production de la ville en contexte labellise Matera, Capitale européenne de la culture en 2019*, Paris Est Sup, 2021.

[556] LUCCHINI Françoise, « Capitales Européennes de la Culture. Changer l'image internationale d'une ville », *Ann. Rech. Urbaine*, 101, 2006.

[557] GRAVARI-BARBAS Maria et JACQUOT Sébastien, « L'événement, outil de légitimation de projets urbains » [en ligne], *Géocarrefour*, 82, 2007.

[558] MUNAFÒ Sébastien, KAUFMANN Vincent, CHRISTIE Derek *et al.*, « Dispositions et usages de l'automobile et des transports publics entre 1994 et 2011 », *Rev. D'Économie Régionale Urbaine*, Décembre, 2015.

[559] RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE, « Écomobitilité touristique et de loisirs vers les espaces ruraux. Une opportunité pour les territoires. », 2011.

[560] Nous avons emprunté la dénomination de « touriste écomobile » à l'étude d'écomobilité touristique du réseau des grands sites de France et qui explique que les projets d'écomobilité à des fins touristiques ou de loisirs ont « pour ambition de favoriser chez le grand public de bonnes pratiques de mobilité durable et une découverte « plus douce » des richesses des territoires ruraux « et qu'ils peuvent également « tre un vecteur de développement local ».

[561] COMBY Jean-Baptiste et MALIER Hadrien, « Les classes populaires et l'enjeu écologique », *Sociétés Contemp.*, N° 124, 2022.

[562] Les sociologues Jean-Baptiste Comby et Hadrien Malier expliquent dans leur travail relatif à la condition environnementale comment les classes populaires sont plus exposées aux nuisances alors qu'ils ont une plus faible contribution, mais surtout son plus distants aux récits écologiques dominants.

capable de réinterroger, voire même d'assumer la décélération du rythme imposé par une société qui accélère[563].

Face à cette hypothèse, nous sommes conduits à nous poser la question suivante : quel est le dialogue entre programmation culturelle, produits touristiques et mobilités douces dans le cadre de la construction des candidatures françaises au label CEC en 2028 ? Nous analyserons les aménagements accueillant les nouveaux touristes écomobiles, les espaces publics utilisés pour dérouler une programmation culturelle itinérante ainsi que les différentes manières que les villes candidates ont proposé pour rejoindre leur territoire ou le parcourir de manière décarbonée. Nous étudierons également comment ces déplacements se postulent comme des objets, voire des marques afin de diversifier l'offre touristique et de renforcer l'attractivité des villes. Notre démarche permettra ainsi de rendre compte de la difficulté de développer la transition écologique et plus concrètement la mobilité des publics en matière culturelle sans s'inscrire dans une échelle plus large que la seule ville candidate au label CEC.

Ce chapitre se structure comme une balade à différentes échelles du territoire candidat. Dans un contexte où le paradigme de l'espace dédié à l'automobile est en train d'être remplacé par le paradigme d'une voirie pour tous[564], la première partie rend compte de l'échelle de la marche. Nous analyserons plusieurs projets proposés où la marche est élevée au rang d'expérience urbaine et fait partie de la programmation culturelle et artistique. La deuxième partie s'intéresse à une échelle intermédiaire, celle du vélo. Nous aborderons la mise en tourisme d'un projet parcourant un territoire candidat et qui se différencie clairement des pistes cyclables destinés aux habitants. Nous conclurons ce chapitre par la plus grande échelle abordée dans les candidatures. Des projets itinérants sur le territoire, qui profitent de la singularité des activités artistiques et culturelles pour inciter touristes et habitants à se déplacer durablement.

Nous avons choisi différents terrains d'étude pour chaque échelle, selon les critères suivants : être en lien avec une volonté politique formulée avant la candidature, être en construction au moment du dépôt de la candidature et se constituer comme une offre distincte

[563] ROSA Hartmut, *Accélération. Une critique sociale du temps.*, La Découverte, 2010.

[564] HÉRAN Frédéric, « Du renouveau de la marche en milieu urbain », *Espac. Sociétés*, n° 179, 2020.

du simple réseau de communications et/ou de transports. L'objectif de ce tri est, premièrement, d'évaluer le lien entre les politiques préexistantes de la ville/territoire et les projets proposés par les candidatures à CEC, deuxièmement, d'évaluer l'importance de ces propositions au cœur même du dossier de candidature, et finalement, de montrer tant le basculement de l'offre touristique et culturelle vers une offre écomobile et itinérante que l'attention portée au réseau d'infrastructures et l'espace public, surtout quand ceux-ci sont formatés à l'usage des visiteurs.

Bien que de nombreuses études existent sur les différentes mobilités ici présentes, il est rare de trouver celles qui placent ces déplacements durables au cœur de l'attractivité et qui l'entendent comme faisant partie intégrante de l'offre touristique, voire culturelle. Ce chapitre recensant ces initiatives dans le cadre de la construction de candidatures permet d'étudier une zone d'ombre dans la littérature scientifique.

5.1. La ville marchable : quelle mise en scène du territoire afin de permettre une lecture dynamique ?

Comme l'explique l'économiste et urbaniste Frédéric Héran, la « transition écomobile » comprend l'émergence du nouveau paradigme qui repose sur le principe « d'une voirie pour tous » et qui fait prévaloir le piéton au-dessus du reste de modes de déplacement, considérés comme de simples relais. Cette transition commence toujours dans le centre des grandes villes et s'étend en périphérie et dans les villes moyennes. Ce changement est assujetti à de vives tensions et à des demandes contradictoires auprès des élus, reflétant la difficulté de rendre l'avènement de rues pour tous[565]. Une vision à long terme s'impose.

Julie Chrétien explique la différence entre la « marche-utilitaire » et la « marche-loisir » et l'influence du contexte sur le type de pratique piétonne. En effet, les positionnements concernant les objectifs, le public visé et les infrastructures nécessaires peuvent s'avérer très variés. Tout d'abord, si la première concerne plutôt les habitants, la deuxième s'adresse en priorité aux touristes. Ensuite, les infrastructures peuvent également être disparates : les

[565] *Ibid.*

caractéristiques physiques de la voie en soi (le revêtement), le partage ou non de l'espace avec le reste de moyens de transports, le contexte traversé (tel que la proximité des commerces ou des espaces plus naturels). Finalement, une différence existe dans les objectifs poursuivis par les aménagements dédiés à la « marche-utilitaire » de ceux de la « marche-loisir ». Si les premiers sont concentrés sur l'aspect pragmatique, celui d'apporter une solution aux déplacements quotidiens des habitants, les deuxièmes ambitionnent une mise en scène particulière de la ville. Cette mise en récit oblige à définir des trajectoires mettant en valeur des lieux insolites ou singuliers ainsi qu'à transformer l'image des lieux quotidiens.

En partant du travail de Julie Chrétien, notre analyse rend compte de la différence entre ces deux expressions dans le cadre de la transition écologique des politiques culturelles. Nous utiliserons le terme « marchable » pour faire référence à la qualité d'un parcours ou d'un projet qui n'a pas comme seul but le déplacement en soi, mais la mise en valeur de l'expérience et des lieux parcourus. Nous préférerons l'expression « politiques de piétonnisation » pour nous référer aux mesures mises en place afin d'exclure ou reléguer l'utilisation de véhicules privés. En adoptant cette posture nous voulons signaler les contours diffus, divisant l'attitude piétonne en fonction de l'objectif de l'individu. Plus important, nous placerons le regard non sur le piéton, mais sur le pouvoir aménageur.

Ville	Politique de piétonnisation/ transports en commun		Propositions Dossier de candidature	
	Existant	Projet	Réflexion sur la mobilité des publics	Projets de ville marchable
Bourges	En période estivale, les véhicules ont un accès restreint selon des plages horaires Gratuité trains régionaux pour les jeunes 15-25 ans week-ends de vacances	Concertation en cours : une assemblée citoyenne a été interrogée sur la piétonnisation du centre.	RER Europa Gares Végétales	Métro Europa (prototype candidature) Le Mile culturel (pour l'année 2028)
Clermont-Ferrand	Plusieurs zones dont le centre historique avec accès limité pour les voitures	Projet InspiRe: grand projet de restructuration du réseau de transports (2021-2027) comptant plusieurs zones: Allées du Cardo, Place de la République, Boulevard Saint Jean. Priorisation du piéton et des mobilités douces sans pour autant exclure les voitures	Réductions tarifaires des entrées des événements payants en cas d'utilisation des transports en commun	Diagonale des Arts
Montpellier	Zones du centre de la ville avec un accès limité. Divers types d'autorisation permettent l'accès Avantages tarifaires : gratuité de transports pour les montpelliérains	Extension de la zone piétonne vers le sud de la Place de la Comédie	Adaptation réciproque des horaires de l'offre culturelle et des services de transport Expérimentation d'une navette maritime lors des événements, afin de désengorger l'axe littoral Proposition des billets TER à 1 euros pour le temps forts de l'année capitale.	
Rouen	Gratuité des transports samedi Piétonnisation des abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie de classe Accès limité aux véhicules par bornes à une zone de l'hypercentre de la ville	Extension de la zone piétonne sur le secteur centre-ville (quartier des Bons-Enfants) et pérennisation de la piétonisation de certains secteurs jusqu'ici piétons de manière saisonnière	Gratuité des transports pour l'année capitale 2028 Projet d'articulation des projets d'infrastructures avec l'ensemble des collectivités de la Seine normande Refus de partenariat avec des compagnies aériennes Proposition d'une programmation culturelle numérique, supprimant les déplacements	Sentiers métropolitains (prototype candidature)

Tableau 5. 1 : Politiques de priorisation piétonne et de développement de transports en commun et propositions des candidats finalistes.

Source : tableau réalisé par Cristina Sánchez-Algarra à partir de plusieurs sources telles que les dossiers de projets de piétonnisations, les procès-verbaux de conseils municipaux et les dossiers de candidature de la phase de sélection de chaque candidat.

Le tableau ci-dessus établit le lien entre les grandes orientations des politiques de piétonisation et de transport en commun des villes candidates présélectionnées lors de la première phase (Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen) et les propositions présentées dans le dossier de candidature concernant la mobilité des publics de l'année capitale et les projets où la marche est au cœur de l'activité proposée. Les quatre villes finalistes possèdent des directives pour restreindre l'accès des voitures dans l'hypercentre, contrôlé par des bornes auto-rétractables. Ces restrictions peuvent être saisonnières, basées sur des plages horaires ou pérennes. Les zones piétonisées restent néanmoins accessibles à travers la demande d'autorisation ponctuelle. Les projets en cours ou à venir annoncés par les différentes institutions consistent, à plusieurs niveaux d'ambition en fonction de la ville candidate, à l'agrandissement ou à la pérennisation de ces zones de priorité piétonne. Par ailleurs, Clermont-Ferrand a un grand projet en cours de réalisation restructurant le réseau de transport en commun et qui prévoit également différents aménagements priorisant les mobilités douces. Le maire berruyer est en pleine réflexion et concertation des habitants et commerçants pour agrandir la zone de priorité piétonne. L'annonce de la candidature a servi aux maires et présidents de régions pour annoncer leurs politiques tarifaires de transport en commun. L'édile montpelliérain, par exemple, en a profité pour annoncer la gratuité totale des transport publics pour les habitants de la Métropole de Montpellier à partir de 2023, année du dépôt de dossier de la candidature, comme l'aboutissement logique d'un processus qui a commencé avec la gratuité des bus et des tramway tous les week-ends depuis 2020.

La priorisation piétonne dans l'espace public soulève d'énormes tensions et conduit les équipes municipales à entamer des démarches de concertation plus ou moins inclusives et représentatives des citoyens. À différents niveaux de développement, les politiques des quatre finalistes concernant ce sujet semblent similaires. Montpellier est la seule finaliste à ne pas définir concrètement des projets où l'expérience de la marche est au cœur même de l'activité programmée, même si sa réflexion concernant les mobilités de publics pour l'année capitale semble la plus complète, car elle juxtapose l'adéquation des horaires du transport en commun avec une politique tarifaire séduisante et de transports alternatifs afin de désengorger l'axe littoral.

À travers les différents projets observés, la candidature et l'année capitale en soi sont prétextés par les équipes municipales afin d'apaiser l'opposition citoyenne, tel que les acteurs culturels du territoire nous l'ont expliqué (entretien avec le directeur d'un équipement culturel de la ville de Bourges, 29 avril 2024). L'échange avec le maire de Bourges témoigne également de cette volonté :

> Ma première décision politique c'était la Place Cujas. Je peux vous dire que ça a fait débat. J'ai viré, comme disent les habitants, 200 places du parking Cujas et je l'ai transformé de parking Cujas en place Cujas. J'ai viré les bagnoles du centre-ville. Donc, il y a des commerçants qui hurlent, il y a des gens qui disent que je suis un... Voilà, ils me reprochent d'avoir tué le centre-ville, et puis d'autres qui disent : « mais c'est ça qu'il faut faire ! ». […]
>
> Je vais respecter un rythme, si ma liste est réélue en 2026. On a quand même beaucoup avancé sur la piétonisation. Il est clair qu'on ne pourrait pas imaginer vivre l'année 2028 sans la piétonisation du centre-ville. On va au minimum doubler, voire tripler le nombre de personnes qui vont venir à Bourges. Et donc l'année de 2028, de mon point de vue, va nous permettre d'accélérer sur l'acceptabilité de la piétonisation et la mise en œuvre de déplacements alternatifs, du développement du vélo. On a la gratuité des transports aussi à Bourges, c'est un sacré argument comme vous le savez. Et donc même par rapport aux pistes cyclables…par rapport aux nouvelles rues qu'on va faire, etc…On prépare cela en fait. Mon objectif, ce serait bien sûr de piétoniser l'hyper-centre-ville pour 2028 et après 2028, de garder cette piétonisation, parce qu'on aurait habitué nos concitoyens en 2028 (Entretien avec Yann Galut, maire de Bourges, le 16 juillet 2024).

L'injonction environnementale au prisme des politiques culturelles dans le cadre de la construction des candidatures au label CEC et la recherche de singularité pour emporter le label ont eu comme conséquence deux résultats : l'émergence de projets marchables[566] et la mise en valeur de projets de piétonnisation, entendus comme indispensables à la pratique culturelle et à la touristification de la ville.

Nous analyserons trois projets de villes. Bourges, Rouen et Clermont-Ferrand ont conçu lors de la phase de candidature des projets qui non seulement apaisent[567] l'espace public, mais constituent des propositions invitant à l'expérience de la marche[568]. Même si les tracés de ceux-

[566] Nous utilisons le terme « marchable » pour insister sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'un projet de piétonnisation, mais d'un projet où la marche comme expérience est au cœur même de la proposition.

[567] Nous empruntons le terme « apaiser » aux récits politiques utilisé pour remplacer « priorisation piétonne ».

[568] La ville finlandaise de Turku a axé la programmation de l'année CEC en 2011 sur une dimension sportive intégrant les promenades et les grandes marches à pied.

ci peuvent différer de la volonté politique de piétonisation, nous montrerons comment ils contribuent à normaliser et faciliter l'appréhension citoyenne. La recherche d'attractivité à travers le prisme de la culture devient ainsi un argument politique pour entreprendre ou poursuivre des transformations dans les aménagements des villes.

5.1.1. L'horizon 2028 pour piétoniser le centre-ville

Une assemblée citoyenne de berruyers tirés au sort réfléchit depuis novembre 2023[569] à la piétonnisation du centre-ville de Bourges. Un document retraçant l'avis sur la piétonnisation dans le centre-ville de Bourges des citoyens a été rendu en juin 2024 aux services de la mairie. Il liste les enjeux suivants : premièrement, l'aménagement de l'espace, deuxièmement, l'accessibilité et mobilité et finalement, l'attractivité et valorisation de l'espace. Sur le même rapport, l'attractivité est identifiée comme un élément consubstantiel à la piétonisation et le dynamisme du centre-ville. Ainsi, l'assemblée se demande :

> Comment allons-nous accueillir les visiteurs de Bourges 2028 ? N'avons-nous pas intérêt à expérimenter maintenant la création d'un centre-ville sans voiture ?

Le travail citoyen avance comme argument les 663 réponses à un questionnaire, où 80% des répondants seraient en faveur d'une piétonisation plus étendue que celle d'aujourd'hui et conclut de cette manière :

> Cela démontre une évolution des mentalités et une diminution des résistances avec comme argument la sécurisation et l'apaisement de l'espace public. […] Nous constatons que ces préconisations tendent vers une piétonisation totale et annuelle du centre-ville.

À l'issu du rendu des propositions de cette assemblée citoyenne, Yann Galut, maire de Bourges, réagit à cet avis citoyen expliquant : « Je ne vois pas un centre-ville pas piéton en 2028 »[570] en référence à l'année où Bourges accueillera l'année capitale.

[569] Bourges a reçu le titre CEC le 13 décembre 2023. La réflexion de cette assemblée est donc antérieure à la réception du titre.

[570] RAPACIOLI Matis, « Piétonnisation dans le centre de Bourges: l'assemblée citoyenne rend son avis », *Le berry*, 19 juin 2024.



Figure 5. 4 : Image du parking/place Cujas du centre de Bourges

Source : Image réalisée par Cristina Sánchez-Algarra à partir d'une vue aérienne de google en 2024, avant les travaux. Mairie de Bourges

Clé de lecture : En haut, image du parking Cujas avant sa piétonisation. En bas, image projeté de la place Cujas. La décision de sortir les voitures de la Place Cujas est un de premier projet du maire Yann Galut. Cette reconversion a été mise en valeur par le dossier de candidature de Bourges en détaillant qu'il s'agit d'une amélioration de l'espace urbain avec une offre culturelle.



Figure 5. 5 : *Mile Culturel* et les lieux d'expositions associés du projet de Bourges 2028

Source : dossier de candidature de la Ville de Bourges 2028. Phase de sélection.

Clé de lecture : le parcours traverse le centre historique et intègre des lieux ancrés dans l'offre culturelle de Bourges, tels que les musées (fermés lors du dépôt de candidature en raison du délabrement de leurs locaux). Il inclut aussi des sites prévus pour être reconfigurés afin d'accueillir une programmation artistique, comme la Halle au Blé, et des lieux abandonnés que la candidature propose de réhabiliter pour en faire des éléments phare de Bourges 2028 comme l'Hôtel Dieu.

5.1.2. La constellation de lieux méconnus pour connecter les grands territoires

En 2023, l'association travaillant sur la candidature rouennaise lance 10 prototypes comme « une manière de préfigurer la trajectoire vers l'année CEC. [L'objectif est] de convaincre le jury européen en testant les méthodes, techniques de mobilisation et concepts présentés dans le dossier de candidature »[571]. *Randonnée métropolitaine* est le terme choisi par Rouen 2028 pour nommer le parcours pédestre réalisé en octobre 2023, identifié dans le dossier comme prototype et définit comme suit :

> Le temps d'une journée, cette randonnée pousse les portes de lieu méconnus, à la rencontre de la population pour interroger nos façons d'habiter notre territoire au-delà de sentiers balisés et connus. Une expérience à poursuivre ensuite régulièrement collectivement, pour mailler le territoire, découvrir le territoire autrement. (Extrait du dossier de candidature de Rouen Seine Normande 2028)

En réalité il s'agit d'un des trois tracés du projet *Sentiers Métropolitains* imaginés par le collectif de médiation territorial appelé *Le Voyage Métropolitain* en collaboration avec la Maison de l'architecture de Normandie, l'Agence d'Urbanisme de Rouen Boucle de Seine et Eure (AURBSE), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Seine-Maritime et la Métropole de Rouen et qui prend inspiration du projet marseillais GR 2013[572] [voir Figure 5. 6].

Selon les organisateurs, l'objectif de cette marche est de répondre aux questions suivantes :

> Comment la marche collective peut-elle faire émerger de nouvelles connaissances sur les territoires ? En quoi permet-elle de partager des savoirs, de faire en commun ? En quoi les traversées pédestres créent-elles des espaces publics itinérant, des lieux de rencontre et d'échange ? Sont-elles une façon d'habiter davantage in situ, d'atterrir, de reterritorialiser les relations que nous entretenons avec nos milieux de vie ? (Extrait du dossier de restitution du *Voyage Métropolitain* sur les randonnées métropolitaines)

[571] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[572] Itinéraire grande randonnée de 365 kilomètres de longueur imaginé et balisé à l'occasion de Marseille Provence capitale européenne de la culture 2013. Il permet une circulation à travers de 38 communes, sur un territoire de 3000 km2. Le Bureau des guides du GR 2013 est une association créée à la suite de l'année CEC, qui réunit des artistes-marcheurs et qui s'attache à explorer et à développer les possibilités offertes par le GR.

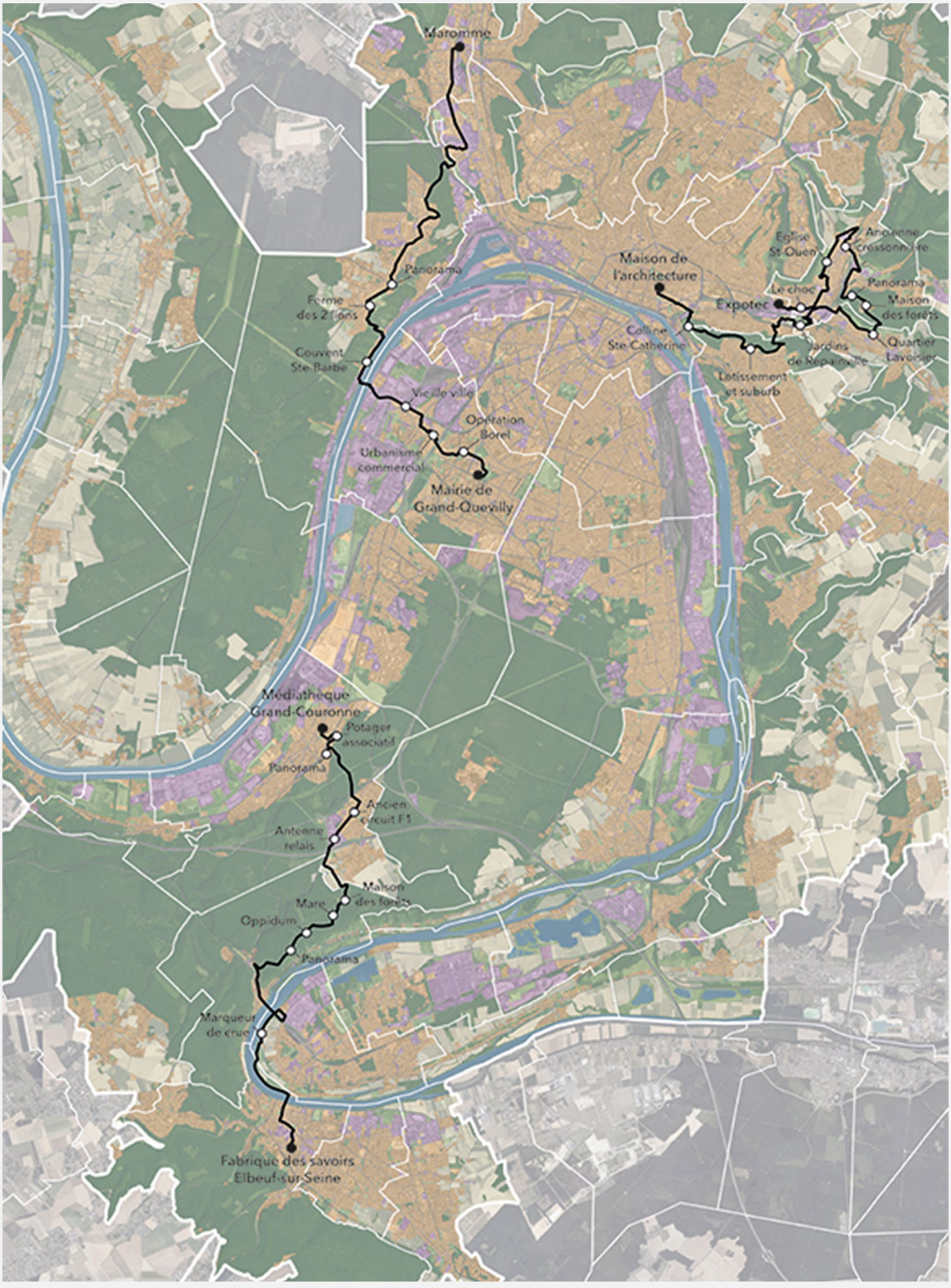

Figure 5. 6 : *Sentiers métropolitains*

Source : le tracé a été imaginé par le Voyage Métropolitain, le document est réalisé par Romain Deghilage © AURBSE

Clé de lecture : carte de la métropole de Rouen Normandie avec les trois explorations pédestres créées par l'association *le Voyage Métropolitain* et commandées par la Maison de l'Architecture de Normandie

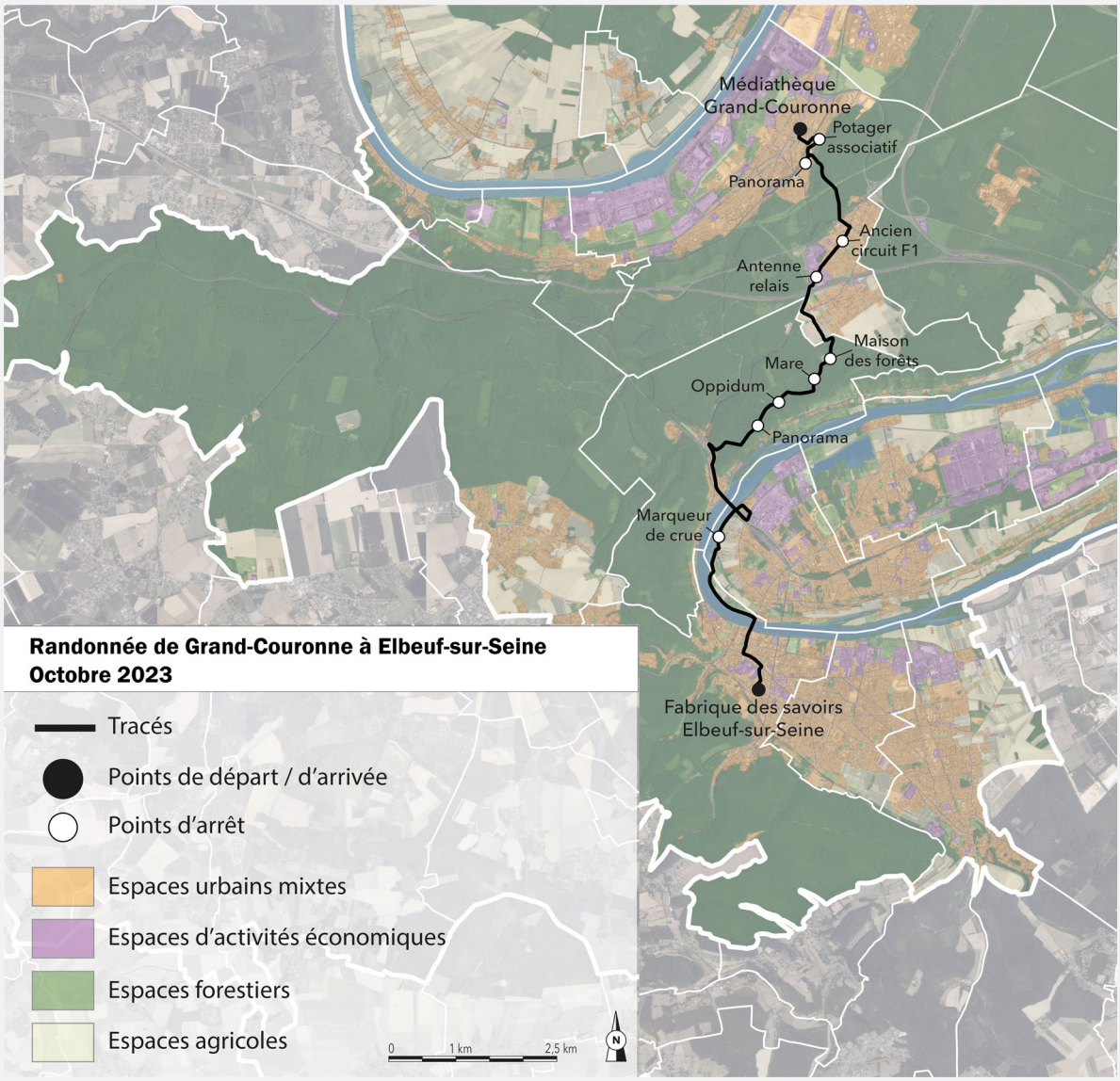

Figure 5. 7 : zoom *Sentiers Métropolitains*

Source : le tracé a été imaginé par le Voyage Métropolitain, le document est réalisé par Romain Deghilage © AURBSE

Clé de lecture : zoom sur la troisième randonnée de Grand-Couronne à Elbeuf, réalisée en Octobre 2023, créée par *le Voyage Métropolitain*

Les trois parcours ont tous été pensés en dehors du centre-ville de Rouen, « dans une idée de périurbanité et dans une volonté de rendre visible les contrastes (industrie/nature, urbain/rural, habitat/zones d'activité » (entretien avec un responsable de la Métropole de Rouen Normandie participant à l'organisation du projet, le 24 mars 2024). Ainsi, la randonnée de Grand-Couronne-Orival-Elbeuf-sur-Seine, proposée aux randonneurs en octobre 2023[573] traverse, selon les organisateurs, des espaces urbains mixtes, des espaces d'activités économiques, des espaces forestiers et des espaces agricoles. 11 points d'arrêt sont identifiés le long de ce parcours d'une dizaine de kilomètres entre la médiathèque de Grand-Couronne et la Fabrique de Savoirs d'Elbeuf[574]. Les points d'arrêts sont accompagnés d'explications de diverses personnes liées au territoire ou à l'organisation de la randonnée. Liliane Potel, retraitée et ancienne enseignante d'histoire et géographie, fait le point de présentation sur Grand-Couronne. Hélène Pelli, élue de Grand-Couronne en charge de la communication, la culture et le patrimoine, présente le potager de la Cité des Mesliers. Émilie Lhoste, responsable du Service Patrimoine de la Métropole de Rouen conclut le propos à l'arrivée à la Fabrique de Savoirs. Le but de ces déambulations est de « construire un établissement public en plein air, d'encourager la rencontre et de participer à l'échange, de créer un espace de dialogue démocratique » (entretien avec un responsable du service patrimoine de la Métropole de Rouen Normandie, avril, 2024)

Si l'analyse précédente sur la ville de Bourges montrait un réseau interdépendant de points culturels, cet exemple sur le territoire métropolitain rouennais illustre la volonté de promouvoir, à travers des activités dites culturelles, non seulement les échelles de proximité comme dans l'exemple berruyer, mais surtout l'échelle métropolitaine. En effet, la marche ne se limite plus à la rue ou au quartier, mais devient un outil pour relier de vastes territoires, sa promotion est envisagée à l'échelle de l'agglomération. Cette analyse montre les réponses que ce défi pose aux grandes agglomérations européennes : pour mettre en valeur un territoire, il ne suffit pas de mettre en avant le centre-ville, il faut aussi réfléchir à la marche en périphérie[575].

[573] Un mois avant le dépôt du dossier de candidature et deux mois avant la décision du jury concernant la ville labellisée.

[574] La fabrique des Savoirs est un équipement culturel d'Elbeuf rassemblant un musée, un service d'archives et un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

[575] LAVADINHO Sonia, « Quels espaces publics pour accueillir le nouveau marcheur ? », in *Le génie de la marche*, Hermann, 2016.

Ce type de projets se sert de la marchabilité et des trajets reliant les espaces urbains et non urbains pour créer de l'urbanité là où on l'attend le moins, mais là où elle est la plus nécessaire : dans des zones industrielles à l'entrée de la ville ou dans d'autres types d'espaces périphériques[576].

5.1.3. Marcher pour observer la ville en train de se faire

Le projet Diagonales des arts proposé par la candidature clermontoise est né avec la volonté d'assumer, renverser et dépasser les connotations et le mépris de l'expression « diagonale du vide » de laquelle Clermont-Ferrand serait le barycentre. Selon le dossier il s'agit « des espaces piétonnisés, entièrement pensés pour les enfants, parsemés d'œuvres d'art et de dispositifs créatifs et animés tout au long de l'année […] c'est la possibilité d'inventer un espace public pacifié et plus doux pour les personnes fragilisées » [577]. La candidature explique que ces diagonales prendront la forme d'espaces publics retravaillés et scénographiés qui relieront l'urbain et le rural. Le projet est illustré par une carte reprenant le graphisme des lignes de métro [voir Figure 5. 8, haut].

Notre analyse des lieux repérés constituant ces diagonales dévoile néanmoins d'autres enjeux [voir tableau 5.2]. Premièrement, comme le montre la carte réalisée sur un fond de plan de la ville, ces lignes ne se croisent pas et montrent plutôt des fragments d'espace discontinus qui n'abandonnent pas le domaine urbain. Comme dans le cas du projet rouennais, ces diagonales ne traversent pas le centre historique de la ville. La volonté d'accompagner ces diagonales avec des œuvres d'art s'inscrit dans la volonté de ludification de l'espace ordinaire remis en perspective à travers une logique de détournement que l'appel à l'art facilite.

Nous avons repéré les lieux se succédant dans ces diagonales dans un tableau à deux entrées [voir le tableau 5.2] : d'une part les grands projets de mutation urbaine de la métropole clermontoise en cours et d'autre part, les sites transformés, en cours de transformation ou en attente de transformation appartenant anciennement aux sites de l'entreprise Michelin. Sans

[576] LENSEL Bernard et LAVADINHO Sonia, « Les entrées de villes font peau neuve », *Tech.-Cités*, 2012.

[577] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu quand la culture rencontre la nature. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

surprise, hormis la première diagonale, proche de l'hypercentre de la ville de Clermont, les diagonales franchissent des sites majoritairement en renouvellement ou parcourent de haut en bas une zone en développement. Tel est le cas des Allées du Cardo. Le secteur concerné est le quartier Renoux-Joffre-Ballainvillier-Vercingétorix qui fait historiquement le lien entre le nord et le sud du centre-ville. Signé Emmanuel Jalbert, ce projet préconise à l'horizon 2025, une « véritable allée des arts et des savoirs »[578]. Le but est de relier les grands équipements scéniques (Scène Nationale et Maison de la Culture), des lieux culturels tel que les musées Bargoin et Lecoq avec le centre historique de la ville et ses sites touristiques majeurs. La municipalité propose le réaménagement d'un site à proximité du pôle d'échanges regroupant plusieurs lignes du futur réseau de bus et une place dédiée aux piétons, cyclistes et usagers des transports en commun. Les Allées du Cardo (ouest-est sur l'illustration de la candidature, nord-sud dans la réalité physique) sont une invitation à voir en 2028 le projet fraîchement réalisé.

[578] https://inspire-clermontmetropole.fr/allees-du-cardo/



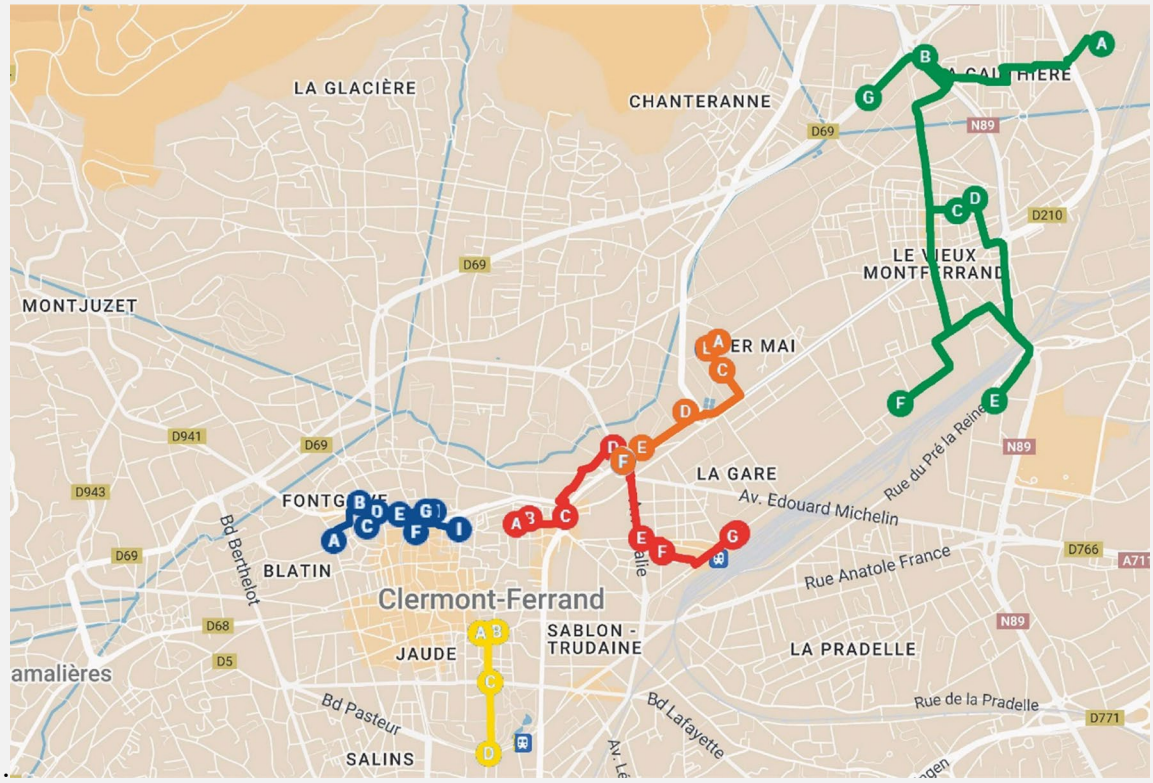

Figure 5. 8 : Le projet *Diagonales des Arts*.

Source : En haut, dossier de candidature au label CEC en 2028 de la ville de Clermont-Ferrand, phase de sélection. En bas, carte réalisée par Cristina Sánchez-Algarra. Carte réalisée sur un fond de plan à partir des endroits signalés dans l'illustration du projet Diagonales des Arts. En

Clé de lecture : La comparaison entre les deux figures révèle un décalage spatial entre l'illustration du projet et la réalité physique des lieux mis en avant. La première image utilise un langage graphique similaire à celui des lignes de métro qui seraient piétonnisées dans le cadre de l'année 2028. La plupart des endroits signalés dans ces lignes fictives de métro correspondent à des lieux récemment rénovés ou en cours de transformation, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole. Néanmoins, les zones piétonnes actuelles de la ville se trouvent principalement dans le centre historique. Ces Diagonales des Arts, ne traversent aucune zone actuellement piétonisée.

	Lieux	Lien avec Michelin ?	Programme	Projet de transformation	Livraison
	D1				
A	Maison du Peuple		ERP culturel_salle de spectacle		
B	L'Onde porteuse		Association à la croisée du monde médiatique, du secteur culturel et de l'économie sociale		
C	Chapelle de l'ancien hôpital général		ERP culturel_salle exposition		
D	Mille Formes		ERP culturel_centre initiation art		
E	Le Lieu-Dit		ERP culturel_salle de théâtre		
F	La Salle Gilbert-Gaillard		ERP culturel_espace disposition		
G	La Petite-Gaillarde		ERP culturel_salle de spectacle		
H	Café-lecture Les Augustes		Association culturelle. Café associatif		
I	Le Grin		Librairie-café		
	D2				
A	Rue du Port			GP: Requalification des places Delille et Salford	NC
B	Basilique Nôtre-Dame du Port		Intérêt architectural/paysagère/historique		
C	Place Delille			GP: Requalification des places Delille et Salford	NC
D	Avenue Charras				
E	Tiers-Lieu Escale Solidaire				
F	L'Hôtel DeS Vil-e-S		Accueil d'artistes demandeurs d'asile		
G	La Goguette		Espace Polyvalente		
	D3				
A	Jardin Botanique de la Charme		ERP culturel_exposition (Gestion Métropolitaine)		
B	L'ASM Omnisports		Zone d'aménagement	GP: NPRU La Gauthière	2030
C	Quartier historique Montferrand		Intérêt architectural/paysagère/historique		
D	Le Musée d'Art Roger-Quilliot		ERP culturel_exposition (Gestion Métropolitaine)		
E	Parc Saint-Jean		Zone d'aménagement	GP: ZAC ST Jean	2025
F	CHU Estaing Les Pistes		ERP santé		
G	L'Aventure Michelin-Les Pistes	Site Michelin (Cataroux)	Lieu désaffecté	Projet Cataroux	2028
H	Michelin - Cataroux	Site Michelin (Cataroux)	Lieu désaffecté	Projet Cataroux	2028
	D4				
A	La coopérative de Mai	Le nom est une référence à la Socap de Michelin	ERP_culturel_salle de concerts		
B	Plydôme	Site Michelin (Cataroux) (Ancienne Socap Michelin)	ERP_centre de congrès		1999
C	Place du 1er mai	Site Michelin (Cataroux)			2003
D	La caserne				
E	Cimetière historique des Carmes		Intérêt architectural/paysagère/historique		
F	Place de Carmes	Site Michelin (Carmes)		Rénovation siège social	2021
	Les Allées du Cardo			Projet inspire : aménagement espace public	2025

Tableau 5. 2 : Lieux du projet *Diagonales des Arts*

Source : réalisé par Cristina Sánchez-Algarra à partir du dossier de candidature de la phase de sélection de la ville, le site des grands projets de Clermont-Auvergne Métropole (https://www.clermontmetropole.eu/grands-projets/grands-projets-urbains/) et le site concernant le projet inspiRe sur la restructuration du réseau de transports en commun et aménagements de l'espace public (https://inspire-clermontmetropole.fr/).

Clé de lecture : (GP : grand projet, ERP : établissement recevant du public)

5.2. Le territoire cyclable : le vélo comme objet de politique d'aménagement.

Selon l'urbaniste et économiste Frédéric Héran, les fluctuations dans l'usage du vélo utilitaire en Europe sont influencées par la concurrence des véhicules motorisés (offre de transport publics et transport privé), de leur nombre et leur vitesse[579]. Dans les années soixante, en France, le vélo n'était pas considéré comme une solution viable aux problèmes de mobilité. Les politiques publiques se concentraient principalement sur l'automobile[580] et les transports en commun. Cependant, les crises environnementales, économiques, sociales, sanitaires et pétrolières, ainsi que l'action des associations, ont progressivement placé le vélo au cœur de l'agenda politique[581]. Aujourd'hui, il est devenu un enjeu majeur des politiques municipales, est utilisé comme argument électoral, suscite des débats et des tensions au sein des mairies et des intercommunalités responsables des aménagements cyclables[582] car il impose de penser le partage du bitume entre piétons, bicyclettes mécaniques comme électriques, offres de transport public et voitures privées[583] [584].

Après des décennies de déclin, puis de stagnation, le vélo connaît en France un développement spectaculaire, depuis dix à vingt ans, dans les centres de villes comme Paris, Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Grenoble, Nantes, Rennes[585]. La différence de vitesses et des comportements sur les espaces partagés est néanmoins source de conflits : le gain d'espace dédié aux vélos se fait au détriment des voitures, après des années de politiques favorisant les déplacements en véhicules individuels. Ainsi, l'étude réalisée par l'ADEME, en 2020 constate

[579] HÉRAN Frédéric, « Le vélo, une solution d'avenir ? », in *Villes durables*, Éditions Sciences Humaines, 2020.

[580] Le plan autoroutier pour Paris soutenu par le président de la République Georges Pompidou est une initiative imaginée au milieu des années 1960 avec l'objectif de réaliser sur la capitale française un maillage d'autoroutes et d'axes à l'intérieur du boulevard périphérique. Ce plan est symbolique de la période des Trente Glorieuses et de la politique urbaine menée afin de favoriser la circulation en voiture privée.

[581] ESKENAZI Manon, *Voir, faire et vivre la ville pour le vélo: pratiques du vélo et politiques de mobilité dans deux métropoles européennes* [microfiche], Géographie, Paris-Est, 2022.

[582] GEO AVEC AFP, « Le vélo s'impose dans le débat des élections municipales », *GEO*, 13 mars 2020.

[583] DE COUSTIN Paul, « Piétons, vélos, voitures... Comment mettre fin à la bataille du bitume », *La croix*, 6 juillet 2023.

[584] RAZEMON Olivier et EL HADJ Karim, « De Marseille à Paris, la difficile cohabitation entre piétons et cyclistes », *Le Monde*, 25 février 2021.

[585] HÉRAN Frédéric, « Le vélo, une solution d'avenir ? », in *Villes durables*, Éditions Sciences Humaines, 2020.

le retour du vélo dans le centre des grandes villes, notamment pour se rendre au travail et une hausse générale en termes de pratiquants. Le même rapport conclut sur l'importance de la croissance très importante des retombées économiques du tourisme à vélo. L'ADEME[586] signale la fracture territoriale majeure de la pratique du vélo en France. En effet, son évolution est souvent opposée selon les territoires et augmente surtout dans les parties centrales des grandes villes et sur les déplacements d'échange entre la périphérie et le centre, trajets aller-retour qui concentrent quotidiennement les difficultés de circulation.

La littérature scientifique s'appuie sur la marche et le vélo, comme un objet frontière, et pour analyser toute sorte de problèmes sociétaux complexes (de la santé à l'inclusion sociale en passant par les enjeux environnementaux)[587]. Nous ne prétendons pas aborder l'ensemble des approches possibles du vélo, aussi nombreuses que les disciplines s'y rattachant et les courants de pensée qui les portent. Nous ambitionnons d'y ajouter une nouvelle perspective : celle du croisement entre l'approche touristicoéconomique et ses impacts dans l'aménagement de l'espace.

La convergence de plusieurs enjeux, tels que la recherche de singularité, la nécessité de proposer une solution alternative pour parcourir un territoire plus large que les limites communales, et les impératifs environnementaux associées aux politiques culturelles[588] ancrés dans un contexte propice au plébiscite du vélo, a incité les villes candidates au label CEC en 2028 à proposer le deux roues comme mode de transport idéal, car pouvant faire office de relais pour pouvoir se rendre sur les lieux déterminés pour l'année capitale et disséminés sur tout le territoire. Les dossiers de candidature présentent ainsi des cartes montrant ces aménagements et leurs différentes connexions [voir Figure 5. 9].

[586] Agence de la transition écologique

[587] PUCHACZEWSKI Robin, *Observation, évaluation et fabrique des politiques cyclables à l'heure du retour du vélo: le cas de l'agglomération toulousaine* [microfiche], Géographie, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2022.

[588] MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture », 2024.

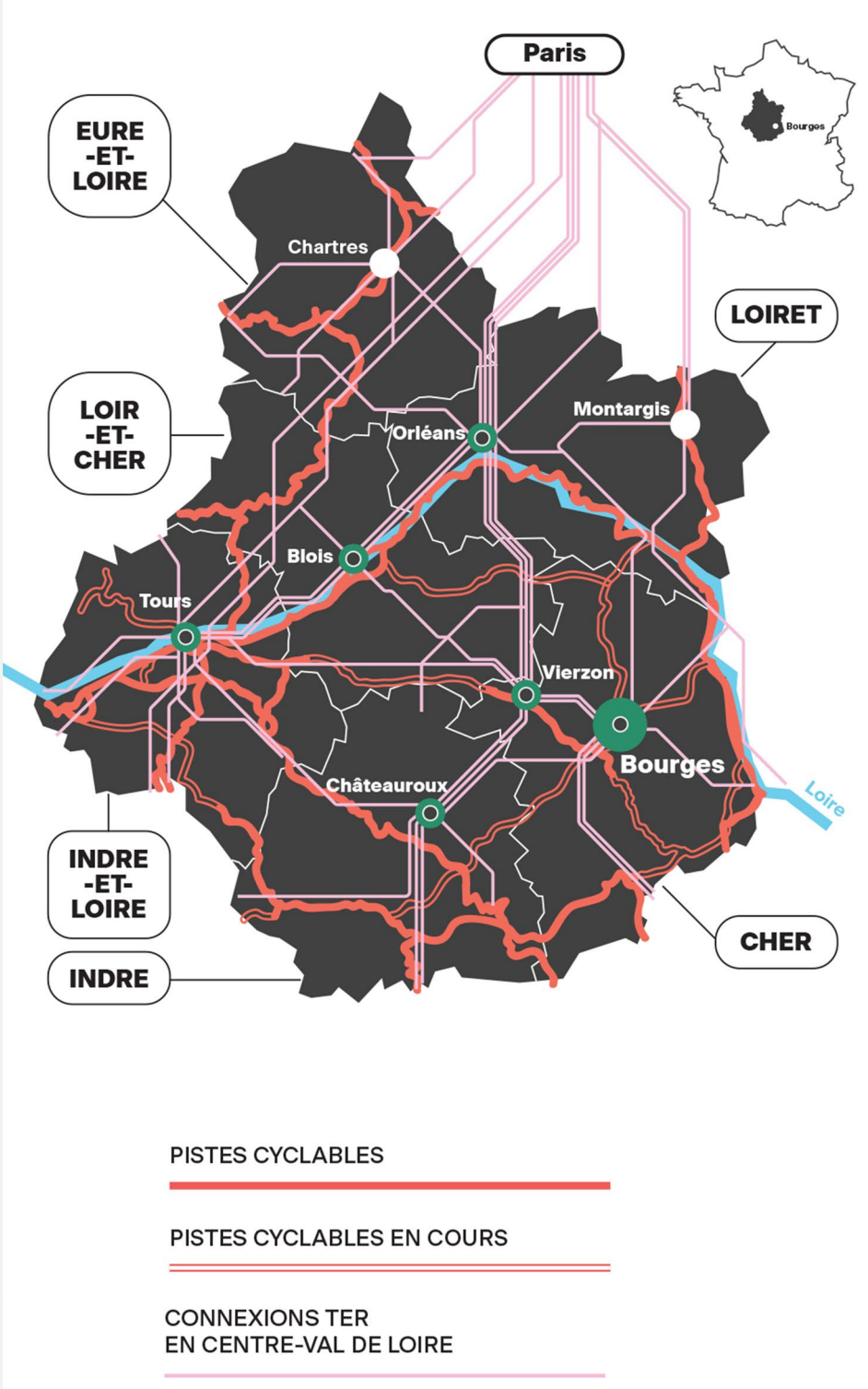

Figure 5. 9 : Réseau TER régionaux et pistes cyclables de la région Centre-Val de Loire

Source : Dossier de candidature de Bourges, phase de sélection, novembre 2023

Le principal argument que les candidats français à CEC avancent pour proposer des projets cyclables est d'ordre écologique. Le but étant de réduire les déplacements en voiture, même si aujourd'hui nous savons que les déplacements en vélo ne les remplacent pas, mais en grande majorité les déplacements à pied et en transports publics et rendent donc, malgré tout, les piétons plus rapides[589]. Le deuxième argument prend ses racines dans le *slow tourism*[590] comme un mode alternatif au tourisme de masse. Les véloroutes constitueraient ainsi une proposition de ce type de tourisme qui incite l'individu à prendre le temps d'apprécier l'expérience et qui va de pair avec les fondements du développement durable[591], au point que les deux expressions sont aujourd'hui utilisées indistinctement. Enfin, le troisième argument, que les acteurs concernés ne cachent pas, est d'ordre économique. En effet, les propositions cyclables prolongent le séjour dans le temps et dans l'espace, car elles augmentent le nombre de nuitées et ne se concentrent pas exclusivement sur un seul endroit.

En partant des dossiers de candidature des quatre villes finalistes – Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen – nous montrerons que la candidature est d'abord un alibi pour mettre en lumière la politique publique cyclable. Nous opérerons un croisement entre les politiques de chaque ville/intercommunalité et les projets cyclables qui sont proposés dans le dossier de candidature. Notre volonté de nous intéresser aux projets cyclables nous amènera à explorer un des projets mis en relief dans la candidature rouennaise, *la Seine à Vélo*, né en 2015, présenté dans le dossier de candidature en 2023 et qui poursuit son développement malgré la non labellisation. En nous intéressant à ce projet, nous dévoilerons les arguments économiques qui sous-tendent les raisons écologiques et les fractures et tensions territoriales que l'aménagement de nouvelles pistes provoque.

[589] HÉRAN Frédéric, « Le vélo, une solution d'avenir ? », in *Villes durables*, Éditions Sciences Humaines, 2020.

[590] Nous nous référons ici au terme anglais *slow tourisme* défini dans la section précédente.

[591] HALLEM Yousra, SAHUT Jean-Michel et HIKKEROVA Lubica, « Le « Slow tourisme » comme voie pour améliorer le sentiment de bien-être », *Gest. 2000*, Volume 37, 2020.

Ville	Politique de pédalage		Propositions Dossier de candidature		Offre d'aménagements cyclables/ 10 000 habitant
	Existant	Projet	Mise en valeur projets existants / projets incitatifs/ prototypes réalisés lors de la phase de candidature	Projets conçus spécifiquement pour la candidature	
Bourges	Quelques liaisons réalisées au sein de la ville Service de location vélos	Plan Vélo Intercommunal	Création d'un itinéraire dédié à la circulation des vélos et des piétons, qui relie les équipements culturels (Château d'Eau- Château d'Art et Ancienne et Nouvelle Maison de la Culture) et le centre-ville avec l'Hôtel de Ville et la Cathédrale	Création d'un itinéraire de cinq œuvres abritées le long de l'arc de la Loire. Le parcours et les œuvres seront durables et accessibles via la "Loire à vélo".	NC
Clermont-Ferrand	Réseau vélo surtout sur les grands axes Service location vélos	Continuer l'aménagement cyclable afin de compléter le réseau existant		Via Allier : projet qui invite 15 artistes à imaginer des interventions artistiques (sculptures, céramiques appliqués aux murs, peintures murales au sol) sur 15 sites le long d'un itinéraire cyclable qui suit la rivière Allier	3 Km pistes/10 000 habitants 4 Km réseau (hors pistes cyclables)/ 10 000 habitants
Montpellier	160 Km d'aménagements cyclables Service location vélos	Création du réseau "Vélolignes Montpelliéraines" reliant plusieurs communes de la Métropole (235 Km de pistes cyclables)		Terminer la véloroute Eurovélo 8 qui relie Athènes à Cadix au niveau de Villeneuve-lès-Maguelone et valoriser les intermodalités (train+vélo)	5 Km pistes/10 000 habitants 3 Km réseau (hors pistes cyclables)/ 10 000 habitants
Rouen	Réseau Express Vélo (REV) : 40 Km Réseau Interconnecté Vélo (RIV): 95 Km La Seine à Vélo 42 Km (seulement sur la métropole de Rouen) Service location vélos	Objectif REV Plan Vélo 2035 : 200Km Objectif RIV Plan Vélo 2035 : 250Km Objectif Seine à Vélo Plan Vélo 2035 : 110 Km	Résidence artistique pour rendre le parcours plus attractif : 1 œuvre a été installée sur l'Agglomération Seine et une deuxième sur l'Eure	Objectif : hausse de 30 % de la fréquentation de la Seine à vélo Hausse de 10% du nombre de sites labellisés "Accueil à vélo" en 2028 Dans le cadre du contrat de destination : promotion des déplacements en vélo et notamment du parcours Seine à Vélo	3 Km pistes/10 000 habitants 6 Km réseau (hors pistes cyclables)/ 10 000 habitants

Tableau 5. 3 : Politiques cyclables et projets des quatre villes finalistes

Source : les informations sur la politique de chaque ville proviennent des entretiens avec les acteurs concernés et des sites web des municipalités et/ou intercommunalités. Les projets proposés sont tirés des dossiers de candidature soumis lors de la phase de sélection. L'offre d'aménagement cyclable est basée sur une étude réalisée en 2022 par Geovelo (Aménagements cyclables, mai 2022) et la FUB (Baromètre 2021 des villes cyclables) pour le compte du Ministère de la Transition Écologique. Cette étude porte sur les villes françaises de plus de 100 000 habitants et est disponible sur le site web http://www.notre-environnement.gouv.fr.

Clé de lecture : les politiques publiques s'adressent plutôt aux projets d'aménagements de pistes cyclables visant les déplacements quotidiens tandis que les candidatures mettent en relief les projets consacrés à la demande touristique

Le tableau précédent montre le lien entre les principaux axes des politiques cyclables et les projets de candidatures. Ceux-ci intègrent deux types de propositions : celles qui incitent à utiliser ce mode de déplacement, mettant en lumière les projets d'infrastructures cyclables en cours et celles conçues spécifiquement pour l'occasion qui introduisent de nouveaux éléments (notamment des interventions artistiques) tout au long des véloroutes existantes.

Si le dossier berruyer présente le maillage de son territoire à travers les pistes cyclables et leurs connexions au réseau ferroviaire [voir Figure 5. 9], la candidature rouennaise annonce la possibilité de « vivre l'ensemble des parcours artistiques de la Capitale sans utiliser une voiture individuelle » notamment grâce à « l'accélération du développement des infrastructures cyclables (tel l'itinéraire *La Seine à Vélo)* ». Comme l'indique le tableau, Rouen prévoit de multiplier par trois le nombre de kilomètres aménagés et balisés pour *la Seine à Vélo.*

Tout d'abord, nous analyserons sa mise en récit, puis sa mise en tourisme, jusqu'à sa transformation en marque dans le contexte des politiques d'attractivité. À partir des données collectées lors de notre expérience en vélo sur un tronçon de son parcours et des entretiens menés, nous étudierons le processus d'esthétisation et d'artialisation de ce projet. Enfin, nous étudierons son ancrage dans les politiques actuelles de mobilités douces et sa vocation radicalement différente en fonction du public visé – les vélotafeurs[592] et les vélotouristes.

5.2.1. Touristification du pédalage : l'argument écologique au service du développement économique

Selon le Ministère de l'Économie, la France se positionne désormais comme la deuxième destination mondiale pour le cyclotourisme, après l'Allemagne, avec plus de 9 millions de séjours cyclistes par an et 20% des cyclotouristes venant de l'étranger. La crise sanitaire a

[592] Le terme "vélotafeur" est une combinaison des mots "vélo" et "taf" (travail). Il désigne les personnes qui utilisent le vélo pour leurs trajets domicile-travail ou pour des déplacements professionnels. Nous élargirons cette définition pour la distinguer de celle de "vélotouriste". Ainsi, un vélotouriste englobe tout déplacement à vélo à des fins touristiques ou de loisirs, tandis qu'un vélotafeur se réfère aux déplacements quotidiens, d'ordre pratique.

accentué cette tendance, entraînant une hausse de 15% du trafic sur les véloroutes et voies vertes entre 2016 et 2020, et une augmentation remarquable de 28% en 2020 par rapport à 2019[593].

Depuis une décennie, l'État, les collectivités locales et les acteurs institutionnels se mobilisent pour encourager la pratique du vélo de loisirs et structurer le secteur du cyclotourisme. Le développement d'un réseau national de véloroutes et voies vertes de 26 100 Km, dont 70% sont dédiés aux loisirs et au tourisme, a été un pilier central de cette démarche. Les retombées économiques directes du cyclotourisme atteignent 4,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 46% en dix ans, grâce à un investissement cumulé de 1,5 milliard d'euros par les collectivités locales dans les infrastructures, sans compter les efforts de structuration touristique et d'amélioration des services[594]. Pour surpasser l'Allemagne, les acteurs français du tourisme à vélo, à travers de l'association *Vélo et Territoires*[595], ont conçu une stratégie ambitieuse comprenant 27 mesures visant à créer un réseau continu et attractif, à améliorer l'accès à l'offre touristique à vélo et à sensibiliser les publics[596]. Au cours des dix dernières années, le secteur du cyclotourisme a connu un développement remarquable. De nouveaux aménagements et infrastructures d'accueil ont été créées, les initiatives pour animer, valoriser et promouvoir ces véloroutes se sont multipliées, et la structuration de la filière s'est renforcée, atteignant même une dimension européenne grâce à la création d'un réseau national qui connecte les principales véloroutes européennes [voir Figure 5. 10].

[593] Le portail de la Direction générale des Entreprises : http://www.entreprises.gou.fr

[594] INDDIGO et VERTIGOLAB, « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France en 2020. Une étude réalisée pour la Direction Générale des Entreprises (DGE), l'AGence de la Transition Écologique (ADEME), la Direction Générale des Infrastructures, des transports et dela Mer (DGITM) et la Fédération Française de Cyclisme (FFC) », 2020.

[595] Réseau national intégrant en 2024 231 adhérents (régions, départements, EPCI, PNR, communes et d'autres partenaires) dont la mission principale est le développement de l'usage du vélo dans tous les territoires.

[596] VÉLOS ET TERRITOIRES, « Destination France à vélo. Cap vers 2030 ! Stratégie nationale du tourisme à vélo. Les mesures phares. », 2024.

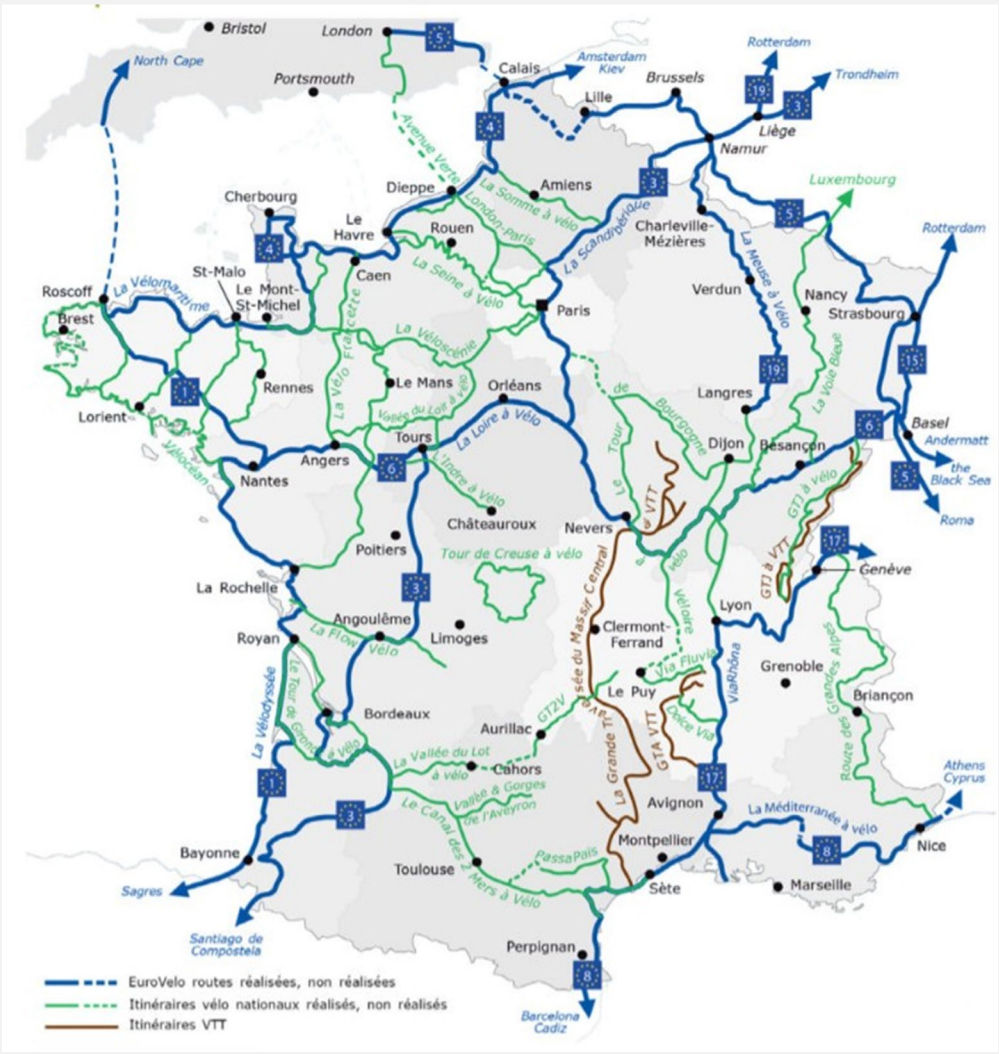

Figure 5. 10 : Véloroutes en France en 2021

Source : http://www.cartovelo.fr

Clé de lecture : la Seine à Vélo fait partie du réseau cyclable de voies vertes et pistes cyclables national

Inspiré du projet *Danube Cycle Path*[597], la première section de *La Loire à Vélo* a été inaugurée en 2001, à Chalonnes-sur-Loire, dans le département du Maine-et-Loire. D'autres sections locales sont réalisées jusqu'à l'ouverture officielle de tout l'itinéraire, en 2012. Cette opération née de la coopération politique des régions Centre et Pays de la Loire, en 1994, génère aujourd'hui près de 20 millions d'euros de retombées économiques par an pour les territoires desservis[598].

La Seine à Vélo De Paris à la Mer, née en 2015, suivant les pas de *La Loire à Vélo*, est enregistrée en 2019 comme marque semi-figurative à l'Institut National de la Propriété, l'INPI, par l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS). Une deuxième inscription, réalisée par le Département de l'Eure en 2024, figure comme marque verbale pour *La Seine à Vélo*[599]. L'enregistrement, la création de nouvelles voies, la volonté de les connecter au réseau européen montrent l'engouement depuis une dizaine d'années des acteurs publics pour promouvoir et aménager des pistes cyclables adressées exclusivement au vélotouriste. Les cartes de la Figure 5. 11 et la Figure 5. 12 montrent cette évolution : sur la carte éditée en 2020 par l'office de tourisme du département de la Seine-Maritime, une nouvelle véloroute est apparue, *Entre Seine et mer à vélo* et trois véloroutes sur quatre existantes – *La Vélomaritime*, *La Seine à Vélo* et *Avenue Verte London-Paris* – ont été enregistrées afin de pouvoir protéger leurs parcours et tous les produits commerciaux dérivés. La candidature rouennaise s'est appuyée sur cet essor pour argumenter sa volonté de diminuer les déplacements carbonés en offrant une alternative pour pouvoir parcourir l'ensemble du territoire.

[597] Cette véloroute est aussi connue sou le nom de *Danube Cycle Route.* Élus et techniciens de des régions faisant partie de la *Loire à vélo* réalisent un voyage d'études afin de conforter leur conviction sur la transférabilité d'un itinéraire le long de la Loire. C'est ainsi que ce projet s'est ensuite intégré à l'EuroVelo6 (Océan Atlantique – Mer Noire), dite aussi Euro-véloroute des fleuves (le Danube et la Loire).

[598] COUPY Philippe et PINSON Nicolas, « La Loire à Vélo », *Ann. Mines - Réal. Ind.*, Août 2015, 2015.

[599] La marque verbale protège le nom ou le mot indépendamment de sa représentation visuelle et la marque semi-figurative protège la combinaison spécifique des mots et des éléments graphiques tels qu'ils sont déposés.



Figure 5. 12 : Les véloroutes de la Seine Maritime, 2014

Source : Seine-Maritime tourisme

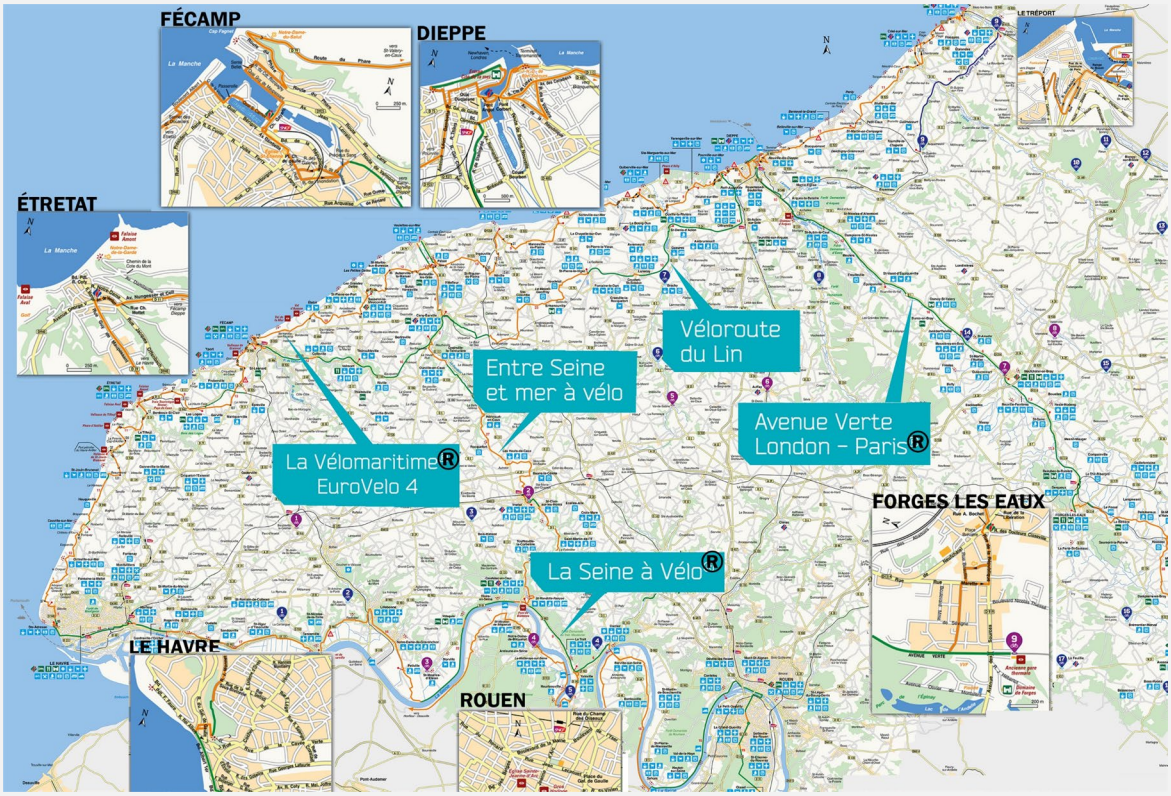

Figure 5. 11 : Les véloroutes du département de la Seine-Maritime, 2020

Source : Seine-Maritime tourisme. Conception et réalisation ACP Cartographie, Vincent Massaria

Clé de lecture : Dans l'espace de sixans, une nouvelle véloroute a été créée (*Entre Seine et mer à vélo*) en intégrant des nouvelles villes-arrêt et trois véloroutes existantes ont changé de nom et/ou ont été enregistrées comme marques.

5.2.2. Esthétisation, artialisation et animation des aménagements cyclotouristiques

L'enregistrement de *La Seine à Vélo* participe à la valorisation et au développement des territoires comme une marque territoriale[600]. En tant que tel, elle obéit à la volonté d'attirer et de retenir de multiples publics cibles considérés mobiles dans un contexte global très compétitif (visiteurs, touristes et nouveaux habitants)[601]. Elle est également mobilisée comme un outil de gestion de l'image et peut agir non seulement comme un point favorable pour remporter le label CEC, mais aussi comme un potentiel vecteur de différentiation dans la course symbolique que se livrent les territoires[602]. Après la mise en marque, explorons le traitement particulier, notamment l'esthétisation et l'artialisation[603] [604] [605] de cette véloroute.

La littérature scientifique a beaucoup étudié les liens entre l'art et la ville. Que cela soit du point de vue de l'artiste, pour expliquer son engagement et son activisme[606] utilisant la rue comme toile et espace de débat ou dans l'analyse de stratégies des différents intervenants, pour rendre compte de l'instrumentalisation de l'art par et dans la ville[607]. La capacité de l'intervention artistique à ordonner ou normaliser l'espace[608] ou même à fonctionner en même temps comme force attractive du public et comme vecteur de valeurs et de significations prédéfinies[609] – quand on se réfère au domaine urbain – semble suffisamment éprouvée.

---

[600] BOISEN Martin, TERLOUW Kees, GROOTE Peter *et al.*, « Reframing place promotion, place marketing, and place branding — moving beyond conceptual confusion », *Cities January*, 2017.

[601] VUIGNIER Renaud, « La marque territoriale, outil de différenciation pour l'attractivité ? Étude empirique auprès de décideurs d'entreprise », *Gest. Manag. Public*, 6 / 1, AIRMAP, 2017.

[602] AVRAHAM Eli et KETTER Eran, *Tourism Marketing fir Developing Countries*, Palgrave Macmillan UK, 2016.

[603] ROGER Alain, *Court traité du paysage*, Gallimard, 1997.

[604] TALON-HUGON Carole, « L'artialisation des émotions », *Nouv. Rev. D'esthétique*, n° 14, 2015.

[605] On emprunte ici la définition d'Alain Roger. Dans son *Court traité de paysage*, il désigne le paysage comme une invention de la peinture renaissante italienne. Ainsi, selon lui, l'artialisation est le processus par lequel l'art fait percevoir autrement.

[606] ARDENNE Paul, « L'implication de l'artiste dans l'espace public », *L'Observatoire*, N° 36, 2010.

[607] MONTERO Sarah, « Les rapports ambigus de l'art et de la ville », *Géographie Cult.*, Laboratoire Espaces, Nature et Culture (ENEC), 2016.

[608] CHAUDOIR Philippe, « Art public, arts de la rue, art urbain », *Etudes Théâtrales*, N° 41-42, L'Harmattan, 2008.

[609] VOLVEY Anne, « Œuvrer d'art l'espace » [en ligne], *EchoGéo*, 2012, [consulté le 27 décembre 2020].

Nous explorons des interventions artistiques différentes de celles amplement interrogées par la littérature savante. D'une part, elles se situent non pas en milieu urbain, mais en périphérie, en contact de la nature. D'autre part, elles font partie d'un ensemble d'œuvres interconnectées, conçues pour dialoguer entre elles, plutôt que d'être comprises isolément. Enfin, elles sont imaginées pour agrémenter un itinéraire balisé, devenu objet touristique. Notre analyse porte sur les propositions imaginées par les candidatures en lien direct avec les aménagements identifiés pour le vélotourisme. L'objectif est de démontrer de quelle manière les candidatures ont imaginé – et même réalisé – des projets dans le but de concevoir de nouveaux produits singuliers, s'éloignant de l'hypercentre, d'animer et promouvoir ces parcours touristiques afin d'attirer de nouveaux visiteurs, sensibles au discours environnemental dominant, en même temps qu'ils ont permis de faire rayonner la candidature au-delà de la ville porteuse, participant ainsi à la mise en récit territoriale.

Nous nous appuyons sur l'idée de Gilles Lipovetsky et Jean Serroy sur la quatrième phase d'esthétisation du monde qui s'est mise en place par des logiques de marchandisation et d'individualisation afin d'éprouver notre hypothèse sur la volonté de concevoir, aménager, et animer le parcours de ces véloroutes, dans le cadre des candidatures, afin de s'insérer dans les jeux de séduction pour capter les désirs du néoconsommateur. Ces penseurs utilisent le terme d'esthétisation pour nommer le processus qui rend un objet désirable aux yeux du consommateur d'esthétique de masse, issu d'une économie dans laquelle la logique esthétique et les motivations hédonistes, ludiques, émotionnelles et sensitives jouent un rôle majeur, et pour qui la ville se transformerait en lieu à consommer[610]. Même si nos objets – les véloroutes mises en lumière – sont loin des architectures commerciales et paysages urbains décrits par G. Lipovetsky et J. Serroy, nous défendons l'hypothèse selon laquelle un processus similaire d'esthétisation et de valorisation des véloroutes se met en place de manière à captiver un néoconsommateur avide d'expériences considérées authentiques, écoresponsables et en contact de la nature avec le risque de rendre cet objet aussi fréquenté que les lieux massifiés et faisant du tourisme durable l'étape préalable à la touristification de masse. Les candidatures et à terme le label participeraient à ce mécanisme.

[610] LIPOVETSKY Gilles et SERROY Jean, « Introduction », in *L'esthétisation du monde*, Gallimard, 2016.

La candidature de Bourges à CEC en 2028 propose à ce néoconsommateur la création d'un itinéraire de cinq œuvres abritées le long de l'arc de la Loire et accessibles via *La Loire à Vélo*. Cette véloroute compte, chaque saison, près de 1 million de passages sur son linéaire de 800 Km. Les touristes représentent environ 49 % de la fréquentation annuelle, dépensent 65 euros par jour et séjournent en moyenne 8 jours dans les régions ligériennes[611], alors que la moyenne des séjours touristiques en Pays de la Loire est de 6 jours et de 5 jours dans la région Centre[612]. *La Loire à Vélo* contribue de cette manière à allonger la durée moyenne des séjours et la proposition de la candidature s'inscrit également dans cette logique.

À son tour, la candidature clermontoise propose à ce même consommateur, à travers la véloroute nommé *La Via Allier* et circulant de Nevers à Lagogne, [voir Figure 5. 13] de profiter de l'année Capitale 2028 pour :

> […] célébrer la rencontre entre nature et culture en invitant des artistes tout au long des 18 étapes de cet itinéraire cyclable le long de la rivière Allier. […] Les cyclistes, cavalier.ère.s et randonneur.euse.s se retrouveront confronté.e.s à une œuvre en plein champ ou en plein torrent de Chung Eun Mon, de Peter Halley, de Richard Wood ou de Nathalie du Pasquier.

[611] Qui appartient au bassin de la Loire

[612] COUPY Philippe et PINSON Nicolas, « La Loire à Vélo », *Ann. Mines - Réal. Ind.*, Août 2015, 2015.

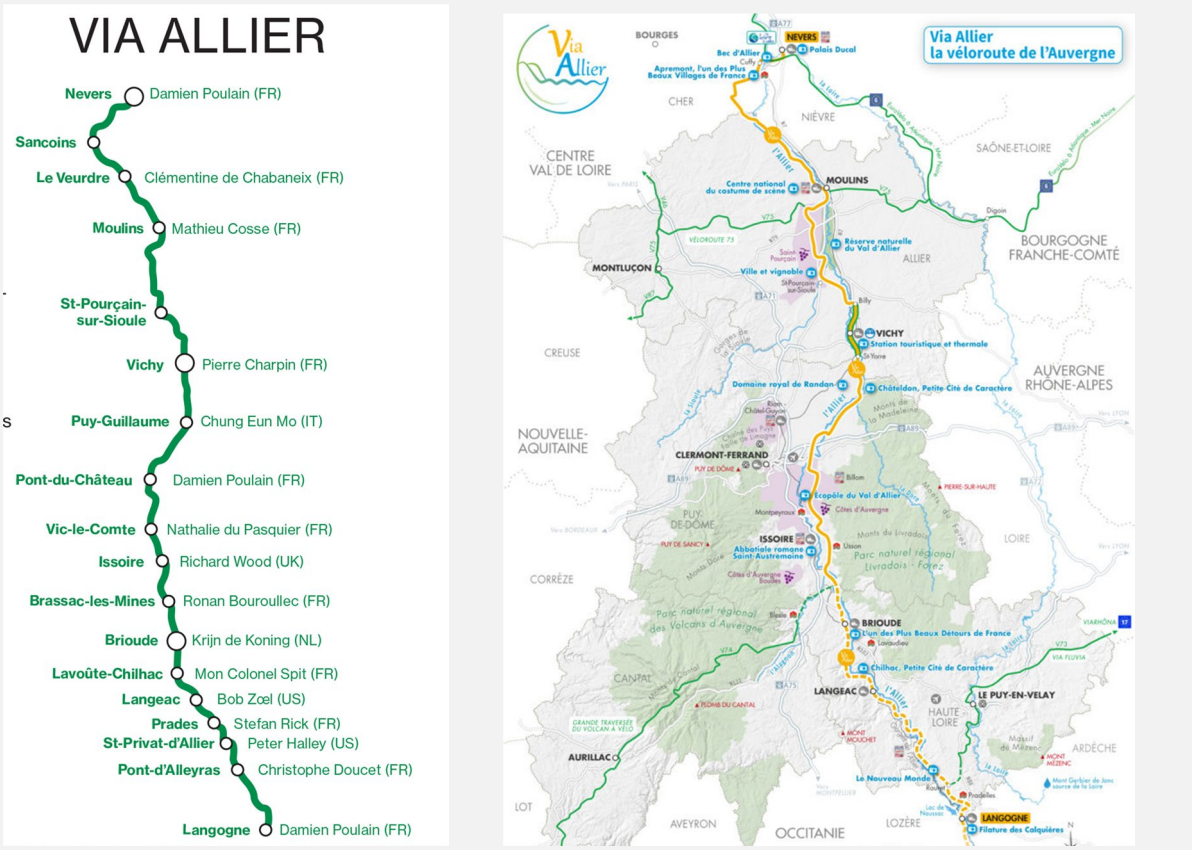

Figure 5. 13 : Images de la Via Allier

Source : Dossier de candidature de Clermont-Ferrand, phase de sélection. Mairie de Cuffy

Clé de Lecture : À gauche, image extrait du dossier de candidature. À droite, parcours de la véloroute nommé Via Allier de Nevers à Lagogne. La candidature clermontoise propose d'inviter des artistes internationaux à réaliser une œuvre sur les étapes principales de la Via Allier, la véloroute de l'Auvergne. La proposition couvre de cette manière le territoire de la candidature en le parsemant d'interventions artistiques jusqu'à Nevers, commune à proximité de Bourges soutenant également la candidature berruyère.

La Métropole Rouen Normandie, coporteuse de la candidature au label CEC, et l'Agglo Seine-Eure ont lancé un appel à projets pour une résidence artistique dans le but de ponctuer d'œuvres d'art le tracé de la Seine à vélo, à Martot (Eure) et Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Maritime). Selon le vice-président en charge de l'urbanisme et du Pôle de proximité Val-de-Seine, l'objectif des collectivités est de « sensibiliser les habitants du territoire et rendre plus vivant l'axe Seine autour de la culture à travers des haltes un peu différentes, des espaces de respiration. C'est pour avoir un autre regard sur ce fleuve qui ne sert pas qu'à naviguer » [613].. L'atelier d'architectes 1:1 a été retenu et a parcouru 120 Km entre Courcelles-sur-Seine et Le

[613] DURAND Frédéric, « Des œuvres d'art pour égayer le tracé de la Seine à vélo », *La Parisien*, 5 août 2022.

Trait afin de sélectionner deux lieux pour installer une œuvre. Ils ont ensuite conçu et installé un ponton et des bancs en robinier [voir Figure 5. 14]. L'appel à projets cite comme objectif le rapprochement des deux territoires à travers la question de la mobilité et la valorisation d'un patrimoine commun[614]. La candidature rouennaise présente cette intervention comme un prototype[615] dans la volonté de mise en avant des mobilités moins carbonées.



Figure 5. 14 : Intervention artistique sur la *Seine à Vélo*

Source : Atelier 1 :1

Clé de lecture : images de l'œuvre conçue par Atelier 1:1 et réalisée sur le parcours de la Seine à Vélo.

Les trois projets présentés sont aussi de potentiels alibis aux politiques de métropolisation et de construction territoriale. En effet, au nom de la nécessaire répartition de ressources sur tout le territoire métropolitain, les œuvres sont disséminées sur l'ensemble du trajet et touchent plusieurs communes tout en respectant la logique d'ensemble dirigé par la ville-centre, porteuse de la candidature. Les organisateurs affichent clairement la volonté de renforcer le lien identitaire entre les communes baignées par le fleuve[616].

[614] En 2012 un établissement public, le pôle métropolitaine Rouen Seine-Eure, a été créé afin d'associer la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – aujourd'hui Métropole Rouen Normandie – et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure – aujourd'hui Agglo Seine Eure.

[615] Sorte d'avant-goût de l'année capitale réalisé au moment de la candidature permettant selon l'équipe organisateur de tester des méthodes.

[616] PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE EURE, « Appel à projet pour la résidence artistique autour de la "Seine à vélo". Cahier de charges. », 2020.

5.2.3. Fracture sociale et tension : vélotafeurs, vélotouristes et habitants

Un décalage peut exister entre le public cible des projets cyclables présentés par les candidatures, ou plutôt, les futurs utilisateurs de ces infrastructures et les intentions affichées par les organisateurs. Nous soutenons l'hypothèse que ces projets pourraient renforcer les fractures sociales et territoriales, comme perpétuer une conception inégalitaire de l'accès à l'espace public, s'adressant à une classe socioéconomique spécifique et ce malgré la volonté de s'adresser à un large public.

Nous nous baserons sur l'analyse des différentes études de mobilité spécifiquement consacrées à la pratique du vélo, sur les entretiens menés auprès des acteurs travaillant sur la mise en place du projet *la Seine à Vélo* et sur l'ensemble des réseaux cyclables, ainsi que sur l'analyse cartographique de ces aménagements.

Selon la dernière étude mobilité de personnes réalisée par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires en 2019, dans le domaine urbain, le cycliste est défini comme un homme en bonne santé, diplômé, cadre ou de profession intermédiaire qui habite dans les centres-villes[617]. Les hommes, tous motifs de déplacements confondus, effectuent quatre fois plus de trajets à vélo que les femmes. Les recensements de l'INSEE montrent aussi que plus on monte dans la hiérarchie de diplômes, plus l'usage du vélo est fréquent[618]. Rien d'anormal si on prend en compte que les pôles urbains offrent une densité d'aménagements plus importante et que les cadres, plus nombreux à vivre et à travailler en centre-ville sont par conséquent la population la plus susceptible de pédaler. Un autre argument pour expliquer cette inégalité soulignée par les recherches est tout simplement qu'on est plus susceptible d'aimer le vélo lorsqu'on est issu des classes supérieures. Le géographe John Stehlin va encore plus loin. Il met en évidence comment le développement du vélo à Détroit, Philadelphie et San Francisco accompagne le processus de gentrification de ces villes et accroît les divisions spatiales. Il explique par ailleurs comment le récit des pouvoirs publics et les associations de promotion du vélo, basées sur la nécessité morale de mettre en œuvre des

[617] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, « Enquête de mobilité des personnes en France », 2019.

[618] INSEE, « Essor du vélo sur les trajets domicile-travail: tous en piste? », 2021.

pratiques de mobilité plus écologiques et plus saines, auraient pu renforcer cette différentiation[619]. Nous ne pouvons transposer directement ces exemples outre atlantique dans les villes françaises, mais nous pouvons d'ores et déjà formuler des hypothèses similaires face aux données des métropoles lyonnaise ou parisienne, où les déplacements en vélo enregistrent certes une croissance annuelle très importante, mais cantonnée au centre-ville, où la part des cadres ne cesse de croître. En effet, le géographe Matthieu Adam explique que l'accès très inégalitaire à l'espace public, notamment par la pratique du vélo, est une conséquence de la promotion que certaines politiques ont fait de ce moyen de transport[620].

Si les différentes études et recherches révèlent des fractures sociales, économiques et de genre dans la pratique du vélo en ville, la différence devient encore plus marquée lorsqu'on compare l'usage du vélo entre les villes et les zones moins denses. En effet, l'évolution de la pratique varie fortement selon les territoires : elle augmente dans les grandes villes, mais diminue en banlieue, dans les communes de deuxième couronne et encore davantage dans les secteurs ruraux[621]. Validant l'idée que les aménagements cyclables pourraient intensifier les inégalités sociospatiales. En partant de cette base, nous observerons les projets proposés par les candidatures au label CEC.

La Seine à Vélo, inscrite au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V), née en 2015, traverse huit départements : Paris, la Seine-Saint Denis, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Eure, la Seine Maritime et le Calvados. Elle entend contribuer au rayonnement touristique de la Vallée de la Seine et à son développement économique. Sur la Métropole Rouen Normandie, porteuse principale de la candidature à CEC en 2028, cette véloroute traverse 28 communes du bord de Seine pour un linéaire totale de 110 km de Saint-

[619] STEHLIN John G, *Cyclescapes of the Unequal City: Bicycle Infrastructure and Uneven Development*, University of Minnesota Press, 2019.

[620] ADAM Matthieu, « Certaines politiques de promotion du vélo ont renforcé une conception inégalitaire de l'accès à l'espace public. Tribune. », *Le Monde*, 2 avril 2021.

[621] INDDIGO et VERTIGOLAB, « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France en 2020. Une étude réalisée pour la Direction Générale des Entreprises (DGE), l'AGence de la Transition Écologique (ADEME), la Direction Générale des Infrastructures, des transports et dela Mer (DGITM) et la Fédération Française de Cyclisme (FFC) », 2020.

Pierre-lès-Elbeuf au Trait. Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés tel que la boucle de Roumare (en 2016), la voie verte Duclair-Le Trait (2019) et le boulevard de l'Ouest (2018).

La carte suivante [voir Figure 5. 15] montre la superposition des aménagements cyclables identifiés sous les noms : réseau express vélo (REV), réseau interconnecté vélo et les aménagements de La Seine à Vélo, existants et projetés. Le plan vélo de la Métropole Rouen Normandie attribue au REV les itinéraires de niveau 1 et au réseau RIV les itinéraires de niveau 2[622]. Le premier constituerait l'armature des itinéraires cyclables et le deuxième assure les liaisons vers les centralités. *La Seine à Vélo* occupe néanmoins une toute autre place. Son trajet circule sur les berges de la Seine ou proche de celle-ci. Les connexions avec le reste de réseau sont minimales et son tracé représente parfois le seul moyen de se déplacer sur plusieurs communes. Par ailleurs, selon les acteurs travaillant sur la mise en œuvre de ces aménagements, un soin particulier est apporté au tracé de *la Seine à Vélo*. Les pistes qui traversent des zones naturelles, au bord du fleuve, par exemple, sont traitées en enrobé ocre, tandis que les portions de véloroute qui circulent en ville ou à côté d'un axe routier sont traités en enrobé noir (entretien avec le directeur adjoint d'infrastructures de la Métropole de Rouen Normandie, le 12 juin 2024). En réalité, il ne s'agit que d'un changement de couleur, le traitement reste le même, qu'il soit ocre ou noir, l'enrobé artificialise tout autant le sol. Il est pour autant plus cher et plus difficile à entretenir. Le soin ne s'arrête pas au revêtement. Selon les mêmes services, il y a une volonté d'homogénéiser ce revêtement ainsi que le mobilier qui l'accompagne, afin de créer une identité commune pour un projet qui puisse se lire comme un ensemble.

[622] MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE, « 2035, la Métro à vélo. Plan Vélo de la Métropole Rouen Normandie. », 2023.

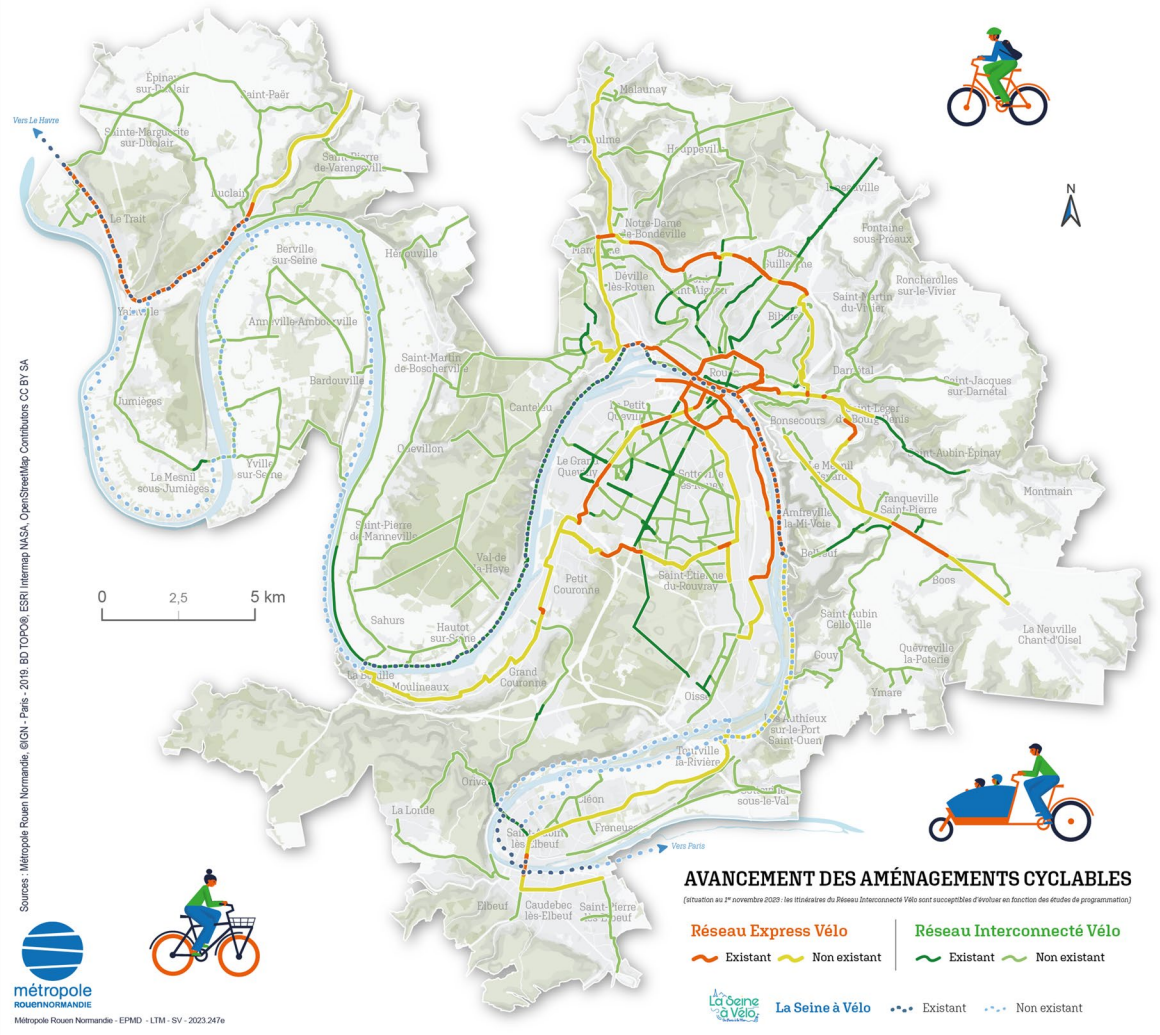

Figure 5. 15 : Plan vélo de la métropole Rouen Normandie au 1er Novembre 2023

Source : Métropole Rouen Normandie, IGN-Paris – 2019, BD TOPO, ESRI Intermpa NASA, OpenStreetMap Contributors CC BY SA

Clé de lecture : Le réseau de vélo dédié au cyclotourisme (Seine à Vélo) est clairement différencié – en bleu sur la carte – des réseaux dont l'objectif est utilitaire (rendre possible la communication à vélo) – en jaune et orange

Néanmoins, un certain nombre d'aménagements sont encore nécessaires pour compléter le parcours. Quelques projets sont à étude ou en cours de mise en œuvre. *La Seine à Vélo* nécessite la réalisation d'études réglementaires pour évaluer son impact environnemental ainsi que l'établissement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)[623] pour permettre la mise en

[623] La concertation permet de recueillir et informer les habitants du projet. Une fois déclaré d'utilité publique, le projet peut avancer, incluant éventuellement des procédures d'expropriation si nécessaire pour acquérir les terrains nécessaires à sa mise en œuvre.

œuvre des aménagements restants [voir Figure 5. 16, haut, l'état actuel de La Seine à Vélo et l'état projeté sur la carte de la carte sur la Figure 5. 16, en bas. En 2023, de février à juin, une concertation préalable à la DUP s'est déroulée sur le territoire métropolitain visant à confronter des points de vue et des attentes, parfois divergents. Un questionnaire en ligne, des réunions publiques de présentation, des ateliers de proximité qui se sont tenus sur plusieurs communes de la métropole ont permis de recueillir l'avis des riverains et des acteurs.

Nous avons étudié les différents comptes-rendus et documents de présentations qui ont été utilisés lors de ces réunions collectives. Dans ces rapports nous avons identifié les principales sources de tensions. Même si personne ne s'est ouvertement opposé au projet qui prévoit la réalisation des aménagement manquants pour compléter le tracé, plusieurs objections émergent. Les principales oppositions avancent l'argument de l'artificialisation des terres, bien qu'elles ne s'opposent pas à ce que le trajet traverse d'autres parties de la commune. L'extrait suivant témoigne de ce propos :

> M. le Maire délégué d'Anneville-Ambourville s'est exprimé contre le bétonnage des bords de Seine. Le passage de touristes risque de gêner les riverains venus s'installer dans sa commune pour sa tranquillité. Il est favorable à la voie verte mais sur un autre itinéraire que celui proposé sur sa commune. (Extrait du compte-rendu de la réunion publique du 9 février 2023, réalisée au Pavillon de Transitions, à Rouen)[624].

Sur ce même argument, les services qui s'occupent de l'aménagement de ces pistes au sein de la métropole nous expliquent :

> Il faut savoir que chez les riverains, il y a vraiment les propriétaires qui eux sont contre, presque un peu exacerbés, même. Alors, c'est étonnant, parce que c'est plutôt les gens aisés qui font du vélo, mais ce sont les gens qui acceptent le moins de voir les vélos passer dans le fond de leur jardin. Ce sont les gens aisés qui l'acceptent le moins. (Entretien avec le directeur adjoint d'infrastructures, le 12 juin 2024).

[624] MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE, « La Seine à Vélo près de chez vous. Compte-rendu de réunion publique. », 2023.

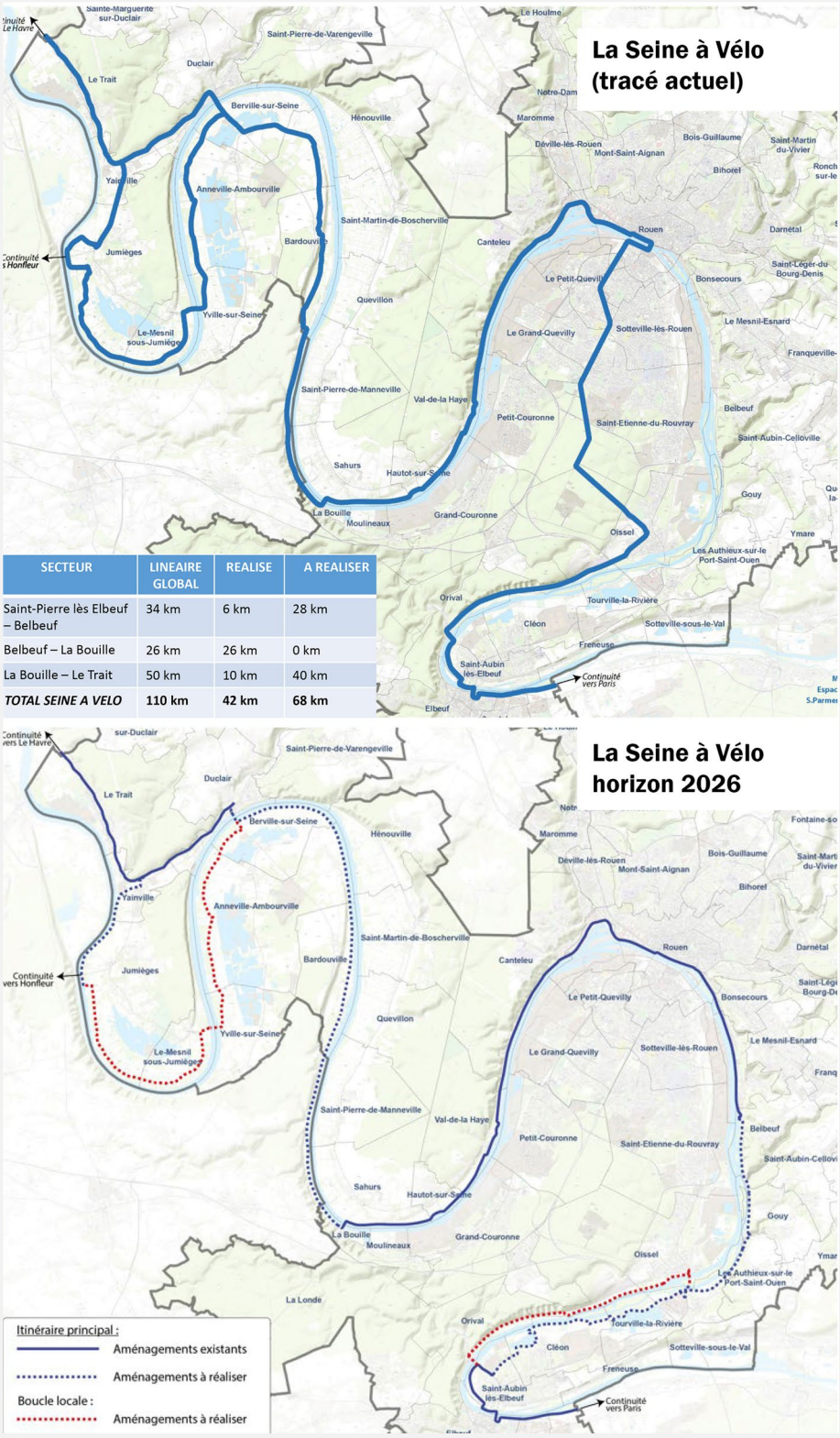

SECTEUR	LINEAIRE GLOBAL	REALISE	A REALISER
Saint-Pierre lès Elbeuf – Belbeuf	34 km	6 km	28 km
Belbeuf – La Bouille	26 km	26 km	0 km
La Bouille – Le Trait	50 km	10 km	40 km
TOTAL SEINE A VELO	**110 km**	**42 km**	**68 km**

Figure 5. 16 : L'état actuel et projeté de la *Seine à Vélo*

Source : documents de présentation et concertation du projet. Métropole Rouen Normandie

Clé de lecture : en haut, la carte illustre le parcours existant. En bas, la carte montre le tracé projeté pour 2026. Le tableau indique les kilomètres déjà mis en œuvre et les kilomètres de tracé restant pour compléter le projet sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Le tracé actuel ne borde pas la Seine, des travaux complémentaires sont nécessaires afin de le compléter pour le faire circuler le long de berges du fleuve.

Derrière l'alibi environnemental pourrait en réalité se cacher le refus de l'augmentation du flux sur les berges du fleuve dont les servitudes et les limites de propriété ne respectent pas toujours le cadre réglementaire. Le schéma suivant illustre les limites de propriété selon le cadre réglementaire[625] et définit clairement la servitude dite de marche-pied. Une balade sur *la Seine à Vélo* permet de constater une toute autre réalité [voir Figure 5. 18].

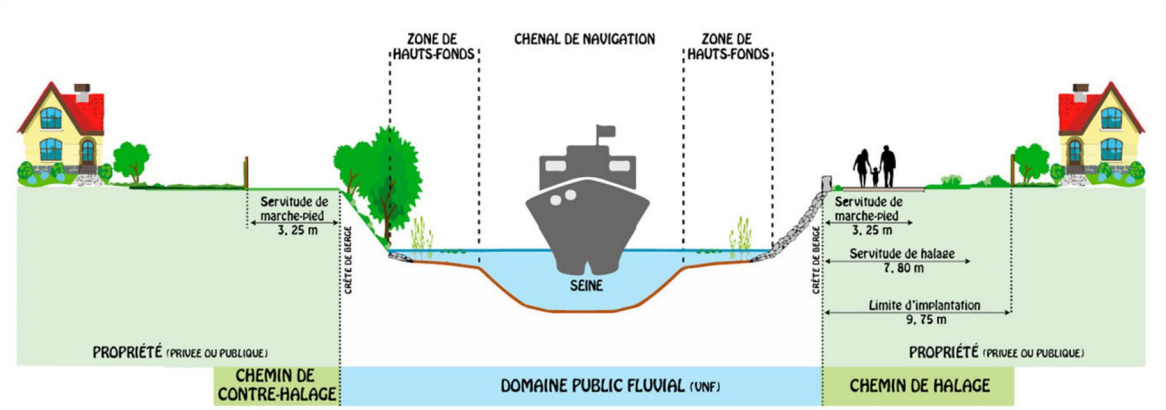

Figure 5. 17 : Limites de propriété et les servitudes sur les chemins de halage.

Source : Extrait du document synthèse de l'Atelier participatif organisé par la Métropole de Rouen Normandie concernant le secteur Belbeuf-Gouy-Les Authieux sur le Port Saint Ouen.



Figure 5. 18 : Privatisation de la berge de la Seine sur le chemin de halage à Poses

Source : photographie de Cristina Sánchez-Algarra

Clé de lecture : la construction d'un ponton bois doit faire l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire et donne lieu au paiement d'une redevance. Sur ce ponton, le propriétaire a marqué « Propriété privée, défense d'entrer ».

[625] Code général de la propriété des personnes publiques, Article L2131-2, version en vigueur depuis le 19 août 2015.

À propos de *La Seine à Vélo*, de la servitude de passage et la privatisation des berges, le Maire de Duclair précise :

> Les chemins de halage[626] sont soumis à des servitudes de passage, même sur une propriété privée. Les propriétaires sont même tenus d'entretenir la rive afin de permettre le passage. Un des avantages de *la Seine à Vélo* est que cet entretien sera assuré par la Métropole. Mais effectivement, entre une simple servitude et un itinéraire touristique cyclable tel *que La Seine à Vélo*, il y a une différence de flux. La création de la voie verte en 2019 a provoqué des conflits d'usages, mais personne ne voudrait revenir en arrière. Les gens veulent seulement que l'itinéraire se prolonge au-delà des limites communales. *La Seine à Vélo* est le plus gros projet en termes d'attractivité touristique du territoire. Il faut saisir l'opportunité. L'argent est sur la table (financement de l'État, du Département, de la Région…). Ce ne sera peut-être pas le cas demain, profitons-en.

Le Maire de Duclair fait référence à l'aménagement qui était en projet depuis 2012 et a été inauguré en 2019. Réservée selon le code de la route à la circulation des véhicules non-motorisées, des piétons et des cavaliers, elle fait 10 km entre Duclair et Le Trait[627] et s'inscrit dans le projet *la Seine à Vélo*. Le projet a coûté un peu plus de 3 millions d'euros (1,27 millions d'euros pour la Métropole, autant pour le Département et 500 000 pour la Région).

L'édile mentionne également la forte mobilisation depuis une dizaine d'années de l'État et des collectivités territoriales pour structurer et développer la filière du tourisme à vélo. Entre autres, la direction générale des entreprises (DGE)[628] anime le comité national du tourisme à vélo. Ce sujet est également inscrit dans un certain nombre de contrats de destination[629] signés

[626] Le chemin de halage est la voie qui longe la berge qui servait à faire avancer les bateaux fluviaux au moyen d'une corde tirée jadis à force de bras ou par des chevaux jusqu'à l'invention de la propulsion motorisée. Le chemin de contre-halage se développe sur la rive d'en face.

[627] Elle suit le tracé d'une ancienne voie ferrée datant de 1880 qui servait à acheminer les ouvriers vers les chantiers naval du Trait. Voir le 0de cette thèse qui aborde les rénovations et conversions des friches en équipements culturels et la liaison de ceux-ci à travers la voie verte.

[628] Elle dépend du Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et est chargée de promouvoir le développement des entreprises, de l'industrie et des services, et de mettre en œuvre des politiques en faveur de la compétitivité et de l'innovation.

[629] Un contrat de destination est un outil permettant de fédérer les acteurs publics et privés (liés au transport, à l'hébergement, à la restauration, aux activités de loisirs ou culturelles ou à la promotion, information et accueil) autour d'une même destination pour atteindre un objectif de développement.

entre l'État et les partenaires locaux[630] et fait partie d'un axe important de plusieurs contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux (SPôTT)[631].

Les politiques publiques ciblent différents comportements sociaux (vélotouriste et vélotaffeur) dans la réalisation des différents aménagements. Les candidatures ont mis en lumière des projets cyclables qui se concentrent sur l'aspect touristique et de loisir des déplacements à vélo. Ce constat rejoint une de nos principales hypothèses qui est celle de construire une candidature dont le récit s'adresse principalement à l'extérieur (touristes et visiteurs) et confirme la fragilité de l'équilibre entre les usages résidentiels et touristiques[632], même dans l'étape de conception de projets.

5.2.4. Chronophotographie inversée en coupe transversale de la *Seine à Vélo*

Le vélo, transformé en objet de politique publique d'aménagement et source de conflits entre les utilisateurs de l'espace public, est plébiscité pour ses potentielles retombées économiques. Il occupe une place centrale dans les candidatures qui cherchent à démontrer leur conscience écologique et leur originalité.

Revenons sur *la Seine à Vélo* (abrégé SAV). Son parcours a certes une dimension récréative essentielle, mais ne saurait être appréhendé sous ce seul angle. Pour répondre à ses particularités, nous avons mis au point une méthode élaborée spécifiquement pour cette thèse. En nous appuyant sur la chronophotographie, nous décomposerons les vues le long de son itinéraire. Cette technique apparue en 1878 a d'abord un intérêt scientifique[633], car elle permet d'observer des mouvements rapides en les décomposant chronologiquement, l'élément observé

[630] Le contrat « Normandie, Paris, Île-de-France » en fait partie.

[631] Porté par le Secrétariat d'État chargé du Commerce de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire au sein du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, ce contrat a pour objectif d'organiser, au-delà des frontières administratives, une offre touristique maîtrisée et durable en s'appuyant sur des ressources transversales, notamment les véloroutes.

[632] FAGNONI Édith, « Tourisme et patrimoine dans l'espace urbain: repenser les cohabitations. », *Bull. Société Géographique Liège*, 2021.

[633] Le français Étienne-Jules Marey (médecin physiologiste) et l'anglais Edward James Muybridge ont mené à la fin du XIX siècle des recherches pour développer cette technique qui permettait par exemple de décomposer et analyser un mouvement comme celui d'un cheval au galop.

étant en déplacement et le photographe restant immobile. Pour notre exploration, nous adapterons sensiblement cette approche, en prenant des clichés en mouvement tandis que l'objet observé reste immobile. Le fait de nommer la méthode inversée vient de cette nuance.

Nous voudrions faire avancer l'analyse du paysage en apportant cette méthode qui opère un décalage dès le départ vis-à-vis les vues en plan classiques. Contrairement à ces dernières, notre dispositif permet de rendre compte de la perspective, de la profondeur de l'espace, de la superposition d'éléments. En nous positionnant de cette manière, nous adoptons dès le départ une position critique face à ces outils de travail standardisés : en facilitant la lecture de la complexité du paysage, ils la réduisent à une seule vue qui peut s'avérer trompeuse.

Nous voulons tout d'abord saisir dans le détail les éléments du territoire. Les photos résultantes sont travaillées et manipulées numériquement pour comprendre comment les différentes couches qui se superposent dans la photographie participent à la mise en récit du territoire. Nous repérerons les éléments bordant la SAV et différencierons l'espace aménagé exclusivement pour le vélo des espaces à usages partagés, ainsi que les trajets connectés à d'autres réseaux de ceux qui ne se connectent avec aucune autre voie sur un linéaire de plus de 2 km.

Nous avons choisi le parcours que les acteurs interrogés considèrent le plus fréquenté[634], celui entre les communes de Rouen et La Bouille, incluant le trajet en bac[635]. Le trajet fait 19.56 km et nous avons mis 85 minutes à le parcourir. Bien que la vitesse moyenne calculée soit proche de 14 km/h[636], en réalité, notre vitesse a été supérieure, le temps total incluant les pauses pour prendre les photographies. Les différentes divisions correspondent aux différents types de coupes transversales. Nous considérons une coupe type comme une section transversale de la piste cyclable, perpendiculaire à son axe longitudinal – presque identiques quand le fleuve et la

[634] Ils estiment être le plus fréquenté car il s'agit de celui qui est plus téléchargé sur le site de la *Seine à Vélo*. Bien que la méthode ne soit pas très rigoureuse, nous nous sommes basés sur celle-ci, car aujourd'hui il n'existe pas d'autres moyens d'évaluer la fréquentation.

[635] Les bacs de Seine sont les bateaux qui réalisent le service public de traversée de la Seine entre Rouen et Le Havre. Nous expliquerons plus tard leur fonctionnement.

[636] Lors d'une promenade comme celle proposée par les acteurs de la SAV, la vitesse moyenne avec des arrêt fréquents pour admirer le paysage peut être estimée de 10 à 15 km/h. Source : https://guide-velo.com/

SAV sont parallèles. Le type de section change quand les éléments constitutifs de la scène changent de manière significative : la dimension, les limites environnantes, le rapport au fleuve, les voies adjacente, l'usage…Chaque photographie nuance ensuite les variations au sein de chaque type.

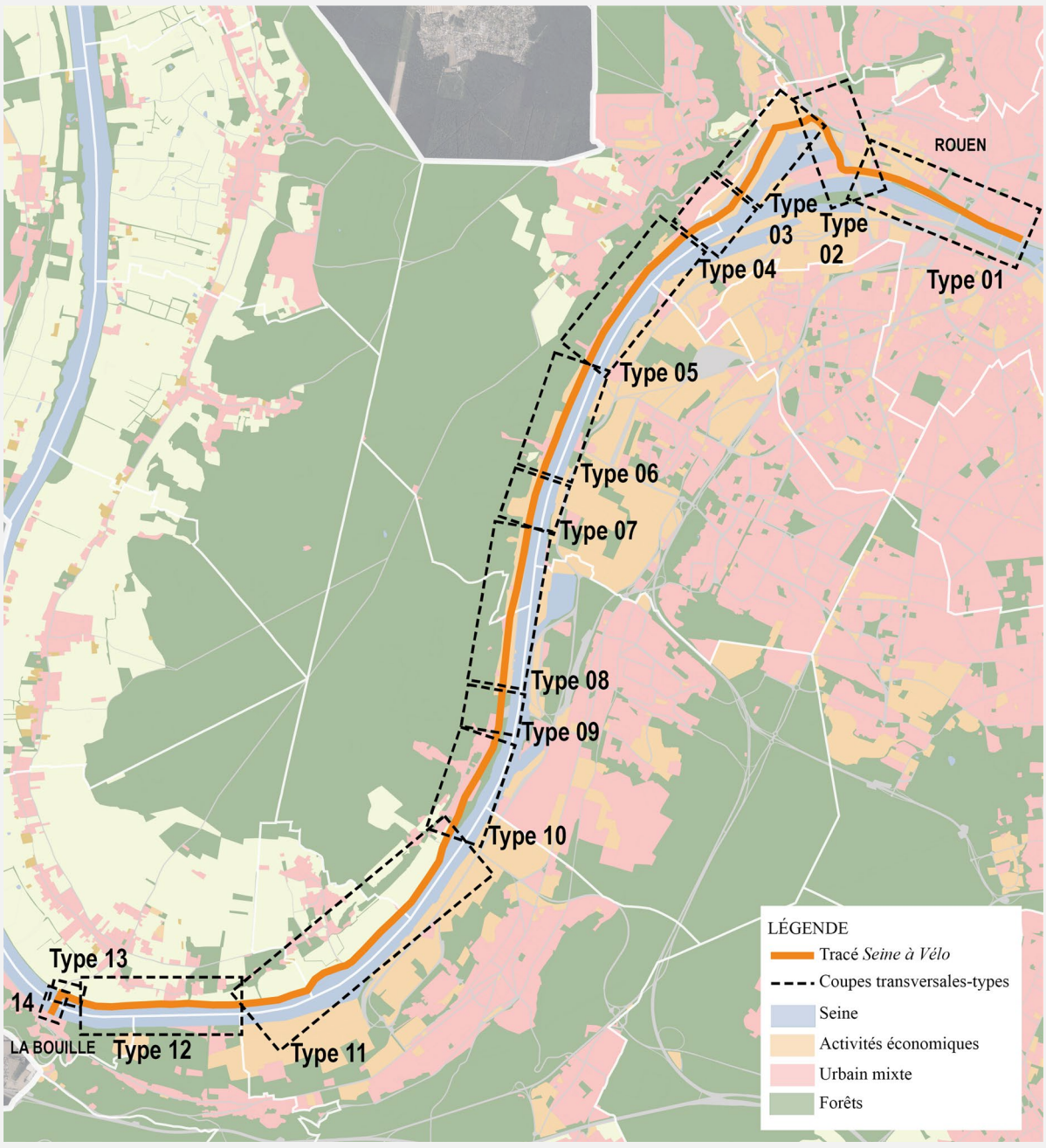

Figure 5. 19 : Plan du parcours de la *Seine à vélo* de Rouen à La Bouille

Source : réalisé par Cristina Sánchez-Algarra

Clé de lecture : chaque division correspond à un type de section transversale qui est ensuite représentée sur les photos.



Figure 5. 20 : Chronophotographie inversée en coupe transversale, coupes types 01-03

Source : réalisé par Cristina Sánchez-Algarra

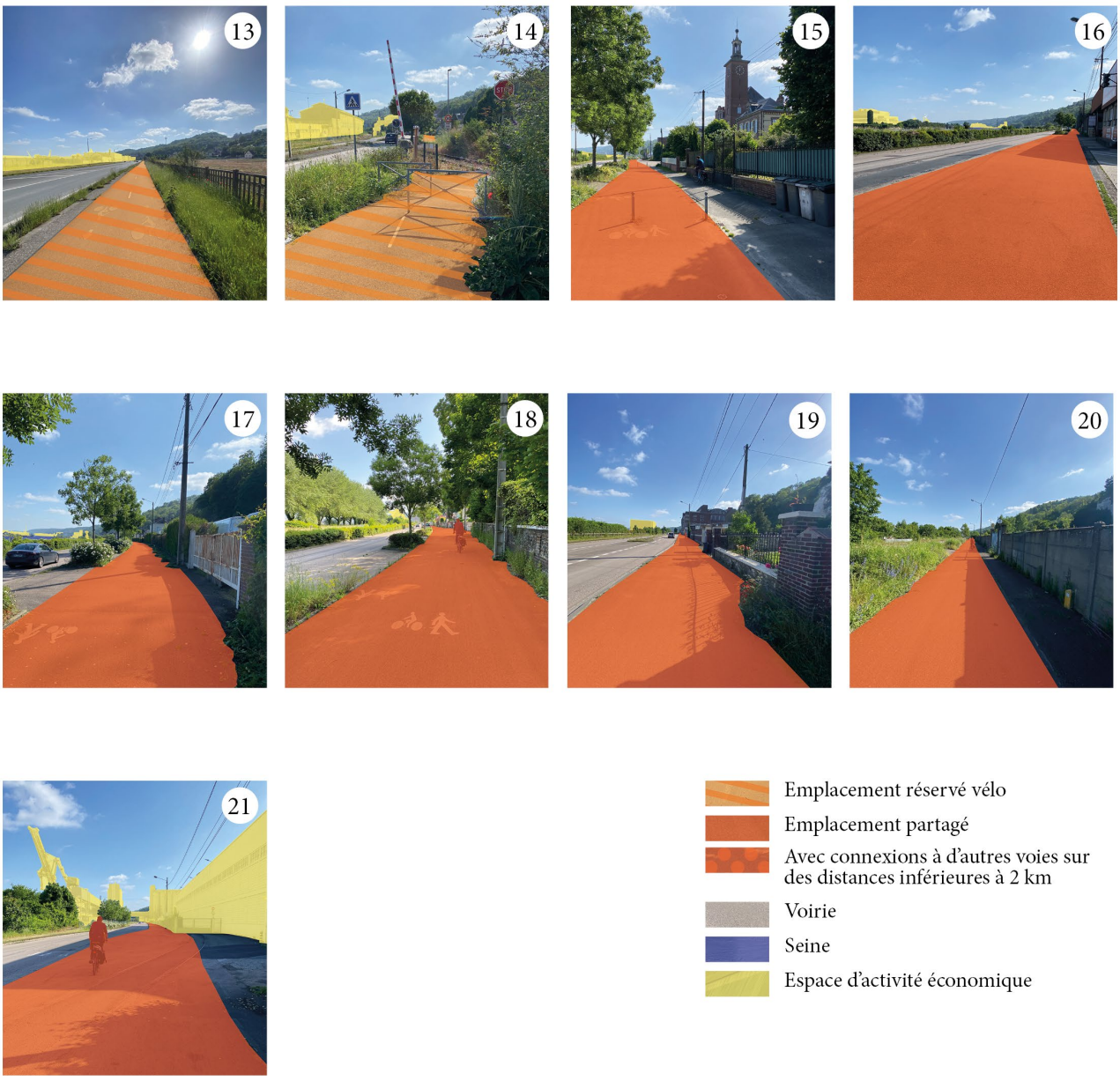

Figure 5. 21 : Chronophotographie inversée en coupe transversale, coupes types 04-07

Source : réalisé par Cristina Sánchez-Algarra

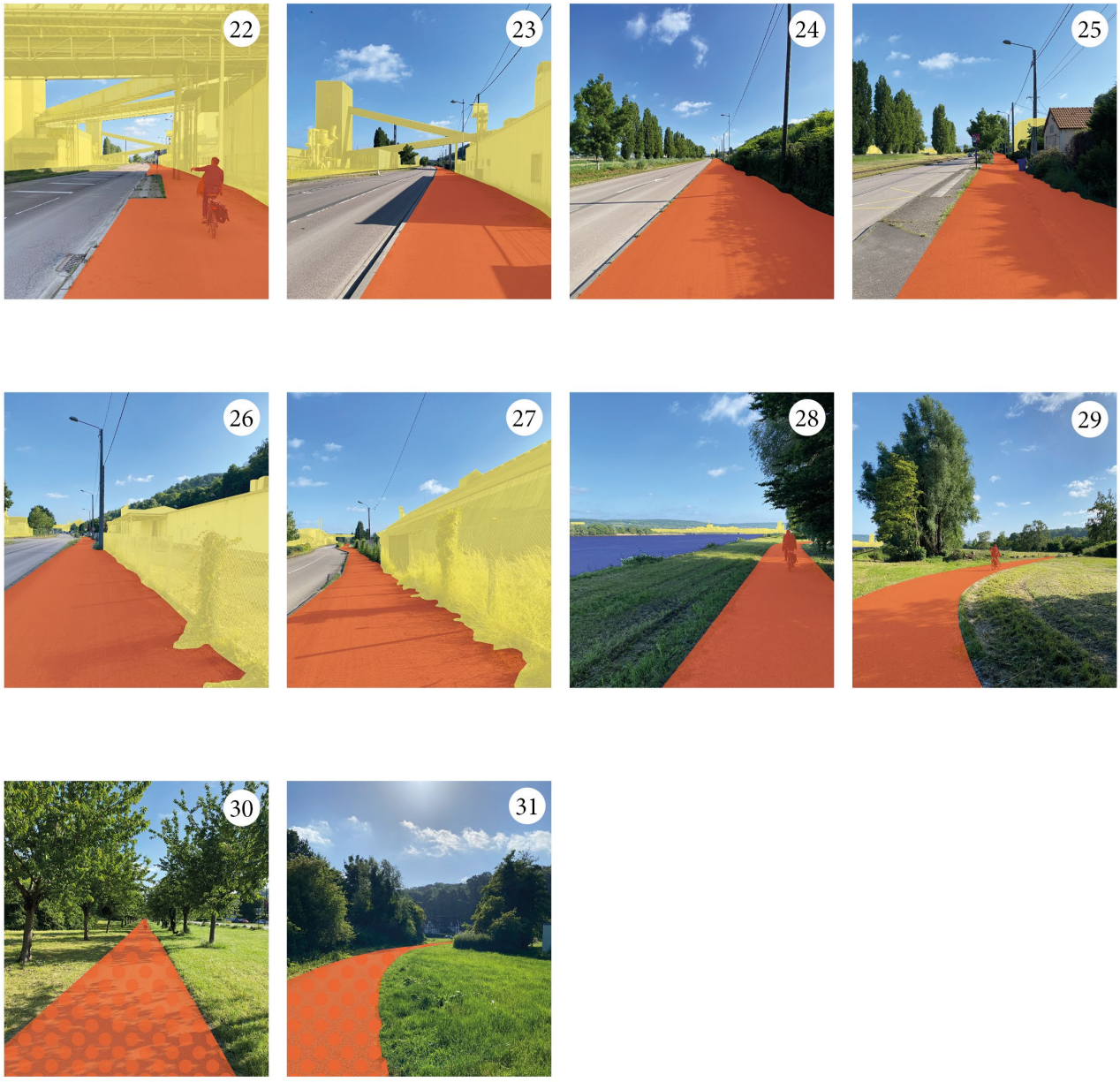

Figure 5. 22 : Chronophotographie inversée en coupe transversale, coupes types 07-10

Source : réalisé par Cristina Sánchez-Algarra

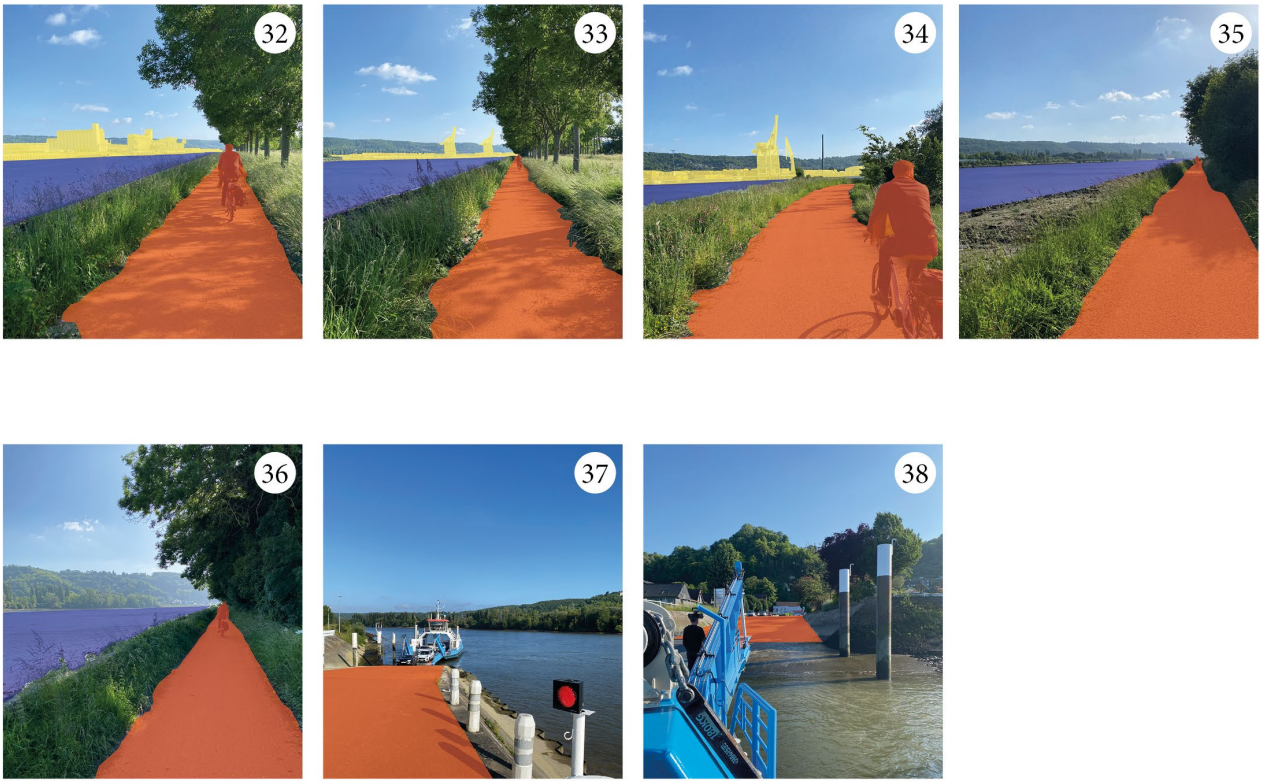

Figure 5. 23 : Chronophotographie inversée en coupe transversale, coupes types 11-14

Source : réalisé par Cristina Sánchez-Algarra

Cette exploration nous a permis une étude en détail sur plusieurs aspects. Nous proposons une manière d'analyse différente, capable de saisir la complexité de la juxtaposition des éléments dans leur globalité, plutôt que de les examiner de manière sectorielle comme conséquence de l'analyse en plan. Pensons au travail cloisonné des services publics et leur interface avec les différents gestionnaires/propriétaires. La Métropole s'arrête à la limite de l'aménagement de la voie cyclable, là où commencent la gestion des propriétés privées – industrielles ou d'habitation –du conseil départemental – étant gestionnaire de routes – et des Voies Navigables de France s'occupant en plus de la navigation de la Seine et de ses berges. Lors de notre balade nous avons constaté que les propriétés bordant la SAV débouchent directement sur la piste ; sur certains tronçons, l'usage partagé de ce dernier est dangereux pour les piétons ; la piste cyclable reste parfois mal connectée.

Notre outil éclaire le rapport avec la Seine d'un nouveau jour. Le fleuve n'est visible que sur un tiers du parcours, malgré ce qu'on pourrait interpréter à la lecture du plan. Il n'est perceptible que sur les quais de Rouen, bordé par des activités de restauration [images 1-4], et sur le seul tronçon où aucune construction – bâtiment ou clôture – n'est implantée [images 32-38]. Dans le cas contraire, les bâtiments qui prennent le front du fleuve relèguent la SAV au second plan où la Seine n'est pas visible. L'activité industrielle est prioritaire dans la position par rapport au fleuve est parfois presque omniprésente gravitant même au-dessus de la SAV et la route départementale D-51 [images 22-23] ou les traversant par le biais d'anciens rails désuets[637]. Cette analyse photographique illustre un portrait bien différent des images utilisées pour promouvoir la SAV, où les paysages naturels et la Seine sont protagonistes [voir la Figure 5. 24.].

[637] Il s'agit des voies du port de Rouen-Rive-Droite qui desservent une partie des quais et les établissements industriels de la rive droite du port de Rouen. La disparation de certains trafics du port ou le déclin du transport ferroviaire les a condamnées à une sous-utilisation. Antan reliant la zone de décharge au pied du fleuve et la zone de stockage, elles traversent encore la départementale et la piste cyclable.



Figure 5. 24 : *Seine à Vélo*, Rouen – La Bouille

Source : David Darrautl, www.laseineavelo.fr

Clé de lecture : les cyclistes parcourent le chemin de halage parallèle à la Seine avant d'arriver à Sahurs pour emprunter le bac les conduisant à La Bouille sur la rive d'en face.

Cette expérience nous a permis de réaffirmer notre idée de séparation d'infrastructures dédiées au tourisme/cyclotouriste des infrastructures dédiées aux habitants/velotaffeurs. Très peu de connexions permettent de relier cet itinéraire au réseau cycliste citadins. Autrement dit, on peut circuler dans un sens ou dans l'autre, sans possibilité de l'utiliser en continuité, montrant une fois de plus la production de lieux spécifiques et renseignant « sur la traçabilité forte du phénomène tourisme-loisirs dans le paysage »[638].

[638] FAGNONI Édith, Le tourisme, un organisateur d'espaces, *Actes Congrès Natx. Sociétés Hist. Sci. Voyag. Voyag.*, Éditions du CTHS, 2010.

5.3. Faire itinérer la culture à travers le territoire candidat

Cette section analyse l'échelle la plus grande du déplacement sur l'ensemble du territoire candidat ainsi que les déplacements pour se rendre sur celui-ci. Comme nous avons pu le constater à travers le chapitre précédent, les déplacements des publics sous l'effet de la montée des préoccupations environnementales sont un enjeu de taille pour l'ensemble de candidats. Cette partie a comme objectif d'apporter une réponse complémentaire à la réflexion sur la mobilité des visiteurs en analysant comment les villes candidates ont proposé des projets culturels en itinérance.

Nous explorerons notamment plus en détail une hypothèse selon laquelle la construction de la candidature a permis d'imaginer de nouveaux projets ou de mettre en valeur des projets existants qui font circuler physiquement des propositions culturelles et/ou artistiques. Ces initiatives s'alignent avec divers objectifs inscrits dans l'agenda politique. Elles s'inscrivent également dans une dynamique visant à renforcer l'attractivité du territoire et dans une stratégie globale de développement et de promotion à une échelle plus grande que la communale – métropolitaine, voire régionale. Le témoignage suivant illustre cette stratégie :

> On va essayer que les gens viennent en train, qu'ils arrivent à Paris, puis après qu'ils redescendent sur Orléans, Bourges, Blois, etc… Donc là, vous avez la région centre Val-de-Loire. On veut du *slow-tourisme*[639]. Vous faites venir quelqu'un de Valence en Espagne, vous le faites arriver à Paris, descendre à Bourges, il va rester trois jours, pas plus. Donc nous, l'intérêt, c'est de leur proposer des chemins à travers la région centre Val-de-Loire : que Bourges soit un point d'arrivée ou un point de départ. Mais après, on va leur proposer d'aller à Blois, à Chartres, à Sancerre, à Tours, à Orléans et de faire les châteaux de la Loire. On va leur proposer vraiment de rayonner dans toute la région centre Val-de-Loire et d'avoir toute une série de parcours artistiques, mais pas qu'artistiques, culinaires aussi, de nature, des déplacements en vélo (Entretien avec la maire de Bourges, juillet 2024).

Nous voudrions répondre aux questions suivantes : quel type de transport décarboné est proposé afin de parcourir une distance plus longue ? Quel type de propositions et projets sont réalisés ? Comment ils s'insèrent dans l'agenda politique du territoire ?

[639] Voir le Chapitre 5 sur la volonté des villes candidates de transformer l'activité touristique en « slow tourisme » encourageant les visiteurs à rester plus de temps sur le territoire.

L'idée que nous défendons est étayée par l'étude de plusieurs terrains qui mettent la culture en mouvement. Nous analyserons les projets qui font circuler physiquement la programmation culturelle et ceux qui la font circuler de manière symbolique en intervenant sur plusieurs nœuds connectés par un réseau ferroviaire ou fluvial. Il s'agit des projets proposés par la candidature berruyère autour du chemin de fer et l'initiative de déplacement sur l'eau de la candidature rouennaise. Nous avons rejeté dans notre analyse la proposition de la candidature clermontoise réalisée en collaboration avec le Centre Pompidou, car le Musée Mobile (MuMo), bien que destiné à aller à la rencontre du public comme le reste de projets ici analysés, se déplace en container, chargé sur un camion dépendant de combustibles fossiles.

En termes de méthodologie, cette section s'appuie principalement sur l'analyse des dossiers de candidatures, le corpus d'entretiens ainsi que sur les ressources déjà énoncés (articles de presse, publications scientifiques et documents techniques).

5.3.1. Penser la mobilité culturelle pour panser la fracture territoriale [640] [641]

Le manque d'emploi, de services et d'équipements dans certains espaces s'accompagne souvent d'un besoin de mobilité – pour aller toujours plus loin et plus vite – qui entraîne une dépendance accrue à la voiture individuelle. La problématique des transports a un fort impact sur les inégalités territoriales et est indissociable de la lutte contre le changement climatique. En effet, certains territoires subissent un manque d'accessibilité et une offre ferroviaire qui se détériore quantitativement et qualitativement[642]. En mars 2022, le baromètre national des mobilités de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH)[643] indiquait que 13,3 millions de

[640] DELLI Karima, « Penser la mobilité pour panser la fracture territoriale. Tribune », *Libération*, 10 mars 2023.

[641] Ce titre est un extrait de la tribune de Karima Delli (membre du parti Les Verts puis d'Europe Écologie Les Verts) publié dans *Libération* le 10 mars 2023 et qui signale les pouvoirs publics comme responsables dans l'accompagnement des populations vers un nouveau modèle de mobilité et notamment en reconstruisant un réseau ferroviaire plus efficace qui connecte complètement le territoire et non seulement les principales centralités.

[642] ZEMBRI Pierre, « Trains intercités, réseaux et territoires en France », *Géotransports*, 2018.

[643] Fondation française, créée en décembre1990, reconnue d'utilité publique dont l'objectif est d'assurer une sensibilisation aux questions environnementales.

personnes étaient en situation de précarité de mobilité[644] [645] en France, représentant le 27.6% de la population totale des 18 ans et plus. Nous nous référons à l'exclusion géographique que subissent certains individus dans certains lieux (périurbain, régions rurales)[646] et qui, par exemple, a donné lieu en 2014 à une mission lancée par le secrétaire d'État aux Transports Alain Vidalies de manière à définir les grandes lignes d'évolution des Trains d'Équilibre du Territoire (aussi connus par les sigles TET : le segment « intercités » de l'offre ferroviaire). L'essentiel de l'offre a été transféré aux Régions volontaires[647], même si l'État est resté acteur actif. Ainsi, au 1er janvier 2024, l'État est autorité organisatrice[648] de 13 lignes TET (Paris-Clermont-Ferrand, Lyon-Nantes avec Bourges fait partie des arrêts).

Bourges est reliée à Paris par une quinzaine de trajets directs par semaine et autant de liaisons non directes. Clermont-Ferrand a environ vingt trains directs depuis la capitale et quelques liaisons directes[649]. Néanmoins, dans leur dossier de candidatures, ces villes mettent en avant un certain isolement, présenté comme conséquence des manquements de l'action étatique, et identifient le label CEC comme un moyen de faire face à ces enjeux. Bourges comme Clermont-Ferrand se réfèrent à leur propre territoire comme « enclavé », « isolé » et « oublié ». Enfin, si Clermont-Ferrand se dit faisant partie de la « diagonale du vide », Bourges reste dans son propos initial très général sur l'enclavement de sa Région :

> Nous bénéficions d'une forte image nationale et internationale autour du Val de Loire et des châteaux de la Loire (Chambord, Chaumont), mais restons trop peu ouverts aux réseaux européens, aux échanges européens structurants et durables du fait de l'enclavement de la Région. Une meilleure mise en réseau européenne globale des acteurs des secteurs de la culture,

[644] BERRY Audrey, GUIVARCH Céline, JOUFFE Yves *et al.*, « Comment mesurer la précarité énergétique en matière de transport », 2015.

[645] La précarité en matière de mobilité est un indicateur issu des travaux d'Audrey Berry et notamment de l'article : « Comment mesurer la précarité énergétique en matière de transports ». Dans cet article, une personne est jugée précaire en matière de mobilité si elle est concernée par une de situations suivantes : la précarité de carburant, la vulnérabilité mobilité et la dépendance à la voiture ou ne disposer d'aucun équipement de mobilité.

[646] La littérature scientifique différencie entre l'exclusion physique (des barrières physiques pour certaines personnes), l'exclusion financière ou l'exclusion spatiale (lorsque la gestion de l'espace se fait au profit de certains groupes comme dans des quartiers fermés ou des centres commerciaux).

[647] ZEMBRI Pierre, « Trains intercités, réseaux et territoires en France », *Géotransports*, 2018.

[648] Ce statut signifie que l'État conventionne la desserte de ces trains et décide des lignes, de leurs gares d'arrêt et de la fréquence de passage de trains. La contribution moyenne par billet de train sur l'ensemble est d'environ 25 euros. Source : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/trains-dequilibre-du-territoire-tet.

[649] Selon le site https://www.sncf-connect.com/ consulté le 29 juillet 2024.

> de l'éducation, du social, de la santé, de la mobilité sur l'ensemble du territoire est un enjeu important pour Bouges 2028 et une caractéristique de notre dimension européenne[650].

Clermont-Ferrand signale concrètement le manque d'un réseau ferroviaire :

> Privé de trains à grande vitesse, souffrant d'un manque de dessertes modernes dignes de ce nom, le Massif Central possède pourtant un patrimoine ferroviaire particulièrement riche[651].

S'inscrire dans les politiques européennes du développement ferroviaire pour désenclaver un territoire

Les candidats ambitionnent un positionnement au moins médiatique dans la sphère européenne et dans la construction de leurs propositions. Ils ont ainsi imaginé un certain nombre de projets mettant en lien des structures européennes, pouvant activer des réseaux ou des fonds européens et même la possibilité de former leurs propres acteurs au développement des projets européens. La candidature berruyère qui a mis les déplacements bas carbone au cœur de son projet illustre dans son dossier les connexions européennes en train [voir Figure 5. 25] – y compris les trains de nuit – en mettant à profit la nécessaire connexion avec Paris et en s'inscrivant dans le contexte de relance ferroviaire nationale et européenne.

En effet, à partir de 2017, la conjonction de plusieurs facteurs (préoccupations environnementales, équité territoriale, succès de l'offre ÖBB[652] en Europe centrale) a entraîné une relance du service sous l'égide de l'État français. Toutefois, malgré la remise en service de plusieurs lignes en direction du Sud de la France, de nombreux freins existent encore (travaux de modernisation du réseau, manque de matériel) et ne sauraient cacher une faible intervention de l'État dont la politique d'aménagement du territoire, sur le plan des transports interurbains, est en mal de substance[653].

---

[650] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

[651] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu quand la culture rencontre la nature. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[652] Compagnie nationale autrichienne grâce à laquelle opèrent les trains de nuit appelés Nightjet

[653] CARROUET Guillaume et MIMEUR Christophe, « Le train de nuit, un miroir de l'évolution de l'intervention de l'État français dans le transport ferroviaire de 1980 à 2022 », *Ann. Géographie*, N° 751, 2023.

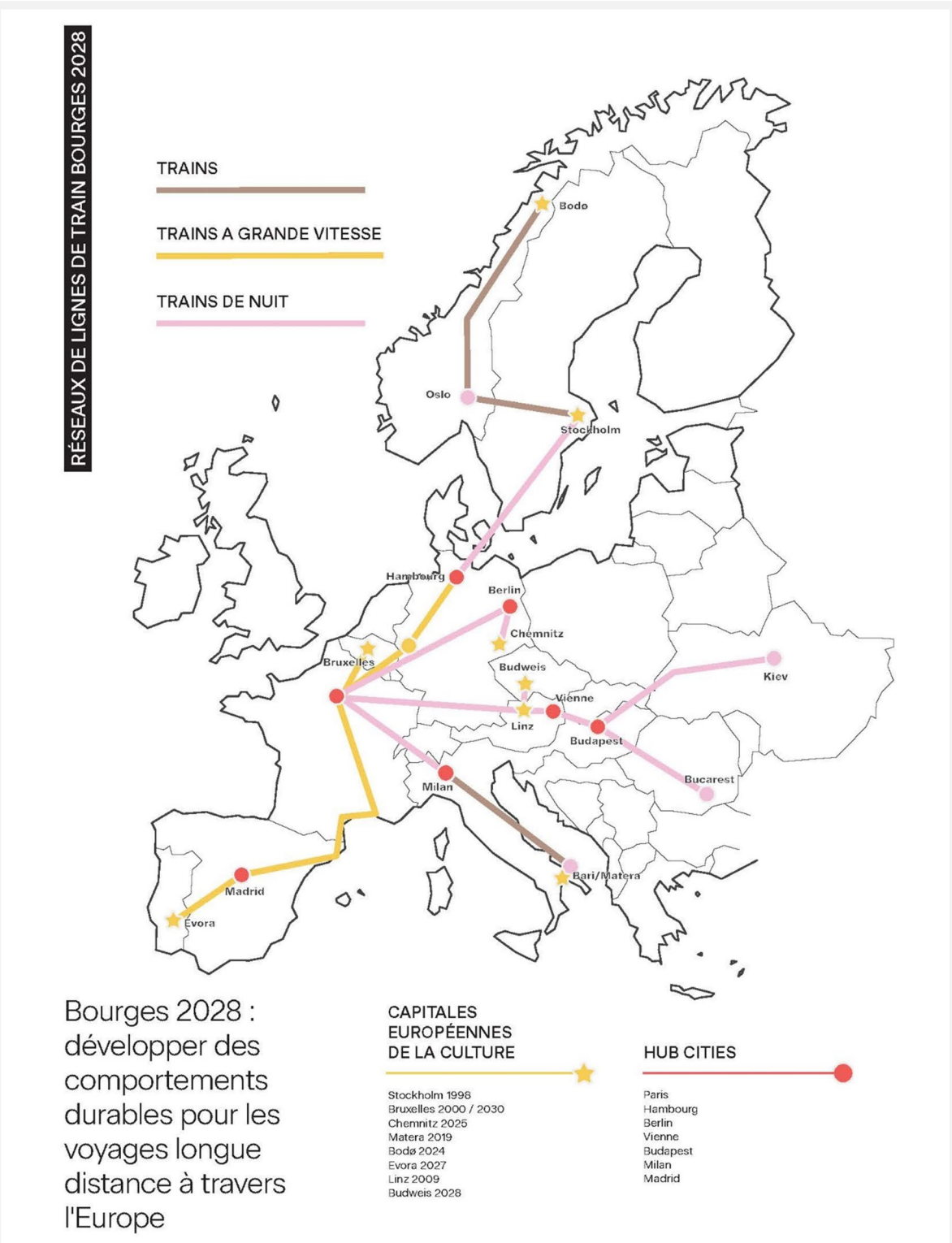

Figure 5. 25 : Principales connexions en train entre Paris, les principales capitales et les anciennes villes CEC

Source : dossier de candidature de la ville de Bourges, phase sélection.

Clé de lecture : cette carte montre les connexions européennes avec la capitale française, mais elle ne montre pas les connexions avec Bourges qui entend se relier au reste de l'Europe en passant par la capitale.

Augmenter l'offre et la pérenniser après l'année CEC

C'est dans cet élan ferroviaire que la candidature de Bourges 2028 s'inscrit et imagine pour les gares de Paris-Austerlitz, Blois, Bourges, Vierzon, Tours, Châteauroux et Orléans le projet *Gares végétales* où paysagistes et artistes seront à la manœuvre pour transformer ces lieux de grand passage en espaces de « démonstration artistique et environnementale »[654].

Ce projet présenté sous l'égide de transports décarbonés est basé sur le *transport tourism* ; ce type de tourisme dans lequel le moyen de transport constitue le centre d'intérêt. Bien qu'il soit largement étudié dans les milieux académiques anglo-saxons[655] [656] [657], en France, les recherches sur ce sujet sont presque inexistantes. Elles se concentrent essentiellement sur les pratiques touristiques ou de loisirs sur des chemins de fer obsolètes, appréciées pour leur lenteur et l'attrait du voyage ferroviaire en soi (les paysages, le contact avec le patrimoine ferroviaire et le vécu d'expériences uniques)[658]. À notre connaissance, il n'existe pas aujourd'hui d'étude sur la promotion des trajets ordinaires à travers la proposition d'activités culturelles et/ou artistiques autour de trains et/ou des gares.

Cette initiative s'inspire du projet d'accompagnement de la construction et l'exploitation des 200 kilomètres de tunnels promis à l'horizon 2030 appelés Grand Paris Express où son opérateur, la Société du Grand Paris (SGP) mise sur l'art et la culture pour agrémenter la construction de ses 68 gares. La SGP renouvelle ainsi le dispositif *1% artistique*, où l'artiste est appelé, après la conception du bâtiment ou pendant son exécution, à réaliser un projet à hauteur de 1% du budget de construction du dit bâtiment. La SGP impose un tandem

[654] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[655] HALL Derek, « Transport tourism Travelling through heritage and contemporary recreation », in *Niche Tourism : Contemporary Issues, Trends and Cases*, Butterworth–Heinemann, 2005.

[656] HALSALL David A, « Railway heritage and the tourist gaze: Stoomtram Hoorn–Medemblik », *J. Transp. Geogr.*, 9, 2001.

[657] PAGE Stephen, *Transport and Tourism: Global Perspectives* [en ligne], Pearson Prentice Hall, 2009.

[658] BLANCHETON Bertrand et MARCHI Jean-Jacques, « Le développement du tourisme ferroviaire en France depuis 1870 », *Hist. Économie Société*, 30e année, 2011.

architecte-artiste dès la conception du bâtiment. Enfin, Bourges 2028 mise à son tour sur l'intervention artistique avec un objet bien différent.



Figure 5. 26 : Page de garde du dossier de Bourges 2028

Source : Territoires d'avenir, dossier de candidature de Bourges, phase de sélection, 2023

Pour le projet *Gare Végétale* de Bourges, une intervention entre l'artiste Eva Jospin – qui participe aussi sur une de gares de la SGP – et l'agence d'architecture belge Bento[659] sera

[659] L'agence Bento a conçu avec l'entreprise bruxelloise PermaFunghi le Pavillon Belge de la Biennale d'architecture de Venise 2023 à partir du même matériau avec lequel l'intervention sera réalisée à Bourges.

proposée créant une double façade et un hall intérieur en mycélium[660] moulé, sculpté et produit localement à partir d'ordures ménagères et de marc de café collectés sur le territoire de la ville. La page de garde du dossier berruyer est une vue microscopique de ce matériau.

Pour la gare de Blois, les porteurs de la candidature ont confié l'esquisse du projet à l'architecte-paysagiste Gilles Clément et l'atelier Bivouac. Une image de végétalisation de la façade de la gare de cette ville illustre ce projet dans le dossier de candidature. Ce projet s'inspire de l'intervention sur le site de l'ancienne usine Maschinenfabrik Oerlikon à Zurich (MFO-Park), réalisée en 1999, par les architectes Burckhardt et Partner en collaboration avec Raderschall qui ont entièrement recouvert une construction en acier avec des plantations.



Figure 5. 27 : MFO Park (Machine Factory Oerlikon) à Zurich

Source : Revue Metalocus

Clé de lecture : projet conçu par les architectes Burckhardt+Partner et le paysagiste Raderschallpartner

[660] Le mycélium (blanc de champignon, est l'appareil végétatif des champignons ou de certaines bactéries filamenteuses



Figure 5. 28 : aperçu du projet Gilles Clément/Atelier Bivouac pour la Gare de Blois

Source : dossier de candidature, phase de sélection de la ville de Bourges

Pour la gare de Paris-Austerlitz, reliant Paris à Bourges et porte d'entrée pour les voyageurs arrivant à la ville labellisée CEC et à la Région Centre-Val de Loire en train, le collectif Inside Out a été invité à réfléchir à une proposition végétale suspendue à la verrière récemment restaurée qui surplombe les quais.



Figure 5. 29 : Chantier de la verrière de la grande halle de voyageurs de Paris Austerlitz

Source : image extrait de l'article « Pourquoi il faut lever les yeux en arrivant à la gare d'Austerlitz à Paris » du journal *La République du centre,* le 07/02/2024.

Enfin, l'artiste français JR est sollicité pour réaliser un projet qui ponctuera les sept gares du réseau de trains de nuit Bourges 2028, ainsi que les sept Gares Végétales du Centre-Val de Loire à travers l'installation d'un photomaton invitant à interagir avec le public. Les visuels ainsi réalisés par les visiteurs seront utilisés pour habiller extérieurement et intérieurement plusieurs trains de nuit européens et quelques trains régionaux.

Prototypé et expérimenté lors de la candidature, l'initiative *RER Europa* permettra aux visiteurs en plus de monter à bord d'une navette roulant au biométhane, afin d'explorer des sites patrimoniaux, des jardins et des sites naturels à partir des *Gares Végétales* comme le cite le dossier de candidature :

> Notre modèle de Gares Végétales a amené un profond changement dans l'utilisation des transports publics et permis une meilleure connaissance des solutions pratiques à disposition pour voyager de manière plus divertissante et surtout plus durable.
>
> Le partenariat avec Rémi (réseau régional de transport) et la SNCF place Bourges au centre d'un nouveau réseau ferroviaire, améliorant les liaisons avec Paris et l'Europe. Les voyages en train de nuit ont augmenté de 25%. Le nombre de trains directs reliant chaque jour Bourges à Paris a augmenté de 40%.

Cet extrait témoigne de la volonté de la candidature berruyère de pérenniser l'offre et faciliter la desserte sur toute sa Région à partir de l'événement CEC. L'agglomération travaille depuis plusieurs années sur un projet de pôle d'intermodalité à la gare et l'horizon 2028 sert d'argument pour le faire avancer.

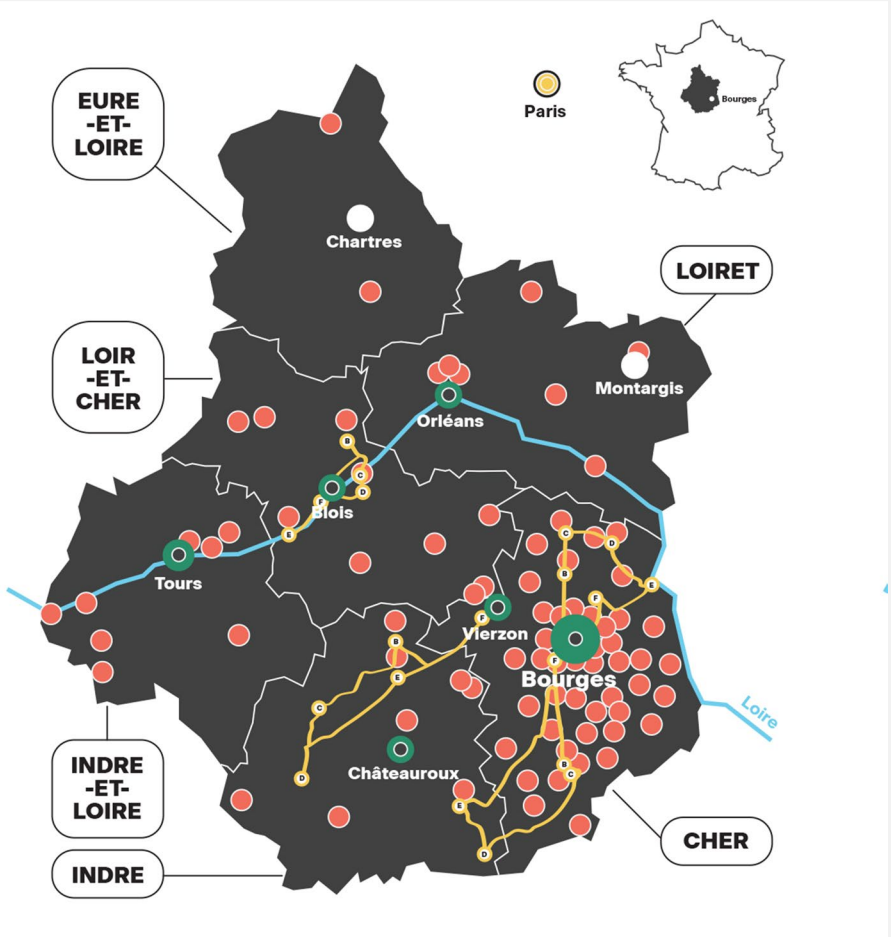

Figure 5. 30 : Itinéraires bas carbone sur la région Centre-Val de Loire, proposés par Bourges 2028

Source : dossier de candidature de la ville de Bourges, phase de sélection.

Clé de lecture : Les itinéraires sont proposés à partir des Gares Végétales – Orléans, Blois, Tours, Vierzon, Châtearoux, Bourges et Paris en dehors de la région – de manière à mailler sur toute la région.

5.3.2. L'art pour renouer avec l'industrie

La candidature rouennaise a proposé de faciliter, à travers la dynamique CEC, la réconciliation entre différents acteurs du territoire, notamment pour « réparer les fractures et blessures »[661] entre ses habitants et l'industrie en expliquant :

[661] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

> Rouen a connu de nombreuses blessures. Certaines plaies restent ouvertes et des dangers quettent. […] Rouen souffre de cette fracture : rive droite, le patrimoine médiéval et le centre bourgeois, rive gauche, les usines et leurs quartiers ouvriers. La révolution industrielle a exposé la ville, et avec elle le fleuve, à des pollutions majeures, laissant un écosystème dégradé. Le risque industriel reste présent avec une centaine de sites Seveso en vallée de Seine normande. L'incendie de l'entreprise Lubrizol en septembre 2019 a rappelé cette menace avec force[662].

Cet extrait fait référence au fait que le département de la Seine-Maritime, le premier département de France en matière de risques industriels, compte aujourd'hui 59 établissements classés SEVESO II[663], dont 39 en seuil haut[664]. Il rappelle également l'incendie du site industriel Lubrizol – fabricants d'additifs pour huiles – en septembre 2019 qui a fait s'envoler 9 000 tonnes de produits chimiques et qui a été suivi de l'incendie de Sedibex[665] en décembre 2022, celui de Yara[666] et Air Liquide[667] en février 2023 et enfin celui de l'entrepôt de Bolloré Logistics, en janvier 2023, où 12 250 batteries automobiles au lithium, 70 000 pneus, des palettes et du textile ont également brulés[668].

Bien que la préfecture du département de Seine-Maritime indique avoir pris les mesures nécessaires pour encadrert l'activité, les forces politiques territoriales et riveraines demandent au gouvernement de tenir leurs engagements pris après l'accident, car les mesures de sécurisation semblent encore loin d'être abouties (en 2022, seulement la moitié des expropriations sont achevées et seulement 17% des travaux obligatoires afin d'assurer la protection des riverains sont réalisés)[669]. Les habitants ont profité de la médiatisation de la candidature pour remettre leurs demandes sur la table en utilisant le logo de la proposition

---

[662] *Ibid.*

[663] La Directive Seveso est le nom d'une série de directives européennes imposées aux États membres de l'Union Européenne afin d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, dites « sites Seveso » et d'y maintenir un haut niveau de prévention. Cette directive tire son nom de la catastrophe Seveso qui a eu lieu en Italie en 1976 et qui a incité les États européennes à réaliser une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs.

[664] http://sdis76.fr (sapeurs-pompiers de la Seine Maritime) et http://www.seinemaritime.fr

[665] Usine spécialisée dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux.

[666] Distributeur de nutriments pour végétaux sous forme d'engrais.

[667] Groupe industriel français spécialiste des gaz industriels.

[668] BRAUN Marc, « Incendie de Lubrizol à Rouen : quatre ans après, ils manifestent devant le palais de justice », *Ouest Fr.*, 26 septembre 2023.

[669] CUNIN Jean-Marie, « Autour des usines Seveso, des milliers de riverains toujours sans protection », *Ouest Fr.*, 26 septembre 2022.

Rouen 2028 lors d'une manifestation devant le Palais de Justice revendiquant ses plaintes suite à l'accident de Lubrizol [voir Figure 5. 31].



Figure 5. 31 : Manifestation devant le Palais de Justice de Rouen

Source : Marc Braun sur l'article « Incendie de Lubrizol à Rouen : quatre ans après, ils manifestent devant le palais de justice », publié le 26 septembre 2023 sur tendance Ouest.

Clé de lecture : la pancarte reprend le logo de la candidature de Rouen 2028, mais la transforme « Capitale Européenne de la Culture » par « Capitale Européenne du risque industriel » pour dénoncer le retard de la justice dans la recherche de coupables, quatre ans après l'incendie de l'entrepôt Lubrizol.

La candidature rouennaise entend pouvoir renouer avec l'industrie en proposant des projets qui introduisent l'art au cœur de la production industrielle de la vallée de la Seine. Parmi ces projets, Rouen 2028 souhaite accompagner le projet *Barge* :

> […] les enjeux industriels de décarbonation de l'économie de type « Rouen Vallée hydrogène » peuvent croiser des projets culturels innovants, à l'image du bateau à propulsion hydrogène de l'association *Dans le Sens de Barge* que nous accompagnons et qui sera mobilisé en 2024[670].

Présenté comme le premier centre d'art itinérant à propulsion hydrogène sur un bateau couplé à une barge, ce projet réunit la société de systèmes de stockage d'hydrogène, *Mincatec* et l'association, *Dans le Sens de Barge.* Il vise à créer un espace culturel naviguant le long de la Seine et ses affluents, de l'Ile-de-France au Havre. L'association souhaite promouvoir des

[670] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

actions transversales selon une nouvelle logique de territorialités, transcendants les frontières administratives. L'objectif est de mettre en place une nouvelle dynamique de diffusion artistique, des rencontres multidisciplinaires et inédites. Pendant la navigation, l'embarcation sera un espace de production et de réflexion pour artistes et chercheurs. À quai, elle se transformera en un espace ouvert déployé sur les berges du fleuve. Les œuvres et contenus créés en déplacement seront ensuite restitués aux riverains sous forme de séminaires, ateliers et expositions.

La construction du bateau n'a pas encore abouti et comme les membres de l'association nous l'indiquent, la non sélection de Rouen comme CEC a pu freiner son développement. L'association croit toutefois dans la capacité de l'art à apaiser les tensions de toutes sortes, notamment celles découlant des divergences de points de vue face aux défis climatiques, et en particulier, celles pouvant émerger lors de confrontations avec le monde industriel (entretien avec un membre de l'association, juin 2024). D'après nos échanges avec des membres de l'association, les crues de la Seine en 2016[671] auraient mis en lumière les risques liés au débordement, mais aussi les possibilités économiques et politiques liées au fleuve. Cette fenêtre d'intérêt aurait incité le discours politique à s'appuyer sur ce lien pour construire des nouveaux récits et nouvelles coopérations[672].

Comme le signale aussi la candidature, l'implantation de l'hydrogène sur la vallée de la Seine Normande constitue un enjeu économique (création d'emploi et grands investissements)[673] [674] et environnemental (possibilité de fournir l'électricité aux grands

[671] La Seine a subi une crue importante atteignant son plus haut niveau depuis 1982, une hauteur de 6,10 m le 3 juin 2016. Malgré les nombreux débordements, elle n'est pas considérée comme majeur, car elle n'a pas atteint la barre des 7,13 m.

[672] En 2016, les Départements de l'Eure, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Maritime, du Val d'Oise, des Yvelines et le Calvados ont créé l'Association des Départements de l'Axe Seine dont l'objectif est de contribuer au développement de tous ces territoires. En 2022, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie et la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ont créé l'entente Axe Seine dans le but de contribuer à la mise en œuvre des projets et de se doter d'outils partagés afin de valoriser et transformer les territoires de l'axe Seine.

[673] LEBOSSE Valentin, « Hydrogène « vert » : un projet à un demi-milliard d'euros sur le port de Rouen », *76actu.fr*, 7 décembre 2023.

[674] L'investissement de l'entreprise Verso Energy à hauteur de 50 millions d'euros, pour l'implantation d'une unité industrielle de production d'hydrogène bas-carbone et de carburants de synthèse, en service d'ici 2029, permettra de créer quelques 150 emplois directs et 250 emplois indirects.

bateaux du port de Rouen avec une pile à hydrogène) majeurs. Effectivement, les différents acteurs locaux sont convaincus des possibilités de décarboner l'activité industrielle portuaire à travers ce combustible vert et de développer une économie verte pouvant déclencher de nombreux investissements privés et des retombées économiques significatives. Malgré les risques associés à l'hydrogène et les diverses alertes sur les risques accrus en milieu confiné[675], l'enthousiasme politique et économique pour le déploiement de cette industrie reste intact, même dans un département pourtant marqué par des accidents industriels à risque pour la santé publique.

Le projet Barge qui met en itinérance la culture illustre les périlleuses, mais interdépendantes relations qui peuvent se tisser entre la création/diffusion artistique et le développement des industries. Le pouvoir des entreprises privées dans le financement de la création artistique a aujourd'hui atteint un niveau très important. Dans certains secteurs, tel que les produits de luxe, une nouvelle notion a émergé : l'arketing, qui désigne l'utilisation de l'art par une marque à des fins de marketing[676]. L'organisation d'événements artistiques par les entreprises ou leur collaboration avec des artistes/designers pour la création de produits en sont des témoignages probants[677]. Si la création artistique dépend de ces financements, les industriels et les pouvoirs publics croient fermement au pouvoir de l'art pour apaiser les tensions, un rôle que les propres artistes et gestionnaires de l'art contribuent à diffuser.

[675] CLAUSE Emmanuel, LARROUTUROU Bernard, ROSTAGNAT Michel *et al.*, « Sécurité du développement de la filière Hydrogène », Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, 2022.

[676] ROUSSET Marion, « Ce que l'argent fait à l'art », *Rev. Crieur*, 1, La Découverte, 2015.

[677] Par exemple, en 2013, l'exposition « Nº5 Culture Chanel » a présenté parmi les archives de la marque, des peintures de Picasso ainsi que plusieurs films sténopés du photographe Jérôme Schlomoff sur des lieux en lien avec la figure de Gabrielle Chanel.

Conclusion : Mobilités capitales au carrefour des volontés durables et économiques

À l'ère du tournant mobilitaire, où la demande de plusieurs chercheurs à réaliser une approche intégrée (sociale et spatiale) de la mobilité trouve sa réponse, au moment même où le terme « mobilité » remplace le terme « transport » et que cette problématique devient un fait social[678], au point de le considérer – comme dans les travaux de Cynthia Fleury[679] reprenant Martha C. Nussbaum[680] – comme une condition pour une vie urbaine, nous avons voulu opérer un croisement entre cette tendance et l'injonction concernant la transition écologique en matière culturelle qui se manifeste dans les projets proposés dans le dossier de candidature des villes candidates au label CEC.

Ce chapitre a eu pour objectif de rendre compte de l'essor d'initiatives qui placent les mobilités douces au cœur des projets culturels dans les cadres des candidatures françaises. L'émergence de ce type de projets éclaire d'un nouveau jour le label CEC et les lieux investis par la programmation, longtemps appréhendés de manière statique. En effet, ils ne se déclinent plus en lieux isolés – des équipements culturels ou des lieux transformés pour l'occasion – qui fonctionneraient à la manière d'autant de stations éloignées, mais en réseau de nœuds interdépendants et connectés que les visiteurs investissent au gré de leur visite, de manière dynamique, mettant ainsi l'espace public et la manière de le parcourir au cœur des enjeux à confronter dans le cadre de la préparation de la ville à l'événement CEC. Ce nouveau paradigme est ancré dans le contexte urbanistique actuel qui se veut globalement favorable au développement du réseau d'infrastructures dédiées aux mobilités douces et qui opère ainsi une transformation dans la manière d'appréhender l'espace public qui ne se perçoit plus comme statique, mais dans une dimension cinétique[681].

[678] MAULAT Juliette, « 12. Transport et mobilité », in *Urbanisme et aménagement*, Armand Colin, 2020.

[679] FLEURY Cynthia, Habiter le monde de l'anthropocène, Éditions Puca, 2021.

[680] NUSSBAUM Martha, « Capabilities as fundamental entitlements : Sen and social justice », *Fem. Econ.*, 9, Routledge, 2003.

[681] LAVADINHO Sonia, « Quels espaces publics pour accueillir le nouveau marcheur ? », in *Le génie de la marche*, Hermann, 2016.

Notre analyse des projets proposés – en continuité avec ceux existants ou exclusivement conçus pour la candidature – a révélé une hétérogénéité de stratégies en fonction de l'objectif recherché.

Nous avons montré comment la candidature met en relief la potentielle utilité du label en tant que facilitateur de la mise en œuvre des politiques dites « apaisantes » de l'espace public, visant à expulser les véhicules privés du centre-ville. Utilisé comme argument pour préparer la ville et le territoire à l'événement – censé être source de retombées positives à tous les niveaux – le label est perçu comme un outil efficace pour atténuer certaines tensions entre les usagers de l'espace public. De plus, les projets conçus lors de la construction de l'élaboration de la candidature, ont servi de véhicule médiatique, mettant en lumière les projets de rénovation jugés nécessaires ou déjà en cours.

Nous avons démontré que les villes candidates ont imaginé des propositions pour accompagner le développement des projets cyclables déjà existants et que sous la houlette de l'argument de la responsabilité environnementale peuvent s'abriter des projets qui en réalité ont un intérêt économique. Par ailleurs, même si l'intention affichée des porteurs de la candidature est de fédérer autour de celle-ci, ces projets cyclables, qui s'appuient sur des initiatives portées par les intercommunalités, sont principalement adressées aux touristes, dévoilant ainsi la fracture socioéconomique qui sous-entend certaines pratiques plébiscitées par des arguments écologiques. En effet, l'attention de l'aménageur (aussi porteur de la candidature) n'est pas seulement portée sur le citoyen et ses trajets quotidiens, mais sur le visiteur en tant que consommateur de ville – et de territoire – sensible au discours environnemental dominant, capable de s'adapter économiquement à la dynamique *slow*. Il n'y a rien d'inéluctable, car ces aménagements peuvent être considérés faisant partie d'un ensemble pouvant répondre à un enjeu touristique et/ou de loisir comme à la pratique quotidienne. Rien n'empêche l'aménageur de réfléchir avec le même soin les aménagements au sein du centre de la ville, de les étendre en périphérie et de nuancer sa politique de sensibilisation à la pratique du vélo afin d'éviter le renforcement d'une conception inégalitaire de l'accès à l'espace public.

En outre, le *slow tourisme* arpentant le territoire est souvent employé dans le discours de candidatures comme antagonique du tourisme de masses focalisé dans les centres historiques

de villes. En effet, s'il attire les classes aisés ou sensibles au discours environnemental dominant, il demeure encore minoritaire. Cependant, les méthodes de promotion et d'encouragement de ce type de tourisme utilisent les mêmes stratégies de mise en récit et de communication que les produits les plus fréquentés pour attirer de plus en plus du public (artialisation, balisage, mise en marque). Face à ce constat, qui peut garantir que le slow tourisme ne deviendra pas, à terme, une forme de tourisme de masse en termes de fréquentation transposant les problèmes du surtourisme de centres-villes à la périphérie ?

Enfin, en complément de la réflexion sur la mobilité des publics, nous avons étudié la mise en itinérance de la culture, visant à parcourir l'ensemble du territoire candidat. Derrière les interventions artistiques proposées en gare, nous avons révélé une volonté d'encourager les voyages en train et d'augmenter l'offre et la fréquence des liaisons avec Paris, le but étant de pouvoir les pérenniser après l'année CEC. Cela cible spécifiquement les territoires souffrant de précarité en termes de mobilité et qui ont construit leur candidature sous l'argument de panser la fracture territoriale grâce à la dynamique du label.

La recherche de nouveaux investissements et la volonté de s'émanciper de combustibles fossiles encouragent le territoire normand à séduire les sociétés de production et de stockage d'hydrogène vert. Les mises en garde sur les risques liés à cette industrie ne semblent pas modifier l'enthousiasme d'acteurs locaux dans un territoire déjà traumatisé par les différents accidents industriels. La candidature rouennaise propose ainsi une réconciliation avec le secteur industriel en intégrant une proposition artistique itinérante sur un bateau propulsé à l'hydrogène. Ce projet, qui propose une nouvelle conception territoriale au-delà des frontières administratives, pourrait se transformer en une opportunité politique pour apaiser les tensions générées par l'implantation de nouvelles industries.

Chapitre 6 - La ville durable au prisme de la ville événementielle.

Les équipes participant à la construction de la candidature sont obligées d'anticiper la réalisation de toute une myriade[682] de rendez-vous pendant l'année CEC et l'accueil du public. Les dossiers rendent compte de la préparation de la ville à accueillir un tel événement comme le souligne le formulaire de l'appel à projets[683] diffusé par le Ministère :

> En termes d'infrastructures culturelles, urbaines et touristiques, quels sont les projets (y compris les projets de rénovation) que votre ville prévoit de réaliser dans le cadre de l'action CEC d'ici l'année pour laquelle le titre est décerné ?

Interrogées à ce propos, les villes candidates se trouvent face à un dilemme complexe : démontrer un engagement financier significatif dans les infrastructures culturelles, tout en respectant une approche écologique.

Afin d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)[684] en 2050 – l'objectif fixé par la loi Climat et Résilience[685] – tous les territoires, indépendamment de leurs caractéristiques, devront réduire leur rythme de consommation d'espaces[686]. Dans la même lignée, le rapport publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (GlobalABC) indique qu'en 2022, le secteur de la construction représentait 37% des émissions mondiales de CO2 liées à l'énergie et aux

[682] Rappelons ici que Lille 2004 a regroupé 2200 manifestations dont plus du tiers pour la seule ville de Lille.

[683] MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Appel à candidatures dans le cadre de l'action de l'Union Européenne "Capitale Européenne de la Culture" pour l'année 2028 », 2022.

[684] L'objectif est d'équilibrer toute nouvelle artificialisation par une compensation grâce à une renaturation ou une dépollution d'une surface équivalente afin de ne pas augmenter le total des surfaces artificialisées.

[685] La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 intègre dans plus de 300 articles les mesures pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation au changement climatique. Son premier article engage l'État à respecter l'objectif européen de baisse d'au moins 55% des GES d'ici 2030.

[686] ARAMBOUROU Hélène, BOUVART Coline, TESSÉ Sarah *et al.*, « L'artificialisation des sols : un phénomène difficile à maîtriser », *Note Anal. Fr. Strat.*, 2023.

processus opérationnels[687]. La construction raisonnée représente ainsi un enjeu majeur pour lutter contre le changement climatique. La préparation de la ville à l'événement nous amène à réfléchir sur la manière dont les lieux d'accueil de l'année CEC sont imaginés.

Lors de l'élaboration du dossier de candidature de Marseille 2013, déposé en 2007, ces préoccupations ne semblaient pas inquiéter outre mesure les acteurs marseillais qui défendaient « la plus grande opération de requalification urbaine de France menée par l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée depuis 1995 »[688]. Si ce projet intégrait aussi des réhabilitations, il était essentiellement ficelé par la construction de « gestes architecturaux contemporains d'envergure »[689] grâce à l'intervention des grandes signatures de l'architecture contemporaine : l'ensemble hôtelier et bureaux de 70 000 m2 nommé Euromed Center conçu par Massimiliano Fuksas, la tour des bureaux de la CMA CGM[690] de Zaha Hadid, celle de Jean Nouvel, *la Marseillaise*, le MuCem de Rudy Ricciotti, le Centre Régional de la Méditerranée (CRM) de Stefano Boeri et la Cité de la Méditerranée, opération inspirée de la cité des sciences à Paris, s'étendant sur un espace du littoral de 2,7 km et conçue par l'architecte-urbaniste Yves Lion[691].

Les acteurs des candidatures françaises au label 2028 semblent s'opposer à la stratégie marseillaise qui a été théorisée par Maria Gravari-Barbas[692] reprenant les propos du professeur et chercheur Greg Richards et la consultante Julie Wilson[693] selon laquelle les villes occidentales ont élaboré une méthode de mise en tourisme en développant plusieurs approches. Entre autres : le lancement des grands événements (récurrents ou exceptionnels) – tel que

[687] UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME et GLOBAL ALLIANCE FOR BUILDINGS AND CONSTRUCTIONS, « Beyond foundations. Mainstreaming sustainable solutions to cut emissions from the buildings sector. Global status report for buildings and construction. », 2024.

[688] VILLE DE MARSEILLE et ASSOCIATION MARSEILLE-PROVENCE 2013, « Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture. Dossier de candidature », 2008.

[689] *Ibid.*

[690] Siège mondial de la Compagnie Maritime d'Affrètement-Compagnie Générale Maritime

[691] L'ensemble de ces projets figurent dans le dossier de candidature de la cité phocéenne comme étant des arguments non seulement pour remporter le label, mais aussi pour entrer dans le « Top 20 » des métropoles européennes.

[692] GRAVARI-BARBAS Maria, *Aménager la ville par la culture et le tourisme.*, Éditions Le Moniteur, 2013.

[693] RICHARDS Greg et WILSON Julie, « Developing creativity in tourist experiences: a solution to the serial reproduction of culture? », *Tour. Manag.*, 2006.

l'année CEC – et/ou le lancement d'un grand projet (*flagship project*) comme un grand équipement, d'une architecture qualifiée d'iconique[694], conçue par un architecte célèbre, connue aussi sous le néologisme *startarchitecture*[695]. En effet, comme en témoignent les réponses suivantes extraites de nos entretiens, les équipes ayant travaillé sur le dossier de candidature défendent fermement une position de « non bâtisseurs »[696] :

> C'est surtout de la réhabilitation, de la transformation ou de l'extension. Il n'y a pas de nouvelles constructions. C'est juste sur l'existant. Vous n'avez à ce stade aucune création sèche. (Entretien avec Yann Galut, maire de Bourges, juillet 2024)

Portées par les préoccupations croissantes liées au climat et à la recherche d'une identité unique, les villes candidates ont choisi de présenter des projets d'infrastructures culturelles accueillant les événements CEC qui s'appuient sur l'existant : extensions, réhabilitations et des transformations. Ce choix symbolise un rejet sans appel du projet marseillais. Dans les candidatures marquées par un passé industriel où dotées d'un patrimoine vacant nécessitant des interventions, réduire l'artificialisation des sols et l'engagement en faveur de la sobriété énergétique[697] [698] incitent à la réhabilitation des friches. Ces espaces et bâtiments délaissés, souvent pollués, sont privilégiés par les villes candidates au label en 2028.

Cependant, bien que cette démarche soit présentée sous l'angle écologique, elle pourrait dissimuler un raisonnement économique, surtout au vu de la durabilité incertaine de certains projets au-delà de l'année capitale. Comme l'explique Maria Gravari-Barbas[699], reprenant les conclusions de la Cour des comptes[700], les finances publiques peinent à couvrir les coûts

---

[694] JENCKS Charles, *The Iconic Building*, Rizzoli, 2005.

[695] GRAVARI-BARBAS Maria, « "Marques d'Architecte", "Marque de Musées". L'architecture médiatique en tant qu'outil de positionnement touristique urbain », in *Destinations et Territoires*, [s. n.], 2009.

[696] L'expression est un extrait de plusieurs de nos entretiens et échanges informels avec les acteurs des candidatures.

[697] ADEME, « Prospectives 2035 et 2050 de consommation de matériaux pour la construction neuve et la rénovation énergétique BBC. Document de synthèse. », 2019.

[698] Selon le rapport de l'ADEME, la construction neuve consommerait 1,3 milliard de tonnes de matériaux, soit 17 fois plus que la rénovation du parc existant au niveau (bâtiment basse consommation) BBC sur la période 2015-2050)

[699] GRAVARI-BARBAS Maria, « Politiques publiques en matière de patrimoine et de tourisme », *L'Observatoire*, N° 61, 2023.

[700] COUR DES COMPTES, « La politique de l'état en faveur du patrimoine monumental. Synthèse. », 2022.

d'entretien, de conservation et de réhabilitation du patrimoine exceptionnel. Les moyens sont encore plus limités pour le « petit patrimoine »[701] [702] et la situation est d'autant plus alarmante pour les bâtiments, encore détenus par des propriétaires privées, que la sensibilité contemporaine voudrait reconnaître comme patrimoine, mais qui se trouvent en état de léthargie et en attente d'un investissement concluant. Les collectivités locales responsables d'un grand nombre de ces bâtis, semblent avoir hérité d'un fardeau que la projection et le développement touristique pourraient alléger[703].

Explorons en détail deux hypothèses. La première émane de la vision partagée entre textes scientifiques et élites politiques selon laquelle le label CEC stimulerait le démarrage ou l'accomplissement de grands chantiers culturels. Nous défendons l'idée que les candidatures au label CEC 2028 ont imaginé des projets pour activer la collaboration partenariale et les financements nécessaires afin de réhabiliter certains bâtiments laissés à l'abandon. Surtout nous soutenons l'hypothèse que pour certains candidats, ces projets présentent une opportunité pour la création ou la reformulation d'une nouvelle identité qui paradoxalement, sans nier l'héritage, essaierait d'effacer les traces du passé, de manipuler le présent et d'inventer l'avenir. Les idées que nous défendons sont étayées par l'attitude de principe s'opposant à la construction et promouvant la réhabilitation. Bien qu'elle ne soit pas nouvelle dans l'historique de villes labellisées, elle représente une rupture claire avec Marseille. Dans le cas particulier de certains candidats, tel Rouen, cette attitude prend une nouvelle dimension car ces projets ne se situent pas exclusivement sur la ville porteuse, mais s'étendent sur tout le territoire, participant à la construction de nouveaux récits qui changent d'échelle pour s'inscrire à l'échelon territorial.

Il s'agira non seulement de mettre en lumière les projets qui sont présentés dans les dossiers de candidature sous ces conditions, mais aussi d'expliciter les modalités de

[701] BRETON Jean-Marie, « Le petit patrimoine, entre communs et appropriation privative : valorisation environnementale et attractivité touristique », 2022.

[702] Cette expression est utilisée par la littérature savante, comme par exemple dans les travaux de Jean-Marie Breton, mais elle ne semble pas vraiment faire l'unanimité. Nous avons choisi volontairement de la contraindre sous la légitimité des textes et travaux juridiques qui l'emploient par défaut vis-à-vis des monuments historiques et très souvent en tant que synonyme de patrimoine local, patrimoine vernaculaire ou encore patrimoine rural.

[703] GRAVARI-BARBAS Maria, « Politiques publiques en matière de patrimoine et de tourisme », *L'Observatoire*, N° 61, 2023.

formalisation spatiale, les difficultés et tensions qui se présentent et les facilités qu'apportent la candidature et la projection vers une potentielle labellisation.

Le tableau suivant montre cet engouement pour les projets de réhabilitation pour lesquels les villes candidates investissent entre 80% et 99% de leur budget consacré aux projets d'infrastructures.

	Bourges	**Clermont-Ferrand**	**Montpellier**	**Rouen 2028**		
				Territoire candidature (Havre-Giverny)	**Dont Métropole**	**Dont Rouen**
Livré avant le dépôt de candidature (avant 2023)	39.3 M€			12.7 M€	3.8 M€	
Livré avant l'année CEC (2023-2028)	60.5 M€	132,9 M€	120.4 M€	341.2 M€	202.7 M€	150.2 M€
Prévu pour les années post CEC (après 2028)			4.4 M€	8 M€	8 M€	
Total	**99.8 M€**	**132,9 M€**	**124.8 M€**	**361.9 M€**	**214.5 M€**	**150.2 M€**
Dont réhabilitation	43.5 M€	132,9 M€	104.5 M€	358.2 M€	210.8 M€	146.5 M€
Dont constructions neuves	46.3 M€		15.3 M€			
Dont infrastructures/ espace public	10 M€		5 M€	3.7 M€	3.7 M€	3.7 M€

Tableau 6. 1 : Budget prévisionnel des infrastructures de chaque ville finaliste

Source : dossier de candidatures de la ville de Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen, phase de sélection

Clé de lecture : l'investissement en constructions neuves est presque anecdotique dans l'ensemble de villes candidates.

De manière à pouvoir refléter les mêmes données pour tous les candidats, notamment en ce qui concerne l'investissement dans les projets de construction, de réhabilitation de bâtiments ou d'aménagement de l'espace public, nous avons retiré du budget clermontois les dépenses transversales ainsi que l'investissement dans la « commande publique création ». Le dossier de Clermont-Ferrand les prend en compte pour afficher un budget total de 158,3 millions d'euros d'investissement.

Le dossier de la candidature de Bourges affiche un budget de 99.8 millions d'euros pour l'année 2028. En réalité, la Maison de la Culture, livrée en 2021, représente un budget de 39,3 millions. Si on ne prend pas en compte cette enveloppe, la partie du budget consacrée à la réhabilitation représente 43.5 millions d'euros sur 60.5 millions d'euros.

Les cas des villes finalistes, Bourges, Clermont-Ferrand et Rouen sont exemplaires de cet investissement de friches, puisqu'ils illustrent la mise en œuvre de multiples stratégies en érigeant la réhabilitation au cœur du récit fabriqué pour la candidature. Les études de cas présentées dans ce chapitre ont été menées à l'aide de plusieurs outils méthodologiques, intégrant des approches socioethnographiques, architecturales et urbaines. Les résultats se concentrent sur des projets spécifiques et examinent le rôle de la patrimonialisation et les différentes stratégies dans la mise en œuvre d'une politique d'image de la ville. Ces résultats sont présentés sous forme de monographies permettant de dégager, au fil de l'analyse, quelques questionnements et hypothèses d'intérêt plus global.

L'évincement de la quatrième ville finaliste, Montpellier, est motivée par plusieurs raisons. Même si sa candidature prévoit de dépenser 125 millions d'euros pour l'adaptation de la ville à l'événement CEC, elle n'est pas confrontée aux mêmes enjeux que les trois autres concernant la vacance industrielle. En outre, si les projets choisis par la candidature montpelliéraine accompagnent l'adaptation de la ville en CEC, ils ne sont pas choisis pour devenir, comme nous le prouverons, des symboles phares de la transformation du territoire en comme pour les trois autres villes candidates.

Ce chapitre – l'un des deux portant sur les projets préparant la ville pour accueillir l'événement CEC – s'appuie principalement sur l'observation lors des visites des différents sites, un corpus d'entretiens auprès des acteurs chargés de la réalisation de ces projets, les archives locales, certains documents des projets (le CCTP[704] des marchés de maîtrise d'œuvre ou les procès-verbaux des établissements concernés) ainsi que sur l'analyse architecturale et spatiale via les documents techniques (plans, coupes et façades).

Nous l'avons structuré afin de respecter une progression qui reflète les différents niveaux d'investissement que peut nécessiter la réhabilitation d'une friche, tant sur le plan économique que spatial. Premièrement, nous examinerons l'investissement spatial presque symbolique des friches de Michelin, proposé par la candidature clermontoise, ainsi que les projets du groupe industriel. Ensuite, nous étudierons des projets berruyers de requalification

[704] Cahier de Charges Techniques et Particulières

plus significatifs à l'échelle urbaine, mais qui ambitionnent toutefois de positionner Bourges sur l'échiquier européen. Enfin, d'une toute autre ampleur et signification sont les projets imaginés par la candidature rouennaise, enchâssés dans toute la vallée de la Seine normande.

6.1. Resémantiser les 40 hectares Michelin : valorisation partenariale de l'image globale de Clermont-Ferrand ?

Le cas de Clermont-Ferrand relève d'un processus de resémantisation d'un site industriel singulier. En effet la ville n'a pas été victime de la désindustrialisation, mais elle a été témoin des évolutions du capitalisme qui ont conduit au désinvestissement de l'entreprise Michelin[705] [706] et de ses surfaces jadis dédiées à la production industrielle. Tel est le cas du site Cataroux d'environ 40 hectares, marqué par d'imposantes pistes d'essais abandonnées, autrefois utilisées pour tester les pneus.

La ville a longtemps souffert d'une mauvaise réputation en lien justement à Michelin qui n'a jamais quitté son siège. Elle fait partie des cités ouvrières et industrielles liées à l'austérité, la discipline et la tristesse. Le groupe comme la ville se trouvent confrontées aux mêmes nécessités de changement d'image et de réputation pour attirer et retenir ses cadres[707], indispensables moteurs du nouvel esprit du capitalisme[708]. La démarche qui consiste à lui attribuer une nouvelle image – une nouvelle signification – s'appuie sur la mobilisation de trois registres de valeurs : les patrimoniales, au sens de la conservation de l'héritage qui a façonné la ville, les contemporaines, se basant sur la concession d'une valeur ludique et/ou artistique[709] et les valeurs de marchandisation et de touristification[710] de l'objet patrimonial en vue de modifier

[705] VÉDRINE Corine, « Des espaces disciplinaires aux espaces de jouissance », *Espac. Sociétés*, n° 158, 2014.

[706] Selon la chercheuse Corine Védrine, le nombre de salariés atteint 30 000 en 1982 et la suppression de postes ne correspond pas à des licenciements, mais à des départs en retraite non remplacés.

[707] VEDRINE Corine, « Le conflit des images médiatiques sur Clermont-Ferrand », *Cult. Mus.*, 12, 2008.

[708] BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Éditions Gallimard, 1999.

[709] GRÉSILLON Boris, « La reconversion d'un espace productif au cœur d'une métropole », *Rives Méditerranéennes*, 38, 2011.

[710] FAGNONI Édith, « Tourisme et patrimoine dans l'espace urbain: repenser les cohabitations. », *Bull. Société Géographique Liège*, 2021.

définitivement l'image de la ville[711] et d'attirer de nouveaux arrivants (touristes[712], habitants[713], investisseurs).

La relation ambivalente entre la ville et Michelin n'a pas empêché la candidature clermontoise de s'appuyer sur le groupe industriel pour construire son dossier : tout d'abord, en mettant en avant la spécificité locale conférée par le siège de l'entreprise pour chercher une position internationale ; en s'appuyant ensuite sur l'image de succès international, de technicité et d'innovation associée à la marque, profitant du réseau de villes Michelin impulsé par la propre municipalité au moment de la construction de la candidature ; enfin, en illustrant la volonté de s'inscrire dans une démarche durable en réhabilitant des sites, partiellement abandonnés.

Nous observerons comment Clermont-Ferrand, confrontée au désinvestissement de l'entreprise et engagée dans un processus de création d'attractivité métropolitaine, a utilisé lors de la construction de la candidature les anciens sites de Michelin, ses symboles et même son réseau de villes, comme une stratégie de différentiation en les présentant comme une opportunité de redéveloppement urbain, économique et social.

En comparant l'investissement des sites par la candidature avec le projet communiqué peu de temps après l'annonce de la ville labellisée par le groupe Michelin, nous mettrons en perspective les travaux scientifiques qui voient un alignement d'intérêts autour des impératifs d'attractivité entre les pouvoirs publics et l'industriel[714]. Puis nous rendrons compte des tensions entre les acteurs au moment où l'industriel a besoin de faire évoluer le cœur de son activité, trop largement dépendante de l'automobile et menacée par le paradigme de la ville durable.

[711] VÉDRINE Corine, « Des espaces disciplinaires aux espaces de jouissance », *Espac. Sociétés*, n° 158, 2014.

[712] GRAVARI-BARBAS Maria, « Politiques publiques en matière de patrimoine et de tourisme », *L'Observatoire*, N° 61, 2023.

[713] LUSSO Bruno, « Régénération culturelle et développement de clusters créatifs », *Géographie Économie Société*, 17, 2015.

[714] NICOLAS Amélie et ZANETTI Thomas, « Patrimoine et projet urbain », *Espac. Sociétés*, n° 152-153, 2013.

6.1.1. L'investissement symbolique de la candidature

La question de l'identité locale prend un rôle croissant dans les politiques symboliques et les politiques d'image des villes[715]. Afin d'impliquer tous les acteurs plus significativement, le récit de la candidature se déploie non seulement à travers les supports de communication institutionnelle classiques, mais aussi sur d'autres médias (réseaux sociaux, radio, sites web) afin d'attirer un public très large. L'entreprise Michelin, qui pendant près d'un siècle a suivi une politique paternaliste et a ordonné l'espace clermontois selon une logique de production fordiste, sert de source d'inspiration pour la création de l'identité de la métropole clermontoise dans la candidature de CEC en 2028 :

> Ce que nous sommes, nous le devons en partie à Michelin. C'est pourquoi notre esthétique sera marquée par l'univers du pneumatique et de la mascotte, inventée en 1884 par les frères Michelin, le Bibendum, élu en 2000 meilleur logo du XXème siècle par le Financial Times. (Dossier de candidature de la ville, phase de sélection)

La candidature met en exergue un changement dans les rapports entre la ville et Michelin. Si pendant la période fordiste, le groupe industriel s'est largement substitué à la puissance publique pour aménager et équiper la ville[716], leur lien est affiché dans le dossier de candidature sous une logique de partenariat. Les pistes, symbole du site Cataroux, sont ainsi apparues comme un bien spécifique pouvant conférer un caractère original à la candidature. [voir Figure 6. 1.]

Néanmoins, si l'analyse du dossier de candidature révèle la collaboration entre la ville et la société fondée sur des intérêts réciproques, elle dévoile aussi des projets imaginés par Clermont-Ferrand 2028 dont l'investissement semble symbolique et éphémère (le temps de l'année CEC). Nous avons identifié des collaborations sous deux registres différents : la mise en réseau grâce à la présence internationale de la marque et un investissement spatial modeste du quartier de pistes.

---

[715] *Ibid.*

[716] ZANETTI Thomas, *Une ville et sa multinationale, une multinationale et sa ville : emprise spatiale, organisation sociale, fonction économique et régulation politique du « territoire Michelin » à Clermont-Ferrand (fin XIXe à nos jours)* [microfiche], Géographie, aménagement et urbanisme, Lyon 2, 2012.

En 2017, Clermont-Ferrand lance le réseau international de villes de Michelin (INMC), conçu pour renforcer les échanges internationaux entre les villes où l'entreprise est présente[717]. Tous les deux ans, une ville hôte du réseau organise une rencontre, la première ayant eu lieu à Clermont-Ferrand l'année du lancement du réseau. L'INMC ouvre une fenêtre internationale à la commune tout en permettant à l'entreprise de transformer son image publique. Dans la perspective de s'éloigner de son ancien profil ascétique, fermé, paternaliste, moraliste et disciplinaire, Michelin vise à mettre en avant auprès du grand public sa diversification et sa position dans d'autres domaines que celui du pneumatique[718]. Sa candidature présente ce réseau comme une opportunité de collaboration internationale, soutenue par l'accord entre toutes les villes partenaires pour communiquer et soutenir le projet Clermont-Ferrand 2028[719].

La candidature s'appuie sur l'image que la marque essaie de construire mais elle cache l'interdépendance des deux acteurs : la ville profite du réseau Michelin et celui-ci se sert de la volonté politique de transformer la métropole en territoire attractif *via* une potentielle labellisation. En proclamant à partir du récit de la candidature la valeur patrimoniale des pistes de Michelin, le projet CEC participe au changement souhaité par la firme. Cependant, les projets présentés pour l'année 2028 par l'équipe de candidature restent très modestes quant à leur capacité à transformer véritablement le quartier des pistes. Clermont-Ferrand 2028 prévoit d'y réaliser des concerts de musique électronique expérimentale, de les convertir en « théâtre d'une performance signée Théo Mercier[720] sur l'esthétique polysémique du pneumatique »[721]. L'expansion de Michelin ayant attiré de nouveaux salariés notamment venus de la plaine de la Limagne[722] et du Portugal à partir de 1960, il est proposé de réaliser une exposition autour des immigrations en collaboration avec le Musée National de l'Histoire de l'Immigration. Il est

[717] https://inmc21.com/fr/

[718] COHEN Claudia, « Michelin en campagne pour changer son image », *Le Figaro*, 14 mai 2024.

[719] Les villes suivantes appartiennent au réseau de villes Michelin : Bad Kreuznach, Karlsruhe, Regensburg et Hombourg (Allemagne), Cuneo (Italie), Krementchouk (Ukraine), Vitoria-Gasteiz, Valladolid et Aranda de Duero (Espagne), Braga (Portugal), Pirot (Serbie), Salford (Royaume-Uni), Anderson, Norman, Greer et Lexington (États-Unis), Bridgewater, Magog et Kings County (Canada), Guarulhos (Brésil), Santiago de Querétaro (Mexique) et Maebashi (Japon).

[720] Sculpteur et metteur en scène.

[721] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu quand la culture rencontre la nature. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[722] Région naturelle correspondant à une grande plaine située au centre de l'Auvergne.

également prévu d'installer une prairie, le *jardin-mère*, en faisant coexister les espèces végétales du Massif Central et des espèces dont les semences seraient originaires d'une des villes adhérentes au réseau international de villes Michelin. Le week-end de clôture de l'année CEC sera animé par un défilé « des vélos insolites, des voitures à pédales, des véhicules *do it yourself* et, [bien évidemment,] des modèles historiques Michelin »[723].

Finalement, la candidature propose d'implanter sur le quartier des pistes un lieu scientifique sous une ombrière mobile gonflable XXL, conçue et prototypée par une entité au sein de l'entreprise Michelin qui se déploiera sur 260 m2 pour « offrir ombre et fraîcheur ». Au vu des projets sur lesquels le groupe industriel travaille [voir la section suivante les expliquant] nous pouvons formuler l'hypothèse que cette proposition de lieu scientifique appelé *l'Expansible* exploite la valeur symbolique du quartier et la présence marquée des pistes pour créer un espace éphémère, limité à l'année CEC. La candidature reste très vague concernant l'investissement spatial réel de ce lieu et sa programmation :

> […] pressenti pour être implanté dans la friche réhabilitée d'une dizaine d'hectares des anciennes pistes d'essai de Michelin, le lieu scientifique l'Expansible, traitera entre autres des nouvelles explorations, des enjeux liés à l'eau et de la résistance des matériaux, auditorium et théâtre d'expériences sonores. […] s'inscrit dans le projet de réhabilitation d'une friche industrielle emblématique. Il serait situé non loin de l'Aventure Michelin, qui retrace l'épopée de la marque, et du Jardin-mère.

Si les détails de ce projet sont flous, son rapport avec le groupe français et son histoire sont bien précisés. Ce constat illustre la faible maîtrise de la municipalité sur le sol industriel aujourd'hui partiellement en friche, en comparaison avec l'empreinte et l'influence de la marque dans la construction de l'identité véhiculée grâce à la candidature et dans la propre élaboration du dossier de candidature où Michelin figure comme : membre du conseil d'administration, représenté par Thierry Martin-Lassagne, partenaire culturel, en tant qu'entreprise et au nom du musée de la marque *l'Aventure de Michelin*, enfin, comme mécène du fond de dotation qui a servi à monter la candidature.

[723] VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, *op. cit.*

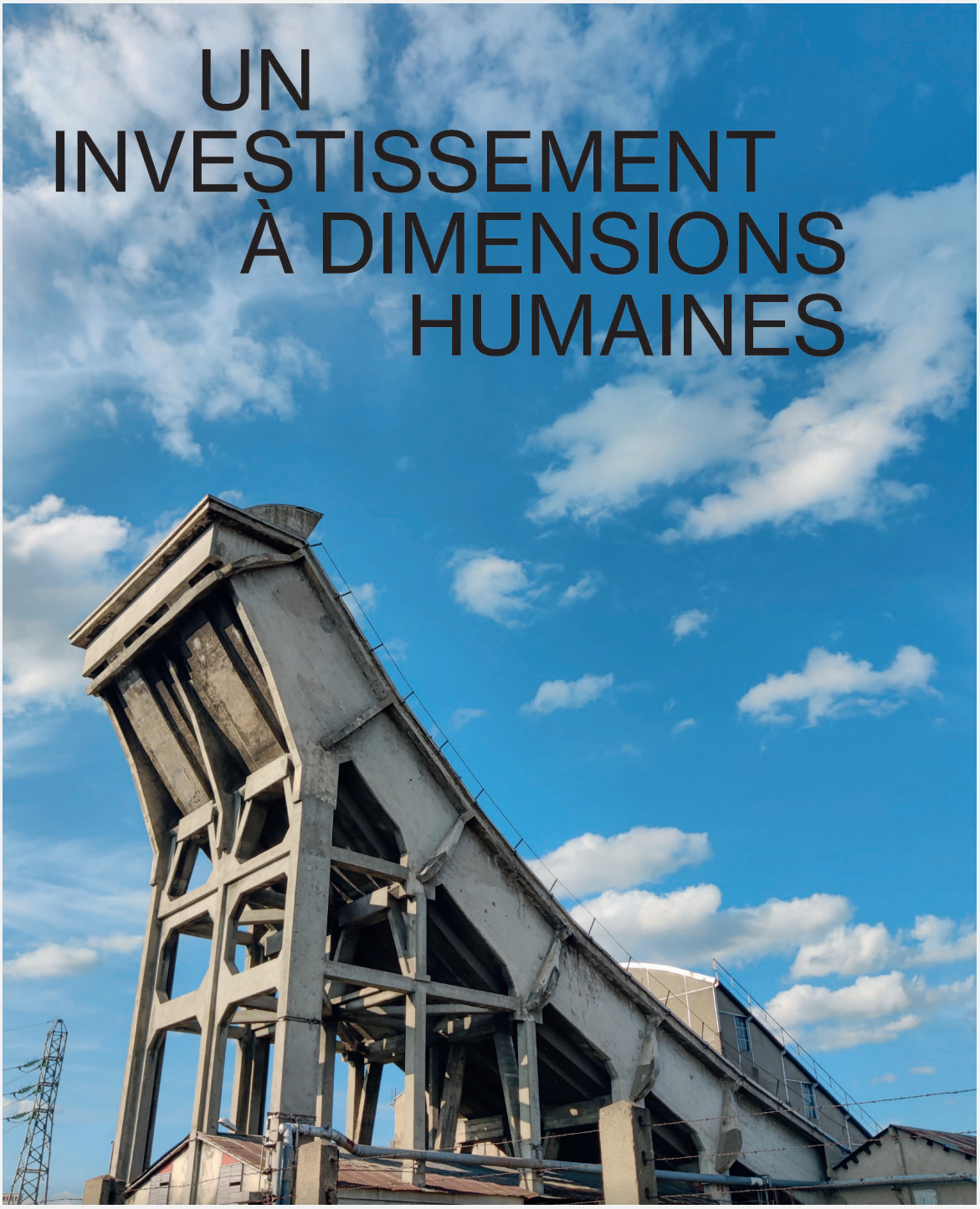

Figure 6. 1 : Les pistes d'essai de Michelin du site historique de Cataroux

Source : dossier de candidature de Clermont-Ferrand, phase de présélection.

Clé de lecture : Cette image est la page qui fait office d'intercalaire dans le dossier, présentant les investissements publics et privés prévus par la candidature clermontoise afin de pouvoir accueillir l'année CEC. Le pied de cette photo explique que ce site n'est plus utilisé pour des besoins industriels et que sa réhabilitation prévoit la création d'espaces culturels.

6.1.2. Les ambitions de la firme de pneumatiques

Alors que la candidature mise symboliquement sur l'occupation éphémère pour l'année 2028 de certains espaces de la friche Cataroux, Michelin envisage un projet d'une envergure bien plus ambitieuse. Le site emblématique de la firme qui a employé à son apogée, en 1980, jusqu'à 30 000 personnes sur Clermont-Ferrand, n'en emploie plus aujourd'hui que 950 et n'abrite que la production des pneus de compétition et un atelier de mélangeage. L'annonce du déménagement de l'ensemble de la production du site ne provoque pas de levée de boucliers, contrairement à beaucoup de sites industriels. Un projet étalé sur une dizaine d'années en partenariat avec les acteurs publics et privés du territoire pour un montant de 300 millions prévoit le changement de vocation du site Cataroux.



Figure 6. 2 : Emplacement du site Cataroux de la société Michelin

Source : image réalisée par Cristina Sánchez-Algarra

Construit entre 1924 et 1928, il se situe au nord-est de la ville, au carrefour de deux grands axes routiers (la nationale 89 et la départementale 69 ou Avenue Fernand Forest) et représente une entrée stratégique dans la ville. Il est caractérisé par son emblématique bâtiment test de pneus, long de 450 mètres et dont les rampes atteignent la hauteur de 30 mètres. C'est l'image qui figure dans le dossier de candidature comme symbole de la symbiose avec Michelin [voir Figure 6. 1]. Un premier projet du quartier de pistes a été lancé en 2006 et abandonné,

faute de financement. L'imposante figure des rampes marque le paysage urbain avec le témoignage du retrait opéré par le groupe depuis le milieu des années 1980.

Pour l'instant, la mutation du site ne s'est engagée que sur une vingtaine d'hectares sur 42. Cataroux qui a été à la pointe dans le domaine de l'innovation avec les premiers pneus fabriqués avec la technologie radiale et les premiers caoutchoucs synthétiques se transformera selon Jean-Philippe Ollier, le directeur du programme, en « accélérateur d'innovation au service du développement du territoire »[724].

Le projet comprend quatre pôles structurants situés sur des emprises dissociées identifiées sur la Figure 6. 3 : le Quartier des Pistes (QDP) de 9,9 hectares, la Manufacture des Talents (MDT) de 5,1 hectares, le Centre des Matériaux Durables (CMD) de 2,5 hectares et le Pôle d'Innovation Collaborative (PIC) de 1,8 hectares. Ces projets se trouvent aujourd'hui à des états d'avancement différents. Si le MDT et le CMD sont déjà en fonctionnement et n'évolueront pas d'ici la date de l'état projeté pour l'ensemble, 2028, le PIC est en phase de travaux et le QDP en est seulement à l'esquisse du projet.

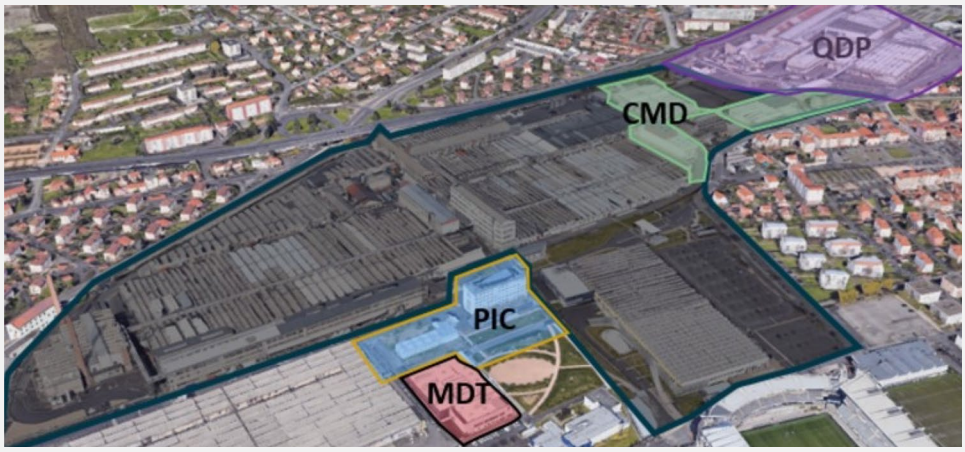

Figure 6. 3 : Emplacement des quatre pôles du projet Cataroux

Source : extrait de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale. L'image fait partie de la note de demande de cadrage réalisée par le groupe.

Clé de lecture : seuls les éléments en couleur font partie du projet envisagé pour la transformation du site. Aujourd'hui, aucun projet n'est affecté à la zone grisée.

[724] SIGOT Françoise, « À Clermont-Ferrand, le site emblématique Michelin en pleine métamorphose », *Echos*, 23 juillet 2024.



Figure 6. 4 : Les projets des quatre pôles du site Cataroux

Source : extraits de la vidéo que Michelin a réalisée pour présenter le projet et qui a été publiée le 12 juillet 2023 sur le site https://www.youtube.com/watch?v=_PKiFBDKlBE

Clé de lecture : la première image montre le centre des matériaux dans son état actuel, déjà en fonctionnement, tout comme la deuxième image illustrant la manufacture des talents. La troisième montre une illustration projetée du Pôle d'Innovation Collaborative avec la construction de logements qui est déjà en cours. La dernière image montre le quartier de pistes dans l'état actuel, en attente de réhabilitation et *l'Aventure Michelin*, le mussée de la firme.

La société Michelin a réalisé une demande de cadrage préalable afin de réaliser une étude d'impact environnementale[725]. La note de cette demande ne concerne que l'opération d'aménagement du quartier de pistes. Elle est reprise par l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui précise que « les activités qui s'y exercent ou qu'il est prévu d'y implanter sont à la destination du personnel de l'entreprise sur les sujets de l'innovation, du recyclage et de la circularisation des déchets (CMD et PIC) et de l'apprentissage en formation continue (MDT) ainsi que du grand public *via* une programmation culturelle, pédagogique et environnementale »[726]. Par ailleurs, le PIC propose également une offre de coworking (1200 postes de travail), de restauration (500 places) et de co-living (97 studios et suites) ouvertes à tous. À la lumière de ces observations, il convient de relativiser le propos de Florent Menegaux, président du groupe Michelin, qui décrit un « projet d'intérêt général à redonner à la ville, à la Région et à notre pays »[727]. En réalité, une grande partie des aménagements envisagés semble principalement destinée à ses salariés.

La réhabilitation du quartier représente un défi majeur, car le projet de mutation doit, sur le plan spatial, transformer un site dédié à la production et à la recherche, totalement imperméable et clos, en un lieu partiellement ouvert au public. Sur le plan institutionnel, en échange de la participation économique publique, il doit également permettre une certaine porosité, conduisant la puissance publique, jusqu'ici absente à participer aux décisions portant sur l'aménagement du sol. Une convention signée entre la Métropole et le groupe, peu de temps avant le dépôt du dossier de candidature à CEC, le 24 novembre 2023, instaure la participation économique de la métropole clermontoise à hauteur de 6 millions d'euros sur une programmation pluriannuelle d'investissement entre 2021 et 2033. La Métropole propose ainsi de financer le Centre des Matériaux Durables (2,8 millions d'euros), la Manufacture des Talents

[725] Le pétitionnaire peut demander à l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation un avis, appelé « cadrage préalable » sur le champ et le degré de précision des informations à fournir dans l'étude d'impact. Dans sa demande, le pétitionnaire doit fournir au minimum les principaux enjeux environnementaux et les principaux impacts du projet.

[726] BAENA Pierre, DUVAL Pierre, EZERZER Marc *et al.*, « Avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale pour le cadrage préalable de l'opération d'aménagement du quartier des pistes, part d'un projet d'ensemble, sur le site de Michelin Cataroux à Clermont-Ferrand (63), porté par la société MFP Michelin », Mission régionale d'autorité environnementale. Auvergne-Rhône-Alpes, 2023.

[727] Propos extraits de la vidéo que Michelin a réalisée pour présenter le projet et qui a été publiée le 12 juillet 2023 sur le site https://www.youtube.com/watch?v=_PKiFBDKlBE

(1 millions d'euros), le Pôle d'innovation (subvention directe à l'entreprise Turing à hauteur de 400 000 euros[728]) et la Cité du Mouvement (1,8 millions d'euros) sur le quartier des pistes. En échange, la collectivité obtient sa participation à la gouvernance[729].

L'investissement public, le manque de concertation citoyenne et l'absence de garanties sur l'impact environnemental du projet provoquent des vives oppositions, aussi bien auprès des élus qu'au sein du tissu associatif. Une lettre adressée aux clermontois et rédigée par plusieurs associations alerte sur l'opacité du processus se référant au projet comme « le projet urbain le plus grand de ces 10 prochaines années » et expliquant le rôle de l'entreprise qui « façonne sa ville mère en influant sur les politiques publiques locales depuis un siècle »[730]. La même missive dénonce la cession de cinq hectares aux promoteurs pour la construction de 300 logements, commerces, services et parking. Dans la même lignée, l'élu et professeur d'université en économie Diego Landivar (LFI) alerte sur le manque de transparence et les concessions de la collectivité faites à l'entreprise :

> Nous sommes tous préoccupés par la manière dont le projet Cataroux est conduit. En commission, on m'a répondu tout et son contraire. Ensuite, on m'a avancé l'argument qu'il s'agit d'un terrain privé et que la métropole n'a rien à dire. Je voudrais contester fortement cet argument. Une collectivité n'est pas simplement un guichet d'enregistrement pour l'urbanisme ou un guichet à subventions et sinon, si ce sont des terrains privés, alors on le finance de manière privée. Une métropole se doit d'être un leader stratégique, créatif, capable de proposer des projets communs, des stratégies politiques et d'engager des négociations lorsque l'enjeu est si important, comme dans cet exemple et [ne pas céder à] l'argument tétanisant des élus de cette ville depuis des années : si on l'embête un peu trop, Michelin va partir.
>
> D'ailleurs, on sait tous que les politiques d'aménagement urbain des quartiers comme la Gauthière[731] vont être conditionnés par ce qui se passera sur le site de Michelin.

[728] La Région Auvergne-Rhône-Alpes a contribué également à subvention de cette entreprise à hauteur de 2 millions d'euros selon la délibération de la métropole clermontoise du 10 novembre 2023.

[729] CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE et MICHELIN, « Convention de partenariat métropole/michelin sur le financement des projets de reconversion du site Cataroux. », 2023.

[730] Lettre ouverte : projet urbain Cataroux-Les pistes, signée par Alternatiba,ANV 63, Greenpeace Clermont, DAL 63, StopUrba 63, FNE 63, Puy de Dôme nature environnement, Greffe , Association Naturellement Franc Rosier et le Collectif Champfleuri

[731] Le quartier de la Gauthière en contact direct avec le site Cataroux, fait partie des trois quartiers de la métropole clermontoise retenus dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. L'échelonnement des travaux sur ce quartier est prévu jusqu'à 2030. L'élu fait référence aux possibles interférences entre ces deux projets.

Face à ces oppositions, l'aménageur public avance comme argument que l'esquisse du projet Michelin est conforme au cadre réglementaire du Plan Local d'Urbansme, en cours de publication.

La Figure 6. 5 montre les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour le site Cataroux intégrées sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). En haut à gauche, les directives pour le quartier des pistes y sont détaillées. La Figure 6. 6 illustre le schéma représentant la programmation conçue pour ce même quartier. En comparant les deux images, nous constatons une correspondance presque parfaite entre le projet et le PLUi, suggérant une traduction spatiale fidèle du projet.

Alors que le musée payant ouvert en 2009, l'*Aventure Michelin* a attiré plus de 127 000 visiteurs en 2023, la multinationale prévoit l'extension de cette vitrine en intégrant les pistes, une fois réhabilitées par le biais d'une expérience immersive[732]. La candidature, le PLUi et la société privée s'accordent ainsi sur le caractère patrimonial des pistes, les considérant dignes d'intérêt et d'être transmises aux générations futures[733]. Le grand emblème de la candidature clermontoise pour CEC 2028 est signalé par le PLUi comme « bâti patrimonial à valoriser et réinterpréter ». Cependant, une question se pose quant à la chronologie de la rédaction des documents. Quel document a précédé l'autre ? Le projet de Michelin a été rendu public en avril 2024 dans la presse locale tandis que le document du PLUi date de juin 2024. Cela peut laisser supposer que le document cadre ait été rédigé sous l'influence de la volonté de l'entreprise privée.

[732] CAMPO Patrice, « Un nouvel écrin à concevoir pour prolonger l'Aventure Michelin, à Clermont-Ferrand », *La Montagne*, 18 avril 2024.

[733] BOURGEAT Serge et BRAS Catherine, « Patrimonialisation », sur *Géoconfluences* [en ligne], publié le 10 juin 2024.

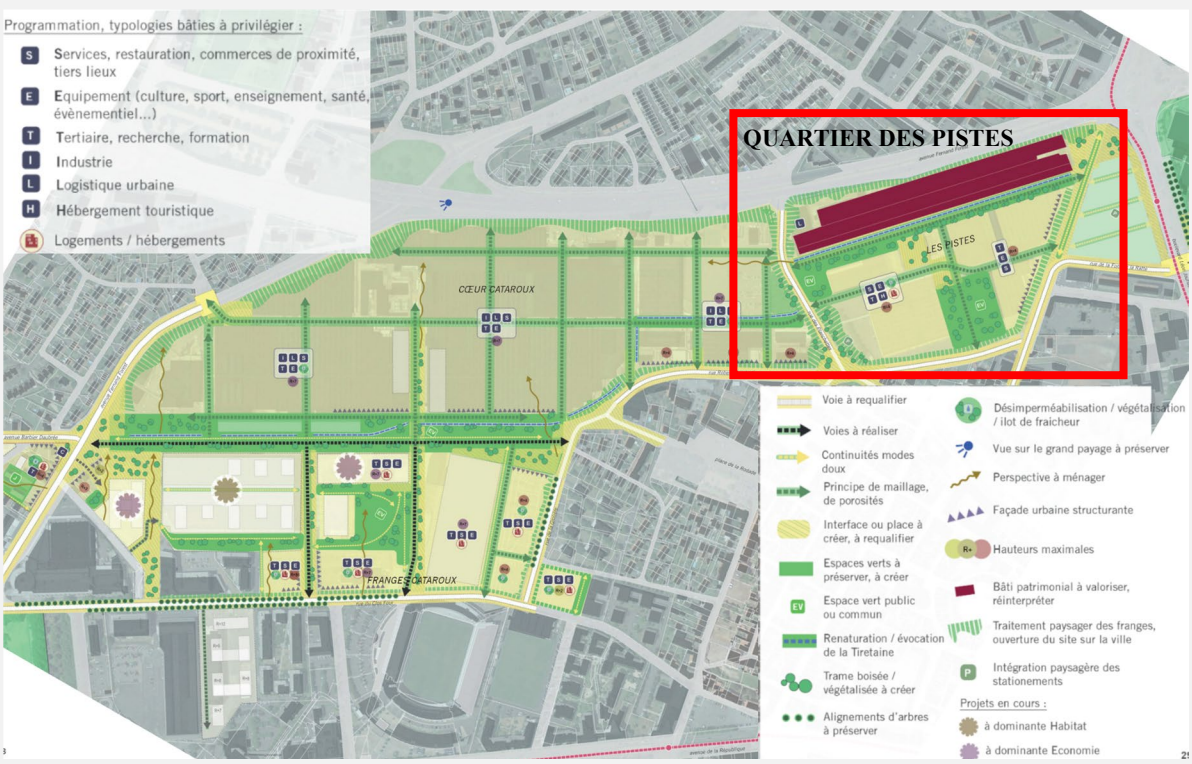

Figure 6. 5 : Orientation d'aménagement et de programmation pour le site Cataroux.

Source : PLUi de la métropole de Clermont-Ferrand, arrêté le 28 juin 2024.

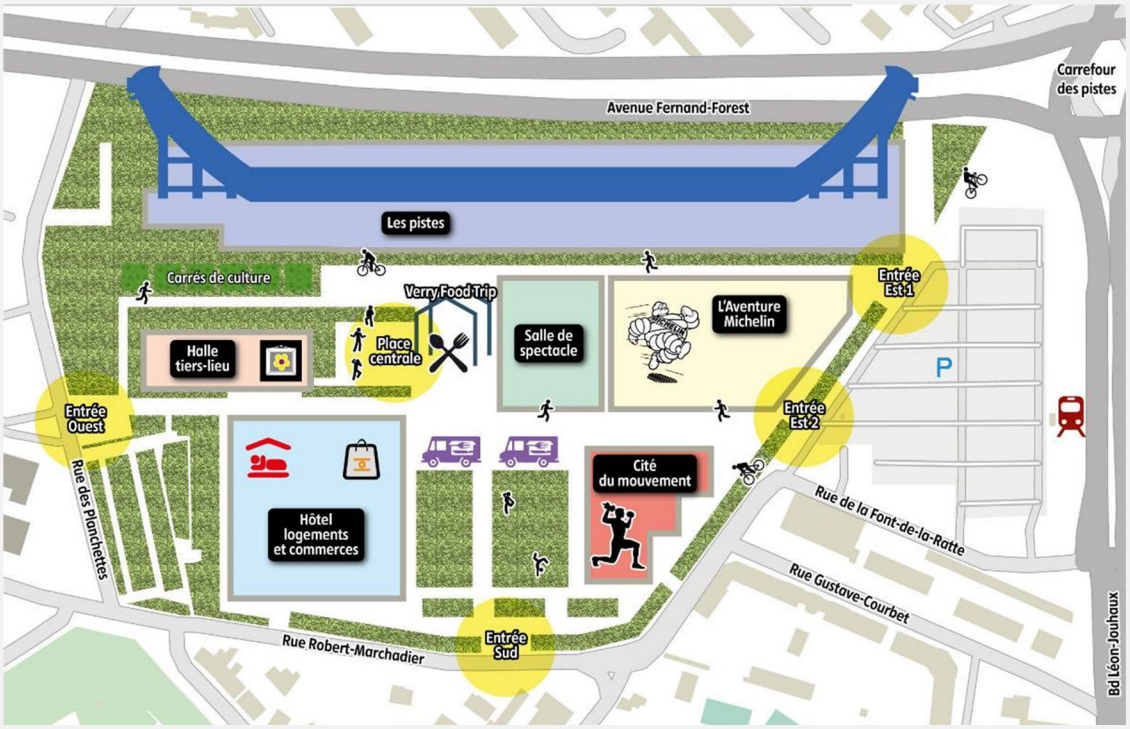

Figure 6. 6 : Schéma d'aménagement du projet du quartier de pistes du site Cataroux.

Source : extrait de l'article « Une nouvelle vie pour le quartier de pistes à partir de 2028, à Clermont-Ferrand » publié par La Montagne le 18 avril 2024.

L'analyse, d'une part, de la candidature autour de la spécificité locale pouvant façonner l'identité clermontoise, et d'autre part, de la volonté de Michelin qui demeure le premier employeur, le premier contribuable et le premier propriétaire foncier de la ville[734] ont révélé le conflit profond exprimant les rapports de pouvoir qui traversent l'ensemble de l'action publique urbaine et informe sur la construction sociale du récit patrimonial du site Cataroux. Alors que la ville utilise ce patrimoine de manière symbolique en refondant profondément l'image véhiculée par le territoire, par le biais de la culture et essaie de profiter de l'argument CEC et du désengagement social de l'entreprise pour accéder à des opportunités foncières, la firme entame une profonde mutation de ses espaces. La candidature clermontoise met en exergue un certain alignement entre le pouvoir public et la société privé dans la mesure où tous les deux cherchent à améliorer l'attractivité de la ville. Le premier chercherait à faire du sol de Michelin une vitrine culturelle attirant des touristes à travers la culture et la patrimonialisation de traces industrielles et l'entreprise aurait transformé sa politique paternaliste en politique de séduction, permettant d'attirer et fidéliser ses salariés via l'épanouissement professionnel et urbain, profitant de la politique d'attractivité[735]. En fait, le groupe industriel se sert de cette volonté publique comme une aubaine pour construire un discours hégémonique changeant la valeur des 40 hectares du site Cataroux, et la réaffectant selon ses propres intérêts.

Le projet de Cataroux marque l'aboutissement du processus de transition postfordiste par la rupture dans la conception locale des espaces urbains, longtemps destinés à la production, ils sont maintenant destinés à convertir la ville en lieu de consommation[736].

Si Amélie Nicolas et Thomas Zanetti voient une évolution vers une certaine convergence d'intérêts entre la municipalité et le groupe industriel[737], celle-ci ne marque pourtant pas vraiment une réflexion commune entre la puissance publique et la firme privée, mais plutôt une continuité dans la maîtrise spatiale d'une partie non-négligeable de la surface de la ville par la firme, malgré une diminution de son emprise. En effet, le projet présenté par

[734] VÉDRINE Corine, « Des espaces disciplinaires aux espaces de jouissance », *Espac. Sociétés*, n° 158, 2014.

[735] *Ibid.*

[736] *Ibid.*

[737] NICOLAS Amélie et ZANETTI Thomas, « Patrimoine et projet urbain », *Espac. Sociétés*, n° 152-153, 2013.

la société, bien qu'allant vers l'attractivité et le développement métropolitain promu par les collectivités, reste un projet fermé sur lui-même, obéissant exclusivement aux intérêts du groupe, sans réel positionnement au sein de la ville et sans réflexion avec le reste des transformations urbaines de Clermont-Ferrand. Toutefois, la candidature et son modeste investissement de la parcelle du site Cataroux, limité à des actions symboliques, révèlent la faible maîtrise du pouvoir municipal dans la reconversion de ce site et soulignent l'accès privilégié à la prise de décision urbaine dont bénéficie l'industriel.

6.2. Miser sur l'internationalisation de la culture pour affronter le déclin berruyer

Bourges 2028 se présente comme une ville à taille humaine offrant un « nouveau modèle sociétal et territorial pour les villes petites et moyennes »[738]. Cette affirmation est utilisée pour se démarquer du reste de villes candidates, en ciblant les territoires les plus affectés par la décroissance urbaine sous toutes ses formes. Bien qu'il existe une réelle différence entre Bourges et le reste de candidats à CEC en 2028, nous défendons l'idée qu'il existe une logique similaire sous-tendant la volonté de restructuration et de mise en tourisme de bâtiments en déshérence, indépendamment de la taille de la ville. Au sein même du groupe appelé villes moyennes et même si nous partageons l'avis du géographe Aurélien Delpirou sur l'hétérogénéité de situations locales au sein de ce type de villes[739], nous démontrerons qu'un certain mimétisme persiste dans la volonté d'amplifier, d'inventer et de découvrir le potentiel touristique de chaque ville, indépendamment de sa position géographique, de son histoire et de son poids démographique[740].

La plupart des auteurs utilisent des données démographiques pour différencier villes grandes, moyennes et petites, mais il existe autant de seuils que d'auteurs et d'organismes

[738] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[739] DELPIROU Aurélien, « Enjeux et écueils de l'action publique dans les villes moyennes en déclin : une comparaison entre Bourges, Moulins et Nevers. », *Géographie Économie Société*, 21, 2019.

[740] FAGNONI Édith, « Tourisme et patrimoine dans l'espace urbain: repenser les cohabitations. », *Bull. Société Géographique Liège*, 2021.

chargés de collecter des données[741]. Bourges se caractérise par un ensemble de dynamiques négatives emblématiques du déclin urbain tel que la perte de population, la paupérisation du centre-ville[742], la progression de la vacance résidentielle et commerciale[743]. La candidature présente un modèle basé sur la culture et l'économie créative comme un moyen d'y remédier.

Même si la littérature scientifique a pu constater les limites de l'économie créative en tant qu'outil de développement, l'engouement des institutions publiques pour la théorie de Richard Florida et l'approche de Charles Landry reste incontestable[744]. La dynamique des industries créatives observée par R. Florida et C. Landry dans des villes de la taille de New York ou Los Angeles possédant de puissantes industries culturelles largement entretenues par des structures de formation de renom et un tissu entrepreneurial très fort n'ont en aucun cas la même masse critique d'un point de vue économique, de marché du travail et d'offre culturelle que la ville de Bourges. Cela n'empêche pas la candidature berruyère d'ambitionner de se convertir en « hub créatif au centre de la France »[745]. Les pouvoirs publics adhèrent à la théorie de Richard Florida selon laquelle le talent attirerait le talent suivant un cercle vertueux. À plusieurs reprises, tant les responsables du dossier que les autorités municipales nous ont exprimé leur conviction quant à l'effervescence suscitée pendant l'année CEC pour faire face par exemple, au désert médical. Le dossier de candidature en témoigne :

> Durant son voyage à Veszprém[746], notre Maire a eu l'opportunité de beaucoup apprendre d'une ville de la même taille que la nôtre. En effet, Veszprém rencontrait beaucoup de difficultés similaires à celles auxquelles Bourges doit faire face, comme la désertification médicale et le manque d'étudiants. Depuis le début de leur année CEC, les inscriptions à l'université ont

[741] DEMAZIÈRE Christophe, « Pourquoi et comment analyser les villes moyennes ? Un potentiel pour la recherche urbaine », publié le 29 janvier 2014.

[742] ARLANDIS Fanny, « À bourges, la désertification du centre-ville affecte l'École nationale supérieure d'art », *Télérama*, 20 janvier 2022.

[743] Les dernières données démographiques de l'INSEE, datant de 2021, ne reflètent pas l'impact de « l'économie de guerre » qui s'est développée en réponse aux récents conflits armés mondiaux. Cette situation a conduit des entreprises comme MBDA et Nexter (KNDS), implantées sur le territoire, à intensifier la production d'armement. Selon les médias locaux, elles recrutent massivement alors qu'elles envisageaient auparavant hésitaient à fermer leurs sites à Bourges.

[744] LIEFOOGHE Christine, « Économie créative et développement des territoires », *Innovations*, n° 31, 2010.

[745] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[746] Capitale Européenne de la Culture en 2023.

> augmenté de 60 %. Là où recruter des médecins pour l'hôpital local était difficile, des candidatures sont à présent refusées[747].

Pour entamer cette transition de ville en décroissance à ville « d'avenir »[748], le dossier explique qu'une « seule maison de la culture ne suffit plus […] et qu'il faut plutôt une ville de la culture ». La ville berrichonne entend s'appuyer sur ses bâtiments existants en suivant la tendance des villes candidates concurrentes. Cependant, au moment du dépôt de la candidature son offre muséale est presque inexistante. La municipalité, face à l'état de délabrement des bâtiments, a choisi de fermer la quasi-totalité de ses musées afin de mener d'importants travaux. Le musée qui abrite les œuvres du peintre Maurice Estève ou l'hôtel Lallement n'ouvriront qu'en 2025. Le musée du Berry restera fermé plusieurs années et il n'est pas certain qu'une partie soit ouverte au public pour l'année 2028[749]. Néanmoins, la candidature ne prévoit pas d'enveloppe financière pour la restructuration de ces équipements et introduit les projets du Tableau 6. 2. Sur celui-ci figurent des projets pour un budget total de 99,8 millions d'euros, dont une grande partie est consacrée à la nouvelle Maison de la Culture, récemment inaugurée. Même si sa construction s'est achevée en 2021, bien avant le dépôt de la candidature, elle revêt une importance symbolique majeure sur laquelle le dossier insiste en la présentant comme « la première Maison que le père fondateur de la culture contemporaine en France, André Malraux, a décidé d'implanter à Bourges[750] ». Ce tableau met aussi en évidence l'importance accordée à la réhabilitation des bâtiments et des friches industrielles.

[747] Le même argument est avancé par le maire de Bourges et le commissaire artistique lors de la soirée de présentation du projet Bourges 2028 à la Maison de la Culture le 16 mars 2024.

[748] En référence au nom du dossier de Bourges 2028, *Territoires d'avenir*.

[749] BENOÎT Michel, « Bourges : le musée Estève rouvre en partie cet été », *Fr. Bleu*, 2 avril 2024.

[750] En 1959, André Malraux, ministre des Affaires culturelles de l'époque, annonce comme objectif la construction avant trois ans d'une maison de la culture par département dans l'objectif de rendre la culture et l'art accessibles au plus large public et dans une ambition de décentralisation culturelle. Le manque de moyens a réduit le nombre et à obliger les collectivités locales mises à contribution à s'appuyer sur les structures déjà existantes ou les projets déjà engagés. Les premières Maisons de la culture ont ainsi ouvert au Havre, à Caen et à Bourges dans un musée, dans un théâtre et dans un palais de congrès respectivement. Malraux a fait de ce projet le socle de sa politique.

PROJET	DESCRIPTION	BUDGET	LIVRAISON
ESPACE PUBLIC			
Liaison douce	Création d'un itinéraire vélos/piétons reliant les équipements culturels (Château d'Eau - Château d'Art et Ancienne et Nouvelle Maison de la Culture) et le centre-ville avec l'Hôtel de Ville et la Cathédrale.	2,5 M€	2024
Place Cujas	Reconvertir un parc de stationnement à ciel ouvert en place pour les habitants.	7,5 M€	2024
RÉHABILITATION BÂTIMENTS			
Hôpital psychiatrique George Sand	Rénovation d'un bâtiment du XIXe siècle de 800 m² au sein de l'hôpital.	3,3 M€	2026
Ancienne Maison de la Culture	Première Maison de la Culture française transformée en Hôtel Communautaire de l'Agglomération Bourges plus	20 M€	2026
Principale médiathèque publique de la Ville de Bourges	Modernisation et extension	12 M€	2026
Hôtel Dieu	Siège du projet. Cité Européenne des Artistes-Melina Mercouri. Centre de services pour artistes et 20 logements.	1,2 M€	2027
FRICHES INDUSTRIELLES			
Friche industrielle d'Axéréal	4000 m² : des espaces de travail, des outils partagés, un restaurant, des logements et des résidences d'artistes avec une orientation exclusive vers les industries culturelles et créatives.	3,5 M€	2027
Friche Mazières	Ancienne centrale électrique (2 500 m²) : espace d'exposition mixte et espace pour les entrepreneurs des mobilités douces.	3,5 M€	2027
NOUVELLES CONSTRUCTIONS			
Nouvelle Maison de la Culture	L'agglomération récupère le bâtiment de l'ancienne	39,3 M€	Livré en 2021
Nouvelle médiathèque	Dans les quartiers nord de Bourges	7 M€	2027

Tableau 6. 2 : Projets prévus par Bourges 2028

Source : Réalisé par Cristina Sánchez-Algarra à partir du dossier de candidature de la phase de sélection.

6.2.1. La recherche de l'équipement phare

Avec l'importance croissante accordée aux principes de développement durable, l'échelle locale et le milieu urbain se sont révélés particulièrement favorables à leur mise en œuvre[751]. Bourges 2028 illustre cette particularité et ambitionne de devenir modèle de CEC en ayant mis en place une stratégie durable avec un schéma directeur qui prévoit la réhabilitation et la restructuration d'un certain nombre de bâtiments et friches tombés à l'abandon. En réalité, même si les préoccupations environnementales sont affichées comme étant prioritaires afin de se singulariser du reste des candidats, les contraintes budgétaires, le planning et le nombre de bâtiments nécessitant d'urgents travaux ont joué un rôle aussi important dans la conception de cette stratégie de réhabilitation. Le maire de la ville témoigne de la difficulté de proposer un lieu suffisamment grand pour accueillir de grandes expositions, tout en reconnaissant l'opportunité que cette contrainte peut malgré tout offrir :

> On est une ville petite, on n'était pas en capacité de proposer au jury un grand espace où on aurait mis 10 000 mètres carrés d'expositions. Le commissaire artistique s'est dit que s'il ne pouvait pas mettre 10 000 mètres carrés dans un seul espace, il divisera sur plusieurs espaces […] Et Bourges étant une ville à taille humaine, qu'on peut parcourir sans s'arrêter en 20 minutes, on a pensé à faire un parcours, une déambulation piétonne dans la ville [en reliant] cinq lieux qu'on a sélectionnés : la Halle au Blé, l'Hôtel Dieu, la Maison de la Culture, le Palais Jacques Cœur et le Château d'Eau.

C'est ainsi que Bourges a imaginé un parcours mettant en lien les espaces suivants : un lieu culturel de 500 m², nommé le Château d'Eau-Château d'Art, des lieux d'exposition regroupant 1 000 m² au sein de la Maison de la Culture, le Pavillon d'Auron (dédié aux foires et aux salons de 5 500 m²), le Palais Jacques Cœur de 4 000 m², la Halle au blé de 3 500 m² (dédié au marché du samedi) et l'Hôtel Dieu de 1 300 m² [752]. À ce propos, le maire explique comment le label fonctionne comme levier pour la réhabilitation des bâtiments existants :

> Le centre-ville de Bourges sera transformé et il y aura des projets qui vont s'accélérer. Par exemple, la Cité Européenne des Artistes va s'installer dans l'Hôtel Dieu qui était à l'abandon. Il y a aussi la Halle au Blé qui deviendra un lieu d'exposition […] Cela veut dire qu'obligatoirement, autour de ce bâtiment, qui va attirer énormément, il y aura des commerces

[751] TOMMASI Chloé et BOYER Anne-Lise, « Notion en débat : la ville durable », *Géoconfluences*, 2018.

[752] L'ensemble totalise environ 15 000m². Le Mucem de Marseille construit pour l'année 2013 se déploie sur 15 700 m².

> supplémentaires. Sur le Château d'Eau-Château d'Art[753] il faudra qu'on travaille aussi. Le pavillon d'Auron[754], qui est dans un état catastrophique, on va devoir le rénover aussi pour les grandes expositions.
>
> Le musée du Berry qu'on a fermé car il est totalement délabré... dont on aimerait à terme que la compétence revienne à l'agglomération. Mes collègues étaient très réticents sur ce sujet, parce que c'est un coût financier supplémentaire. Avec la capitale européenne de la culture, ils sont en train d'accepter. On aurait de toute manière fait la réhabilitation de ce musée, il aurait été un bon musée de province sans le label, mais avec le titre, on est sur un projet beaucoup plus ambitieux. Cela donne de l'ambition au territoire. On est suivis par l'État et par les collectivités. Une vraie dynamique est en train de se mettre en œuvre, qui fera que pour 2028 et pour l'après 2028, on aura transformé la ville. Et tous les projets sont des transformations de l'existant[755].

L'Hôtel Dieu : un équipement phare hospitalier devenu opportunité pour transformer le fardeau patrimonial en patrimoine émotionnel et culturel.

Au début du XVI siècle, des bourgeois et des marchands de la ville financent l'achat des terrains pour la construction de l'Hôtel Dieu, érigé à partir de 1510 dans un quartier détruit par un incendie. Inauguré en 1527, cet édifice de style gothique est conçu pour accueillir les malades indigents, les enfants abandonnés et les nécessiteux[756]. La conception d'espaces et leur hiérarchie en enfilade est justifié par la volonté de permettre aux malades d'assister depuis le lit à l'office religieux. Ainsi, il se compose de trois sections alignées : une chapelle, une salle des malades et une cuisine [voir plan sur la Figure 6. 7]. Plusieurs extensions se succèdent pour augmenter la capacité d'accueil pendant les années de la peste avec la construction en 1628 et 1637 de deux volumes de style Renaissance. Au XIXème siècle, une nouvelle extension de plusieurs volumes, dont le pavillon Cambournac [en jaune sur les images de la Figure 6. 7], voit également le jour. En 1794 la chapelle, d'environ 20 mètres de haut, est divisée en hauteur[757]. En 1937, une nouvelle extension avec des bâtiments en brique achève les constructions.

[753] Désaffecté depuis 1940, il a été entièrement réaménagé par la ville de Bourges en un lieu consacré à la diffusion des Arts Plastiques.

[754] Lieu d'accueil de salons, foires, forums et autres événements.

[755] Voir le 0 sur le fait d'afficher une volonté de transformation de la ville sobre et écologiquement responsable, à travers la réhabilitation de l'existant, sans construire des nouveaux bâtiments.

[756] JENN Jean-Marie, *La construction de l'Hôtel-Dieu de Bourges (1510-1526)*, [s. n.], 1983.

[757] GAUCHERY Paul et GROSSOUVRE A, *Notre vieux Bourges « Hôtel Dieu »*, Desquand & Fils. Bourges, 1980.



Figure 6. 7 : Évolution de la construction de l'ensemble de l'Hôtel Dieu de Bourges.

Source : les photos et l'analyse avec des couleurs a été réalisée par Cristina Sánchez-Algarra à partir de plusieurs sources mentionnées dans le texte.

Clé de lecture : la construction du premier corps du bâti date de 1510-1526. Il était composé exclusivement par une cuisine, la salle des malades et la chapelle (de haut en bas, repéré en rouge). Le berruyer Jean Lejuge est missionné en 1629 pour construire le volume repéré en bleu et en 1638 pour construire celui repéré en violet. L'espace repéré en jaune apparaît dans les plans datant de 1816 et a été démoli au milieu du XXème siècle, après la construction des bâtiments en brique datant de 1937. Une zone plantée reprenant le gabarit du bâtiment démoli a été plantée à sa place. En 1994, au moment où les services hospitaliers déménagent, le centre hospitalier occupe presque l'ensemble de l'îlot. À la fin des années 1990, la mairie récupère l'ensemble, fait démolir les bâtiments considérés à faible valeur patrimoniale et conserve exclusivement les derniers bâtiments en brique et l'ensemble chapelle, cuisine, salle de malades et bâtiments annexes. Les bâtiments démolis donnent lieu à un énorme parking en surface.

L'aspect actuel [voir l'image aérienne de la Figure 6. 7] est le résultat de la démolition des bâtiments du XIXème siècle, adjacents à l'ensemble d'espaces gothiques et Renaissance classés Monuments historiques en 1946, créant ainsi un vaste espace dans la cour entre les volumes classés et les bâtiments en brique. La démolition marque l'aboutissement d'une négociation avec l'architecte des bâtiments de France qui l'accepte en échange de l'installation d'une surface plantée matérialisant la disposition initiale des espaces démolis[758] [en jaune sur les images de la Figure 6. 7].

Les services médicaux quittent le lieu en 1994. Depuis, le site est en friche. Cette situation, la difficulté de trouver un programme adapté et les fonds nécessaires pour sa restauration sont source des tensions au sein de la municipalité. Seules une résidence universitaire, la maison des associations et 63 logements sociaux occupent aujourd'hui la partie des bâtiments en brique de 1937, tandis que les sections les plus anciennes, classées, datant des XVI et XVIIème siècles, restent vides. Plusieurs projets ont été envisagés, sans jamais aboutir. Des visites sont organisées dans le cadre de programmes de valorisation du patrimoine. Les idées d'intégration d'un centre de congrès ou de réhabilitation en patinoire sont vite abandonnées face au coût de restauration. Des opérateurs spécialisés dans la réhabilitation de monuments historiques pour la réalisation de logements de standing s'intéressent également au site sans donner suite. Même un antiquaire visite l'Hôtel Dieu afin de le convertir en maison de brocanteurs sans que les négociations avec la municipalité n'aboutissent.

La construction sociale ou patrimonialisation[759] décidant ce qu'on conserve, ce qu'on démolit et actant la valeur patrimoniale du site se matérialise lors du conseil municipal du 25 juin 1999 qui acte la conservation des volumes en préservant les séparations horizontales, mais en démolissant les séparations verticales [voir les traces du plancher démoli sur la Figure 6. 8]. La valeur patrimoniale actée par l'institution, une transformation lui concédant un usage culturel est envisagé : « […] compte tenu de l'image désormais reconnue de la Ville de Bourges en matière d'accueil de manifestations culturelles, il apparaît indispensable de pouvoir disposer de lieux susceptibles d'accueillir ce type d'animations […] et il a donc été envisagé de procéder

[758] GITTON Philippe, « L'histoire de la rénovation de l'hôtel-Dieu de Bourges », *Hist. Sci. Médicales*, 40, 2006.

[759] BOURGEAT Serge et BRAS Catherine, « Patrimonialisation », sur *Géoconfluences* [en ligne], publié le 10 juin 2024.

aux aménagements suivants : […] la chapelle pourrait être réservée pour l'accueil du public, la salle des malades pour un lieu d'exposition de prestige »[760] [761]. Comme l'explique Maria Gravari-Barbas, il existe une étroite relation entre la patrimonialisation, la mise en tourisme et le financement nécessaire pour la restauration.

Cependant, il faut attendre septembre 2022 pour que l'exposition *Confection/Confession* prenne lieu dans la chapelle de l'Hôtel Dieu [voir les images de l'exposition sur la Figure 6. 8]. L'adjoint au maire chargé de la culture, responsable de la candidature, annonce à ce moment qu'il espère à terme redonner vie à cette chapelle de manière plus pérenne en accueillant une exposition chaque année en expliquant que même si « les finances sont contraintes, la candidature [CEC] pourrait être un levier pour permettre à ces lieux de revivre »[762].

Ainsi la candidature présente enfin une opportunité réalisable de restructuration pour ce monument, aussi convoité que couteux à rénover. Elle prévoit la reconversion de l'équipement hospitalier en Cité européenne des Artistes Melina Mercouri. Le projet mobilise la valeur symbolique et les émotions patrimoniales[763] et prévoit un budget de 1.2 millions d'euros pour retravailler les sols – aujourd'hui en terre battue – et l'installation des systèmes d'électricité et chauffage seront mis en place[764].Cet équipement sera également composé de 20 logements se transformant en « un nouveau genre de centre artistique proposant un accompagnement sur mesure et des services adaptés aux artistes »[765].

[760] GITTON Philippe, *op. cit.*

[761] Délibération du conseil municipal du 25 juin de 1999

[762] BENOÎT Michel, « Bourges : la chapelle de l'Hôtel Dieu exceptionnellement ouverte le temps d'une exposition. », *Fr. Bleu*, 16 septembre 2022.

[763] HEINICH Nathalie, « Esquisse d'une typologie des émotions patrimoniales », in *Émotions patrimoniales*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013.

[764] « Bourges, pour un modèle alternatif et bas carbone », Capitale Européenne de la culture 2028, Radiofrance, 2023.

[765] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

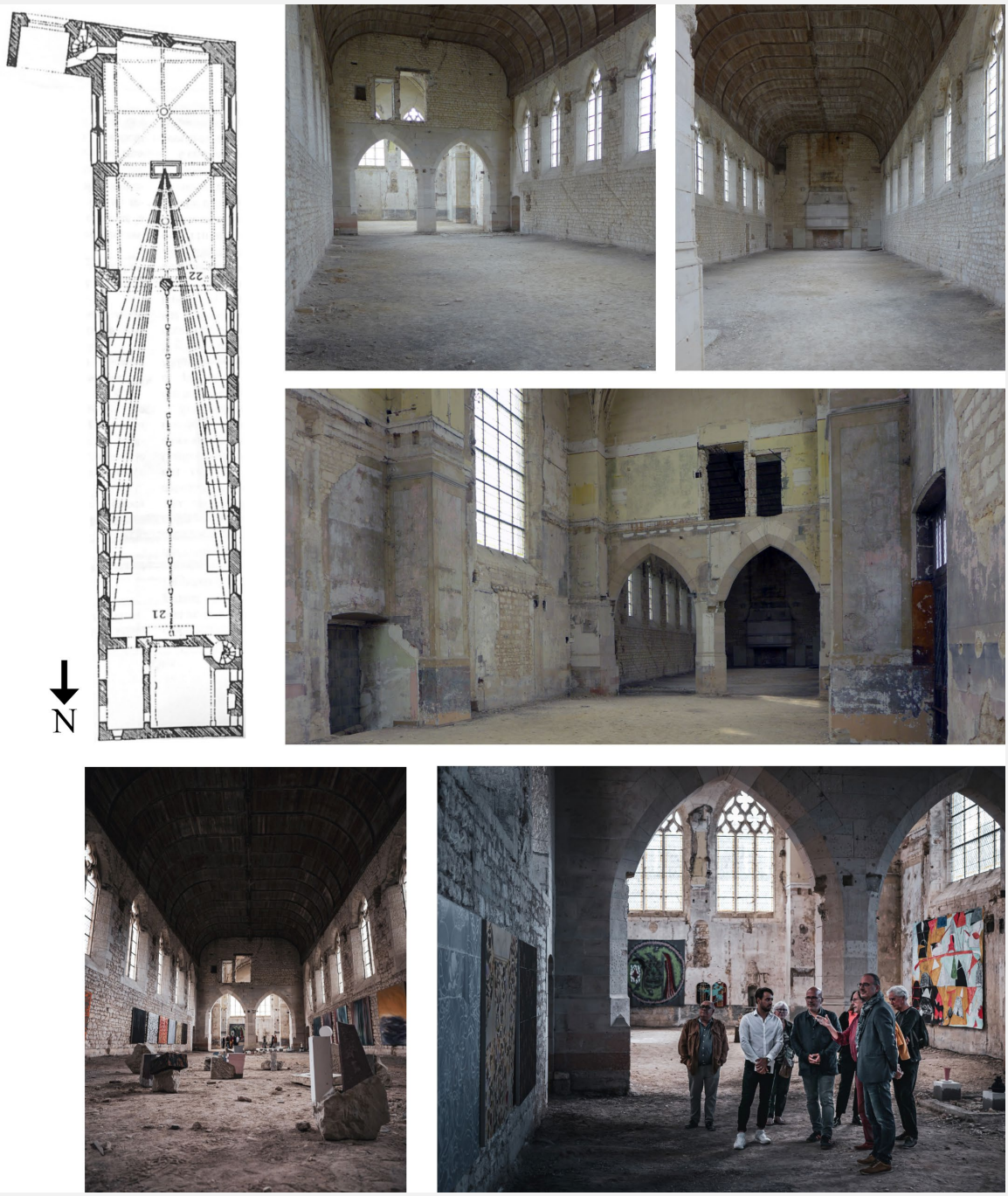

Figure 6. 8 : Intérieur de l'Hôtel Dieu

Source : les photos du volume vide ont été réalisées par Cristina Sánchez-Algarra. Les images dans la partie inférieure correspondent à la visite de presse réalisée par la Mairie de Bourges dans le cadre de l'exposition Confection/Confession en présence du maire Yann Galut, le maire-adjoint délégué à la culture et les artistes Daniel Bambagioni, Nicole Coutois, Mick Texier, Pierre-Yves Canard, Patricia Nobles et Patrick Peltier.

Les volumes de la chapelle et la salle de malades ont été conçus de manière à permettre aux patients d'assister aux offices religieux depuis leur lit. Le plan en haut de l'image illustre cette disposition, tandis que les images adjacentes montrent cette configuration à l'intérieur de l'espace : à gauche, la vue depuis la salle des malades vers la chapelle, et à droite, la perspective inverse, depuis la chapelle vers la salle des malades.

Les traces de plancher visibles sur les murs de l'image centrale illustrent comment la hauteur du volume a été divisée en deux à la fin des années 1790. Ce plancher a été ensuite démoli afin de respecter le volume original.

6.2.2. Régénération par le développement des clusters créatifs.

Comme l'explique Bruno Lusso[766] et l'UNESCO, les concepts d'industries culturelles et d'industries créatives ne sont ni synonymes ni interchangeables, car les industries créatives ne poursuivent pas nécessairement un objectif strictement culturel, ni requièrent un contenu artistique ou patrimonial. L'UNESCO indique que la frontière entre ces deux concepts demeure incertaine et que la notion d'industries créatives pourrait englober celle d'industries culturelles[767]. La candidature berruyère semble s'appuyer sur cette limite diffuse et élargit le domaine des industries créatives (intégrant l'architecture, le design, la publicité, l'artisanat, la mode ou le tourisme culturel) aux industries liées aux mobilités douces. Plus précisément, Bourges 2028 vise à utiliser l'année CEC comme levier pour déclencher une dynamique propice à l'obtention de financements publics, dans le but de transformer des terrains en déshérence, perçus comme des fardeaux par les institutions publiques, en clusters d'innovation dédiés à ce type de mobilités. Le projet mise sur le pouvoir transformateur de la culture pour influencer les comportements des consommateurs et propose d'utiliser sa programmation comme prototype pour une culture décarbonée. Il ambitionne également de servir de laboratoire aux industries susceptibles de s'y installer.

Le siège de la coopérative céréalière Axéréal (ex-Epis-Centre) a été transféré des quartiers nord de Bourges à Olivet (Loiret) en 2014 en laissant un bâtiment de 4 000 m² sur une emprise totale de 30 000 m². Le site a été racheté pour 450 000 euros par l'agglomération Bourges Plus en 2017. La collectivité a imaginé depuis plusieurs projets parmi lesquels figurent le déménagement de l'école des Beaux-Arts située aujourd'hui dans le centre de la ville et l'implantation de ses services communautaires. La friche a fait l'objet d'une concession d'aménagement avec la société publique locale SLAM Berry, depuis aucun projet n'a réellement abouti.

[766] LUSSO Bruno, « Régénération culturelle et développement de clusters créatifs », *Géographie Économie Société*, 17, 2015.

[767] UNESCO, « Politiques pour la créativité. Guide pour le développement des industries culturelles et créatives. », 2012.

Inspiré du modèle de Urban Culture de Oulu 2026[768], l'année capitale 2028 constituera la première échéance d'une réhabilitation qui ambitionne sur 14 ans et avec un budget de 12 millions de reconvertir cette friche urbaine en futur « tremplin de l'économie culturelle de Bourges »[769]. Les premières occupations transitoires arriveront à la fin de l'année 2024 et les premiers locaux seront réhabilités fin 2026. Salles de conférences, espaces de formation et ateliers d'artistes recomposeront ce lieu des années 1970. Le maire témoigne de l'opportunité que suppose la CEC pour ces lieux en déshérence :

> Loin du centre-ville il y a un lieu à l'abandon depuis 10 ans qui s'appelle Axéréal[770] qui a été acheté par l'agglomération. S'il n'y avait pas eu la capitale européenne, ce lieu aurait végété. Avec la capitale européenne, l'agglo va transformer ce lieu pour en faire un lieu sur l'économie culturelle. Les porteurs de la friche Antre Peaux[771] attendaient une troisième tranche de travaux depuis quasiment une dizaine d'années. En deux mois, elle s'est débloquée : on prend en charge et on a des financements pour la troisième tranche de travaux.

De la même manière, Bourges 2028 prévoit un partenariat avec EDF consistant à « la création d'un quartier créatif dédié aux nouvelles mobilités européennes (vélo, voiture, train, le tout propulsé par l'électricité, l'hydrogène ou le biométhane) »[772]. Le maire de Bourges souligne que cette reconversion ne sera possible que si le secteur privé réalise un fort investissement.

Le dossier de candidature a été utilisé pour promouvoir le territoire en opérant un déplacement du regard sur la taille de la ville. Ce potentiel désavantage est retourné pour illustrer la dynamique et les facilités proposées pour l'installation de nouvelles entreprises ainsi que la possibilité d'utiliser le territoire comme lieu de prototypage. L'objectif de la candidature,

[768] Ville finlandaise d'environ 204 000 habitants CEC en 2026.

[769] VILLE Jeanne, « Un futur tiers-lieu culturel à imaginer à Bourges », *Berry Républicain*, 10 juillet 2024.

[770] Voir le 0 sur la transformation du siège de la coopérative céréalière Axéréal (ex-Epis-Centre) transféré des quartiers nord de Bourges à Olivet (Loiret) en 2014 en laissant un bâtiment de 4 000 m² et la transformation de l'Hôtel Dieu.

[771] Composée d'un ensemble de sous-lieux, Antre Peaux est une friche culturelle à caractère associatif accueillant des artistes en résidence, des concerts, des expositions et des spectacles. Le rapport Lextrait lui consacre une fiche d'étude.

[772] VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

selon le dossier, est d'augmenter le PIB global de la ville de 5% grâce à ces nouveaux hubs créatifs.



Figure 6. 9 : Friche Axéréal abandonnée depuis 2014.

Source : *Bourges : un projet pour occuper les anciens locaux d'Axéréal*. France bleu, le 14 mai 2021

Puisque l'expression « industrie créative » est désormais perçue comme un signe de respectabilité[773], la candidature berruyère entend voir qualifier les mobilités douces comme telles et bénéficier d'une part, du coup de projecteur apporté par le label afin d'attirer l'installation de nouvelles industries et d'autre part, de bénéficier des priorités et avantages associés à ce qualificatif. Le terme de « créatif » servirait surtout de produit d'appel.

[773] GREFFE Xavier, « Retour sur les industries culturelles », *Ann. Mines - Réal. Ind.*, Février 2022, 2022.

6.3. Patrimonialiser l'abandon séquanien : capitaliser sur le passé symbolique pour se projeter dans l'avenir culturel

La reconversion des friches en espaces culturels a beaucoup mobilisé la littérature scientifique. Le rapport Lextrait[774] a été un de premiers à se consacrer dans le détail à ce type de projets, montrant la diversité d'expériences sous une forme monographique. Depuis, des nombreux travaux se sont succédés. Les expériences internationales ont été l'objet d'études de chercheurs tel Boris Grésillon qui a étudié les cas berlinois[775] ou Maria Gravari-Barbas qui a étudié le cas de Mylos, en Grèce[776]. Le rôle clé de ces espaces en déshérence dans l'aménagement de villes ont également été le sujet de plusieurs recherches ; à Nantes pour Amélie Nicolas[777] et à Grenoble pour Claude Janin et Lauren Andres[778]. Le mariage entre les friches urbaines et la patrimonialisation sous l'angle de la mise en tourisme à Berlin et Detroit a été décrit par Aude Le Gallou[779]. Tous ces exemples ont une caractéristique commune : il s'agit de projets de restructuration d'un seul site ou d'une seule ville. Nous voudrions contribuer à comprendre cet objet en partant d'une nouvelle perspective. Rouen 2028 a présenté un projet intégrant la restructuration de plusieurs friches sur un territoire très large sous le seul fil conducteur de la Seine. Le point de vue fédérateur assumé par la candidature présente ce sujet sous un nouvel angle.

Selon l'étude « Grande Seine » menée en 2015 par l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPF) et les départements de Seine-Maritime et de l'Eure, plus de 10% des espaces d'activités de la vallée de la Seine étaient en 2015 recensés comme friches, auxquels

[774] LEXTRAIT Fabrice, « Rapport Lextrait », 2001.

[775] GRÉSILLON Boris, « Le Tacheles, histoire d'un "squart" berlinois », *Multitudes*, 2004.

[776] MARIA GRAVARI-BARBAS, « Culture et requalification de friches », *Méditerranée*, 2010.

[777] NICOLAS Amélie, « Des espaces témoins du passé au coeur de la fabrique urbaine. Le traitement des espaces industriels et portuaires dans les pratiques d'aménagement à Nantes. », 2013.

[778] JANIN Claude et ANDRES Lauren, « Les friches », *Ann. Géographie*, n° 663, 2008.

[779] LE GALLOU Aude, « Friches urbaines et patrimonialisation », *L'Observatoire*, N° 61, 2023.

s'ajoutaient 45 sites faisant l'objet de risques importants de cessation d'activité à court terme. Ce recensement ne prend pas en compte les friches portuaires[780].

Afin de faire de cette vacance une opportunité de singularité, la candidature rouennaise imagine deux types d'investissement de certaines de ces friches. Le premier consiste à confier chaque site à une équipe artistique, un festival ou un commissaire pour le déploiement d'une ou plusieurs manifestations créatives où le bâtiment joue le rôle d'hôte artistique :

> La Seine normande abrite tout au long de son cours de nombreuses friches industrielles stigmates d'un passé industriel riche et violent, qui a façonné les paysages à risques du fleuve : textile, papeterie, pétrochimie…*Seine Monumentale* transfigure treize sites pour un voyage de friches en sites industriels, de ports en silos…et ainsi interpeller, comprendre les enjeux de mutations en cours à travers des expériences monumentales immersives (vidéo art, son, lumière…) au sein de sites exceptionnels[781].

Le deuxième vise à utiliser la candidature comme un levier pour la rénovation architecturale et spatiale des bâtiments abandonnés le long de la Seine. Dans cette veine, la candidature rouennaise concentre 32 projets de rénovation [voir le Tableau 6. 3 situés sur le plan de la Figure 6. 10]. Cette volonté illustre bien la relation de nécessité entretenu entre le patrimoine industriel et la friche que le géographe Georges Gay a théorisé[782] et le rapport étroit entre tourisme et patrimoine que Maria Gravari-Barbas définit avec l'affirmation « Le tourisme est une machine à fabriquer du patrimoine »[783]. Sur la trentaine de projets présentés par Rouen 2028, 18 sont des friches industrielles. Pour l'ensemble, il est prévu, en plus de la réhabilitation du/des bâtiment/s, une programmation en lien avec la culture : centre d'art, d'exposition, scène musicale, théâtre et résidence d'artistes. La candidature indique l'année capitale 2028 comme « l'horizon fédérateur » illustrant la volonté d'unifier à travers son récit les projets de restructuration des bâtiments le long de la Seine, sur la région normande. La candidature, en mettant en valeur le patrimoine et formulant une identité industrielle fluviale, pourrait servir à

[780] EPF NORMANDIE, « Recensement des espaces d'activités en friche en Vallée de Seine. Grande Seine. Document de synthèse. », 2015.

[781] VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

[782] GAY Georges, « La place du patrimoine industriel dans les réhabilitations de friches », *Ethnologies*, 42, 2021.

[783] HAMMACHE Sindbad, « Maria Gravari-Barbas : "Le tourisme est une machine à fabriquer du patrimoine" », 14 juillet 2024.

retourner le stigmate d'une région fortement bouleversée par les accidents industriels et soumise aux aléas des ingérences[784] et la volonté des industries[785] se substitant parfois aux pouvoirs publics[786] [787].

[784] CCI NORMANDIE, « Livre Blanc. Douze propositions des acteurs du monde économique pour la mise en oeuvre du "Zéro Artificialisation Nette". Concilier développement économique et sobriété foncière. », 2023.

[785] À la suite de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, les acteurs économiques normands ont remis au président de la région Hervé Morin leur livre de doléances avec « Douze propositions pour la mise en place du ZAN ». Parmi ces propositions pour atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, les acteurs demandent à être associés à la gouvernance sur la planification territoriale.

[786] CHEERY-PELLAT Béatrice, « L'installation de Ferrero dans l'Eure définitivement enterrée », *Actu.fr*, 3 avril 2023.

[787] Le groupe industriel Ferrero voulait déménager son site logistique du Grand-Quevilly (Seine-Maritime) à Criquebeuf-sur-Seine (Eure), à proximité de l'autoroute A13, nécessitant des travaux sur l'échangeur avec l'A13, souvent engorgé. Les acteurs locaux expliquent comment l'arrivée de cette nouvelle entreprise leur a permis de négocier avec le département de l'Eure et la Société des autoroutes Paris-Normandie afin de financer les travaux pour la désengorger. Le projet Ferrero est finalement stoppé par les tribunaux car ils ont estimé qu'il porte atteinte aux espèces d'animaux en danger présentes sur le site sans pour autant aucune garantie sur la création d'emplois. Toujours dans la perspective de déménager et agrandir ses locaux, l'entreprise poursuit son projet à Cléon (Seine-Maritime).



L'horizon fédérateur de l'année 2028 consolide l'ambition de toutes les collectivités dans leurs projets de réhabilitation à vocation culturelle, de sites emblématiques de leur patrimoine, notamment industriel. Nombre de ces projets contribueront à la programmation des Portes, à notre Archipel, etc. Une cinquantaine de projets d'intérêt ont été répertoriés. Nous en présentons ici une trentaine.

Source : Dossier de candidature Rouen 2028, phase de sélection, novembre 2023

Ville		Bâtiment	Réhabilitation	Nouveau Programme	Budget	Livraison
Le Havre	1	Espace André Graillot	Terminal Ferry	Centre d'art contemporain	5 M €	2026
	2	Halle aux poissons	Reconstruction 1950 Unesco	Tiers-lieu culturel environnemental	4 M €	2025
	3	Grand cap Mont-Gaillard	Centre commercial 1970	Annexe scène nationale	1.8 M €	2026
Honfleur	4	Chantier de la Mora	Bâtiment industrialo-portuaire XIXème siècle	Chantier naval scénographié, du bateau de Guillaume le Conquérant	8 M €	2024
	5	La Cidrerie	Cidrerie XIXème	Résidence d'artistes, expos, scène musique théâtre	3.5 M €	2023
Quillebeuf-sur-Seine	7	Ferme de Sainte-Opportune La mare	Corps de ferme XVIIIème	Tourisme culturel et éducation à l'environnement	3.1 M €	2028
	8	Palais de Justice	Tribunal XIXème siècle	Micro-folie, musée numérique, CIAP	2.5 M €	2025
Rives-en-Seine		Friche Desgénétais	Usine textile fin XIXème	Musée du textile, réindustrialisation de la filière lin, école hôtelière	7.5 M €	2027
		Juliobona, Cité antique sur la Seine	Théâtre antique	Musée -centre européen de recherche et de conservation archéologique	10 M €	2028
Jumièges	10	Maison Grandchamp de Jumièges	Lieu de villégiature de Maurice Leblanc	Maison d'écrivain dédiée à Maurice Leblanc	2 M €	2026
Barentin	12	Friche Badin	Filature 1870	Tiers-lieu culturel, parc urbain, cinéma	42 M €	2026
Duclair	11	École de garçons	École de garçon 1830	Tiers-lieu culturel, micro-folie et pôle graphisme	4.2 M €	2028
Malaunay	13	Parc Grassin-Delyle	Site industriel textile XIXème	Parc urbain. Expositions et spectacle vivant.	3.7 M €	2028
Maromme	14	Maison Pellisier	Manufacture de poudre à canon	Centre d'art contemporain	0.3 M €	2025
Rouen	15	Chai à vin	Lieu de stockage	Art contemporain	11 M €	2028
	16	Friche Béthencourt	Hangars portuaires fin XIXème	Tiers -lieu culturel	29 M €	2026
	17	Pôle Beauvoisine	Musée XIXème	Nouveau pôle muséal	65 M €	2028
	18	Abbatiale Saint-Ouen	Abbatiale bénédictine XIVème	Restauration édifice	17 M €	2026
	19	Église Saint-Paul	Église XIXème	Espace arts visuels et musiques électroniques	1.8 M €	2027
	20	Maison des Confluences	Locaux de VNF XXème	Maison des Confluences et antenne du FRAC	7.4 M €	2028
	21	Océade	Piscine	Espace arts urbains-skatepark	15 M €	2028
Sotteville	22	Ateliers ferroviaires	Ateliers ferroviaires	Musée du rail	8 M €	2030
Caudebec	23	Tissage de Caudebec	Usine textile 1861	École spécialisée dans les arts graphiques animes	3.8 M €	2021
Poses	24	Manoir de Colmont	Manoir XVème	Tiers-lieu culturel	5.5 M €	2026
Pont-Saint-Pierre	25	Friche Levavasseur	Usine textile	Mise en valeur	4 M €	2026
Louviers	26	Carré Saint-Cyr	Chapelle XIIIème	Lieu d'exposition et de vente	5.4 M €	2023
	27	Maison du Vélo	Usine mercerie	Maison du Vélo	2.4 M €	2024
Les Andelys	28	Tiers-lieu des Andelys	Caserne pompiers (reconstr.)	Tiers-lieu, médiathèque, école de musique	6 M €	2027
	29	Château Gaillard	Château médiéval	Mise en tourisme, interprétation	10 M €	2028
Gaillon	30	Château Gaillon	Château renaissance	Centre de congrès, conservatoire	63 M €	2026
Vernon	31	Maison Bonnard	Maison du peintre Bonnard	Maison d'artiste	4 M €	2027
	32	Friche Fonderie	Fonderie-papeterie	Parc urbain et cinéma	7 M €	2025

Tableau 6. 3 : 32 projets de réhabilitation à vocation culturelle de Rouen 2028

Source : dossier de candidature de la ville de Rouen, phase de sélection

Clé de lecture : les projets en bleu signalent la réhabilitation d'une friche industrielle.

Afin d'alimenter son dossier et de renforcer son récit territorial, la métropole rouennaise a identifié 12 sites en s'appuyant sur deux éléments clés : la Seine et le patrimoine industriel. Ces sites, parmi lesquels figurent l'école duclairoise et la Halte Saint-Éloi du Trait, ont été identifiés d'intérêt métropolitain[788]. Pendant la période de construction de la candidature le moindre détail devient un élément de communication, puisque cela permet de faire parler de la candidature. La presse locale a ainsi baptisé cette action métropolitaine de manière symbolique comme *Les douze travaux de la culture*[789] [voir Figure 6. 11]. Cependant, cette déclaration ne constitue pas un réel engagement, mais une possibilité qui s'ouvre pour l'intercommunalité afin de pouvoir s'occuper de futurs projets ou même de la gestion de certains équipements. Au moment de cette déclaration, la plupart des projets sont lancés ou imaginés de longue date. Pour d'autres, comme le Chai à vin et l'église Saint-Paul, elle constitue une opportunité pour les porteurs de projets qui se battent en vain depuis très longtemps afin d'avoir les financements nécessaires pour leurs réhabilitation respectives. L'éventuelle labellisation promet des financements à la clé pour la réalisation de ces projets.

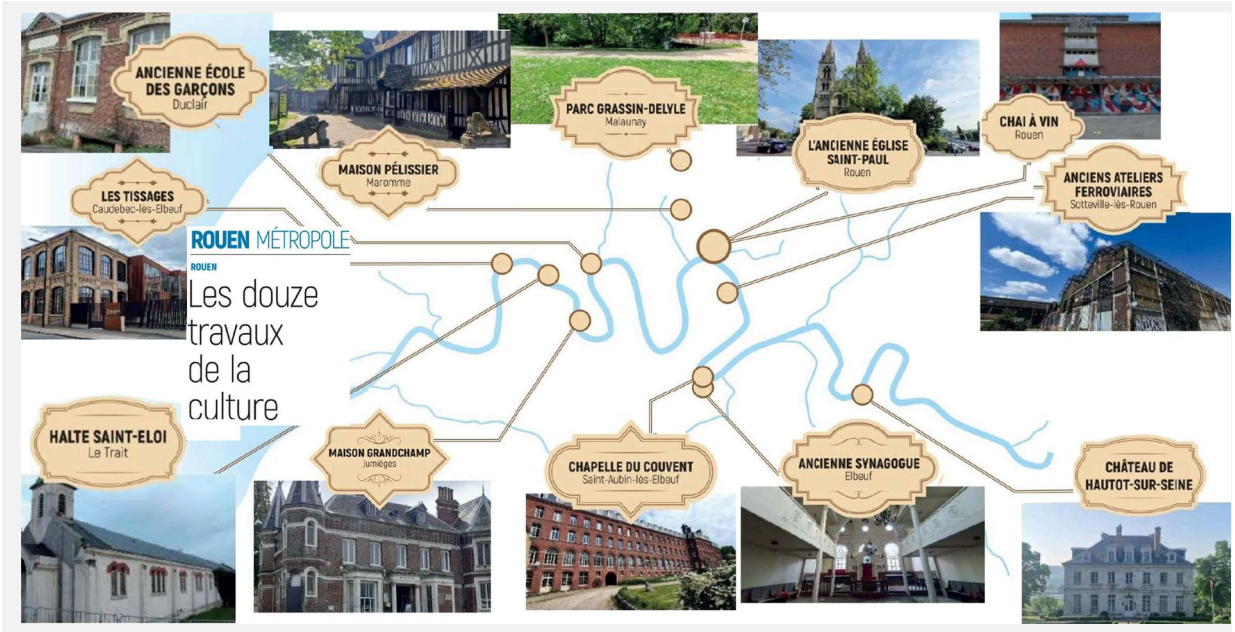

Figure 6. 11 : Les douze sites déclarés d'intérêt métropolitain par la Métropole de Rouen

Source : Extrait de l'article de Paris-Normandie « Les douze travaux de la culture »

[788] Délibération du conseil métropolitain du 22 mai 2023.

[789] BRUET Céline, « Les douze travaux de la culture », *Paris Normandie*, 22 mai 2023.

Après avoir présenté, dans une première partie, l'ensemble de projets de restructuration de friches de la candidature rouennaise, nous étudierons deux cas concrets : l'ancienne école de garçons de Duclair et la Halte Saint-Éloi du Trait. L'objectif est de comprendre comment la candidature se sert des initiatives locales pour donner de la cohérence au récit séquanien et comment les initiatives locales profitent de la dynamique initiée par la candidature pour mener leurs projets. Nous intéresser à leurs genèses nous permet de discuter l'hypothèse centrale de ce chapitre : à savoir que les villes candidates – convoquant les arguments environnementaux – rejettent certains standards de la politique culturelle[790] tel que la construction de grands équipements, mais en utilisent d'autres comme la requalification culturelle de friches industrielles. Nous défendons aussi l'idée que les petites villes, bien que comptant sur beaucoup moins de ressources, se comportent selon une logique d'attractivité, comme les grandes métropoles.

6.3.1. Les petites villes d'aujourd'hui se rêvent en grandes villes de demain

En 2020, les communes de Duclair et Le Trait, soutenues par la métropole rouennaise, ont déposé leur candidature conjointe au programme *Petites Villes de Demain*. Le dispositif gouvernemental de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui vient conforter d'autres dispositifs de restructuration urbaine comme *Action cœur de ville* ou *Centres-bourgs* poursuit un double objectif : accompagner la revitalisation urbaine de villes dont les centres sont souvent paupérisés ou totalement abandonnés et favoriser le maintien de services publics dans des contextes territoriaux où les problèmes sociaux, tels que le vieillissement, la pauvreté ou l'accès à l'emploi et la formation sont exacerbés[791]. Dans la même lignée, ces communes voisines à l'extrémité ouest du territoire de la métropole rouennaise, signent en 2023 une convention cadre d'opérations de revitalisation du territoire (ORT) dans le but de développer leur bassin de vie et d'entretenir leurs activités de manière collaborative. Concrètement, cela concerne 20 actions à Duclair et 30 au Trait qui sont présentées dans « une

[790] GUILLON Vincent, « Mouvements tectoniques dans les politiques culturelles des villes », *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

[791] SIBERTIN-BLANC Mariette, « La vie culturelle dans les petites villes » [en ligne], *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

logique de collaboration et non de compétitivité » (Entretien avec le maire du Trait, juillet 2024).

Parmi les projets figurent la réhabilitation de la Halte Saint-Éloi à Duclair et la restauration de l'ancienne école de garçons à Duclair. Bien que s'inscrivant dans la continuité des initiatives de réhabilitation de friches amorcées dès les années 1980, ces deux projets apportent des aspects singuliers. Il ne s'agit pas de lieux industriels mués en marqueur touristique hors des sentiers battus[792], ils ne sont pas au cœur d'un grand projet de renouvellement urbain d'une grande ville comme à Nantes[793], ni se sont institutionalisés après une période de veille alternative[794]. Il ne s'agit pas non plus de la reconversion d'un espace productif au cœur d'une métropole[795]. Au contraire, il s'agit de sites abandonnés sans lien direct avec les espaces productifs, situés dans des petites villes[796], sans pression foncière, avec un certain nombre de problèmes démographiques[797], mis en lumière par la candidature rouennaise. Notre analyse est complémentaire des travaux qui étudient les impacts scalaires et temporels de ces « greffes culturelles »[798] car notre recherche s'arrête avec le chantier de réhabilitation, puisque notre intérêt ne porte pas sur les impacts, mais sur la genèse des projets afin de décrypter leur insertion et leur rôle dans la candidature au label CEC 2028, les ambitions architecturales et urbaines et la manière dont les collectivités ambitionnent de réécrire l'histoire de ces lieux hérités.

[792] LE GALLOU Aude, « Friches urbaines et patrimonialisation », *L'Observatoire*, N° 61, 2023.

[793] NICOLAS Amélie, « Des espaces témoins du passé au coeur de la fabrique urbaine. Le traitement des espaces industriels et portuaires dans les pratiques d'aménagement à Nantes. », 2013.

[794] ANDRES Lauren et GRÉSILLON Boris, « Les figures de la friche dans les villes culturelles et créatives », *L'Espace Géographique*, Tome 40, 2011.

[795] GRÉSILLON Boris, « La reconversion d'un espace productif au cœur d'une métropole », *Rives Méditerranéennes*, 38, 2011.

[796] Le Trait comptait 4 780 habitants en 2021 et Duclair 4 020 selon l'INSEE.

[797] Duclair enregistre une variation annuelle moyenne de -0.8% de 2015 à 2021 selon l'INSEE. En 2021, Le Trait a une médiane du revenu de 20 610 euros, tandis que l'INSEE élève le niveau de vie médian de la population française à 24 330 annuels.

[798] MARIA GRAVARI-BARBAS, « Culture et requalification de friches », *Méditerranée*, 2010.

L'ancienne école de garçons de Duclair est située sur le coteau est de la vallée de l'Austreberthe[799], à cinq minutes à pied du centre-ville, de la mairie et du théâtre. Le site est entouré par deux axes routiers : au nord-ouest, la rue Victor Hugo, une route départementale et au sud-est, une voie locale desservant cette école, la Maison de la Jeunesse et de la Culture ainsi que les écoles maternelle et élémentaire de la ville. Le bâtiment est positionné selon un axe nord-ouest/sud-est sur le périmètre de l'ancienne parcelle, laissant place à une cour arborée qui a ensuite été investie par un centre médico-social et plusieurs zones de stationnement.

Le bâtiment est composé de deux corps : l'espace d'habitation sur la partie la plus au nord et la zone d'école, sur la partie plus au sud. L'ensemble a été construit au XIXème siècle en briques manufacturées et mortier de chaux. Sa surface globale existante est de 662 m2.



Figure 6. 12 : Implantation de l'ancienne école de garçons de Duclair.

Source : Documents annexes du marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et extension du bâtiment en tiers-lieu culture.

Clé de lecture : en vert, la parcelle initiale. En rouge la parcelle projet. Les images montrent à plusieurs moments depuis sa construction l'adressage du bâtiment vers la cour arborée jusqu'à l'état actuel où la parcelle a été investi par le centre médico-social et envahit par de zones de stationnement.

[799] Rivière de la Seine-Maritime, affluent direct de la Seine.

Nous retraçons ici la genèse de ce projet : de la volonté politique, au démarrage du chantier en passant par l'inscription dans la démarche de la candidature au label CEC. Notre radiographie spatiotemporelle rend compte des hésitations, des difficultés et surtout établit une série d'étapes communes aux deux friches. Nous démontrerons que trouver une solution pour recycler ces infrastructures en déshérence, en légitimant leur préservation par des arguments économiques ou sociaux[800], devient prioritaire sur le reste des enjeux (architecturaux, urbains…). Cela induit des réponses architecturales qui, même si elles préservent les éléments les plus visibles de l'héritage, produisent des traductions formelles déconnectées de la conception originale du bâtiment. La démarche de conservation patrimoniale peut être détournée pour justifier la transformation d'une friche en équipement culturel, réécrivant en profondeur son contenu symbolique. L'ensemble des extraits ici présents fait partie de nos échanges avec les services de la mairie duclairois et notamment, le service culturel.

Temps 0 : création d'un service culturel municipal.

Le service culturel municipal de Duclair se détache en 2020 de celui de communication après l'arrivée de l'actuel maire Jean Delalandre (divers droite), en 2014. Les agents de la mairie, proches du maire, nous expliquent que l'émancipation de ce service est la conséquence d'une prise de conscience du rôle que ce service joue au sein de la politique d'attractivité. À l'arrivée de l'édile à la tête de la municipalité, son équipe conçoit quelques activités culturelles modestes : des expositions en bord de Seine et des petites manifestations, niveau amateur, dans le hall de la mairie. Comme certains agents municipaux nous l'expliquent, la reconversion de l'ancienne école apparaît très tôt comme le « projet du mandat de monsieur le maire » [801].

Temps 1 : hésitation, prise de conscience et évacuation des lieux.

Après son abandon, cette école vit une période de veille où la municipalité réalise un entretien minimal afin de la garder hors d'eau. Pendant ce laps de temps, le contenu et la programmation sont diffus et hésitants entre l'appropriation citoyenne du monde associatif et l'investissement institutionnel. La municipalité tente plusieurs expériences de réappropriation

[800] GAY Georges, « La place du patrimoine industriel dans les réhabilitations de friches », *Ethnologies*, 42, 2021.

[801] Entretien avec les services culturels de la mairie de Duclair, juin 2024.

en se rapprochant de plusieurs établissements. Tel est le cas de l'ESADHaR, l'école de beaux-arts de Rouen-Le Havre, qui investit en 2021 le lieu pour une exposition d'illustrations graphiques affichée sur les murs du bâtiment[802].

Ce bâtiment était à l'abandon, mais pendant ce temps d'hésitation, une certaine vie associative prend place. Une de premières étapes a ainsi consisté à supprimer toute activité à l'intérieur de manière à pouvoir disposer des locaux pour entreprendre une nouvelle écriture. Les représentants de la municipalité témoignent ainsi du dernier acteur qui a occupé la friche :

> Le bâtiment est abandonné dans les années 90. Mais une association locale de peinture reste jusqu'en 2021, mais ce n'est pas idéal d'avoir une seule association dans un bâtiment qui fait 660 mètres carrés.

Temps 2 : « étoffer la programmation »[803].

La conception de la réhabilitation de cette friche se déroule dans une logique inversée. Alors que l'analyse des besoins et l'élaboration de la programmation visant à garantir « la qualité d'un projet dans tous ses aspects symboliques, d'usages, techniques, d'exécution, économiques, d'intégration urbaine et environnementale »[804] précèdent logiquement la conception spatiale du projet, ici, ce processus se révèle moins rigoureux. Comme en témoignage l'exemple suivant, dans cette petite ville[805], la réhabilitation s'effectue selon une démarche inverse : le volume existe, et c'est ensuite que les services municipaux cherchent à y insérer une programmation.

> Mais que met-on réellement dedans ? On ne savait pas encore. Il y avait des idées. Pour garder le label du conservatoire, il a besoin d'un espace de danse répondant aux normes, on pourrait donc lui faire une place. On sait très bien qu'on n'est pas le musée de Beaux-Arts de Rouen, mais on a cette capacité à accueillir des artistes en résidence. Un lieu qualitatif pour les

[802] RÉDACTION, « Duclair. Exposition à l'ancienne école: un bon point pour les artistes. », *Courr. Cauchois*, 10 novembre 2021.

[803] Nous avons repris littéralement l'expression que les services de la mairie ont utilisé lors de nos échanges.

[804] GERBER Caroline, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, LOMBARD François *et al.*, « Programmation architecturale et urbaine: vers une recomposition des pratiques? », *Urbanisme*, 2004.

[805] La grille communale de densité de l'INSEE, en vigueur au 1er janvier 2024, qui classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire, place Duclair et Le Trait au niveau 5 sur 7 de densité. Celle signifie qu'elles sont considérées comme des communes rurales, plus précisément dans la catégorie des bourgs ruraux.

> résidences peut aussi être dédié dans l'ancienne école. Et puis, un lieu d'exposition peut également l'accompagner. La ville a adhéré au dispositif micro-folie[806], on peut aussi lui trouver une place. On a étoffé la programmation au fur-et-à-mesure.

La recherche de contenu programmatique, de signification, de fonctionnement et l'ambition d'ériger comme lieu phare la friche dépassent la surface disponible du bâtiment existant. Une extension doublant la surface totale est donc envisagée.

Finalement, la programmation définie comprend : l'école de musique et de danse (antenne du conservatoire du Val de Seine), la Micro-Folie (installée depuis septembre 2022 au théâtre de Duclair, une bibliothèque pour tous, un atelier de peinture, un pôle graphisme conçu comme « véritable moteur de l'identité et du rayonnement possible de l'équipement » et un espace de convivialité sous la forme d'un petit lieu de restauration/salon de thé.

Temps 3 : repérer les marqueurs d'héritage

La municipalité se fait accompagner d'un architecte afin de repérer les éléments symboliques pouvant être conservés lors d'une potentielle réhabilitation. Les services de la mairie témoignent de comment la réflexion se limite aux éléments de façade :

> Notre architecte-programmiste nous a proposé de respecter la façade, de conserver le clocher, de conserver aussi la devanture où s'écrit « École des garçons ». Mais on aurait pu tout raser, c'était pas du tout le but. L'objectif était de conserver le maximum. En tout cas, à l'extérieur, au niveau de la façade. Les habitants et habitantes de Duclair sont très attachés à ce bâtiment.

Temps 4 : réfléchir au rôle urbain…

La réflexion sur le rôle urbain se déclenche après la configuration de la programmation. Elle est caractérisée par l'absence de planification avec des idées qui ont l'air de surgir

[806] Le projet micro-folie est un dispositif culturel de proximité porté par le Ministère de la Culture ouvert aux collectivités territoriales en France et aux réseaux de l'Institut Français et de l'Alliance française, partout dans le monde. Il est coordonné par La Villette en lien avec 12 établissements nationaux parmi lesquels figurent le centre Pompidou, le château de Versailles et le musée du Louvre. Les collectivités peuvent ainsi solliciter l'accès via des musées numériques aux collections constituées par les établissements partenaires.

spontanément, guidées par l'intuition plutôt que par une logique urbaine rigoureuse fondée sur des études préalables. La réhabilitation de l'école joue le rôle de fil conducteur.

> M. le maire se dit que le théâtre est en centre-ville, mais qu'il ne faut pas qu'on se restreigne à avoir une ville qui est centralisée uniquement sur son centre historique. Il faudrait donc que ce tiers-lieu ne soit pas excentré. En même temps, la MJC[807] a besoin d'un nouveau local. Le bâtiment utilisé par le trésor public, en face de l'école, est laissé à l'abandon : c'est l'occasion de réhabiliter ! Et juste à côté de la future MJC, il y a aussi une crèche ouverte depuis peu, sur un système d'habitation intergénérationnelle. Donc, au fur et à mesure, on a concrétisé l'objectif du quartier : il faut qu'il soit pour l'enfance, la jeunesse et la culture.

Cette réponse illustre bien la conviction au sein des équipes municipales que la transformation de la friche aura inévitablement un effet, se propageant comme une « tache d'huile »[808] sur l'environnement proche. La commune croit au pouvoir de la concentration d'activités culturelles sur un lien symbolique pour créer une nouvelle centralité.

Temps 5 : …et au rôle supracommunal. Mise en scène de la réappropriation urbaine.

Les annexes du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la friche précisent que l'équipement doit « attirer et développer l'attrait des artistes et des touristes pour la commune » contribuant ainsi au rayonnement de la ville et de ses alentours. Les services municipaux justifient la décision de déménager le conservatoire à cet endroit par son statut de conservatoire intercommunal, renforçant ainsi sa vocation à devenir un pôle d'envergure d'ordre supracommunal.

> On sait très bien que si on fait une programmation culturelle avec des territoires qui sont quand même ruraux et assez proches et qu'on ne se met pas d'accord, on part tout de suite sur de la compétition, en tout cas, sur la répétition d'informations. On s'encourage quand même à se rencontrer et à échanger sur ce qui est fait ou ce qu'on va dire. Et donc, chaque année, une à deux fois par an, on se rencontre et on voit un peu quelle est la programmation du côté de Le Trait et quelle est la programmation du côté Duclair. L'idée, c'est de développer cela aussi avec Barentin[809]. C'est pour ça que le tiers-lieu intéressait la métropole parce qu'on répond à une demande à l'échelle supracommunale.

[807] Maison des Jeunes et de la Culture.

[808] MARIA GRAVARI-BARBAS, « Culture et requalification de friches », *Méditerranée*, 2010.

[809] Commune située dans le département de la Seine-Maritime, en dehors du périmètre de la métropole rouennaise.

Ce témoignage d'un agent de la mairie s'accorde avec la vision de la chercheuse Mariette Sibertin-Blanc qui explique que les petites villes auraient échappé à l'injonction à la créativité qu'ont connu les métropoles et s'inscriraient dans une logique coopérative car prisonnières de la contrainte budgétaire[810]. Nous nuançons ces propos, car même s'il existe une coopération entre communes pour accéder à divers dispositifs de soutien, une dynamique d'imitation des grandes villes persiste. Les petites villes, à l'instar des grandes, s'efforcent de capitaliser sur des équipements phares des programmations uniques pour attirer le tourisme dans une logique de compétition. Cela pourrait se traduire par une uniformisation de l'offre à quelques kilomètres de distance comme en témoigne le dispositif Micro-Folie[811] : installée dans les locaux de l'école de Duclair se retrouvera également dans la Halte Saint-Éloi du Trait.

En communiquant largement, même sur les détails les plus anodins, la municipalité cherche à prouver son engagement, à rassurer les habitants sur l'avancement de travaux et à renforcer le lien entre les citoyens et ce bâtiment en s'appuyant sur un récit patrimonial qui se



Figure 6. 13 : Démarrage de travaux de réhabilitation de l'école de garçons de Duclair.

Source : extrait de l'article publié par le journal *Tendance Ouest* le 4 novembre 2019.

Clé de lecture : le maire de Duclair, Jean Delalandre, au centre, à droite, pose avec les entrepreneurs ayant participé à la rénovation de la toiture.

[810] SIBERTIN-BLANC Mariette, « La vie culturelle dans les petites villes » [en ligne], *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

[811] L'installation d'une Micro-folie implique non seulement un investissement financier, mais aussi la rémunération d'un médiateur, l'adhésion à un réseau, et la soumission d'un dossier en réponse à un appel à projets. Une fois lauréate, la commune peut alors solliciter une subvention de l'État. Les municipalités perçoivent ce processus comme une véritable démarche de labellisation.

construit au-fur-et-à-mesure. Les travaux de réfection de la couverture servent ainsi à la municipalité pour communiquer autour de cette opération[812].

Temps 6 : rechercher des partenariats et s'inscrire dans la candidature Rouen 2028

L'ancien directeur général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), Yves Le Breton, explique que les politiques favorisant les métropoles et les effets de concentration ont négligé les petites villes et que l'État a imaginé des programmes cherchant la redynamisation de ces cas particuliers éclipsés par les grandes métropoles[813] [814]. Cependant, même si le niveau de développement du paysage culturel de ces communes se déploie dans un large éventail de possibilités, un invariant partagé persiste : elles n'ont pas l'envergure de ressources – ni humaines, ni financières – à laquelle peuvent prétendre les métropoles. En conséquence, elles ne peuvent pas proposer une grande diversité en matière d'équipements[815] et sont obligées de faire appel à tout système ou dispositif (étatique ou pas) pouvant déclencher des soutiens économiques ou humains.

Parmi ces dispositifs, nous retrouvons *Petites Villes de Demain*, et la candidature au label CEC 2028. Comme les services municipaux nous l'expliquent, ils ont avancé l'argument d'un rééquilibrage territorial au sein de la métropole pour s'inscrire dans la candidature :

> On dépend quand même d'autres institutions. Le dispositif *Petites Villes de Demain* permet aussi d'appuyer des demandes de subventions
>
> Monsieur le maire avait cette envie aussi de pouvoir intégrer la candidature. On a très vite demandé un échange avec Thomas Malgras[816], qui s'en occupait, pour lui dire : « Vous voulez

[812] DURAND-GRATIAN Pierre, « L'école des garçons bientôt un lieu de culture. », *Tend. Ouest*, 4 novembre 2019.

[813] LE BRETON Yves, « Quel avenir pour les centres-villes ? », *Constructif*, N° 63, 2022.

[814] Nous avons choisi cette référence à cause de son analyse concernant le manque de moyens dans les petites villes qui s'explique en partie comme conséquence de l'absorption métropolitaine. Yves Le Breton conduit un argumentaire en faveur de ces dispositifs, réussis d'après lui, essayant de faire un rééquilibrage territorial. Notre travail ne mesure pas la réussite ou la défaite de ces dispositifs, mais l'opportunité d'inscrire ces projets dans le cadre d'une candidature au label CEC.

[815] SIBERTIN-BLANC Mariette, « La vie culturelle dans les petites villes » [en ligne], *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

[816] Secrétaire général de l'équipe de candidature.

> faire une candidature axée sur le long de la Seine ? Duclair est avec Le Trait la dernière ville de la métropole[817]. Elle est sur la Seine. Elle a une œuvre d'art qui vient d'être installée[818], qui parle des risques d'inondation de la Seine. On fait des expositions en bord de Seine, il y a le bac[819] et on a un projet de tiers-lieu culturel ». On a insisté en lui expliquant que « c'est bien de ne pas avoir que des projets sur Rouen. Vous avez ici un projet qui est à l'extérieur, tout au bout de la métropole ». D'un point de vue politique, même institutionnel, cela démontre que la métropole est accessible, et sur tout le territoire.

La déclaration de 12 sites comme étant d'intérêt métropolitain au moment de l'élaboration de la candidature a permis de valider le financement d'études portant sur leurs reconversions, même si la ville n'a pas obtenu le titre escompté. Pour Duclair, la métropole finance les études pour réaliser un état de lieux des pratiques dans des tiers-lieux, évaluer le modèle économique/juridique possible (incluant les horaires d'ouverture et la tarification) et, pour trouver le futur exploitant de l'espace de convivialité[820].

L'analyse de la genèse de ce projet met en exergue un long processus de maturation, marqué par des hésitations et l'élaboration d'une programmation *ad hoc*. Ce projet, bien que s'appuyant sur les traces visibles de l'héritage architectural, efface délibérément la hiérarchie de ses façades et redéfinit entièrement l'implantation, l'adressage du bâtiment et le fonctionnement d'origine. En conservant uniquement les éléments les plus emblématiques (son clocheton et les façades), il vise à ancrer cette nouvelle structure culturelle dans la mémoire collective tout en transformant radicalement l'identité du lieu, en en conservant les traces en tant que l'*atrezzo*.

[817] Le Trait et Duclair sont situés à l'extrémité ouest du périmètre métropolitain.

[818] L'œuvre « Amplitude » conçue par les plasticiens *Les Nouveaux Voisins*, est installée sur les quais de Seine, à proximité du bac et a comme objectif de sensibiliser les visiteurs aux risques de crues.

[819] Les bacs de Seine sont des bateaux qui effectuent un service public de traversée du fleuve entre Rouen et Le Havre. Ils ont été pendant très longtemps le seul moyen de franchir la Seine entre Rouen et l'estuaire. Une hauteur libre d'au moins 50 mètres était nécessaire pour permettre aux navires de haute mer de se rendre jusqu'au port de Rouen. Le premier pont sur le fleuve date de 1959, le pont de Tancarville.

[820] Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché sous forme d'accord cadre pour la prestation de conseil et d'accompagnement d'études relatives à des tiers-lieux communaux, rédigé également par les services de la Métropole grâce à son engagement dans le cadre de la candidature.



Figure 6. 14 : Projet de réhabilitation et extension de l'ancienne école de Duclair.

Source : Agence d'architecture ACAU

Clé de lecture : l'ancien pignon à l'extrémité de l'école devient une façade principale sur la rue Victor Hugo au nord-ouest



Figure 6. 15 : État actuel de l'ancienne école de garçons de Duclair

Source : Sauf l'image en haut en gauche provenant du Journal de Duclair, les photographies ont été réalisées par Cristina Sánchez-Algarra.

Clé de lecture : Les images du haut montrent la façade principale de ce bâtiment, actuellement à l'abandon. Les images du milieu montrent la distribution originale de couloir périmétral donnant accès aux salles de cours (au milieu, à droite). Le projet prévoit l'abattement de toutes les cloisons à l'intérieur de manière à laisser un espace totalement libre. La façade arrière (en bas, à droite) qui servait à éclairer les salles de cours servira pour réaliser la transition avec l'extension qui se réalisera sur la parcelle vacante (en bas, à gauche).

6.3.2. Empiler patrimonialisation et défis environnementaux

Le petit village rural du Trait se transforme en cité industrielle et portuaire au moment de l'ouverture des chantiers navals pendant la Première Guerre mondiale. En 1972, l'industrialisation fait doubler la population, qui atteint 6 000 habitants. Aujourd'hui, le développement économique repose en grand partie sur les zones d'activités industrielles créées dans les années 1970, où des entreprises comme FlexiFrance[821] et Sanofi[822] emploient jusqu'à 3 000 salariés, qui se rendent quotidiennement sur ces zones voisines des aires naturelles protégées. Le maire du Trait et les services de la mairie soulignent les enjeux d'attractivité et de distinction territoriale de cette commune, où le nombre de salariés y travaillant rivalise avec celui des habitants recensés :

> On n'est pas un pôle étudiant. On n'a pas de renouvellement de population qui se fait relativement vite. Il n'y pas de lycée, on s'arrête au collège. Par contre, on a une grosse zone économique avec un pôle d'attractivité économique assez important. On double pratiquement la population tous les jours avec les entrées sur les entreprises. Donc, il s'agit de donner envie aussi à ces gens-là de rester. Soit de rester, soit de parler en bien de la ville pour qu'on ait effectivement un flux entrant, un flux migratoire positif sur le territoire. Il y a 2 millions d'euros par an qui ne sont pas captés par les commerces. Il y a du potentiel. Il y a plein d'aspects sur cette commune qui ne sont pas valorisés : la richesse patrimoniale, la cité jardin, 115 hectares labellisées en zone Natura 2 000[823], la voie verte, ouverte depuis 4 ans. Il y a vraiment un travail sur tous ces aspects d'attractivité d'identité, qu'il faut véhiculer de manière positive à l'intérieur, mais surtout à l'extérieur. (Entretien avec les services de la mairie et le maire du Trait, juillet 2024)

Afin de se doter d'une stratégie d'attractivité et de singularité et en suivant les pas des métropoles[824] et d'autres petites villes, comme le cas duclairois, la mairie a souhaité se procurer un plan d'action culturel. La première étape a consisté à élaborer une politique culturelle et aménager ses services de manière à avoir des effectifs humains pouvant se consacrer sur cette

[821] 1 000 collaborateurs de cette filiale du Groupe Technip sont présents sur le site du Trait. Elle produit les conduites flexibles destinées à l'extraction du pétrole et de gaz à une grande distance des côtes, dans des eaux profondes. Source : https://www.rouennormandyinvest.com/actualites/flexi-france-usine-de-lannee-2010/

[822] Le site de Sanofi au Trait accueille plus de 1 000 collaborateurs. Il est spécialisé dans la production de médicaments et vaccins sous forme de seringues. Source : https://www.sanofi.fr/fr/notre-entreprise/nos-sites-en-france/le-site-de-production-de-le-trait

[823] Le réseau Natura 200 intègre des aires naturelles protégées définies par les États membres de l'Union Européenne à partir d'un diagnostique sur les habitats et les espèces menacées.

[824] GUILLON Vincent, « Mouvements tectoniques dans les politiques culturelles des villes », *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

partie. À partir de ce moment, la commune atteint le deuxième stade[825] du développement culturel identifié par Mariette Sibertin-Blanc[826], qui le décrit comme la montée en puissance de la professionnalisation, avec un équipement moteur[827].

Le manque de ressources humaines et financières a encouragé ces communes à saisir toutes les opportunités proposées notamment par l'État[828] dans la perspective de palier le déséquilibre territorial causé par l'hyperconcentration des fonctions sur les métropoles[829]. C'est ainsi que Le Trait s'est associé à Duclair pour faire partie du programme *Petites Villes de Demain.* De la même manière, cette commune a voulu profiter de la dynamique de la construction de la candidature Rouen 2028.

Ainsi, la Halte Saint-Éloi, qui joue le rôle d'équipement phare du Trait, a été déclaré d'intérêt métropolitain lors de la réunion du conseil de cette collectivité du 22 mai 2023. Le bâtiment a été construit en 1931 et agrandi en 1954 et 1966 afin de permettre aux habitants de la cité-jardin voisine d'assister aux célébrations religieuses. À la demande de la municipalité, cette chapelle a été désacralisée en 2022 et son nom a été choisi par les habitants en référence à l'ancienne gare ferroviaire qui se retrouvait à proximité et qui faisait partie du trajet de la ligne Caudebec-Barentin. La restructuration de ce bâtiment est érigée en projet phare par l'équipe municipale, comme en témoigne, par exemple, la couverture du bulletin municipal où l'image du projet est mise en avant [voir Figure 6. 16].

[825] Selon Mariette Sibertin-Blanc, une étude qualitative menée dans les années 2000 a permis d'identifier trois étapes dans le développement culturel des petites villes : d'abord, l'élargissement de l'action culturelle au-delà de la lecture publique et de la valorisation du patrimoine ; ensuite, une professionnalisation croissante, souvent soutenue par un équipement phare comme un théâtre ou un conservatoire ; enfin, un soutien à la création artistique, accompagné d'un développement urbain transversal, comme l'intégration de l'art dans l'espace public.

[826] LEFEBVRE A et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les politiques culturelles des petites villes, Association de Petites Villes de France.*, Dexia éditions, 2006.

[827] SIBERTIN-BLANC Mariette, « La vie culturelle dans les petites villes » [en ligne], *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

[828] Nous nous référons notamment aux programmes : Action cœur de ville, Centres-bourgs ou Petites Villes de Demain

[829] BOUVART Coline, FROCRAIN Philippe, GERVAIS Émilien *et al.*, « Les villes moyennes, un pilier durable de l'aménagement du territoire ? », *Note Anal.*, n° 107, 2022.



Figure 6. 16 : Une du bulletin municipal du Trait

Source : bulletin municipal, numéro 199, décembre 2023

Clé de lecture : la municipalité a fait de la réhabilitation de la Halte Saint-Éloi son projet phare de l'actuel mandat. L'image est mise en avant sur la une. La végétation ajoutée cache derrière l'entrée qui a été imaginée sur la façade latérale. L'aspect de cette image est ainsi très proche de l'image originale de la chapelle.

Dans le cas de cette rénovation, nous défendons l'idée que la mise en valeur du patrimoine repose sur une reconstruction entièrement nouvelle qui ne conserve que quelques éléments emblématiques. La mise en place d'une politique culturelle, imprégnée d'une obsession patrimoniale partagée par les acteurs de l'aménagement, combinée aux impératifs du présent (qu'ils soient programmatiques ou environnementaux), peuvent se traduire par des choix formels qui, recréant à l'identique, conservent uniquement des éléments symboliques pour préserver le lien avec l'histoire du lieu. La candidature rouennaise a servi pour la mise en lumière de ces projets lors de la période de rédaction du dossier et pour enclencher ensuite des financements auprès de la métropole, porteuse de la candidature.

Ce bâtiment occupe une position stratégique pour la candidature de Rouen 2028. Situé au pied d'un tronçon de l'ancienne voie ferrée, il est implanté sur le bord de la voie verte reliant Duclair et Le Trait, elle-même intégrée au parcours de la Seine à Vélo[830]. En outre, Le Trait borde la Seine. La volonté de restructuration et de conservation du patrimoine combinée à sa position stratégique, ainsi que son inscription dans la nouvelle politique culturelle de la commune, font de la Halte Saint-Éloi un site aligné parfaitement avec le récit de la candidature. Son inscription à la dynamique CEC a permis à la municipalité du Trait de débloquer le soutien financier métropolitain pour financer les études sélectionnant un tiers extérieur s'occupant de la gestion et de la programmation de l'équipement[831].

Comme dans le cas duclairois, pour la Halte Saint-Éloi qui constituera le nouveau tiers-lieu du Trait, il est décidé de préserver certains éléments emblématiques, sélectionnés pour leur grande valeur symbolique et leur témoignage du passé. Ainsi, la croix de faîtage qui couronne l'espace servant de narthex, le clocher et la charpente en bois en forme de coque de bateau [voir l'image de l'intérieur sur la Figure 6. 16] qui soutient le toit, sont conservés en tant que témoignages tangibles de l'histoire du bâtiment.

[830] Voir le chapitre référé aux déplacements et notamment la partie qui analyse cette véloroute mis en lumière par Rouen 2028.

[831] Cahier des Clauses Techniques Particulières de l'accord-cadre d'études pour la prestation de conseil et d'accompagnement des études relatives à des tiers-lieux communaux (Duclair et Le Trait) rédigé et publié par la métropole rouennaise en avril 2024. La sélection de la ville labellisée CEC a eu lieu en décembre 2023.

Le lieu est néanmoins réinvesti par les impératifs du présent, notamment les préoccupations environnementales et les dépenses liées aux charges d'énergie des bâtiments publics[832]. Le projet prévoit l'installation de plaques solaires sur le toit et l'isolation du volume. Or, la structure porteuse originale étant insuffisante pour supporter les nouvelles charges, une structure métallique a été rajoutée au-dessus de l'ancienne charpente. Pour l'installer, des murs en parpaings ont remplacé les anciens murs. La chapelle a été de cette manière presque entièrement démolie et reconstruite à l'identique en reconstituant aussi les entrées de lumière latérales. Les images de la Figure 6. 16 montrent l'état d'origine, l'étaiement de la charpente à l'intérieur et la démolition des façades. La surélévation comme conséquence de l'épaisseur d'isolant et le rajout de la charpente métallique sont visibles sur la dernière image de la même figure. La finition de la façade est prévue pour effacer toute trace d'extension. Pour ce projet, les façades, comme le reste des éléments conservés, sont les éléments porteurs d'émotion[833].



Figure 6. 17 : Entrée du tiers-lieu de la Halte Saint-Éloi

Source : image réalisée par Cristina Sánchez-Algarra

Clé de lecture : sur l'image nous pouvons observer le tronçon de voie ferrée conservé qui longe exclusivement la façade latérale devenue façade principale du tiers-lieu avec l'ajout du SAS vitré.

[832] Lors du conseil municipal d'avril 2023, le budget primitif 2023 est adopté. Il est marqué par la forte hausse des charges de l'énergie. Il est cité comme exemple, l'augmentation de la partie consacrée à la facture énergétique qui représentait 13% des dépenses générales en 2021, 25% en 2022 et 35% en 2023.

[833] HEINICH Nathalie, « Esquisse d'une typologie des émotions patrimoniales », in *Émotions patrimoniales*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013.



Figure 6. 18 : Chantier de réhabilitation de la Halte St Eloi

Source : En haut à gauche, letrait.fr ; à droite, Paris-Normandie le 16/01/2024. Le reste réalisé par Cristina Sánchez-Algarra.

Clé de lecture : l'image en haut à gauche montre l'étaiement de la charpente avant la démolition des murs. Les images au milieu montrent le corps ajouté pour s'adapter aux besoins programmatiques. En bas, à gauche, la charpente conservée. L'image en bas, à droite montre la surépaisseur qui a été nécessaire afin de recréer une charpente par-dessus de celle conservée afin de pouvoir réaliser une isolation performante et permettre l'installation de panneaux solaires.

L'élaboration du programme a suivi un parcours similaire d'hésitations rencontrées comme dans le cas duclairois. Ce tiers-lieu accueillera une salle d'exposition et une salle de conférence/multimédia intégrant le dispositif d'exposition numérique Micro-folie dont l'adhésion est arrivée quand le projet de rénovation était déjà formulé. La configuration d'origine, avec une entrée sur la façade principale menant directement au vaisseau unique de la chapelle, ne répondait pas aux besoins de cette nouvelle programmation, nécessitant un espace d'accueil et de distribution. La logique initiale a été complètement bouleversée par le déplacement de l'entrée sur la façade latérale avec l'ajout d'un auvent [voir Figure 6. 19], transformant profondément le volume et ses proportions. L'accès se fait maintenant à partir de la façade latérale située sur l'ancien tronçon de voie ferroviaire et sur la voie verte. Un hall central divise le programme en deux. D'un côté se trouve la salle multimédia et de l'autre côté la salle d'expositions.

De cette restructuration, il résulte une patrimonialisation en trompe-l'œil[834] : une réinterprétation des lieux à partir de la conservation de certains éléments et la mise en place d'une programmation vague qui a l'avantage de pouvoir s'installer dans des espaces protéiformes, mais qui nécessite toutefois le réaménagement des entrées de circulations et de la hiérarchie des espaces. C'est l'imbrication de plusieurs enjeux qui produit cette réponse architecturale qui ambitionne de participer à la reformulation de l'identité du lieu en connexion avec son passé.

[834] GAY Georges, « La place du patrimoine industriel dans les réhabilitations de friches », *Ethnologies*, 42, 2021.

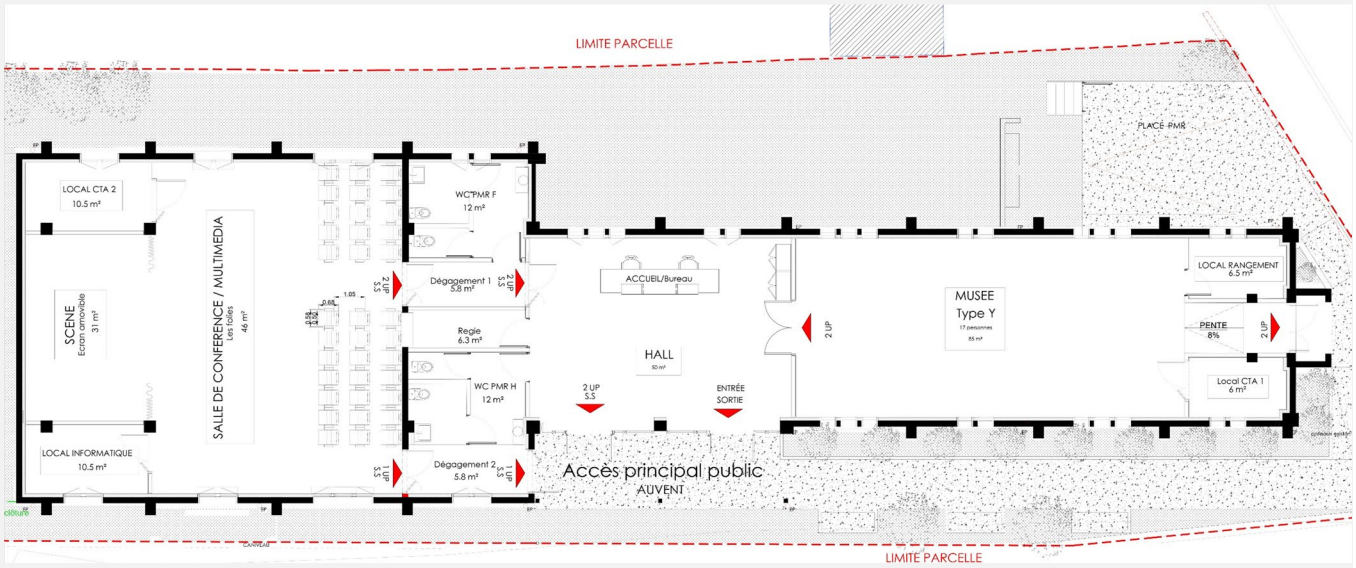

Figure 6. 19 : Vue en plan du projet de réhabilitation de la Halte St Éloi, le Trait.

Source : Annexe du marché d'études relatives à des tiers-lieux. Métropole de Rouen

Clé de lecture : Afin de s'adapter au programme, l'ancienne entrée à l'extrémité a été déplacée sur le côté du bâtiment, au milieu du volume.

Conclusion : Des ruines patrimonialisées par la candidature durable

Les villes candidates, indépendamment de leur taille, sont sommées de se doter d'incontournables atouts dont les règles ont été fixées par la course à l'internationalisation et la mise en tourisme. Devant la nécessité de développer de nouvelles stratégies écoresponsables, elles ont développé un nouvel esprit non bâtisseur dont le mot d'ordre est de réhabiliter d'anciens bâtiments. Cette stratégie passe par la rédaction d'une candidature qui réinvestit des spécificités locales afin d'obtenir une reconnaissance globale. La candidature se construit dans l'espoir de procurer au territoire un avantage concurrentiel en vue de capter les investissements du capitalisme cognitif via le développement de programmes culturels d'envergure contextualisés dans des projets de réhabilitation spécifiques. Le mantra de la transition écologique qui s'est emparé des politiques culturelles[835] opère un déplacement de regard sur

[835] GUILLON Vincent, « Mouvements tectoniques dans les politiques culturelles des villes », *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

l'investissement en nouvelles infrastructures dont la réhabilitation et la transformation des bâtiments en déshérence, longtemps considérés comme fardeaux, seraient sa principale manifestation.

Au-delà de la sobriété foncière, il n'est pas vraiment prouvé que la réhabilitation d'un bâtiment soit moins énergivore que la construction du même bâtiment à partir d'une parcelle vide. Or, les villes candidates avancent comme argument la réduction de l'artificialisation de sols et la sobriété énergétique pour entreprendre des travaux de reconversion des friches industrielles et bâtiments délabrés. Cependant, ce mot d'ordre environnemental, confronté à l'épaisseur hétérogène de villes candidates a des traductions socio-spatiales différenciées.

Le processus de patrimonialisation d'une histoire locale, comme celle de Michelin à Clermont-Ferrand, mis en lumière par la candidature, illustre la symbiose qui s'établit entre l'acteur privé et les collectivités publiques. Tandis que le groupe privé transforme l'espace de production en lieu de consommation et incubateur de sociétés pouvant transformer le produit au cœur de sa production, la puissance publique intègre ce patrimoine dans son projet d'aménagement urbain, prétendant ainsi s'inscrire dans les dynamiques globales où les politiques d'attractivité ont un rôle croissant[836]. Néanmoins, l'acteur privé, principal contribuable de la municipalité, demeure maître de l'espace, en tant que propriétaire et investisseur majoritaire, et devient acteur multifonctionnel (promoteur immobilier, culturel…). L'espace privé, aménagé en partie grâce aux fonds publics, devient un puissant support de communication de la firme, une affaire rentable sur le plan immobilier, un lieu de formation pour les salariés et une monnaie d'échange stratégique pour influencer les décisions urbaines. À la lumière de ce constat, il est opportun de s'interroger sur l'alignement de volontés que certains chercheurs entendent voir dans ce processus de patrimonialisation. Il appelle plutôt à un basculement de la relation de symbiose vers un parasitisme au profit du groupe industriel, profitant de la situation sous la menace permanente d'abandonner le site de 40 hectares à proximité du centre-ville.

[836] NICOLAS Amélie et ZANETTI Thomas, « Patrimoine et projet urbain », *Espac. Sociétés*, n° 152-153, 2013.

Tout en rejetant certains standards de la politique culturelle très populaires comme le syndrome du très grand équipement ou les startarchictectures[837] et malgré l'absence du tissu économique des grandes métropoles, la candidature de la ville de Bourges s'inscrit dans la requalification culturelle de friches industrielles et dans le développement des clusters créatifs opérant un rééchelonnement des théories et des modèles internationaux de la ville créative. Affichée comme une responsabilité environnementale, la candidature berruyère met en place une stratégie visant à relier plusieurs de ses bâtiments aujourd'hui délabrés. La saturation budgétaire, qui a conduit la ville à la fermeture de plusieurs de ces musées, retrouverait grâce à la labellisation un nouvel élan et l'argument pour faire entrer l'action publique dans un plan de restructuration de plusieurs de ses édifices pour lesquels il est très difficile de trouver le budget, la programmation et/ou le porteur, malgré le fait qu'ils sont convoités depuis longtemps.

Dans le cas rouennais, la juxtaposition de la patrimonialisation et de la promotion d'une offre culturelle peut s'avérer comme un véritable outil de projet d'aménagement urbain, dès lors qu'elles fournissent un récit sur la singularité de l'histoire renforçant un lien commun, la Seine. En proclamant d'une part la valeur des friches à travers un discours hégémonique construit grâce à la candidature et l'unicité que peut apporter le fleuve, et d'autre part, en la réorientant selon des enjeux qui dépassent les simples besoins urbains, le discours de la candidature procède à la manipulation du passé – en effaçant les traces du déclin industriel – et au contrôle du présent – en minimisant le traumatisme des accidents industriels liés aux nouvelles activités économiques.

La volonté de respecter et conserver des éléments patrimoniaux superposée à l'injonction environnementale peut se traduire par la formalisation d'espaces où la seule conservation de certains éléments ayant perdu leur rôle architectural (porteur, fonctionnel, spatial) participe et transforme le patrimoine en vecteur de justification de l'action publique et de promotion distinctive du territoire[838]. La volonté politique visant à transformer par la culture les traces historiques en réponse symbolique est d'autant prioritaire que la genèse du projet est

[837] GUILLON Vincent, *op. cit.*

[838] GRAVARI-BARBAS Maria, « Politiques publiques en matière de patrimoine et de tourisme », *L'Observatoire*, N° 61, 2023.

traversée par des contradictions, des hésitations, des intuitions et des idées imprévues qui peuvent provoquer une réponse architecturale bouleversant la conception spatiale d'origine.

Les petites villes qui n'ont pas l'envergure des ressources ni financières ni humaines à laquelle peuvent prétendre les métropoles[839] participent aussi à l'engouement des communes souhaitant enclencher « une dynamique de métropolisation pour se projeter dans l'essor de ce capitalisme cognitif » qui se manifeste à travers un certain nombre de « standards de politique culturelle très répandus »[840]. Manquant de ressources, elles font appel à divers dispositifs afin d'enclencher à la fois des financements, et les dynamiques nécessaires à l'aboutissement de leurs projets. Le récit territorial de Rouen 2028 a ainsi ouvert la possibilité à des territoires éloignés de la ville-centre, qui ont saisi l'occasion pour réclamer un équilibre des ressources. Dans cette perspective, l'inscription dans la dynamique de la candidature devient un pivot des stratégies de développement de ces communes.

[839] SIBERTIN-BLANC Mariette, « La vie culturelle dans les petites villes » [en ligne], *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

[840] GUILLON Vincent, *op. cit.*

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'effet whaouh : une thèse à la croisée des intérêts scientifiques, professionnels et personnels.

J'ai étudié à l'École d'Architecture en Espagne quelques années après l'inauguration du musée Guggenheim de Bilbao. C'était l'époque où le système académique s'étonnait autant de l'histrionisme de la proposition de Gehry que du choix de l'emplacement sur un méandre de l'embouchure du fleuve. Bilbao commençait à se faire une place internationale après s'être vue reléguée par les Jeux Olympiques de Barcelone et l'Exposition Universelle de Séville, en 1992. Je me suis retrouvée 20 ans plus tard face à l'équipe municipale d'une ville de 4 000 habitants lors d'un concours d'architecture pour la transformation d'une ruine industrielle en équipement culturel où la proposition de mon agence d'architecture est classée deuxième car notre projet n'est pas suffisamment *whaouh*. J'ai mis un certain temps à comprendre que le maire en question rêvait pour sa ville d'une *starachitecture*. Quelle n'a pas été ma surprise de découvrir que la littérature scientifique avait théorisé *l'effet Guggenheim* comme processus de transformation par la culture d'une zone industrielle jusqu'à redorer l'image de la ville en question. Nous pouvons concéder à cette thèse le mérite de signaler un décalage entre les études qui se sont épuisées à prouver les effets négatifs de l'investissement massif sur un seul secteur, tel que le culturel[841] et l'obstination des pouvoirs publics de voir leur ville se positionner sur les cartes touristiques grâce à des projets comme celui de l'architecte américain. Ni l'Université Polytechnique de Madrid, ni l'École de la Villette de Paris ne m'ont formée dans le domaine des politiques publiques ou de l'économie urbaine. Pourtant, je réalise des projets qui ambitionnent de changer des quartiers entiers. Ce travail m'a permis de mieux comprendre d'un point de vue systémique la réflexion menée par les autorités publiques avant que de répondre à un concours. C'est ainsi que cette recherche répond à la fois à des questions scientifiques, personnelles et professionnelles. Ne nous trompons pas, formuler rapidement une réponse spatiale et formelle pouvant assumer le rôle social qui nous incombe aux architectes et

[841] BOUBA-OLGA Olivier et GROSSETTI Michel, « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? », 2018.

urbanistes s'avère toujours une gageure puisque nous arrivons toujours, comme cette thèse l'a montré, à la fin de la chaîne de décisions. Je suis maintenant mieux armée pour argumenter mes propositions.

La candidature, outil d'analyse

Afin de mieux comprendre les orientations de l'action publique en termes d'aménagement, nous nous sommes intéressées à la construction de l'image prospective d'une ville pour emporter le titre de Capitale Européenne de la Culture, à la nécessité d'élaborer un récit prétendu consensuel, à la construction politique autour de celui-ci et, *in fine*, aux projets envisagés pour emporter le titre et pour préparer la ville à l'événement de l'année capitale. Dans cette thèse nous proposons ainsi la candidature comme un outil d'analyse urbaine.

En abordant les stratégies, méthodes et initiatives conçus par les villes candidates avant la labellisation, nous complétons les nombreuses études axées sur la seule logique économiciste qui s'intéressent surtout aux prétendues retombées économiques ou aux effets observables dans le domaine urbain. Nous avons prouvé que l'objectif poursuivi de l'année capitale ne saurait se limiter à la célébration « de la création et du génie, de la beauté et de la jouissance »[842] de l'art et de la culture. Sans surprise, la candidature devient un moyen de travailler plusieurs propos politiques (légitimer l'action publique, rallier les acteurs et stabiliser un agenda), médiatiques (diffuser l'image de la ville), territoriaux (étayer les nouvelles limites administratives), urbanistiques (concevoir des projets de transformation), économiques (mobiliser des fonds de sources diverses) et touristiques (se positionner en tant que destination singulière). Il est pourtant largement admis que le label n'exalte pas les atouts de la ville en question, mais certifie plutôt un projet qui n'existe que sur le papier : un récit.

De la volonté de construire un récit fédérateur à l'élaboration d'un discours hégémonique

Ce nouveau discours, qui s'adresse à une pluralité et une hétérogénéité de destinataires et se veut consensuel, représente pourtant un défi démocratique majeur. En suivant les

[842] TEILLET Philippe, « Les projets culturels urbains au prisme de la métropolisation », *L'Observatoire*, N° 34, 2008.

prescriptions européennes les habitants et acteurs locaux ont été convoqués pour construire la candidature, il est néanmoins frappant de constater le manque de diversité de points de vue dans la proposition finale. La volonté de co-construire avec tous les acteurs locaux est étouffée par la priorité donnée à la communication externe et à l'amplification de l'impact médiatique. Cette thèse alerte sur la face sombre de cette construction collective : la transformation opérée du récit fédérateur en discours hégémonique tout en s'appuyant sur la force symbolique de l'art et de la culture. Cela se produit malgré la volonté des acteurs dont nous ne saurions réellement évaluer la sincérité des propos. Il ne s'agit pas seulement d'atteindre une clientèle électoraliste, mais aussi de transformer les habitants en relais de communication afin de répandre les images séduisantes de la ville d'une part et, le rôle régulateur de l'institution européenne d'autre part[843].

Evénementialiser la candidature : une fenêtre communicationnelle

C'est pourquoi la candidature devient un vecteur de communication de l'agenda politique de la structure qui la porte, transformant la ville à la fois en objet et en support de communication, tout en l'ornant avec les messages qui entretiennent incidemment l'hégémonie du discours. Tout est prétexte pour faire appel aux médias. Si la littérature grise a largement exploré le coup de projecteur au niveau international de l'année capitale, nous avons signalé la fenêtre communicationnelle qui s'ouvre au niveau local, régional et national. Nous avons relié l'événementialisation de la candidature à la réalisation d'une série de rythmes partagés[844] constituant autant de possibilités d'étayer l'appareillage communicationnel et la vision future de la ville. Cependant l'opportunité médiatique est en réalité proposée à tous. Les voix discordantes, les luttes partisanes et les conflits entre acteurs profitent tout autant de cette phase pour ressurgir dans la sphère publique[845].

[843] Nous pensons ici à l'argument avancé par Bourges qui s'est présentée comme un des territoires où l'Union est plus contestée.

[844] PRADEL Benjamin, *Rendez-vous en ville ! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle* [en ligne], phdthesis, Université Paris-Est, 2010, [consulté le 27 décembre 2020].

[845] Nous pensons ici aux luttes concernant le financement de grands équipements culturels, par exemple.

Mise en lumière des déséquilibres territoriaux : tensions et revendications.

En étudiant l'instrumentalisation communicationnelle, nous avons découvert des résultats inattendus qui ne figuraient pas parmi nos hypothèses de départ. De la candidature construite entièrement pour revendiquer l'équilibre territorial[846] à celle renversant le stigmate des marges en modèle touristique[847], nous avons décelé une exigence de rééquilibrage par le biais de l'obtention du titre CEC. Eux aussi se sont servi de l'impulsion médiatique pour se constituer en plaidoyer. L'origine de cette tendance pourrait se retrouver au moment où Marseille a fait jouer la carte de son retard en matière d'aménagements par rapport au reste de territoires européens[848].

L'analyse de paradigmes urbains

Que la construction de la candidature soit une stratégie de promotion, c'est certain. Mais il convient de reconnaître aux pouvoirs publics le mérite d'avoir réalisé l'exercice prospectif sous une certaine volonté démocratique. Ce qui nous conduit à nous demander : faut-il déplorer une initiative qui a certes encouragé l'obsession de la compétition territoriale, mais aussi une certaine réflexion collective sur l'avenir urbain ? Faut-il ne voir dans les événements réalisés qu'un divertissement uniquement destiné à faire accepter l'agenda de l'attractivité ? Cela n'est pas si sûr au vu des solutions que les villes ont proposées face à l'imbrication de crises à répétition et leurs positionnements au vu des paradigmes existants. Notre thèse montre comment la candidature s'est avérée un outil d'analyse des réponses aux principaux enjeux urbains contemporains.

[846] La proposition *Banlieue(s) Capitale Européenne de la Culture* qui interroge les inégalités entre les communes de banlieue et les grandes villes.

[847] La candidature de Saint-Denis qui met à débat l'attention portée à la culture élitiste par rapport à la culture populaire.

[848] GIROUD Matthieu et VESCHAMBRE Vincent, « Villes créatives, villes concurrentes : les candidatures françaises au titre de capitale européenne de la culture 2013 », *L'Observatoire*, N°36, 2010.

De la ville souhaitée à la ville réussie : modèles hérités, diffusés et imposés

C'est ainsi que chaque candidat a présenté dans son *bidbook* un argumentaire en faveur de la vision spécifique de ce que doit être la ville de demain.

Gouverner à distance par le biais de l'instrumentalisation culturelle : le guide de bonnes pratiques

Dans le dispositif CEC, l'institution européenne joue un rôle clé pouvant guider cette vision et la structuration d'espaces urbains se découlant. Elle encourage les villes candidates à se revendiquer comme des exemples de nouveaux modes de faire pour relever les défis de la gestion urbaine. Notre approche systémique et multiscalaire a permis d'éclaircir le mécanisme de circulations de savoir-faire dont la structure est basée sur un réseau d'acteurs et un ensemble de documents. Complétant les études qui entrevoient des orientations étatiques au moment de la préparation de l'événement, nous avons montré comment, dans la phase de compétition, l'Union retrouve des capacités de mobilisation dans un secteur où paradoxalement ses compétences sont limitées. En distinguant différents registres d'influence, nous avons identifié des « figures imposées » reflétées dans le cadre réglementaire, des « bonnes pratiques » qui se manifestent dans le guide homonyme et circulent grâce aux rapports de sélection, ainsi que des « modèles » dans la promotion de certaines villes, soutenues par l'autorité européenne et étayés par la littérature scientifique[849]. Ces éléments sont fabriqués et diffusés à l'aide d'un système fermé où se superposent trois types de circulation : *top-down*, de l'institution européenne vers les concurrents, *peer-to-peer*, entre anciennes villes labellisées et villes candidates, et *bottom-up* où les nouvelles explorations et stratégies deviennent ensuite le mot d'ordre comme si elles avaient intégré le cadre normatif.

Adaptation locale de modèles et traductions socio-spatiales

Or, les réponses apportées par chaque ville témoignent aussi bien de tensions et de défis communs que de singularités propres à chaque territoire. La confrontation de ces savoir-faire aux contextes variés des villes candidates engendre une hybridation fertile des stratégies entre des projets ayant déjà prouvé leur efficacité par des initiatives locales adaptées. Chaque

[849] Nous nous référons ici par exemple, à Glasgow 1990.

candidat développe sa propre vision de la « ville réussie », en intégrant une diversité d'ambitions urbaines, sociales, économiques et environnementales. Toutes partagent un objectif commun : implanter une stratégie de mise en tourisme axée sur la valorisation de la culture.

Nous éloignant du débat scientifique stérile qui consisterait à résumer l'initiative à un compendium de normes et méthodes participant à l'homogénéisation de paysages urbains, nous nous demandons : est-il bien raisonnable d'assumer (tant dans le contexte scientifique qu'au niveau de l'institution européenne) qu'il n'existe qu'une seule manière de réussir et que cette manière ne se mesure que dans une logique économiciste, voire communicationnelle ? L'organisation du label ne devrait-elle pas être vigilante quant à toute forme de réification du règlement, en contribuant à construire des réflexions adaptées à la diversité de contextes tout en encourageant la singularité au détriment de bonnes pratiques ?

Préparer la ville événementielle à accueillir la ville durable

L'un des paradigmes qui traverse l'ensemble de candidatures est celui de la ville durable. L'introduction de l'injonction environnementale éclaire d'un nouveau jour l'initiative CEC. Nous avons révélé le paradoxe auquel se confrontent les villes candidates : participer à une initiative dont l'empreinte carbone peut s'avérer très élevée, tout en proposant des solutions innovantes et responsables d'un point de vue écologique. Que cela soit pour les activités programmées ou pour les transformations urbaines envisagées afin d'accueillir la manifestation, cette perspective a imprégné de manière transversale l'ensemble de propositions. Elle s'est traduite par un ensemble de dynamiques montrant à la fois l'ampleur des enjeux, les difficultés rencontrées ainsi que l'hétérogénéité de réponses des dossiers candidats. Parmi ces initiatives, nous avons étudié comment le mot d'ordre environnemental déclenche d'une part l'esprit non bâtisseur et d'autre part, une réflexion sur l'espace public et le réseau de transports.

Patrimonialiser : la manipulation du passé et le contrôle du présent

Le modèle de Marseille 2013 nommé « bâtisseur » par les candidats mue en engagement en faveur de la réhabilitation de bâtiments. Devant la nécessité de s'occuper du parc de

bâtiments historiques du centre historique, se proposer comme ville CEC se présente comme une occasion – facilitant la recherche de fonds – pour s'occuper du fardeau des édifices délabrés des villes. La conjugaison de cette opportunité avec la recherche de marqueurs territoriaux fait des friches industrielles et d'autres bâtiments abandonnés un objet convoité. Dans le cas de friches privées, des actions presque symboliques sont envisagées dans le cadre du label, à la fois pendant la période de candidature et pour l'année capitale. Toutefois, ces projets ne parviennent pas à surmonter les tensions entre l'autorité publique et le propriétaire privé, ni à réduire l'influence de ce dernier, qui demeure multiacteur clé dans les décisions relatives au développement urbain. Dans le cas de certaines petites villes, les pouvoirs publics en profitent pour obtenir le soutien politique et économique nécessaire afin de faire avancer leurs projets de restauration. En juxtaposant plusieurs de ces initiatives, la candidature devient l'outil pour donner corps et consistance à une opération de réhabilitation massive sur un territoire large.

Cependant, la genèse de ces projets de réhabilitation est traversée par de nombreuses contradictions et aboutit à une restauration qui vide les éléments architecturaux de sa fonction pour les charger de symbolisme[850]. La patrimonialisation devient sous ce prisme un outil pour manipuler le passé, car la municipalité sélectionne et décide quels éléments sont mis en valeur, ainsi que pour contrôler le présent, puisque les nouveaux programmes effacent les traumas passés et en font le symbole d'une nouvelle identité.

La candidature enclenche un « mariage de raison » [851] entre les politiques publiques en matière de patrimoine et celles du secteur touristique. Néanmoins, à l'heure où les collectivités doivent confronter la saturation budgétaire face à une offre extrêmement dense d'équipements publics qui constitue « l'infrastructure héritée de l'investissement culturel [massif] »[852], nous ne pouvons éviter de nous demander ce que deviendront ces structures après l'année CEC. Autrement dit, si au moment de la construction de candidatures, certaines villes ont dû fermer

[850] Nous pensons ici à l'ancienne charpente de la Halte Saint-Éloi devenue décor de faux-plafond rappelant les anciens chantiers navals.

[851] GRAVARI-BARBAS Maria, « Politiques publiques en matière de patrimoine et de tourisme », *L'Observatoire*, N° 61, 2023.

[852] GUILLON Vincent, « Mouvements tectoniques dans les politiques culturelles des villes », *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

des musées[853], voire démolir des équipements[854], incapables d'assumer leur coût d'entretien et de fonctionnement, ce mariage de raison est-il pertinent en toute circonstance ? Faut-il faire de la patrimonialisation la solution miracle contre tout délabrement ?

De la réflexion sur la mobilité des publics à l'aspect dynamique de l'espace public

L'importance croissante des enjeux écologiques a conduit à évaluer l'impact des mobilités dans le secteur événementiel, révélant que les déplacements du public représentent l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre. En réponse, les mobilités douces sont promues dans les *bidbooks* comme une solution clé pour réduire l'empreinte carbone et redéfinir les modèles de tourisme. Alors que la mobilité devient un enjeu social majeur nécessitant une approche systémique, nous avons démontré comment les projets pour l'année CEC des villes s'intègrent aux stratégies publiques visant à développer des infrastructures facilitant ces formes de déplacement. Ce type d'initiative transforme la manière d'imaginer l'événement dans la mesure où il ne s'agit plus de concevoir des bâtiments isolés, saisis de manière statique, mais de considérer aussi l'espace que les visiteurs investissent au gré de leur visite, en se déplaçant. C'est ainsi que la candidature a pu contribuer à asseoir des politiques ancrées dans le contexte urbanistique actuel qui se veut favorable au développement des mobilités durables.

Le *slow tourisme* promu de cette manière par les villes poursuit aussi un objectif économique. Nous avons constaté une tendance à combiner expérience culturelle et déplacement, incitant à la prolongation de la durée des séjours, tout en favorisant l'augmentation des dépenses. Ce modèle pourrait également servir d'argument pour étendre le voyage sur un territoire plus large. C'est pourquoi nous avons montré comment ces initiatives allient à la fois des enjeux environnementaux et des opportunités économiques. Cependant, cette approche tend à favoriser les classes les plus aisées. Le défi consisterait à éviter la ségrégation, tout en requestionnant le postulat de base de la destination touristique qui la définit

[853] Nous pensons ici à la fermeture des musées de berruyers au moment de la période de candidature. La décision de l'Opéra de Rouen d'annuler sa programmation en conséquence du manque de fonds.

[854] Le maire de Nice a demandé la démolition du Théâtre National de Nice afin de prolonger la promenade de Paillon avec un parc urbain constitué de huit hectares et la plantation de 15 000 arbres.

comme un espace convoité et concurrencé[855]. En d'autres termes, comment concevoir des destinations touristiques accessibles sans tomber dans le tourisme de masses ?

La fin d'un paradigme ?

En observant les questionnements des parties prenantes, nous avons révélé une forme de paradoxe : bien que la potentielle amélioration de la qualité de vie des habitants soit affichée comme objectif pour participer à la compétition, une attention toute particulière est portée sur les touristes et les infrastructures destinées à les accueillir. Les propositions les plus novatrices oscillent entre répondre aux besoins des citoyens et satisfaire ceux des visiteurs, entre rendre la ville plus habitable et la rendre plus attractive[856]. Une sorte de critique émerge de la part des acteurs vis-à-vis des orientations basées sur le néolibéralisme et le modèle de ville créative qui cibleraient systématiquement et exclusivement le développement économique. Or, nous ne sommes pas à même d'évaluer si les innovations des candidats cherchent véritablement à s'émanciper de la doctrine créative ou s'il s'agit de propositions attirées par l'établissement de nouveaux produits uniques, toujours en quête d'attractivité. La critique autour de ce mot d'ordre est consolidée dans la littérature savante, mais les initiatives voulant dépasser le néolibéralisme urbain sont les plus souvent des plaidoyers académiques fatiguées de dénoncer la ségrégation et l'assèchement (paradoxal) créatif des villes qui se veulent pour autant créatives, et qui se heurtent aux rouages du système politico-institutionnel actuel[857]. La particularité de ce modèle hésitant entre les paradigmes hérités et les démarches innovantes observées est qu'il ne renvoie pas exclusivement à des orientations pour l'action publique, comme c'est le cas pour la ville créative[858], mais inclue également des prescriptions pour architectes, urbanistes et

[855] FAGNONI Édith, Le tourisme, un organisateur d'espaces, *Actes Congrès Natx. Sociétés Hist. Sci. Voyag. Voyag.*, Éditions du CTHS, 2010.

[856] AMBROSINO Charles et SAGOT-DUVAUROUX Dominique, « Fin de cycle pour la ville créative? », sur *Observatoire des Politiques culturelles* [en ligne], publié le 26 octobre 2023.

[857] En prévision de l'horizon 2028 et de la gestion de l'afflux touristique, la ville de Bourges cherchait à lutter contre la forte augmentation des meublés de tourisme, mais s'est vu refuser par la préfecture le classement de « zone tendue » pour les logements et n'aura aucun contrôle sur la possible déstabilisation des loyers.

[858] AMBROSINO Charles, « Ville créative et renaissance urbaine : retour sur la genèse intellectuelle d'un modèle urbain du XXe siècle. », *Rev. Int. Urban.*, 2019.

concepteurs[859]. Ce qui est d'autant plus contradictoire, car malgré l'importance des enjeux urbains, ces professionnels ne sont à peine impliqués dans les équipes de conception des candidatures, ni dans la sélection des villes labellisées, ni même dans l'élaboration des guides de bonnes pratiques. Cela soulève des questions quant à la manière dont les budgets envisagés pour la réalisation des infrastructures sont évalués et à la pertinence de la vision future de la ville sans prendre en compte d'autres dimensions que la culturelle et la touristique. De façon générale, ce travail confirme l'intérêt d'interroger la construction des candidatures où les architectes et urbanistes ne sont étonnamment presque pas appelés à y participer.

De la ville porteuse à la construction territoriale

La vision urbaine de l'avenir des villes au cœur des dossiers de candidature ne s'est pas limitée à se positionner par rapport aux modèles disponibles ni à la stratégie pour les mettre en place ; la candidature est devenue une occasion de remettre en question les limites administratives territoriales en constante évolution dans l'hexagone. Notre exploration a servi à éclairer les différentes logiques (économiques, sociales, politiques, médiatiques, fonctionnelles, géographiques et fonctionnelles) sur lesquelles construire la structure territoriale pouvant porter les ambitions du projet CEC, tout en révélant les tensions du millefeuille institutionnel.

Pourquoi ? Des intérêts, des besoins, des encouragements et des modèles.

Le cadre réglementaire européen oblige à présenter une candidature sous une seule ville porteuse. Néanmoins, les villes candidates ont toutes élaboré des dossiers en élargissant leurs frontières administratives. L'observation de leur proposition fait apparaître trois raisons, parfois entremêlées. La première correspond aux besoins non explicites du règlement : trouver le soutien économique et politique, proposer un large contenu culturel et mobiliser les compétences attribuées ou partagées avec l'échelon territorial supérieur. La deuxième est motivée par l'intérêt des candidats de confirmer la position de la ville-centre au sein d'une

[859] Tandis que la théorie de la classe créative incite les pouvoirs publics au développement urbain par le biais de la concentration de créatifs, le moment charnière que nous identifions invite par exemple à réhabiliter tout en conservant les éléments symboliques du bâti ou à intégrer les mobilités douces dans l'aménagement des villes.

collectivité, associée à la volonté de profiter de la mise en réseau pour diffuser et communiquer autour de la proposition capitale. Enfin, la dernière concerne l'encouragement implicite de l'institution européenne à étendre la candidature.

À côté de ces intérêts, besoins et encouragements, une autre explication ancrée dans la logique de circulation de modèles se dévoile. L'inspiration pour ces propositions multiscalaires trouve aussi son origine dans des villes comme Lille, Essen, Luxembourg et Marseille, leur labellisation les ayant immortalisées comme des candidatures réussies. Non seulement leurs singularités territoriales ont été un point de départ pour les candidatures françaises au label en 2028, mais leurs tensions, ruptures et fragmentations ont été soulevées comme des exemples à ne pas suivre.

De nouvelles cartes ont été dessinées, juxtaposant soutiens et actions pour l'année CEC, et résultant parfois de nouveaux arrangements territoriaux susceptibles de s'aligner sur les propositions de la ville candidate. De cette découpe est née un nouveau récit accompagné de tout un appareillage symbolique, linguistique et graphique qui se retrouve au cœur de chaque proposition pour l'année 2028. Ces arrangements territoriaux sont construits pour permettre une lecture des territoires sans fragmentation et s'appuient sur des éléments de différents ordres : une entité géographique comme un fleuve, une île, une chaîne de montagnes, une notion socio-économique, comme un bassin de vie ; ou une réalité complexe pouvant faire écho à d'autres réalités similaires en Europe.

L'objectif de cette construction territoriale n'est pas seulement de convaincre le jury européen, mais surtout de présenter une lecture évidente du territoire candidat, son univers associé et préparer l'opinion publique à accepter l'action, la modalité et la finalité de l'action politique, notamment l'investissement massif dans le domaine culturel à l'heure où un nombre croissant de collectivités réévaluent à la baisse leurs investissements en politique culturelle[860].

Comment ? Un territoire singulier, lisible et visible

[860] GUILLON Vincent, « Mouvements tectoniques dans les politiques culturelles des villes », *L'Observatoire*, N° 59, 2022.

Nous avons voulu expliciter les impératifs stratégiques identifiés dans chaque dossier candidat pour en définir le périmètre en synthétisant nos explorations. Dans un cadre concurrentiel exacerbé, l'arrangement territorial obtenu se doit d'ambitionner la différence. Pour ce faire, les villes sont en quête de singularités territoriales, que cela soit d'ordre historique, géographique, économique, démographique, environnemental ou économique[861]. Même des stigmates comme la décroissance, le déclin industriel ou l'isolement sont retournés pour devenir des marqueurs mobilisateurs. L'accumulation d'autres distinctions sert également de paramètre de singularisation. Ensuite, le territoire se veut lisible et compréhensible par tout public, l'élément géographique simplifiant cette lecture. Finalement, la découpe territoriale se construit en se projetant sur le contexte européen, voire mondial. Se positionner en faisant appel à des contextes similaires renforce la visibilité de la candidature à l'extérieur.

Quelles difficultés ? Les projets multipartenariaux dans la permanente réforme institutionnelle

La réorganisation territoriale à différentes échelles des candidatures, motivée par les raisons citées, s'inscrit dans la dynamique presque incontournable de la globalisation[862], engendrant une complexité d'échelles géographiques et administratives qui se superposent. Aux limites résultant de raisons économiques cherchant à rendre les territoires plus compétitifs, se juxtaposent les frontières dessinées par le quotidien vécu des habitants[863].

Au moment où le processus permanent de réforme territoriale[864] ne cesse de créer des tensions politiques fragilisant le secteur culturel, empêchant le développement de projets culturels de territoire [865], la construction de la candidature au titre CEC se révèle comme un moment clé de réflexion sur le choix des limites, des échelles et des partenaires à partir desquels concevoir non seulement des projets culturels, mais aussi des projets d'aménagement territorial. Ces alliances multipartenariales, parfois formées malgré des divergences politiques, se

[861] Voici quelques exemples cités dans notre étude : lieu de batailles, de sacres de rois, langue propre, présence de volcans, lien stratégique avec l'Afrique, territoire marginalisé

[862] MAISETTI Nicolas, « « Jouer collectif » dans un territoire fragmenté », *Gouv. Action Publique*, VOL. 4, 2015.

[863] FRÉMONT Armand, *La région, espace vécu*, Flammarion, 1976.

[864] Nous rappelons ici la loi MAPTAM expliquée dans le 0, page 56.

[865] NÉGRIER Emmanuel et TEILLET Philippe, *Les projets culturels de territoire*, PUG et UGA éditions, 2019.

construisent dans un contexte de transformation territoriale, conduisant *de facto* à raviver les luttes multiscalaires et les clivages partisans[866] et présentant un défi majeur au moment de faire montre de cohésion devant le jury sélectionnant la ville labellisée.

Quelles conséquences ? Décloisonner la réflexion en silo et l'inscription des habitants dans les processus décisionnels.

Tous les acteurs rencontrés avancent l'intérêt de participer à la construction d'une candidature, malgré les faibles chances de remporter le titre. Cet argument découle de la possibilité, offerte par la préparation, de mener une réflexion et pousser le décloisonnement de services et institutions publics. Des réunions, des ateliers de co-construction, des présentations et des événements plus informels ont tous joué un rôle clé dans les rencontres entre acteurs publics et privés.

L'obligation du cadre européen de faire preuve d'une construction démocratique et participative a stimulé les villes candidates à ouvrir ces rendez-vous à la partie civile et à inviter les habitants à y participer. Ces derniers, interrogés sur la programmation de l'année capitale, les structures à mobiliser et l'image de leur ville, ont contribué à la réflexion, même si leur degré de participation dans la rédaction concrète du dossier reste peu visible. La construction de la candidature a le mérite, d'une part, d'avoir mis la production urbaine au centre des discussions en intégrant les habitants et les acteurs dans le processus de réflexion, sous différentes formes (assemblée consultative, performance artistique…). D'autre part, elle a ouvert un nouvel espace de dialogue en proposant une vision de la ville en train de se faire[867], ou plutôt, de se concevoir.

[866] Nous pensons par exemple aux conflits de gestion budgétaire concernant l'opéra de Rouen, les tensions générées au moment de la transmission de compétences entre la ville et la métropole ou même les divisions entre la métropole montpelliéraine et le Pays de l'Or.

[867] MATTHEY LAurent, ERNWEIN Marion et GABERELL Simon, « Transgresser ou animer? L'événement nouveau régime de la fabrique urbaine. », in *Dehors! Cultiver l'espace public*, Éditions de la Baconnière, 2016.

Limites et perspectives

Il nous semble important de procéder ici à une certaine évaluation de nos résultats et de notre méthodologie, car nous identifions certaines limites qui sont autant de fenêtres ouvertes pour de nouvelles études.

Différentes vitesses et aboutissement de dossiers

Toutes les villes candidates n'ont pas réalisé en profondeur le même travail d'analyse. Seules les quatre villes sélectionnées ont pu pousser leurs réflexions, tandis que les dossiers de villes non-sélectionnées sont restés dans un état inachevé. Il serait sans doute intéressant de montrer comment ce travail inabouti peut être issu d'une candidature antérieure[868] ou recyclé pour son utilisation dans les compétitions postérieures destinées à accueillir d'autres événements[869] et à obtenir des distinctions mettant en valeur le patrimoine architectural[870] ou la capacité des villes à proposer des activités touristiques respectueuses de l'environnement, entre autres[871].

Approfondir sur les dispositifs de participation

L'analyse des candidatures est un processus complexe, compte tenu de la nature holistique des dossiers et des champs investis ; politique, puisque la candidature émane avant tout d'une décision politique et déclenche des relations territoriales, des processus décisionnels et des mécanismes de gouvernance et administratifs inhabituels[872] ; géographique, parce que le récit s'inscrit dans une stratégie multiscalaire (local, national et international) en tenant compte des spécificités locales ; social, puisque les habitants sont sollicités et expriment des réactions

[868] Nous faisons référence à la participation de Sète à la première édition du label Capitale Française de la Culture.

[869] Nous pensons notamment à la sélection de Nice Côte d'Azur pour accueillir les jeux olympiques et paralympiques d'hiver en 2030.

[870] Par exemple les labels : *Ville et Pays d'art et d'histoire*, attribué par le Ministère de la Culture depuis 1985, *Plus beau village de France*, *Village et cité de caractère*, décerné par les comités départementaux du tourisme, *Petite cité de caractère.*

[871] Nous pensons par exemple aux réseaux des villes créatives élaboré pour l'UNESCO et à toutes les distinctions promues par cet organisme (patrimoine mondial, patrimoine culturel immatériel…).

[872] La constitution d'une association indépendante et les relations diffuses avec la collectivité en fait partie.

de soutien et de résistance ; touristique, par la mise en valeur de sites singuliers; et, enfin, d'aménagement de l'espace en raison de la relation d'interdépendance entre le label et la préparation spatiale de la ville pour accueillir l'événement. L'originalité de cette thèse tient à la capacité de tous les aborder de manière plus au moins approfondie. Cependant, les nouveaux processus de participation d'habitants et la recherche de nouveaux modèles touristiques face à la saturation de certaines destinations culturelles saturées restent à explorer plus en détail.

Les bonnes pratiques européennes : pour aller plus loin

Un de nos points aveugles réside également dans la focalisation sur les candidatures françaises. Même si nous avons comparé et évoqué des villes labellisées, nous nous sommes concentrées sur les neuf villes françaises. Pourtant, les documents traduisant des bonnes pratiques pour réussir l'année capitale sont diffusés sur tout le continent. De manière à établir la circulation de ces bonnes pratiques, il serait nécessaire de confronter nos exemples à des cas internationaux. Des approches comparatives ou d'étude de quelques cas européens pourraient se révéler intéressants pour identifier des tendances au sein des candidatures hors de nos frontières.

Que deviendra Bourges, la ville labellisée ? Et le reste de villes ?

Bourges a été labellisée en décembre 2023. La rédaction de cette thèse s'achève en septembre 2024. Depuis 2023, Bourges retravaille son dossier, approfondit ses propositions et élabore une stratégie pour concrétiser ses projets. À cet égard, il nous a été très difficile de finaliser certaines de nos analyses tant certaines propositions berruyères se sont heurtées à la réalité. Il pourrait être nécessaire de réévaluer nos résultats dans les mois qui viennent, lorsque Bourges sortira de l'exaltation et devra entreprendre la transformation que la municipalité envisage comme pouvant changer profondément son territoire. Puisque nous partageons l'idée que les discours peuvent configurer le réel[873], la concrétisation du projet berruyer sera l'occasion d'évaluer le décalage entre la ville souhaitée et les projets effectivement réalisés.

[873] RICOEUR Paul, *Du texte à l'action*, Éditions du Seuil, 1986.

Nice, Rouen et Montpellier n'ont pas été labellisées. Pourtant le travail réalisé est loin d'être perdu. Nice s'en est servi pour obtenir l'organisation de Jeux Olympiques d'hiver en 2030. Nous savons qu'une partie de l'équipe de la candidature rouennaise travaille sur l'organisation de la célébration du millénaire de la naissance de Guillaume Le Conquérant prévue en 2027 qui ambitionne de devenir « un rendez-vous touristique populaire en Normandie et qui soit un vecteur de développement économique à travers une belle année touristique »[874]. Notre recherche pourrait se poursuivre vers l'analyse d'un éventuel recyclage des travaux menés pour l'année CEC.

[874] Extrait du discours prononcé par Hervé Morin, le président de la région de Normandie, au moment de la présentation de cet événement devant 500 personnes réunies à l'université de Caen.

Table des illustrations

Chapitre 1 :

Figure 1. 1 : Carte mentale du fonctionnement du marketing territorial..... 40
Figure 1. 2 : Supports communicationnels des candidatures 41
Figure 1. 3 : Représentations des villes candidates..... 42
Figure 1. 4 : Images de la campagne *Rouen Carrément Barré* 46

0

Figure 2. 2 : Éléments mobilisés via le label CEC..... 86
Figure 2. 3: La circulation de savoirs à travers le label CEC..... 98

Chapitre 3

Figure 3. 1 : Territoire de Essen 2010..... 111
Figure 3. 2 : Territoire Marseille-Provence 2013..... 112
Figure 3. 3 : Logos de Rouen 2028 avant et après. 119
Figure 3. 4 : *Dialogue des fleuves* 125
Figure 3. 5 : *L'Europe des massifs* 127
Figure 3. 6 : Territoire Montpellier 2028 avant la présélection 133
Figure 3. 7 : Territoire Montpellier 2028 après la présélection 133
Figure 3. 8 : Territoire Rouen Seine Normande 2028..... 139
Figure 3. 11 : Une du *Paris Normandie* avec le soutien havrois 141
Figure 3. 11 : Une du *Paris Normandie* avec le soutien eurois 141
Figure 3. 11 : Une du *Paris Normandie* sur Rouen 2028..... 141
Figure 3. 12 : Soutiens politiques Clermont-Ferrand 2028..... 142
Figure 3. 13 : Territoire Amiens-Vallée de la Somme 2028 sur fond de maison typique amiénoise..... 143
Figure 3. 14 : « L'épicentre » de Clermont-Ferrand 2028 145
Figure 3. 15 : Territoire Clermont-Ferrand 2028 146
Figure 3. 16 : Territoire GIP Massif central..... 147
Figure 3. 17 : Territoire Nice 2028 148

Figure 3. 18 : Logos de la candidature d'Amiens 154
Figure 3. 19 : Image visuelle de Amiens 2028 sur les murs du métro de Paris 155
Figure 3. 20 : Logo « Volcamour » 156
Figure 3. 21 : La *Terre du Milieu* 156
Figure 3. 22 : Affiche Nice 2028 157

Chapitre 4

Figure 4. 1 : La candidature habille Rouen 170
Figure 4. 2 : Supports de communication des candidatures dans la ville 171
Figure 4. 3 : Messages Rouen 2028 172
Figure 4. 4 : Montpellier 2028 habille le tramway 174
Figure 4. 5 : Rouen 2028 habille les bus 174
Figure 4. 6 : Rouen 2028 se projete la nuit 175
Figure 4. 7 : les événements de Rouen 2028 sur les hangars industriels 177
Figure 4. 8 : Les sites des 35 événements de Montpellier 2028 179
Figure 4. 9 : Le Festival d'Avignon et Montpellier 2028 182
Figure 4. 10 : Acteurs de Montpellier 2028 au Festival d'Avignon 183
Figure 4. 11 : Bourges 2028 et le Festival d'Avignon 184
Figure 4. 12 : *Embarquez vers #Rouen 2028* à l'Armada 185
Figure 4. 13 : Le passage de la Flamme olympique et paralympique le 13 mai et le 22 août 2023 sur le territoire Montpellier 2028 186
Figure 4. 14 : Clermont-Ferrand 2028 et le Tour de France 186
Figure 4. 15 : Assemblée de la Seine 192
Figure 4. 16 : Les villes faisant partie du projet Matrice 196
Figure 4. 17 : *RER Europa* et *Métro Europa* 201
Figure 4. 18 : Mobilités publics Rouen 2028 210

Chapitre 5

Figure 5. 1 : Territoire de Rouen Seine Normande 2028 et ses offres de mobilité 212
Figure 5. 2 : Visite du jury de Montpellier 2028 213
Figure 5. 3 : Visite de la Ministre de culture de Rouen 2028 213
Figure 5. 4 : Image du parking/place Cujas du centre de Bourges 222
Figure 5. 5 : *Mile Culturel* et les lieux d'expositions associés du projet de Bourges 2028 ... 223

Figure 5. 6 : *Sentiers métropolitains* 225
Figure 5. 7 : zoom *Sentiers Métropolitains* 226
Figure 5. 8 : Le projet *Diagonales des Arts*. 230
Figure 5. 9 : Réseau TER régionaux et pistes cyclables de la région Centre-Val de Loire ... 234
Figure 5. 10 : Véloroutes en France en 2021 239
Figure 5. 11 : Les véloroutes du département de la Seine-Maritime, 2020 241
Figure 5. 12 : Les véloroutes de la Seine Maritime, 2014 241
Figure 5. 13 : Images de la Via Allier 245
Figure 5. 14 : Intervention artistique sur la *Seine à Vélo* 246
Figure 5. 15 : Plan vélo de la métropole Rouen Normandie au 1er Novembre 2023 250
Figure 5. 16 : L'état actuel et projeté de la *Seine à Vélo* 252
Figure 5. 17 : Limites de propriété et les servitudes sur les chemins de halage. 253
Figure 5. 18 : Privatisation de la berge de la Seine sur le chemin de halage à Poses 253
Figure 5. 19 : Principales connexions en train entre Paris, les principales capitales et les anciennes villes CEC 268
Figure 5. 20 : Page de garde du dossier de Bourges 2028 270
Figure 5. 21 : MFO Park (Machine Factory Oerlikon) à Zurich 271
Figure 5. 22 : aperçu du projet Gilles-Clément/Atelier Bivouac pour la Gare de Blois 272
Figure 5. 23 : Chantier de la verrière de la grande halle de voyageurs de Paris Austerlitz ... 272
Figure 5. 24 : Itinéraires bas carbone sur la région Centre-Val de Loire, proposés par Bourges 2028 274
Figure 5. 25 : Manifestation devant le Palais de Justice de Rouen 276

0

Figure 6. 1 : Les pistes d'essai de Michelin du site historique de Cataroux 294
Figure 6. 2 : Emplacement du site Cataroux de la société Michelin 295
Figure 6. 3 : Emplacement des quatre pôles du projet Cataroux 296
Figure 6. 4 : Les projets des quatre pôles du site Cataroux 297
Figure 6. 5 : Orientation d'aménagement et de programmation pour le site Cataroux. 301
Figure 6. 6 : Schéma d'aménagement du projet du quartier de pistes du site Cataroux. 301
Figure 6. 7 : Évolution de la construction de l'ensemble de l'Hôtel Dieu de Bourges. 309
Figure 6. 8 : Intérieur de l'Hôtel Dieu 312
Figure 6. 9 : Friche Axéréal abandonnée depuis 2014. 315

Figure 6. 10 : Emplacement de tous les projets de la candidature rouennaise 319
Figure 6. 11 : Les douze sites déclarés d'intérêt métropolitain par la Métropole de Rouen .. 320
Figure 6. 12 : Implantation de l'ancienne école de garçons de Duclair. 323
Figure 6. 13 : Démarrage de travaux de réhabilitation de l'école de garçons de Duclair. 328
Figure 6. 14 : Projet de réhabilitation et extension de l'ancienne école de Duclair. 331
Figure 6. 15 : État actuel de l'ancienne école de garçons de Duclair 332
Figure 6. 16 : Une du bulletin municipal du Trait 335
Figure 6. 17 : Entrée du tiers-lieu de la Halte Saint-Éloi 337
Figure 6. 18 : Chantier de réhabilitation de la Halte St Eloi 338
Figure 6. 19 : Vue en plan du projet de réhabilitation de la Halte St Éloi, le Trait. 340

Liste de tableaux

0

Tableau 2. 1 : Évolution des objectifs de l'initiative CEC 69
Tableau 2. 2 : Évolution du cadre théorique et règlementaire liés au dispositif CEC. 75
Tableau 2. 3 : Évolution des critères de sélection de l'initiative CEC 80
Tableau 2. 4 : Documents disponibles pour les villes souhaitant candidater 85
Tableau 2. 5 : Synthèse des différentes « villes réussies » 94

Chapitre 3

Tableau 3. 1 : Budget Lille, Marseille et villes sélectionnées pour l'année CEC. 107
Tableau 3. 2 : Territoires candidats. 116
Tableau 3. 3 : Structures co-porteuses des candidatures 129

Chapitre 4

Tableau 4. 1 : premiers événements organisés autour de la candidature. 166
Tableau 4. 2 : Nombre d'habitants de chaque ville du forum *Matrice* 196

Chapitre 5

Tableau 5. 1 : Politiques de priorisation piétonne et de développement de transports en commun et propositions des candidats finalistes. 218
Tableau 5. 2 : Lieux du projet *Diagonales des Arts* 231
Tableau 5. 3 : Politiques cyclables et projets des quatre villes finalistes 236

0

Tableau 6. 1 : Budget prévisionnel des infrastructures de chaque ville finaliste 287
Tableau 6. 2 : Projets prévus par Bourges 2028 306
Tableau 6. 3 : 32 projets de réhabilitation à vocation culturelle de Rouen 2028 319

Annexes

Annexe 1. Événements observés lors de la préparation des candidatures

Le tableau suivant a été utilisé pour la rédaction du chapitre 4. Il montre les événements observés. Nous avons examiné leur lien, direct ou indirect, avec la candidature : ont-ils été organisés directement par l'équipe ou par d'autres ? Dans ce dernier cas, qui en bénéficie : la candidature, grâce à la reconnaissance de l'événement auquel elle est associée, ou l'événement, qui tire parti de la visibilité médiatique de la candidature en la mentionnant ? Les équipes ont organisé un éventail d'événements : des ateliers, des présentations, des performances, des colloques, nous avons indiqué le type de chacun. La date nous a servi à placer le rendez-vous dans la chronologie de la construction de la candidature. En explorant les lieux de déroulement de ces événements, nous avons voulu analyser les endroits de la ville qui sont mis en exergue. Puisqu'il s'agit de candidatures ambitionnant d'intégrer un périmètre plus large que la seule commune, nous avons voulu savoir si en suivant cette ambition, d'autres lieux ont été également investis. De la même manière, il était important d'étudier à quel type de public ils se sont adressés. Notre exploration s'est faite à plusieurs niveaux, allant de la participation à l'étude à partir des documents de synthèse en passant par l'observation en tant que spectateur. Avant d'entamer l'analyse, nous avons formulé la question à laquelle nous voulions y répondre. Enfin, nous avons recherché les supports de communication qui ont servi pour diffuser l'organisation de ces événements.

Nom événement	Lien avec la candidature	Type	Date	Lieu	Ville	Public	Type Observation	Question posée ?	Com.
Bourges									
Imaginons Bourges 2028 #1 : La culture active contre le changement climatique	Organisé par	Espace de débat/atelier	16-17/06/2022	Maison de la Culture Conservatoire	Bourges	Tout public	Observateur	Quelle mise en scène de la ville durable dans la perspective CEC ?	Site web RRSS presse
Imaginons Bourges 2028 #2: Pour une cité européenne des artistes et auteurs	Organisé par	Espace de débat/atelier	11-12/07/2022	Palais de Papes	Avignon	Tout public	Archives	Comment la candidature s'associe à d'autres manifestations plus célèbres pour se placer internationalement ?	Site web RRSS presse
RER Europa	Organisé par	Exposition en déplacement	Été 2022	Musée de la Borne Maison des Sancerre Plusieurs espaces visibles depuis l'espace public à Barlieu	Plusieurs villes dans le Département du Cher	Tout public	Archives	Quels sont les lieux qui sont mis en lumière ?	Site web RRSS presse
Métro Europa	Organisé par	Exposition en déplacement	Été 2023	Plusieurs sites iconiques	Bourges	Tout public	Archives	Quels sont les lieux qui sont mis en lumière ?	Site web RRSS presse

Nom événement	Lien avec la candidature	Type	Date	Lieu	Ville	Public	Type Observation	Question posée ?	Com.
Imaginons Bourges 2028 #3 : Les villes de moins de 100 000 habitants, inspirantes et modélisantes en France et en Europe	Organisé par	Espace de débat/atelier	20/09/2022	Abbaye de Noirlac	Bruère-Allichamps	Tout public	Archives	Quels modèles sont diffusés ?	Site web RRSS presse
Présentation	Insérée dans le Festival d'Avignon	Présentation de la candidature	Juillet 2023	Divers : La Manufacture, la cour du lycée St Joseph	Avignon	Acteurs culturels	Archives	Public visé ? Synergies entre les manifestations ?	Site web RRSS presse
Présentation de la ville labellisée	Organisé par	Présentation	16/03/2024	Maison de la Culture	Bourges	Tout public	Observateur	Y-a-t-il une modification dans le récit une fois la ville labellisée ?	Site web RRSS presse
Clermont-Ferrand									
État généraux de la culture	Pré-candidature	Espace de débat/atelier	30/11/2015	Plusieurs endroits	Clermont-Ferrand	Tout public	Archives	Quels sont les principaux enjeux ?	Presse
Effervescences I	Organisé par	Ensemble d'actions artistiques	6-7/10/2017	Divers. Ancien Hôtel-Dieu fermé, ancien locaux école d'architecture	Clermont-Ferrand	Tout public	Archives	Quels sont les endroits investis ? Quel type de manifestation ?	Presse
Effervescences II	Organisé par	Ensemble d'actions artistiques	10/02/2018	Quartier ancien de Montferrand	Clermont-Ferrand	Tout public	Archives	Quels sont les endroits investis ? Quel type de manifestation ?	Presse
Effervescences III	Organisé par (Journées Européennes du patrimoine)	Ensemble d'actions artistiques	20-22/09/2019	Divers lieux en dehors des scènes fréquentes : site Michelin, cantine, boîte de nuit, cave, chambre d'hôtel	Clermont-Ferrand	Tout public	Archives	Quels sont les endroits investis ? Quel type de manifestation ?	Presse
Altitude	Organisé par	129 projets	Eté 2021	Divers	Clermont-Ferrand	Tout public	Archives	En continuité avec Effervescences ?	Site web RRSS presse
Le sommet des sommets	Organisé par	Expositions, ateliers, spectacles, concerts	2023	Divers	Clermont-Ferrand	Tout public	Archives	Les endroits investis se répètent ?	Site web RRSS presse
Montpellier									
1er appel à projets	Organisé par	Ensemble de diverses manifestations artistiques (43 projets)	2022	Divers lieux	Sur l'ensemble du territoire de candidature	Tout public	Archives	Quels sont les endroits investis ? Quel type de manifestation ? Financement ?	Site web RRSS presse
2ème appel à projets	Organisé par	Ensemble de diverses manifestations artistiques (35 projets)	2023	Divers lieux	Sur l'ensemble du territoire de candidature	Tout public	Archives	Quels sont les endroits investis ? Quel type de manifestation ? Financement ?	Site web RRSS presse
Présentation	Insérée dans le Festival d'Avignon	Présentation de la candidature	Juillet 2023	Divers	Avignon	Acteurs culturels	Archives	Public visé ? Synergies entre les manifestations ?	Site web RRSS presse
Rouen									
Entrez dans le rêve	Organisé par	Projection lumineuse	04/12/2021	Espace public	Le Petit-Quevilly (Métropole de Rouen)	Tout public	Archives	Image prospective de la ville et son rapport à la Seine	Site web RRSS presse
Invitation au paysage	Organisé par	Atelier	29/04/2022	Maison de l'Architecture	Rouen	Sélectif	Intervenant	Rapport urbain-nature	Site web RRSS presse

Nom événement	Lien avec la candidature	Type	Date	Lieu	Ville	Public	Type Observation	Question posée ?	Com.
Soirée entreprises	Organisé par	Présentation	30/06/2022	Cirque théâtre	Elbeuf (Métropole Rouen)	Sélectif	Archives	Rapport public-privé Financement privé	Site web RRSS presse
Croisière Stupéfiante (Dans le cadre de *Rouen, Capitale de Monde d'Après)*	Organisé par	Balade sur la Seine	08/10/2022	Bateau	Entre Rouen et Duclair (Métropole Rouen)	Tout public	Archives	Place de l'industrie dans la ville Gestion et développement des quais	Site web RRSS presse
À toutes voiles vers la capitale	Organisé par	Présentation	25/11/2022	Théâtre de la Foudre	Le Petit-Quevilly (Métropole de Rouen)	Sélectif	Observateur	Stratégique culturelle liée au développement de la ville	Site web RRSS presse
Assemblée de la Seine 01	Organisé par	Présentation / Atelier	11/05/2023	Université	Mont St-Aignan (Métropole Rouen)	Tout public	Archives	Gouvernance	Site web RRSS presse
Urban Jam	Organisé par	Fresque et activités connexes	30/07/2023	Hangar 181	Rouen	Tout public	Archives	Requalification des hangars industriels	Site web RRSS presse
Assemblée de la Seine 02	Organisé par	Présentation / Atelier	06/10/2023	Parc du Champ des Bruyères (serre)	ST Étienne de Rouvray (Métropole Rouen)	Tout public	Observateur	Gouvernance	Site web RRSS presse
Café Capitale	Organisé par	Présentation	14/11/2023	Hangar 107 (centre culturel)	Rouen	Sélectif	Observateur	Stratégique culturelle liée au développement de la ville	Site web RRSS presse
Journée visite du jury (repas à l'atelier 231)	Organisé par	Présentation	08/12/2023	Atelier 231 (centre culturel)	Sotteville-lès-Rouen (Métropole Rouen)	Sélectif	Intervenant	Position de la ville en Europe	Site web RRSS presse
Armada	Mise en abîme	Rassemblement festif	08-18/06/2023	Espace Public	Quais Seine (Rouen)	Tout public	Observateur	Propriété des quais de Seine Rapport public-privé	Site web RRSS presse

Annexe 2. Liste d'entretiens réalisés classés par ordre chronologique

N°	CANDIDATURE associée	DATE	POSTE
Avant le dépôt du dossier de la phase de présélection			
01	ROUEN	14/06/2021	Secrétaire général de l'association Rouen 2028
02	ROUEN	24/06/2021	Secrétaire général de l'association Rouen 2028
03	Banlieue (S) Capitale Européenne de la Culture (BCEC)	30/07/2021	Coordinateur et co-fondateur de l'association BCEC
04	MARSEILLE 2013/ROUEN	04/10/2021	Directeur Lieux Publics Marseille devenu ensuite conseiller stratégique pour Rouen 2028 à partir de janvier 2022
05	ROUEN	06/10/2021	Ancien président de la Métropole de Rouen Normandie à l'initiative de la candidature
06	SAINT-DENIS	13/12/2021	Directrice de la candidature
07	ROUEN	06/01/2022	Conseiller artistique pour la candidature de Rouen 2028 et pour la mise en place du projet Mons 2015
08	REIMS	07/02/2022	Conseillère pour la candidature de Reims 2028
09	REIMS	25/02/2022	Directrice de la candidature de Reims 2028
10	SAINT-DENIS	27/06/2022	Responsable du service Développement. Seine-Saint-Denis-Tourisme 93
11	SAINT-DENIS	27/06/2022	Directeur de Seine-Saint-Denis-Tourisme 93
12	SAINT-DENIS	27/06/2022	Cheffe de projet développement Seine-Saint-Denis-Tourisme 93
13	BOURGES	19/07/2022	Commissaire Général de la candidature de Bourges Directeur programme numérique Mons 2015
14	BASTIA	25/10/2022	Cheffe de projet de la candidature de Bastia
15	SAINT-DENIS	16/12/2022	Directrice de la stratégie culturelle, du patrimoine et du tourisme de Plaine Commune
16	ROUEN	09/01/2023	Élue locale en charge de la candidature Rouen Seine Normande 2028, présidente de Rouen Normandie Tourisme et Congrès
17	ROUEN	09/01/2023	Directrice générale Rouen Tourisme
18	CLERMONT FERRAND	17/01/2023	Chargé programmation artistique de la candidature
3 mars 2023 : annonce de présélection de villes finalistes			
19	MARSEILLE 2013	22/06/2023	Directeur Adjoint Marseille 2013, expert culturel, jury de CEC entre 2014-2019 ayant labellisé Matera 2019, Galway 2020, Novi Sad 2021. À l'origine de la candidature de Brême et directeur de la programmation de Linz en 2009
20	SAINT-DENIS	23/06/2023	Maître conférences HDR Paris8, ancienne directrice de l'Institut d'études européennes. Référente du collège "Européen.es" de la candidature de Saint-Denis
21	MONTPELLIER-SÈTE	30/06/2023	Directrice stratégique de la candidature de Montpellier
22	BCEC	23/09/2023	Docteur science politiques : "Marseille en Méditerranée : récit politique territorial et sociologie de l'action publique locale internationale". Signataire du manifeste BCEC. Directeur du Programme Transitions POPSU
23	ROUEN	23/10/2023	Directrice culture au sein de la Métropole de Rouen Normandie
24	ROUEN	27/10/2023	Artiste plasticien
25	ROUEN	08/11/2023	Chargé de la mobilisation citoyenne et de la jeunesse pour la candidature de Rouen
26	ROUEN	14/11/2023	Responsable des partenariats de la candidature de Rouen

Nº	CANDIDATURE associée	DATE	POSTE
27	ROUEN	14/11/2023	Artiste graffeur coordinateur du projet URBAN JAM réalisé le 30 juin 2022, dans le cadre de la candidature Rouen 2028
28	MONTPELLIER-SÈTE	22/11/2023	Conseiller culturel au sein du cabinet de la mairie de Sète
29	ROUEN	22/11/2023	Artiste, président de l'association : *Dans le sens de barge*
30	ROUEN	27/11/2023	Urbaniste-paysagiste, cofondateur du voyage métropolitain (prototype de Rouen 2028)
31	ROUEN	12/12/2023	Artiste photographe, co-président du réseau normand d'artistes RN13bis
13 décembre 2023 : annonce de la ville labellisée			
32	ROUEN	20/12/2023	Scénographe, concepteur du projet "monde flottant"
33	ROUEN	24/01/2024	Directrice culture au sein de la Métropole de Rouen Normandie
34	ROUEN	24/01/2024	Responsable de manifestations culturelles de la Métropole de Rouen
36	ROUEN	05/03/2024	Directrice culture au sein de la Métropole de Rouen Normandie
37	ROUEN	05/03/2024	Responsable de manifestations culturelles de la Métropole de Rouen
38	ROUEN	14/03/2024	Directeur vie culturelle Grand-Quevilly, co-porteur du projet DATA (tiers-lieu)
39	ROUEN	20/03/2024	Déléguée Générale de l'association de la candidature de Rouen
40	ROUEN	24/03/2024	Responsable du service patrimoines au sein de la Métropole de Rouen Normandie
41	ROUEN	28/03/2024	Responsable partenariats culturels et artistiques de la candidature de Rouen
42	ROUEN	12/04/2024	Directrice Maison de l'Architecture de Rouen
43	BOURGES	29/04/2024	Directeur de la Maison de la Culture de la ville de Bourges
44	BOURGES	15/05/2024	Coordinatrice générale de la candidature de Bourges
45	BOURGES	03/06/2024	Directeur de l'agence de tourisme et territoire du Cher et de l'Office de Tourisme de Bourges Plus
46	ROUEN	06/06/2024	Directrice, chargée d'élaboration de projets culturels et territoriaux au sein de l'association *Dans le sens de barge*
47	ROUEN	12/06/2024	Directeur adjoint infrastructures au sein de la Métropole de Rouen Normandie, porteur du projet *Seine à Vélo*
48	ROUEN	18/06/2024	Cheffe de projet *Petites Villes de Demain* (Duclair et Le Trait)
49	ROUEN	19/06/2024	Coordinatrice des affaires culturelles de la ville de Duclair
50	ROUEN	08/07/2024	Maire du Trait
51	ROUEN	08/07/2024	Responsable service culture Mairie du Trait
52	BOURGES	15/07/2024	Directeur Général de services, Ville de Bouges et agglomération Bourges Plus
53	BOURGES	16/07/2024	Maire de Bourges
54	AMIENS	22/07/2024	Directeur de l'Office de Tourisme et des Congrès - Amiens Métropole
55	NICE	12/08/2024	Chef du Service Aménagement MNCA · Métropole Nice Côte d'Azur
56	ROUEN	12/08/2024	Chargé de développement touristique
57	NICE	21/08/2024	Responsable communication et promotion

Annexe 3. Entretien avec Yann Galut, maire de Bourges, ville labellisée CEC 2028

Question : Quel périmètre a été pris en compte pour construire la candidature de Bourges 2028 ? Quelles sont les institutions qui sont à l'intérieur de ce périmètre ? Quel rôle jouent-elles et comment cette participation se concrétise-t-elle dans le projet ?

Réponse : Alors, le périmètre, il est variable, en fait. Bien entendu, à la base, c'est la candidature de la ville de Bourges. Mais, nous sommes une ville à taille humaine, nous sommes une ville moyenne et je savais que nous ne pouvions réussir que si nous embarquions d'autres acteurs pour prouver la crédibilité de notre candidature. Donc, très vite, j'ai embarqué dans l'aventure l'agglomération de Bourges, qui a les compétences qui sont en complément de ce que fait Bourges. Notamment, l'agglomération a la compétence économique, la compétence attractivité du territoire et la compétence tourisme. Donc, avec Irène Félix[875], qui en est sa présidente, ça représente la taille de 100 000 habitants et la ville c'est 65 000 habitants. Et puis après, bien entendu, le département et la région centre Val-de-Loire font aussi partie de cette candidature. C'est important que vous compreniez que dans des territoires pauvres comme les nôtres, dans des territoires en résilience comme les nôtres, on a cette habitude, quelle que soit la sensibilité politique des élus, de travailler dans l'intérêt du territoire. On a chacun nos idées, on a chacun nos positions, mais on a ainsi un territoire agile d'une certaine manière. Et donc, moi, je suis habitué à travailler avec le département, avec la région et avec l'agglomération. Tous nos gros projets de développement territoriaux sont avec ces quatre acteurs. Après, on rajoute l'État, bien entendu, puis peut-être après l'Europe. Mais on y arrive bien dans un territoire comme le mien parce qu'on est petit. Et puis, quelque part, même si on garde nos sensibilités politiques, le débat politique local n'est pas violent. Ce qu'il faut que vous compreniez, c'est l'équilibre de ces quatre. Bien sûr, la ville est *leader*, mais il faut impliquer les autres. Donc, ça veut dire que quand on propose Bourges 2028, le projet artistique va se développer aussi sur l'ensemble des territoires que je vous ai cités. Il va y avoir des actions au niveau du département, des actions dans l'agglomération et des actions en région Centre-Val de Loire.

Face au jury[876], au premier tour, il y a une question qui m'alerte : « est-ce que vous êtes en capacité de faire la capitale européenne ? Vous êtes une ville de 65 000 habitants ». Cette intervention de ce membre du jury m'a énormément travaillé. Et quand on a été sélectionnés au deuxième tour, j'ai regardé la liste de la sélection et on était en face de trois métropoles régionales très puissantes[877] (en termes de notoriété, en termes de financement et en termes d'équipe). Et là, je me suis dit : « la seule solution, la seule possibilité pour qu'on gagne, c'est qu'on change l'équilibre des collectivités qui soutiennent la candidature ». Je m'explique, pour le premier tour, vous aviez la pyramide : Bourges en haut et les trois autres[878] qui nous

[875] Bourges Plus est le nom de la communauté d'agglomération, créée en 2022, intégrant 17 communes, dont Bourges. Irène Felix en est la Présidente et Yann Galut, le maire de Bourges le 1er Vice-Président jusqu'à 2026. Comme les métropoles, cet établissement public de coopération intercommunale exerce des compétences obligatoires fixées par la loi et des compétences facultatives confiées par les communes. Voir la partie 3.1.2 du 0 sur la difficulté d'établir des projets de territoire à cause de la complexité du millefeuille administratif français.

[876] Toutes les villes candidates ont réalisé un oral face à un jury d'experts européens.

[877] Bourges a été sélectionnée au premier tour avec Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen.

[878] Agglomération, département et région.

soutenaient. Et là, je me suis dit : « on ne peut pas rester sur ce dispositif-là[879]. Il faut que la région Centre-Val de Loire change de niveau. Il faut qu'elle passe de soutenir la candidature à la coorganiser. Sinon on n'y arrivera pas, on ne sera pas crédibles ». J'ai appelé François Bonneau[880] pour annoncer notre présélection. Il était fou de joie, il était content, mais je lui ai dit : « François, si la région ne s'engage pas plus, on ne gagnera pas. Il faut vraiment qu'on change de paradigme. J'ai besoin que tu passes en co-organisation. Si ce n'est que Bourges qui porte, ils ne vont pas nous trouver crédibles. Il faut qu'on y aille ensemble ». Ça a été une conversation de *leader* à *leader*. Lors de la visite du jury, la région Centre-Val de Loire, par le biais de son président, a été la seule région à être présente lors de la visite du jury. Aucun autre président de région n'a été présent. Mais, ils n'en avaient peut-être pas besoin. C'est comme ça qu'on est passé de ville *leader* à *co-leading*, à une co-organisation.

Alors, il y a aussi une justification. On va essayer que les gens viennent en train, qu'ils arrivent à Paris, puis après qu'ils redescendent sur Orléans, Bourges, Blois, etc… Donc là, vous avez la région centre Val-de-Loire. On veut du *slow-tourisme*[881]. Vous faites venir quelqu'un de Valence en Espagne, vous le faites arriver à Paris, descendre à Bourges, il va rester trois jours, pas plus. Donc nous, l'intérêt, c'est de leur proposer des chemins à travers la région centre Val-de-Loire : que Bourges soit un point d'arrivée ou un point de départ. Mais après, on va leur proposer d'aller à Blois, à Chartres, à Sancerre, à Tours, à Orléans et de faire les châteaux de la Loire. On va leur proposer vraiment de rayonner dans toute la région centre Val-de-Loire et d'avoir toute une série de parcours artistiques, mais pas qu'artistiques, culinaires aussi, de nature, des déplacements en vélo.

On a créé la *Matrice*[882]. La *Matrice*[883], c'est un réseau de villes à taille humaine. C'est-à-dire qu'au-delà de se dire qu'ils vont venir à Bourges, ils vont venir aussi à Angoulême ou à Avignon. On va aussi proposer de dépasser le cadre de la région centre Val-de-Loire parce qu'on a cette idée de réseau, cette idée de circulation et de prendre le temps. Par exemple, le maire de Nevers m'a contacté pour me dire : « Yann, il faut que je fasse des trains entre Nevers et Bourges ». C'est de là que le soutien est venu. L'idée est de casser un peu les frontières administratives et d'aller plutôt sur les frontières culturelles.

Q : Quel impact attendez-vous en termes économique, touristique et urbain ? Quelles expériences de villes précédemment labellisées considérez-vous comme des modèles à suivre ? Bourges, à son tour, pourra-t-elle devenir aussi modèle pour d'autres villes ?

[879] Voir le 0 sur comment construire et mettre en récit un territoire pour candidater.

[880] Présidente de la région Centre-Val de Loire depuis 2007

[881] Voir le Chapitre 5 sur la volonté des villes candidates de transformer l'activité touristique en « slow tourisme » encourageant les visiteurs à rester plus de temps sur le territoire.

[882] Organisme informel proposé par la candidature de Bourges et formé par 18 villes de la Région, de France et d'Europe (dont 15 villes de moins de 100 000 habitants) de renforcement des capacités dédié à l'innovation, au prototypage et au déploiement des capacités dédié à l'innovation, au prototypage at au déploiement de solutions communes et groupées.

[883] Voir la partie 4.3.1 du Chapitre 4qui explique le projet *Matrice* en détail.

R : J'ai fait ma première visite à Liverpool. Le maire m'a dit que ça a été une transformation incroyable. J'ai rencontré la maire de Lille, Martine Aubry, qui m'a dit que ça a été une transformation incroyable. J'ai rencontré le maire adjoint de la culture de Marseille, qui m'a dit qu'ils n'avaient pas réussi la *legacy*[884] [885], mais qu'ils avaient réussi la notoriété et qu'à partir de 2014, l'image de Marseille s'est transformée. Donc, quand j'ai été candidat aux élections municipales de Bourges, la ville était considérée comme une *belle endormie*[886] et je sais que la candidature pouvait la faire entrer dans une autre dimension. Parce que l'impact d'être la ville CEC est énorme. J'ai dit aux jurys : « on est prêt et on en a besoin[887] ». Le message que j'ai fait passer en subliminal, parce que je ne voulais pas le dire directement, c'est de dire, Montpellier, Rouen et Clermont-Ferrand, ils ont déjà tout. Donc, pour eux, avoir le titre, ça sera un trophée de plus sur leur bibliothèque. Pour Bourges, ce ne sera pas une évolution, ça sera une révolution[888]. C'est-à-dire que donner un tel titre, une telle notoriété, une telle lumière sur une ville comme la mienne, c'est la mettre en avant. C'est la faire rayonner. Avant, j'avais du mal à recruter, là, j'ai 50 candidatures pour chaque poste.

Par exemple, j'ai un lieu magnifique qui s'appelle le couvent des Augustins. On a fait un appel à candidatures pour qu'il soit transformé dans le cadre de l'action Cœur de ville. La procédure a été déclarée infructueuse car les deux finalistes n'étaient pas disposés à investir une enveloppe très importante. Depuis que je suis capitale européen de la culture, j'ai deux investisseurs qui sont venus me revoir et ils sont prêts là, à mettre 10 millions d'euros sur la table.

On a plein de projets qui arrivent de partout. On a le Louvre qui veut faire des projets avec nous. On a le Grand Palais qui veut faire des projets avec nous. On a la Villette qui veut faire des projets avec nous.

J'ai été à Veszprém, à Timişoara[889], à Matera, à Évora. Chaque ville a sa propre taille et sa propre expérience liée à la capitale européenne. Le maire adjoint de Liverpool vous explique que ça a révolutionnée complètement la ville parce qu'ils ont été en capacité de faire des

[884] L'appel à candidatures publié par le Ministère à partir du cadre réglementaire européen demande des détails sur la « contribution à la stratégie à long terme ». Les premiers rapports d'évaluation des villes CEC sont les premiers à avancer le terme anglais *legacy* non seulement pour se référer à l'héritage matériel des villes, mais aussi pour les leçons apprises dans chaque expérience pouvant s'importer dans les villes intéressées à se développer à travers la culture.

[885] Voir la partie 0 du 0 sur l'obsession pour faire durer l'événement dans le temps.

[886] Cette expression est employée par les médias au départ pour se référer à Montpellier et à comment Georges Frêche, maire de cette ville pendant 27 ans (1977-2004), décrit comme un bâtisseur et visionnaire, a réussi à élever la « belle endormie ». Elle a été aussi utilisée pour surnommer Bordeaux qui aurait perdu ce surnom avec l'arrivée d'Alain Juppé en 1995.

[887] Cet argument a également utilisé par la candidature de Marseille. Voir la partie 2.2 du 0 expliquant la circulation de savoirs et des discours entre villes labellisées.

[888] La même expression a été utilisée par le maire rouennais Nicolas Mayer-Rossignol après la phase de présélection dans des termes un peu différents : « Si on ne gagne pas, ce sera une évolution. Si on gagne, ce sera une révolution ». Les médias ont repris cette expression pour défendre l'importance de candidater malgré le résultat.

[889] Ville hongroise et ville roumaine qui ont accueilli l'année capital en 2023. Matera, en Italie, a été labellisée en 2019 et Évora, au Portugal, sera Capitale Européenne de la Culture en 2027.

investissements financiers incroyables de plusieurs dizaines de millions d'euros pour, par exemple, renouveler les docks, ils ont refait plein d'espaces. Lille, ça a été pareil et Marseille aussi. Chaque ville, chaque expérience est différente. C'est que je trouve intéressante, en tout cas dans celles que je prends comme modèle[890], c'est que ça leur a permis de refaire justement des infrastructures, des musées… C'est le cas par exemple de České Budějovice[891], ils refont leur musée. Chaque fois, c'est un prétexte pour rénover ou construire ou augmenter l'offre culturelle, mais ça, ça dépend de la volonté politique des équipes municipales. En revanche, quand c'est bien fait, la lumière fait que la ville sort de l'ordinaire. Je suis déjà en train de travailler sur la *legacy*, qui est aussi importante que l'année 2028. Il faut absolument qu'on soit en capacité de continuer à être attractifs culturellement, économiquement et touristiquement après 2028. Et là, la meilleure des réussites, c'est Lille, avec son opération Lille 3000[892], ils ont continué à vivre sur la capitale européenne parce que tous les trois ans ils organisent à nouveau une mini capitale européenne.

Toutes les expériences de déplacements à mobilité douce dans les territoires ruraux ou autour des villes de 100 000 habitants qui vont se faire à Bourges pourront s'expérimenter dans les villes qui font partie du projet *Matrice*. Dans les deux sens : nous, on peut aussi bénéficier de plein d'expériences culturelles qui ont lieu à 20 minutes, 30 minutes de Bourges, alors qu'on ne le sait pas obligatoirement. On peut faire le choix de ne pas aller passer des vacances à 10 heures d'avion, 8 heures d'avion... Et puis, tout simplement, on va aussi réaliser des coproductions. On va faire une coproduction avec Thiago Rodrigues[893] du Festival d'Avignon[894]. C'est tous ces échanges-là entre villes. Sans ce projet et sans le label, ces projets de co-production et collaboration sont plus difficiles. Mais là en plus, ce qui est très intéressant avec la *Matrice*, c'est qu'elle est à la dimension Europe.

Q : Quel rôle cet événement joue-t-il dans la transformation fonctionnelle de Bourges ?

R : Le centre-ville de Bourges sera transformé et vous allez avoir des accélérations partout. Je vais vous donner plusieurs exemples. Vous avez l'Hôtel Dieu qui était à l'abandon. On va en faire la Cité Européenne des Artistes. On a la Halle au Blé et on va en faire un lieu d'exposition.

[890] Le 0explique la circulation de modèles entre villes labellisées et entre villes candidates.

[891] La ville tchèque sera au même temps que Bourges, en 2028, Capitale Européenne de la Culture.

[892] Lille 3000 représente un programme culturel promu par la ville de Lille et par les organisateurs de l'année CEC en 2004 qui ambitionne se constituer comme la continuité de l'année CEC. Tous les trois ans, sous la direction artistique de Didier Fusillier, Lille 3000 présente différents événements culturels qui durent plusieurs mois et attirent des millions de visiteurs. Cette expérience est avancée comme argument par les candidatures françaises au label en 2028. Voir le 0sur la circulation de modèles.

[893] Dramaturge, producteur et metteur en scène et acteur portugais, il a été nommé directeur du festival d'Avignon en 2021.

[894] Voir la partie 4.1.3 du Chapitre 4 pour comprendre l'association entre villes et événements de manière à profiter dans une relation réciproque de la renommée internationale.

On gardera le marché là[895], au milieu, et ils sont en train de travailler sur deux espaces, deux boîtes de chaque côté, qui permettront l'exposition des œuvres. Donc ça veut dire qu'obligatoirement, autour de ce bâtiment, qui va attirer énormément, vous allez avoir des commerces supplémentaires. Par exemple, le Château d'Eau-Château d'Art[896], il va falloir qu'on y travaille. Le pavillon d'Auron[897], qui est dans un état catastrophique, on va devoir le rénover aussi pour les grandes expositions. Ce matin, j'étais en réunion avec le directeur du Muséum[898] et toute l'équipe pour dire : « ben voilà, qu'est-ce qu'on fait ? ». On va travailler sur une extension de 200 mètres, liée à Bourges 2028. Vous avez à l'autre bout de la ville un lieu qui est à l'abandon depuis 10 ans, qui s'appelle Axéréal[899] qui est porté par l'agglomération. Ce lieu-là, clairement, s'il n'y avait pas eu la capitale européenne, il aurait végété. Avec la capitale européenne, l'agglo met le paquet et va transformer ce lieu pour en faire un lieu sur l'économie culturelle. Dans la friche Antre Peaux[900], ils attendaient une troisième tranche de travaux depuis quasiment une dizaine d'années. En deux mois, ça s'est débloqué : on prend en charge et on a des financements pour la troisième tranche de travaux.

Le grand musée qu'on a fermé parce qu'il est en train de se casser la figure...le fameux musée du Berry, dont on aimerait à terme que la compétence revienne à l'agglomération…avec la capitale européenne de la culture, mes collègues qui étaient très frileux à ce que ça passe à l'agglomération, parce que c'est un coût financier pour l'agglomération sont en train d'accepter. Et donc, on va avoir un musée du Berry qu'on aurait fait, qui aurait été un bon musée de province sans le label, mais là, on est sur un projet beaucoup plus ambitieux. Ça donne de l'ambition au territoire. On est suivi par l'État, on est suivi par les collectivités, on est suivi par une vraie dynamique de projet qui est en train de se mettre en œuvre, qui fera que pour 2028 et pour l'après 2028, on aura transformé la ville et il n'y a que de la transformation de l'existant[901].

On n'est pas complètement sûrs qu'on va pouvoir faire Mazière[902]. On va voir si EDF accepte ou pas de porter le projet. Sinon, on ne le fera pas. Mazière, si c'est pris par le privé, ça se fera.

---

[895] Lors de notre entretien, le maire dessine sur un papier des schémas des projets.

[896] Désaffecté depuis 1940, il a été entièrement réaménagé par la ville de Bourges en un lieu consacré à la diffusion des Arts Plastiques.

[897] Lieu d'accueil de salons, foires, forums et autres événements.

[898] Museum d'histoire naturelle de Bourges.

[899] Voir le 0 sur la transformation du siège de la coopérative céréalière Axéréal (ex-Epis-Centre) transféré des quartiers nord de Bourges à Olivet (Loiret) en 2014 en laissant un bâtiment de 4 000 m² et la transformation de l'Hôtel Dieu.

[900] Composée d'un ensemble de sous-lieux, Antre Peaux est une friche culturelle à caractère associatif accueillant des artistes en résidence, des concerts, des expositions et des spectacles.

[901] Voir le 0 sur le fait d'afficher une volonté de transformation sobre, à travers la réhabilitation de l'existant, sans construire des nouveaux bâtiments.

[902] La candidature présente la transformation de l'ancienne centrale électrique abandonnée en espace d'exposition mixte et espace pour les entrepreneurs des mobilités douces.

Moi, la première chose que j'ai faite en décembre après la labellisation, c'est me dire qu'il fallait un schéma directeur d'adaptation de la ville pour Bourges 2028[903].

Q : La candidature de Bourges met l'accent sur l'empreinte carbone et les déplacements « doux ». Dans les projets à venir sur la ville et l'agglomération, est-ce qu'il y a aussi des réflexions sur le développement des infrastructures favorisant ces types de mobilités ?

R : Notre objectif c'est de proposer des alternatives aux déplacements en voiture. On voudrait qu'une grande partie des gens se déplace en train, se déplace en vélo, se déplace en bus…

On est une ville petite, on n'était pas en capacité de proposer au jury un grand espace où on aurait mis 10 000 mètres carrés d'expositions artistiques. Le commissaire artistique s'est dit que s'il ne pouvait pas mettre 10 000 mètres carrés dans un seul espace, il fallait faire un parcours, dans la ville. Et Bourges étant une ville à taille humaine, qu'on peut parcourir sans s'arrêter en 20 minutes, on a pensé à faire un parcours, on va proposer une déambulation piétonne dans la ville. Donc, on a cinq lieux qu'on a sélectionnés : la Halle au Blé, l'Hôtel Dieu, la Maison de la Culture, le Palais Jacques Cœur et le Château d'Eau dans une ville qu'on a déjà commencé à rénover.

Q : L'obtention du titre peut-elle accélérer la piétonisation du centre de la ville sur laquelle travaille l'assemblée citoyenne ? L'argument 2028, peut-il être avancé pour augmenter les liaisons en train avec Paris ?

R : Ma première décision politique c'était la Place Cujas. Je peux vous dire que ça a fait débat. J'ai viré, comme disent les habitants, 200 places du parking Cujas et je l'ai transformé de parking Cujas en place Cujas. J'ai viré les bagnoles du centre-ville. Donc, il y a des commerçants qui hurlent, il y a des gens qui disent que je suis un... Voilà, ils me reprochent d'avoir tué le centre-ville, et puis d'autres qui disent, mais c'est ça qu'il faut faire. Alors, on a fait un compromis après. Sur les 200 places, on a laissé 50 réversibles. Il y aura un belvédère et en dessous un espace d'exposition géré par les étudiants des Beaux-Arts. On va faire aussi un appel à projet d'une œuvre d'art majestueuse qu'on va mettre en face du belvédère on a engagé un commissaire pour faire un mapping culturel et artistique sur la façade. Donc, à partir du belvédère, vous pourrez voir du mapping[904].

Je vais respecter un rythme, si ma liste est réélue en 2026. On a quand même beaucoup avancé sur la piétonisation. Il est clair qu'on ne pourrait pas imaginer vivre l'année 2028 sans la piétonisation du centre-ville. On va au minimum doubler, voire tripler le nombre de personnes qui vont venir à Bourges. Et donc l'année de 2028, de mon point de vue, va nous permettre d'accélérer sur l'acceptabilité de la piétonisation et la mise en œuvre de déplacements alternatifs, du développement du vélo. On a la gratuité des transports aussi à Bourges, c'est un sacré

[903] Voir la troisième partie de cette thèse entièrement consacrée à comment les candidatures prévoyaient de préparer la ville à l'événement CEC.

[904] Vidéo mapping ou projection mapping sur la façade.

argument comme vous le savez. Et donc même par rapport aux pistes cyclables…par rapport aux nouvelles rues qu'on va faire, etc…On prépare cela en fait. Mon objectif, ce serait bien sûr de piétoniser l'hyper-centre-ville pour 2028 et après 2028, de garder cette piétonisation, parce qu'on aurait habitué nos concitoyens en 2028.

Je ne sais pas si on va gagner la bataille du train, mais c'est vraiment notre bataille. La SNCF, c'est un partenaire aussi qui regarde les finances, qui regarde le coût avec la région parce que c'est aussi beaucoup payé par la région.

Q : Je vous laisse compléter la phrase : Bourges sera une réussite si…

R : Si tous les acteurs et toute la population s'en emparent. Moi, je ne veux pas que les citoyens de Bourges soient consommateurs ou passifs dans cette candidature-là, mais je veux qu'ils s'insèrent dans ces projets-là. Et puis ça sera réussi si après on arrive à continuer, à faire vivre le souffle de Bourges 2028, la dynamique de Bourges 2028.

Annexe 4. Liste d'articles de presse par ordre chronologique et par ville

Le tableau ci-dessous recueille les principaux articles de presse sur chaque ville qui ont été publié lors de la phase de préfiguration.

AMIENS							
Nº	**DATE**		**NOM**	**TYPE**	**DIFF.**	**SPTÉ.**	**TITRE**
1	07/12/2021	OUI	Courrier-Picard	Presse	Régionale	Généraliste	*Amiens capitale européenne de la culture : pour qui ? pour quoi ?*
2	03/03/2022	OUI	Courrier-Picard	Presse	Régionale	Généraliste	*Amiens se lance dans la course européenne culturelle*
3	05/03/2022	OUI	D'icila	Blog	Locale	Généraliste	*Amiens 2028, en route pour la candidature*
4	11/03/2022	OUI	Courrier-Picard	Presse	Régionale	Généraliste	*La candidature d'Amiens capitale européenne de la culture en 2028 perd sa tête pensante*
5	01/06/2022	OUI	Picardie La gazette	Presse	Régionale	Généraliste	*La ville d'Amiens lance une consultation citoyenne*
6	04/06/2022	NON	actualitte.com	Blog	Nationale	Culture	*"Amiens entend être l'autre ville française de la Bande Dessinée"*
7	13/12/2022	OUI	econews.com	Blog	Internat.	Culture	*Amiens 2028, a cultural stream "Alter-Native"*
8	03/01/2023	OUI	France 3 régions	Radio	Régionale	Généraliste	*Le défi d'Amiens Métropole, devenir Capitale européenne de la culture en 2028 : "ce coup de projecteur permettrait une reconquête de la fierté picarde"*
9	07/02/2023	OUI	Connaissance des arts	Presse	Nationale	Culture	*Amiens, capitale de la Culture 2028 ? Une candidature qui fait la part belle au patrimoine et à l'environnement*
10	19/02/2023	OUI	Le quotidien de l'art	Presse	Nationale	Culture	*2028 : Amiens veut sortir de l'anonymat*
11	22/02/2023	NON	France Bleu	Radio	Régionale	Généraliste	*Face à l'inflation, 35 000 euros d'aide de l'État pour la Maison de la Culture d'Amiens*
BASTIA							
Nº	**DATE**		**NOM**	**TYPE**	**DIFF.**	**SPTÉ.**	**TITRE**
1	25/12/2021	OUI	Corse Net Infos	Internet	Régionale	Généraliste	*Bastia-Corsica 2028 : "comment se présenter au Monde et se raconter à l'Europe ?"*
2	07/12/2021	OUI	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*Bastia : capitale européenne de la culture, le pouvoir d'un label pour débuter une autre histoire*
3	12/01/2022	NON	Corse Net Infos	Internet	Régionale	Généraliste	*Les chantiers qui vont embellir Bastia en 2022*
4	27/02/2022	NON	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*Une délégation municipale en déplacement officiel à Florence*
5	03/03/2022	OUI	Corse Net Infos	Internet	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la Culture 2028 : c'est fini pour Bastia-Corsica*
6	21/04/2022	OUI	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*Bastia "capitale européenne de la culture" : « Nous allons consolider ce qui existe et l'amplifier »*
7	05/05/2022	OUI	Corse Net Infos	Internet	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture 2028 : Pierre Savelli et Bastia-Corsica deux jours à Novi-Sad et à Belgrade*
8	25/07/2022	OUI	Corse Net Infos	Internet	Régionale	Généraliste	*Bastia : une soirée d'échanges et musique autour de l'Europe et de la Méditerranée*
9	27/07/2022	OUI	France 3 régions	Radio	Régionale	Généraliste	*Bastia Capitale européenne de la culture 2028 : les soutiens affluent*
10	03/08/2022	OUI	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*2028 doit être un tremplin*
11	08/12/2022	OUI	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*Vannina Bernard-Leoni, cheffe de projet de Bastia-Corsica 2028 : « Transformer la société corse »*
12	25/11/2022	OUI	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*Une majestueuse cage de verre pour le futur théâtre municipal de Bastia*
13	04/01/2023	OUI	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*Bastia-Corsica 2028, le dossier de candidature déposé lundi 2 janvier*

14	08/01/2023	OUI	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*Bastia-Corsica 2028, "un acte fondateur pour la culture"*
15	01/02/2023	OUI	Paroles de Corse	Internet	Régionale	Généraliste	*Bastia Corsica 2028 : le projet d'une île*
16	21/02/2023	OUI	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*Bastia capitale européenne de la culture : bientôt l'heure de vérité*
17	01/03/2023	OUI	Connaissance des arts	Presse	Nationale	Culture	*La Corse, une île à la croisée des cultures : Bastia candidate sérieuse au titre de Capitale européenne de la Culture 2028*
18	03/03/2023	OUI	France Bleu	Radio	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture 2028 : la ville de Bastia n'est pas retenue parmi les candidatures*
19	03/03/2023	OUI	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture : Bastia échoue aux portes de la finale*
20	06/03/2023	OUI	Corse Matin	Presse	Régionale	Généraliste	*L'équipe de Bastia Corsica 2028 veut poursuivre la dynamique*
BOURGES							
N°	**DATE**		**NOM**	**TYPE**	**DIFF.**	**SPTÉ.**	**TITRE**
1	09/09/2021	OUI	France Culture	Radio	Nationale	Culture	*La nouvelle Maison de la Culture de Bourges est ouverte !*
2	21/07/2021	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*La ville d'Avignon soutient Bourges candidate à la capitale européenne de la culture en 2028*
3	23/12/2021	OUI	France 3 régions	Radio	Régionale	Généraliste	*La candidature de Bourges au titre de capitale européenne de la culture 2028 se structure*
4	25/06/2022	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Des lignes de métro et de RER imaginées par la candidature Bourges Capitale européenne de la Culture 2028*
5	05/07/2022	NON	France 3 régions	Radio	Régionale	Généraliste	*Inflation : le maire de Bourges Yann Galut appelle l'État à l'aide pour boucler le budget de la ville*
6	29/07/2022	OUI	Connaissance des arts	Presse	Nationale	Culture	*Capitale européenne de la culture 2028 : ville candidate, Bourges veut devenir « un laboratoire d'idées et d'innovations »*
7	03/11/2022	OUI	magcentre.fr	Blog	Locale	Généraliste	*Une délégation de "Bourges 2028" en mission à Bruxelles*
8	16/11/2022	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*L'exemple de Liverpool, capitale européenne de la culture en 2008, disséqué à la mairie de Bourges*
9	16/12/2022	NON	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Le maire de Bourges annonce des mesures d'économies drastiques pour équilibrer un budget fragilisé par la crise sanitaire et l'inflation*
10	04/01/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Les étudiants invités à venir à une agora ce jeudi à l'IUT de Bourges pour trouver de nouvelles stations du métro Europa*
11	28/02/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture : "La candidature de Bourges pose la question des villes petites et moyennes en Europe comme moteur de l'innovation"*
12	01/03/2023	OUI	Connaissance des arts	Presse	Nationale	Culture	*Capitale européenne de la culture 2028 : ville candidate, Bourges veut devenir « un laboratoire d'idées et d'innovations »*
13	03/03/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Bourges fait partie des quatre villes finalistes pour la Capitale européenne de la culture 2028 !*
14	21/04/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Un "grand événement populaire et familial" ce samedi autour de Bourges 2028*
15	23/04/2023	OUI	France Bleu	Radio	Régionale	Généraliste	*Printemps de Bourges 2023 : un bilan positif qui pourrait aider la candidature de Bourges 2028*
16	07/05/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture en 2028 : des cartes postales pour la République tchèque et la Finlande*
17	20/06/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*A Bourges, le métro fictif et artistique Métro Europa se dote de nouvelles lignes et d'une station Bel Eté*
18	28/06/2023	OUI	France Bleu	Radio	Régionale	Généraliste	*Bourges lance quatre "lignes de métro" dans le cadre de sa candidature Capitale européenne de la culture*
19	03/07/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Un voyage pour découvrir et s'inspirer de la culture nordique pour Bourges 2028*

20	17/07/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Au festival d'Avignon, Bourges, soutenue par Angoulême et Avignon, réaffirme son projet de coopération entre villes "à taille humaine"*
21	20/07/2023	OUI	magcentre.fr	Blog	Locale	Généraliste	*Bourges 2028 au Festival d'Avignon #5*
22	23/08/2023	NON	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Bourges 2028 au Festival d'Avignon #5*
23	12/10/2023	NON	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Retour sur l'histoire chaotique de la nouvelle Maison de la Culture de Bourges*
24	12/05/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture 2028 : le maire de Bourges, Yan Galut, en République Tchèque du 15 au 19 mai à la rencontre des deux villes en lice*
25	13/10/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Culture	*Une MCB sexagénaire pour promouvoir la candidature de Bourges 2028*
26	06/12/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Culture	*Au jury de sélection, Bourges 2028 a offert une visite surprise de Bourges, en toute convivialité et en décalage*
27	07/12/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Culture	*Gares végétalisées, Cité des artistes, reconnaissance des droits des Marais... On vous présente le projet qui a fait gagner Bourges 2028*
28	07/12/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Culture	*Rééquilibrages territoriaux, retombées économiques... Pourquoi Bourges veut-elle à toute force devenir capitale européenne de la Culture ?*
29	08/12/2023	OUI	Télérama	Presse	Nationale	Culture	*Oser un choix humain ! : un collectif défend Bourges comme Capitale européenne de la culture*
30	13/12/2023	OUI	Le Figaro	Presse	Nationale	Généraliste	*Bourges désignée Capitale européenne de la culture 2028*
31	13/12/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Bourges 2028 sur le toit de l'Europe !*
32	14/12/2023	OUI	Le Monde	Presse	Nationale	Généraliste	*La ville de Bourges désignée Capitale européenne de la culture 2028*
33	14/12/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Bourges Capitale européenne de la Culture 2028 : un nouveau récit pour les villes moyennes*
34	14/12/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Bourges 2028 : six années pour que l'idée folle de Yann Galut devienne réalité*
35	14/12/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*"Bourges le mérite" : réactions des habitants après la désignation de Bourges comme capitale européenne de la culture 2028*
36	14/12/2023	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Bourges 2028 : impôts, financement, transformation… Yan Galut répond aux questions qui se posent après la victoire*
37	15/12/2023	NON	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Bourges 2028 : le projet du pôle gare se précise avec une concentration des transports*
38	03/01/2024	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Avignon et Angoulême, alliées majeures du projet de Bourges, capitale européenne de la culture 2028*
39	15/03/2024	NON	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Après de longs travaux, la liaison douce inaugurée à Bourges, entre le cœur de ville historique et le cœur culturel de Séraucourt*
40	16/03/2024	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Une salle archi pleine à la Maison de la Culture pour la réunion sur Bourges 2028*
41	18/03/2024	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Intégré au conseil d'administration de l'association Bourges 2028, l'État "s'engage fermement et fortement" dans le projet*
42	12/04/2024	OUI	Le Monde	Presse	Nationale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture, Bourges deviendra, en 2028, le cœur battant de la France*

CLERMONT-FERRAND							
N°	**DATE**		**NOM**	**TYPE**	**DIFF.**	**SPTÉ.**	**TITRE**
1	09/09/2015	OUI	La Figaro	Presse	Nationale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture : Clermont-Ferrand est candidate*
2	17/10/2018	OUI	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*Interview. Effervescences à Clermont-Ferrand : la direction artistique ne sera pas reconduite*
3	21/09/2019	OUI	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*Le programme des Effervescences dans la métropole de Clermont-Ferrand samedi et dimanche*

4	10/05/2021	OUI	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*Une nouvelle étape pour Clermont -Massif central 2028, capitale européenne de la culture*
5	01/06/2021	OUI	Clermont Infos63	Blog	Locale	Généraliste	*Clermont Capitale Européenne de la Culture : on entre dans la phase active du dossier*
6	04/07/2021	OUI	France Bleu	Radio	Locale	Généraliste	*Clermont-Ferrand : l'été foisonnant d'une future Capitale européenne de la culture*
7	15/07/2022	OUI	econews.com	Blog	International e	Culture	*Clermont – Ferrand 2028, Culture is also solidarity*
8	26/11/2022	OUI	7 Jours à Clermont	Presse	Locale	Généraliste	*Clermont 2028 : qu'y a-t-il dans le dossier ? Réponses de Patrice Chazottes*
9	11/01/2023	OUI	Le courrier des entreprises	Blog	Régionale	Économie	*Les DCF du Massif Central en soutien à la candidature de Capitale Européenne de la Culture 2028*
10	14/12/2022	NON	France 3 régions	Radio	Régionale	Généraliste	*Michelin-Cataroux, que deviendront les 42 hectares de l'usine en plein centre de Clermont-Ferrand*
11	16/01/2023	OUI	Journal du BTP	Presse	Régionale	Économie	*Clermont-Ferrand : le quartier de l'Hôtel Dieu poursuit sa mue*
12	25/02/2023	NON	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*L'État promet 100 milliards d'euros pour le train : suffisant pour désenclaver le Massif central ?*
13	06/03/2023	OUI	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne : la délégation Clermont/Massif central est prête pour "son Grand oral" à Paris*
14	12/04/2023	OUI	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*Voici les recommandations du jury pour Clermont-Ferrand/Massif central 2028, finaliste au titre de Capitale de la culture*
15	09/05/2023	OUI	7 Jours à Clermont	Presse	Locale	Généraliste	*Clermont 2028 : le point sur le dossier de candidature avec Patrice Chazottes*
16	13/05/2023	NON	7 Jours à Clermont	Presse	Locale	Généraliste	*Les cimetières ont aussi leur printemps*
17	21/05/2023	NON	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*Eric Fottorino : "La culture, c'est tout simplement réinventer la manière d'être ensemble"*
18	04/07/2023	NON	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*Animations, restauration... On vous dit tout sur le grand fan park installé à Clermont-Ferrand lors du Tour de France*
19	08/07/2023	OUI	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*Le logo Clermont-Massif central 2028, capitale européenne de la culture, en version XXL pour le passage du Tour de France*
20	20/07/2023	OUI	lepays.fr	Presse	Régionale	Généraliste	*Culture : le Roannais vise aussi l'Europe avec la candidature de Clermont-Ferrand Massif central 2028*
21	21/07/2023	NON	Clermont Infos63	Blog	Régionale	Économie	*La XVIIIe édition du festival Les Musicales du Pays des Couzes débute ce week-end*
22	23/08/2023	OUI	Zoomdici	Blog	Régionale	Généraliste	*La Ministre de la culture en Haute-Loire*
23	24/08/2023	OUI	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*La ministre en observatrice attentive de la candidature clermontoise à la Capitale européenne de la culture*
24	17/11/2023	OUI	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*Des élus de tous bords apportent leur soutien à la candidature Clermont-Ferrand/Massif central à la capitale européenne de la culture 2028*
25	30/03/2024	OUI	La Montagne	Presse	Régionale	Généraliste	*Combien a coûté la candidature de Clermont-Ferrand au titre de Capitale européenne de la culture ?*
MONTPELLIER							
N°	**DATE**		**NOM**	**TYPE**	**DIFF.**	**SPTÉ.**	**TITRE**
1	05/07/2022	OUI	econews.com	Blog	International e	Généraliste	*Montpellier 2028, the "gifted" city*
2	14/07/2022	OUI	actu Occitanie	Internet	Régionale	Généraliste	*Interview Montpellier Capitale Européenne de la Culture 2028 / Nicolas Dubourg : "La première étape était de prendre le pouls et il est au rendez-vous"*
3	09/09/2022	OUI	France 3 régions	Radio	Régionale	Généraliste	*Montpellier fait équipe avec 142 communes de l'Hérault pour sa candidature au statut de capitale européenne de la culture 2028*

4	27/09/2022	OUI	Midi Libre	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale de la culture 2028 : Montpellier en opération séduction à Bruxelles*
5	18/10/2022	OUI	Hérault Tribune	Presse	Régionale	Généraliste	*Montpellier-Sète : Montpellier 2028 lance un second appel à projets culturels*
6	21/10/2022	OUI	Journal Toulousain	Presse	Régionale	Généraliste	*Montpellier candidate pour devenir la prochaine capitale européenne de la culture*
7	03/11/2022	NON	Midi Libre	Presse	Régionale	Généraliste	*Une sélection d'expositions à voir du mercredi 2 novembre au dimanche 6 novembre*
8	17/11/2022	OUI	Midi Libre	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture 2028 : Sète, l'atout singulier de Montpellier pour l'emporter*
9	04/01/2023	NON	actu Occitanie	Internet	Régionale	Généraliste	*Première "Interview de la semaine" de l'année avec le maire et président de la Métropole de Montpellier Michaël Delafosse qui évoque lors d'un long entretien "le cap" pour 2023*
10	03/03/2023	NON	Le moniteur	Internet	Nationale	Urbanisme/ construction	*Que serait "Une ville à hauteur d'enfants" ?*
11	04/03/2023	NON	Le Figaro	Presse	Nationale	Généraliste	*Prendre un bol d'art frais à Montpellier*
12	14/03/2023	OUI	Hérault Tribune	Presse	Régionale	Généraliste	*Vallée de l'Hérault : "Notre vision de la culture est basée sur les principes portés par Montpellier 2028"*
13	15/03/2023	NON	La Tribune Occitanie	Presse	Régionale	Économie	*Au MIPIM, Montpellier dévoile (en images) les quatre premières futures Folies architecturales*
14	16/03/2023	OUI	Midi Libre	Presse	Régionale	Généraliste	*Sète : un déplacement à Cannes pour la promotion du territoire et des projets sétois*
15	19/03/2023	NON	Touleco	Presse	Régionale	Économie	*Quatre Folies architecturales montpelliéraines dévoilées au Mipim*
16	20/04/2023	OUI	actu Occitanie	Internet	Régionale	Généraliste	*Montpellier : la candidature à la capitale européenne de la culture entre dans une nouvelle phase*
17	08/05/2023	OUI	actu Occitanie	Internet	Régionale	Généraliste	*Les Oenoculturelles en Grand Pic Saint-Loup, de nouvelles rencontres entre la culture et le vin*
18	22/05/2023	NON	France Bleu	Radio	Locale	Généraliste	*Un deuxième studio de tournage aux portes de Montpellier*
19	25/05/2023	OUI	Toulouse Infos	Presse	Régionale	Généraliste	*Hérault. Montpellier-Sète en lice pour devenir la capitale européenne de la culture 2028*
20	27/09/2022	OUI	Midi Libre	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale de la culture 2028 : Montpellier en opération séduction à Bruxelles*
21	21/04/2023	OUI	actu Occitanie	Internet	Régionale	Généraliste	*"La force de la candidature de Montpellier et Sète, c'est qu'il existe ici une Europe des communes"*
22	31/05/2023	NON	Le Monde	Presse	Nationale	Généraliste	*A Montpellier, en 2024, un Printemps des comédiens qui durera l'été et l'hiver*
23	19/06/2023	NON	Hérault Tribune	Presse	Nationale	Généraliste	*Montpellier : les villes anti-corrida candidates au titre de capitale européenne de la culture soutenues par la FLAC*
24	28/06/2023	OUI	Gazette	Blog	Régionale	Généraliste	*Trente-neuf mécènes pour la candidature de Montpellier capitale européenne de la culture en 2028*
25	29/06/2023	OUI	Tout Montpellier	Blog	Régionale	Généraliste	*Montpellier capitale européenne de la culture 2028 : petit-déjeuner des mécènes*
26	30/06/2023	OUI	Midi Libre	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture : des mécènes s'engagent en faveur de la candidature de Montpellier*
27	03/07/2023	OUI	actu Occitanie	Internet	Régionale	Généraliste	*Montpellier. Capitale Européenne de la Culture : le Pays de l'Or rejoint la candidature*
28	09/07/2023	NON	Le Dauphine Libéré	Presse	Régionale	Généraliste	*« Montpellier capitale européenne de la culture 2028 » : la mise en garde des anticorrida*
29	13/07/2023	NON	Libération	Presse	Nationale	Généraliste	*Le temps des villes et des territoires : interview «Pour la culture, un modèle métropolitain reste à inventer »*
30	14/07/2023	OUI	actu Occitanie	Internet	Régionale	Généraliste	*Montpellier / Capitale Européenne de la Culture 2028. "Une candidature est forcément singulière"*
31	13/07/2023	OUI	actu Occitanie	Internet	Régionale	Généraliste	*En Avignon, Montpellier défend sa candidature, carrefour de l'Europe et pont vers l'Afrique*
32	15/07/2023	NON	Midi Libre	Presse	Régionale	Généraliste	*Des milliers de Montpelliérains rassemblés à Port-Marianne pour admirer le feu d'artifice*

33	17/07/2023	OUI	Le quotidien de l'art	Presse	Nationale	Culture	*Les enjeux de la mobilité des artistes*
34	18/07/2023	NON	actu Occitanie	Internet	Régionale	Généraliste	*Ce week-end, Swinging Montpellier de retour au Peyrou*
35	18/07/2023	OUI	Touleco	Presse	Régionale	Généraliste	*Sophie Léron, Montpellier 2028 : « Au-delà de la Métropole, c'est une candidature à l'échelle d'un bassin de vie »*
36	16/08/2023	OUI	actu Occitanie	Internet	Régionale	Généraliste	*Montpellier 2028 : quand musique et astrophysique content les saisons*
37	23/08/2023	OUI	Hérault Tribune	Presse	Régionale	Généraliste	*Lunel : lancement de deux balades contées, inspirées de l'artiste Jean Hugo*
38	02/04/2024	OUI	Midi Libre	Presse	Régionale	Généraliste	*M28 un engagement collectif à l'échelle du territoire*
NICE							
Nº	**DATE**		**NOM**	**TYPE**	**DIFF.**	**SPTÉ.**	**TITRE**
1	06/05/2021	OUI	Le Figaro	Presse	Nationale	Généraliste	*Nice candidate pour être capitale européenne de la culture 2028*
2	12/01/2023	OUI	Les Petites Affiches	Blog	Régionale	Généraliste	*Capitale Européenne : Nice officiellement candidate*
3	17/02/2023	OUI	Nice Presse	Presse	Régionale	Généraliste	*Nice capitale de la culture 2028 : au tour de l'armée de soutenir notre candidature !*
4	18/02/2023	OUI	Nice Presse	Presse	Régionale	Généraliste	*Nice veut mettre en valeur ses richesses culturelles dans le métavers*
5	22/02/2023	OUI	Le quotidien de l'art	Presse	Nationale	Culture	*Nice 2028 : comment surprendre ?*
6	03/03/2023	OUI	Le Figaro	Presse	Nationale	Généraliste	*Douche froide pour Nice écartée de la Capitale européenne de la culture 2028*
7	06/04/2023	OUI	Nice Presse	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale de la culture 2028 : l'élimination de Nice était-elle jouée d'avance ?*
REIMS							
Nº	**DATE**		**NOM**	**TYPE**	**DIFF.**	**SPTÉ.**	**TITRE**
1	06/06/2021	OUI	L'union	Presse	Régionale	Généraliste	*L'association « Reims 2028 – Capitale européenne de la Culture» vient de voir le jour*
2	15/07/2022	OUI	econews.com	Blog	International e	Culture	*Ecoc 2028, Reims is now officially a candidate*
3	15/02/2022	OUI	L'hebdo du vendredi	Presse	Régionale	Généraliste	*Votez pour le logo de Reims 2028*
4	09/03/2022	OUI	France Bleu	Radio	Régionale	Généraliste	*La danseuse étoile Marie-Agnès Gillot vice-présidente de Reims capitale européenne de la culture 2028*
5	22/03/2022	OUI	20 minutes	Presse	Nationale	Généraliste	*Reims : La ville dévoile son logo de capitale européenne de la culture en 2028*
6	24/06/2022	OUI	L'union	Presse	Régionale	Généraliste	*Comment la candidature Reims 2028 slalome entre les clichés*
7	19/12/2022	OUI	Le Parisien	Presse	Régionale	Généraliste	*À Reims, l'art se déploie sur les camions de collecte des déchets*
8	05/01/2023	OUI	20 minutes	Presse	Nationale	Généraliste	*Les musées gratuits pendant trois mois pour attirer les visiteurs*
9	03/03/2023	OUI	Le Parisien	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale Européenne de la Culture 2028 : la candidature de Reims écartée*
10	03/03/2023	OUI	L'union	Presse	Régionale	Généraliste	*« Une grande déception », réagit Arnaud Robinet après l'élimination de Reims 2028*
11	10/03/2023	OUI	L'union	Presse	Régionale	Généraliste	*699 000 euros dépensés et une suite à imaginer pour Reims 2028*
12	07/07/2023	OUI	L'union	Presse	Régionale	Généraliste	*Place des Argonautes, la cabane de Reims 2028 ne verra pas le jour*
ROUEN							
Nº	**DATE**	**.**	**NOM**	**TYPE**	**DIFF.**	**SPTÉ.**	**TITRE**
1	24/11/2017	OUI	76actu	Presse	Régionale	Généraliste	*Rouen capitale européenne de la Culture ? À l'Opéra, visite ministérielle et tacles politiciens*

2	31/01/2020	NON	76actu	Presse	Régionale	Généraliste	*Municipales à Rouen : Nicolas Mayer-Rossignol veut « la ville la plus agréable de France »*
3	14/02/2020	NON	Journal des Arts	Presse	Régionale	Généraliste	*Municipales 2020 : Rouen, les candidats misent sur le label européen*
4	02/12/2021	OUI	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*À quoi ressemble Rouen dans vos rêves les plus fous ? Dites-le cet été !*
5	03/12/2021	OUI	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Les boîtes à rêves dévoilent leurs secrets pour Rouen capitale de la culture 2028 (et ce n'est pas triste !)*
6	06/07/2021	OUI	Tendance Ouest	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture 2028. Rouen invite les habitants à "entrer dans le rêve"*
7	24/06/2022	OUI	econews.com	Blog	International e	Culture	*Rouen 2028, the city of a hundred spires*
8	01/07/2022	OUI	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture : Marie Dupuis-Courtes préside au grand destin de Rouen 2028*
9	14/09/2022	NON	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Fréquentation, nouveau logo, nouveau lieu : la rentrée mouvementée de l'office de tourisme de Rouen*
10	26/09/2022	NON	76actu	Presse	Régionale	Généraliste	*Croisière en péniche, visite de Lubrizol... Voici le programme de Rouen capitale du monde d'après*
11	28/10/2022	NON	La gazette Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*La Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie appliquent une nouvelle politique patrimoniale*
12	29/10/2022	OUI	76actu	Presse	Régionale	Généraliste	*Dans les coulisses de la préparation de la candidature Rouen capitale européenne de la culture*
13	13/12/2022	NON	76actu	Presse	Régionale	Généraliste	*Métropole de Rouen. Les chiffres-clés du « budget de combat » de Nicolas Mayer-Rossignol*
14	02/01/2023	OUI	Franceinfo3 Normandie	Radio	Régionale	Généraliste	*Rouen bientôt Capitale européenne de la culture en 2028, qu'est-ce que ça signifierait ?*
15	06/01/2023	NON	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*La campagne très barrée de Rouen pour tenter de changer son image*
16	31/01/2023	OUI	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Rouen Capitale européenne de la culture en 2028 : Le Havre soutient la candidature*
17	06/02/2023	OUI	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Fermeture de l'Opéra : en colère, le président de l'Eure quitte « Rouen, capitale européenne de la Culture 2028 »*
18	06/02/2023	OUI	Ouest France	Presse	Régionale	Généraliste	*Rouen, capitale européenne de la culture en 2028 ? Le Département de l'Eure se retire du projet*
19	03/03/2023	OUI	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Rouen dans le carré de tête de Capitale européenne de la culture : les premières réactions*
20	06/03/2023	NON	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Ce qui vous attend si Rouen devient Capitale européenne de la culture en 2028*
21	18/04/2023	NON	Le Figaro	Presse	Nationale	Généraliste	*À Rouen, restauration à venir pour le triptyque inachevé de Raoul Dufy sur les délices de la Seine*
22	24/05/2023	NON	Tendance Ouest	Presse	Régionale	Généraliste	*Culture. L'œuvre d'Alexander Calder quitte Rouen, direction le Portugal*
23	24/05/2023	NON	76actu	Presse	Régionale	Généraliste	*Découvrez le programme de la Ville et de la Métropole de Rouen pour l'Armada 2023*
24	26/05/2023	NON	Relikto	Blog	Régionale	Généraliste	*Assemblée de Seine : acte 1*
25	04/06/2023	NON	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture : Rouen en Macédoine du Nord, au Monténégro et en Grèce*
26	13/06/2023	NON	La tribune	Presse	Nationale	Économie	*De Paris à la mer : « L'Entente de l'Axe Seine » mise sur les grands événements*
27	16/06/2023	NON	Gazette Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*L'Entente Axe Seine veut promouvoir la "Destination Seine"*
28	29/06/2023	OUI	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Rouen. Trois jours de cultures urbaines au Hangar 181 pour une fresque collective de 1 300 m²*
29	01/07/2023	OUI	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Hangar 181 à Rouen : 70 graffeurs lui repeignent le portrait*
30	02/07/2023	OUI	Franceinfo3 Normandie	Radio	Régionale	Généraliste	*Urban Jam à Rouen : 70 artistes réalisent une fresque géante en bord de Seine*
31	04/07/2023	OUI	Angers Mag	Blog	Régionale	Généraliste	*70 artistes réalisent fresque géante en bord Seine lors Urban Jam à Rouen*

32	06/07/2023	OUI	Angers Mag	Blog	Régionale	Généraliste	*Ouverture terrain d'aventure aux Bruyères, Rouen, 10 juillet*
33	07/07/2023	NON	76actu	Presse	Régionale	Généraliste	*Rouen sur mer, c'est reparti ! La plage s'installe sur les quais*
34	01/09/2023	OUI	Ici (France Bleu)	Internet	Régionale	Généraliste	*Capitale Européenne de la Culture : Rouen et la Seine au cœur d'une visite ministérielle*
35	01/09/2023	OUI	Tendance Ouest	Presse	Régionale	Généraliste	*Rouen. La ministre de la Culture en tournée dans les villes françaises candidates pour être capitale européenne de la culture 2028*
36	01/09/2023	OUI	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture 2028. Le maire de Rouen vante les atouts de sa ville à la ministre*
37	11/12/2023	OUI	Gazette Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*La Région Normandie investit 12 millions d'euros pour Rouen Seine Normande 2027*
38	14/12/2023	OUI	76actu	Presse	Régionale	Généraliste	*Elbeuf avait "les atouts pour profiter des retombées" de Rouen capitale européenne de la culture*

SAINT-DENIS

Nº	DATE		NOM	TYPE	DIFF.	SPTÉ.	TITRE
1	15/09/2021	OUI	Mediapart	Presse	Nationale	Généraliste	*France : Saint-Denis, près de Paris, veut être capitale européenne de la culture 2028*
2	12/05/2022	NON	Enlarge your Paris	Blog	Locale	Généraliste	*On véhicule des imaginaires de la banlieue sans toujours la connaître*
3	16/05/2022	NON	Le Parisien	Presse	Régionale	Généraliste	*Cirque : l'Académie Fratellini voit encore plus grand avec un énorme chantier sur deux ans*
4	18/05/2022	NON	Les Echos	Presse	Nationale	Économie	*Cirque : l'Académie Fratellini de Saint-Denis fait peau neuve*
5	02/06/2022	NON	Le Parisien	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture en 2028 : l'ancien ministre Jack Lang soutient la candidature de Saint-Denis*
6	10/07/2022	OUI	Le journal de Dimanche	Presse	Nationale	Généraliste	*TRIBUNE. « Nous sommes Périféeries » : pour faire de la Seine-Saint-Denis la capitale européenne de la culture*
7	13/12/2022	OUI	Télérama	Presse	Nationale	Culture	*Saint-Denis, Capitale européenne de la culture ? "Ce serait l'occasion pour 'les banlieusards' de se raconter eux-mêmes"*
8	14/12/2022	OUI	Actu Seine-ST-Denis	Presse	Régionale	Généraliste	*Saint-Denis : ce que le titre de Capitale européenne de la culture pourrait changer*
9	03/03/2023	OUI	Actu Seine-ST-Denis	Presse	Régionale	Généraliste	*"C'est la douche froide" : Saint-Denis ne sera pas capitale européenne de la culture en 2028*
10	06/03/2023	NON	Les Echos	Presse	Nationale	Économie	*Saint-Denis ne sera pas Capitale Européenne de la Culture en 2028*
11	05/05/2023	NON	Les Echos	Presse	Nationale	Économie	*Le fonds de dotation de Saint-Denis tourne la page de Capitale Européenne de la Culture*
12	26/05/2023	NON	Journal Spécial des Sociétés	Blog	Nationale	Économie	*Les anciens locaux de L'Humanité ont commencé leur mue*
13	10/07/2023	NON	Time Out	Presse	Nationale	Culture	*L'art contemporain à la conquête des quartiers populaires*

TOUTES CANDIDATURES / SYNTHÈSES

Nº	DATE		NOM	TYPE	DIFF.	SPTÉ.	TITRE
1	19/01/2015	OUI	Le Monde	Presse	Nationale	Généraliste	*« Capitale européenne de la culture », un label utile*
2	20/01/2020	OUI	Le Journal des Arts	Presse	Nationale	Culture	*Qui succèdera à "Marseille 2013" ?*
3	15/11/2021	OUI	Le Figaro	Presse	Nationale	Généraliste	*Saint-Denis, Nice, Reims... Quelle ville sera la capitale européenne de la culture 2028 ?*
4	25/01/2022	OUI	Les Echos	Presse	Nationale	Économie	*Les villes françaises fourbissent leur projet de Capitale européenne de la culture*
5	13/05/2022	OUI	Le Berry Républicain	Presse	Régionale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture : le match Bourges contre Clermont-Ferrand*
6	16/10/2022	OUI	Le Monde	Presse	Nationale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture - quarante ans après sa création, à quoi sert vraiment ce concept*

7	14/02/2023	OUI	Le quotidien de l'art	Presse	Nationale	Culture	*Capitale européenne 2028 : nomination du jury*
8	03/03/2023	OUI	Télérama	Presse	Nationale	Culture	*Capitale européenne de la culture 2028 : quelle ville pour représenter la France ?*
9	03/03/2023	OUI	Le Figaro	Presse	Nationale	Généraliste	*Capitale européenne de la Culture pour 2028 : Clermont-Ferrand, Rouen, Bourges et Montpellier en finale*
10	04/03/2023	OUI	Télérama	Presse	Nationale	Culture	*Capitale européenne de la culture : Rouen, Montpellier, Clermont-Ferrand et Bourges présélectionnées*
11	24/03/2023	OUI	Settimana	Presse	Régionale	Généraliste	*La culture en finale*
12	21/04/2023	OUI	Le Figaro	Presse	Nationale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture en 2028 : Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen dans la dernière ligne droite*
13	21/04/2023	OUI	20 minutes	Presse	Nationale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture en 2028 : Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen présélectionnées*
14	23/04/2023	OUI	Mediapart	Presse	Nationale	Généraliste	*Capitale européenne de la culture, un label imparfait mais très couru*
15	22/05/2023	OUI	Paris Normandie	Presse	Régionale	Généraliste	*Quel site reconvertir en lieu culturel ?*
16	13/12/2023	OUI	Le Figaro	Presse	Nationale	Généraliste	*Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier ou Rouen... Quelle sera capitale européenne de la culture 2028 ?*

Annexe 5. Liste de documents types consultés

Ces sources complémentaires nous ont permis de vérifier la véracité de certaines informations issues des articles de presse ou des échanges avec les personnes que nous avons rencontrées.

N°	DATE	TYPE DOCUMENT	TITRE/CONTENU
AMIENS			
1		Site web	*https://www.amiens.fr/Dossier-autre/Amiens-2028*
2	Octobre 2021	Appel à projets	*Perspectives*
3	03/03/2022	Dossier de Presse	*Source de nouvelles pratiques culturelles en Europe*
4	Mai 2022	Appel à projets	*Perspectives 2*
5	Janvier 2023	Dossier de Presse	*CAP SUR AMIENS-VALLÉE DE SOMME 2028 Le fleuve en partage*
BASTIA			
1		Site web	*https://bastiacorsica2028.eu/*
2	Octobre 2021	Dossier de Presse	*Candidature de Bastia au label CEC*
3	10/11/2021	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil municipal : création association*
4	10/11/2021	Statuts Association	*Statuts Association*
5	01/12/2021	Manifeste/charte adhésion	*Manifeste : bastia-corsica 2028*
6	24/01/2022	Communication événement	*Sott'a e stelle di l'Europa - Semaine Européenne*
7	02/06/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil Municipal : attribution association*
8	Juillet 2022	Dossier de Presse	*Bastia-Corsica 2028 en lice pour un avenir européen ancré en méditerranée et au-delà*
9	29/12/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil Communauté d'Agglo : attribution annuelle*
10	Janvier 2023	Dossier de Presse	*Au-delà de l'île - Beyond the island - Aldil'isula*
11	05/06/2023	Communication événement	*CULTURA CAPITALE !*
BOURGES			
1		Site web	*https://bourges2028.org/*
2	Décembre 2021	Dossier de Presse	*Territoires d'avenir*
3	09/12/2021	Statuts Association	*Délibération du conseil municipal, Statuts association*
4	24/02/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Association Bourges CEC 2028, attribution d'une subvention*
5	24/03/2022	Dossier de Presse	*Présentation de la candidature*
6	15/06/2022	Communication événement	*Restitution de l'enquête participative. Phase 1 : Diagnostic*
7	16/06/2022	Communication événement	*Imaginons ensemble Bourges 2028 Rencontres #1 : La culture active contre le changement climatique*
8	20/06/2022	Communication événement	*Metro Europa*
9	11/07/2022	Communication événement	*Imaginons ensemble Bourges 2028 Rencontres #2 : Les rencontres et l'auteur en Europe*
10	20/09/2022	Communication événement	*Imaginons ensemble Bourges 2028 Rencontres #3 : Les villes de moins de 100 000 habitants, inspirantes et modélisantes en France et en Europe*
11	6/10/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Stratégie Culturelle et Patrimoniale de la Ville de Bourges, candidate au titre de CEC 2028*
12	Janvier 2023	Bidbook 01	*Territoires d'avenir*
13	Novembre 2023	Bidbook 02	*Territoires d'avenir*
14	8/12/2023	Tribune	*Bourges 2028 – Capitale Européenne de la Culture : oser un choix humain*
CLERMONT-FERRAND			
1	30/11/2015	Compte-rendu	*États généraux de la culture : restitution publique*
2	30/11/2015	Compte-rendu	*Les 60 mesures de la ville pour la culture*

3	01/12/2015	Compte-rendu	*Rapport intermédiaire : États généraux de la culture*
4		Site web	*https://clermontferrandmassifcentral2028.eu/*
5	06/11/2020	Statuts Association	*Délibération du conseil municipal, Statuts association*
6	Décembre 2021	Dossier de Presse	*Clermont-Ferrand Massif Central 2028, CEC 2028, Vers un cap décisif*
7	14/12/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Participation financière à A.S. O. (Tour de France) en contrepartie d'une prestation*
8	Décembre 2022	Étude	*Étude sur les pratiques culturelles dans les zones de revitalisation rurale*
9	Janvier 2023	Bidbook 01	*Terre du milieu une capitale de transition*
10	31/03/2023	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil Métropolitain : attribution association*
11	31/03/2023	Procès-Verbal/Délibération	*CEC : subvention à l'association Clermont Massif Central 2028*
12	Novembre 2023	Bidbook 02	*Terre du milieu. Quand la culture rencontre la nature.*
MONTPELLIER			
1		Site web	*https://www.montpellier2028.eu/*
2	Janvier 2022	Statuts Association	*STATUTS ASSOCIATION : Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture"*
3	Janvier 2022	Programmation	*Programmation 2022*
4	Mars 2022	Appel à projets 01	
5	Mai 2022	Magazine municipal	*Construisons ensemble Montpellier CEC 2028*
6	31/05/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil Métropolitain : attribution subvention*
7	26/07/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Animation du territoire-Convention entre Montpellier Méditerranée Métropole et les communes volontaires en faveur d'une politique patrimoniale*
8	28/07/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil Municipal : attribution subvention*
9	17/10/2022	Dossier de Presse	*Partageons nos imaginaires*
10	18/10/2022	Appel à projets 02	
11	31/10/2022		*Formulaire de soutien*
12	31/10/2022	Compte-rendu	*Rapport de synthèse sur les ateliers de co-construction*
13	Janvier 2023	Bidbook 01	*Partageons nos imaginaires*
14	10/02/2023	Appel à projets	*Présentation projets lauréats*
15	17/02/2023	Convention ou contrat	*Projet Mille-Formes_signature du contrat de coopération Centre Pompidou-Montpellier CEC2028*
16	12/07/2023	Dossier de Presse	*Au carrefour de nos imaginaires (présenté à Avignon)*
17	28/09/2023	Procès-Verbal/Délibération	*Adhésion du Pays de l'Or à l'association CEC*
18	Novembre 2023	Bidbook 02	*Au carrefour de nos imaginaires*
NICE			
1		Site web	*www.nice-2028.eu*
2	27/05/2021	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil municipal : constituer une candidature CEC 2028*
3	18/11/2021	Convention ou contrat	*Offre d'emploi chargé de projet "Nice CEC 2028"*
4	04/03/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil municipal : calendrier et structuration*
5	27/06/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil métropolitain : point d'étape, périmètre et thématique*
6		Convention ou contrat	*Avis d'attribution Agence de Presse "Nice CEC 2028"*
7	octobre 2022	Manifeste/charte adhésion	*Charte adhésion communes membres Nice 2028*
8	06/10/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil métropolitain : adoption charte adhésion CEC 2028*
9	13/10/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil municipal : charte engagement citoyens et entreprises*
10	02/02/2023	Procès-Verbal/Délibération	*Conseil municipal : création association*
REIMS			
1	Janvier 2023	Bidbook	*Assembler, prendre soin, jouer*
2	2021	Dossier de Presse	*Parce que rêver ensemble c'est capital (e)*
3	Mars 2022	Dossier de Presse	*Reims 2028, Capitale européenne de la Culture*

4	Juin 2022	Dossier de Presse	*Reims 2028, Capitale européenne de la Culture*
5	23/02/2022	Communication événement	*Les assises de l'attractivité du Grand Reims*
6	15/03/2022	Communication événement	*Rassembler les Européens. Faut-il recommencer par la culture ?*
ROUEN			
1		Site web	*https://rouen2028.eu/*
2	Janvier 2019	Statuts Association	*Association Rouen Normandie 2028 - Capitale Européenne de la Culture statuts*
3	28/02/2019	Procès-Verbal/Délibération	*Réunion du Conseil Métropole Rouen : subvention au titre de l'année 2021*
4	29/04/2019	Communiqué Presse	*"Rouen-Normandie 2028_Capitale Européenne de la Culture" : top départ de la candidature !*
5	Mars 2020	Document de travail	*Le territoire de la candidature*
6	Février 2021	Magazine municipal	*Une ambition capitale*
7	22/03/2021	Procès-Verbal/Délibération	*Réunion du Conseil Métropole Rouen : subvention au titre de l'année 2021*
8	Décembre 2021	Communiqué Presse	*Rouen Seine Normande 2028. Présentation des nouvelles orientations de la candidature*
9	31/01/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Constitution entente axe Seine*
10	Février 2022	Convention ou contrat	*Appel à candidature chargé de communication*
11	07/02/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Délibération réunion du conseil du 31 janvier 2022 : construire un territoire attractif et solidaire- culture. Affirmation des critères de l'intérêt métropolitain et synthèse du champ d'intervention en matière de politique culturelle*
12	22/04/2022	Atelier, participation	*Invitation au paysage*
13	28/04/2022	Communiqué Presse	*Les villes européennes soutiennent Rouen Seine Normande 2028*
14	08/06/2022	Communiqué Presse	*Trois nouveaux parrainages pour soutenir la candidature de Rouen*
15	23/06/2022	Communiqué Presse	*Rouen Seine Normande 2028. Une nouvelle présidente*
16	30/06/2022	Communiqué Presse	*Les acteurs économiques mobilisés pour Rouen Seine Normande 2028*
17	01/07/2022	Communiqué Presse	*Le monde économique soutient Rouen Seine Normande 2028*
18	11/07/2022	Communiqué Presse	*Quatre nouvelles marraines pour Rouen Seine Normande 2028*
19	25/08/2022	Communiqué Presse	*Des marraines et des parrains européens pour Rouen*
20	Octobre 2022	Brochure	*Embarquons vers Rouen2028*
21	Novembre 2022	Brochure	*Rouen est candidate. Je soutiens Rouen*
22	12/12/2022	Procès-Verbal/Délibération	*Convention financière 2023 à intervenir avec l'association Rouen Normandie 2028*
23	Janvier 2023	Bidbook 01	*Time to meander*
24	06/02/2023	Lettre	*De Alexandre Rassaërt, président du conseil départemental à Nicolas Mayer-Rosignol concernant le retrait du soutien de la candidature*
25	11/05/2023	Compte-rendu	*Plénière de l'Assemblée de la Seine*
26	Novembre 2023	Bidbook 02	*Time to meander !*
SAINT-DENIS			
1		Site web	*https://perifeeries2028.eu/*
2	16/04/2021	Compte-rendu	*Conseil d'influence #1*
3	06/07/2021	Compte-rendu	*Conseil d'influence #2*
4	30/11/2021	Compte-rendu	*Conseil d'influence #3*
5	10/03/2022	Compte-rendu	*Conseil d'influence #4*
6	01/06/2022	Compte-rendu	*Conseil d'influence #5*
7	Décembre 2022	Bidbook	*Périféeries 2028*
8	Janvier 2023	Convention	*Convention d'objectifs et de moyens 2023 entre Plaine Commune et l'Association Perifeeries 2028*
TOTAL DOCUMENTS			**110**

Bibliographie

ADAM Matthieu, « Certaines politiques de promotion du vélo ont renforcé une conception inégalitaire de l'accès à l'espace public. Tribune. », *Le Monde*, 2 avril 2021.

Id., *La production de l'urbain durable. L'enrôlement des concepteurs et des habitants par l'intégration des contradictions* [microfiche], Géographie, Universtié François-Rabelai de Tours, 2016.

ADEME, « Prospectives 2035 et 2050 de consommation de matériaux pour la construction neuve et la rénovation énergétique BBC. Document de synthèse. », [s. l.], 2019.

AÏM Olivier et LALLEMENT Emmanuelle, « Labels du patrimoine : une nouvelle dialectique entre art et économie ? », *Les labels dans le domaine du patrimoine culturel et naturel.*, [s. l.], Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 107-113.

ALDHUY Julien, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, 2008, p. 35-42.

AMBROSINO Charles, « Villes créatives en transition: Vers une fabrique permaculturelle des territoires urbains ? », *L'Observatoire*, N° 59, mars 2022, nº 1, p. 79-84.

Id., « Ville créative et renaissance urbaine : retour sur la genèse intellectuelle d'un modèle urbain du XXe siècle. », *Revue International d'Urbanisme*, 2019, nº Circulation des modèles, méthodes et références en urbanisme: pistes pour un débat, 6.

AMBROSINO Charles et GUILLON Vincent, « Les tournants culturels des sociétés urbaines », [s. l.], Le manuscrit, 2014, p. 61-76.

AMBROSINO Charles et SAGOT-DUVAUROUX Dominique, « Fin de cycle pour la ville créative? », sur *Observatoire des Politiques culturelles* [en ligne], publié le 26 octobre 2023. https://www.observatoire-culture.net/fin-cycle-ville-creative/#:~:text=L'enjeu%20consiste%20probablement%20aujourd,du%20th%C3%A9%C3%A2tre%20Le%20Grand%20T.

ANDRES Lauren et GRÉSILLON Boris, « Les figures de la friche dans les villes culturelles et créatives: Regards croisés européens », *L'Espace géographique*, Tome 40, avril 2011, nº 1, p. 15-30.

ARAB Nadia, « À quoi sert l'expérience des autres ?: « Bonnes pratiques » et innovation dans l'aménagement urbain », *Espaces et sociétés*, n° 131, février 2008, nº 4, p. 33-47.

ARAMBOUROU Hélène, BOUVART Coline, TESSÉ Sarah *et al.*, « L'artificialisation des sols : un phénomène difficile à maîtriser », *La note d'analyse de France Stratégie*, 2023.

ARDENNE Paul, « L'implication de l'artiste dans l'espace public: », *L'Observatoire*, N° 36, mars 2010, nº 1, p. 3-10.

ARLANDIS Fanny, « À bourges, la désertification du centre-ville affecte l'École nationale supérieure d'art », *Télérama*, 20 janvier 2022.

ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Rapport d'activité 2020-2023. Une incroyable aventure collective. », 2024.

Id., « Statuts. Clermont-Ferrand Massif Central 2028 candidature capitale européenne de la culture », 2021.

ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Rapport d'activité. Bilan 2023 », 2024.

AUTISSIER Anne-Marie, « Capitales européennes de la culture : des priorités contradictoires et une notoriété inégale »:, *Sociétés*, n° 140, novembre 2018, n° 2, p. 33-42.

Id., La culture face au déchirement démocratique. Synthèse 2., Mons, [s. n.], 2017.

Id., *L'Europe de la Culture. Histoire(s) et enjeux.*, [s. l.], Babel. Maison des Cultures du Monde, 2005, 439 p.

AVRAHAM Eli et KETTER Eran, *Tourism Marketing fir Developing Countries*, Londres, Palgrave Macmillan UK, 2016.

BACHIMON Philippe, « Paradoxales friches urbaines », *L'Information géographique*, Vol. 78, mai 2014, n° 2, p. 42-61.

BAENA Pierre, DUVAL Pierre, EZERZER Marc *et al.*, « Avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale pour le cadrage préalable de l'opération d'aménagement du quartier des pistes, part d'un projet d'ensemble, sur le site de Michelin Cataroux à Clermont-Ferrand (63), porté par la société MFP Michelin », [s. l.], Mission régionale d'autorité environnementale. Auvergne-Rhône-Alpes, 2023.

BARTHES Roland, *Mythologies*, Paris, Éditions du Seuil, 1970.

BÉAL Vincent, EPSTEIN Renaud et PINSON Gilles, « La circulation croisée : Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement et action publique*, VOL. 4, octobre 2015, n° 3, p. 103-127.

BENOÎT Michel, « Bourges : le musée Estève rouvre en partie cet été », *France Bleu*, 2 avril 2024.

Id., « Bourges : la chapelle de l'Hôtel Dieu exceptionnellement ouverte le temps d'une exposition. », *France Bleu*, 16 septembre 2022.

BERRY Audrey, GUIVARCH Céline, JOUFFE Yves *et al.*, « Comment mesurer la précarité énergétique en matière de transport », 2015.

BERTHOMIEU Lydia, « La ville réunit professionnels et citoyens pour une grande concertation », *Le Berry Républicain*, 10 septembre 2015.

BEUZE EDRAGAS Florence et BOURON Jean-Benoît, « Notion en débat : marketing territorial », sur *Géoconfluences* [en ligne], publié le décembre 2019. https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/marketing-territorial

BIANCHI Olivier, RENAU Élisabeth et SAEZ Jean-Pierre, « Un projet culturel pour la ville de demain: L'exemple de Clermont-Ferrand », *L'Observatoire*, N° 46, septembre 2015, nº 1, p. 11-14.

BLANCHETON Bertrand et MARCHI Jean-Jacques, « Le développement du tourisme ferroviaire en France depuis 1870 »:, *Histoire, économie & société*, 30e année, septembre 2011, nº 3, p. 95-113.

BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Éditions du Seuil, 2007.

BOISEN Martin, TERLOUW Kees, GROOTE Peter *et al.*, « Reframing place promotion, place marketing, and place branding — moving beyond conceptual confusion », *Cities (January)*, 2017, p. 1-8.

BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Éditions Gallimard, 1999.

BONET Lluís et NÉGRIER Emmanuel, *La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité.*, [s. l.], La Découverte/PACTE, 2008.

BOUBA-OLGA Olivier et GROSSETTI Michel, « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? », 2018.

BOULARAND Arnaud, « Près de Montpellier. 10 ans du Pays de l'Or : "on a mis de côté les idéologies". », *Métropolitain*, 14 février 2022.

BOULLIER Dominique, *La ville-événement: foules et publics urbains*, 1re éd, Paris, Presses universitaires de France, 2010, 147 p.

BOURDIEU Pierre, « L'objectivation participante: », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150, décembre 2003, nº 5, p. 43-58.

Id., « L'identité et la représentation: Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, 1980, nº 1, p. 63-72.

BOURDIN Alain et IDT Joël, *L'urbanisme de modèles*, [s. l.], Éditions de l'Aube, 2016, 192 p.

BOURGEAT Serge et BRAS Catherine, « Patrimonialisation », sur *Géoconfluences* [en ligne], publié le 10 juin 2024.

BOUVART Coline, FROCRAIN Philippe, GERVAIS Émilien *et al.*, « Les villes moyennes, un pilier durable de l'aménagement du territoire ?: », *La note d'analyse*, n° 107, janvier 2022, nº 2, p. 1-19.

BOUVART Coline, FROCRAIN Philippe, RAIS ASSA Claire *et al.*, « La revanche des villes moyennes, vraiment ? »:, *La note d'analyse*, n° 106, janvier 2022, nº 1, p. 1-20.

BRAUN Marc, « Incendie de Lubrizol à Rouen : quatre ans après, ils manifestent devant le palais de justice », *Ouest France*, 26 septembre 2023.

Id., « Rouen, capitale européenne de la culture en 2028 ? Le Département de l'Eure se retire du projet », *Ouest-France*, 6 février 2023.

BRENNER Neil, « Globalisation as reterritorialisation: the re-scaling of urban governance in the European Union », *Urban Studies*, 1999, p. 36.

BRETON Jean-Marie, « Le petit patrimoine, entre communs et appropriation privative : valorisation environnementale et attractivité touristique », 2022.

BROWAEYS Xavier et CHATELAIN Paul, « Thème 1 - Le paysage urbain et son évolution », *Étudier une commune : Paysages, territoires, populations, sociétés*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 21-50.

BRUET Céline, « Douze projets de réhabilitation à l'étude pour la candidature de Rouen capitale européenne de la Culture », *Paris Normandie*, 22 mai 2023.

Id., « Les douze travaux de la culture », *Paris Normandie*, 22 mai 2023.

BUZY-CHRISTMANN Delphine, *Dispositif communicationnel, imaginaire transfontalier et événement culturel. Le cas de « Luxembourg et grande région capitale Européenne de la Culture 2007 »* [microfiche], Sciences de l'information et de la communication, Université de Lorraine, 2013.

CALLIGARO Oriane et VLASSIS Antonios, « La politique européenne de la culture: Entre paradigme économique et rhétorique de l'exception », *Politique européenne*, N° 56, novembre 2017, nº 2, p. 8-28.

CAMPO Patrice, « Un nouvel écrin à concevoir pour prolonger l'Aventure Michelin, à Clermont-Ferrand », *La Montagne*, 18 avril 2024.

CARPENTIER Laurent, « Grâce à « L'Année Capitale », Marseille a retrouvé sa fierté », *Le Monde*, 23 décembre 2013.

CARROUET Guillaume et MIMEUR Christophe, « Le train de nuit, un miroir de l'évolution de l'intervention de l'État français dans le transport ferroviaire de 1980 à 2022: », *Annales de géographie*, N° 751, juin 2023, nº 3, p. 5-28.

CASSAIGNE Bertrand, « La ville durable », *Revue Projet*, n° 313, décembre 2009, nº 6, p. 78-83.

CASTRILLO ROMÓN María, FERNÁNDEZ ÁGUEDA Beatriz et VAZ Céline, « Éditorial. Productions et appropriations locales de l'urbanisme gloablisé », *Espaces et sociétés*, 2023, nº 189, p. 9-21.

CCI NORMANDIE, « Livre Blanc. Douze propositions des acteurs du monde économique pour la mise en oeuvre du "Zéro Artificialisation Nette". Concilier développement économique et sobriété foncière. », [s. l.], 2023.

CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.

CHAUDOIR Philippe, « Art public, arts de la rue, art urbain », *Etudes théâtrales*, N° 41-42, L'Harmattan, 2008, nº 1, p. 183-191.

Id., « La ville événementielle : temps de l'éphémère et espace festif » [en ligne], *Géocarrefour*, 82, juillet 2007, nº 3. http://journals.openedition.org/geocarrefour/2301

CHEERY-PELLAT Béatrice, « L'installation de Ferrero dans l'Eure définitivement enterrée », *Actu.fr*, 3 avril 2023.

CHEGRA Billal, « Crise du secteur culturel: l'occasion de repenser nos modèles économiques – par Billal Chegra », *L'opinion*, 5 mai 2024.

CHEVALIER Dominique, *Projets de villes et politiques municipales de communication : le cas de Marseille, Montpellier, Nice et Toulouse / Dominique Chevalier ; sous la direction de Philippe Cadène* [microfiche], Géographie, Montpellier 3, 1997.

CLAUSE Emmanuel, LARROUTUROU Bernard, ROSTAGNAT Michel *et al.*, « Sécurité du développement de la filière Hydrogène », [s. l.], Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, 2022.

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE, « Conseil Métropolitain. Capitale Européenne de la culture: clôture du processus de candidature porté par l'association Clermont Massif Central 2028. », 2024.

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE et MICHELIN, « Convention de partenariat métropole/michelin sur le financement des projets de reconversion du site Cataroux. », 2023.

COËFFÉ Vincent et MORICE Jean-René, « Patrimoine sans limite ? La mondialisation du tourisme comme opérateur d'un « tout-patrimoine »: », *L'Information géographique*, Vol. 81, juin 2017, n° 2, p. 32-54.

COHEN Claudia, « Michelin en campagne pour changer son image », *Le Figaro*, 14 mai 2024.

COLLECTIF, « Banlieues : « Nous souhaitons œuvrer à la production de nouveaux imaginaires qui reconnaissent le patrimoine de ces territoires » », *Le Monde*, 25 octobre 2020.

COMBY Jean-Baptiste et MALIER Hadrien, « Les classes populaires et l'enjeu écologique: Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses », *Sociétés contemporaines*, N° 124, mars 2022, n° 4, p. 37-66.

COMMISSION EUROPÉENNE, « Sélection de la Capitale européenne de la culture 2028 en France. Phase de sélection. Rapport du jury », [s. l.], 2024.

Id., « Sélection de la Capitale européenne de la culture 2028 en France. Phase de présélection. Rapport du jury », [s. l.], 2023.

Id., « European Capitals of Culture (ECoC). Guidelines for the cities' own evaluations of the results of their ECOC », 2018.

CONSTANTOPOULOU Christiana, *Récits et fictions dans la société contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 2012.

COUPY Philippe et PINSON Nicolas, « La Loire à Vélo : une success story à la française ! »:, *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Août 2015, juillet 2015, n° 3, p. 34-37.

COUR DES COMPTES, « L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique. », [s. l.], 2024.

Id., « La politique de l'état en faveur du patrimoine monumental. Synthèse. », [s. l.], 2022.

CUNIN Jean-Marie, « Autour des usines Seveso, des milliers de riverains toujours sans protection », *Ouest France*, 26 septembre 2022.

CUSIN François, « Qualités de la ville, attractivité et marketing urbain »:, *Constructif*, N° 63, octobre 2022, nº 3, p. 45-49.

DE COUSTIN Paul, « Piétons, vélos, voitures... Comment mettre fin à la bataille du bitume », *La croix*, 6 juillet 2023.

DE REYMAEKER Baptiste, Le label capitale européenne de la culture, une oppportunité dans une stratégie de régénération urbaine. Compte-rendu de l'intervention de Pierre Cornut, Mons, [s. n.], 2017.

DELLI Karima, « Penser la mobilité pour panser la fracture territoriale. Tribune », *Libération*, 10 mars 2023.

DELPIROU Aurélien, « Enjeux et écueils de l'action publique dans les villes moyennes en déclin : une comparaison entre Bourges, Moulins et Nevers. », *Géographie, économie, société*, 21, 2019, p. 67 à 87.

DEMAZIÈRE Christophe, « Pourquoi et comment analyser les villes moyennes ? Un potentiel pour la recherche urbaine », publié le 29 janvier 2014. https://metropolitiques.eu/Pourquoi-et-comment-analyser-les.html

DEMAZIÈRE Christophe et DESJARDINS Xavier, « La planification territoriale stratégique : une illusion nécessaire ? », *Revue International d'Urbanisme*, 2016, nº 2.

DEPARTMENT OF CULTURE, MEDIA AND SPORT, « Creative industries Mapping Document », 1998.

DEVISME Laurent et DUMONT Marc, « Des modèles urbains, pour quoi faire? », *Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA*, 2011.

DEVISME Laurent, DUMONT Marc et ROY Élise, « Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et sociétés*, 131, 2007, nº 4, p. 15.

DI MASSO Andrés, « 7. Appropriation d'un lieu », *Psychologie environnementale : 100 notions clés*, [s. l.], Dunod, 2022, p. 25-28.

DI MÉO Guy, « Le renouvellement des fêtes et des festivals, ses implications géographiques », *Annales de géographie*, 643, 2005, nº 3, p. 227.

Id., « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société », *Géocarrefour*, 77, 2002, nº 2, p. 175-184.

DJAMENT-TRAN Géraldine, « Introduction : déconstruire la "ville créative" pour analyser la fabrique métropolitaine de la culture/la fabrique culturelle de la métropolisation », *La métropolisation de la culture et du patrimoine*, Paris, Le manuscrit, 2014, p. 9-28.

DODON Julien, « Interview avec Olivier Bianchi. Effervescences à Clermont-Ferrand : la direction artistique ne sera pas reconduite », *La Montagne*, 17 octobre 2018.

DURAND Frédéric, « Des œuvres d'art pour égayer le tracé de la Seine à vélo », *La Parisien*, 5 août 2022.

DURAND-GRATIAN Pierre, « L'école des garçons bientôt un lieu de culture. », *Tendance Ouest*, 4 novembre 2019.

EPF NORMANDIE, « Recensement des espaces d'activités en friche en Vallée de Seine. Grande Seine. Document de synthèse. », [s. l.], 2015.

EPSTEIN Renaud, « Les trophées de la gouvernance urbaine », *Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation / Institut de la décentralisation*, 2013, nº 37.

ESKENAZI Manon, *Voir, faire et vivre la ville pour le vélo: pratiques du vélo et politiques de mobilité dans deux métropoles européennes* [microfiche], Géographie, Paris-Est, 2022.

FABRY Nathalie et ZEGHNI Sylvain, « Au-delà de la Covid-19 : la gouvernance résiliente des territoires touristiques »:, *I2D - Information, données & documents*, n° 3, février 2021, nº 3, p. 95-100.

FABUREL Guillaume, *Les métropoles barbares. Démondialiser la ville, désurbaniser la terre.*, 2ème edition, Paris, Le passager clandestin, 2019.

FAGNONI Édith, « Tourisme et patrimoine dans l'espace urbain: repenser les cohabitations. », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, 2021, nº 76.

Id., Le tourisme, un organisateur d'espaces, *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, « Voyages et voyageurs »*, La Rochelle, Éditions du CTHS, 2010, p. 201-216.

FEBVRET Pierre-Olivier et DODON Julien, « Des élus de tous bords apportent leur soutien à la candidature Clermont-Ferrand/Massif central à la capitale européenne de la culture 2028 », *La Montagne*, 17 novembre 2023.

FINGER Sarah, « Transports: vers les plages de Montpellier, la gratuité abandonnée », *Libération*, 20 décembre 2023.

FLEURY Cynthia, Habiter le monde de l'anthropocène, [s. l.], Éditions Puca, 2021.

FLORIDA Richard, *The New Urban Crisis: How our Cities are Increasing Inequality, Deepening Segregation, and Failing the Middle Class — and What We Can Do about It*, New York, Basic books, 2017.

Id., *The rise of the creative class, and how it is transforming work, leisure, community and everyday life.*, New York, Basic books, 2002.

FRÉMONT Armand, *La région, espace vécu*, [s. l.], Flammarion, 1976, 290 p.

FROMENT Pascale et GRÉSILLON Boris, « Introduction », *Rives méditerranéennes*, TELEMME (UMR 6570), février 2014, nº 47, p. 5-11.

GARCIA Beatriz, « Deconstructing the City of Culture : The Long-term Cultural Legacies of Glasgow 1990 », *Urban Studies*, 42, mai 2005, nº 5-6, p. 841-868.

GARCIA Beatriz et COX Tamsin, « European Capitals of Culture: success strategies and long-term effects », [s. l.], Comité du Parlement Européen de la Culture et l'éducation, 2013.

Id., « Capitales Européennes de la culture : stratégies de réussite et retombées à long terme », Direction Générale des Politiques Internes. Parlement Européen, 2013.

GARCIA Beatriz et LANGEN Floris, « Measuring the impacts of large scale cultural events: a literature review », [s. l.], Université de Liverpool, 2009.

GARCIA Beatriz, MELVILLE Ruth et COX Tamsin, « Neighbourhood impacts: a longitudinal research study into the impact of the Liverpool European Capital of Culture on local residents », [s. l.], European Capital of Culture Research Programme. University of Liverpool., 2010.

Id., « Impacts 08 : The Liverpool Model », [s. l.], European Capital of Culture Research Programme. University of Liverpool., 2010.

GARDEL Benjamin, JEAY Geoffroy et MIGAULT Thomas, « Entretien Yann Galut : « Maintenant, je suis le maire de Bourges qui va organiser en France, pour l'État, l'année de la capitale européenne » », *Le Berry Républicain*, 1 février 2024.

GAUCHERY Paul et GROSSOUVRE A, *Notre vieux Bourges « Hôtel Dieu »*, [s. l.], Desquand & Fils. Bourges, 1980.

GAY Georges, « La place du patrimoine industriel dans les réhabilitations de friches: De la plus-value dérobée à l'argument d'aménagement », *Ethnologies*, 42, février 2021, nº 1-2, p. 235-250.

GENESTIER Philippe et VESCHAMBRE Vincent, « Chapitre IV. La démolition des tours et des barres comme évidence : les cadres du récit de la rénovation urbaine », in Fijalkow Yankel (éd.), *Dire la ville c'est faire la ville : La performativité des discours sur l'espace urbain*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 85-98. https://books.openedition.org/septentrion/13205

GEO AVEC AFP, « Le vélo s'impose dans le débat des élections municipales », *GEO*, 13 mars 2020.

GERBER Caroline, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, LOMBARD François *et al.*, « Programmation architecturale et urbaine: vers une recomposition des pratiques? », *Urbanisme*, 2004.

GETZ Donald, « Event tourism: definition, evolution and research », *Tourism Management*, 2008, nº 29, p. 403-428.

GIROUD Matthieu et GRÉSILLON Boris, « Devenir capitale européenne de la culture : principes, enjeux et nouvelle donne concurrentielle », *Cahiers de géographie du Québec*, 55, janvier 2012, nº 155, p. 237-253.

GIROUD Matthieu et VESCHAMBRE Vincent, « Villes créatives, villes concurrentes : les candidatures françaises au titre de capitale européenne de la culture 2013 », *L'Observatoire*, Nº36, 2010, nº 1, p. 73.

GITTON Philippe, « L'histoire de la rénovation de l'hôtel-Dieu de Bourges », *Histoire des sciences médicales*, 40, 2006, nº 3, p. 264-272.

GONZÁLEZ-PÉREZ Jesus María, « The dispute over tourist cities. Tourism gentrification in the historic Centre of Palma (Majorca, Spain) », *Tourism Geographies*, 2019, nº 22 (1), p. 171-191.

GRANJA Christelle, « Pour la culture, un modèle métropolitain reste à inventer », sur *Libération* [en ligne], [consulté le 18 janvier 2024]. https://www.liberation.fr/forums/pour-la-culture-un-modele-metropolitain-reste-a-inventer-20230622_7DBR6Q66ANFQFMNSYWAOCOQFRI/

GRAS Pierre, « Cardiff veut lier développement et grands événements », *Géocarrefour*, 82/3, 2007.

GRAVARI-BARBAS Maria, « Politiques publiques en matière de patrimoine et de tourisme : un mariage de raison ? »:, *L'Observatoire*, N° 61, décembre 2023, nº 2, p. 19-29.

GRAVARI-BARBAS Maria, *Aménager la ville par la culture et le tourisme.*, Paris, Éditions Le Moniteur, 2013.

Id., « La « ville festive » ou construire la ville contemporaine par l'événement. (The "Festival City " : urban events and contemporary city building) », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 86, 2009, nº 3, p. 279-290.

Id., « "Marques d'Architecte", "Marque de Musées". L'architecture médiatique en tant qu'outil de positionnement touristique urbain », *Destinations et Territoires*, vol. 1: Coprésence à l'oeuvre, Presses de l'Université du Québec, St-Foy, [s. n.], 2009, p. 190-205.

Id., « La ville modelée par l'événement : L'Avignon du Festival. Marquage territorial d'un événement culturel" », *Géographie et liberté. Mélanges en hommage à Paul Claval.*, [s. l.], L'Harmattan, 1999.

GRAVARI-BARBAS Maria et JACQUOT Sébastien, « L'événement, outil de légitimation de projets urbains : l'instrumentalisation des espaces et des temporalités événementiels à Lille et Gênes » [en ligne], *Géocarrefour*, 82, juillet 2007, nº 3. http://journals.openedition.org/geocarrefour/2217

GRAVARI-BARBAS Maria et VESCHAMBRE Vincent, « S'inscrire dans le temps et s'approprier l'espace: enjeux de pérennisation d'un événement éphémère: Le cas du festival de la BD à Angoulême », *Annales de géographie*, n° 643, juin 2005, nº 3, p. 285-306.

GREFFE Xavier, « Retour sur les industries culturelles », *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Février 2022, février 2022, nº 1, p. 5-8.

GRÉSILLON Boris, *Un enjeu « capitale » Marseille-Provence 2013*, [s. l.], Édition de l'aube, 2011.

Id., « La reconversion d'un espace productif au cœur d'une métropole : l'exemple de la Friche de la Belle de Mai à Marseille », *Rives méditerranéennes*, 38, 2011, p. 87-101.

Id., « Le Tacheles, histoire d'un "squart" berlinois », *Multitudes*, 2004, nº 17, p. 47-57.

GRIFFITHS Ron, « City/culture discourses: Evidence from the competition to select the European capital of culture 2008 », *European Planning Studies*, 14, mai 2006, nº 4, p. 415-430.

GUALA Alessandro « Chito », « To bid or not to bid: the Legacy of the failed bids », *Academia Letters*, août 2021.

GUÉRIN-PACE France et GUERMOND Yves, « Identité et rapport au territoire », *Espace géographique*, 35, 2006, nº 4, p. 289.

GUILLON Vincent, « Mouvements tectoniques dans les politiques culturelles des villes »:, *L'Observatoire*, N° 59, mars 2022, nº 1, p. 5-9.

GUILLON Vincent et SAEZ Jean-Pierre, « L'intercommunalité réinvente-t-elle (enfin) les politiques culturelles ?: », *L'Observatoire*, N° 54, juin 2019, nº 2, p. 15-17.

GUIROU Camille, « Cartographier le territoire autrement : exemple de l'accompagnement d'un projet géothermique innovant grâce aux cartes cognitives », *Management international*, 25, 2021, nº 6, p. 92.

H. N., « L'agglo Lens-Liévin candidate pour être capitale européenne de la culture en 2028 », *La voix du nord*, 15 juillet 2020.

HALL Colin Michael, *Hallmark tourist events: impacts, management and planning*, Londres, Belhaven Press, 1992.

HALL Derek, « Transport tourism Travelling through heritage and contemporary recreation », *Niche Tourism : Contemporary Issues, Trends and Cases*, Oxford, Butterworth–Heinemann, 2005, p. 89-98.

HALLEM Yousra, SAHUT Jean-Michel et HIKKEROVA Lubica, « Le « Slow tourisme » comme voie pour améliorer le sentiment de bien-être »:, *Gestion 2000*, Volume 37, novembre 2020, nº 3, p. 129-147.

HALSALL David A, « Railway heritage and the tourist gaze: Stoomtram Hoorn–Medemblik », *Journal of Transport Geography*, 9, juin 2001, nº 2, p. 151-160.

HAMMACHE Sindbad, « Maria Gravari-Barbas : "Le tourisme est une machine à fabriquer du patrimoine" », 14 juillet 2024.

Id., « "Bourges 2028" mise sur la sobriété », *Les journal des arts*, 24 octobre 2023.

HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps.*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

HEINICH Nathalie, « Esquisse d'une typologie des émotions patrimoniales », *Émotions patrimoniales*, [s. l.], Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013.

HÉRAN Frédéric, « Du renouveau de la marche en milieu urbain »:, *Espaces et sociétés*, n° 179, novembre 2020, nº 4, p. 41-57.

Id., « Le vélo, une solution d'avenir ?: », *Villes durables*, [s. l.], Éditions Sciences Humaines, 2020, p. 41-45. https://www.cairn.info/villes-durables-2020--9782361065829-page-41.htm?ref=doi

HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard, « Quelles limites territoriales pour une promotion métropolitaine ? Le cas de Rennes », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, janvier 2009, nº 1, p. 127-144.

HUGOUNENQ Sarah, « Capitale européenne de la Culture : Bourges, la revanche des villes "moyennes" », *Le quotidien de l'art*, 13 décembre 2023.

IMMLER Nicole L. et SAKKERS Hans, « (Re)Programming Europe: European Capitals of Culture: rethinking the role of culture », *Journal of European Studies*, 44, SAGE Publications Ltd, mars 2014, nº 1, p. 3-29.

INDDIGO et VERTIGOLAB, « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France en 2020. Une étude réalisée pour la Direction Générale des Entreprises (DGE), l'AGence de la Transition Écologique (ADEME), la Direction Générale des Infrastructures, des transports et dela Mer (DGITM) et la Fédération Française de Cyclisme (FFC) », 2020.

INSEE, « Essor du vélo sur les trajets domicile-travail: tous en piste? », 2021.

Id., « Des villes moyennes marquées par leur diversité fonctionnelle et leur insertion dans un réseau métropolitain », 2017.

IRLE David, ROESCH Anaïs et VALENSI Samuel, « Chapitre 1. Quels sont les enjeux ? Risques et opportunités du réchauffement climatique pour la filière culturelle française. », *Décarboner la culture.*, [s. l.], Presses universitaires de Grenoble, 2021, p. 18-45.

JACQUOT Sébastien, *Enjeux publics et privés du réinvestissement des espaces historiques centraux, une étude comparée de Gênes, Valparaiso et Liverpool* [en ligne], phdthesis, Université d'Angers, 2007. https://theses.hal.science/tel-00259311

JANIN Claude et ANDRES Lauren, « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ?: », *Annales de géographie*, n° 663, novembre 2008, nº 5, p. 62-81.

JENCKS Charles, *The Iconic Building*, [s. l.], Rizzoli, 2005.

JENN Jean-Marie, *La construction de l'Hôtel-Dieu de Bourges (1510-1526)*, vol. 2, [s. l.], [s. n.], 1983, 165-188 p.

KAUFMANN Jen-Claude, *L'entretien compréhensif*, [s. l.], Armand Colin, 1996.

LANDRY Charles, *The origines and the future of the creative city*, [s. l.], Comedia, 2012.

Id., *The creative city: a toolkit for urban innovation.*, 2nd éd., Londres, Routledge, 2008.

LANDRY Charles et BIANCHINI Franco, *The Creative City*, London, Demos/Comedia, 1995.

LAVADINHO Sonia, « Quels espaces publics pour accueillir le nouveau marcheur ? »:, *Le génie de la marche*, [s. l.], Hermann, 2016, p. 176-185. https://www.cairn.info/le-genie-de-la-marche-2016--9782705692827-page-176.htm?ref=doi

LAZZAROTTI Olivier, « Patrimoine », Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin, 2013.

Id., *Des lieux pour mémoires. Monument, patrimoine, et mémoires-Monde.*, Paris, Armand Colin, 2012, 216 p.

LE BRETON Yves, « Quel avenir pour les centres-villes ? »:, *Constructif*, N° 63, octobre 2022, nº 3, p. 73-79.

LE GALÈS Patrick, « Gouvernance », Dictionnaire des politiques publiques 5e édition entièrement revue et corrigée, Presses de Sciences Po, 2019.

LE GALLOU Aude, « Friches urbaines et patrimonialisation : une approche par le tourisme de l'abandon: », *L'Observatoire*, N° 61, décembre 2023, nº 2, p. 51-57.

LE MONDE-RÉDACTION, « Laurent Wauquiez, attaqué sur la baisse des aides culturelles en Auvergne-Rhône-Alpes, dénonce une « culture à deux vitesses » », *Le Monde*, 28 mai 2023.

LEBOSSE Valentin, « Hydrogène « vert » : un projet à un demi-milliard d'euros sur le port de Rouen », *76actu.fr*, 7 décembre 2023.

LEFEBVRE A et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les politiques culturelles des petites villes, Association de Petites Villes de France.*, [s. l.], Dexia éditions, 2006, 254 p.

LEFEBVRE Henri, *La production de l'espace*, 4ème, Paris, Anthropos, 2000, 512 p.

LELOUP Fabienne et MOYART Laurence, « Mons, capitale européenne de la culture en 2015 : deux modèles de développement par la culture »:, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre, février 2015, nº 5, p. 825-842.

LENSEL Bernard et LAVADINHO Sonia, « Les entrées de villes font peau neuve », *Techni-cités*, novembre 2012, nº 238.

LENZEN Manfred, SUN Ya-Yen, FATURAY Futu *et al.*, « The carbon footprint of global tourism », *Nature Climate Change*, 2018, nº 8, p. 522-528.

LEXTRAIT Fabrice, « Rapport Lextrait », [s. l.], 2001.

LIEFOOGHE Christine, « Lille 2004, capitale européenne de la culture ou la quête d'un nouveau modèle de développement », *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, Presses Universitaires de Provence, septembre 2010, nº 114, p. 35-45.

Id., « La ville créative : utopie urbaine ou modèle économique ? », *L'Observatoire*, N° 36, mars 2010, nº 1, p. 34-37.

Id., « Économie créative et développement des territoires : enjeux et perspectives de recherche »:, *Innovations*, n° 31, février 2010, nº 1, p. 181-197.

LIPOVETSKY Gilles et SERROY Jean, « Introduction », *L'esthétisation du monde*, Paris, Gallimard, 2016, p. 9-39. https://www.cairn.info/l-esthetisation-du-monde--9782070469192-p-9.htm

LOUVET Simon, « Rouen, capitale Européenne de la Culture ? À l'opéra, visite ministérielle et tacles politiciens », *76actu.fr*, 24 novembre 2017.

LUCCHINI Françoise, « Capitales Européennes de la Culture. Changer l'image internationale d'une ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, 101, 2006, nº 1, p. 90-99.

LUSSO Bruno, « Régénération culturelle et développement de clusters créatifs : l'exemple de l'agglomération du Grand Manchester », *Géographie, économie, société*, 17, mars 2015, nº 1, p. 3-24.

LUSSO Bruno et GRÉGORIS Marie-Thérèse, « Pérenniser l'événementiel culturel dans la métropole lilloise après la Capitale européenne de la culture », *Rives méditerranéennes*, 2014.

LYNCH Kevin, *The Image of the city*, [s. l.], MIT Press, 1960.

MAISETTI Nicolas, « « Jouer collectif » dans un territoire fragmenté: L'économie politique de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013 dans la recomposition de la gouvernance urbaine », *Gouvernement et action publique*, VOL. 4, avril 2015, nº 1, p. 61-85.

Id., *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, Paris, L'Harmatan, 2014.

MARIA GRAVARI-BARBAS, « Culture et requalification de friches: le front pionnier de la conquête des marges urbaines: Le cas de Mylos, Thessalonique », *Méditerranée*, septembre 2010, nº 114, p. 85-94.

MARQUES Lénia et RICHARDS Greg, « Creative districts around the world celebrating the 500th anniversary of Bairro Alto », NHTV Breda, 2014.

MARTIN-BRELOT Hélène, GROSSETTI Michel, ECKERT Eckert *et al.*, « The spatial mobility of the 'creative class' : a European perspective. », *International Journal of Urban and Regional Research*, 2010.

MATTHEY LAurent, ERNWEIN Marion et GABERELL Simon, « Transgresser ou animer? L'événement nouveau régime de la fabrique urbaine. », *Dehors! Cultiver l'espace public*, Genève, Éditions de la Baconnière, 2016.

MAULAT Juliette, « 12. Transport et mobilité. Des pratiques spatiales aux controverses politiques », *Urbanisme et aménagement*, Paris, Armand Colin, 2020, p. 213-232. https://www.cairn.info/urbanisme-et-amenagement--9782200625351-p-213.htm

MCCANN Eugene et WARD Kevin, *Mobile Urbanism: City Policymaking in the Global Age.*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2011.

MEIER Daniel, « Territoires et représentations : une introduction »:, *A contrario*, n° 11, juin 2009, nº 1, p. 119-121.

MESSU Michel, « Le territoire ou l'espace du politique », *Canadian Journal of Regional Science*, 44, novembre 2021, nº 2, p. 5-11.

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE, « 2035, la Métro à vélo. Plan Vélo de la Métropole Rouen Normandie. », 2023.

Id., « Politiques publiques de la Culture. Stratégie culturelle 2023-2038. La Culture à l'ère des transitions. », 2023.

Id., « La Seine à Vélo près de chez vous. Compte-rendu de réunion publique. », Pavillon des Transition, Rouen, 2023.

MILES Malcolm, « A Post-Creative City?* » [en ligne], *RCCS Annual Review*, octobre 2013, nº 5. http://journals.openedition.org/rccsar/506

MINISTÈRE DE LA CULTURE, « Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture », 2024.

Id., « Appel à candidatures dans le cadre de l'action de l'Union Européenne "Capitale Européenne de la Culture" pour l'année 2028 », 2022.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, « Enquête de mobilité des personnes en France », [s. l.], 2019. https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/mobilite-des-personnes

MINISTRES RESPONSABLES DES AFFAIRES CULTURELLES, « RESOLUTION of the Ministers responsible for Cultural Affairs, meeting within the Council, of 13 June 1985 concerning the annual event “European City of Culture” », Journal officiel des Communautés Européennes, 1985.

MOISSELIN Vincent, « Crise du secteur culturel: l’urgence d’agir », [s. l.], Conseil économique, social et environnemental sur proposition de la commission d’Éducation, culture et communication, 2023.

MONTERO Sarah, « Les rapports ambigus de l’art et de la ville », *Géographie et cultures*, Laboratoire Espaces, Nature et Culture (ENEC), novembre 2016, nº 99, p. 137-156.

MOYON Patrice, « La revanche des villes moyennes », *Ouest France*, 26 octobre 2023.

MUNAFÒ Sébastien, KAUFMANN Vincent, CHRISTIE Derek *et al.*, « Dispositions et usages de l’automobile et des transports publics entre 1994 et 2011: Analyse des cas de Berne, Genève et Lausanne », *Revue d’Économie Régionale & Urbaine*, Décembre, décembre 2015, nº 5, p. 753-782.

MYERSCOUGH John, « European Cities of Culture and Cultural Months », [s. l.], European Commission and the Network of Cultural Cities of Europe, 1994.

NATALI David, « La stratégie de Lisbonne après une décennie : revue critique d’une littérature pluridisciplinaire: », *La Revue de l’Ires*, n° 60, mars 2009, nº 1, p. 109-136.

NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, « Le développement urbain durable : « best practice » ou leurre méthodologique ? »:, *Espaces et sociétés*, n° 131, février 2008, nº 4, p. 101-116.

NÉGRIER Emmanuel et TEILLET Philippe, « Introduction », *Les projets culturels de territoire, Presses universitaires de Grenoble*, [s. l.], Presses universitaires de Grenoble, 2019, p. 5-12.

Id., *Les projets culturels de territoire*, [s. l.], PUG et UGA éditions, 2019, 156 p.

NICOLAS Amélie, « Des espaces témoins du passé au coeur de la fabrique urbaine. Le traitement des espaces industriels et portuaires dans les pratiques d’aménagement à Nantes. », 2013.

NICOLAS Amélie et ZANETTI Thomas, « Patrimoine et projet urbain : produire et valoriser la localité à Saint-Étienne, Nantes et Clermont-Ferrand »:, *Espaces et sociétés*, n° 152-153, avril 2013, nº 1, p. 181-195.

NION Brand Hamburg (Initiative Not in Our Name Marke Hamburg), « Not in our name! Jamming the gentrification machine: a manifesto », *City*, 2010, p. 323-325.

NITHARD Cédric, « En Avignon, Montpellier défend sa candidature, carrefour de l’Europe et pont vers l’Afrique », *Métropolitain*, 13 juillet 2023.

NOIZET Hélène, « Fabrique urbaine », Dictionnaire de la géographie et de l’espace des sociétés, 2013.

NOTÉ Jean, « Littoral montpelliérain : le Pays de l’Or dit non au tramway jusqu’à la mer », *Midi Libre*, 15 février 2022.

NOTÉ Jean et TRABUCHET Ludovic, « La Métropole de Montpellier et le Pays de l’Or, une relation...comme dans un film », *Midi Libre*, 22 mai 2022.

NUSSBAUM Martha, « Capabilities as fundamental entitlements : Sen and social justice », *Feminist Economics*, 9, Routledge, janvier 2003, nº 2-3, p. 33-59.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La politique du terrain: Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, octobre 1995, nº 1, p. 71-109.

ORLÉAN André, *Pouvoir de la finance* [en ligne], [s. l.], Éditions Odile Jacob, 1999, [consulté le 9 mai 2024]. https://www.odilejacob.fr/catalogue/sciences-humaines/economie-et-finance/pouvoir-de-la-finance_9782738106988.php

PAGE Stephen, *Transport and Tourism: Global Perspectives* [en ligne], [s. l.], Pearson Prentice Hall, 2009. https://books.google.fr/books?id=yKlXPgAACAAJ

PALMER Robert, « European Cities and Capitals of Culture », Commission Européenne, 2004.

PARLEMENT EUROPÉEN, « DÉCISION No 445/2014/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033 et abrogeant la décision nº 1622/2006/CE », Journal officiel de l'Union européenne, 2014.

Id., « DÉCISION No 1622/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 2006.

Id., « DÉCISION No 1419/1999/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 mai 1999 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2005 à 2019 », Journal officiel de l'Union européenne, 1999.

PAYETTE Maurice, « Interdisciplinarité : clarification des concepts », 5, 2001, nº 1.

PIERRARD Ombeline, « Les capitales européennes de la culture : la création de symboles par l'Union européenne », *Géographie*, 2018.

PIGNOT Lisa et SAEZ Jean-Pierre, « La ville créative : concept marketing ou utopie mobilisatrice ? »:, *L'Observatoire*, N° 36, mars 2010, nº 1, p. 23-24.

PINSON Gilles, « Conclusion », *La ville néolibérale*, [s. l.], Presses Universitaires de France, 2020, p. 139-146.

Id., « Projets de ville et gouvernance urbaine: Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, 56, 2006, nº 4, p. 619.

PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE EURE, « Appel à projet pour la résidence artistique autour de la "Seine à vélo". Cahier de charges. », 2020.

PRADEL Benjamin, *Rendez-vous en ville ! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle : les nouveaux rythmes collectifs* [en ligne], phdthesis, Université Paris-Est, 2010, [consulté le 27 décembre 2020]. https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-00546513

PUCHACZEWSKI Robin, *Observation, évaluation et fabrique des politiques cyclables à l'heure du retour du vélo: le cas de l'agglomération toulousaine* [microfiche], Géographie, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2022.

QUILLET Renaud, « Le colportage de librairie en pays picard durant le second XIX e siècle : de l'apogée de sa réglementation au déclin de sa pratique: », *Revue du Nord*, n° 385, avril 2010, nº 2, p. 341-364.

QUINN Bernadette, « The European Capital Culture Initiative And Cultural Legacy: An Analysis of the Cultural Sector in the Aftermath of Cork 2005 », *Event Management*, 13, décembre 2009, nº 4, p. 249-264.

RAFFESTIN Claude, « Écogenèse territoriale et territorialité », *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard & Fondation Diderot, 1986, p. 175-185.

RAPACIOLI Matis, « Piétonnisation dans le centre de Bourges: l'assemblée citoyenne rend son avis », *Le berry*, 19 juin 2024.

RAZEMON Olivier et EL HADJ Karim, « De Marseille à Paris, la difficile cohabitation entre piétons et cyclistes », *Le Monde*, 25 février 2021.

RÉDACTION, « Combien a coûté la candidature Clermont-Ferrand au titre de Capitale Européenne de la Culture? », *La Montagne*, 29 mars 2024.

Id., « Montpellier, Capitale Européene de la Culture: le Pays de l'Or rejoint la candidature », *Métropolitain*, 3 juillet 2023.

Id., « Duclair. Exposition à l'ancienne école: un bon point pour les artistes. », *Le courrier cauchois*, 10 novembre 2021.

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE, « Écomobitilité touristique et de loisirs vers les espaces ruraux. Une opportunité pour les territoires. », [s. l.], 2011.

REUTER Antoinette, « Les enseignements de « RUHR.2010 –Kulturhauptstadt Europas » », 2016.

RICHARDS Greg et WILSON Julie, « Developing creativity in tourist experiences: a solution to the serial reproduction of culture? », *Tourism Management*, 2006, nº 27.

RICOEUR Paul, *Du texte à l'action*, Paris, Éditions du Seuil, 1986.

RIPOLL Samuel, « Circulation des modèles urbains et promotion de la démocratie. La diffusion du « modèle Barcelone » dans les « pays en développement » (années 1970-années 1990) »:, *L'Information géographique*, Vol. 86, décembre 2022, nº 4, p. 69-90.

RIUS-ULLDEMOLINS Joaquim et DÍAZ-SOLANO Pau, « Local political change, the neo-creative city paradigm and the mutations of Valencian cultural branding », *City, Culture and Society*, 34, septembre 2023, p. 100535.

RODENHURST Kate, COMERFOR-PARK Lucy et MELVILLE Ruth, « Volunteering for culture : exploring the impact of being an 08 Volunteer. », [s. l.], European Capital of Culture Research Programme. University of Liverpool., 2010.

ROE Emery, *Narrative Policy Analysis: Theory and Practice*, [s. l.], Duke University Press, 1994.

ROGER Alain, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997.

ROSA Hartmut, *Accélération. Une critique sociale du temps.*, Paris, La Découverte, 2010.

ROSIÈRE Stéphane, *Géographie politique et géopolitique : une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses, 2007, 426 p.

ROTOLO Marina, *La production de la ville en contexte labellise Matera, Capitale européenne de la culture en 2019*, Paris Est Sup, 2021, 547 p.

Id., « Le kaléidoscope Matera 2019 et ses modèles négociés », *Revue International d'Urbanisme*, avril 2019, nº 6.

ROUDIL Nadine, « Introduction Villes, territoires et énergies : enjeux et défis actuels. », *Géographie, économie, société*, 19, 2017, p. 157-171.

ROUSSEAU Max, « Re-imaging the City Centre for the Middle Classes: Regeneration, Gentrification and Symbolic Policies in 'Loser Cities' », *International Journal of Urban and Regional Research*, 33, 2009, nº 3, p. 770-788.

ROUSSET Marion, « Ce que l'argent fait à l'art. L'art contemporain dévoré par l'industrie du luxe », *Revue du Crieur*, 1, La Découverte, 2015, nº 1, p. 40-55.

SAEZ Guy, « Une (ir)résitible dérive des continents: Recomposition des politiques culturelles ou marketing urbain ? », *L'Observatoire*, N° 36, mars 2010, nº 1, p. 29-33.

SAEZ Guy et SAEZ Jean-Pierre, *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles : dynamiques européennes*, Paris, La découverte, 2012.

SALIM Emmanuel, GIRAULT Camille et NESUR Kalpana, « Le tourisme réflexif en montagne à l'heure de l'Anthropocène : discussion autour du projet de réhabilitation du Montenvers, Chamonix », *Mondes du tourisme*, 2022.

SÁNCHEZ-ALGARRA Cristina, « Course au label Capitale Européenne de la Culture en 2028 : événementialiser la préparation », *Urbanités*, juin 2024, nº 19.

SANTAMARIA Frédéric, « La notion de "ville moyenne" en France, en Espagne et au Royaume-Uni », *Annales de géographie*, 2000, p. 227-239.

SCOGNAMIGLIO Typhanie et CARREL Marion, « La participation citoyenne : définitions, méthodologies et état des lieux »:, *Action publique. Recherche et pratiques*, N° 13, 2022, nº 1, p. 6-14.

SEGOVIA Chema et HERVÉ Julie, « The creative city approach: origins, construction and prospects in a scenario of transition », *City, Territory and Architecture*, 9, octobre 2022, nº 1, p. 29.

SIBERTIN-BLANC Mariette, « La vie culturelle dans les petites villes : série d'exceptions ou modèles inspirants ? » [en ligne], *L'Observatoire*, N° 59, mars 2022, nº 1, p. 39-42. https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2022-1-page-39.htm?ref=doi

SIGOT Françoise, « À Clermont-Ferrand, le site emblématique Michelin en pleine métamorphose », *Les Echos*, 23 juillet 2024.

SIMON Frank et MAZEROLLE Valérie, « Bourges capitale européenne de la culture : le retour manqué de Yann Galut », *Le Berry Républicain*, 22 novembre 2017.

SJØHOLT Peter, « Culture as a Strategic Development Device: The Role of 'European Cities of Culture', with Particular Reference to Bergen », *European Urban and Regional Studies*, 6, SAGE Publications Ltd, octobre 1999, nº 4, p. 339-347.

SMITH Andrew, *Events and Urban Regeneration : the strategic use of events to revitalise cities* [en ligne], Londres, Routledge, 2012, [consulté le 15 mars 2024]. https://www.taylorfrancis.com/books/9781136488597

SÖDERSTRÖM Ola, « Des modèles urbains en mouvement », *Urbanisme*, 2012, nº 383, p. 43-45.

STEHLIN John G, *Cyclescapes of the Unequal City: Bicycle Infrastructure and Uneven Development*, [s. l.], University of Minnesota Press, 2019.

TALON-HUGON Carole, « L'artialisation des émotions: », *Nouvelle revue d'esthétique*, n° 14, janvier 2015, nº 2, p. 5-8.

TEILLET Philippe, « Les projets culturels urbains au prisme de la métropolisation »:, *L'Observatoire*, N° 34, décembre 2008, nº 2, p. 21-23.

THÉRY Hervé, « Mondialisation, déterritorialisation, reterritorialisation (Globalization and territory) », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 85, 2008, nº 3, p. 324-331.

TIMMS Paul, « Urban transport policy transfer: "bottom-up" and "top-down" perspectives », *Transport Policy*, 18, 2011, nº 3, p. 513-521.

TOMMASI Chloé et BOYER Anne-Lise, « Notion en débat : la ville durable », *Géoconfluences*, novembre 2018.

UNESCO, « Politiques pour la créativité. Guide pour le développement des industries culturelles et créatives. », 2012.

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME et GLOBAL ALLIANCE FOR BUILDINGS AND CONSTRUCTIONS, « Beyond foundations. Mainstreaming sustainable solutions to cut emissions from the buildings sector. Global status report for buildings and construction. », [s. l.], 2024.

VÉDRINE Corine, « Des espaces disciplinaires aux espaces de jouissance : les transformations de Michelinville »:, *Espaces et sociétés*, n° 158, juillet 2014, nº 3, p. 135-149.

VEDRINE Corine, « Le conflit des images médiatiques sur Clermont-Ferrand », *Culture & Musées*, 12, 2008, nº 1, p. 89-109.

VÉLOS ET TERRITOIRES, « Destination France à vélo. Cap vers 2030 ! Stratégie nationale du tourisme à vélo. Les mesures phares. », 2024.

VIGNAU Mathilde et GRONDEAU Alexandre, « Labellisation culturelle et marketing territorial: entre transformations urbaines, contestations et inégalités socio-spatiales. », *Marketing Territorial*, 2022.

VILLE D'AMIENS, « Dossier de presse. Amiens 2028, ville candidate. Source de nouvelles pratiques culturelles en Europe », 2022.

VILLE DE BOURGES et ASSOCIATION BOURGES 2028- CEC, « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

Id., « Territoires d'avenir. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

VILLE DE CLERMONT-FERRAND, « Conseil municipal de la ville de Clermont-Ferrand. Tour de France féminin 2023 et tour de France 2023 », 2022.

Id., « Restitution des États Généraux de la Culture », [s. l.], 2015.

VILLE DE CLERMONT-FERRAND et ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028, « Terre du milieu quand la culture rencontre la nature. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

Id., « Terre du milieu. Une capitale de transition. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

VILLE DE ESSEN, « Essen for the Ruhr », 2005.

VILLE DE MARSEILLE et ASSOCIATION MARSEILLE-PROVENCE 2013, « Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture. Dossier de candidature », 2008.

VILLE DE MONTPELLIER et ASSOCIATION MONTPELLIER 2028 CEC, « Partageons nos imaginaires. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection », Montpellier, 2022.

VILLE DE REIMS et ASSOCIATION REIMS 2028 CEC, « Reims 2028 - Dossier de candidature CEC. Phase de présélection ».

VILLE DE ROUEN et ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028, « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de sélection », 2023.

Id., « Time to meander. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

VILLE DE SAINT-DENIS et ASSOCIATION PÉRIFÉERIES 2028- CANDIDATURE CEC, « Périféeries. Dossier de candidature CEC. Phase de présélection. », 2022.

VILLE Jeanne, « Un futur tiers-lieu culturel à imaginer à Bourges », *Le Berry Républicain*, 10 juillet 2024.

VIVANT Elsa, *Qu'est-ce que la ville créative?*, Paris, PUF, 2009.

Id., « L'instrumentalisation de la culture dans les politiques urbaines : un modèle d'action transposable ?: », *Espaces et sociétés*, n° 131, février 2008, nº 4, p. 49-66.

VOLVEY Anne, « Œuvrer d'art l'espace: Entretiens avec Till Roeskens et La Luna (artistes) » [en ligne], *EchoGéo*, octobre 2012, nº 21, [consulté le 27 décembre 2020]. http://journals.openedition.org/echogeo/13170

VUIGNIER Renaud, « La marque territoriale, outil de différenciation pour l'attractivité ? Étude empirique auprès de décideurs d'entreprise », *Gestion et management public*, 6 / 1, AIRMAP, 2017, n° 3, p. 59-75.

WALLON Emmanuel, « Les nouveaux horizons de la décentralisation culturelle »:, *L'Observatoire*, N° Hors-série, octobre 2022, n° 2, p. 99-104.

ZANETTI Thomas, *Une ville et sa multinationale, une multinationale et sa ville : emprise spatiale, organisation sociale, fonction économique et régulation politique du « territoire Michelin » à Clermont-Ferrand (fin XIXe à nos jours)* [microfiche], Géographie, aménagement et urbanisme, Lyon 2, 2012.

ZEMBRI Pierre, « Trains intercités, réseaux et territoires en France », *Géotransports*, 2018, p. 5-20.

ZITTOUN Philippe, *Fabrique politique des politiques publiques. Une approche pragmatique de l'action publique.*, Paris, SciencesPo. Les Presses, 2013.

ZUKIN Sharon, « Pouvoir des mots, mots du pouvoir : L'investissement dans l'espace urbain par le discours », in Fijalkow Yankel (éd.), *Dire la ville c'est faire la ville : La performativité des discours sur l'espace urbain*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 17-22, [consulté le 22 février 2024]. https://books.openedition.org/septentrion/13192

« Bourges, pour un modèle alternatif et bas carbone », Capitale Européenne de la culture 2028, Radiofrance, 2023. https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-info-culturelle-reportages-enquetes-analyses/capitale-europeenne-de-la-culture-2028-bourges-finaliste-pour-un-modele-alternatif-et-bas-carbone-3577383

« Nice candidate pour être capitale européenne de la culture 2028 », *Le Figaro*, 6 mai 2021.

Recettes urbaines pour être labellisé Capitale Européenne de la Culture : de la ville souhaitée au territoire réinventé

Résumé

Cette thèse analyse la construction des candidatures des villes françaises au label Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028 jusqu'à la désignation de Bourges au mois de décembre 2023 après une compétition nationale exacerbée. Ces candidatures sont étudiées comme des initiatives capables de construire des récits établissant les lignes directrices de la production urbaine, ce label étant un outil exaltant l'image prospective d'une ville. La recherche interroge sur la manière dont la préparation d'un projet culturel d'envergure internationale permet de réfléchir aux conditions contemporaines du processus de fabrication des villes et de ses espaces, matériellement ou socialement conçus.

En complément des études urbaines s'intéressant à l'héritage post-événement et à travers l'analyse à vif de neuf villes candidates, et plus spécifiquement des finalistes Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen, nous explorons les stratégies pour élaborer un discours prétendument fédérateur s'adressant néanmoins à des publics variés aux attentes divergentes. À cet égard, ce label est un catalyseur d'analyse édifiant, dans la mesure où nous nous intéressons aussi aux instrumentalisations possibles de ce narratif qui, puisant dans la force symbolique de l'art et de la culture pour asseoir certains agendas politiques, contribuerait à pacifier les tensions sans pour autant dépasser les clivages partisans, territoriaux et sociaux. Notre étude est plus particulièrement orientée vers deux sujets : la construction territoriale et la stratégie urbaine pour pouvoir accueillir l'événement.

Dans un contexte marqué par l'imbrication de crises – territoriale, économique et environnementale –, nous questionnons les paradigmes perceptibles dans les dossiers de réponse à l'appel à candidatures et les positionnements des villes candidates face aux enjeux urbains contemporains. Pour ce faire, nous portons notre attention sur les projets imaginés déconnectés ou en lien avec les politiques publiques existantes et les images et références urbaines évoquées, l'objectif étant de vérifier si le concept de « ville réussie », cher au discours européen, se traduit par une unique réponse politique, sociale, économique et urbaine.

Mots clés : candidature, labellisation, Capitale Européenne de la Culture, événement, territoire, fabrique de la ville, image, concurrence internationale, projet urbain, récit

Abstract

This thesis analyses the construction of French cities' bids for the European Capital of Culture title for the year 2028, up to the designation of Bourges in December 2023, after an intense national competition. These bids are studied as initiatives capable of constructing narratives that set out the guidelines for urban production, the title being a tool that exalts a city's forward-looking image. This research looks at how the preparation of a cultural project on an international scale makes it possible to reflect on the contemporary conditions of the process of making cities and their spaces, whether materially or socially designed.

In addition to urban studies looking at the post-event legacy, and through an in-depth analysis of nine candidate cities, and more specifically the finalists Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier and Rouen, we explore the strategies used to develop this supposedly unifying discourse, which nonetheless appeals to a variety of audiences with divergent expectations. In this respect, the title is an enlightening catalyst for analysis, in that we are also interested in the possible instrumentalisation of this narrative which, drawing on the symbolic power of art and culture to underpin certain political agendas, would help to pacify tensions without overcoming partisan, territorial and social divisions. Our study focuses on two subjects in particular: the territorial and symbolic construction and the urban strategy for hosting the event.

In a context marked by the interweaving of crises - territorial, economic and environmental - we are questioning the paradigms perceptible in the submissions to the call for applications and the positioning of the candidate cities in relation to contemporary urban issues. To do this, we are focusing on the projects imagined, whether disconnected from or linked to existing public policies and the urban images and references evoked, the aim is to veify wether the concept of a “successful city”, as empahsized in European discourse, is reflected in a singular political, social, economic, and urban response.

Key words: bid, labelling, European Capital of Culture, ECoC, event, territory, city-building, image, international competition, urban planning, narrative